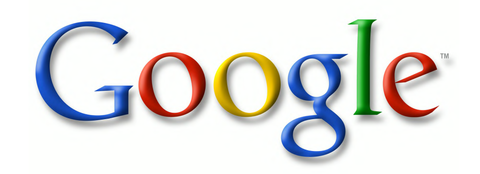



A 491417 DUPL



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. Imprimerie G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 38e ANNÉE. — 1876.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1877



LETTRES GRECQUES

DE

J.-C. SCALIGER A IMBERT

PUBLIÉES, TRADUITES ET ANNOTÉES

PAR REINHOLD DEZEIMERIS

C'est une note de M. Léonce Couture qui m'a révélé l'existence à Leyde de deux lettres de Jules-César Scaliger à Gérard-Marie Imbert.

L'excellent rédacteur de la *Revue de Gascogne* me priait, il y a quelques mois, d'user de mes bons rapports avec M. W.-G. Pluygers, le docte bibliothécaire de l'Université de Leyde, pour en obtenir communication. Avec l'autorisation de M. Pluygers, M. W.-N. du Rieu, conservateur de la même Bibliothèque, voulut bien les faire transcrire par M. Hartmann. Je les publie (1) sur cette copie, après avoir fait collationner de nouveau par M. du Rieu certains passages qui me paraissaient suspects.

J'adresse aux trois savants hollandais l'expression de ma vive gratitude pour tous leurs bons offices.

Ces deux lettres ont été écrites par Scaliger en 1557,

(1) Ma traduction, communiquée à M. L. Couture avant l'impression du texte, doit être utilisée par lui dans un appendice à son étude sur Imbert, appendice qui paraîtra dans la *Revue de Gascogne.*

à l'occasion des vers grecs que le jeune Imbert avait faits à son éloge (1).

L'illustre érudit habitait alors Agen. Imbert, qui était de Condom, et, par suite du voisinage, lié anciennement avec Scaliger, se trouvait à Paris, où il terminait, sous Daurat, ses études littéraires. Sur la recommandation de Scaliger, il était entré dans l'intimité du savant J. de Maumont (2), qui surveillait alors, chez Vascosan, l'impression du livre de Scaliger contre Cardan *(Exotericarum exercitationum liber* XV[us] *de Subtilitate, ad H. Cardanum),* ouvrage qui parut en cette même année 1557.

Le 14 et le 15 mars 1557 (3), Maumont, malade, écrivait, de l'imprimerie même, une lettre dans le *post-scriptum* de laquelle il annonçait à Scaliger que Daurat et Imbert venaient de lui faire remettre des vers grecs destinés à être imprimés en tête du volume, et il ajoutait quelques mots sur les sentiments d'estime que les deux hellénistes professaient à l'égard de celui dont ils venaient de chanter les louanges dans l'idiome d'Homère (4).

(1) Ces vers, avec la traduction que j'en ai faite, ont été réimprimés à la page 98 du volume des *Sonnets exotériques d'Imbert,* publié avec tant de soins par M. Tamizey de Larroque. Je les reproduis ci-après, p. 27.

(2) C'est ce qui me paraît ressortir de cette phrase d'une lettre de Maumont à Scaliger (p. 246 des *Epistolæ J.-C. Scaligeri*) : « *... Imbertus tuus, nuncque, beneficio tuo, totus noster.* » — Sur Jean de Maumont, voyez la note de M. Tamizey de Larroque, ouvrage cité, p. 76.

(3) J'ai cru un moment que cette date du 15 mars impliquait le millésime de 1558; mais le volume contre Cardan, qui était alors sous presse, porte un achevé d'imprimer de juillet 1557. Il résulte de cela que Maumont faisait commencer l'année au 1er janvier, appliquant par anticipation la réforme établie six ans plus tard par l'ordonnance de Roussillon (1563).

(4) « *Id autem fecerunt, alter* [Daurat], *ut benevolentiam erga te suam, tuorumque operum admirationem toti mundo testificaretur; alter porro* [Imbert], *ut veterem suam tui observantiam atque amorem magis ac magis patefaceret et confirmaret.* » (Extrait de la lettre de Maumont imprimée par Dousa parmi celles de Scaliger, p. 243 et suiv. Quant au *post-scriptum* resté inédit, on en trouvera le texte plus loin, p. 34.)

C'est à cette occasion que Scaliger prit la plume pour remercier Imbert; il est possible qu'il en ait fait autant à l'égard de Daurat; mais la pensée que ce dernier lirait probablement la lettre écrite à son jeune disciple a pu être pour quelque chose dans l'emploi qu'il fit de la langue grecque, emploi qui était d'ailleurs une manière gracieuse de se mettre à l'unisson de ses panégyristes.

Cette circonstance, cette singularité si l'on veut, a peut-être été la cause de la non-insertion de ces deux pièces dans le recueil des lettres de J.-C. Scaliger, qui fut publié par François Dousa, en 1600 (1).

Sans doute, il serait difficile d'admettre que quelques pages de grec eussent pu paraître un épouvantail aux lecteurs hollandais de cette époque. Daniel Heinsius, précisément alors, saisissait volontiers les occasions de faire des dédicaces en dorien (2); le fils de Scaliger s'exerçait avec amour à mettre en vers grecs des vers latins, et Dousa même, bien que plus spécialement latiniste, ne reculait pas non plus devant le grec; mais la publication du recueil de ces lettres a été faite avec une négligence si manifeste, le désordre règne tellement d'un bout à l'autre du volume, qu'il faut bien admettre que ni Joseph Scaliger, ni Dousa n'ont surveillé de près l'impression. Ils se seront probablement contentés de livrer des copies à l'imprimerie Plantinienne, et, pour éviter de plus grandes causes d'erreurs, ils en auront

(1) Dousa, dans sa préface, constate qu'il a recueilli la plupart de ces lettres pendant un voyage en France. Il dit en avoir tiré aussi quelques unes des papiers de J.-C. Scaliger, conservés par son fils Joseph. Je pense que celles que je publie ici proviennent de cette dernière source. Elles ont toute l'apparence de copies autographes, et les passages dont j'ai eu le *fac-simile* présentent les α et les γ très caractéristiques fournis par le spécimen de l'écriture de Scaliger, dans l'atlas du Théocrite de Gail.

(2) Il dédiait ainsi son Théocrite, en 1604, à Paul Choart de Buzanval, auquel Dousa avait dédié, en 1600, le recueil des lettres de J.-C. Scaliger.

distrait les épîtres grecques, qui devaient d'ailleurs intéresser un nombre de lecteurs beaucoup plus restreint.

Quoi qu'il en soit, ces deux épîtres paraissent être restées inédites (2), et cette circonstance fortuite me permet aujourd'hui de fournir un utile complément à l'excellente édition des *Sonnets* d'Imbert, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque, et à la curieuse notice consacrée à cet auteur par M. Léonce Couture.

J'ajoute que ces pages, fort remarquables comme manifeste d'indépendance intellectuelle, offrent un intérêt particulier pour l'histoire des études grecques. Si l'on examine, d'une part, l'aisance du langage et la précision des termes, si l'on songe qu'en 1557 les dictionnaires grecs complets faisaient défaut (3), on reste profondément surpris de la force de volonté de ces hommes de la Renaissance, qui, sans autre secours que la lecture, l'application et la sagacité, parvenaient à une possession aussi intime de langues anciennes. Il suffit de lire la seconde de ces lettres pour constater, à ses répétitions, qu'elle n'a point été le produit d'une préparation prolongée; or, depuis Budé, je ne vois guère que le bon Coray qui eût su improviser ainsi d'utiles conseils à la jeunesse de son temps. Il l'aurait fait en un style moins imagé et

(1) J'apprends par M. du Rieu que Schelhorn, dans les vol. VI et VIII de ses *Amœnitates Litterariæ*, a publié quelques parties du recueil des papiers de Scaliger conservé à Leyde. Je ne suppose pas toutefois que les épîtres à Imbert aient trouvé place dans cette publication, que je n'ai pu consulter. — J'apprends aussi, au dernier moment, que, dans ces mêmes papiers, se trouvent encore deux lettres grecques de Scaliger le père, écrites l'une à son fils Sylve, l'autre à Muret. Je me propose de les faire imprimer plus tard, si le public accueille avec intérêt celles que je lui offre aujourd'hui.

(2) Le lexique, fort estimable, de Robert Constantin ne parut qu'en 1562. L'auteur était l'ami et peut-être le disciple de Scaliger. Je ferai remarquer que c'est une longue épître grecque qui sert de préface a son livre.

plus volontairement facile et doux [1], mais non, ce me semble, avec une plus ample connaissance des ressources de la langue.

Je sais bien qu'en y regardant de très près, on peut trouver en ces lettres certaines incorrections de détail; mais ce qu'on ne saurait contester à celui qui les a écrites, c'est une intelligence rare, un sentiment profond des allures de la phrase grecque. Il sait, lorsqu'il le veut, étendre et nuancer sa pensée au moyen de ces enlacements prolongés dont Paul-Louis Courier faisait ses délices; mais il semble posséder surtout le secret des habiles groupements de particules, qui rendent le laconisme expressif et lui communiquent le relief et l'élan.

Malgré une vive boutade contre Platon, on voit que Scaliger doit au sublime penseur plus qu'il ne veut bien le dire. Le tour de ses deux lettres, leurs formules et jusqu'à leur vocabulaire, trahissent mainte fois le souvenir direct de Platon et l'influence de cette parole pleine à la fois de puissance et de charme qui est une des gloires immortelles de l'esprit humain. Seulement, à la grâce vague de l'idéaliste, Scaliger a substitué la précision un peu raide et brusque de l'observateur, le réalisme du savant : en cela, il tient de ses auteurs favoris, Aristote, Théophraste et Galien.

Au milieu de ces grands hommes et parlant tout à coup leur langue, notre grand érudit se montre sous un aspect nouveau; et, merveilleux effet de l'influence grecque ! la

(1) Je songe, en disant cela, aux prolégomènes en grec moderne qui accompagnent les divers volumes de la *Bibliothèque grecque* de Coray, et j'engage le lecteur philhellène à comparer aux lettres de Scaliger quelques-unes de ces pages pleines de sens élevé qui, sans viser à la grandeur, touchent et imposent la sympathie. (Voir notamment les prolégomènes des volumes contenant le *Gorgias* de Platon, la *Morale* d'Aristote et les *Entretiens d'Épictète* par Arrien.)

rudesse ordinaire de sa personnalité se trouve un instant radoucie par la délicatesse de son hellénisme.

Ce testament philosophique et littéraire dut être d'ailleurs le chant du cygne. A bout d'une vie toute remplie de pensée et d'action, vie dont il était fier à bon droit, le puissant vieillard mourait à Agen, en 1558, laissant à son temps des regrets dont Estienne de La Boëtie se fit le touchant interprète, et léguant à l'avenir un fils continuateur de sa gloire : celui qui allait être Joseph Scaliger.

ΣΚΑΛΑΝΟΥ ΕΠΙΣΤΟΛΑΙ

LETTRES DE SCALIGER

I

SCALIGER A IMBERT

Que Dieu te donne, très glorieux jeune homme, de bien penser et de bien faire, à toi qui montres des lumières au-dessus de ton âge et au-dessus de la mesure habituelle de ton pays. Ton âge, tendre encore, a été fortifié par l'application à la sagesse, tandis que, ton pays, les richesses et le dérèglement qui en est la conséquence le jettent trop souvent dans une voie où tout est sophistication de la vie. Reçois donc mes plus grands, mes plus sincères remercîments pour les éloges que tu m'as adressés. Tout ce qu'il me reste à souhaiter, c'est d'être un jour, aux yeux des autres, tel que tu m'as dépeint. Mes travaux, en effet, ces travaux que tu admires, ils sont sans utilité pour le plus grand nombre, et ils doivent déplaire aux habiles. Aux yeux de la foule, la sagesse n'est pas la sagesse, et, pour les doctes, les nouveautés de doctrine sont autant de vanités et de sottises. Certes, les enseignements du savoir antique sont, d'une façon générale, l'objet de mon admiration, de mon respect; mais ne semble-t-il pas que leurs dissidences entre eux et leur incompatibilité soient de nature à ouvrir les yeux à quiconque n'est pas aveuglé pas une insouciante confiance? En effet, comme la nature a organisé nos sens de façon à nous permettre de fuir les dangers du mal et de poursuivre les avantages du bien, elle a de même disposé les facultés intellectuelles à l'égard de ce qui fait le malheur ou le bonheur suprêmes. C'est pourquoi il faut tout soumettre à l'examen, mais non d'une manière nonchalante

I

Ὁ ΣΚΑΛΑΝΟΣ ἸΜΒΕΡΤῼ

Ἀλλὰ σοὶ μέν, ὦ ἐνδοξότατε νεανία, δοίη ὁ Θεὸς εὖ τε νοεῖν καὶ πράττειν καλῶς, ὃς ὑπὲρ τὴν σὴν ἡλικίαν καὶ τὰ ἤθη τῆς χώρας φρονεῖς· ὧν ἡ μὲν ἔτι ἁπαλὴ ἔρρωσται ὑπὸ τῆς ἐπιμελείας πρὸς τὴν σοφίαν, τὴν δὲ ὁ πλοῦτος καὶ ἡ ἀπὸ τούτου ἀταξία ἐν τοῖς πλείστοις ἔσφηλεν ἐς τὸ σοφίζειν τὸν βίον. Σοὶ μὲν οὖν χάριν τὴν μεγίστην καὶ ἄφθαρτον ἔχω τῶν ἐπαίνων· ἐμοὶ δὲ λοιπὸν ἡ εὐχὴ μόνον τοῦ τοιοῦτον γίγνεσθαι. Τὰ γὰρ ἐμά, τὰ ὑπὸ σοῦ θαυμαζόμενα, τοῖς μὲν πολλοῖς ἄχρηστα, τοῖς δὲ συνετοῖς ἀηδῆ. Τῷ μὲν ὄχλῳ τὰ σοφὰ οὐδὲ ὡς ὄντα, τοῖς δ' ἐνδόξοις τὰ καινὰ τῶν δογμάτων κενὰ καὶ ἄδοξα. Ἡμῖν δὲ τῶν πάλαι τὰ ῥηθέντα ἅπαντα μὲν ἐν θαύματι καὶ προσκυνήσει· οὐ μὴν ἀλλὰ ἡ κατ' ἀλλήλων ἀνομοιότης καὶ τὸ ἀσύμβολον ἐγείρειν ἔοικε δύνασθαι τοὺς μὴ εὐθύμους ῥαθυμίᾳ; Ὥσπερ γὰρ αἱ αἰσθήσεις προστεταγμέναι τυγχάνουσι παρὰ τὴν φύσιν ἵνα τῶν μὲν ἀτόπων φεύγωμεν τὰ δεινά, τῶν δὲ ἀγαθῶν διώκωμεν τὰ καλά, οὕτω καὶ τὸν νοῦν διέθηκεν αὐτὴ πρός τε τὴν ἀτυχίαν καὶ τὴν εὐδαιμονίαν. Ἐξασκητέα τοίνυν τὰ πάντα ἀλλ' οὐχ ὑπτίως καὶ ἀφρόνως, οὐδ' ὡς ἐν θωπεύσει ἀγαπητέα. Οὐ γὰρ

χαλινὸν ἐντιθέναι ἡμῖν τοὺς παλαιοὺς οἶμαι χρῆν, οὐδέ, μὰ τὸν Δία, πρέπειν, ἀλλὰ κέντρα προστιθέναι, ὡς τὰ βραβεῖα, τῇ μὲν ἀρετῆς, τῇ δὲ σοφίας. Ἐγὼ μὲν οὖν τοιαῦτα ἀεὶ πρὸ ποδῶν καὶ ὀφθαλμῶν ἔχων, οὐδαμῶς ᾠήθην τοῦ εὐγενοῦς ἀνδρὸς εἶναι τὸ ἑαυτὸν ἀγνοοῦντα ἐν τοῖς ὑστέροις καταλιπεῖν, καὶ τοῦτο γιγνώσκων ὅτι ἱδρὼς καὶ φροντὶς τῆς μὲν ἀθυμίας πολέμιοι, τῆς δὲ καλοκαγαθίας ἢ ὑποκριταὶ ἢ χορηγοί. Ἔῤῥωσο.

et irréfléchie, et ne rien embrasser avec une sorte d'adulation servile. Que les anciens nous imposent un frein, cela ne doit pas être, à mon sens, et, je le dis hautement, cela serait déraisonnable. Qu'ils nous servent, au contraire, d'aiguillon, comme le sont les prix de la lutte, dans la recherche de la vertu et du savoir. Du moins, voilà les principes que j'ai sans cesse devant moi et sous mes yeux. Je n'admets donc pas qu'il soit d'un homme bien né de se méconnaître, en se réduisant aux rôles subalternes, et suis bien convaincu que le travail, la réflexion, ennemis de l'insouciance, sont les coryphées, les grands acteurs de toute vertu. Adieu!

II

SCALIGER A IMBERT

SALUT

Jusqu'ici j'avais été frappé de la vigueur de ton esprit heureusement doué; je suis stupéfait à présent en voyant combien il est difficile. Tu pouvais, tranquillement et non sans plaisir, prêter l'oreille à tout le bien que l'on disait de toi, et qu'on disait, je pense, avec assez de grâce : quelle mouche t'a donc piqué, mon cher, pour te faire attifer une apologie inutile, en prenant à partie et châtiant vertement, comme s'il t'eût joué un mauvais tour, celui-là même qui, loin de penser à mal, s'appliquait à faire ton éloge? Enfin! il est clair que j'ai perdu ma peine, et que ta gratitude est déjà évanouie.

Or çà, parce que j'ai dit que tes pensées et tes œuvres étaient au-dessus de la mesure habituelle de ton pays, voilà que tu m'opposes Hérodote disant que les régions douces et fertiles ne produisent pas les hommes de valeur. D'abord, ce n'est pas Hérodote qui pourrait me persuader, moi qui ai beaucoup et profondément observé les rapports des choses en vue de la vérité. Une sentence ne suffit point, pour convertir, à elle seule, un homme sensé. Hérodote, lui, n'en est pas un : il n'est qu'un artisan de futilités; son mot est un mot en l'air et le fait n'existe pas. En vue de ce qui touche le plaisir de l'oreille, notre homme épanche un flux de paroles sortant de la plus douce de toutes les sources; mais, ce qui convient réellement à l'histoire, il ne s'en soucie et va son train, s'admirant bravement tout seul. Son

II

Ὁ ΣΚΑΛΑΝΟΣ ἸΜΒΕΡΤῼ

ΧΑΙΡΕΙΝ.

Τὸ μὲν εὐφυὲς καὶ τὸ εὔτονον τῆς σῆς διανοίας ἐθαύμασα μὲν ἀεί, τὸ δὲ νῦν ἐργῶδες καὶ ὑπερεθαύμασα. Ἐξὸν γάρ σοι ἡσύχως ἔχοντι ἀκούειν καὶ ἀγαπᾶν τὰ περὶ σοῦ καλά, οὐ κακῶς, οἶμαι, γεγραμμένα, τί ἔπαθες, ὦ δαιμόνιε, οὐκ ἀναγκαῖον ἀπολογίαν καλλωπίζων, ὥστε τῷ ἐγκωμιαστῇ σοῦ, οὕτως ἄλλως παροξυνθέντι, ἅτε παρακρούοντι ἐπιτιμᾶν καὶ ἐπισκήπτειν; Φροῦδος μὲν οὖν ὁ πόνος, ἐξίτηλος δὲ ἡ χάρις.

Ἀλλ' ὅτι σε ὑπὲρ τὸ ἔθος τῆς χώρας φρονεῖν τε καὶ πράττειν ἔφην ἐγώ, σὺ δὲ ἀντιτείνεις τὸ Ἡροδότου· ἀπὸ μαλακῶν καὶ εὔγεων ἄνδρας ἀγαθοὺς μὴ φύεσθαι. Ἀλλ' ἐμέ γε, πολλὰ καὶ μεγάλα φοιτῶντα καὶ τὴν ἀναλογίαν ὑπὲρ τοῦ ἀληθοῦς ἐνδελεχῶς μελετῶντα, οὐ πείθει ἐκεῖνος· οὐ γὰρ ἱκανὴ ῥῆσις αὐτόματος ἄνδρα σοφὸν ἀνακλᾶν· ἐκεῖνος μὲν οὖν οὐ σοφός, ἀλλὰ ματαιολογίαν ἠσκηκώς· ὁ δὲ λόγος ἄλογος· τὸ δὲ πρᾶγμα τῶν μὴ ὄντων. Ἀνὴρ μὲν πρὸς τὰ τῶν ὤτων ἡδύσματα γλυκύτατον ἁπάντων κρηνῶν νᾶμα ἀφίησι, τοῦ δὲ ἀτεχνῶς πρέποντος τῇ ἱστορίᾳ ἀμελήσας, ἄπεισιν ἑαυτῷ μόνῳ θαυμαστός. Ὁ δὲ λόγος ἄνευ ψυχῆς

σωμάτιόν τι εἶναι ἔοικε· τὸ δὲ πρᾶγμα οὐχ οὕτως κεῖται. Οὐ γὰρ ταυτόθεν ἄνθρωπος καὶ φυτόν. Τὰ γὰρ δένδρων στόματα πάντα τῇ γῇ ἐμπεφυκότα τυγχάνει, ὅθεν καὶ τροφὴν ἀνέλκει πρὸς τὸ ζῆν καὶ τὸ γεννᾶν τοὺς καρπούς, τοιγαροῦν ἔγγεια ζῷα οἱ περὶ τὸν Πλάτωνα ἠξίουν αὐτά· ἡ δὲ τοῦ ἀνθρώπου τροφὴ οὐ διὰ τοῦ στόματος, οὐ γὰρ τοῦτο τὸ θυλάκιον, οὐδ' οὗτος ὁ ἀσκὸς ἔσμεν ὅπερ ὁρᾷς, ἀλλὰ νοῦς μόνος καὶ ἀληθὴς ἄνθρωπός ἐστι, καὶ τὸ ψυχῆς στόμα πεινῶν ἀεὶ καὶ διψῶν τὰ ἄνω, πρὸς ἃ τοῖς φυτοῖς ἀντεστραμμένως ἔτυχε φύσει διακείμενον.

Ἀλλὰ μὴν οὐκ ἔστι ταὐτὸ ῥώμη ἡ καρτερία ἢ ἀνδρεία τῷ καλῶς νοεῖν καὶ γράφειν γλαφυρῶς· ταῦτα γοῦν σοι καὶ σὰ ἔστω δι' ἐμῶν κρίσεων, ὦ κάλλιστε νεανία, τὰ δ' ἐκεῖνα τῆς πατρίδος τῆς σῆς, ὑπὲρ ἧς ἔγραψάς σε ἀμύνεσθαι πρὸς τὴν ἐμὴν παῤῥησίαν. Ἔτι δὲ οὐ πρὸς τὴν θέσιν ἔοικας λέγων διατελεῖν· οὐ γὰρ Βασκωνία γῆ μαλακή, οὔτε εὔφορος πᾶσα γῆ, οὐ μέντοι τὸ πλέον αὐτῆς, ἀλλὰ πῇ μὲν τοιαύτη, πῇ δ' ἄλλως, ὡς ἐπιτοπλεῖστον δὲ καὶ λεπτόγεως καὶ ψαμμώδης πρὸς τοὺς κέγχρους καὶ τὰς μελίνας, ἄπειρος μάλιστα τῆς τέχνης τοῦ σιτοφορεῖν· οὔκουν οὖθαρ λιπαρὸν ἐμαλάκυνεν ἂν τοὺς ἐνοικοῦντας, ἀλλὰ μᾶλλον τὸ σκληρὸν ἤνδρωσεν αὐτούς, ὅπερ καὶ πεποιημένον ὁρῶμεν· ἀγαθοὶ γὰρ τὰ πολέμια, ὡς ἅπαντες ὁμολογοῦσι, ὡς δ' ἐγὼ δοκῶ, καὶ τῶν Γάλλων ἁπάντων ἄριστοι πρὸς τὰ ὅπλα· τὰ δ' ἄλλα ἧττω, ἢ φύσει, ἢ βουλήσει, ἢ ἔθει ὑστερηθέντες τοσούτων ἀγαθῶν. Διὸ καὶ ἡμῖν γεγραμμένον ἐστὶν ὅπερ κεῖται ἐν τῇ ἐπιστολῇ· κεῖται

raisonnement ici n'est qu'un corpuscule sans âme, et les choses, dans la réalité, ne vont point de la sorte. En effet, les hommes et les plantes n'ont pas la même origine. Les bouches des arbres se trouvent développées dans l'intérieur de la terre, et elles en tirent la nourriture nécessaire pour vivre et produire des fruits; c'est pourquoi Platon les appelle des animaux tenant au sol; mais la véritable nourriture de l'homme n'est pas ce qui passe par sa bouche; nous ne sommes point, en un mot, ce petit sac, cette outre que tu vois. La pensée, voilà le seul, le véritable homme, et la bouche de l'âme, sans cesse affamée, altérée des choses d'en haut, a été placée vis-à-vis d'elles par la nature, et précisément à l'inverse de ce qui se voit chez les plantes.

Et d'ailleurs, la force, la fermeté, le courage, sont choses tout autres que bien penser et écrire avec talent. Or, à mon avis, c'est ceci même qui est ton partage à toi, mon bel ami, tandis que cela est le lot de ta patrie, dont tu prétends dans ta lettre te faire le champion contre ma franchise. Mais encore semble-t-il que tu t'en vas plaidant, sans traiter la vraie question. La Gascogne n'est point un pays doux, que je sache, ni absolument fertile, et même la plus grande partie de son territoire ne l'est nullement : ici il en va d'une façon, et ailleurs d'une autre; mais, dans l'ensemble, c'est une terre maigre, sablonneuse, propre à la culture du millet, du sorgho, mais inhabile, en particulier, à la production du froment. Ce n'est pas la grasse fécondité de ce terroir qui pourrait amollir ceux qui l'habitent, sa rudesse serait plutôt susceptible de les rendre vaillants, comme nous voyons que cela a lieu en réalité. Les Gascons, en effet, de l'aveu de tous, sont d'excellents hommes de guerre; moi, j'incline même à croire qu'ils sont les premiers parmi les Français pour le fait des armes. Quant au reste, ils sont inférieurs, que ce soit naturel, volonté ou habitude qui les prive de tels avantages. Voilà pourquoi je maintiens ce que j'ai écrit dans ma lettre, où il est dit, si j'ai bonne mémoire, que

tu es plus attique qu'on ne l'attendrait d'un Gascon. Mais toi, tu as embrouillé ce qui était si clair. Tu ne sais donc pas que, dans la nature, il y a des germes qui restent inféconds, tandis que l'habitude se développe, par suite d'une série d'actions, à côté de la nature, ou même contre elle? Admettons que le naturel de ton pays soit apte aux lettres, autant que tu voudras, et plus encore; mais cette habitude-là, où la trouves-tu, je te prie, chez tes compatriotes? Toi, mon enfant, toi, le fils d'un père distingué, grâce à une forte nourriture, après t'être assimilé les qualités natives du terroir, tu es parti, loin de tes jeunes camarades, et t'es élancé bien en avant à la recherche de la culture la plus accomplie, laissant à ceux-ci les vulgaires dons de nature, revendiquant pour toi la conquête du mérite personnel qui fait la supériorité, et réservant ainsi pour ta part, dans le domaine infini du beau (lequel est caché comme le sont les plus précieux trésors), tout ce qui est nécessaire pour le vrai bonheur. Tu as ainsi laissé derrière toi tous ces malheureux, destinés seulement à maugréer un jour contre le sort.

Mais patience, s'il te plaît, un instant encore, et causons ensemble en amis et tranquillement.

Est-ce que, par hasard, tes compatriotes ne sont pas tous des désœuvrés, passant entièrement leurs jours et leurs nuits à divaguer dans les tavernes, ou à courir le Palais, armés de leurs sacs de procès? Et qu'y trouve-t-on dans ces sacs-là, bon Jupiter, et vous tous Dieux qui tenez les balances de la Justice? On y trouve toutes choses pleines de déloyauté, pleines d'outrages. Quels mensonges! quelles imprécations! quels accrocs à la justice! quelles gangrènes du bien! quelles plaies de la paix! quelles morts de la concorde chrétienne! D'autres, sans être des suppôts de l'ivrognerie (et disons, si tu veux, qu'ils ne boivent même pas de vin), n'en vont pas moins gaspillant leur temps, trésor divin, gaspillant leur intelligence, don de Dieu, pour jouer

δὲ οὕτως, ὡς οἶμαι· σὲ ὑπὲρ τὸ τῆς χώρας ἔθος ἀττικίζειν. Σὺ δὲ συνετάραττες τὸ εἰλικρινές. Ἀλλ' οὐκ οἶσθα τῆς μὲν φύσεως ζώπυρα ἄττα ὄντα πολλάκις ἀτελῆ· τὸ δὲ ἔθος ἐκ τῶν πολλῶν πράξεων καὶ παρὰ τὴν φύσιν ποτὲ προσφυόμενον; Ἡ μὲν οὖν τῆς χώρας φύσις ἔστω προπετὴς ἐπὶ τὰ γράμματα καὶ πρός· τὸ δὲ ἔθος, ὦ καλέ, ποῦ ἐστὶν αὐτοῖς; Σὺ μέν, ὦ παῖ, ἀρίστου πατρὸς διὰ τὴν σπουδαίαν τροφὴν ἀπὸ φύσεως ἐκμυζήσας τὸ ἐμφυόμενον, ᾤχεο ἀπὸ τῶν σῶν ἡλίκων πόῤῥω εἰς κάλλιστον ἔθος ἀπιών, ἐκείνοις μὲν τῆς φύσεως τὸ κοινὸν ἀπολείπων, σοὶ δὲ τὸ ἴδιον πρὸς τὸ μέγα δύνασθαι διαρπάζων, ἀποτεμὼν σαυτῷ ἐκ τοῦ ἀφθόνου καλοῦ, δίκην τιμιωτάτων θησαύρων κεκρυμμένου, ὅσον ἅλις πρὸς τὴν εὐδαιμονίαν, αὐτοὺς ἀθλίους ἀπέλιπες, οὐκ ἄλλο μετὰ τοῦτο ἢ μεμψιμοίρους ἐσομένους.

Ἵνα δὲ καὶ οἰκείως καὶ πράως ἀλλήλοις διαλεγώμεθα, ἐπεχε μικρόν, ἀντιβολῶ.

Πᾶν τὸ ὁμόφυλόν σου οὐκ ἀργόν; οὐδὲ κάθηται ἡμέρας τε καὶ νύκτας ὅλας ἢ ἀλλοφρονέων ἐν τοῖς καπηλείοις, ἢ πρὸς δίκας μετὰ θυλακίου; ἐν ᾧπερ, ὦ Ζεῦ καὶ Θεοὶ ταλαντοδίκαι, τί ἐνυπάρχει; ἀπιστίας μεστὰ πάντα, πλέω δυσφημιῶν· ποῖα ψεύδη; ποίας ἀράς; ποῖαι τοῦ δικαίου φυγαί; ποῖαι γάγγραιναι τῆς ἐπιεικείας; ποῖα τηλέφια τῆς εἰρήνης; ποῖοι θάνατοι τῆς χριστιανῆς ὁμονοίας; ἄλλοι δὲ οὐκ οἰνοφλυγίας μελετῶσι, οὐ γὰρ οἶνον πίνουσιν, ἀλλὰ καὶ τὸν χρόνον, θειότατον κειμήλιον, καὶ τὸν θυμόν, δῶρον Θεοῦ, διαβιβρώσκουσιν ἐν τοῖς πεσσοῖς τε καὶ ἄλλαις ἀσελγείαις· ἐκεῖνοι μὲν οὖν ταῦτα, σὺ δὲ

φιλολογεῖς· ἐκεῖνοι διὰ τὴν αὑτῶν μωρίαν ἀπανθρωποιοῦνται, σὺ δὲ πρὸς τὴν σοφίαν ἐνθεάζεις. Τί οὖν σοί τε καὶ τοῖς σοῖς ὁμοφύλοις κοινόν, ὦ μακάριε, πλὴν ἡ τοῦ αὐτοῦ ἡλίου ὅρασις; οὗπερ ἐὰν τύχῃ ἐκείνους στερηθῆναι, τυφλοὶ καὶ ἀπομματωθέντες ἀπαξάπαντες διατελήσουσι· σοὶ δὲ ὁ ἀληθὴς ἥλιος ἀναφανεῖται εἰσαεί, οὐδέποτε γὰρ διαλιπὼν ἔσεται, ἀφ' ἑαυτοῦ μόνου στίλβων, μόνος τοῦ παντὸς ἀρχή τε καὶ τέλος.

Ταῦτα περὶ τῆς σῆς πατρίδος ἐγώ, ὁ νῦν φεύγων ἐν τούτῳ τῷ ἀγῶνι σὲ ὑπ' ἐμοῦ θαυμαστῶς ἐπαινούμενον. Ἀλλὰ ἔγραψα μέν, οὐκ ἐγνώρισα δέ. Οὐ φθονέω τῶν ὑμετέρων, ὦ δαιμόνιε, οὐ φθονέω, οὐ τῶν ὑμετέρων, οὐ τῶν ἄλλων ἀπορῶν, ὧν ἀπορεῖν δοκῶ, εἰ μὴ τό γε φθονούμενον ἤ τι· τὰ δ' ἐκείνων οὐδ' ἐστί, τοσούτου δεῖ ὡς εἶναι φθόνου ἄξια.

Ἐμοὶ δὲ σκόπος εἷς καὶ ἐν δυοῖν ἀτραποῖν, καὶ τούτοιν στενωτάτοιν· εὐδαιμονία ἐν ἀληθείᾳ καὶ εὐπραξίᾳ· τὰ δ' ἄλλα πάντα βόρβορόν μοι καὶ ἀτυχίαν εἶναι ὁ ἐμὸς βίος μαρτυρεῖ· διὸ καὶ σὲ πρὸς τούτοις μάλιστα ἐμακάρισα τῆς πρὸς τὰ καλὰ σπουδῆς, πρὸς ἥνπερ ἐμοῦ κεντοῦντος, ἔγραψας καλῶς πεποιῆσθαί μοι τρέχοντά σε ἐποτρύνοντι.

Καίπερ οὐκ ἐβουλόμην ἂν ἐγὼ τῆς σῆς διανοίας καταχρῆσθαι τὰ τοῦ Πλάτωνος διαγράμματα, οὔτ' αὐτὴν ἀπὸ τῶν ἐκείνου ληκυθίων ἀπαλείφεσθαι. Τί γὰρ ἐπαίρεις σαυτὸν πρὸς τὴν παρ' ἐκείνῳ τῶν εὐσεβῶν χώραν; ἆρα γ' ἦν ἀνδρὸς σόφου ἢ αἰσυμνήτου ἀγαθοῦ προστίθεσθαι τὰ βραβεῖα τοῖς εὖ βεβιωκόσι κήπους ἐπικουρείους μετὰ τοῦτον τὸν βίον, οὕσπερ οὐδ' ἐνταῦθα

aux dés ou se livrer à d'autres dissipations. Oui! voilà ce qu'ils font, ceux-là, tandis que tu études. Eux, par suite de leur folie, cessent d'être des hommes, tandis qu'en marchant vers la sagesse tu t'inspires de Dieu! Qu'y a-t-il donc de commun entre toi et tes Gascons, mon ami, si ce n'est la vue du même soleil? Et s'il leur arrivait d'en être privés, de ce soleil, du même coup ils deviendraient aveugles, tous tant qu'ils sont, et traîneraient leur vie dans les ténèbres. Pour toi, au contraire, le vrai soleil brillera à jamais; jamais sa clarté ne s'obscurcira, car celui-là brille par lui-même, et, seul, il est le commencement et la fin de tout.

Et voilà ce que je disais sur ta patrie, moi qui, en ce débat, me vois obligé maintenant de me défendre contre celui dont j'avais fait de si pompeux éloges. Eh bien! oui, je l'ai dit, mais sans le proclamer pourtant sur les toits. Je n'envie pas vos biens, mon cher, non, en vérité. Et qu'aurais-je à faire de vos biens ou de quoi que ce soit dont vous me supposez dépourvu? J'ai l'habitude de n'envier que ce qui en vaut la peine; or, ici, loin qu'il y ait chose digne d'envie, il n'y a au fond rien du tout.

A mes yeux, la vie ne peut avoir qu'un but, auquel conduisent deux chemins, deux chemins étroits : c'est le bonheur par la vérité et par la vertu active. Tout le reste, pour moi, n'est que bourbier et erreur : ma vie en est le témoignage. C'est aussi dans cet esprit que je t'ai particulièrement félicité de ton application aux nobles études, et à mes exhortations tu as répondu que j'avais bien fait d'aiguillonner un homme déjà en train de courir.

Pourtant, je ne voudrais pas que les spéculations de Platon envahissent ton esprit au point de l'effacer sous un tas de chimères. Quelle singulière idée as-tu d'aller te nicher dans son Ile des Bienheureux! Était-il donc d'un homme sage ou d'un juge sérieux de proposer en prix, après la mort, à ceux qui ont le mieux vécu, ces jardins épicuriens que nous n'avons même pas jugés dignes de notre recherche ici-bas?

Ce n'est pas nous qu'il pourrait prendre à ces sophismes, à ces images enfantines, bonnes pour des bambins, pour des femmelettes amoureuses de futilités, lorsqu'il nous plante complaisamment des arbres, des bois sacrés tout couverts de fleurs, produisant deux fois l'an des semences, des fruits de toutes sortes, au bord de ces eaux délicieuses qui bouillonnent sans jamais tarir. Et pourquoi, du même coup, n'avoir pas préparé des couches, aménagé des repos et, par Mercure! des prytanées pour s'y loger? Car si les fruits sont nécessaires pour refaire ce qui s'est décomposé, dissous, évaporé, le reste le serait tout autant, pardieu!

Pour moi, vois-tu, il est depuis longtemps une autre attente qui l'emporte sur ces niaiseries d'aussi loin que le ciel est distant du chaos : la réunion suprême avec le premier auteur des choses, active identité se concentrant en soi et poursuivant sans effort son évolution infinie, supérieure à tout, égale seulement à elle-même et pareille pour l'éternité. Adieu!

ἀξίους ἡγούμεθα ὡς παρασκευάζειν ἡμᾶς πρὸς ἐκείνους; Οὐ γὰρ ἡμᾶς ἔλαθε σοφιζόμενος καὶ τοιαύτας παιδίας ἐπιχρώζων παισὶ καὶ γυναίοις ὑθλοπάθεσι, δένδρα προφυτεύων καὶ ἄλση ἀμφιθαλῆ ἐν διετίοις ὥραις φέροντα πανσπερμίαν καὶ παγκαρπίαν καὶ ὑδάτων γλυκέων ἀεννάους ἀναβράσεις. Τί δ' οὐ καὶ κλίναι ὑπέστρωντο καὶ ἀνάπαυλαι συνίσταντο καί, νὴ τὸν Ἑρμῆν, πρυτανεῖα ἐς τὸ καταλύειν; ἐὰν γὰρ καρποὶ ἀναγκαῖοι εἰς τὸ ἀνατιθέναι τὸ ἀναλωθέν, ἢ διαλυθέν, ἢ ἐξατμηθέν, καί, νὴ Δία, ταῦτα.

Ἐμοὶ δὲ ἄλλα ἤδη προυτέθη, ὅσον οὐρανὸς ἀπὸ χάους διέστηκε, τοσοῦτον τοιούτους τοὺς λήρους ἀπολείποντα· ἄκορος ταυτότης μετὰ πρώτου δημιούργου ἐν ἑαυτῇ συλληφθεῖσα, καὶ ἄνευ πόνου απείρως μεταστρεφομένη, ἁπάντων μὲν κρείττων τῶν ἄλλων, αὐτὴ δὲ ἀδιαλείπτως ἴση τε καὶ ὁμοία. Ἔρρωσο.

NOTES

Page 13 : Ὁ Σκαλανός. Voilà un article qui ne manque pas de signification. Il est là pour rappeler au petit cadet de Gascogne l'insigne honneur qu'il a d'être loué par le seigneur de l'Escale, que dis-je? par Jules-César des princes della Scala.

P. 13, ligne 1 : Δοίη ὁ Θεός. Formule Homérique. *Iliade*, 1, 18.

P. 13, ligne 2 : Πράττειν καλῶς. Je sais que cet accouplement de mots forme un idiotisme dont le sens est un peu différent de celui que je donne. Mais on verra plus loin (p. 17, l. 10, et p. 22, l. 87) que Scaliger prend ces mots dans leur sens isolé ordinaire, comme l'a fait d'ailleurs Aristote, cité dans *Thesaurus* d'Henri Estienne.

P. 13, l. 3 : Ἔτι ἁπαλή. Imbert, né en 1530, avait alors environ vingt-sept ans. L'expression est donc un peu forcée; mais Scaliger envisage surtout l'âge de la souplesse et de la perfectibilité des facultés intellectuelles.

P. 13, l. 3. Il vaudrait mieux lire ἔρρωται. Scaliger a ajouté à cette forme le σ euphonique que les Attiques et en général les écrivains modernes ont introduit au parfait passif dans un assez grand nombre de verbes (voyez Fischer, *Sur la Grammaire de Weller*, II, p. 402-403). M. Alexandre, dans la onzième édition de son *Dictionnaire grec*, et M. H. Congnet, dans son *Manuel des verbes irréguliers*, enregistrent encore le parfait ἔρρωσμαι.

P. 13, l. 5 : Σοφίζειν. Bien que l'emploi de l'actif ne soit pas sans exemple, σοφίζεσθαι serait d'un meilleur emploi en ce passage, si du moins il a bien le sens que je lui ai donné.

P. 13, l. 7. Voici cet éloge de Scaliger par Imbert :

Τηλυγέτη Ζηνὸς θυγάτηρ πολύμητις Ἀθήνη,
    παρθένος οὖσα καλή, πάντας ἔφευγε γάμους·
ταῦτα δὲ μαψιλάκαι ψευδῶς ᾔεισαν ἀοιδοί,
    τοὔνεκα καὶ πάμπαν ψεύδεα ταῦτα πέλει.
Γείνατο γάρ σε Διὸς τέκνον φίλον Ἀτρυτώνη,
    Μαιάδος ἡδυλόγῳ παιδὶ μιγεῖσα γάμοις·
εἴ σ' οὖν Τριτωνὶς τέκεν, ὦ πάτερ, οὔτι γε θαῦμα
    εἰ πάϊν ὃν μήτηρ ἔκτισε παντοδαῆ.

« La fille préférée de Jupiter, la sage Minerve, malgré l'éclat de sa jeune beauté, repoussa tout hymen. Voilà ce qu'ont rechanté sans cesse et mensongèrement ces radoteurs de poètes ; et c'est ainsi que de pures faussetés sont en crédit de par le monde. La fille chérie du maître des Dieux, cette infatigable Minerve, t'enfanta, ô Scaliger ! s'étant unie d'amour à Mercure, le fils éloquent de Maia. Or donc, si la déesse sortie du cerveau de Jupiter te donna le jour, il n'est point surprenant, maître vénéré, qu'une mère pareille ait doué son enfant de la science universelle. »

P. 13, l. 19 : Ἐν θωπεύσει. Il faudrait lire : θωπείᾳ.

P. 14, l. 21 : Κέντρα. Ce rapprochement et cet emploi figuré de χαλινός et de κέντρον se trouvent dans Longin (*Du Sublime*, II, 2).

Cf. *J.-C. Scaligeri Epistolæ*, p. 35 et suiv. — Il est intéressant de voir comment Jules-César Scaliger et André Chénier se sont rencontrés dans ce programme d'indépendance intellectuelle. Chénier a dit (*Invention*, vers 91) :

Quoi ! faut-il, ne s'armant que de timides voiles,
N'avoir que ces grands noms pour nord et pour étoiles,
Les côtoyer sans cesse, et n'oser un instant,
Seul et loin de tout bord, intrépide et flottant,
Aller sonder les flancs du plus lointain Nérée
Et du premier sillon fendre une onde ignorée ?
Les coutumes d'alors, les sciences, les mœurs
Respirent dans les vers des antiques auteurs :
Leur siècle est en dépôt dans leurs nobles volumes.
Tout a changé pour nous, mœurs, sciences, coutumes :
Pourquoi donc nous faut-il, par un pénible soin,
Sans rien voir près de nous, voyant toujours bien loin,
Vivant dans le passé, laissant ceux qui commencent,
Sans penser, écrivant après d'autres qui pensent,
Retraçant un tableau que nos yeux n'ont point vu,
Dire et dire cent fois ce que nous avons lu ?

et plus loin (vers 182) :

Pour peindre notre idée empruntons leurs couleurs,
Allumons nos flambeaux à leurs feux poétiques :
Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.

P. 14, l. 23 : Τοῦ εὐγενοῦς ἀνδρὸς εἶναι κ. τ. λ. André Chénier (*Invention*, vers 162) :

> Libre et sans détour,
> Chaque homme ose être un homme et penser au grand jour.

P. 17, l. 2 : Τὸ δὲ νῦν ἐργῶδες. Il est presque superflu d'avertir le lecteur que cette seconde lettre est une réplique de Scaliger provoquée par la réponse d'Imbert à la première. Nous n'avons malheureusement plus cette réponse d'Imbert; mais on va voir qu'elle était un plaidoyer *pro domo sua*, c'est-à-dire en faveur de la Gascogne.

P. 17, l. 10 : Hérodote, *Histoires*, livre IX, ch. 122. — Pour l'intelligence entière de ce qui va suivre, il est nécessaire de donner ici une plus complète citation du passage d'Hérodote. En voci le texte : Φιλέειν γὰρ ἐκ τῶν μαλακῶν χώρων μαλακοὺς γίνεσθαι· οὐ γάρ τοι τῆς αὐτῆς γῆς εἶναι καρπόν τε θωϋμαστὸν φύειν, καὶ ἄνδρας ἀγαθοὺς τὰ πολέμια. — « C'est le propre des pays doux de produire des populations amollies, et jamais la même terre n'engendre à la fois fruits admirables et hommes vaillants à la guerre. »

La querelle un peu subtile que Scaliger fait à Hérodote a probablement pour base unique les mots φύειν ἄνδρας μαλακούς appliqués à une région quelconque. Scaliger ne nie point, comme on pourrait le croire tout d'abord, les influences climatologiques; mais il distingue entre les influences physiques et les influences morales, et, à la suite d'Aristote (*Morale*. II, 1), il accorde à ces dernières une puissance prépondérante. Posant en principe l'état d'insuffisant développement intellectuel de la Gascogne de son temps (principe d'ailleurs très contestable), il n'admet pas que l'on puisse l'excuser en invoquant une prétendue débilité native, une fatalité physique, et il se croit autorisé à la déclarer coupable d'une négligence de culture, d'un mauvais régime moral. — A ce sujet, ai-je besoin de rappeler les remarquables considérations émises dans le traité d'Hippocrate : *Des airs, des eaux et des lieux*, et les développements célèbres de Montesquieu dans l'*Esprit des Lois?*

P. 18, l. 21 : Οὐ γάρ, κ. τ. λ. Scaliger a dans la pensée plusieurs passages de la *Morale* d'Aristote. Voir en particulier le chap. VII du premier livre.

P. 18, l. 22 : Ἐμπεφυκότα. Tout ce passage paraît avoir été inspiré

par la lecture de Philon le Juif (p. 216 et suivantes, édition de Paris, 1640).

P. 18, l. 24 : Οἱ περὶ τὸν Πλάτωνα. Scaliger fait allusion à ce passage de Plutarque (*Questions naturelles,* I, 1) : Ζῷον γὰρ ἔγγειον τὸ φυτὸν εἶναι οἱ περὶ Πλάτωνα καὶ Ἀναξαγόραν καὶ Δημόκριτον οἴονται. Cf. *Opinions des philosophes,* xxvi. Le passage de Platon visé ici est, je crois, dans le *Timée,* p. 90, A. Du reste, il faut remarquer que l'auteur venait d'examiner longuement ces doctrines des anciens dans un commentaire exégétique des livres *De Plantis* attribués à Aristote. On trouve même dans ce livre, publié en l'année 1556, plusieurs passages auxquels Scaliger se reportait mentalement en écrivant à Imbert. En ce qui concerne Plutarque il faut remarquer que, précisément à cette époque, Scaliger avait eu occasion d'en faire une étude particulière. Voyez mon introduction aux notes de La Boëtie sur l'Ἐρωτικός.

P. 18, l. 26 : Ὅπερ ὁρᾷς. L'emploi figuré de θύλακος semble remonter à un mot célèbre d'Anaxarque (Voy. Gataker sur Marc Aurèle, viii, 37); mais Scaliger fait particulièrement allusion à un proverbe cité par le comique Alexis et conservé par Athénée (*Banquet des Savants,* xi, 470).

P. 18, l. 27 : Ἄνθρωπός ἐστι. Cf. Platon, *Ier Alcibiade,* 130, c).

P. 18, l. 28 : Διψῶν τὰ ἄνω. Il semble qu'il vaudrait mieux lire : τῶν ἄνω.

P. 18, l. 29. Un chapitre des observations de Scaliger contre Cardan (*Exercit.* CXL, 2) traite du même sujet et se termine ainsi : « ***Postremum est a fine contemplandum. Nam sicuti plantæ os a terra, sic nobis oris situs a cœlo; ut quemadmodum illæ indè, sic nos illinc nostrarum actionum principia hauriamus.*** »

P. 21, l. 49 : Προσφυόμενον. Scaliger a présent à la pensée et paraphrase d'assez près le commencement du second livre de la *Morale* d'Aristote.

P. 21, l. 63 : Ἀλλοφρονέων. Il y a ici une irrégularité d'accord provenant de l'attraction de la pensée.

P. 21, l. 64. J'avoue avoir hésité sur le sens de cette phrase : ἢ πρὸς δίκας μετὰ θυλακίου. L'emploi figuré de θυλάκιον, quelques lignes plus haut (p. 18, l. 26) et sa réunion à ἀσκός ne faisaient qu'augmenter mes doutes. Et puis, l'emploi du langage de la Grèce antique éloigne d'abord de l'esprit son application à des usages particuliers de la France moderne. J'ai enfin songé aux

sacs de procès des procureurs du XVIe siècle, et je suis convaincu que cette interprétation rend exactement la pensée de Scaliger. Du reste, pour justifier ma traduction, je puis citer l'auteur lui même : en ses poésies latines (*J.-C. Scaligeri Poemata,* éd. de Commelin, 1621, p. 388), il dit, parlant encore de ses voisins de l'Agenais :

.... *litibus tremenda secta saccorum.*

P. 21, l. 66 : Ποίας ἀράς. Il semble qu'il y ait ici un lapsus. La notion implicitement contenue dans le mot δυσφημιῶν ne semble pas suffisante pour justifier cette syntaxe.

P. 21, l. 67 : Τηλέφια. Il faudrait ajouter ἕλκη, et lire : Τηλέφεια.

P. 21, l. 69. Scaliger se souvenait encore de Philon, p. 867, B, C, éd. de 1640.

P. 22, l. 78 : Ἀρχή τε καὶ τέλος. Ce passage est une réminiscence de Platon, *Rép.* VII, p. 532, 533, éd. d'Henri Estienne. — Sur l'ὄμμα ψυχῆς, voyez Wyttenbach sur Plutarque (*De sera numinis vindicta,* p. 94).

P. 22, l. 82 : Οὐκ ἐγνώρισα δέ. Je ne sais si j'ai bien saisi le sens de ces mots, car, en réalité, Scaliger ne s'est point gêné pour publier en toute circonstance ce qu'il pensait des habitants de l'Agenais. Dans la préface de sa *Première harangue contre Erasme* (Tolosæ, 1621), on lit (p. 3) : « ... *Quo concilio hactenus orationem illam* » *[contra Erasmum] edendam distulerim, nemini admirationi* » *esse debet, qui, quibus in locis, quibusque temporibus, quasve* » *inter gentes agam, compertum habuerit. Agennum oppidum* » *est Aquitaniæ, ut incolæ jactant, princeps.... Ager ubertate* » *soli incertum est prositne magis incolis, an officiat : ita annonæ* » *spe suspensi omnia munia, non civilia solùm, sed rustica quoque* » *negligunt. Propterea animi cultui minùs student. Si quis tamen* » *ad literarum studia sese applicat, lucro illectus agitur eam in* » *partem cujus ope fortunarum suarum promoveat gradum. Id* » *unum hîc intuemur, ut acceptum patrimonium ampliore censu* » *faciamus...* »

Cette préface est datée de 1531, vingt-six ans avant les lettres à Imbert. En 1535, dans sa *Seconde harangue contre Erasme* (p. 31, éd. de Toulouse, 1620), il renouvelait la même critique et se plaignait de son isolement au milieu des barbares. On voit que chez Scaliger c'était une opinion invétérée. Voici du reste le

portrait versifié des Agenais qu'il envoyait à Ferron (*Poemata*, p. 389-390) :

At me hic nocentum Nitiobrigum turba,
Inertia ebriosa, muccido in luxu
Cuivis Megæræ ambacta, ...
Miratur execrare quæ ipsa sacravit,
Certationes, pervicacias, rixas,
Mendaciosum pectus, invidos mores,
Hydras Cleonis, Alphii truces hydras,
Colere quietam, solitariam vitam,
In totum ab istis Cerberis abhorrentem,
Qui fœnus acre persequuntur, ac lites.

Une autre peinture satirique du Gascon d'Agen au temps de Scaliger se trouve aux pages 403-404. Elle se termine par ce trait de mœurs plus mordant encore que le reste :

Cœlum fatigans cereisque, votisque,
Templi frequentans limen, assidens aris,
Deum nec intus esse, nec foris credit.

Il est clair que J.-C. Scaliger s'est plu sur ce point à diversifier l'expression de ses critiques, mais qu'à aucune époque il n'a pris soin de se taire sur ce qu'il pensait de la Gascogne d'alors. La Gascogne d'aujourd'hui se console en songeant qu'Erasme n'a pas été mieux traité qu'elle par cette plume hautaine et tranchante; elle prend sa revanche en honorant le grand érudit, et en s'efforçant d'élever chez elle-même un monument populaire à sa mémoire respectée. (Voyez les excellents travaux de M. de Bourrousse de Laffore et de M. Ad. Magen relatifs à Jules-César Scaliger.)

P. 22, l. 92. Je donne la leçon de mon apographe; mais il est probable que Scaliger a écrit : τῇ σῇ διανοίᾳ.

P. 22, l. 93. Scaliger (*Poemata*, p. 42) :

Ecce ego, cui rigidi arrident spineta Lycei,
Nec divina placent magni pigmenta Platonis...

P. 22, l. 96 : Τοῖς εὖ βεβιωκόσι. Voyez Platon, *Gorgias* (523, A, B) et *Axiochus* (371, C). — Scaliger se souvient évidemment d'un passage de Plutarque, *Parallèle de Cimon et de Lucullus*, I.

P. 25, l. 98 et suivantes. Cette fin est remplie d'expressions empruntées à Platon et aux néo-platoniciens.

P. 25, l. 100 : Προφυτεύων. Autre inspiration évidente de Philon (p. 48, A, B, éd. de 1640).

P. 25, l. 101 : Διετίοις. Mot douteux dont le sens n'est pas net. Je l'ai traduit en me reportant à cette phrase du *Critias* (p. 118, E) à laquelle il fait évidemment allusion : Καὶ δὶς δὴ τοῦ ἐνιαυτοῦ τὴν γῆν ἐκαρποῦντο. Du reste, Platon lui-même ne fait que varier un vers fameux d'Hésiode sur les habitants des Iles des Bienheureux (*Travaux et Jours*, 172):

τοῖσιν μελιηδέα καρπὸν
τρὶς ἔτεος θάλλοντα φέρει ζείδωρος ἄρουρα.

P. 25, l. 103 : Καὶ κλίναι. C'est précisément ce que Platon reproche à Musée d'avoir fait (*Répub.* II, 303, c).

P. 25, l. 108 : Ἄχορος. Il faut remarquer que, du temps de Scaliger, ce mot n'était pas encore enregistré par les lexiques.

APPENDICE

En m'envoyant la transcription des deux épîtres que l'on vient de lire, M. du Rieu, qui avait rencontré le nom d'Imbert inscrit dans un autre fragment de lettre, eut la bonne grâce de m'en communiquer l'original même. Malgré l'absence de signature, j'y reconnus de suite le post-scriptum *d'une missive de Jean de Maumont à Scaliger, et j'ai retrouvé plus tard dans le volume de 1600, p. 243 et suivantes, la lettre à laquelle cet appendice doit se joindre. Le morceau étant inédit, je le donne ici afin que les possesseurs du recueil publié par Dousa puissent l'ajouter à la page 248, à la suite du premier* post-scriptum *de la dépêche de J. de Maumont.*

La fièvre dont ce dernier disait être atteint avait singulièrement altéré son écriture qui n'est pas facile à déchiffrer. J'espère donner toutefois une transcription exacte.

Monsr SCALIGER, A AGEN.

Ut tibi plenius satisfacerem, Aurati versus, quos de te scripsit, ponendos initio operis tui ad Cardanum, festinato descripsi, cum in chalcographia Vascosani essem et hesternas literas meas properanti homini dare ad te vellem. Sic ergo habent : *(Suivent les vers grecs de Daurat imprimés en tête du livre contre Cardan.)*

Alterum Imberti epigramma non vacat exscribere, ob urgentem nuncii festinationem. Vale. Ex chalcographia Vascosani, Idib. Mart. festinantissime, ut vides, et vacillanti manu, ob febrim et tremorem, quo nundum vix bene relinquor. — Utrumque epigramma ab auctore mihi heri vesperi est missum in hanc typographiam. Imbertus, quantum mihi licuit epigramma oculis tunc, ut homini occupato et male valenti, lustrare, ait in summa nugari qui aiunt Pallada virginem, cum te, Apollinem patrem, pepererit.

Legam attentius et curabo utrumque excudendum, nam digni sunt homines quibus hac in re mos geratur, tui, pol, amantissimi et veri laudum tuarum prædicatores. Iterum vale.

LA MORALE AIMABLE

A M. THÉODORE FROMENT

Auteur des *Rêves et Devoirs* (1),

PAR M. HIPPOLYTE MINIER.

Faire de la morale en prose
Et n'être pas trop endormant,
C'est difficile assurément;
Mais, en vers, c'est bien autre chose :
On a beau de fleurs l'émailler,
Sermon qui rime fait bâiller.

Pour t'exprimer, pauvre morale,
A quoi donc auras-tu recours?
Ne fuiras-tu les longs discours
Et leur emphase doctorale
Que pour succomber sous l'ennui
Qu'un vers pompeux traîne après lui?

Pourtant, ta voix, fais-la connaître :
Plus opportune que jamais,
Sous le chaume, dans les palais,
Il faut partout qu'elle pénètre.
De tes lois que l'on nie en vain
Il faut que le texte divin
Au fond de tous les cœurs se grave,
Et que, d'avance et hautement,
Le siècle insensé qui te brave
Sache quel est son châtiment.

(1) Recueil de poésies couronné par l'Académie française.

Quoi! tu garderais le silence,
Quand, sous ses pieds broyant les mœurs,
Le vice, greffé d'insolence,
Rit des vertueuses clameurs?
Quand le scandale qu'on affiche
Vous fait célèbre ou vous fait riche?
Quand la pudeur cède aux bijoux
L'éclat de son pur diadème?
Quand l'honnête femme elle-même
Lorgne Phryné d'un œil jaloux?

Oh! non, ce n'est pas, quand notre âge,
Livrant aux quolibets moqueurs
La foi, la gloire et le courage,
Éteint la flamme dans les cœurs;
Oh! non, ce n'est pas en présence
Du gouffre ouvert par la licence,
Que, tout haut, n'osant pas gémir
Du spectacle qui l'effarouche,
La morale, un doigt sur sa bouche,
Pourrait lâchement s'endormir?

Je sais bien qu'on va me répondre :
« Que la morale tonne en prose ou gronde en vers,
» Qu'elle emprunte la voix du ciel ou des enfers,
» A quoi bon, franchement, puisque, pour la confondre,
» L'ennui l'attend partout?... Vous l'avez dit! » — C'est vrai;
Ce fut mon premier mot, et je le redirai
Tant que, dans un accès d'aigreur déclamatoire,
La morale, en public venant se présenter,
N'appellera pour l'escorter
Que la lourde oraison ou la satire noire.

Le plaisir est le dieu des hommes d'aujourd'hui;
Encor plus que la mort, ils redoutent l'ennui;
Eh bien! puisqu'ils ont peur des visages moroses,
Dans un monde enivré de folie et d'orgueil,

Veux-tu te ménager un cordial accueil?
O morale, à ton tour, couronne-toi de roses!

Prends une lyre aux joyeux sons,
Et que sa voix enchanteresse
Donne l'attrait d'une caresse
A tes plus sévères leçons;
Qu'un doux sourire dissimule
Ce qu'un reproche aurait d'amer :
Comme le seigneur Jupiter
Apprends à dorer la pilule.

A la tendre enfance, surtout,
Réserve une coupe choisie;
Que sa jeune âme prenne goût
A ta salutaire ambroisie;
Que de ta bouche un bon conseil
Soit, — au sein où tu le déposes —
Ce qu'est un rayon de soleil
Aux fleurs nouvellement écloses.

Oui, pour voir promptement germer
Le grain que contient ta parole,
Avec grâce il faut le semer,
En chantant l'heure qui s'envole;
Il faut, des plus riants espoirs
Se faire un cortége fidèle,
Et se proposer pour modèle...
L'auteur de *Rêves et Devoirs*.

Sa morale n'a rien d'austère,
Et qu'elle est pure cependant!
C'est un flot limpide, abondant,
Où la raison se désaltère.
Son vers aimable a la douceur
Du trésor qu'amasse l'abeille;
Il s'est souvenu que l'oreille
Est le plus court chemin du cœur!

A M. HIPPOLYTE MINIER

PAR M. TH. FROMENT.

En recevant ces vers, trop indulgents sans doute,
Où d'un petit ruisseau qui s'enfuit goutte à goutte
Tu fais une onde aux flots jaseurs,
J'ai compris que tous deux, ayant mêmes étoiles,
Au même vent du ciel nous ouvrions nos voiles
Et que nos muses étaient sœurs.

Non! ce n'est pas Phryné qui se vend et qu'on aime,
Le scandale qu'on paie et l'argent que l'on sème
Qui nous inspirent des concerts!
Nous avons, Dieu merci! de plus nobles idoles
A qui nous réservons l'encens de nos paroles
Et les louanges de nos vers.

C'est l'*honneur du foyer*, c'est la jeune décence
De la vierge timide et qu'un sourire offense,
Du jeune homme qui sait rougir;
C'est le charme innocent d'une âme qui s'ignore,
C'est la vertu d'un cœur qui peut faillir encore,
C'est l'homme qui vit pour agir.

Toi, poëte, prenant ton vol à grands coups d'ailes,
Sur la scène où tu suis de plus fameux modèles
Tu sais plaire et sais émouvoir;
Moi, plus humble, blotti dans l'ombre de la classe,
Sans m'éloigner du nid je murmure à voix basse
Quelques rêves sur le Devoir.

RAPPORT

SUR LE LIVRE DE M. BROCHARD

LA VÉRITÉ SUR LES ENFANTS ASSISTÉS

PAR M. LE Dr AZAM (1)

L'Académie a reçu de M. le Dr Brochard, médecin à Lyon, un livre ayant pour titre : *La Vérité sur les enfants trouvés,* et elle a chargé une Commission composée de MM. Loquin, Petit-Lafitte et Azam, de lui faire connaître ce livre. — Je viens remplir cette mission.

Les problèmes sociaux dont la solution est la plus difficile sont ceux qui touchent à la fois au sentiment et au raisonnement; ceux qui doivent compter avec les passions humaines et aussi avec les lois, avec le budget, avec l'avenir du pays.

De ce nombre est la question des *enfants trouvés.*

Il faut bien qu'il en soit ainsi, car depuis saint Vincent de Paul jusqu'à nos jours, elle a occupé nombre de bons et de grands esprits et nécessité d'incessants travaux. Est-elle cependant résolue pour le plus grand bien de l'humanité? Nous croyons, comme M. Brochard, qu'elle est loin de l'être et qu'elle ne le sera pas de si tôt.

J'espère, Messieurs, que vous n'attendez pas de moi un

(1) Au nom d'une commission composée de MM. Petit-Lafitte, A. Loquin et Dr Azam (Séance du 29 juin 1876).

travail complet sur la question; bien que depuis longues années elle m'ait souvent préoccupé, je ne saurais sortir du cadre que vous m'avez tracé.

Je me contenterai de faire suivre l'appréciation du livre de M. Brochard de quelques considérations sur un point qui, à mon sens, a pris une importance considérable, l'accroissement de plus en plus grand du nombre des avortements.

M. Brochard nous est connu, il a habité Bordeaux pendant quelques années. Et on peut le dire, avec honneur pour lui, il a consacré sa vie à la *défense des petits enfants.*

Si ses efforts n'ont pas eu tout le succès qu'on en pouvait attendre, ils ont conquis de grandes sympathies et mérité de hautes récompenses.

M. Brochard est lauréat de l'Académie de Médecine, et un de ses mémoires sur *la Mortalité des nourrissons* a reçu de l'Institut de France, en 1866, un des prix Monthyon, etc.

Bordeaux ne saurait être indifférent à ces problèmes et à ces luttes. Sans entrer dans leur long historique, il me sera permis de dire la part qu'y a prise notre cité.

Au moment où l'enquête officielle de 1862 proclamait les bienfaits et les services de la suppression des tours et des mesures administratives qui les remplacent, s'élevait au Sénat la voix indignée de notre éminent collègue le cardinal Donnet. Dans une tournée pastorale dans le Blayais, il avait touché du doigt l'abominable vérité, et sa réalité n'avait rien de commun avec l'optimisme officiel.

Le 7 mars 1863, il écrivait au préfet de la Gironde une lettre devenue célèbre, où il disait entre autres choses :

« Cinq enfants, placés à la fois chez une femme sortant
» de prison pour vol, sont morts dans l'espace d'une semaine.
» En 1862, vingt-quatre enfants ont été placés dans la
» commune de Pugnac. Il en est mort vingt-trois. »

En même temps le regretté M. de Bethmann, président

de l'Administration des hospices, et administrateur, depuis longues années, de l'hospice des Enfants-Trouvés, signalait des faits analogues et disait : l'*effrayante mortalité des nourrissons*. Ce sont ses termes. Dans sa lettre, il répudiait en termes indignés et éloquents toute participation à ces tristes résultats pour l'Administration des hospices de Bordeaux.

En effet, ceux que saint Vincent de Paul avait préposés à la garde de son œuvre en avaient été écartés peu à peu, sinon par la loi, du moins par des circulaires ministérielles. Et alors comme aujourd'hui l'administration départementale dirigeant seule à son gré était seule responsable.

Hâtons-nous de le dire, ce scandale paraît avoir porté quelques heureux fruits, du moins dans notre département; car, même en tenant le compte qu'il convient des rapports officiels, nous estimons qu'on n'aurait plus à relever des chiffres aussi déplorables. A cela du moins a servi *le nouveau massacre des Innocents;* chez nous on s'intéresse davantage aux nouveau-nés. (Je ne parle que de ceux qui naissent.) Aimons à croire, pour l'honneur de l'humanité, qu'il en est de même dans le reste de la France, bien qu'aujourd'hui M. Brochard affirme le contraire.

Peu après, en 1866, la *Société médico-chirurgicale des Hôpitaux et Hospices de Bordeaux,* saisie de la question par MM. *Brochard et Sous,* la mettait à l'étude, et M. le Dr *Levieux,* vice-président du Conseil d'hygiène de la Gironde et médecin honoraire des hôpitaux, versé plus que personne dans ces difficiles études, était chargé du rapport.

Peu confiant dans les chiffres officiels, il se renseignait par lettres confidentielles, dans les communes où sont placés d'habitude les enfants trouvés, et les renseignements obtenus étaient encore lamentables. Nous n'entrerons pas dans les détails, un seul résultat suffira pour vous éclairer :

Deux communes étant données, l'une qui ne reçoit de Bordeaux aucun enfant assisté, l'autre qui en reçoit depuis quatre ans; dans la première, la statistique des décès de 0 à 1 an est de 13 pour 100; dans la deuxième, la mortalité est de 82 pour 100, *presque tous!*

Une discussion considérable suivit ce rapport. Et de cette lutte courtoise et indépendante où les médecins les plus distingués, les plus compétents de Bordeaux donnèrent leur avis, se dégagea la pensée générale, qui est encore plus enracinée après dix ans dans l'esprit de ceux qui y ont pris part, que le mystère qui entoure la conception doit entourer la naissance. En un mot, que la suppression des tours ne donne pas les résultats que les législateurs en ont attendus, et que, réglementés ou non, ils doivent être rétablis.

M. Brochard nous raconte les difficultés inhérentes à l'étude de la question. Pour lui, elles ont été grandes dans le département du Rhône, et nous avons lieu de croire qu'il n'en serait pas de même dans la Gironde. Apôtre des petits enfants, M. Brochard avait l'ardeur et la passion des apôtres. Ces sentiments, se heurtant au positivisme administratif, ne pouvaient qu'amener des conflits déplorables. C'est ce qui est arrivé. Aussi le livre qui nous occupe est-il, dans la sphère administrative, considéré comme un libelle. Juges impartiaux, nous croyons cette appréciation sévère, et si le côté du sentiment a été développé avec passion, nous n'en saurions blâmer l'auteur. Son indignation et son cœur ont guidé sa plume; sentant vivement, il a écrit de même.

La plus grande partie du livre est consacrée à l'étude du régime actuel des enfants assistés. L'auteur attaque avec violence le mode administratif aujourd'hui en vigueur, et considère ses résultats comme déplorables; il a surtout en vue le département du Rhône et les départements voisins.

Il faut reconnaître que cette vivacité, jointe à un long exposé de luttes personnelles, peut faire penser que M. Brochard a eu non seulement en vue la question générale, mais qu'il a eu le désir d'exposer au public des dissentiments dans lesquels nous n'avons pas à entrer.

Notre mission est plus haute, et tout en rendant justice à M. Brochard, il nous sera permis de regretter, pour un livre d'ailleurs bien fait, ce caractère frappant de personnalité.

M. Brochard termine son livre par des considérations générales et par des conclusions dans lesquelles nous relevons d'excellentes choses.

Après avoir exposé les dangers que le système actuel fait courir à ces frêles existences, il s'étonne à bon droit qu'alors que l'État exige de l'inspecteur des haras, de l'inspecteur des forêts, la connaissance du cheval et celle de la grande culture, on ne demande pas à l'inspecteur des enfants de savoir l'hygiène ou la médecine. Défendre le budget paraît être le principal souci.

..... L'auteur insiste sur le fait le plus grave, l'état actuel de la natalité française donné par les recensements. Voici les chiffres que nous empruntons à M. Émile Laurent, et qui sont confirmés par l'honorable M. Abert, inspecteur des enfants assistés dans la Gironde :

1870.	Excédant des décès sur les naissances....	103,394
1871.	— —	444,889
1872.	Excédant des naissances sur les décès....	172,986

Tout en tenant le compte qu'il convient de nos malheurs de 1870 et de 1871, il faut avouer que ces trois années donnent une moyenne d'excédant de décès de 127,123, et qu'au point de vue de l'accroissement de sa population la France est bien loin au dernier rang des nations.

Il est permis de se préoccuper de l'avenir, lorsque après avoir perdu deux provinces la France voit demeurer presque

stationnaire, d'autres disent diminuer, le nombre de ses enfants.

Cette situation qui provoque les inquiétudes bien légitimes, non seulement des économistes, mais aussi de tous les Français soucieux de l'avenir du pays, a des causes multiples que nous trouvons partout signalées, surtout dans un Mémoire de M. Émile Laurent récemment couronné par l'Institut. Ce sont : la diminution du nombre des mariages, la mortalité des enfants du premier âge, qui comprend la mortalité des enfants trouvés, et la diminution du nombre des naissances.

Le livre de M. Brochard traite particulièrement de la mortalité des enfants assistés et soutient avec vigueur l'accroissement de cette mortalité depuis la suppression des tours. L'administration et ses défenseurs disent le contraire; malheureusement pour ces derniers, les recensements généraux ne paraissent pas leur donner raison. Et il est permis de penser que la mortalité des enfants assistés entre dans la perte pour un élément important.

Envisagée d'une façon générale, la mortalité du premier âge frappe tellement les esprits que le 23 décembre 1874, l'Assemblée nationale, émue des vérités accumulées dans le rapport de M. Th. Roussel, a adopté l'excellente loi qui porte le nom de ce philanthrope, et que sur un grand nombre de points du territoire se sont constituées des Sociétés protectrices de l'Enfance. Vous savez, à l'honneur de notre cité, que Bordeaux a été une des premières villes qui ont marché dans cette voie.

Mais il est un terme du problème qui a attiré l'attention de tous et M. Brochard lui a consacré de longues pages. Je veux parler de la diminution des naissances.

Pour lui comme pour nous, cette diminution est, quant à sa plus grande part, le corollaire de la suppression des

tours, et aujourd'hui le législateur et l'économiste doivent, à notre sens, accorder à ce côté de la question une importance de plus en plus grande. En un mot, s'il naît moins d'enfants, c'est qu'il en périt davantage dans le sein de la mère. Car, nul n'est assez naïf pour croire que la fécondité ait diminué et que la moralité publique se soit si grandement accrue. Les lois et les règlements ont sur les mœurs une action si lente et si limitée qu'autant vaut dire qu'ils n'en ont aucune, surtout en ce qui touche aux choses du sentiment. On n'édicte pas la vertu, on n'ordonne pas l'honnêteté.

Qu'arrive-t-il lorsque les lois ne tiennent pas un compte suffisant des passions humaines? Celles-ci n'en sont point réformées. Le crime qu'elles provoquent et qui viole la loi se fait petit. Il se transforme. Il devient délit, bientôt il ne sera plus qu'une imprudence, un oubli, un rien insaisissable, que protégent ici la pudeur et le secret absolu. Mais, si secret qu'il soit, il est connu du médecin qui le tait par devoir, et ses conséquences sont évidentes pour l'économiste qui chiffre l'avenir des peuples.

Lorsqu'en 1674, saint Vincent de Paul créa le tour et fit au cœur des mères le sublime appel que vous connaissez tous, il sauvait les milliers d'enfants que le déshonneur et la misère forçaient d'abandonner; il en fut ainsi pendant cent soixante-quinze ans, jusqu'en 1828, époque où certains vices de l'institution commencèrent à frapper nos législateurs. Le tour coûtait cher; il encourageait à l'abandon, par suite au vice. On abusait du secret pour faire nourrir des enfants aux frais de l'État; sa réglementation fut prescrite, puis son abolition devint complète, et aujourd'hui, après plusieurs enquêtes, après des discussions solennelles dans les assemblées délibérantes, après des règlements et des circulaires ministérielles innombrables,

le fonctionnement de l'œuvre peut se résumer en quelques mots :

Quelle que soit la cause de l'abandon de l'enfant : misère ou déshonneur, la mère qui veut participer au secours dit *temporaire*, doit déclarer son nom et permettre une sorte d'enquête qui, du reste, est secrète; — ou, pour passer au travers de la loi dont le texte n'est pas si serré qu'on pourrait le croire, elle doit employer des moyens que beaucoup connaissent, et que nous n'avons pas à indiquer ici. En un mot, le secret absolu est au prix d'une sorte de fraude.

Loin de nous la pensée de mettre en cause la sagesse et les hautes espérances du législateur; il a été guidé par par l'idée saine et morale de faire reprendre, à un moment donné, l'enfant par sa mère, et de le faire légitimer par le mariage. Ce résultat n'est pas rare, nous n'y saurions contredire. Mais on ne saurait espérer cet heureux destin pour tous les enfants.

Une fille, une femme loin de son mari, commet une faute; la misère et le déshonneur en sont la suite certaine et à un moment donné deviendront publics, sans compter les mille désastres qui les peuvent suivre et qui sont dans l'esprit de chacun. Il faut déclarer le nom de la mère, et le mystère de la conception sera dévoilé par la naissance, voilà ce qu'entrevoit la malheureuse, voilà ce qui arrive si l'enfant vient au monde. Vous reconnaîtrez avec moi, Messieurs, qu'étant si gênant, il est bien plus simple qu'il n'y vienne point.

Mais je l'ai dit plus haut, pour vivre dans la société, même dans la bonne société, le crime se fait petit, si petit qu'il ne sera plus qu'une imprudence, une négligence, un oubli. Bien plus, il saura devenir intéressant, car la criminelle qui a détruit en son sein cette existence qui la

déshonore, n'a eu qu'une affreuse migraine qu'elle a certainement gagnée en se dévouant à sa famille.

Pour la morale, pour la société, l'enfant qui a vécu dans le sein de sa mère, ne fût-ce que quelques jours, vaut un homme. Mais reconnaissons-le, il n'en est pas de même dans les mœurs; vous me permettrez de ne pas développer davantage ce point délicat.

Il tend à s'introduire dans les peuples civilisés une tolérance singulière dont les *États-Unis* nous donnent aujourd'hui le triste exemple. On lisait, il y a un an, sur les murs de Boston une affiche à peu près ainsi conçue : « Les » dames ou jeunes filles qui sont dans l'embarras peuvent » s'adresser au Dr X... *(ici l'adresse);* il est disposé à leur » rendre service. »

Espérons que la France demeurera toujours bien loin de cet abominable perfectionnement.

S'il ne s'étale pas impudemment sur les murs, le crime n'en existe pas moins chez nous; tous les secrets le protégent, surtout le secret professionnel de l'accoucheuse et du médecin. Bien mieux, la science aidant, il est devenu insaisissable, presque innocent pour la malheureuse qui le sollicite. Il vit parmi nous sans qu'on s'en doute, et il est aujourd'hui de plus en plus rare que l'enfant venant à terme, la mère soit placée dans la nécessité ou de le tuer, ce qui est un crime puni de mort, ou de l'abandonner dans la rue ou dans l'égout (puisque les tours sont fermés). Aussi grand sujet de satisfaction pour les faiseurs de chiffres, les abandons et les infanticides diminuent chaque jour grâce à la suppression des tours qui a moralisé les masses, et le budget réalise une économie qui croît chaque année.

Hélas! cette économie n'est que le prix du sang des enfants du pays! Et ce n'est pas les enfants qu'on tue, ce

sont les embryons qu'on détruit; *on les fait passer,* suivant l'expression tristement pittoresque en usage à Bordeaux.

Aussi le nombre des avortements augmente tous les jours. Je ne parle que de ceux que poursuit la justice. Consultez la *Médecine légale* de M. Tardieu; quant à ceux dont le magistrat ne peut connaître, tout le monde sait qu'il est plus formidable encore.

Les médecins surtout le savent mieux que tous, car ils sont chaque jour appelés pour conjurer leurs misérables suites. Mais ces faits qu'ils savent ils doivent les taire; leur honneur, celui de leurs clients leur en font le devoir.

Je crois en avoir assez dit sur cette question délicate..... Vous avez compris à quelles conséquences peu prévues la suppression des tours conduit la société française.

En présence du mal qui grandit, en présence de l'avenir de la population du pays, n'est-il pas permis de croire que tout en voulant le bien, nos législateurs ont encouragé le mal et que la question est loin d'avoir reçu sa dernière solution?

En conséquence, nous pensons que, dans l'intérêt de la société, le mystère qui entoure la conception de l'enfant doit pouvoir entourer sa naissance, et que si les tours ne sont pas rétablis comme au siècle dernier, ils doivent du moins être réglementés de façon à permettre ce mystère.

En résumé, nous pensons que l'Académie doit déposer honorablement dans ses archives le livre de M. Brochard ayant pour titre : *La Vérité sur les enfants trouvés,* qu'elle doit adresser une lettre de remercîments à l'auteur, et lui accorder comme récompense le rappel de la médaille d'or qu'il a déjà reçue de la Compagnie.

SOLUTION

D'UN

PROBLÈME DE GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE

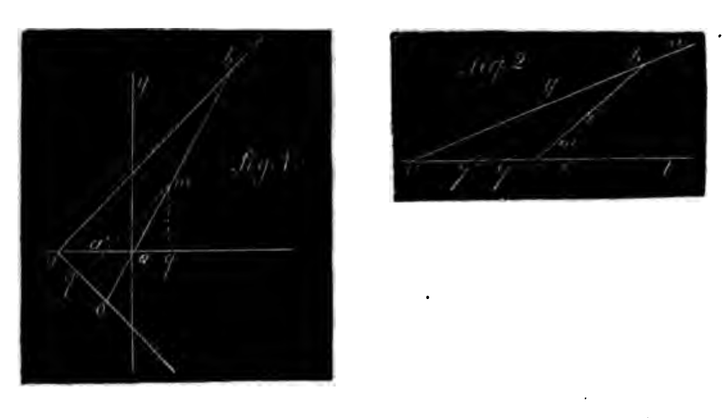
PAR M. VALAT

La Note que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie offre la solution et la discussion d'un problème fort simple, qui ne semble offrir qu'un médiocre intérêt; mais l'équation à laquelle je suis parvenu en prenant un système de coordonnées peu favorable suggère des considérations qui donnent un aspect nouveau à la question, par l'introduction de solutions évidemment étrangères. Il s'agit de tracer la courbe déterminée par les milieux des transversales assujéties à passer par un point fixe et terminées aux côtés d'un angle donné. C'est en m'occupant des parallèles ou antiparallèles placées sur le plan d'un triangle que le problème s'est présenté à mon esprit.

J'avais pressenti la découverte d'une sorte d'hyperbole à branches infinies et probablement du 2e ordre : quel a été mon étonnement de trouver une équation du 6e degré par rapport à chacune des variables, dont la discussion n'est pas sans difficulté et ne semble pas offrir de l'intérêt... J'essayai donc un autre système de coordonnées, qui me fournit immédiatement une équation du 2e degré, l'hyperbole qu'il m'avait été aisé de prévoir. Reprenant alors le premier système, je me convainquis que l'équation du 6e degré était décomposable en deux autres, dont l'une était celle de l'hyperbole obtenue précédemment, et l'autre, du

4e degré, devait comprendre les solutions étrangères. Celle-ci, complète par rapport à l'une des variables, ne contient que des puissances de degré pair de l'autre variable; elle exprime une sorte d'hyperbole à deux branches seulement et une courbe moins simple, avec une boucle de forme elliptique, arrondie d'un côté, amincie de l'autre côté, en s'étendant à l'infini par deux branches qui font suite à la seconde partie de la boucle. Ainsi, les difficultés particulières à l'analyse sont écartées; mais il reste à se rendre compte de l'introduction et du sens de ces solutions étrangères. C'est donc sur ce point que se porte l'intérêt de la question, et je n'ose affirmer d'avoir dissipé le nuage que les détails du calcul ont amené.

Cela posé, suivons la marche que nous avons adoptée dans les deux exercices précédents. Admettons d'ailleurs, pour éviter autant que possible les embarras du calcul, que l'angle donné est droit et que le point fixe est situé sur la bissectrice de cet angle, à une distance p du sommet, de sorte que le point donné est sur la courbe; on peut même ajouter que la perpendiculaire menée à ce point sur la bissectrice est une tangente. (*Fig.* 1.)



Première solution. — Prenons pour axes rectangulaires

les droites Ay, Ax; par suite, A est l'origine, et la transversale BC donne par son milieu m un point de la courbe demandée. On aura $mq = y$, $Aq = x$; la droite BC aura pour équation $y = mx$ et coupera les côtés de l'angle, de sorte que

$$OB = \frac{mp\sqrt{2}}{m-1}, \quad OC = \frac{mp\sqrt{2}}{m+1};$$

par suite,

$$BC = \frac{2pm}{m^2-1}\sqrt{m^2+1}.$$

D'ailleurs, $mB = mC = Om = \frac{1}{2}BC$, en vertu des conditions du problème, et cette droite est aussi l'hypoténuse d'un triangle rectangle. On aura donc la relation

$$m^2p^2 + m^4p^2 = (m^2-1)^2\,[y^2 + (x+p)^2].$$

Remplaçant m par $\frac{y}{x}$, il en résulte l'équation

$$\text{(A)} \quad x^6 + xy^4(2p-x) - x^2y^2(x+p)(x+3p) + x^4(x+p)^2 = 0,$$

incomplète par rapport à y, très complète pour x.

Deuxième solution. — Prenons pour axes les côtés de l'angle donné *fig.* 1 et le sommet O pour origine; appelons u, t les coordonnées générales; nous aurons $OB = 2u$, $OC = 2t$ et

$$Ai = Oi = \frac{p\sqrt{2}}{2}, \quad Ci = 2t - \frac{p\sqrt{2}}{2},$$

et

$$AC^2 = Ai^2 + Ci^2 = p^2 + 4t^2 - 2pt\sqrt{2}.$$

Enfin, la relation $\frac{AC}{Ai} = \frac{mc}{mq}$ conduit à l'équation de la courbe

$$8u^2t^2 + p^2u^2 - p^2t^2 = 4u^2pt\sqrt{2}.$$

Si nous n'avons pas commis d'erreur, il faut que celle-ci soit un des membres de la précédente, et c'est ce qui a lieu; car on a

$$(\mathrm{A}) = \left(y'^2 - x'^2 + \frac{p^2}{4}\right)[64y'^4 + 96py'^2(2x' - p) \\ - 64x'^4 + 64px'^3 - 16p^2x' + 4p^4];$$

ce qui nous montre qu'à côté de la solution obtenue, il en est d'autres que nous donne l'équation

$$(\mathrm{F}) \quad 16y'^4 + 24py'^2(2x' - p) - (2x' - p)^3(2x' + p) = 0.$$

Quoiqu'elle soit encore assez compliquée, elle offre une certaine simplicité par rapport à y' ou y, et dès lors nous la décomposerons en deux, qui seront

$$(\mathrm{G}) \quad 4y^2 = (2x - p)\left(-3p + 2\sqrt{x^2 + 2p^2}\right)$$

et

$$(\mathrm{H}) \quad 4y^2 = (p - 2x)\left(3p + 2\sqrt{x^2 + 2p^2}\right).$$

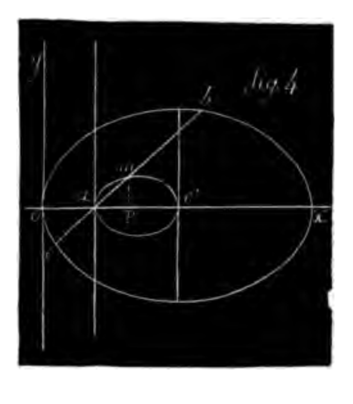
Aucune ne semble convenir au problème; mais elles conduisent à des courbes faciles à construire par points et dont la nature n'a rien de saillant. La courbe (G) a une boucle qui se lie à deux branches infinies; la seconde a quelque analogie avec l'hyperbole et ne s'étend que d'un seul côté, celui qui est opposé à la première courbe. Nous ne croyons pas nécessaire ou même utile d'examiner chacune de ces courbes avec détail, bien que nous l'ayons essayé sans rencontrer de difficulté, en prenant pour p un nombre particulier, de manière à rendre le calcul moins fatigant. Ainsi, lorsque $p = 8$, l'équation (G) prend la forme

$$y^2 = x'\left(-12 + \sqrt{x'^2 + 8x' + 144}\right) \\ = x'\left[-12 + \sqrt{(x' + 4)^2 + 128}\right],$$

après avoir porté l'origine au point A au moyen de la rela-

tion $x = x' + \frac{p}{2}$, qui donne $2x - p = 2x'$, et opéré les réductions.





La seconde, avec les mêmes hypothèses, se présente sous la forme

$$y^2 = -x'\left[12 + \sqrt{(x'+4)^2 + 128}\right].$$

et l'on voit qu'elle ne s'étend pas dans l'angle des abscisses positives, en présentant deux branches infinies du côté opposé, à partir de l'origine dont l'ordonnée est tangente à la courbe.

Quelles sont les questions étrangères qui conviennent à ces deux courbes? C'est ce que nous n'avons pu découvrir, et nous ne pouvons nous empêcher d'en être préoccupé, bien que nous ayons la conviction qu'elles ne répondent pas au problème. Nous croyons devoir ajouter l'équation de la courbe cherchée en coordonnées polaires, en nous servant de la première figure.

Quatrième solution. — L'origine étant en O, nous avons dans Om un rayon vecteur, et par suite

$$Om = mB = mC = \rho \quad \text{avec} \quad mOq = \alpha;$$

d'ailleurs,

$$BC = 2\rho, \quad OB = 2\rho \sin\alpha, \quad OC = 2\rho\cos\alpha,$$
$$AC = \frac{p\sqrt{2}}{2\sin\alpha}, \quad AB = \frac{p\sqrt{2}}{2\cos\alpha}.$$

On aura donc l'équation

$$(1) \qquad \rho = \frac{p\sqrt{2}}{4}\left(\frac{1}{\sin\alpha} + \frac{1}{\cos\alpha}\right),$$

qu'on peut déduire également de l'équation

$$ut = \frac{a}{2}(u + t).$$

En prenant l'origine en O', ou partant de l'équation plus simple $ut = \frac{a^2}{4}$, on obtient

$$\rho = \frac{p}{2\sqrt{\cos^2\alpha - \sin^2\alpha}},$$

qui donne, pour $\alpha = 0$, $\rho = \frac{p}{2}$, et pour $\alpha = 45°$, $\rho = \infty$, puisque $\sin\alpha = \cos\alpha$.

Troisième partie.

Nous avons cru que nos recherches acquerraient un certain degré d'intérêt si nous les étendions aux transversales qui sont menées par un point fixe dans les sections coniques, considération qui rapproche le problème des nombreuses et importantes propriétés des diamètres.

1° Examinons en conséquence ce qui se passe d'abord dans l'ellipse rapportée à son sommet et à des axes rectangulaires, savoir : $a^2y^2 + b^2u^2 = 2ab^2x$. (*Fig. 4.*)

L'origine sera ce qu'était le sommet de l'angle donné dans le problème précédent, et A pris sur le grand axe sera

le point fixe donné i. Posons $OA = p$; les coordonnées u, t d'un point m, milieu d'une transversale passant par A, nous conduisent à l'équation $y = m(x-p)$, dont l'intersection avec la courbe fournit les équations

$$x^2 - \frac{2a(apm^2+b^2)}{a^2m^2+b^2}x + \frac{pa^2m^2}{a^2m^2+b^2} = 0$$

et

$$y^2 - \frac{2b^2(a-p)m}{a^2m^2+b^2}y + \frac{pb^2m^2(2a-p)}{a^2m^2+b^2}.$$

Soient x', x'' les valeurs tirées de la première, y', x'' les ordonnées correspondantes tirées de la seconde; on a $2t = x' + x''$, par suite $2a\frac{(apm^2+b^2)}{a^2m^2+b^2}$. D'ailleurs, $m = \frac{u}{t-p}$; par conséquent, l'élimination de m nous donne

$$\text{(K)} \qquad a^2u^2 + b^2t^2 = b^2(a+p)t - ap^2b,$$

ellipse dont le grand axe sera $a - p$ en posant $u = 0$, d'où $t' = a$, $t'' = p$.

Le second axe s'obtient en posant $t = p + \frac{a-p}{2} = \frac{a+p}{2}$; d'où résulte $u = \frac{b}{a}\frac{(a-p)}{2}$. Posons $\frac{a-p}{2} = a'$; nous aurons

$$u = \frac{b}{a}a' = b' \qquad \text{ou} \qquad \frac{b'}{a'} = \frac{b}{a}.$$

Les deux ellipses sont donc semblables.

Nota. — 1° Si $a = b$, nous aurons donc $a' = b'$; ce sont deux cercles.

2° Si $p = 0$, l'on a $a^2u^2 + b^2t^2 = b^2at$, c'est-à-dire $u^2 = \frac{b^2}{a^2}(at - t^2)$; l'ellipse est tracée sur le demi-grand axe de la première et son second axe est aussi $\frac{b}{2}$.

3° Si $p = 2a$, l'on a $a^2u^2 + b^2t^2 = 3ab^2t - 2a^2b^2$ et $u^2 = \frac{b^2}{a^2}(3at - 2a^2 - t^2)$.

Pour $u = 0$, l'on trouve $t^2 - 3at + 2a^2 = 0$; d'où

$$t = +\frac{3a}{2} \pm \sqrt{\frac{3a^2 - 2a^2}{4}} = \frac{3a}{2} \pm \frac{a}{2};$$

par suite on a : 1° $t' = 2a$; 2° a, encore la demi-ellipse sur le demi-grand axe.

4° On revient à l'ellipse même donnée pour $p = 3a$, car on a

$$a^2u^2 + b^2t^2 = b^2 4at - 3a^2b^2;$$

d'où

$$u^2 = \frac{b^2}{a^2}(4at - 3a^2 - t^2);$$

et posant $u = 0$, l'on a $t' = 3a$ et $t'' = a$; grand axe $= 2a$.

Laissons les diverses conséquences qui résultent de cette discussion et passons à la parabole.

2° $y^2 = 2px$: le point fixe étant placé sur l'axe des x à une distance du sommet $= p'$, nous aurons pour une transversale l'équation $y = m(x - p')$; la parallèle à l'axe menée par m coupe la parabole en un point qui fournit une tangente parallèle au diamètre conjugué, comme on sait, et l'on a par conséquent $m = \frac{p}{u}$, d'où l'équation

(L) $\quad u = \frac{p}{u}(t - t'), \quad$ d'où $\quad u^2 = p(t - t')$.

parabole dont le sommet est en A et dont le paramètre est la moitié de celui de la parabole donnée.

1° Si $t - p = t'$, l'équation devient $u^2 = pt'$, et l'origine sera maintenant en A;

2° Si $p' = p$, l'équation devient $u^2 = p(t - p) = pt - p^2$, et posant $t - p = t'$, d'où $t = p + t'$, nous avons $u^2 = pt'$, résultat analogue au précédent;

3° Les deux paraboles, semblables d'ailleurs comme les courbes de ce genre, ont leurs paramètres dans le rapport de 1 à 2.

Nous dirons peu de chose de l'hyperbole, qui a tant de rapport avec l'ellipse; partant de l'équation ordinaire $y^2 = \frac{b^2}{a^2}(x^2 - 2ax)$, la transversale passant par le point fixe aura pour équation $y = m(x - p)$; d'où, par des calculs analogues à ceux que nous avons exécutés pour l'ellipse, nous trouvons

$$x^2 - \frac{2a(apm^2 - b^2)}{a^2m^2 - b^2}x + \frac{p^2a^2m^2}{a^2m^2 - b^2} = 0$$

et

$$y^2 + \frac{2b^2(a-p)m}{a^2m^2 - b^2}y - \frac{p^2m^2b^2(2a-p)}{a^2m^2 - b^2} = 0.$$

Les coordonnées du point milieu étant x', x''; y', y'', on aura $2t = x' + x''$; par suite, $2t = \frac{2a(pam^2 - b^2)}{a^2m^2 - b^2}$; d'ailleurs $m = \frac{u}{t-p}$; par suite on aura

$$a^2u^2 - b^2t^2 = -b^2(a+p)t + apb^2,$$

que nous présenterons sous la forme

$$(M) \qquad u^2 = \frac{b^2}{a^2}[t^2 - (p+a)t + ap].$$

Nous bornons là nos recherches.

COMMUNICATION

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UN LIVRE

Qui a appartenu à Mme la Comtesse de Grignan

ET COPIE

D'UNE LETTRE DE L'ABBÉ TESTU A LA BELLE COMTESSE

PAR M. VALAT

Nous offrons à l'Académie un volume que nous croyons avoir appartenu à la belle comtesse de Grignan ; en avouant que les indices ou témoignages qui militent en faveur de notre opinion, ne sont pas des preuves suffisantes pour affirmer l'exactitude de l'origine que nous lui attribuons : une lettre ou plutôt la copie d'une lettre de l'abbé Testu, est le seul titre que nous pouvons faire valoir en ce moment, jusqu'à ce que des recherches nouvelles nous aient mis sur la trace d'un document plus positif.

Le livre dont il s'agit est l'œuvre du P. Lemoyne, auteur du poëme de Saint-Louis, ou *la Sainte Couronne conquise;* ce poëme a été l'objet d'une longue analyse critique dans le cours de littérature de Laharpe. Le Père jésuite est plus connu encore par un petit traité *de la Dévotion aisée,* qui eut l'honneur d'être plusieurs fois cité dans les lettres provinciales de Pascal, comme une œuvre peu édifiante ; auteur d'un recueil énorme de poésies de tout genre, et de quelques ouvrages en prose plus sérieux, il est maintenant oublié, et ses œuvres auraient subi le même sort, sans la critique dont elles ont été l'objet ; car on lit encore Laharpe, et les Provinciales vivront autant que la langue française. Cependant, il faut bien dire toute la vérité, les productions

poétiques du P. Lemoyne eurent une grande vogue; et parmi ses ouvrages en prose, *la Gallerie des femmes fortes*, dont il est ici question, obtint un succès que l'on a peine à comprendre; l'auteur inconnu de la trouvaille dont nous entretenons l'Académie a bien soin de faire remarquer que le volume fut demandé par la comtesse, qu'il fut acheté sur son ordre par l'abbé Testu et pour son compte; en 1667 il était à sa cinquième édition, du vivant de l'auteur, qui mourait quatre ans après.

Il est venu en notre possession par un pur hasard, et si nous n'en avons point fait connaître plus tôt l'origine, c'est qu'il nous répugnait d'en disposer, comme s'il nous appartenait; nous le tenons d'un élève du Lycée de Rodez, qui le faisait circuler en classe, amusant ainsi ses camarades par les étranges gravures qui figurent les femmes fortes, payennes ou chrétiennes, dont les actions héroïques sont célébrées d'une façon non moins étrange; déposé sur notre bureau, lorsque nous en arrêtâmes la circulation, il n'a jamais été réclamé ni par l'élève qui n'osait risquer de se faire connaître, ni par sa famille, malgré mes invitations réitérées : il n'y a rien de dangereux en effet dans ce livre, si ce n'est pour le goût... Nous nous bornons à ce simple récit, craignant que notre mémoire nous fasse défaut sur les détails d'un incident qui remonte à cinquante ans environ. Du reste, quelle que soit l'opinion qu'on se forme sur l'auteur de la lettre dont nous donnons la copie, on ne saurait s'empêcher d'y trouver avec le caractère léger, mais spirituel, de l'aimable et un peu mondain abbé, la couleur de l'époque, ainsi que des observations pleines de finesse et des saillies dignes d'un des fidèles amis de Mme de Sévigné. Comment ne pas s'intéresser à des tableaux qui reproduisent avec quelques détails intimes des personnages devenus historiques !

L'on comprend, et nous n'avions peut-être pas besoin de

le dire, que nous ne changeons rien au texte qui vous a été soumis, soit à ce qui appartient à l'abbé ou qui lui est attribué, soit à ce qui vient de la plume du véritable propriétaire du volume jusqu'à présent ignoré, auquel nous sommes prêt de restituer le précieux volume, sans profiter du bénéfice de la prescription plus que légale.

Il nous était venu la pensée de saisir l'occasion de recueillir quelques notes biographiques ou littéraires sur l'abbé Testu, comme sur le P. Lemoyne; qui valent la peine d'être étudiés à divers points de vue. Nous sommes, Dieu merci, bien riches en écrivains estimables ou d'une valeur secondaire; toutefois le moment est favorable de rendre pleine justice à tous ceux qui nous ont précédés, en laissant des traces d'un labeur toujours favorable aux progrès des lettres ou des sciences.

L'abbé Testu n'est point indigne de l'attention des sérieux esprits de notre époque; il eut la réputation d'un causeur ingénieux, et fut recherché non seulement des dames d'un rare mérite, mais il était écouté et consulté à l'Académie française dont il fit partie : il essaya d'abord de la prédication, et y eut des succès, dont il ne fut point satisfait; il rentra dans la retraite auprès de l'abbé de Rancé, son ami, pour y étudier les maîtres de l'éloquence sacrée, et lorsque revenu sur sa chaire, il recueillait les fruits de sa laborieuse préparation, il se vit contraint d'abandonner, à cause de la faiblesse de sa constitution, une carrière qui lui assurait une place honorable parmi les prédicateurs du temps.

Il y aurait bien plus à dire du P. Lemoyne, et ce serait lui rendre imparfaitement justice, que de lui reconnaître seulement du talent et une grande imagination. Il a manqué de mesure et de goût, on ne peut le nier; mais il y a du bon dans ses poésies, et parfois du très bon; Laharpe, en le critiquant avec toute raison, a su découvrir de beaux

passages, qu'il cite, en les opposant aux vers des maîtres de la brillante école littéraire qui n'était encore qu'à son berceau, lorsque le P. Lemoyne publia son poëme en 1651 et 1653. Boileau n'avait pas encore donné les règles et les exemples de la bonne, de la vraie poésie; il n'avait pas surtout appris à ses contemporains à goûter et à comprendre l'art difficile d'approprier le style à la nature du sujet : sans lui, Racine lui-même n'eût été qu'un versificateur ou un médiocre poète.

Mais nous laissons à d'autres, quoique à regret, le soin de relever la mémoire et d'apprécier le mérite du P. Lemoyne, ou de l'abbé Testu : ils valent la peine d'être étudiés, et nous serions heureux de provoquer une sorte de réhabilitation, qui ne serait ni sans honneur, ni sans profit pour son auteur.

Copie de la pièce manuscrite, placée en tête du volume, intitulé : *la Gallerie des femmes fortes*, par le P. Lemoyne de la Compagnie de Jésus, 5me édition. Paris, 1667.

AVANT-PROPOS.

Cet exemplaire a appartenu à Madame de Grignan, fille de Madame de Sévigné.

Voici comment il m'est tombé entre les mains. Une matinée de ce beau mois de juin 1815, je me promenais dans la campagne cherchant des monuments gothiques; comme je dessinais les sculptures d'un vieux clocher, passe le curé qui m'invite à entrer dans son presbytère; j'acceptai, et sur une des tablettes enfumées de sa cuisine, je vis un vieux livre couvert de poussière, que je me mis à feuilleter. Qu'on imagine ma joie, quand je trouvai au premier feuillet, attachée avec une petite épingle de laiton, chargée de vert-de-gris, une lettre de l'abbé Testu à Madame de Grignan. Je tenais un livre que la fille bien-aimée de l'ai-

mable Madame de Sévigné avait tenu; je lisais une lettre qu'elle avait lue, il s'agissait de m'approprier ma trouvaille : je proposai au bon curé de m'abandonner ce livre, en échange du dessin de son église et de son presbytère; il me dit qu'il ne pouvait en disposer, qu'il appartenait à sa gouvernante Gouton : Mademoiselle Gouton, dis-je à la gouvernante, aussitôt qu'elle entra; voilà une pièce de quarante sous, belle, blanche et neuve comme vous; c'est le prix que M. le Curé a mis à ce vieux livre, le marché vous convient-il? On ne dédit pas Monsieur le Curé, me répondit-elle, en pliant le genou pour faire la révérence. Je mis la pièce de quarante sous dans le milieu de la main de Mademoiselle Gouton; je saluai M. le Curé et me retirai avec mon bouquin dans ma poche. Rentré chez moi, je n'ai eu rien de plus pressé que de recopier cette vieille lettre tout usée, toute noire, toute tailladée par environ cent cinquante ans de vétusté, et ensuite de faire relier ce précieux exemplaire, qui, certes, en vaut bien la peine.

« Tout est naturel et vraisemblable dans ce récit, hors » un point; c'est la discrétion singulière du narrateur, qui » ne cherche pas à savoir comment ce livre est tombé dans » les mains de Mlle Gouton, et ne nous apprend ni le nom » du village qu'il a rencontré dans sa promenade de touriste, » ni son propre nom : ce sont autant de mystères, qu'il » était aisé de dissiper, au profit de son honneur et de sa » réputation d'historien; nous y aurions beaucoup gagné, » en trouvant de nouveaux motifs de croire à l'authenticité » de l'anecdote; d'un autre côté, notre opinion personnelle, » qu'intéresse vivement la découverte d'un livre de la » bibliothèque de la belle Comtesse, nous semble confirmée, » soit par la simplicité du récit, soit par l'invraisemblance » d'une supercherie dont on ne tire aucun profit, soit enfin » par le texte même de la lettre attribuée à l'abbé Testu, » qu'il nous paraît difficile d'imaginer avec les détails de

» mœurs contemporaines qu'elle renferme, et c'est surtout » à cette pièce que nous adressons les esprits critiques, » dont nous voudrions obtenir la sympathique adhésion. »

LETTRE DE L'ABBÉ TESTU A LA COMTESSE DE GRIGNAN.

Madame la Comtesse, conformément à vos ordres, j'ai acheplé chez votre libraire *La Gallerie des femmes fortes*. C'est, je vous assure un ouvrage très foible, de goust point; de jugement, point; d'imagination un peu; encore ce peu d'imagination est-il déréglé, extravagant, burlesque, barbare. Ce n'est pas l'avis de tout le monde, mais c'est le mièn.

J'ai rencontré chez le bon homme Cramoisy ([1]) un homme qu'on y rencontre souvent. C'est un auteur de manuscrits qui ne voient jamais le jour. Cet homme toujours travaillant, toujours habillé de gris, toujours pauvre, me fait l'honneur quand il parle devant moi, de me trouver quelque mérite; mais derrière moi, il dit que je n'ai que de l'esprit volatil qui s'échappe, qui se perd, qui n'a aucune solidité, il scait que les personnes que le Roy honore de sa confiance, ont quelquefois daigné m'apercevoir; et il m'appelle : *mon petit preslat, mon joli petit monseigneur,* et quand je suis sorti il ajoute : Ce petit abbé Testu se deménera tant, mangera tant de petites colations des devotes de qualité, qu'il finira par estre evesque; toutefois il n'entrera pas dans l'église par la porte, ce sera par la châtière ([2]). Vous le voyez,

([1]) Au XVII[e] siècle, les Cramoisy étaient les Didot de nos jours.

([2]) Je ne sais où j'ai lu que cet abbé Testu, souvent mentionné dans les lettres de M[me] de Sévigné, était si petit qu'au besoin il aurait pu servir d'âme à un gros homme. Je crois avoir lu aussi qu'il fut fait évêque à la recommandation de M[me] de Maintenon. « Notre annotateur se trompe doublement; c'est M[me] de Montespan » qui demandait l'évêché à Louis XIV qui le refusa, le trouvant trop » mondain. L'abbé ne fut point nommé. »

Madame, je me regarde bien au-dessus de la portée de tous ces petits traits.

On m'a dit que cette manière d'auteur estait d'assez bas lieu, bien que né sur les montagnes d'Auvergne; qu'il n'estait qu'un petit robin encore qu'il portat le nom patronimique de l'illustre famille des Grignan (1). On m'a dit aussi qu'il était en relation trez fréquente avec le grand Arnault qu'il contredit souvent en face, et qu'à cause de cette assurance le grand Arnault le croyait seul des habitués du Port Royal en estat de lui tenir teste. C'est avec cet homme, tel quel, que nous avons eu chez vostre libraire, une vive discussion, si vive sur la fin que le jeu de ses poumons me deschirait le tympan de l'oreille (2); je lui ai ri au nez (3) et l'ai salué profondément en me retirant, *jurant mais un peu tard qu'on ne m'y prendrait plus*. Voici d'où estoit venue la discussion. Cet homme qui a des sentiments tout terrestres, qui ne croit pas à l'union des ames, aux sentiments et aux passions *platoniques*, qui dit qu'il a toujours le diable pendu à l'oreille quand on lui parle de la vertu des femmes de hault estage, prétendoit que le Père Lemoyne avait manqué de sens quand il avait esté chercher les femmes fortes parmy les roynes, les princesses ou les femmes de qualité. — Où auriez-vous donc voulu qu'il les eut prises, lui ai-je dit, est-ce parmy les femmes du commun? — Eh! pourquoi pas? pourquoi pas? s'est-il écrié avec une voix d'onagre qui a fait accourir de l'arrière boutique quelques voisines qui avaient esté visiter la librairesse : fort de cette gallerie de petites bourgeoises, qui appuyées sur le comptoir, se rengorgeoient comme une rangée d'oies sur le bord d'une mare, notre homme s'est mis à apostropher des femmes imaginaires, que

(1) Le comte de Grignan était François de Castellanne d'Ademar *(sic)* de Montell, comte de Grignan.

(2) Ainsi dispute mon ami François V. Il a bien quelquefois raison; mais il crie comme ayant toujours raison : il crie pour vingt.

(3) Voilà bien l'allure de l'imbécile, quand sa tête vide, vernissée de fatuité, est abordée par une tête pleine de cervelle.

les bonnes commères croyoient estre de la connoissance du stentor d'Auvergne : « Eh! pourquoi, disoit-il, ou plutôt » crioit-il, pourquoi ne vous appellerai-je pas femme forte, » vous jeune marchande drapière, qui avez plusieurs enfants » dont un vous chérit plus que les autres, vous nomme : » *belle maman* et qui cependant les soignez, les caressez, les » aimez également tous. — Et vous, jeune jolie procureuse » qui ne regardez jamais vostre maistre clerc qui vous » regarde toujours, vous avez tout doucement pardonné à » votre mari ses amours avec votre petite cousine, avec » vostre nouvelle servante, au lieu de les publier à toutes » les fenestres de votre maison; pourquoi ne vous appelle- » rai-je pas femme forte — et toy, pauvre douce Annette » qui avois (*sic*) un mari dont le caractère bouillonnant, » contenu en public par l'éducation, n'estoit contenu par » rien dans ton mesnage; tu l'aimois cependant, de tout ton » ton cœur; tu remerciois Dieu de te l'avoir donné; tu dois » estre comptée aussi parmy les femmes fortes. — Vous » estes encore, pour moi, la femme forte, vous, Madame » Romainville à qui le sort ne cesse de donner des domes- » tiques fainéants ou sots, des servantes maladroites ou » insolentes, et qui ne les reprenez jamais qu'avec la voix » d'un ange. — Je connais dans la rue Saint-Martin une belle » mercière; elle est naturellement obstinée, entestée; elle » croit fermement avoir toujours raison; et cependant per- » sonne au monde ne prend plus facilement condamnation : » c'est encore la femme forte. — Je me souviens maintenant, » Madame Cramoisy, a-t-il dit en s'adressant à la femme du » libraire, que vous me fites un jour l'éloge de deux de vos » amies; l'une qui a sa taille belle, ne met jamais son » masque, ni à l'église ni à la promenade (1), bien que la » petite vérole ait cruellement gasté son visage, l'autre trez » jeune mère de famille, dont le mari est premier commis de » M. de Barbezieux, pour économiser la moitié de ses

(1) C'était alors l'usage. Voyez les auteurs du temps.

» appointements, se refuse les despenses de luxe, appelées
» despenses nécessaires à la representation : ses amies, les
» amies de ses amies la critiquent; elle le sait, elle se laisse
» critiquer, car elle est vraiement la femme forte, comme
» celle qui va à visage découvert. J'ai toujours désiré de
» connoitre une belle horlogère de la rue du Roulle, qui est
» belle comme Vénus, qui a deux grandes demoiselles de
» seize ans, belles comme des amours. Elle néglige sa
» parure; elle ne pare que ses filles qui ne tarderont pas à
» trouver des maris : c'est la femme forte et très forte. On
» me citait une petite femme; toujours assaillie par de
» nouvelles fantaisies de bijoux, de musique, de livres, de
» beaux meubles, de beaux jardins, de beaux logements, qui
» résistait victorieusement à toutes ces fantaisies, et une
» autre, qui avait un mari doux et débonnaire qui se seroit
» laissé gouverner et par lequel elle se laissait toutefois
» gouverner, afin d'obéir aux préceptes de Dieu et à l'ordre
» de la nature, je le dis haultement : c'estaient deux femmes
» fortes. »

Madame la Comtesse, inutilement on voudrait interrompre cet homme lorsqu'il a commencé à parler : Figurez-vous un grand rouet de moulin, qui jette l'eau de toute part et brise tout ce qui fait obstacle à son mouvement. — Monsieur, Monsieur! lui disais-je, une petite observation, un seul mot! il ne m'entendait pas : force m'a esté de le laisser aller.

« Un savant et pieux recollet, a-t-il continué, me disait
» l'autre jour qu'il avait confessé des femmes de tous les
» estats, depuis la pauvre bucheronne (1), qui endure la
» pluie, la neige, le soleil, la faim, la soif, la misère, qui
» tous les soirs bénit Dieu, avant d'entrer dans sa couche
» de feuilles sèches, jusques aux princesses, aux grandes
» dames, dont les volontés et les désirs sont tout-puissants,

(2) Le dictionnaire de l'Académie n'avait pas été fait : c'était encore le bon temps; on disait *Bucheronne, Libraıresse, Horlogère.*

» au milieu de ce continuel cortége de grands écuyers, de » beaux pages et élégants officiers. »

Il a débité sous le nom du recollet tant de pauvretés, tant de mensonges, que, perdant le peu de patience qui me restait, je me suis sauvé à toutes jambes.

Excusez-moi de vous avoir si longtemps entretenu des bizarres opinions de cet extravagant, qui n'a guères d'autre mérite que d'estre enthousiaste fol de l'esprit de Madame la marquise vostre mère.

Avant de finir ma lettre, je vous demanderai, Madame, encore un moment d'audience. Il est un projet qui me vient et revient souvent dans la teste. Le Père Lemoyne a fait les portraits des femmes fortes qui ne vivent plus; je voudrois, moi, faire les mignatures des femmes qui vivent. Je me suis déjà essayé : voici le premier petit médaillon.

« Artenice est née du sang des dieux : dès qu'elle vit le » jour, les fées qui la destinoient à monter sur le trosne, » la comblèrent de tous les dons. A peine parut-elle à la » cour que sa beauté éblouit tous les yeux. Ses rivales » obtinrent du Roy, le grand Emanuel, qu'elle seroit Royne » du loingtain Royaume d'Arles [1]. C'est là que depuis » plusieurs années, elle règne par son amabilité et par ses » grâces sur un peuple enchanté.

» L'esprit d'Artenice est comme son hault-chasteau. Il est » élevé au dessus des moyennes régions : Artenice tient de » son vieil Homère que les princesses de Troye ne dédai- » gnaient les soings du mesnage ; elle surveille avec dignité » son immense maison ; et par une continuelle économie, » elle en soutient la magnificence. Elle passe, sans effort, » des haultes méditations de la philosophie la plus ardue, à » la petite causerie des salons : elle pose le compas d'Euclide » et prend une aiguille de tapisserie. Artenice fait le » bonheur du roy, son époux, qui fait le bonheur d'Artenice.

[1] Mme de Grignan était commandante de la Provence. Sur ce fait et sur tous les autres, voyez les Mémoires du temps.

» Dieu veut les entourer d'une nombreuse famille et multi-
» plier dans leur maison les rejetons des héros qui allèrent,
» sous Godefroy de Bouillon, conquérir l'Azie (1).

» Le cœur d'Artenice est le trône de l'amour filial, aussi
» bien que de l'amour conjugal. Elle est la fille de l'aimante
» et aimable Zénobie.

» Au physique la fille est la jolie mignature de sa mère :
» au moral sa mère est la jolie miniature de sa fille.

» Artenice, pour avoir un corps délicat n'en est pas moins
» la femme forte (2). »

Nous n'osons combattre la bien sévère admonestation de notre inconnu; c'est une pensée fort morale, que celle d'éviter toute flatterie à l'égard des femmes, comme à l'égard des rois : mais ici l'abbé n'est pas au confessionnal, et rien ne nous autorise à croire qu'il fut un directeur trop indulgent; nous avouons avoir éprouvé un véritable plaisir à lire ce joli portrait, ainsi que le coup de pinceau vraiment délicat qui met en relief les qualités supérieures de la mère de la comtesse, cet admirable modèle de goût, d'esprit et d'amour maternel.

(1) L'histoire des croisades mentionne les Castellane et les Adhémar.

(2) Ce petit flatteur d'abbé Testu, si, au lieu d'exagérer les qualités de Mme de Grignan, dont il était le directeur, il lui eût fait connaître ses défauts, il eût peut-être rendu cette belle, spirituelle et vertueuse comtesse une femme parfaite, autant que ce mot peut s'appliquer aux êtres de la très imparfaite race humaine; c'est une observation malheureusement vraie : on dit quelquefois la vérité aux rois, on ne la dit jamais aux jeunes femmes.

ÉTUDE

SUR

QUELQUES PROPRIÉTÉS DES NOMBRES

PAR M. VALAT

Le hasard seul m'a conduit à certains résultats numériques, dont plusieurs rappellent des propriétés connues, si même ils n'ont pas été recueillis avant moi dans des formes analogues ou identiques; ce que je n'ose affirmer, n'ayant pas eu l'occasion de m'occuper de ce genre de questions, plus curieuses qu'utiles. C'est en discutant les équations de deux courbes, l'une du 2e, l'autre du 4e degré, et faisant croître simultanément les abscisses correspondantes par progression arithmétique, que, surpris des résultats singuliers qui s'offraient à moi, je cherchai la loi que je pressentais, et je trouvai les propriétés suivantes ainsi que bien d'autres, dont je m'occuperai avec plus de soin, si celles-ci ont quelque valeur aux yeux des calculateurs.

Je les expose avec toute la concision dont je suis capable et dans l'ordre où elles se sont produites, puisque j'ai dû, en poursuivant mes recherches, étendre et généraliser à mesure que je déroulais les premières conséquences du principe qui m'a servi de point de départ. Je donne l'énoncé sous la forme d'un théorème; puis vient l'application, et je termine par la formule générale, qui sert de démonstration. Je n'ai pas besoin de faire remarquer l'extrême simplicité du premier théorème, qui est l'expression d'une presque

identité; la simplicité du point de départ, si elle n'est pas un mérite, ne doit pourtant pas être assimilée à un défaut : qu'on ne me la reproche pas.

ARTICLE 1er. — *Des produits de deux nombres.*

Théorème 1. — Le produit de deux nombres consécutifs quelconques, augmenté du plus grand, donne le carré de celui-ci; augmenté du plus petit, donne aussi le carré du plus grand diminué de l'unité.

Ex. $6.7 + 7 = 7^2 = 49, \quad 6.7 + 6 = 6.8 = 48.$

En général,

$$n(n+1) + n + 1 = (n+1)^2,$$
$$n(n+1) + n = (n+1)^2 - 1.$$

Théorème 2. — Le produit de deux nombres pairs ou impairs consécutifs, augmenté de 1, donne le carré de leur moyenne arithmétique.

Ex. $5.7 + 1 = 36, \quad 10.12 + 1 = 121.$

En général,

$$(2n+1)(2n+3) + 1 = (2n+2)^2,$$
$$2n(2n+2) + 1 = (2n+1)^2.$$

Théorème 3. — Le produit de deux nombres pairs ou impairs, que sépare l'intervalle d'un seul pair ou impair, augmenté de 4, donne le carré du nombre intermédiaire.

Ex. $7.11 + 4 = 81$ carré de 9, $\quad 6.10 + 4 = 64$ carré de 8.

En général,

$$(2n+1)(2n+5) + 4 = (2n+3)^2,$$
$$2n(2n+4) + 4 = (2n+2)^2.$$

NOTA. — On voit la loi que suivent les produits analogues dont les facteurs sont séparés par 2, 3, ... intermédiaires.

Chacun des produits doit être augmenté de l'un des carrés 9, 16, etc., pour former le carré de la moyenne arithmétique des nombres donnés.

Ainsi $4.12 + 16 = 64$ et $5.13 + 16 = 81$.
Comme $4.14 + 25 = 81$ et $5.15 + 25 = 100$.

Théorème 4. — Le produit de deux nombres pairs ou impairs, consécutifs ou non, augmenté du carré de leur demi-différence, donne le carré de leur demi-somme

$$2n(2n + 2p) + p^2 = (2n + p)^2$$

et

$$(2n + 1)(2n + 2p + 1) + p^2 = (2n + p + 1)^2.$$

De ce dernier théorème résulte un moyen pratique fort simple de trouver deux carrés en nombres entiers ou fractionnaires, dont la somme soit un carré.

Les diverses formules qui donnent la solution de ce problème, dont la plupart sont consignées dans les traités de Géométrie, et plus particulièrement dans l'*Histoire des Mathématiques* de Montucla, se réduisent à celle que nous avons présentée. En la mettant sous la forme suivante

$$(1) \qquad m^2 n^2 + \left(\frac{n^2 - m^2}{2}\right)^2 = \left(\frac{n^2 + m^2}{2}\right)^2,$$

on obtient la règle pratique dont nous pouvons nous servir pour calculer deux carrés dont la somme soit un carré, et même pour former la suite de tous les carrés susceptibles de remplir la même condition.

Règle pratique. — Prenons deux nombres quelconques; élevons au carré chacun d'eux; le produit des deux carrés et le carré de leur demi-différence donnera le carré de leur demi-somme.

Ex. 11 et 20 donnent 121 et 400, dont le produit est le carré

de $11 \times 20 = 220$; ajoutez $\left(\frac{400-121}{2}\right)^2 = \frac{279^2}{4} = \frac{77841}{4}$, et vous aurez le carré $\left(\frac{400+121}{2}\right)^2 = \frac{271441}{4}$.

On a donc

$$48400 + \frac{77841}{4} = \frac{271441}{4}$$

ou bien

$$11^2 \times 20^2, \quad \text{c'est-à-dire } 220^2 + \left(\frac{279}{2}\right)^2 = \left(\frac{521}{2}\right)^2;$$

en nombres entiers, $440^2 + 279^2 = 521^2$, ou bien

$$193600 + 77841 = 271441.$$

2e Exemple. Prenons 5 et 7, dont le produit 35 élevé au carré donne 1225; ajoutez $\left(\frac{49-25}{2}\right)^2 = 144$, et vous aurez $\left(\frac{49+25}{2}\right)^2 = 1369$.

NOTA. — La formule (1) donnera la série des carrés entiers ou fractionnaires remplissant la condition mentionnée, en y posant $m = 1 \ldots 2 \ldots 3 \ldots 4$, etc., avec $n = 2 \ldots 3 \ldots 4 \ldots 5$, etc. L'hypothèse $m = n$ conduit à l'identité $m^4 = m^4$; il est d'ailleurs évident que cette formule peut revêtir la forme entière, bien connue, $4m^2n^2 + (n^2 - m^2)^2 = (n^2 + m^2)^2$.

ARTICLE 2. — *Des produits de trois nombres.*

Théorème 5. — Le produit de trois nombres consécutifs pairs ou impairs, augmenté de quatre fois le terme intermédiaire ou leur moyenne arithmétique, donne le cube de ce même nombre.

Ex. $3.5.7 + 4.5 = 125 = 5^3$ et $4.6.8 + 4.6 = 216 = 6^3$.

En général,

$$(2n+1)(2n+3)(2n+5)+4(2n+3)=(2n+3)^3$$

et

$$2n(2n+2)(2n+4)+4(2n+2)=(2n+2)^3.$$

On en déduit, par la suppression du facteur commun, les deux expressions

$$(2n+1)(2n+5)+4=(2n+3)^2,$$
$$2n(2n+4)+4=(2n+2)^2,$$

déjà trouvées dans le précédent article.

On aura plus simplement la formule générale

$$n(n+2)(n+4)+4(n+2)=(n+2)^3,$$

qui donne aussi

$$n(n+4)+4=(n+2)^2$$

Théorème 6. — Quand les nombres sont séparés par un intervalle plus considérable, la règle demeure la même, sauf le coefficient du terme ajouté au produit des trois nombres, qui devient l'un des carrés suivants : 9, 16, 25, etc.

Ex. $n(n+3)(n+6)+9(n+3)=(n+3)^3.$

Si $n=1$, on a

$$1.4.7+9.4=64=4^3$$

En général, pour l'intervalle p, on obtient la formule

$$n(n+p)(n+2p)+p^2(n+p)=(n+p)^3,$$

de laquelle on déduit la forme précédente

$$n(n+2p)+p^2=(n+p)^2.$$

Article 3. — ***Des produits de quatre nombres.***

Théorème 7. — Le produit de quatre nombres consécutifs pairs ou impairs, augmenté de dix fois le produit des deux

termes intermédiaires et de 1, donne la 4e puissance de leur moyenne arithmétique.

$$\text{Ex. } 3.5.7.9 + 10.5.7 + 1 = 6^4 = 1296,$$
$$2.4.6.8 + 10.4.6 + 1 = 5^4 = 625.$$

En général,

$$n(n+2)(n+4)(n+6) + 10(n+2)(n+4) + 1 = (n+3)^4.$$

Théorème 8. — Le produit de quatre nombres consécutifs quelconques étant augmenté : 1° du double produit des trois derniers; 2° du carré du troisième, donne la 4e puissance de ce troisième.

$$\text{Ex. } 2.3.4.5 + 2.3.4.5 + 4^2 = 4^4 = 256$$

et

$$3.4.5.6 + 2.4.5.6 + 5^2 = 5^4 = 625.$$

En général,

$$n(n+1)(n+2)(n+3)$$
$$+ 2(n+1)(n+2)(n+3) + (n+2)^2 = (n+2)^4;$$

de cette formule on tire

$$n(n+1)(n+3) + 2(n+1)(n+3) + (n+2) = (n+2)^3$$

ou celle-ci

$$(n+1)(n+3) + 1 = (n+2)^2,$$

connue.

Théorème 9. — Le produit de quatre nombres consécutifs étant augmenté du double produit des deux nombres intermédiaires, donne le carré de ce dernier produit.

$$\text{Ex. } 1.2.3.4 + 2.2.3 = 2^2.3^2 = 36$$

ou bien

$$n(n+1)(n+2)(n+3) + 2(n+1)(n+2) = (n+1)^2(n+2)^2,$$

d'où l'on tire

$$n(n+3) + 2 = (n+1)(n+2),$$

plus généralement

$$(n+p)(n+p')-(n+p-1)(n+p'+1)=p'+1-p.$$

En admettant $p'=p\ldots$, soit

$$n=10,\quad p'=p=4,\quad 14.14-13.15=1.$$

Nous laissons à dessein de nouvelles combinaisons qui conduisent à des formules sans intérêt, comme celle-ci

$$(n+1)(n+3)-n(n+4)=3;$$

soit $n=10\ldots 11.13-10.14=3$, c'est-à-dire $143-140=3$.

Nota. — On a dû remarquer que la plupart des propriétés signalées tiennent à la disposition symétrique des termes qui forment *progression arithmétique*. A ce point de vue, elles se rapprochent des propriétés connues sons le nom de *Nombres de Bernouilli*, et récemment étudiés par l'éminent professeur de Liége, M. Catalan, dans son ouvrage publié par la Société royale des Sciences, sous le nom de *Mélanges mathématiques* (2e série, t. II, année 1867, Liége); mais plusieurs échappent à cette loi de symétrie, et nous y ajouterons la suivante, qui n'est pas une des moins remarquables.

Théorème 10. — Le produit de quatre nombres, consécutifs seulement deux à deux, c'est-à-dire du premier au deuxième et du troisième au quatrième, avec une lacune par suite du deuxième au troisième, augmenté : 1° du produit des deux termes du milieu; 2° de 1, donne le carré du produit de ces termes diminué préalablement de l'unité.

Ex. $1.2.4.5+2.4+1=49=7^2$,
$2.3.5.6+3.5+1=196=14^2$,
$3.4.6.7+4.6+1=529=23^2$.

En général,

$$n(n+1)(n+3)(n+4)+(n+1)(n+3)+1 = [(n+1)(n+3)-1]^2;$$

de cette égalité on déduit une égalité déjà obtenue

$$(n+1)(n+2) - n(n+4) = 3,$$

et par suite celle-ci

$$(n+1)(n+2)(n+3) - n(n+2)(n+4) = 3(n+2)$$

$$\text{Ex. } 10.11.12 - 9.11.13 = 3.11 = 33.$$

Article 4. — *Des produits de cinq nombres.*

Théorème 11. — Le produit de cinq nombres impairs consécutifs donne la 5ᵉ puissance du facteur qui tient le milieu de ces nombres rangés par ordre de grandeur croissante, si on l'augmente : 1° de vingt fois le produit des trois facteurs du milieu, 2° de seize fois le terme du milieu, qui est la moyenne arithmétique des cinq nombres.

$$\text{Ex. } 3.5.7.9.11 + 20.5.7.9 + 16.7 = 7^5,$$

c'est-à-dire

$$10395 + 6300 + 112 = 16807.$$

En général, on a

$$(2n+1)(2n+3)(2n+5)(2n+7)(2n+9) + 20(2n+3)(2n+5)(2n+7) + 16(2n+5) = (2n+5)^5.$$

Si l'on supprime le terme commun $2n+5$ qui occupe le milieu de la série, nous avons

$$(2n+1)(2n+3)(2n+7)(2n+9) + 20(2n+3)(2n+7) + 16 = (2n+5)^4,$$

théorème analogue au théorème 6, et dont nous ne donnons pas l'énoncé.

Théorème 12. — Le produit d'une série de cinq nombres pairs rangés dans l'ordre ci-dessus indiqué sera aussi une 5ᵉ puissance de leur moyenne arithmétique, si l'on augmente le produit de quatre fois le produit des termes de rang impair et de seize fois la 3ᵉ puissance de la moyenne.

$$\text{Ex.}\quad \underset{3840}{2.4.6.8.10} + \underset{480}{4.2.6.10} + \underset{3456}{16.6^3} = 6^5 = 7776,$$

et

$$\underset{23040}{4.6.8.10.12} + \underset{1536}{4.4.8.12} + \underset{8192}{16.8^3} = 8^5 = 32768.$$

En général,

$$2n(2n+2)(2n+4)(2n+6)(2n+8) + 4.2n(2n+4)(2n+8) + 16(2n+4)^3 = (2n+4)^5.$$

Otons le terme commun $2n+4$, et nous aurons

$$2n(2n+2)(2n+6)(2n+8) + 4.2n(2n+8) + 16(2n+4)^2 = (2n+4)^4.$$

Nous n'énoncerons pas le théorème correspondant; mais nous ferons remarquer que la comparaison des deux dernières formules conduit à l'identité

$$5(n+1)(n+3) + 1 - 4n(n+4) = 16(n+2)^2,$$

autre théorème applicable à la série des nombres consécutifs $n, n+1, n+2, n+3, n+4$.

Théorème 13. — Le produit de cinq nombres consécutifs quelconques donne également la 5ᵉ puissance de leur moyenne arithmétique, pourvu que l'on augmente ce produit de dix fois la moitié du produit des trois nombres intermédiaires et du terme milieu ou moyenne arithmétique des cinq nombres.

$$\text{Ex. } 1.2.3.4.5 + \frac{2.3.4}{2}.10 + 3 = 3^5 = 243,$$

$$2.3.4.5.6 + \frac{3.4.5}{2}.10 + 4 = 4^5 = 1024,$$

$$3.4.5.6.7 + \frac{4.5.6}{2}.10 + 5 = 5^5 = 3125.$$

En général, on a

$$n(n+1)(n+2)(n+3)(n+4) + \frac{(n+1)(n+2)(n+3)}{2}.10 + n + 2 = (n+2)^5.$$

En ôtant le terme commun $n+2$, il reste

$$n(n+1)(n+3)(n+4) + \frac{(n+1)(n+3)}{2}.10 + 1 = (n+2)^4.$$

Si $n = 4$, on trouve

$$4.5.7.8 + \frac{5.7}{2}.10 + 1 = 6^4 = 1296,$$

$$1120 + 175^2 + 1.$$

Nous omettons plusieurs résultats analogues aux précédents et ne poussons pas plus loin cet exposé, craignant de poursuivre des recherches trop faciles ou déjà plus avancées et plus complètes; mais si j'acquiers la certitude qu'elles ne sont pas connues en tout ou partiellement, si d'ailleurs elles offrent un degré d'intérêt qui les rende dignes d'être plus attentivement étudiées, je continuerai à les présenter et à les apprécier dans leur singulière variété.

Ainsi, je croirai devoir examiner ce qui se passe : 1° lorsque certains de ces facteurs deviennent égaux; 2° quand on prend la série des nombres figurés; 3° lorsqu'on veut s'élever à la loi générale de ces variations.

LA LÉGENDE DU PRÊTRE JEAN

PAR G. BRUNET

I

La légende du *Prêtre Jean* fut acceptée sans hésitation au moyen âge; elle n'est guère connue aujourd'hui que d'un petit nombre d'érudits. Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos d'en citer ici quelques détails, sans prétendre en rien épuiser un sujet à l'égard duquel on pourrait écrire un gros volume.

Vers le milieu du XII[e] siècle, les conquêtes des croisés dans la Palestine étaient sérieusement menacées; la puissance des Sarrasins s'était accrue d'une façon effrayante; Édesse venait d'être enlevé d'assaut (1144); le découragement se répandait parmi les chrétiens. Soudain, se répandit en Europe le bruit qu'un puissant roi, fidèle à la religion de Jésus, et maître d'une partie de l'Asie, le *Prêtre Jean*, avait remporté de grandes victoires sur les Musulmans et qu'il marchait au secours des croisés. On croit facilement ce qu'on désire, et l'appui du monarque dont l'existence venait de se révéler ne fut pas mise en doute. Les papes voulurent entrer en relation directe avec lui; Alexandre III lui adressa, le 27 septembre 1177, une

lettre [1] qu'il remit à l'évêque Philippe avec mission de la porter à son adresse; ce Philippe avait déjà apporté au pape une communication du *Prêtre Jean* exprimant le désir de se rendre à Rome; c'est du moins ce qu'affirment quelques anciens auteurs, mais leur assertion ne saurait être admise.

L'ambassadeur partit, mais on ne reçut pas de ses nouvelles, et le *Prêtre Jean* ne se montra point dans la Syrie à la tête de ses armées; plus tard parurent les Mongols dont les hordes sauvages portèrent le fer et le feu dans les régions septentrionales et orientales de l'Europe.

On pensa qu'un des moyens propres à détourner le retour de semblables calamités était d'adoucir les mœurs de ces nomades, de les convertir au christianisme; de courageux missionnaires partirent dans ce but; ils recueillirent au sujet du *Prêtre Jean* des notions vagues et contradictoires; on affirma qu'il avait péri les armes à la main en combattant les Mongols; Jean de Plano Carpin appelle ses États les petites Indes et mentionne les habitants comme étant de couleur noire.

L'ignorance de l'époque transporta en Afrique le *Prêtre Jean*, tout en croyant le laisser en Asie. Jourdain nous apprend que les États de ce monarque, l'Abaccia (Abyssinie), forment la seconde Inde, la moyenne; six rois, trois chrétiens et trois musulmans, sont soumis à son autorité; ses sujets sont braves et guerriers, toujours combattant contre

[1] Cette lettre se trouve avec des variantes dans divers recueils. Voir entre autres les *Annales ecclesiastici* de Baronius, édit. de Lucques, 1746, t. XIX, p 450, et les *Regesta Pontificum Romanorum*, édités par Ph. Jaffé, *Berolini*, 1851, p. 775. La lettre papale débutait ainsi : « Charissimo in Christo filio illustri et magnifico Indorum » Regi; » on trouve parfois ensuite ces deux mots : « Sacerdotum » sanctissimo, » mais ils paraissent avoir été ajoutés par quelque copiste.

le sultan d'Aden, contre les peuples de la Nubie. Il avait formé le projet de se rendre à Jérusalem afin de visiter le Saint Sépulcre, mais il céda aux instances des seigneurs de sa cour, qui lui représentèrent tous les dangers qu'il y aurait à traverser de vastes pays au pouvoir des Sarrasins.

A l'époque du Concile de Florence, le pape Eugène IV voulut tenter de réunir à l'Église romaine ce peuple schismatique que la rumeur publique plaçait dans l'Asie centrale; il adressa, le 5 des calendes de septembre, deux lettres identiques, l'une à l'empereur des Indes, Thomas, l'autre au *Prêtre Jean*, empereur des Éthiopiens. On les trouve dans les *Annales Minorum* de Wadding (t. XI, p. 71). Ces communications ne pouvaient avoir aucun résultat.

Le Portugal était alors, des divers États de l'Europe, le plus empressé à se lancer dans la voie des découvertes maritimes; de brillants succès couronnaient ses efforts. Le prince Henri dirigea vers l'Éthiopie (ou Abyssinie) des envoyés qui y trouvèrent en effet un roi professant le christianisme et qui, à certains égards, reproduisait les traits déjà assignés au *Prêtre Jean*. Un ambassadeur de ce monarque parut à Lisbonne, à la cour du roi Emmanuel. On regarda comme certain que les sujets de ce prince avaient conquis une grande partie de l'Asie; on alla jusqu'à représenter le souverain du Thibet, le Dalaï Lama, comme étant son descendant, mais coupable d'apostasie. Il fallut attendre jusqu'au XVIIe siècle pour que des notions plus justes eussent fait justice de ces erreurs.

Nous trouvons à cette époque diverses opinions émises par les savants au sujet du nom de ce roi fantastique; les Italiens, qui s'étaient occupés de lui, l'appelaient *Preste Giani;* Joseph Scaliger (*De Emend. temp.*, I, 7) le place dans la Perse; d'autres l'appellent *Prester Chai* (chef des priants, des chrétiens); on le nomma aussi *Preto Joam*,

Jean le Noir (*preto*, en portugais, *noir*). D'ailleurs, la confusion qui, au moyen âge, régnait dans les idées géographiques, ne distinguait guère l'Afrique de l'Asie; les Éthiopiens et les Indiens sont à peu près un seul et même peuple pour certains auteurs. Ajoutons que le *Prêtre Jean* fut signalé comme descendant d'un des trois rois mages dont il est fait mention dans l'Évangile; on le représenta tantôt comme un descendant de Balthazar, roi de Saba, ou de Gaspar ou Jaspar, roi de Tarsis, noms que les modernes ont fort défigurés. En Abyssinie, les rois mages s'appellent Kyssad, Auxosson et Albetir. (Ludolphe, *Lex. Æthiop.*) On alla jusqu'à prétendre que les Tartares exprimaient l'intention d'aller à Cologne chercher les trois rois mages et de les amener dans leur pays. (*Recueil de Voyages*, par Bergeron, p. 37.)

II

TÉMOIGNAGES DES AUTEURS DU MOYEN AGE.

Othon, évêque de Fresingen, paraît le premier auteur [1] qui ait fait mention du potentat qui nous occupe; il inscrit dans sa *Chronique*, à la date de 1145, que quelques années auparavant, un prince, appelé Jean, qui habitait derrière l'Arménie et la Perse, chrétien, ainsi que son peuple, mais nestorien, avait porté la guerre dans la Perse et la Médie, s'était emparé d'Ecbatane, et avait adressé des lettres à divers souverains afin de leur notifier l'extension de sa puissance.

Albéric de Trois-Fontaines dit dans sa *Chronique*, année 1165, que le *Prêtre Jean*, roi de l'Inde, envoya à divers

[1] *Chronicon*, lib. VII, ch. xxxiii. *Basileæ*, 1569, p. 146.

souverains, tels que Manuel, empereur de Constantinople, et Frédéric, empereur des Romains, une lettre contenant beaucoup de choses merveilleuses.

Jacques de Vitry, évêque d'Acre, dans son *Historia Hierosolimitana* (1), dit que les Nestoriens étaient fort nombreux dans la terre du prince très puissant appelé *Prêtre Jean*. En 1219, ce prélat adressait au pape Honorius III une lettre qui mentionnait le très puissant roi des Indes David, que le vulgaire appelle *Prêtre Jean*, guerrier aussi habile qu'intrépide, toujours victorieux; il ajoutait : « Dominus eum in diebus nostris suscitavit ut » esset malleus paganorum et perfidi Machometi pestiferæ » traditionis et execrabilis legis exterminator. »

On voit que Jacques de Vitry se faisait de graves illusions; c'est un tort que bien des Français ont partagé de nos jours.

Marco Polo, le plus célèbre, le plus instructif des grands voyageurs du moyen âge, raconte les démêlés des Tartares avec « le Prestre Johan, de coi tout le monde en parolent de sa grant segnorie. » (Ch. LXIV, p. 63, édit. de 1826, in-4°, publiée par la Société de Géographie.) Cinghis Can mande au Prestre Johan qu'il « veut sa fille prendre à femme. » Le Prestre Johan le « tint à grant despit et dit : Et coman » a grand vergoigne à Cinghis Can de demander ma fille à » femme? Or, ne set-il qu'il est mes homes et mon sers? » Or, retornés à lui et li dites que je feroie ardoir ma file » que je la donast à feme, et li dites por ma part que je li » mant qu'il convenoit que je le met à mort si con traitor » et desliaus qu'il estoit contre son seingnor (2). »

(1) Insérée dans le Recueil de Bongars : *Gesta Dei per Francos*. Hanoviæ, 1611, p. 1092.

(2) On consultera avec profit les notes de deux savants éditeurs de Marco Polo : Marsden en 1824 et Pauthier en 1866.

Cinghis Can fut très irrité « de la grant vilenie que le Prestre Johan il mande, » et il marcha contre lui à la tête d'une très nombreuse armée « et fu la grangnor bataille que fust jamès veue; le Prestre Johan fut tué et ses États furent conquis par Cinghis Can. » (Ch. LXV-LXVIII.)

Le chapitre CIX nous apprend « coment le Prester Johan fict prandre le roi Dor. »

Guillaume de Rubruk ([1]), de l'ordre des Frères mineurs, pénétra en 1253 dans l'Asie centrale : saint Louis l'avait envoyé auprès du khan des Tartares. Il raconte qu'au temps de la prise d'Antioche par les croisés (en 1098), Carichan, roi du Cara-Cathay, fut, à sa mort, remplacé par un usurpateur, prêtre nestorien et chef des Naïmans, qui fut généralement appelé le *Prêtre Jean;* celui-ci étant mort sans héritiers, fut remplacé à son tour par son frère *(nunc potens pastor).*

Un autre missionnaire, Jean Du Plan de Carpin ([2]),

([1]) L'*Itinerarium* de Rubruk a été publié dans le IVe vol. des *Mémoires de la Société de Géographie* (1836, in-4°, p. 213-396) d'après deux manuscrits, l'un du *British Museum,* l'autre du *Trinity College* (Cambridge); il avait déjà paru, mais d'une façon bien incomplète, dans les recueils de voyages anglais d'Hakluyt, 1598, 3 vol. in-fol., et de Purchas, 1625, 5 vol. in-fol., ainsi que dans la collection de Bergeron, 1729, 2 vol. in-4°. Le texte, mis au jour en 1836, est précédé (p. 205-212) d'une notice due à M. Th. Wright et à M. Francisque-Michel, qui, jeune encore, débutait dans cette carrière de l'érudition qu'il a parcourue avec éclat et avec une infatigable activité.

([2]) Né vers la fin du XIIe siècle, il entra dans l'Ordre de saint François. La première édition complète de la relation de son voyage est celle qui figure dans les *Mémoires de la Société de Géographie,* p. 603-779.

Vincent de Beauvais avait inséré, dans son *Miroir historial,* une partie de la relation du moine voyageur; diverses collections de voyages la reproduisirent avec plus ou moins de détails. M. d'Avezac (p. 433-601) a laborieusement réuni au sujet de Du Plan de Carpin et de sa mission tous les détails biographiques et bibliographiques

raconte que le *Prêtre Jean* eut recours au feu grégeois pour combattre les Tartares. Il fit fabriquer une grande quantité de statues de cuivre qu'on remplit de matières combustibles et qu'on attacha sur des chevaux; derrière se placèrent des hommes qui y mirent le feu.

Mathieu Pâris avance également, dans son *Historia major*, que le *Sacerdos Johannes* professant les erreurs des Nestoriens, régnait dans l'Inde majeure. Vincent de Beauvais en parlait de son côté dans son *Miroir historial,* et Joinville mentionnait « le peuple des Tartarins subjectz à Prestre » Jehan d'une part et à l'empereur de Perse d'autre part. »

Ricold de Monte-Croce affirme, comme Marco Polo, que le Prebstre Jehan périt dans une bataille contre les Tartares, « et le fils du grant caan print à femme la fille de » Prebstre Jehan. »

Il serait d'ailleurs aussi difficile que superflu de chercher à établir une base solide sur les idées géographiques des auteurs du XIIIe siècle, sur les guerres qui ravageaient l'Asie et qu'ils connaissaient fort imparfaitement. MM. d'Avezac et Oppert sont entrés à cet égard dans des considérations étendues; nous ne pouvons qu'y renvoyer.

Le *Prêtre Jean,* après avoir été l'objet de vagues indications, cessa d'occuper les esprits; les chrétiens, qu'il devait venir appuyer, ne le voyant pas venir, conçurent des doutes à son égard. Le XIVe siècle est à peu près muet sur son compte; il faut arriver à l'an 1448 pour trouver le témoignage de Jean de Lartic, grand-maître de Rhodes, qui, dans une lettre écrite le 3 juillet au roi de France (Charles VII),

qu'il est possible de rassembler. Parti de Lyon (où se tenait alors un concile), le jour de Pâques, 16 avril 1245, il revint dans la même ville en 1248, après avoir traversé la Russie et après avoir échappé d'une façon presque miraculeuse aux dangers et aux fatigues du plus pénible des voyages.

parle du *Prêtre Jean* de l'Inde comme étant en Afrique, maître du cours du fleuve sans lequel l'Égypte ne peut vivre, et menaçant La Mecque. Dès 1436, un géographe italien traçait une carte sur laquelle il donnait à l'Abyssinie le nom d'*Imperium Prete Jani*.

Un célèbre voyageur anglais, Jean de Mandeville (1), donne au *Prêtre Jean* le nom de « grant empereur d'Inde et » appelle on son royaume lisle de Pentexoire; tient moult » grant terre et a moult de bonnes citez. La meilleure cite » de lisle de Pentexoire a nom Nise, qui est la cité royal » moult noble et moult riche. Cil empereur Prestre Jehan » est crestien et très grant partie de son royaume aussi. »

Mandeville avait connaissance de la lettre qui circulait en Europe sous le nom du *Prêtre Jean;* il ne manque pas d'en relater toutes les merveilles, n'y trouve rien d'invraisemblable, et dans le cours de ses récits, il relate bien d'autres singularités du même genre; la traduction espagnole offre, à l'égard d'êtres monstrueux, des figures en bois fort singulières. Quelques-unes ont été reproduites dans le *Catalogo de la biblioteca de Salva* (Valencia, 1872, 2 vol. gr. in-8°), n° 3782, pages 742-744 (2).

En résumant les témoignages que nous venons d'indiquer, on est amené, ainsi que le constate judicieusement M. d'Avezac, à la ramener à deux versions distinctes : l'une qui place le *Prêtre Jean* dans l'Inde ultérieure, l'autre qui le met dans le Tarakhithay. Celle-ci est la plus ancienne;

(1) Ce récit des pérégrinations de cet intrépide touriste eut un grand succès : les éditions latines, les traductions en diverses langues se succédèrent avec rapidité. (Voir le *Manuel du Libraire*.)

(2) L'édition possédée par Salva : *Juan de Mandauilla : Libro de las marauillas del mundo* (Valencia, Jorge Costilla, in-folio goth.) était restée inconnue à tous les bibliographes; elle est accompagnée de figures sur bois représentant les monstres les plus fantastiques; le *Catalogo* en parle avec détail.

elle est assez circonstanciée pour qu'on puisse la rapprocher d'événements historiques qu'elle rappelle en les défigurant; des conquêtes réelles furent attribuées à un personnage imaginaire; il fut signalé en 1219 comme faisant trembler l'Asie, ce qui ne pouvait s'appliquer alors qu'à Tchenkiz (Gengis-Khan).

Une opinion longtemps conservée, ajoute M. d'Avezac, plaça dans le Thibet les États du *Prêtre Jean*. Les rapports apparents de la hiérarchie et des doctrines lamaïques avec celles de la chrétienté, rapports venus probablement d'une fusion du nestorianisme dans le bouddhisme, propagèrent cette idée; le Dalaï-Lama fut regardé comme le représentant du *Prêtre Jean,* dont les Tartares avaient renversé l'empire. Les opinions restèrent diverses et incertaines; elles finirent par s'effacer lorsque nul indice ne vint attester l'existence d'un souverain prince et pontife à la fois, adonné à des croyances qui, si elles n'étaient pas décidément orthodoxes, se rapprochaient du moins de celles de l'Église romaine. On trouve ainsi l'explication des préoccupations de plus d'un pape à l'égard de ce chef d'une hiérarchie analogue à celle du catholicisme.

III

UNE LETTRE ATTRIBUÉE AU PRÊTRE JEAN.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, on vit circuler une lettre latine adressée par le *Prêtre Jean* à Emmanuel, c'est-à-dire à l'empereur de Constantinople, Manuel Commène, qui régna depuis le mois d'avril 1143 jusqu'en septembre 1180. Cette lettre passait pour avoir été envoyée à l'empereur d'Allemagne, au roi de France, à celui de Portugal; elle se trouve jointe à l'*Itinerarium* de Jean de Hesse,

imprimé en 1504 à Deventer, par Jacques de Bréda; elle a été reproduite, avec des variantes, dans divers recueils, notamment dans la *Bibliotheca Orientalis* d'Assemani, et (d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Berlin), dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, t. XVIII, p. 579 (1).

Nous ne traduirons pas cette épître; elle commence ainsi : « Nunciatur apud maiestatem nostram quod diligebas » videre excellentiam nostram et mentio Altitudinis nostre » apud te. » Le rédacteur inconnu de cette *Epistola* s'est borné à reproduire les fables que la crédulité populaire entassait autour d'un souverain régnant à l'autre extrémité du monde.

Le *Presbiter Joannes* se qualifie de *dominus dominantium,* surpassant en richesses et en puissance tous les autres potentats. Soixante rois sont ses tributaires. Son pouvoir s'étend jusqu'à l'Inde ultérieure, où est le corps de saint Thomas (2), et comprend Babylone, aujourd'hui déserte près de la tour de Babel.

« Dans notre terre naissent des cocodrilles, des panthères, » des onagres, des lions moult étranges, blancs et rouges,

(1) Elle se retrouve tout au long dans une des épopées les plus remarquables qu'ait produites l'Allemagne au moyen âge, dans le *Titurel* d'Albert de Scharffenberg. Une traduction française vit le jour dès le commencement du XVIe siècle, M. Ferdinand Denis l'a reproduite dans un curieux et petit volume publié en 1843 : *Le Monde enchanté.*

(2) D'après de fort anciennes et respectables traditions, l'apôtre saint Thomas aurait souffert le martyre dans l'Inde et aurait été enseveli dans la ville de Miliapor ou San Thomé. Il existe encore sur la côte de Malabar, dans les États de Cochin et de Travancore, des *Chrétiens de saint Thomas,* connus dans le pays sous le nom de *Nazarini* et de *Syriens;* ils y sont établis depuis bien des siècles, ayant quitté la Mésopotamie pour se soustraire aux persécutions des Musulmans. Voir une notice, à leur égard, de M. Coquebert de Montbret, dans le *Recueil de la Société de Géographie*, t. IV, p. 25-36.

» des ours blancs, des merles blancs, des dragons, des » grifons, des tigres noirs, verts, des hyènes, des chevaux » et des ânes sauvages grands comme des moutons, des » chevaux verts ayant deux petites cornes, des licornes, des » cyclopes, des hommes cornus ayant un œil sur le devant » et trois ou quatre sur le derrière de la tête, des hommes » ayant les pieds ronds comme ceux d'un cheval (1), des » hommes sans tête, des faucons, des satyres, des géants » dont la taille est de neuf coudées et des oiseaux de toute » espèce, parmi lesquels le phénix (2) et l'yllerion (3).

» Il y a parmi nos tributaires des anthropophages, et dès qu'un homme, parmi eux, vient à mourir, ses parents dévorent son corps, regardant cette pratique comme chose des plus sacrées (4).

» Dans notre terre, le miel et le lait abondent partout; il n'y existe aucun poison, et les grenouilles ne s'y font point entendre. Nul serpent ne s'y cache dans l'herbe, et il n'y a aucun scorpion. Un fleuve nommé l'Yconus et sortant du

(1) Ces créatures monstrueuses figurent dans maint récit; et on les retrouve dans les *Voyages de Sindbad* qui font partie des *Mille et une Nuits*. Pline parle fort en détail de ces êtres extraordinaires; l'anglais Mandeville les décrit *de visu*.

(2) Il y aurait une étude intéressante à entreprendre à l'égard de cet oiseau fabuleux. Bornons-nous à signaler un vol. in-12 de 154 p., Paris, an VII : *Poèmes sur le Phénix, traduits du latin d'Ovide, de Lactance, de Claudien et de Lermœus.*

(3) « Ils ont couleur de feu et leurs helles sont tranchantes comme » rasoirs, et en tout le monde n'en a que deux et vivent l'espace de » 60 ans, et puys s'en vont noyer en la mer. »

(4) Jean Du Plan de Carpin, nonce du pape en Tartarie en 1245-1247, signale chez les Mongols une semblable coutume qu'il qualifie de *mirabilis, imo potius miserabilis.* « *Cum alicujus pater humanæ naturæ debitum solvit, omnem congregant parentelam, ut comedant eum.* » Rubruk dit de son côté : « *Homines solentes comedere parentes suos defunctos ut causâ pietatis non facerent aliud sepulchrum eis nisi viscera sua.* » Oderic ajoute que le fils fait bouillir la tête de son père mort et la mange.

paradis, traverse une de nos provinces, où il se divise en plusieurs bras; il roule dans ses eaux des émeraudes, des saphirs, des topazes et toutes sortes de pierres précieuses. Chez nous naît aussi l'herbe *aesidos :* celui qui la porte sur soi a le pouvoir de chasser les mauvais esprits et de les forcer à déclarer leur nom, de sorte qu'aucun esprit immonde n'ose envahir notre pays.

» A trois jours de marche de distance du paradis d'où Adam fut expulsé, il y a une fontaine dont l'eau donne à celui qui en boit trois fois à jeun, la faculté de rester toute sa vie tel qu'il était à l'âge de trente ans, et il y a dans cette fontaine des pierres qui rendent l'homme invisible. « Sy avons passé cinq cent soixante-deux ans, et nous » sommes baigné dedans ceste fontayne six fois. »

« Près de nos États, il y a une rivière qu'on appelle Pyconie, et les habitants sont de la taille d'un enfant de sept ans, leurs chevaux de celle d'un mouton. »

« Il y a dans notre terre une mer qui ne contient pas d'eau, mais du sable toujours agité, et roulant d'énormes vagues; personne ne peut la traverser, et des montagnes voisines descend un fleuve qui se jette dans cette mer, et qui, au lieu d'eau, roule de grosses pierres. »

« Entre la mer de sable et les montagnes, il se trouve une pierre douée de propriétés merveilleuses. Elle est creusée en forme de bassin et gardée par deux sages vieillards; les malades y viennent, et, s'ils sont chrétiens, ils descendent dans le bassin, et aussitôt il surgit une eau qui leur passe par dessus la tête, et la chose s'étant répétée trois fois, les malades sont guéris de toutes leurs maladies. »

« En notre terre est l'arbre de vie gardé par un serpent, deux fois plus grand qu'un cheval, qui a neuf têtes et deux ailes; il veille jour et nuit, hors le jour de la Saint-Jean.

Alors nous allons à l'arbre et n'en vient goutte à goutte que trois livres de cresme, et le patriarche de saint Thomas s'en sert pour nous sacrer. »

« Il existe dans notre terre des vers qu'on nomme salamandres et qui ne peuvent vivre que dans le feu; ils font des pellicules comme les vers à soie, et elles servent aux ouvriers de nos palais pour confectionner les étoffes à notre usage. Ces étoffes se lavent au moyen d'un grand feu. »

« Il n'y a dans nos États aucun pauvre; tous les voyageurs et étrangers reçoivent l'hospitalité; il n'existe aucun voleur; l'adultère et l'avarice sont inconnus. »

« Quand nous allons à la guerre, nous faisons porter devant nous quatorze croix d'or ornées de pierres précieuses, et chacune de ces croix est suivie de dix mille cavaliers [1] et de cent mille fantassins.

» Entre nous et les Juifs il y a une rivière qui court si fort que personne ne peut la passer excepté le samedi, jour auquel elle se repose; les Juifs sont deux fois plus nombreux que les chrétiens ou les Sarrasins, mais le grand roi d'Israël nous paye chaque année un tribut de deux cents chevaux chargés d'or, d'argent et de pierres précieuses.

» Lorsque nous allons à cheval, nous faisons porter devant nous une croix de bois, sans aucun ornement, en mémoire de la passion de Jésus-Christ, et un vase d'or, rempli de terre, afin de nous rappeler constamment que notre chair retournera à son origine, c'est-à-dire à la terre. Chaque année, nous visitons à Babylone, à la tête d'une puissante armée, le corps du prophète Daniel, et nous

[1] La traduction hébraïque porte : « Sept mille cavaliers m'accompagnent; ils prient constamment Dieu pour moi, et tous sont des saints. »

sommes bien armés afin de combattre les serpents et les bêtes monstrueuses qui habitent le désert ([1]). Et on prend chez nous des poissons dont le sang fournit la couleur pourpre.

» Le palais qu'habite notre Sublimité est en tout conforme à celui que saint Thomas éleva pour le roi Gondoforus. Le toit est de bois d'ébène qui ne peut ni brûler, ni être brisé. Au-dessus il y a deux boules d'or; les fenêtres sont de cristal ([2]). Devant le palais est une place où ont lieu les combats en champ clos auxquels nous assistons; elle est pavée avec la pierre qu'on nomme *onichinus* afin de donner plus de courage aux combattants. Dans la chambre où nous reposons, brûle toujours du baume. Notre lit est de saphir à cause de la vertu de chasteté. Trente mille hommes mangent chaque jour à notre table, elle est d'émeraude et soutenue par quatre colonnes d'améthystes, et grâce à la vertu de cette pierre, personne ne peut s'enivrer.

» Devant la porte de notre palais, il y a une plate-forme sur laquelle on monte par un double escalier de vingt-cinq marches de porphyre, d'albâtre et de cristal; au-dessus, des colonnes d'or soutiennent un miroir qui est doué de la propriété de nous montrer tout ce qui se machine contre nous et tout ce qui se passe, de bon ou de mauvais, dans

([1]) D'après le juif Benjamin de Tudèle, qui a laissé une curieuse relation de ses voyages en Europe et en Asie au XII[e] siècle, le tombeau de Daniel serait à Surr; il n'y aurait à Babylone qu'une synagogue élevée par ce prophète, et les alentours de cette ville en ruines seraient remplis de serpents et de scorpions.

([2]) On trouve, dans une des parties les plus curieuses des *Mille et une Nuits*, les *Voyages de Sindbad*, la description encore plus brillante du palais du roi de l'Inde, possesseur de mille éléphants; le toit brille de l'éclat de cent mille rubis, et le prince a, dans son trésor, vingt mille couronnes ornées de diamants.

les provinces de nos États (¹). Et ce miroir ne peut être ni brisé, ni renversé (²).

» Nous sommes servis chaque mois par sept rois (³), soixante-deux ducs et deux cent quarante-cinq comtes ou marquis se succédant les uns aux autres.

(¹) D'après Jean de Hesse, la capitale du *Prêtre Jean,* située aux extrémités de la terre habitable, est grande comme vingt-quatre fois la ville de Cologne; elle est carrée; au milieu est le palais ayant deux milles allemands de longueur et autant de largeur; il repose sur 900 colonnes; au milieu il s'en trouve une plus grande que les autres qui soutient quatre statues gigantesques en pierres précieuses, et le palais repose sur leurs têtes inclinées. Il y a aussi, dans le palais du *Prêtre Jean,* « speculum continens tres lapides preciosos... » ad quod sunt electi quatuor doctores qui intuendo ipsum omnia » sciunt quæ fiunt in mundo. »

(²) De vieux auteurs racontent gravement qu'un miroir placé sur une haute tour à Alexandrie annonçait, à une distance équivalente à une traversée de cinquante jours, les navires ennemis qui se dirigeaient vers la ville. Un Grec le brisa.

Ce miroir merveilleux se retrouve dans les légendes que le moyen âge accumula autour de Virgile transformé en enchanteur; renvoyons à leur égard à un travail de M. Ed. du Meril inséré dans les *Mélanges archéologiques et littéraires,* 1850, in-8°, p. 425-478, et à une notice de M. Gaston Boissier, *Revue des Deux-Mondes,* 15 janvier 1877.

On lit dans le roman de Cléomadès composé par Adenès au XIIIe siècle :

A Romme fist, i est verités
Virgiles plus grant chose assez :
Car il i fist un mireoir
Par quoi on povoit bien savoir,
Par ymage qu'il y avoit,
Se om vers Romme pourchasoit
Ne fausseté, ne trayson
De ceans de leur subjection.

La même circonstance se retrouve dans le *Roman des Sept Sages de Rome,* dans le poème de l'anglais Gower : *Confessio amantis,* dans les poésies de Froissart, etc.

(³) Ceci est emprunté aux sept princes de la cour d'Ashaschwerosch ou Assuréus (*Esther,* I, 14) ou peut-être aux sept électeurs de l'empire germanique. Mandeville reproduit exactement tous ces détails.

» A notre table prennent place, chaque jour, près de nous à droite douze archevêques et à gauche douze évêques, des abbés, en aussi grand nombre qu'il y a de jours dans l'année, pour le service de notre chapelle.

» Il y a dans notre palais une fontaine dont l'eau, après avoir coulé un moment, revient sous terre au point d'où elle était partie, et celui qui en boit, trouve en sa bouche le goût de tout ce qu'il désire boire ou manger, et elle remplit le palais d'une odeur suave, comme si tous les parfums y abondaient; si quelqu'un pendant trois ans, six mois, trois semaines et trois jours, goûte chaque jour de l'eau à cette fontaine, il vivra trois cents ans, trois mois, trois semaines, trois jours et trois heures, et il sera toujours en possession d'une brillante jeunesse (1). »

Il serait superflu de donner plus d'étendue à des extraits d'une lettre que les copistes ont à l'envi surchargée de détails fabuleux, mais les contes qu'elle renferme ne sont pas indignes de quelques observations. Au milieu de ce fantastique, parfois ridicule, se dégagent des souvenirs et des traditions qui servent à l'histoire des aberrations de l'esprit humain, et ces aberrations changent de forme, mais ne périssent jamais; sous ce rapport, le XIXe siècle, en dépit des progrès de la science, est encore plus riche que ses devanciers; il n'y a de modifié que l'aspect extérieur des choses.

Une partie des merveilles que le *Prêtre Jean* relate au sujet de ses États, se retrouve dans les *Mirabilia Indiæ* du dominicain Jourdan de Severac, qui voyagea dans l'Inde en 1130; son récit a été publié pour la première

(1) La fontaine de Jouvence fit une vive impression sur les imaginations au moyen âge; ce fut en cherchant l'île de *Bimini*, désignée comme la renfermant, qu'en 1512 Ponce de Léon découvrit la Floride.

fois en 1834 dans le VI[e] volume du *Recueil de Voyages et de Mémoires publiés par la Société de Géographie;* on y lit, entre autres choses, qu'il y a dans l'Inde des serpents cornus, d'autres ayant dans la tête des pierres précieuses; dans les trois grandes îles de *Jana* (Java), il se trouve des hommes tout velus, pas plus grands que des enfants de trois ou quatre ans, et vivant dans les bois; il ajoute que dans l'Inde, pendant la nuit, le diable parle souvent aux hommes, *sicut ego audivi.*

Parmi les usages du pays, le bon moine signale l'habitude des femmes de se brûler avec le cadavre de leur époux défunt, ce qu'elles font en donnant les plus grands signes de joie; il dit avoir plusieurs fois été témoin du sacrifice de cinq femmes, veuves d'un seul mari.

Observons d'ailleurs que les fables, les prodiges qui se multiplient sous la plume des voyageurs et des cosmographes du moyen âge méritent l'attention de l'homme studieux qui recherche la forme dont la tradition populaire a revêtu des faits réels : ces vieux narrateurs étaient de bonne foi; ils ne forgeaient point des inventions destinées à abuser de la crédulité du public; ils émettaient des opinions reçues qui font connaître la situation intellectuelle d'une époque. Ce que l'Europe entendait dire de l'Inde se reproduisait dans une direction tout opposée, et l'orientaliste Klaproth a retrouvé dans une Encyclopédie chinoise qu'il cite (*Nouveau Journal asiatique,* t. XII, p. 288) ce que Du Plan de Carpin disait d'un pays habité uniquement par des femmes et par des chiens.

On consultera avec profit un livre fort savant, où se montre une érudition sérieuse : *Traditions tératologiques,* par J. Berger de Xivrey (Paris, Imprimerie royale, 1836, in-8°, xxiii et 532 p.). Cet ouvrage comprend un traité : *De Monstruis et Belluis,* d'après un manuscrit du x[e] siècle;

une [prétendue] lettre d'Alexandre à sa mère et à Aristote (¹) sur les prodiges de l'Inde (texte grec et traduction française); les *Merveilles d'Inde*, extraites du *Roman d'Alexandre*, composé au XVᵉ siècle par Jean Wauquelin (manuscrit de la Bibliothèque nationale); les *Proprietez des bestes*, extrait d'un autre roman d'Alexandre dont l'auteur est ignoré.

Le moyen âge consacra à Alexandre des épopées (voir Ginguené dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XV); M. Michelant a publié, en 1846, le *Roman d'Alexandre*, par Lambert li Tors et Alex. de Bernay, dans la *Bibliotek* (²) de l'Association littéraire de Stuttgard (voir un compte-rendu de cette publication fort estimable dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2ᵉ série, t. III (1847), p. 350-354). Ce poëme a servi de base à une composition latine : *Liber Alexandri magni de prœliis*, écrite au Xᵉ siècle et dont on connaît huit éditions antérieures à 1500. Ce livre traduit en français, et remanié, a constitué l'*Hystoire du très hardy et vaillant Alexandre le Grant*, dont il existe plusieurs éditions.

L'origine de ces traditions fabuleuses se rencontre dans un ouvrage grec connu sous le nom du Pseudo-Callisthène, et auquel M. Berger de Xivrey a consacré un long et très savant Mémoire dans les *Notices et Extraits des manuscrits*

(¹) Vincent de Beauvais, dans le quatrième livre de son *Miroir historial* (ch. LIII-LX), a extrait la majeure partie des récits contenus dans la prétendue lettre d'Alexandre; elle fut publiée en latin dès le XVᵉ siècle, réimprimée à Paris en 1537 et à diverses reprises. Les manuscrits sont nombreux; ils diffèrent beaucoup entre eux. M. Berger de Xivrey est le premier qui en ait fait paraître le texte grec.

(²) Le *Manuel du Libraire*, t. I, 958, donne la liste de cinquante ouvrages différents compris dans cette collection et publiés de 1839 à 1859.

de la Bibliothèque du roi, t. XIII, 2e partie, p. 162-306. Le texte grec a paru à la suite de l'Arrien, publié par M. Muller (Paris, 1847) dans la *Bibliotheca græca*, éditée par la maison Didot; une ancienne version latine, attribuée à Julius Valerius, se retrouve dans le t. III du Quinte-Curce, de la collection Lemaire (Parisiis, 1822-1824).

Ces légendes obtinrent la plus grande vogue dans l'Europe entière; elles parurent en italien, en espagnol, en allemand, en anglais et dans les langues du Nord (voir Graesse, *Lehrbuch einer allg. liter. Geschichte*, Dresden, 1842, t. III, p. 452-456; l'*Histoire romanesque d'Alexandre*, par F. Faucheur, Gand, 1848, in-8°, 44 p. (extrait du *Messager des sciences historiques*); l'*Histoire fabuleuse d'Alexandre*, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, 1844; l'*Essai sur la légende d'Alexandre le Grand*, par M. Eug. Talbot (Paris, Franck, 1850, in-8°); et un travail fort remarquable inséré dans les *Mélanges d'Histoire littéraire*, de M. Favre, de Genève, 1852, 2 vol. in-8°.

Les *Merveilles d'Inde*, de Jean Wauquelin, signalent des dragons de diverses couleurs, ayant sur la tête des crêtes tranchantes comme des rasoirs; des lions blancs « grans comme toriaux »; des rivières pleines de serpents « moult terribles »; des femmes cornues et « ayant le corps velut tout ensi comme on diroit ung camel, et pouvoient bien avoir XII piez de hault »; d'autres femmes ayant « cheveux de couleur d'or et lons comme jusques à leur talon, lesquels piez estoient comme piez de cheval »; d'autres femmes qui ne se nourrissaient que de fleurs et de rosée; des fontaines où le poisson cuit revenait en vie (1); des porcs sauvages ayant à chaque pied deux ongles fort tranchants « et avoient

(1) Ceci se retrouve dans la lettre d'Alexandre (*Traditions*, p. 369); un poisson salé porté dans une fontaine pour y être lavé se ranima et s'enfuit.

ces ongles bien IV pieds de large »; des poissons à forme humaine [1]; des serpents ayant « au froncq cornes de mouton »; des hommes à tête de cheval et jetant de la flamme par la bouche.

Ces vieux auteurs signalent aussi des animaux ayant têtes de porc, des griffes à leurs pattes et des queues de lion; des femmes horribles et gigantesques, ayant une corne de vache au nombril; des hommes ayant six mains et six pieds; d'autres ayant vingt-quatre doigts (Pline, VII, 2, se borne à leur en donner douze). Les Arabes, qui se plaisent à renchérir sur toutes ces imaginations, décrivent des êtres qui sont comme la moitié d'un homme séparé en deux dans toute sa longueur, n'ayant ainsi qu'un œil, qu'un côté, qu'une jambe; des oiseaux ayant des yeux comme ceux des hommes et s'exprimant en langue humaine. Ils se gardent bien d'oublier les hermaphrodites, à l'égard desquels on a fort déraisonné (voir entre autres auteurs C. Bauhin : *De Hermaphroditorum natura*, Oppenhemii, 1614, in-8°; J. Duval, *Des Hermaphrodites*, Rouen, 1612, in-8°; Riolan, *Discours sur les Hermaphrodites*, 1614, in-8°; J. Moller, *Discursus de Cornutis et Hermaphroditis*, Berolini, 1708, in-4°). N'omettons pas Aldovrande, *Monstrorum Historia*, Bononiæ, 1642, in-fol., et l'écrit beaucoup plus sérieux de C. Steiglener, *De Hermaphroditorum natura*, Bambergæ, 1817, in-4°.

M. Berger de Xivrey (p. 5-11) aborde ce sujet; il renvoie à M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire : *Histoire des anomalies*

[1] Le chapitre XXXI du traité *De Belluis* est consacré aux hommes marins (voir p. 317 des *Traditions* et les notes du savant éditeur). Nous ajouterons seulement qu'un petit volume rare et curieux : *Recueil de la diversité des habits* (Paris, Richard Breton, 1562, in-8°) représente comme « moine de la mer » et comme « euesque de la mer » des hommes dont l'extrémité du corps se termine en queue de poisson.

de l'organisation (t. I, p. 32), et au *Dictionnaire des Sciences médicales* auquel nous empruntons les lignes suivantes : « On s'est trop empressé de conclure qu'un » hermaphroditisme parfait ne saurait jamais se rencontrer » chez les mammifères et particulièrement chez l'homme. » L'histoire de l'androgynie est encore très obscure. »

Les cyclopes ([1]) qui figurent dans la lettre du *Prêtre Jean* se montrent aussi dans les « Merveilles d'Inde » : « gens merveilleusement grans et gros, et si n'ont que ung » œil qui leur est assis au milieu du froncq. » Avec eux sont « gens luisants come or et n'ont point de teste, mais » les yeux, le nez et la bouche ou milieu de leur poitrine. » N'oublions pas aussi des bêtes ayant trente pieds de long et qui « sembloient estre chevaulx, mais avoient piez à » manière de pattes de lyons. »

Le fleuve qui, au lieu d'eau, ne roule que de grosses pierres, est mentionné dans bien des auteurs du moyen âge. Nous indiquerons seulement ces vers d'un trouvère du XIIIe siècle, Rutebeuf :

« La rivière qui bruit
Dou flux des pierres jor et nuit. »

(*Œuvres*, t. II, p. 53, 2e édition, Paris, Daffis, 1874, in-18.)

Mandeville n'oublie point des arbres ayant pour fruits des têtes d'anges et qui donnent souvent aux voyageurs d'utiles enseignements.

Ne voulant point entrer ici dans des développements superflus, nous ne nous arrêterons pas aux autres créatures fantastiques dont parlent, d'accord avec diverses rédactions de la lettre du Prêtre Jean, les écrivains du moyen âge;

([1]) Leopardi a consacré aux cyclopes, aux cynocéphales et aux monstres de ce genre un des chapitres de son curieux et savant traité : *Degli Errori popolari nelli antichi*.

laissons de côté les licornes ([1]), les amazones ([2]), les satyres (voir un volume devenu rare : *Des Satyres brutes, monstres et démons; de leur culte et de leur adoration*, par Hédelin, 1627, in-8°).

A l'égard des propriétés attribuées à certaines plantes et à diverses pierres, on peut consulter le *Lapidaire ou sont déclarez les noms des pierres orientales avec les vertus et proprietez d'icelles* (ouvrage attribué à J. de Mandeville et dont le *Manuel*, III, 1361, indique quatre éditions du XVIe siècle); le *Libellus de lapidibus*, attribué à l'évêque Marbode; l'*Hortus sanitatis* (de Jean de Cusa), dont il existe une traduction française imprimée en 1501, réimprimée en 1529. Consultons également l'*Hortus deliciarum*, espèce d'encyclopédie composée au moyen âge par une abbesse alsacienne, Herrade de Landsberg, et qui n'a point été publiée en entier; une notice intéressante lui est consacrée dans le Ier vol. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Ces récits merveilleux se retrouvent encore dans le *Tesoro* de Brunetto Latini, espèce d'encyclopédie, composée à la fin du XIIIe siècle et plusieurs fois réimprimée ([3]); on les rencontre dans la *Cosmographie* de Munster, dont François de Belleforest donna en 1575 une traduction fort augmentée (3 vol. in-fol.). Le crédule Thevet en enrichit

([1]) Voir les *Proprietez des bestes (Traditions*, p. 559-567); And. Bacci, *Discorso del alicorno*, Firenze, 1573, in-4°; 1582, in-8° (trad. en latin par W. Gabelchover, Stuttg., 1598, in-8°); L. Catelan, *Histoire de la licorne*, Montpellier, 1624, in-8°; *Revue de l'histoire de la licorne par un naturaliste de Montpellier* (P.-J. Amoreux), Paris, 1818, in-8°.

([2]) Pierre Petit a réuni et discuté tous les témoignages de l'antiquité relatifs à ces guerrières dans son livre : *De Amazonibus dissertatio*, 2e édit., Amst., 1689, in-12; il s'efforce d'établir la réalité de leur existence.

([3]) Une intéressante étude sur cet écrivain se trouve dans l'ouvrage de M. Ortolan : *Les Pénalités de l'Enfer du Dante*, 1873, in-12.

sa *Cosmographie universelle*, 1575, 2 vol. in-fol. (entre autres gravures sur bois, on remarque celle qui représente le phénix et la licorne).

Quant à la cosmographie fantastique des Orientaux dont l'imagination exubérante s'est donné pleine carrière, renvoyons à la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, 1777, 4 vol. in-4°.

IV

BIBLIOGRAPHIE DU PRÊTRE JEAN.

En indiquant divers écrits relatifs à la légende qui nous occupe, nous nous proposons seulement d'offrir quelques informations utiles aux personnes qui désireraient aborder sérieusement des questions que nous avons dû nous contenter d'effleurer.

Une rédaction grecque de la prétendue lettre adressée à l'empereur de Constantinople, supposé qu'elle ait jamais existé, ce qui est douteux, est aujourd'hui perdue; mais le texte latin a du moins été conservé : *Joannes Presbyter : De ritu et moribus Indorum*, in-4°, 8 feuillets. Il existe diverses éditions de cette lettre, imprimée vers l'an 1500; le *Manuel du Libraire* en indique quelques-unes (t. III, p. 546).

Un poète florentin, Giuliano Dati, prit ce livret pour base d'un petit poëme en cinquante-neuf octaves : *La gran Magnificencia del Prete Janni, signore dell' India Maggiore e della Ethiopia* (sans date), in-4° (il existe une autre édition); le frontispice offre une gravure sur bois représentant le Prêtre Jean et ses cardinaux.

Nouvelles de la terre du Prestre Jehan (sans lieu ni date), in-4°, 14 feuillets; livret imprimé à la fin du XVe siècle, devenu très rare et très recherché des bibliomanes; de

beaux exemplaires ont été adjugés à 550 fr. (vente Walckenaer) et 330 fr. (Solar). Il existe d'autres éditions du commencement du XVIe siècle, imprimées à Paris; elles offrent des différences dans l'orthographe et dans le texte; une d'elles signalée comme inconnue (in-4°, 12 feuillets) est portée au prix de 600 fr. au catalogue de M. Tross, libraire à Paris, 1868, n° 1143. La Bibliothèque nationale en possède diverses copies; M. Paulin Pâris en décrit une dans son très estimable travail sur les *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi* (Paris, 1836-1848, 7 vol. in-8°, t. VI, p. 383).

C'est d'après un de ces manuscrits (n° 2,342), remontant au XIIe siècle, que M. Jubinal a reproduit cette pièce, sans y ajouter aucune note, dans les *Œuvres* de Rutebeuf (t. III, p. 356-375); elle avait déjà depuis bien longtemps été insérée à la suite d'un roman de chevalerie : *Histoire du chevalier Pierre de Provence et de la belle Maguelonne,* dont il existe des éditions nombreuses indiquées au *Manuel du Libraire.*

Un littérateur fort instruit, ami zélé des livres, et qui a laissé de très bons travaux bibliographiques, M. G. Duplessis [1], a inséré les *Nouvelles de la terre du Prestre Jehan* à la suite de la réimpression publiée en 1853, in-16 (dans la *Bibliothèque elzévirienne*) du recueil de facéties mis au jour, à la fin du XVIe siècle, sous le nom de Philippe d'Alcripe : *La Nouvelle Fabrique des excellents traictz de vérité.*

On lit dans toutes les anciennes éditions de Rabelais (liv. II, ch. XXXIV), que Pantagruel épousa « la fille du roi d'Inde nommée *Presthan* »; c'est une de ces fautes typographiques qui ont souvent défiguré le texte de maître François;

[1] Notamment la *Bibliographie parémiologique,* Paris, Potier, 1847, in-8°; on trouve une notice intéressante sur M. Duplessis, en tête du catalogue de ses livres (Potier, 1856).

la véritable, la bonne leçon est « la fille du roi d'Inde nommé *Prestre Jehan* »; elle a été signalée pour la première fois dans une notice de M. Gustave Brunet *sur une édition inconnue de Rabelais* (Paris, 1844, in-8°, 36 p.). Cette édition, restée jusqu'alors ignorée, fut imprimée à Poitiers en MDXXXIII sans nom de ville; elle présente un grand nombre de variantes importantes. On n'en connaît qu'un seul exemplaire complet, qui, après avoir appartenu à M. Armand Bertin, est entré dans la Bibliothèque nationale.

M. Jubinal annonce dans son édition de Rutebeuf qu'il a réuni de nombreux matériaux dans le but de rédiger un travail étendu sur le Prêtre Jean; ces recherches, à notre connaissance du moins, n'ont pas été livrées à la publicité.

M. Jacquet a donné dans le *Nouveau Journal asiatique* (t. VI, p. 57), un fragment intitulé « Le Livre du grant Caan », extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi; il remarque qu'il n'y est fait aucune mention du *Prestre Jehan*, la grande merveille qui occupait l'Europe depuis un demi-siècle, et qui, avec le célèbre oiseau-roc et la pêche des diamants dans les montagnes, appelait, sollicitait toutes les recherches des voyageurs. Cette légende créa pendant longtemps une littérature spéciale qu'on eût pu découvrir dans tous les pays du monde, car il sembla convenu d'appeler *Prêtre Jean* toute chose qu'on ne connaissait pas.

M. Paulin Pâris a consacré quelques pages au Prêtre Jean et à ses lettres dans l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXI, p. 796-803); il fait observer que les idées vagues sur les doctrines religieuses de l'Inde et du Thibet contribuèrent à répandre en Europe l'opinion qu'un puissant souverain, régnant aux extrémités de l'Asie, professait le christianisme. Il pense d'ailleurs que, même au XIIe siècle, on n'ajouta pas une foi entière aux merveilles accumulées dans les États de ce roi-pontife.

Le *Livre des Légendes* : *Introduction* (Paris, 1836, in-8°, XIV, 284 p.), publié par M. Le Roux de Lincy, contient des extraits d'anciens poëmes encore inédits où se retrouvent les récits sur les merveilles de la terre du Prêtre Jean : les licornes, les anthropophages, les hommes monstrueux, les « angulies qui bien ont 2 piés de lonc. »

« Mainte autre bieste merveilleuse
Est en Ynde horible et hydeuse. »

La précieuse bibliothèque formée à grands frais par sir Thomas Grenville et léguée au British Museum renferme un volume d'une extrême rareté : *Of Pope John and his londes*, imprimé à Anvers, sans date, par Jean de Doesborowe. (Voir *Bibliotheca Grenvilliana*, London, 1848, 3 vol. in-8°, t. II, p. 7.)

Il existe une *Lettera inedita del Prete Giovanni al imperatore Carlo IV*. (Lucca, Rocchi, 1857, in-8°.) Nous n'avons pas eu l'occasion de voir cet opuscule, tiré à 75 exemplaires, et nous ignorons si cette lettre est réellement inédite.

Un Flamand laborieux, Damien de Goes ([1]), publia à Louvain, en 1532, un petit volume in-4° intitulé : *Legatio magni imperatoris Presbyteri Johannis ad Emmanuelem Lusitaniæ regem, anno 1415; item de Indorum fide, ceremoniis, religione*, etc.

Nous devons une mention spéciale au livre de M. Oppert (Gustave) : *Der Presbyter Johannes in Sage und Geschichte* (Berlin, J. Springer, 1864, in-8°, 208 p.), travail étendu et résultat de longues recherches; il n'a cependant pas échappé aux critiques de quelques érudits; l'auteur rapporte *in extenso* les passages de Vincent de Beauvais, de Marco

([1]) David Clément lui a consacré une notice intéressante dans le t. IX de sa *Bibliothèque curieuse* (Gottingen, 1750-60, 9 vol. in-8°).

Polo ([1]) et autres que nous nous sommes bornés à indiquer; il donne une traduction de la lettre écrite de Pékin le 8 janvier 1305 par le franciscain Jean de Monte Corvino ([2]); il discute les témoignages de divers écrivains orientaux, notamment du Persan Mirkhond ([3]) et du Syrien Bar-Hebræus ([4]) au sujet de potentats de l'Asie centrale dont les annales fournissent des faits qu'on rattacha aux récits relatifs au Prêtre Jean.

M. Oppert a placé à la fin de son livre le texte latin de l'*Epistola* et un extrait de l'*Itinerarium* de Jean de Hesse, avec l'indication des variantes que présente un manuscrit de la Bibliothèque de Berlin (il existe plusieurs éditions de cet *Itinerarium*, imprimé à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle); en 1565, un Belge, Nic. Maseranus, le publia à Anvers, sans se douter qu'il eût déjà vu le jour. Il y a quelques exemples de méprises de ce genre ([5]).

([1]) La *Revue de l'Orient*, mai 1862, p. 287-328, contient, avec un commentaire de M. Pauthier, ce qui, dans le texte original de Marco Polo, se rapporte au Prêtre Jean.

([2]) Né en Calabre en 1247, mort à Pékin en 1330; le pape Clément V l'avait, en 1308, nommé archevêque de cette capitale.

([3]) Son *Historia priorum regum Persarum* a été imprimée plusieurs fois avec traduction latine (1782, 1808, 1832); elle a été traduite en anglais et en allemand; M. Defremery en a entrepris une version française accompagnée d'un savant commentaire (Voir le *Manuel du Libraire*, t. III, 1246).

([4]) Gregorii-Abulpharagii sive Bar-Hebræi *Chronicon Syriacum* edidit C.-C. Kirsch., Lipsiæ, 1788.

([5]) Nous ne citerons que deux exemples de ces bévues, en laissant de côté celles commises par des écrivains encore vivants.

Le P. Louis Baroni, religieux servite, publia à Paris en 1789 un poëme de Boccace : *Il Filostrato*, en ajoutant *ora per la prima volta dato in luce;* il en existait déjà cinq éditions imprimées à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle.

Un savant lyonnais, fort estimable d'ailleurs, M. Breghot du Lut, mit au jour en 1838 comme inédit un poëme latin de Garinet sur le roi de la Basoche, sans se douter que, deux siècles avant, cette pro-

Le travail de M. Oppert se complète par quelques considérations sur deux productions du moyen âge où se retrouvent des légendes, des récits merveilleux se rattachant par quelques points à l'histoire fantastique du Prêtre Jean et de ses États. Il s'agit d'abord de l'*Hystoire du très preux cheualier Perceval le Gallois* (Paris, 1530, in-folio), rédaction en prose d'un poëme composé au XIII[e] siècle par le trouvère Guyot et qu'un poète allemand, W. von Eschenbach, a imité dans son *Percival*, imprimé en prose en 1477 et dont il existe des éditions modernes. (Voir les *Études sur le Percival et sur la Légende du Saint Graal* par G.-A. Heinrich; Paris, 1855, in-8°, et les *Percival Studien*, par San Marte (pseudonyme d'A. Schutz), Halle, 1862, in-8°.) Quant au *Saint Graal*, dont il existe plusieurs éditions en prose et dont le texte même a été l'objet d'une très estimable publication due à M. Francisque-Michel (1840, pet. in-8°), nous nous écarterions de notre sujet en essayant d'aborder les questions que soulève cette production remarquable.

Le savant Allemand aurait pu mentionner un petit traité : *De ritu et moribus Indorum et de Principe eorum Presbytero Joanne*, in-4° (s. l. ni d., mais vers 1490); livret de 12 feuillets à 48 lignes à la page contenant trois opuscules. On en connaît deux autres éditions, mais ni Panzer, ni Hain n'ont fait mention de celle-ci dans leurs travaux, d'ailleurs si étendus, sur les éditions du XV[e] siècle.

On trouve le Prêtre Jean mentionné dans l'*Histoire des Huns* de J. Deguignes (Paris, 1756-58, 5 vol. in-4°), l'*Historia Tartarorum* de Mosheim (1741, in-4°), l'*Histoire de Russie*, par Kariamzin (Paris, 1819-26, 11 vol. in-8°) [1],

duction avait été insérée dans les *Bucolicorum Auctores*, recueil publié à Bâle en 1546, *ex typographia J. Oporini*. Voir, pour un autre fait plus récent, le *Manuel du Libraire*, t. II, col. 1461.

[1] Voir sur cet ouvrage le *Journal des Savants*, nov. 1818, et le *Foreign Quarterly Review*, sept. 1828.

la section consacrée à l'Asie orientale dans la *Géographie* (Erdkunde) de Karl Ritter (Berlin, 1830-1858, 20 vol. in-8°) ([2]), le *Précis* de Malte-Brun, mais il ne saurait entrer dans notre plan de réunir tous ces témoignages.

On trouve un caractère plus sérieux, quoiqu'il y ait encore des circonstances apocryphes, dans un opuscule imprimé à Paris en 1526 : *Lettre du Roy de Portugal (Emmanuel) à nostre Sainct Père le Pape, de la conversion de quatre Royaumes Indiens à la Saincte Foy Chrétienne, et du recouvrement du royaume de Abexim,* in-8°. Le *Manuel du Libraire*, qui mentionne (article *Emmanuel*) diverses éditions de cette pièce en latin et en italien, ne mentionne pas la rédaction française.

([2]) Il n'a été traduit en français que la section relative à l'Afrique 1836, 3 vol. in-8°), et elle est aujourd'hui bien arriérée.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

MOYENS ANCIENS ET NOUVEAUX DE PASSAGE

DE LA GARONNE DEVANT BORDEAUX

ET DE LA DORDOGNE DEVANT CUBZAC (1)

PAR M. W. MANÈS

INTRODUCTION

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la France avait encore ses routes dans un état déplorable. Les plus grandes voies de communication y offraient des sinuosités regrettables, des pentes abruptes d'un difficile parcours, de grandes inégalités de largeur. Les chaussées étaient composées de matériaux qui n'étaient pas toujours choisis et disposés au mieux pour les charges qu'ils avaient à supporter. L'entretien s'en faisait

(1) C'est aux Archives du département, dans les bibliothèques de la Chambre de commerce et de la Ville, ainsi que dans la bibliothèque particulière de l'honorable M. Clouzet, que j'ai recueilli les nombreux renseignements qui m'ont servi à rédiger cette Notice.

Je prie MM. les conservateurs et propriétaire de ces différentes collections de recevoir ici mes vifs remercîments pour l'obligeance qu'ils ont mise à faciliter mes recherches.

Je remercie également MM. les Conducteurs des ponts et chaussées, employés aux travaux du pont de Cubzac, pour les informations et dessin qu'ils ont bien voulu me donner concernant ce grand ouvrage.

(Voir p. 191, la table des matières relatives à cette Notice.)

à certaines époques de l'année par l'entreprise de tous les travaux, de ceux de main-d'œuvre comme de ceux de fournitures, et des ouvriers temporaires procédaient alors aux réparations par des rechargements généraux d'un mauvais effet. Enfin, les travaux d'art exigés pour le passage des vallons et des cours d'eau qui traversaient lesdites routes étaient aussi fort négligés.

Dans les dernières années de ce XVIIIe siècle, de grandes améliorations ont sans doute été apportées à cet état de choses, mais c'est seulement à partir de 1811, et notamment après la polémique très active à laquelle donna lieu, vers 1830, le système préconisé par le constructeur anglais Mac-Adam, déjà mis en pratique dans le Limousin par l'ingénieur Trésaguet, que l'entretien de nos routes a fait de notables progrès, au moyen d'une main-d'œuvre constante et journalière et de rechargements partiels exécutés par des cantonniers permanents.

Au commencement du XIXe siècle, voici ce qu'était la route nationale n° 10 de Paris en Espagne, qui se dirige vers Madrid en passant par Bordeaux et Bayonne.

De Paris à Bordeaux, cette route n'a pas varié de tracé; elle a toujours été dirigée sur Orléans et Tours, en décrivant une courbe assez prononcée à travers un pays peu accidenté; de là elle se poursuit, presque en ligne droite, sur Saint-André-de-Cubzac, où elle rencontre la route venant de Brest, qui relie entre elles les villes du littoral et est pour Bordeaux d'une très grande utilité. A partir de Saint-André, elle arrive à Bordeaux par la Grave-d'Ambarès et le Carbon-Blanc, en traversant les deux rivières de la Dordogne et de la Garonne. Dans cette partie, elle avait reçu de grands perfectionnements des travaux entrepris dans la généralité de Paris par le célèbre ingénieur Perronet, dans la généralité de la Guienne par l'habile administrateur Tourny. On y observait

déjà sur plusieurs points de longs alignements de chaussées en pavés de grès d'échantillons. Toutes les grandes rivières y étaient déjà depuis longtemps pourvues de ponts, à l'exception de celles de la Dordogne et de la Garonne qu'on passait encore en bac.

De Bordeaux à Bayonne, la route n° 10 se dirigeait anciennement en droite ligne par Gradignan, Belin, Lipostey et Geours-de-Marenne, en traversant les grandes landes, pays de sable peu habité. Sous le Directoire, on lui fit remonter la Garonne jusqu'à Langon, et de là on la dirigea sur Bayonne à travers les petites landes, par Bazas, Captieux, Roquefort, Mont-de-Marsan et Dax. Elle n'arriva plus dès lors à Bayonne qu'en faisant une courbe très prononcée qui, jusqu'à Saint-Vincent, point de rencontre des deux routes, allonge le parcours de trois dixièmes en sus, soit d'environ quinze lieues de poste. Elle procura, il est vrai, l'avantage de traverser un pays habité, dans lequel les armées que Napoléon envoya en Espagne trouvèrent de bonnes étapes, et où tous les travaux d'art purent être promptement achevés; mais sur cette nouvelle direction, on dut encore construire au delà de Bazas des chaussées en bois de pin, comme il avait été fait sur la route des grandes landes qui, abandonnée pendant plusieurs années, occasionna au roulage de grands excédants de frais.

En résumé, le principal vice qu'offrait alors la route nationale n° 10 résultait du défaut de ponts pour passer les rivières de la Dordogne et de la Garonne. Comme l'a dit M. Hervé dans son rapport à la séance du 26 avril 1834 de la Chambre des députés : « C'était peut-être alors la seule voie de grande communication sur laquelle on n'eût pas obvié par des ponts aux inconvénients, retards et périls d'un passage par bac. » C'était donc aussi une des plus urgentes améliorations qu'elle réclamât. Ce ne fut cependant

que vingt ans plus tard que l'on commença à s'en occuper d'une manière sérieuse.

Le passage de Cubzac, comme étant le plus dangereux et le premier qui se présentait en venant de Paris, aurait dû, semble-t-il, être le premier sur lequel dût se porter l'attention de l'administration. Dès 1776, la Chambre de commerce de Bordeaux avait fait observer à ce sujet que la plus grande utilité des ponts étant de former sans obstacles la continuation des chemins, ce serait en laisser un bien grand à Cubzac si le pont de La Bastide était exécuté avant celui de Cubzac.

Néanmoins, par suite de discussions survenues entre les habitants de Libourne et ceux de Saint-André-de-Cubzac, il arriva que le pont de La Bastide fut commencé en 1810 et celui de Cubzac en 1835 seulement, soit vingt-cinq ans plus tard.

Dans ce qui va suivre, nous donnerons en deux chapitres tout ce qui concerne chacun des passages de Bordeaux et de Cubzac, d'abord l'exposé des modes de bacs employés, puis celui des projets de ponts présentés.

CHAPITRE Ier

Des bacs employés et systèmes de ponts présentés pour le passage de la Garonne devant Bordeaux.

Le passage de la Garonne devant Bordeaux ne donna lieu qu'à l'emploi d'un seul mode de bac, mais à la présentation de nombreux projets relatifs à des ponts de quatre systèmes différents, savoir : des ponts mobiles sur bateaux, et des ponts fixes en bois, en fer et en pierre.

§ 1er. — *Du passage par bac sur la Garonne.*

Les bords des fleuves navigables et les rives des ports de commerce furent toujours considérés comme une dépen-

dance du domaine public, et des arrêts royaux, rendus en Conseil d'État, ont concédé soit à des seigneurs, soit à des villes, soit même à des particuliers, le droit de tenir des bacs aux ports établis sur les rivières et de percevoir des droits de passage déterminés, sans d'ailleurs pouvoir disposer autrement des terrains.

Les particuliers auxquels ce droit de passage fut donné, étaient le plus souvent les marins classés de la localité, qui se servaient à cet effet d'embarcations leur appartenant, et percevaient avec ou sans autorisation un droit de passage.

1° Passage de la Garonne devant Lormont.

C'est ainsi qu'anciennement, alors que la grande route de poste de Paris à Bordeaux se terminait au port de Lormont, les marins de ce lieu passaient, sans droit fixe de bac ni de passage, les gens, chevaux et voitures dans des bateaux à eux, soit en traversant directement la Garonne d'une rive à l'autre, soit en les conduisant dans ces bateaux jusqu'à Bordeaux.

Plus tard, et pour prévenir bien des abus, on soumit ces bateliers à un tarif, auquel ils durent se conformer, ainsi qu'aux prescriptions d'un règlement qui leur défendit de percevoir davantage même en temps de débordement de la rivière, et qui leur ordonna d'avoir toujours le nombre de bateaux et d'hommes suffisant pour rendre en tout temps le passage sûr et commode.

Ce fut le 23 octobre 1759, qu'après des contestations et vexations nombreuses entre les marins de Lormont et les passagers, le maréchal de Richelieu, gouverneur de la généralité de Guienne, rendit, pour les faire cesser, une ordonnance à la suite de laquelle un poste militaire de 15 hommes fut chargé de stationner à Lormont et d'y veiller à la police du passage; et ce fut au commencement

de 1760 que M. de Tourny fit publier un règlement de ce qui devrait être payé pour le port et passage des personnes, bestiaux, voitures et denrées de Lormont à Bacalan, aux Chartrons et à Bordeaux, comme de Bacalan, des Chartrons et de Bordeaux à Lormont.

Dans ce règlement en onze articles il est, entre autres, stipulé, pour la traversée pendant le jour, qu'il serait perçu les prix suivants :

1. D'une personne à pied, quand il y en avait 12 et plus, de Lormont à Bacalan, aux Chartrons, à Bordeaux, et réciproquement............	1 sol,	1 sol 1/2,	2 sols.
Quand il n'y en avait qu'un.........	12 —	18 —	24 —
2. D'un cavalier et son cheval, quand il y en avait deux et plus............	6 —	9 —	12 —
Quand il n'y en avait qu'un.........................	12 —	18 —	24 —
3. D'un tonneau de vin, pièce d'eau-de-vie ou cent de bûches, quand il y en avait plusieurs..........................		12 —	15 —
Quand il n'y en avait qu'un...............		18 —	24 —
4. D'une voiture à 2 chevaux, personnes comprises.........	2 liv.,	2 liv. 10 s.,	3 liv.
5. D'une voiture à 4 roues, personnes comprises..........	4 liv. 10 s.,	5 liv.,	6 liv.

Il est dit dans ce même règlement « qu'au moyen des droits qui y sont fixés, les maîtres de bateaux ne pourront refuser de faire les dits passages, sauf en cas de tempête et de marée contraire ;

» Qu'il devra y avoir toujours à Lormont deux bateaux ou filardières (gabares) à flot, l'été jusqu'à dix heures du soir et l'hiver jusqu'à huit heures aussi du soir ;

» Que quand on prendra des bateaux la nuit et après les heures ci-dessus, on paiera pour la traversée de la rivière : en été, 24 sols — 40 sols — 42 sols ; — en hiver, 30 sols — 48 sols — 3 livres. »

2° Passage de la Garonne devant Bordeaux.

Au port de La Bastide, le passage de la Garonne se faisait, comme à Lormont, par les marins du lieu, mais moyennant un péage depuis longtemps autorisé. Ce passage avait également soulevé beaucoup de plaintes, qui se produisirent

dès 1717 et se renouvelèrent en 1754 devant les maire et jurats de Bordeaux, chargés de la police sur les quais, havres et ports de la ville. Alors furent prises contre ces bateliers les mesures suivantes :

Il leur fut enjoint :

« De tenir leurs bateaux prêts depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit close, à peine de 10 livres d'amende pour la première fois. »

Il leur fut fait défense :

« 1° D'empêcher ceux qui voudront passer de s'embarquer dans tel bateau que bon leur semblera, et d'alléguer aucun tour de rôle entre eux ;

» 2° De mettre et de recevoir dans les plus grands bateaux au delà de 30 personnes et dans les moindres au delà de 15, à peine de 50 livres d'amende ;

» 3° De faire attendre plus d'une demi-heure, sous prétexte que les bateaux n'ont pas le nombre fixé de passagers.

» 4° Enfin de prendre ni d'exiger pour le passage au delà de ce qui est marqué au tarif. »

Au commencement de 1763, et pour faciliter les abords du port de Bordeaux, on fit un chemin qui vint aboutir directement au port de La Bastide, vis-à-vis la place Bourgogne au centre de la ville; alors la poste cessa de passer par le port de Lormont, elle se dirigea sur le port de La Bastide, dont le passage devint très fréquenté. Pour le rendre aussi facile et aussi sûr que possible, les maire, lieutenant de maire et jurats de la ville de Bordeaux résolurent d'établir sur ce point un service public municipal, et en raison des frais à faire pour l'organiser sur de bonnes bases, ils demandèrent à l'État la concession de ce passage, moyennant l'autorisation de percevoir les droits jusque-là fixés par les règlements.

Ces magistrats se croyaient parfaitement fondés dans leur prétention, comme ayant toujours été maintenus, à l'exclusion même des officiers de l'amirauté, dans l'exercice de la police sur les quais et ports de la ville.

Ils faisaient observer que cette concession ne porterait aucun préjudice aux intérêts de personne, attendu que personne n'a jamais eu aucun droit sur ce passage, livré jusqu'ici aux matelots, premiers occupants, qui en faisaient le service sans y être nullement tenus.

Ils ajoutaient que ces matelots employaient à leur service des bateaux à bords relevés ne permettant qu'à grand'peine l'entrée des hommes et des bestiaux, et qu'il n'était praticable d'y introduire des voitures qu'en les démontant presque en entier, ce qui entraînait de grandes pertes de temps et exposait à la perte totale des voitures; que sous ce rapport il était donc de l'intérêt public de leur accorder une demande par laquelle ils s'engageaient à appliquer au passage de La Bastide des bacs et bateaux dont les plans seraient dressés par le sieur Grognard, habile constructeur des navires du Roi, et qui seraient de grandeur convenable, solidement construits, bien équipés et gouvernés par de bons matelots, propres à recevoir toutes sortes de voitures attelées, promettant en outre de donner chaque année au domaine une redevance de 10 livres.

Ces raisons obtinrent une approbation complète, et un arrêt du 12 juin 1763, du Roi en son Conseil, fit aux maire et jurats de Bordeaux concession du droit et permission d'établir sur la Garonne au passage de La Bastide à la ville des bateaux plats et autres pour passer et repasser toutes sortes de personnes, bestiaux et voitures, à la charge par eux d'entretenir les dits bacs et bateaux, ensemble les abords, de manière à rendre en tout temps le dit passage

sûr et commode, et leur permet en conséquence de percevoir les droits ci-après, savoir :

1. Pour une personne ou pour ceux qui voudront fréter le bateau...		12 sols.
2. Pour une personne avec sa charge..........................		1 —
3. Pour un cavalier et son cheval..........................		5 —
4. Pour une charrette à 1 cheval, chargée ou non...........	1 livre	4 —
5. Pour un cabriolet ou voiture à 2 roues et 1 cheval, y compris le conducteur et les personnes dans la voiture..................	1 —	10 —
6. Pour une berline ou voiture à 4 roues et 2 chevaux, y compris le conducteur et les personnes dans la voiture..................	3 —	» —
7. Pour un tonneau de vin ou pièce d'eau-de-vie..................		8 —
— porté aux Chartrons, en Paludate ou à bord.		10 —
8. Pour un cent de fagots ou faissonnats, ou cent de bûches.......		6 et 5 sols.

« Fait Sa Majesté très expresse défense aux maire et jurats, ainsi qu'à leurs fermiers et préposés, de percevoir de plus grands droits que ceux ci-dessus; à tous matelots, bateliers ou autres de passer des personnes, bestiaux ou voitures dans d'autres bateaux que ceux établis par les dits maire et jurats, à peine de 500 livres d'amende. »

Cet arrêt royal fut suivi le 17 janvier 1764 d'un arrêt du Parlement ainsi conçu :

« Ordonne :

» 1° Qu'il sera établi par les maire, lieutenant de maire et jurats de la ville de Bordeaux pour le service du passage de La Bastide, 3 bacs ou bateaux plats, à rames, propres à embarquer les charrettes ou voitures attelées, armés chacun de 5 matelots faits et experts à la navigation, et en outre 12 filardières ou gabares à quille et à un mât, avec chacune 3 matelots expérimentés et connaissant la passe, lesquels ne pourront être employés à autre chose qu'au dit passage;

» 2° Que les bateaux des propriétaires de fonds situés aux environs, et ceux appartenant aux différents ports au-dessus ou au-dessous de la ville pourront aborder vis-à-vis la place Bourgogne, et même dans l'étendue des lieux fixés pour le dit privilége, en n'y causant néanmoins point d'obstacles ni d'embarras qui puissent priver le public d'un port utile et commode vis-à-vis une des principales portes de la ville;

3° Dans le cas où les suppliants se détermineraient à affermer le dit passage, la dite ferme ne pourra être donnée qu'à des bourgeois et habitants de Bordeaux ou de la sénéchaussée de Guienne. »

La ville de Bordeaux devenue ainsi concessionnaire du passage de La Bastide, elle l'afferma par adjudication du 26 octobre 1764, sous les conditions suivantes imposées au fermier :

« 1° De se conformer aux règlements de 1763 et 1764;

» 2° De laisser en bon état, à la fin de son bail, les bateaux, gabares, agrès et apparaux qui lui étaient remis;

» 3° De fournir à tous les frais d'entretien et exercice du dit passage;

» 4° D'entretenir pendant la nuit le nombre de bateaux nécessaire pour le passage des courriers et autres cas pressants;

» 5° De ne passer dans les plus grands bateaux que 30 personnes et au-dessous, et dans les autres en proportion;

» 6° De payer le prix de son adjudication dans les mains du trésorier de la ville, quartier par quartier et d'avance. »

La traversée de ce passage (1) continua ainsi de se faire d'une manière assez régulière dans les bateaux de construction perfectionnée, mais non toutefois sans y éprouver des difficultés et des retards provenant soit de l'effet des vagues et des courants, soit de l'inclémence des saisons et des temps de brouillard; aussi désirait-on vivement d'en être affranchi par la construction d'un pont.

§ 2. — *Des projets de ponts sur bateaux.*

Deux projets de ponts sur bateaux furent présentés en 1776 à M. l'intendant Dupré de Saint-Maur, savoir :

Par M. Sylveira, un pont sans accessoires, dont le passage

(1) Le passage de La Bastide en 1776 était servi par 28 matelots, y compris l'adjudicataire qui en est le chef, et par 12 gabares et 2 bateaux plats appartenant à la ville. Il était affermé 8,000 francs.

tant au-dessous qu'en dessus sera praticable en tout temps et présentera à la vue 35 arcades demeurant à toute marée à la hauteur de 12 à 16 pieds au-dessus de l'eau;

Par M. Chevalier, avocat, un pont haussant et baissant insensiblement sans aucun secours suivant la marée, avec achat sur la rive droite, de près de 500 journaux de terrain, qui serviront à la création, dans le quartier de La Bastide, d'un faubourg devant le disputer un jour à la façade parallèle du port, ainsi qu'à l'édification de vastes magasins et à l'ouverture de canaux, bassin à flot et forme sèche pour radoub et construction, tous établissements qui procureront à la marine des facilités inappréciables que le port de Bordeaux ne lui a pas données jusqu'ici.

1° Projet de M. Sylveira.

Le pont de M. Sylveira, supposé inébranlable aux courants les plus rapides comme aux chocs les plus violents, sera porté par 36 bateaux, ayant chacun 54 pieds de long sur 24 pieds de large; ils seront à varangues plates; leur forme sera aiguë devant et derrière, ils ne caleront que 4 pieds, chacun d'eux sera tenu par 4 ancres, à chacune desquelles il y aura une chaîne.

Le pont sera lié d'un bateau à l'autre par des charpentes et poutres, retenues par des liens de fer, qui formeront les arcades ou voûtes sur lesquelles portera le tablier.

Un garde-fou, ou galerie, règnera tout le long du pont, avec des bancs de distance en distance.

Il sera fait dans la longueur dudit pont trois bascules ou ponts-levis pour le passage des grands navires. La maîtresse bascule, placée dans le milieu, aura 36 à 40 pieds de large et sera éclairée par quatre fanaux. Les deux autres, à égale distance de la première, auront 24 pieds de large et seront éclairées par deux fanaux. Ces ponts-levis seront toujours

prêts à s'ouvrir, tant la nuit que le jour, pour le passage des navires mâtés, et cette opération se fera en quatre ou cinq minutes au plus.

M. Sylveira, comparant le pont qu'il propose à ceux de même genre construits à Beaucaire et à Rouen, est convaincu de la possibilité de son exécution, ainsi que des avantages qu'on en retirera. Il s'oblige à l'entretenir à ses frais, risques et périls, et offre de l'abandonner gratuitement à la ville après trente ans, à la condition qu'il lui sera permis de percevoir jusque-là l'entier péage qui se paie actuellement pour le passage dans les bacs.

2° Projet de M. Chevalier.

Le pont de M. Chevalier sera supporté par de vastes bateaux qui seront amarrés à des piles ou pilotis, sans ancres, chaînes ni câbles qui puissent nuire à la navigation. Ces bateaux, distants entre eux de 20 à 24 pieds, formeront autant d'ouvertures dans lesquelles les barques ordinaires passeront de jour et de nuit en démâtant, tandis que deux autres ouvertures de 36 à 40 pieds, s'ouvrant et se fermant avec toute la célérité désirable, fourniront le passage des navires avec toute leur mâture à des heures fixes et réglées, au moins deux fois dans une marée.

Ce pont sera établi à l'instar de celui existant à Rouen sur la rivière de Seine, semblable à la Garonne, pour le flux et reflux, comme pour les crues et les courants. Il aura 60 pieds de largeur, et présentera au milieu une voie pour les voitures et de chaque côté un trottoir élevé de 18 pouces pour la commodité des gens de pied. Il ne sera exigé d'autres rétributions des passants que la moitié des droits perçus aujourd'hui; il sera donné à la ville une somme de 10,000 livres à prendre par privilége et préférence sur le produit du pont; il lui sera en outre réservé la faculté de

racheter le pont en en payant comptant le prix, à dire et estimation d'experts.

3° Examen de ces projets.

Les deux projets ci-dessus furent soumis à l'examen de la Chambre de commerce et de l'Assemblée générale des ingénieurs des ponts et chaussées de Paris, dont les avis furent les suivants :

« La Chambre de commerce fit observer que la facilité des communications importe beaucoup au commerce, qu'ainsi on a comblé les vallons profonds et joint les sommets des montagnes pour avoir des routes horizontales rendant les voitures plus roulantes et à moindres frais; qu'ainsi, quand une rivière a présenté un obstacle, on a rapproché les bords et construit des ponts qui ont levé les embarras de l'embarquement et du débarquement. Or, le profit des ponts établis sur les rivières que traverse la route de la Flandre à Bordeaux se trouve perdu à l'arrivée à Cubzac; là une rivière large, profonde et dont le cours rapide met souvent en défaut l'habileté des mariniers, nécessite l'embarquement des marchandises dans des gabares pour être portées à Bordeaux dans deux révolutions de marées. Certainement un pont à Cubzac sauverait ces marchandises du risque dans le transport et du retard assez ordinaire en hiver, mais le pont isolé de La Bastide présenterait peu d'utilité essentielle au commerce et à l'agriculture. Ce dernier pont, joint à celui de Cubzac, offrirait à la masse du public des facilités qui ne sauraient balancer les conséquences désastreuses de voir le cours de la Garonne, devant Bordeaux ou plus bas, perdu sans ressource pour la grande navigation. Le tableau effrayant des seules possibilités de ce genre justifie les appréhensions de la Chambre que détruiront difficilement les arguments d'une théorie en faveur dudit pont. »

MM. les ingénieurs des ponts et chaussées firent au projet Chevalier les objections suivantes :

« Ils appréhendent, d'une part, que la concession demandée

à perpétuité du droit de péage et l'acquisition de 500 journaux de terrain au delà de la rivière, ne souffre les plus grandes difficultés, soit de la part du public condamné à toujours à un droit onéreux, soit de la part des propriétaires de terrains qui s'en verront dépouiller avec peine.

» Ils craignent qu'il ne soit beaucoup plus difficile à Bordeaux qu'à Rouen d'établir des palées qui puissent retenir assez solidement ce pont, parce que, indépendamment de la différence considérable dans la largeur et la profondeur des deux rivières, la marée y est environ six fois plus haute et plus impétueuse, et que la pente de la Garonne est tout autrement rapide que celle de la Seine.

» Ils croient d'ailleurs que l'on aura beaucoup de peine à trouver des pieux de bon bois qui seraient d'une longueur et grosseur convenables pour former les palées et qu'il serait même difficile de les battre.

» Il n'y aurait qu'un seul moyen de résoudre ces objections, ce serait de faire l'essai de la solidité du pont entier, en en construisant quelques travées dans la partie où la rivière est la plus profonde et où les courants sont les plus forts, et en laissant subsister ces palées pendant quelque temps, notamment pendant les équinoxes où la marée est la plus haute; mais cette expérience serait bien coûteuse, et pourrait être faite en pure perte; on aurait donc peine à la conseiller. »

Les deux projets dont il est ici question furent encore examinés avec beaucoup de soin à la mairie de Bordeaux.

MM. les maire et jurats, dans un rapport très développé concernant le projet Sylveira, critiquent d'abord la prétention de cet auteur de tenir son pont à la même hauteur des eaux et de faire que la pente des plates-formes communiquant aux deux rives ne soit que de 2 1/2 pieds au maximum de l'ascension comme de l'abaissement des eaux.

Ils font observer ensuite que les bascules coupant le pont en trois endroits, il se trouvera, quand ces bascules seront levées, divisé en quatre parties dont deux auront leurs extrémités sur la rive, et les deux autres seront absolument

isolées. Comment dès lors empêcher que la force des vents et des courants ne dérange et ne déplace ces quatre parties ou quelques-unes d'entre elles? Comment empêcher surtout que les parties isolées, sans continuité et sans aucun appui latéral, ne soient poussées l'une vers l'autre?

On ne conçoit pas, ajoutent-ils, qu'une machine composée d'une infinité de pièces, de plus de un quart de lieue de longueur, si vivement agitée et déplacée si souvent aux deux extrémités, puisse ne pas s'arquer, se désunir et se détruire?

Ils estiment, en somme, que le projet Sylveira doit être rejeté, comme peu réfléchi, d'une exécution insoutenable, nuisible au commerce et à la navigation.

MM. Bonfin et Laroque, architectes, dans un rapport très succinct adressé à la mairie de Bordeaux, se prononcent ainsi au sujet du projet Chevalier.

« L'auteur laisse son projet dans le vague, il se contente d'annoncer des plans fixes, dit qu'il a des devis tout faits, et néglige de les communiquer.

» Dans ses propositions relatives au nouveau faubourg à créer, aux canaux à ouvrir et aux chantiers de construction à édifier, on ne trouve encore dans ses écrits rien de fixe ni de clair.

» Il est impossible, d'après cela, d'attacher aucune importance au Mémoire de M. Chevalier. »

4° Observations.

En résumé, c'est avec juste raison que ni l'un ni l'autre des projets si incomplètement étudiés d'un pont de bateaux à construire sur la Garonne devant Bordeaux n'ont pas été admis. Leurs auteurs, en les présentant, ont été séduits par l'exemple du pont de Rouen qui remontait déjà à plus d'un siècle, mais, ainsi que l'ont montré MM. les ingénieurs, il n'y a aucune analogie entre l'état de la Garonne à Bordeaux et celui de la Seine à Rouen.

Le pont de Rouen, de 200 mètres au plus de longueur, fut construit de 1626 à 1630, à la suite de l'effondrement du grand pont de pierre établi vers 1160 par les soins de la reine Mathilde, femme de Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Il dura et fut entretenu très exactement jusqu'en 1836, époque à laquelle il fut rompu par les eaux; sa durée fut donc de plus de deux siècles pendant lesquels il rendit d'utiles services et reçut plusieurs perfectionnements successifs. En 1709 notamment on allongea les bateaux qui supportaient ce pont 4 par 4, et on assure qu'en six heures de temps on pouvait le démonter et le rétablir sans rien rompre, ce qu'on était obligé de faire auparavant. A la même époque, les deux parties. qu'on éloignait pour laisser passer les navires furent roulées sur le pont par le moyen de roulettes de fer que des poulies de cuivre faisaient jouer.

Le pont de Rouen a d'ailleurs donné lieu à une erreur qui montre comment souvent on écrit l'histoire et qui mérite d'être relevée ici.

Cette erreur vient de ce qu'on en a attribué la construction à M. Lamandé. Il est dit à ce sujet au volume XVIe du *Dictionnaire technologique des Arts et Métiers*, publié en 1829, que le pont de bateaux *construit à Rouen par M. Lamandé est un des ouvrages les plus remarquables en ce genre*. Or, dans aucune des histoires de la ville de Rouen, dont la dernière est de 1870, il n'est parlé d'un pont de bateaux autre que celui qui est décrit dans l'*Encyclopédie*, et dont l'invention est attribuée au frère augustin Nicolas. Ce qui a pu occasionner cette erreur, c'est que MM. Lamandé père et fils ont été l'un et l'autre ingénieurs en chef à Rouen, à vingt-cinq ans d'intervalle, et qu'en cette qualité ils ont probablement eu à s'occuper de l'entretien de ce vieux pont du frère augustin.

Quant aux propositions de M. Chevalier concernant les établissements hydrauliques qu'il se proposait de créer à La Bastide pour procurer au port de Bordeaux les avantages dont, à cette époque, jouissait seul le port de Liverpool en Angleterre; quant à la création d'un vaste bassin à flot, destiné à recevoir les navires, à les garantir des dangers qu'ils courent dans leur mouillage en rivière, et à leur faciliter les opérations de chargement et de déchargement, M. Chevalier n'avait pas prévu les difficultés qu'il eût rencontrées sur cette rive, notamment celles provenant du manque de sources d'eau pure pouvant servir à l'alimentation de son bassin, laquelle aurait dû forcément se faire avec les eaux vaseuses de la Garonne.

Ce sont ces difficultés qui, dans les nombreux projets de ce genre formés depuis lors, et dont j'ai donné ailleurs le détail, ont fait choisir de préférence la rive droite pour l'emplacement de semblables établissements.

§ 3. — *Des projets de ponts en charpente.*

En 1807, alors qu'on voyait encore, en haut lieu, des difficultés insurmontables dans la construction d'un pont en pierre devant Bordeaux, Napoléon ordonna que l'on y construisît un pont en charpente.

1° Projet de M. Didier.

L'ingénieur en chef Didier, à qui cet ordre fut transmis, fit bien observer les grands embarras qui en résulteraient pour la navigation, en raison des nombreux points d'appui exigés, et les dangers d'incendie auxquels cet ouvrage serait exposé; mais on persista, et il dut procéder aux études qui lui étaient demandées.

D'après les plans arrêtés par cet ingénieur le 6 décem-

bre 1809, et le devis dont on donne ici un extrait, le pont devait être établi vis-à-vis la porte Bourgogne, à peu près au droit du passage de La Bastide, se composer de 51 travées de 10m45 chacune, et avoir, entre le nud des culées, une longueur de 550m15, y compris une travée mobile de 13m80 pour le passage des navires et la surépaisseur de 3m40 pour les palées de côté et d'autre du pont-levis. — Sa largeur, du dehors en dehors des fermes de rive, serait de 14 mètres, dont 9 mètres au milieu pour le passage des voitures et 5 mètres pour les trottoirs de côté et d'autre. — Enfin, sa hauteur devait être fixée à 9m10 au-dessus de l'étiage, ou du niveau des plus basses eaux.

« La voie du pont se prolongera vers la porte Bourgogne sur une longueur de 93 mètres, avec la pente de 1 mètre, et y rejoindra le niveau du pavé au-dessous de cette porte. Il en résultera une levée de 17 mètres de largeur qui sera revêtue de chaque côté par un perré en moellons de pierre dure se terminant à 10 mètres de distance du nud des socles de la dite porte; cette distance fera la largeur des revers qui régneront autour de la place et qui serviront à former ses arrivages. »

La fondation des culées, établie à 2m50 au-dessus de l'étiage, se fera à l'aide de bâtardeaux et épuisements, par le régalage des fouilles, le battage et le recepage des pieux que l'on recouvrira d'un grillage à cases remplies de moellons enfoncés à la hie, et d'une plate-forme sur laquelle seront assises les maçonneries.

« Les pilotis, destinés à former les palées inférieures, seront au nombre de 36 pour chaque palée, ils auront 16 mètres environ de longueur et un diamètre de 0m25, mesurés sans écorce. On les recèpera en contre-bas des basses eaux. On les coiffera ensuite de chapeaux trans-

versaux portant deux cours de moises qui embrasseront les contre-fiches, lesquelles ainsi que les chapeaux susdits seront embrassés par les poteaux moisants devant former la palée supérieure. »

Ces grands montants supérieurs recevront l'assemblage des fermes de travées, composées principalement d'arbalétriers, de sous-poutreaux, et d'un cours de poutres. Sur ces fermes, au nombre de neuf par travée, seront posés douze cours de poutrelles qui porteront le double plancher de dix centimètres d'épaisseur, à joints croisés, constituant le tablier.

« Il sera placé, en amont des hautes palées, un brise-glace dont la solidité sera maintenue au moyen d'une armature en fer. »

« Les planchers achevés, on posera de chaque côté les doubles parapets en fer, entre lesquels règnera le trottoir de 2m50 de largeur. Il y aura, en outre, des ouvertures pour le passage des gens de pied et dans lesquelles il sera impossible aux chevaux et autres bestiaux de s'introduire. »

« Il sera placé à la suite de la 37e travée du côté de Bordeaux un pont-levis qui laissera 12m80 de passage libre entre les palées qui le supporteront. »

« Il sera construit, à l'extrémité des deux travées latérales, deux fortes palées pour tenir lieu de culées aux deux parties en deçà et au delà, ainsi que pour porter le pont-levis qui sera à deux volées et à bascule. »

« Il sera fait, enfin, 4 petits corps de garde en bois pour être occupés par les hommes qui manœuvreront le pont-levis, et qui seront en même temps chargés d'entretenir la propreté sur le pont. »

Le total des ouvrages à faire pour la construction de ce pont en bois, avec culées en maçonnerie, piles et

travées en charpente, fut estimé par M. Didier devoir se monter à. 2,305,416f54

En y joignant la somme de. 77,930 00

pour la réparation du chemin qui conduirait au passage provisoire de la rivière à Trugey, il arrivait à la somme totale de. . . 2,383,346f54

soit à la somme de 2,408,000 fr.

2° Projet de M. Lée.

Pendant que M. Didier s'occupait de cette étude, M. W. Lée, consul américain, présenta le 26 juillet 1808 à l'administration supérieure des ponts et chaussées un mémoire par lequel il demandait d'établir à ses frais un pont en charpente sur la Garonne devant Bordeaux. Il faisait valoir, à l'appui, le grand succès obtenu dans des entreprises de ce genre exécutées sur plusieurs points des États-Unis, et notamment le pont de 1,250 mètres de longueur qui joint Boston à Cambridge, sur une rivière plus profonde et aussi rapide que la Garonne, sujette, en outre, à des débordements considérables et à tout ce que d'énormes glaçons et de grosses débâcles peuvent occasionner d'accidents. Or, ce pont établi sur 180 palées en bois de pin, auquel il avait contribué comme actionnaire, n'avait, depuis plusieurs années qu'il existe, exigé que de légères réparations et sa solidité n'avait jamais été contestée.

Voici la description que donnait M. Lée de son projet de pont, dont il offrait un modèle en bois :

« Ce pont aura 14 mètres de largeur, dont 8m80 au milieu pour la circulation des chevaux et des voitures, et 2m60 de chque côté pour les trottoirs. Il sera supporté par des palées distantes entre elles de 6m50. Chaque palée sera composée de 7 pieux enfoncés perpendiculairement, liés entre

eux à leur extrémité supérieure par un chapeau destiné non seulement à les contenir, mais à recevoir les poutres sur lesquelles sera établi le plancher. Ces poutres seront posées à queue d'aronde sur le chapeau. Contre chaque pieu, en face de la palée, seront placés et enfoncés obliquement deux forts pieux ou étais qui tiendront le tout en respect. A 2m92 au-dessous du chapeau seront deux grosses moises enfermant les pieux, et jointes l'une à l'autre par des boulons serrés avec des écrous. L'intervalle régnant entre ces premières moises et le chapeau sera rempli par six croix de Saint-André, dans le but de fortifier les pilotis et d'opposer plus de résistance au poids qu'ils auront à supporter par le passage sur le pont. Au niveau des plus basses eaux seront encore deux moises pareilles à celles dont il vient d'être parlé; non seulement celles-ci s'appliqueront aux pilotis perpendiculaires, mais elles iront encore s'attacher aux étais, elles les uniront ainsi davantage au corps de la palée et lui donneront un motif de plus de tenir contre l'effet des courants. — Six caissons seront placés de distance et remplis de pierres pour opposer une forte résistance aux chocs violents. Le pont sera bordé de chaque côté dans toute sa longueur d'une jolie balustrade à hauteur d'appui servant à la fois d'ornement et de garde-corps. Sa chaussée ne sera point pavée, ce qui évitera beaucoup de dépenses, mais formée de forts madriers qu'il est aisé de réparer ou de renouveler. Il y aura pour la liberté de la navigation un pont à bascule qui se lèvera et se baissera facilement au moyen d'une demi-roue dentée s'engrenant dans un pignon solidement fixé. »

L'auteur de ce projet annonce qu'il pourra ne rien coûter à l'État, qu'il se charge de trouver par voie de souscription les fonds nécessaires, pour lesquels il s'est déjà assuré d'un nombre de soumissionnaires pouvant disposer d'environ un million de francs. Il demande seulement au gouvernement : 1° d'accorder à sa compagnie un privilége lui garantissant qu'aucune autre compagnie n'obtiendrait pendant un temps donné la faculté de construire un pont

sur tout autre point de la rivière devant Bordeaux ou à proximité; 2° de l'autoriser à percevoir un droit de péage, dont la quotité et le mode de perception seraient réglés subséquemment et dont le recouvrement serait protégé par la force publique.

M. Lée s'obligerait à faire en même temps jeter un pont semblable sur la Dordogne à Saint-André-de-Cubzac, si on lui en témoignait le désir.

3° Examen de ces projets.

Sur le premier examen qui fut fait du mémoire de M. Lée, il lui fut demandé, le 16 octobre 1808, de refaire son projet sur les bases qui lui étaient indiquées, de l'accompagner d'un devis estimatif et de faire connaître les produits présumés du péage qui devrait être établi sur son pont.

M. Lée répondit le 26 août suivant, il évalua la dépense de son projet modifié à la somme de 1,676,000 fr. et demanda 50 années de péage d'après un tarif qui était plus modéré que celui imposé au concessionnaire du bac de La Bastide.

Les deux projets de ponts en charpente, avec palées en bois et culées en maçonnerie, dressés l'un par M. Lée et l'autre par M. l'ingénieur en chef Didier, furent, au commencement de 1810, soumis au Conseil général des ponts et chaussées qui émit à leur sujet l'avis suivant :

Le Conseil observe relativement au système proposé par M. Lée :

1° Que la largeur des travées fixées à 6^m50 ne présenterait pas un espace suffisant pour le libre passage des bateaux;

2° Que la grande élévation des travées simples au-dessus du sol exigerait des bois de dimensions telles qu'on ne peut se les procurer à Bordeaux;

3° Que les moyens de construction proposés, quoique

applicables à d'autres circonstances, ne semblent pas présenter une solidité suffisante pour un pont de cette importance.

Par toutes ces raisons, le projet Lée ne peut être adopté, mais bien celui de M. Didier, toutefois avec les modifications suivantes :

1° De porter à 10m50 d'axe en axe l'ouverture des travées du pont, en réduisant à 14 mètres la largeur d'une tête à l'autre ;

2° D'avoir égard pour les travées, palées et brise-glace, aux dispositions indiquées au croquis joint au dossier [1];

3° De n'employer, dans cette construction, du bois de pin que pour les basses palées et les madriers des deux planchers ;

4° D'établir les entrées de manière à ne pas interrompre la communication à mer basse, sur les cales, en prolongeant le pont de chaque côté, et formant une levée revêtue de perrés, à laquelle on donnera une certaine pente pour ne pas trop élever les abords du pont au-dessus du niveau actuel du quai ;

5° De placer dans l'endroit convenable un pont mobile, à deux volées de 5 mètres chacune, entre les garde-corps, et qui laisserait un passage suffisant pour donner passage aux plus grosses frégates.

On ne regarda pas moins comme subsistante l'offre de M. Lée de construire son pont moyennant le droit de péage proposé. On fit encore examiner quel serait le rapport du produit de ce droit à la dépense à faire, et quel devrait être le nombre d'années du péage, eu égard à cette considération qu'un pont en charpente sera dans dix ans susceptible d'une reconstruction presque totale. Ce ne fut qu'après la réponse faite à ces questions que l'on adopta définitivement le projet de M. Didier.

[1] On n'a pas trouvé cette pièce qu'il eût été très utile de consulter.

Un décret du 26 juin 1810 ordonna que le pont en charpente de Bordeaux, dont la dépense était évaluée à 2,400,000 fr., serait construit partie aux frais du Trésor et partie aux dépens de la Ville, à laquelle il appartiendrait en toute propriété, à la charge par elle de pourvoir à son entretien et réparation.

Le Trésor public accordera 1,200,000 fr. pour son contingent. La construction commencera en 1810 par les culées en pierre, qui devront être faites dans le courant de cette année.

Les travaux du pont Didier, pour lequel manquent les plans, furent commencés peu après dans le système des ponts en charpente à travées rectilignes et palées en bois. On les continua suivant ce mode jusque vers la fin de 1811. Alors, sur le rapport de M. Deschamps, le projet fut modifié; on y substitua le système mixte consistant en un pont en charpente à travées en arc, portant sur des palées en bois. Pour celui-ci, il n'existe dans les cartons que j'ai compulsés aucune pièce s'y rapportant.

4° Observations.

Quoi qu'il en soit, le projet d'un pont *fixe* en charpente sur la Garonne était bien préférable à celui d'un pont *mobile* sur bateaux. Construit suivant le premier mode, il aurait eu son plancher supporté par des poutres horizontales, reposant sur des fermes composées d'arbalétriers et de sous-poutreaux. Il eût été d'exécution et de réparation plus faciles, mais par ses nombreuses palées il aurait beaucoup nui à la navigation. C'était donc avec beaucoup de raison que M. Deschamps avait demandé qu'il fût remplacé par un pont en charpente en arc de cercle. Dans ce dernier, qui permettait l'emploi de travées plus larges, le nombre des palées pouvait être de beaucoup

réduit, et on pouvait aussi n'y faire entrer que des bois d'un faible équarrissage. Celui-ci aurait d'ailleurs conservé l'inconvénient d'être très sensible aux influences atmosphériques, et eût toujours exigé une surveillance suivie et un entretien coûteux. Il n'aurait donc pas encore été bien satisfaisant.

§ 4. — *Du projet de pont en fer.*

1° Projet de M. Vauvilliers.

Au commencement de 1812, on avait abandonné l'idée de construire le pont de Bordeaux en charpente, et décidé que ce pont serait construit en fer, avec plancher en charpente, piles et culées en maçonnerie, genre de construction dont l'usage s'était beaucoup répandu. M. Vauvilliers, qui avait remplacé dans cette ville M. Didier comme ingénieur en chef, fut chargé de la nouvelle étude à faire, et il présenta, le 15 janvier 1813, avec plans et détail estimatif, le devis dont je donne ici un extrait :

« Le nouveau pont sera composé de deux culées et de 18 piles en maçonnerie, recevant la tombée de 18 arches en fer forgé, plus d'une arche mobile pour le passage des plus grands navires qui fréquentent le port de Bordeaux ou s'y construisent.

» Les rivages aux abords du pont des deux côtés de la rivière seront disposés en cales ou plans inclinés dans la surface desquels la première pile de chaque bord sera comprise.

» Du côté de La Bastide, il y aura une place rectangulaire à la suite de laquelle commencera la grande route de Paris, dirigée dans l'axe du pont, traversant la vallée des Queyries et allant s'embrancher avec l'ancienne route au-dessous de la côte du Cypressat.

» Les culées des deux côtés de la rivière seront composées :

1° d'un avant-corps carré accompagné de deux pavillons; 2° de deux escaliers en retraite; 3° de deux quais en retour formant murs de soutènement des places de Bourgogne et de La Bastide.

» Les corps carrés des culées et les massifs des escaliers seront fondés sur pilotis et grillages de bois de pin. Les premières assises de la fondation seront établies au-dessus des basses marées. Les pilotis auront 6 mètres de longueur réduite et $0^{m}30$ de diamètre. Le fond des fouilles et l'épaisseur du grillage seront arasés avec de la petite Roque.

» La longueur du pont ou la distance entre le nud des corps carrés sera de $534^{m}56$, qui seront divisés entre les 19 arches ci-dessus indiquées, dont une mobile pour le passage des navires. Il y aura en tout 18 piles en maçonnerie. Les axes des piles seront distants entre eux de 22 à 34 mètres, ou en moyenne d'environ 29 mètres.

» La largeur entre les axes des têtes de ferme sera de 14 mètres, dont 10 mètres au milieu pour le passage des voitures, et de chaque côté un trottoir de 2 mètres, établi à $0^{m}32$ au-dessus du pavé, auquel on descendra au moyen de deux hauteurs de marche.

» La voie du pont sera horizontale et élevée de $3^{m}65$ au-dessus des hautes marées.

» Concernant la fondation des piles, on considèrera, dit M. Vauvilliers, trois parties dans leur hauteur. La première comprendra la fondation jusqu'au niveau des basses marées; la seconde, l'élévation jusqu'au niveau des hautes mers; la troisième, l'élévation depuis ce niveau jusqu'au couronnement.

» La première partie comprendra le pilotage sur lequel seront assis les piliers proprement dits et la fondation de ceux-ci au-dessous des basses-marées.

» Le pilotage sera composé de 227 pilotis espacés de $0^{m}80$

de milieu en milieu dans le sens de la largeur de la pile et de 0m90 dans le sens de la longueur. Ces pieux seront en bois de pin; ils auront 15 mètres de longueur moyenne et un diamètre moyen de 0m30. Ils seront recepés à 2m12 au-dessous des basses marées, excepté ceux de la 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e pile, du côté de La Bastide, répondant à la plus grande profondeur de la Garonne, qui seront recepés à 3m10 au-dessous.

» A 1m50 au delà du rang extérieur des pilotis et parallèlement à leur longueur, il sera échoué sur le sol du fond de la Garonne un châssis d'enceinte destiné à servir de ventrière à un système de pieux jointifs battus autour des piles pour défendre la fondation des affouillements. »

Du niveau de recepage des pieux au niveau des basses mers, la fondation des piles s'exécutera au moyen d'un premier caisson que l'on échouera en place et que l'on comblera de béton. Ce caisson aura son fond à jour et formé d'un système de pièces non jointives, savoir : de racinaux de bois de pin de 0m25 suivant la largeur de la pile, et de longuerines en chêne de 0m25, parallèlement à l'axe longitudinal. Ses parements en madriers jointifs seront conservés jusqu'au niveau des basses marées, après l'exécution, pour protéger le massif en béton contre l'action des courants.

« Ce béton ayant acquis la consistance convenable (ce qui pourra demander environ trois mois et exigera qu'on le charge de blocs de moellons qu'on utilisera ensuite pour les enrochements), on le refouillera sur une hauteur de 0m325 pour y encastrer une assise pleine en libages de pierres de taille, et c'est sur cette assise qu'on tracera le plan de la pile et que devront être posées les premières assises en élévation au moyen d'un deuxième étage de caisson. »

Ce deuxième caisson, à bords élevés de 3 mètres au-dessus

des basses marées, sera mobile et implanté sur le premier avec lequel il pourra être réuni, ou dont il pourra être à volonté rendu indépendant. Il servira pour faciliter la pose des premières assises de la maçonnerie, puis à élever celle-ci, *à la marée,* jusqu'au niveau des hautes mers.

A partir de ce dernier niveau jusqu'au couronnement, l'achèvement de la maçonnerie s'effectuera sans difficultés par les procédés ordinaires.

« Les piles en maçonnerie destinées à supporter le plancher, auront 4 mètres d'épaisseur au niveau des hautes mers; elles auront un fruit qui leur donnera $4^{m}70$ d'épaisseur au niveau des basses mers et qui se prolongera jusqu'au couronnement.

» Dans la construction de la maçonnerie, le parement des piles se fera avec des pierres de taille dures, par assises de $0^{m}325$ de hauteur; on y emploiera des boutisses de $1^{m}25$ de queue et des carreaux alternativement de $0^{m}85$ et de $0^{m}65$ de queue. On posera deux carreaux successifs pour une boutisse.

» Le remplissage entre les parements, depuis la plate-forme en libages, se fera deux tiers en pierres de Bourg et deux tiers en moellons de la Roque, distribués en chaînes, cases..... en liaison dans tous les sens, et maçonneries avec mortier de chaux et sable.

» La maçonnerie sera ragréée avec soin et rejointoyée avec mortier de chaux et ciment suivant les règles de l'art.

» Les arches en fer, supportées par les piliers, auront 25 mètres d'ouverture en moyenne et 1/10e de flèche. — Chaque arche sera composée de 10 fermes en fer forgé parallèles entre elles et distantes de $1^{m}055$ de milieu en milieu. Chaque ferme sera formée d'une archivolte de 1 mètre de hauteur hors œuvre, formée elle-même par deux arcs de cercle concentriques. L'arc de l'intrados sera divisé en

parties égales, et à tous les points de division répondront des moises pendantes concourant au centre. Les faces inférieures des poutres en bois du plancher seront tangentes à cette archivolte. Les tympans seront formés par deux cours d'arcs concentriques au premier. L'intervalle entre chaque moise pendante sera garnie d'une croix de Saint-André.

» Le plancher du pont sera composé de poutres en bois de chêne de 0m30 d'équarrissage, embrassés par les enfourchements des moises, et boulonnés avec eux. L'assemblage sera relié dans sa longueur par deux plates-bandes en fer à mentonnet. — La chaussée du pont sera couverte d'un tablier en madrier de chêne.

» La position de l'arche mobile excluant les ponts tournants et les ponts à bascule mis en équilibre par la pesanteur de leur culée, les ponts tournants et les ponts-levis à flèches ou en chaînes en forme de haubans sont les seuls systèmes admissibles dans les circonstances du pont de Bordeaux. Les études du projet à proposer n'ont pu, d'ores et déjà, se faire avec assez de précision pour qu'on ait pu procéder à la rédaction définitive du projet. »

M. Vauvilliers estime la dépense totale, y compris les travaux déjà exécutés, à la somme de 5,500,000 francs.

D'après une lettre, sous la date du 29 mars 1813, de M. le comte Molé, directeur général des ponts et chaussées, le projet Vauvilliers fut trouvé *bien rédigé* par le Conseil général des inspecteurs de ce corps, qui l'approuva, sauf les modifications suivantes :

« Quant à ce qui concerne les arches en fer, on a pensé qu'il était nécessaire de faire entrer dans la composition des cintres la fonte et le fer.

» On devra prendre les précautions nécessaires pour s'assurer de la situation des pilotis de fondation aussitôt

après leur battage, et on en plantera d'intermédiaires partout où cela sera facile, de manière à multiplier le plus possible les points d'appui sur lesquels doit reposer le fond des caissons.

» Il faudra descendre le plus bas possible le plan de recepage, et par suite le fond du caisson et la maçonnerie. »

Les choses ainsi entendues et l'adjudication des travaux ayant eu lieu en octobre 1813, ces travaux, dont la direction fut exclusivement confiée à M. l'inspecteur Deschamps, marchèrent aussi rapidement que le permit le fâcheux état du trésor public, à la suite des deux invasions des armées étrangères et du détournement de destination de l'impôt extraordinaire frappé sur la ville en 1812, car malgré le désastre causé dans la première de ces années par une crue très forte de la Garonne qui emporta les pieux de fondation de cinq piles sur la rive droite, on voit par un état de situation dressé par M. Deschamps le 15 janvier 1816, qu'alors les deux culées étaient terminées et que 8 des 18 piles étaient déjà fondées et en partie élevées.

2° Moyens proposés pour hâter les travaux.

Arrivé à cette époque, M. le comte Molé se voit d'ailleurs obligé d'annoncer à M. Deschamps que les circonstances ne permettent pas d'affecter à l'achèvement des travaux du pont la célérité commandée par l'intérêt de la navigation et du commerce, mais qu'il lui paraît cependant possible d'atteindre ce but au moyen d'une compagnie de capitalistes qui fournirait les fonds, et à laquelle on concèderait un droit de péage à établir au passage du dit pont. Il lui demande en conséquence d'examiner : 1° la dépense restant à faire pour achever le pont proprement dit, sans y comprendre les accessoires ou travaux de pur embellissement;

2° quel serait le produit annuel du droit à concéder et quelle devrait être la durée de cette concession, afin de procurer aux capitalistes la rentrée de leurs avances et des intérêts.

M. Deschamps répondit, le 25 janvier 1816, qu'il lui paraissait convenable de faire entrer dans le projet quelques travaux accessoires regardés par lui comme une dépendance nécessaire de la construction :

Ainsi, le creusement d'un chenal sur la rive gauche de la Garonne le long des chantiers, et l'établissement sur la rive droite de la digue de Bouillac de 500 mètres de longueur, pour ramener le cours de la rivière parallèle à la longueur des piles, ce qui devait faciliter les constructions et dissiper en partie le banc de la manufacture si nuisible à la navigation;

Ainsi encore l'établissement de la belle avenue à construire à la sortie de La Bastide, et l'ouverture du nouveau tracé qui remplacera la portion de la route royale de Paris en Espagne sur ce point, ainsi que dans la côte difficile du Cypressat, et qui marquera d'une manière convenable l'entrée de Bordeaux du côté de Paris.

M. Deschamps ajoute qu'il résulte des calculs auxquels il s'est livré, que le parti de faire achever le pont, dans ces nouvelles conditions, au moyen des fonds avancés par une compagnie, à laquelle on concèderait pendant un très long temps le péage sur ce pont, ne lui paraît pas admissible, parce que le produit annuel du péage à établir étant évalué d'après celui de la location du passage par bac augmenté du bénéfice à faire par le fermier et de tous les frais, ainsi que de la plus-value devant résulter de la plus grande circulation sur le pont, on n'arriverait jamais qu'à une somme tellement insuffisante pour payer la totalité des capitaux à avancer, qu'elle ne dispenserait pas l'État de contribuer pour un tiers au moins dans la dépense totale,

tout en accordant à cette compagnie un droit spécial à percevoir dans le port, ainsi que le produit de certaines portions d'alluvions.

Il trouverait préférable de prier le Roi de donner à sa bonne ville de Bordeaux le pont tel qu'il se trouvera à la fin de 1816, à la charge par elle de l'achever conformément aux plans et projet approuvés, à la condition qu'il lui serait abandonné à perpétuité : 1° le droit de la ferme du passage par bac jusqu'à l'achèvement du pont; 2° le produit du péage d'après un tarif approuvé; 3° le droit de tonnage à percevoir dans le port; 4° le produit de la vente des terrains du Château-Trompette, ainsi que des alluvions formées ou à former sur les deux rives au-dessus du pont.

M. Deschamps reconnut plus tard, comme l'administration, que l'intervention des compagnies par avances de fonds, en cas de ralentissement des travaux ou de leur suspension par manque de capitaux, pouvait en effet être chose très utile et permettre d'user avec avantage de cette ressource, si les fonds étaient prêtés à un intérêt modéré, car ce que l'on gagne par l'accélération des travaux, la diminution des faux frais, et surtout l'opportunité de leur exécution, compense bien au delà les sacrifices auxquels oblige ce prêt.

Dans ces nouvelles idées, M. Deschamps obtint par son influence la formation, en novembre 1817, entre les principaux négociants de la ville de Bordeaux, d'une association à la tête de laquelle se trouvait M. Balguerie-Stuttenberg et qui, au commencement de 1818, prêta à l'État, pour contribuer à l'achèvement du pont, une somme de deux millions qu'elle paya par versements semestriels.

Comme indemnité de cette avance, il fut concédé aux soumissionnaires du capital versé un droit de péage à percevoir au passage du pont, qui devra être parachevé,

ainsi que tous ses accessoires, dans le courant de l'année 1821. Ce droit de péage fut établi d'après un tarif déterminé, lequel, comprenant un grand nombre de classifications et catégories, ne put être modifié, changé ou modéré pour quelque cause que ce fût. La durée de la concession fut portée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à commencer du jour où la Société aurait été mise en jouissance. Il fut convenu qu'après ce temps le pont resterait en toute propriété à la Ville.

Il fut encore convenu que, pendant le temps du péage, il serait prélevé chaque année par le gouvernement un dixième du produit pour l'entretien du pont;

Que lorsque ces produits bruts n'atteindraient pas 190,000 francs par an, le gouvernement verserait, pour chacune de ces années, dans la caisse des actionnaires la moitié de la différence entre la somme perçue et celle de 190,000 francs;

Enfin que lorsque, au contraire, ces produits bruts dépasseraient 250,000 francs par an, le gouvernement recevrait la moitié de la somme excédante.

Au 1er janvier 1818, il restait à construire 7 piles, la totalité des arches et les abords. La dépense faite s'élevait alors à 2,310,070 francs, les travaux à exécuter étaient estimés à 4,684,129 francs, en sorte que la dépense totale du pont en fer avec piles et culées en maçonnerie, qui dès le principe avait été évaluée à 6 millions, devait, avec les travaux accessoires, coûter réellement près de 7 millions.

On se disposa, aussitôt après la soumission du prêt de 2 millions, à construire la première arche métallique; on commanda, conséquemment, à la forge de Guérigny près Nevers, les fers forgés, et à la fonderie d'Ans dans la Dordogne, les fontes moulées nécessaires; mais avant de

recevoir ces matières, survint, le 17 mars 1819, la décision du directeur général des ponts et chaussées que les arches du pont de Bordeaux seraient en maçonnerie. Il fallut chercher une autre destination aux dites matières.

3° Observations.

La substitution qui fut faite vers 1812 du pont en fer forgé au pont en charpente primitivement ordonné, constituait un progrès réel, en ce que le premier mode est moins altérable, plus solide et de plus de durée que le second. Il y avait d'ailleurs avantage à composer les cintres de ce pont en voussoirs de fonte, disposés comme les voussoirs d'une voûte en pierre, plutôt qu'en arcs de fer forgé, composés de grandes pièces arquées comme dans les ponts en charpente. La fonte est en effet moins sensible aux influences atmosphériques, elle se prête mieux à prendre des formes ornementées ([1]).

§ 5. — *Des projets de ponts en pierre.*

M. l'inspecteur général Deschamps, dans ses observations sur la situation du pont de Bordeaux au 1er mai 1814, disait ceci : « On assure qu'il fut sérieusement question de faire un pont sur la Garonne devant Bordeaux, dès le temps où Louis XIV faisait exécuter de grands et utiles travaux sur plusieurs points de son royaume, » et il ajoutait que plusieurs raisons firent ajourner cette entreprise jusqu'en 1810 qu'elle fut commencée.

Les renseignements que j'ai pris à ce sujet ne remontent pas aussi haut, mais tandis qu'on ne rapporte généralement qu'à l'année 1776 la première idée d'un pont (sur bateaux),

([1]) On pourra voir à la figure 258 de la planche 46 de la 4me édition du *Cours de construction* de Sganzin, la coupe d'une demi-arche du pont en fonte et fer de M. Vauvilliers.

j'ai trouvé que vers l'année 1773 il avait été fait le projet d'un pont en pierre qui a précédé de 50 années l'exécution du pont Deschamps.

1° Projet Le Ragois.

La demande de ce projet fut faite à M. Le Ragois de Saint-André, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Guienne, par M. de Trudaine, intendant des finances, qui le chargea de visiter préalablement tous les ouvrages de pareille nature se faisant alors soit en France, soit en Angleterre, soit en Hollande ou dans les Pays-Bas.

C'est après avoir observé, avec tout le soin dont il était capable, les ponts déjà construits et ceux en construction dans ces différents pays, que M. Le Ragois fit une étude complète d'un pont en pierre à construire sur la Garonne devant Bordeaux.

Cette étude fut alors envoyée à M. de Farges, intendant de la province. Elle souleva tout aussitôt les réclamations unanimes des commerçants bordelais qui voyaient, dans l'établissement d'un pont à travers leur rade, un péril pour la navigation du haut de la rivière, et une cause de dommages irréparables pour la grande navigation du bas, en raison de l'obstacle que ce pont apporterait aux courants.

M. Le Ragois crut y répondre suffisamment en annonçant qu'il avait pris la précaution de projeter toutes les arches de 96 pieds (31^m18) d'ouverture et de 18 pieds (5^m85) de hauteur au-dessus des plus hautes mers. Ce qui fit d'ailleurs rejeter, en haut lieu, ce projet, qui l'avait entraîné dans des frais considérables dont il eut beaucoup de peine à se faire rembourser, ce fut l'opinion antérieurement émise par le célèbre ingénieur Perronet, qu'un pont sur la Garonne devant Bordeaux serait une entreprise d'un succès douteux et d'une dépense incalculable, ains

que celle de M. l'inspecteur de Voglie, qui fut alors envoyé sur les lieux et qui en revint avec la conviction qu'une telle entreprise rencontrerait des difficultés insurmontables.

Cette opinion de deux membres distingués du corps des ponts et chaussées me remet en mémoire l'avis émis en 1803 devant Napoléon par les principaux membres de l'Institut : qu'il ne devait pas compter sur l'assurance que lui donnait Fulton de la possibilité de faire traverser la Manche à ses armées par des bateaux à vapeur.

Il est de fait que déjà des constructions hardies de ponts avaient exigé toutes les ressources de l'art et que des difficultés de rivière aussi grandes que celles que devait présenter la Garonne avaient été rencontrées et surmontées, notamment dans la construction du pont de Westminster exécuté sur la Tamise en 1750.

Le pont en pierre de M. Le Ragois était composé de 19 arches en maçonnerie reposant sur 18 piles et deux culées en pierre.

Il présentait, d'une culée à l'autre, une longueur de 376 toises ($732^{m}80$), bien supérieure à celle de tous les ponts projetés depuis lors, attendu qu'à cette époque la rivière, à l'état ordinaire, s'étendait beaucoup plus du côté de La Bastide.

Sa largeur entre les parapets était de 60 pieds ($19^{m}49$) dont 36 pieds ($11^{m}694$) au milieu pour le passage des voitures, et 24 pieds ($7^{m}80$) pour les deux trottoirs. Cette largeur, adoptée en vue de la grande circulation à venir, était presque égale à celle du Pont-Neuf à Paris. Les trottoirs y étaient surtout très vastes.

La hauteur de la voie, entièrement de niveau, au-dessus des eaux d'étiage, était d'environ 46 pieds ($14^{m}94$), savoir 9 pieds ($2^{m}92$) jusqu'à la clef des voûtes, 19 pieds ($6^{m}17$) de la clef des voûtes au-dessus du niveau des hautes mers

ordinaires, et 18 pieds (5m84) des hautes mers à l'étiage. On avait fixé à une si grande élévation la distance du sommet des voûtes au niveau des hautes mers ordinaires en considération des crues exceptionnelles précédemment constatées et afin que les arches ne fussent pas exposées à être encombrées par les corps flottants.

Les arches se composaient de voûtes en arcs de cercle à trois centres. Elles prenaient naissance au niveau des basses mers, où elles présentaient une ouverture de 96 pieds (31 mètres) qui se réduisait à 86 pieds (28 mètres) au niveau des hautes mers. Elles devaient être formées de pierres de taille et de moellons.

Les culées étaient des corps carrés fondés sur pilotis.

Les piliers supportant les arches étaient également fondés sur pilotis, ils avaient une épaisseur à la base de 4 toises (7m80).

La chaussée se terminait du côté de la ville par une plate-forme horizontale à laquelle on arrivait par trois rampes, dont l'une, correspondant au cours des Fossés, était en forme de viaduc, et dont les autres, correspondant aux quais de Bourgogne et des Salinières, reposaient en partie sur des arcades qui faisaient communiquer directement avec le port les maisons en façade situées de part et d'autre du pont dans son voisinage. En contre-bas de cette plate-forme, une voie circulaire passant sous une voûte, devant la place Bourgogne, raccordait les chaussées des deux quais.

Du côté de La Bastide, la dite chaussée aboutissait à une place rectangulaire à trois pentes se terminant à une place de niveau, demi-ronde, avec grande avenue plantée à la suite.

Je n'ai pas eu le détail estimatif du pont Le Ragois, mais par ses grandes dimensions de longueur et largeur, ainsi

que par l'épaisseur de ses piliers, il devait certainement revenir à une somme fort élevée.

2° Pont Deschamps.

Ce fut sur la proposition faite en janvier 1819 par l'inspecteur Deschamps au Directeur général et au Conseil des ponts et chaussées de bâtir en pierre les 17 arches du pont de Bordeaux que l'on se disposait à construire en fonte et en fer, qu'il fut pris le 17 mars suivant une décision conforme.

M. Deschamps avait, dès 1814, fait observer que les inconvénients, redoutés pour le pont de Bordeaux, de la construction d'un pont en pierre devant cette ville n'avaient rien qui dût effrayer, et que l'exemple des trois ponts construits à Londres sur la Tamise suffisait seul pour anéantir toute prévention à ce sujet. Si les Anglais, ajoutait-il, n'ont pas pensé qu'il pût en résulter aucune conséquence fâcheuse pour leur rade, dont la navigation est portée au plus haut degré, il n'est pas à croire que, la Garonne présentant sous ce rapport des circonstances plus favorables que la Tamise, la rade de Bordeaux ait plus à en souffrir.

Quant aux craintes d'ensablement ou de formation de nouveaux bancs dans la rade par l'établissement des piles du pont que l'on a commencé à construire, il ne les croyait nullement fondées.

M. Deschamps reconnaissait que les difficultés d'exécution seraient grandes, mais non insurmontables. Ceux des ouvrages établis et élevés à différentes hauteurs dans la partie la plus traitable de la section de la Garonne, comme ceux ébauchés sur les points où règnent les plus forts courants, démontraient qu'il n'existe aucune difficulté qu'on ne puisse aplanir pour fonder un pont en pierre sur cette rivière.

En 1819, M. Deschamps fit observer au Conseil des ponts et chaussées que la dernière modification qu'il proposait d'apporter dans la composition générale du pont de Bordeaux, n'en exigerait aucune dans les ouvrages déjà terminés. Les piles, quoique destinées à recevoir des arches métalliques, ont cependant la force et les dimensions nécessaires pour contre-balancer victorieusement le poids de voûtes en une maçonnerie qui sera composée d'un mélange de pierres de taille et de briques et notablement évidée dans son intérieur. Il avait été indispensable de donner à ces piles les dimensions qu'elles présentaient pour les rendre capables de résister à l'action des courants et au choc des corps flottants charriés par les crues de la Garonne, et cette heureuse circonstance permettait aujourd'hui d'élever un monument à la fois plus solide, plus durable, d'un entretien moins dispendieux et d'un caractère plus imposant.

Le Conseil des ponts et chaussées, confiant dans les assurances données par M. Deschamps, adopta décidément le projet des arches en maçonnerie au lieu de celles en fer, mais en demandant qu'aux précautions déjà prises par cet ingénieur, il fût ajouté les deux ci-dessous indiquées :

1° Que pour fortifier encore plus les piles, il sera appliqué, sur chacune de leurs faces longitudinales, des barres verticales en fer qui correspondront aux tirants du projet, et qui seront fixées entre elles par d'autres barres horizontales traversant l'épaisseur des piles dans lesquelles elles seront scellées;

2° Qu'avant de construire aucune des voûtes, et dans le but de donner une démonstration sans réplique de la solidité des fondations, chaque pile sera chargée d'un poids équivalent à celui d'une voûte et de ses accessoires, soit de 5 millions de kilogrammes.

A la même époque et à la suite de longues discussions et délibérations du Conseil municipal, de la Chambre de commerce, ainsi que de la Commission syndicale des constructeurs de Bordeaux, l'administration se décida à renoncer à l'idée d'établir une travée mobile au milieu du pont. Cette travée, qui avait été comprise dans tous les projets faits jusque-là, devenait parfaitement inutile, par la raison que toutes les embarcations, grandes ou petites, étaient alors pourvues de mâts dits à pible, qui devaient leur permettre, en tout temps, de passer sous les arches avec la plus grande facilité.

A partir de 1818, date du commencement de l'emploi des fonds avancés par la Compagnie Balguerie, les travaux du pont, continués conformément aux dernières décisions, furent menés avec une très grande activité. La loi avait fixé au 1er janvier 1822 l'époque de la livraison de ce pont au public : ce fut seulement six mois plus tard qu'elle eut lieu. Dans ces trois années et demi on dut rassembler l'énorme quantité de matériaux nécessaires aux constructions, qui consistèrent en l'établissement de deux culées, de cinq piles, de dix-sept pyramides de chargement pour épreuve, et d'autant d'arches en charpente et en maçonnerie.

Voici la description de ce grand monument, tel qu'il fut exécuté par M. l'inspecteur Deschamps, et suivant les détails donnés par MM. Billaudel et Sganzin.

Le pont Deschamps est composé de 17 arches en maçonnerie reposant sur 16 piles et 2 culées en pierre.

Sa longueur totale, entre les faces des culées, est de 486m68.

Sa largeur, entre les parapets, est de 15 mètres qui primitivement devait se décomposer ainsi : 7m50 au milieu pour le passage des voitures et 2m50 de chaque côté pour

les trottoirs, élevés de 1 mètre au-dessus de la chaussée, avec laquelle ils communiquaient par des escaliers.

La hauteur de cette chaussée est de 14 mètres au-dessus des eaux d'étiage. Celle de la clef des voûtes est de 12 mètres au-dessus de ce niveau, soit 6^{m}50 au-dessus des hautes eaux ordinaires. Cette dernière élévation, peu différente de celle correspondante du pont Le Ragois, fut motivée pour les mêmes raisons que pour ce dernier.

Les culées sont des corps carrés, fondés sur pilotis.

Les arches ont leurs voûtes sous la forme d'arcs de cercle qui prennent naissance au niveau des hautes eaux ordinaires et qui ont une flèche égale au 1/3 de la corde.

Les 7 arches du milieu ont chacune 26^{m}49 de diamètre. L'ouverture de la première et de la dernière est de 20^{m}84, les autres sont de dimensions intermédiaires et décroissantes. Il en résulte que la chaussée n'est de niveau que sur les 7 arches du milieu, tandis que de part et d'autre elle présente une pente de 0^{m}01215.

Dans la construction de ces arches, d'une épaisseur uniforme de 1^{m}20 à la clef, et pour en diminuer le poids sur les piles, on a employé concurremment la pierre de taille et la brique. On a encore allégi l'intérieur des tympans et des reins en les évidant par une série de petites galeries qui ont réduit de plus du tiers le poids de chacune d'elles, et permettent de visiter l'intérieur du pont. Enfin, comme au pont de Neuilly, on a allégi à l'œil les masses de maçonnerie par les évasements des entrées et sorties des têtes.

Les arches présentent dans leurs douilles 5 chaînes en pierres de taille, non compris les bandeaux des têtes. Des assises horizontales relient ces chaînes d'une tête à l'autre, et forment des espèces de caissons d'architecture qui sont remplis par la maçonnerie de briques.

Dans l'élévation générale, les voussoirs en pierre sont extradossés sur le dessin d'une archivolte.

Au-dessus des arches règne une corniche à modillons d'un style sévère sur laquelle s'élève un parapet à hauteur d'appui. Deux pavillons décorés de portiques avec colonnes d'ordre dorique sont construits à chaque extrémité du pont.

Les piles en maçonnerie supportant les arches sont épaisses de 4m20 à leur naissance, située au niveau des hautes eaux ordinaires; elles s'élèvent d'une hauteur égale au-dessus de celles-ci, et se raccordent avec la douelle des voûtes au moyen d'une voussure qui donne à l'ensemble du monument plus de grâce et de légèreté.

La maçonnerie de ces piles a été élevée dans un caisson ayant à sa base une forme pyramidale sur 3m75 de hauteur et des parois supérieures et verticales sur environ la même hauteur, soit environ 8 mètres de hauteur au-dessus du plan de recepage des pilotis de fondation, niveau auquel sa longueur était de 24 mètres et sa largeur de 8 mètres. Cette maçonnerie a été composée de pierres de taille et de libages posés avec soin par assises rendues solidaires par de fortes boutisses en pierre.

Pour la fondation des piles, on a battu sous chacune d'elles 250 pilotis auxquels on a donné de 12 à 16 mètres de hauteur et 0m30 de diamètre moyen. Ceux-ci, après avoir été enfoncés jusqu'au terrain solide, ont été recepés à près de 4 mètres sous les basses eaux et réunis entre eux à 0m50 plus bas par un fort châssis en charpente qui empêche leur diversement. Des enrochements ont rempli la distance verticale du plan de recepage au fond du lit, et la stabilité de ces enrochements partiels a été assurée par un enrochement général d'une culée à l'autre.

La chaussée, séparée des voûtes des arches par les galeries ci-dessus indiquées, repose sur la chape placée

dans toute l'étendue du pont. Elle fut composée, d'après M. Deschamps, de la manière suivante :

1° D'une couche de petits galets posés à sec sur cette chape et sur une épaisseur d'environ 0m2, et recouverte d'une voûte plate de petites briques de Camiran posées à bain de mortier;

2° D'une couche de pierres siliceuses concassées et préalablement retournées à force de bras dans du bon mortier hydraulique, pour former un massif qui suive le mouvement des noues et arêtes;

3° D'un pavé en galets à mortier hydraulique le plus parfait possible et posé avec le plus grand soin, même avec une certaine recherche dans l'assortiment des galets.

Ces galets seront choisis de la forme la plus régulière, ils seront posés debout à plein sur joints et présentant leur face supérieure aussi plane que possible. Ils seront établis sur des lignes bien parallèles d'équerre à l'axe du pont, bien affermis au marteau et le dessus battu à petits coups avec une batte large, afin de faire souffler le mortier dans les joints.

Le tout formera 0m41 d'épaisseur depuis la chape. La chaussée ainsi faite avec le bombement voulu sera recouverte d'une couche de sable de 0m05 d'épaisseur, bien uniformément répandue.

C'est dans les Registres de correspondance du pont et sous la date du 27 novembre 1821, que M. Deschamps donne ces détails que j'ai cru utile de transcrire ici en entier, pour montrer la précision avec laquelle il donnait ses ordres à ses collaborateurs.

Le pont Deschamps aboutit, du côté de la ville, à une plate-forme à 3 pentes, dont l'une se dirige vers la place Bourgogne et les deux autres vers le quai de Bourgogne à droite et celui des Salinières à gauche. En contre-bas de

cette plate-forme, une voie circulaire passant à ciel ouvert, devant la porte, raccorde les deux quais.

Du côté de La Bastide, la chaussée aboutit également à une plate-forme inclinée à 3 pentes, donnant suivant l'axe sur une place rectangulaire suivie d'une longue avenue plantée d'arbres.

La construction du magnifique monument dont je viens de donner la description succincte fit le plus grand honneur à l'éminent ingénieur à l'énergie duquel elle est due. Les ingénieux procédés qui y furent employés attirèrent ici l'admiration de tous ceux qui purent les observer, et ce grand ouvrage est toujours cité parmi les plus remarquables de ce genre existants en Europe.

On connaissait sans doute, avant M. Deschamps, l'utile emploi des enrochements pour garantir de tout affouillement la base des pieux enfoncés plus ou moins profondément. On connaissait aussi le bon effet des briques dans la construction de la plupart des ponts du canal des deux mers, où ces matériaux, poreux et légers, formèrent, avec le plus grand succès, les douelles des voûtes et les parements des tympans.

Perronet avait déjà indiqué l'usage des caissons pour les fondations à faire dans les rivières profondes et à sol vaseux.

Divers constructeurs avaient obtenu la diminution de la charge sur les piles des ponts par l'allégissement des maçonneries, au moyen de galeries transversales ou longitudinales ouvertes dans les voûtes et les tympans.

Mais, comme l'a dit Billaudel, tous ces procédés furent grandement perfectionnés par Deschamps; il sut les rendre plus sûrs, ou plus simples, ou plus économiques; il put, dans les circonstances les plus défavorables, les appliquer sur une échelle beaucoup plus grande, et ce sera toujours là son grand mérite.

Deschamps attachait surtout une grande importance au mode d'enrochement par lui employé. Antérieurement, ces enrochements étaient faits avec de grosses pierres dont on remplissait les interstices de minces matériaux. D'après une observation prise sur la nature, il les composa de pierres qui, jetées à sec et bien régalées, étaient agglutinées naturellement par la vase de la rivière, les cimentant et en formant une couche imperméable à l'action des eaux. C'était sur de tels enrochements qu'il fondait l'avenir de son pont, et qu'il recommandait qu'après lui on donnât à leur garde de très grands soins qui ne sont pas négligés, car leur inspection et réparation se fait régulièrement tous les deux ans au moyen du scaphandre.

Le pont Deschamps présenta cet avantage sur le projet Le Ragois, d'avoir sa chaussée établie à une moindre élévation au-dessus du sol et par suite de permettre de disposer les entrées en ville de manière à laisser intacte la porte Bourgogne, ainsi qu'à masquer beaucoup moins les façades des maisons des quais de Bourgogne et des Salinières; mais il lui fut bien inférieur sous le rapport de la largeur. Celle-ci fut, en effet, d'un quart environ moins grande et le partage qu'on en fit entre la voie charretière et les trottoirs ne fut pas heureux.

3° Projet de rachat du péage établi au passage du pont.

La création de ce pont fut sans doute un grand bienfait pour le pays environnant, mais le péage qui y fut établi, et dont le tarif élevé ne comprenait pas moins de 49 articles, causa une bien grande gêne au commerce, ainsi que l'on en pourra juger par l'extrait ci-dessous des seize premiers articles :

1. Une personne à pied, non chargée ou chargée d'un poids n'excédant pas 10 kil.	0f 05
2. *Idem*, chargée d'un poids de plus de 10 kilos	0 10
3. Un enfant en âge de marcher seul	0 05

4.	Un cheval ou mulet conduit en lesse	0f 20
	(Le conducteur paie à part la taxe de 0f 05.)	
5.	Un cheval ou mulet monté, avec le cavalier	0 35
6.	Un cheval ou mulet chargé à dos, conducteur compris	0 25
7.	Un cabriolet à 1 cheval, conducteur compris	0 70
8.	Une voiture de ville à 4 roues traînée par 1 cheval, conducteur compris	0 70
9.	Une voiture à 4 roues et 2 chevaux	3 »
10.	Une voiture publique ou diligence à 3 chevaux au plus	3 »
11.	*Idem*, à 4, 5 ou 6 chevaux	6 50
	(Les voyageurs ne paieront que s'ils passent à pied.)	
12.	Une charrette ordinaire ou de campagne, à vide, attelée de 1 cheval ou de 2 bœufs, conducteur compris	0 50
13.	*Idem*, chargée, attelée de 1 cheval ou mulet, conducteur compris	0 75
14.	*Idem*, chargée, attelée de 1 paire de bœufs, conducteur compris	0 80
15.	*Idem*, chargée, attelée de 2 chevaux ou mulets, conducteur compris	1 »
16.	*Idem*, chargée, attelée de 2 paires de bœufs, conducteur compris	1 25

La nécessité du rachat de ce péage devenant chaque jour plus évidente, voici ce qu'exposa à ce sujet le Conseil municipal dans sa délibération du 13 décembre 1852 :

« Napoléon avait voulu en 1812 faire disparaître la barrière que la Garonne opposait aux communications entre le nord et le midi de la France.

» Les circonstances s'opposèrent à ce qu'il réalisât ce projet, et par l'acceptation en 1817 de l'offre faite d'un prêt de 2 millions par la Compagnie Balguerie pour l'achèvement du pont commencé, la Restauration remplaça l'obstacle matériel, qui séparait Bordeaux de la capitale, par un lourd tribut qui devait, pendant un siècle, peser surtout sur les habitants de cette grande ville.

» Cet impôt n'était pas équitable, en ce qu'il est de principe en France que les routes de terre soient affranchies de tout péage. Le gouvernement lui-même avait toujours admis le rachat de ce péage comme une conséquence de l'établissement de la gare de Paris sur la rive droite de la Garonne.

» Il importait donc que l'État s'entendît avec la Compagnie Balguerie pour obtenir ce rachat, la Ville offrant de s'y intéresser pour un quart de la dépense.

» Par cette mesure et par la réunion de La Bastide à Bordeaux, on pourrait faire disparaître pour les voyageurs à peu près tous les inconvénients de la rupture de charge,

résultant de l'isolement des gares des chemins de fer aboutissant à Bordeaux, en supprimant le transbordement des marchandises au moyen d'un chemin de fer de service passant sur le pont. »

En 1858, cette grande affaire était toujours pendante; et la municipalité, voyant qu'elle ne pourrait réussir sans le consentement unanime des actionnaires, ainsi que la réunion d'une somme de 3 à 4 millions difficile à se procurer, ne trouva qu'un moyen d'arriver à assurer la gratuité du passage sur la Garonne en faveur du public, c'était de construire un pont suspendu allant de la place de la Grave, près la rue des Faures, à La Bastide vis-à-vis la rue Benauge. Ce pont pourrait être construit sans occasionner de perturbation, ni le moindre trouble au régime du fleuve, à l'existence du port maritime et à la navigation fluviale. Il ne coûterait pas plus de 2 millions, sur lesquels le Conseil général et la Ville donneraient sans doute 1,500,000 fr. Resterait donc à emprunter 500,000 fr. pour l'achever; or cette somme pourrait, au moyen d'un très léger péage, en 3 articles (1), être amorti en 6 ans au plus, et passé ce délai, le public jouirait d'un passage à gratuité complète.

Cette proposition ne fut pas plus admise que celle de 1852, mais elle donna à réfléchir à la Compagnie Balguerie, qui ouvrit peu après de sérieuses négociations avec le gouvernement, et en 1861 il fut enfin décidé, d'un consentement unanime, que le rachat du péage du pont de Bordeaux serait effectué pour la somme d'environ 5 millions, au moyen des ressources fournies par l'État, la Ville et le Département, ainsi que par la subvention des

(1) Par un piéton, 0 fr. 01 c. — Par un chariot et toute voiture non chargée, 0 fr. 10 c. — Par un chariot et toute voiture chargée, 0 fr. 20 c.

intérêts collectifs devant profiter du rachat. Le gouvernement mit pour condition de son concours que ces divers corps lui apporteraient un contingent de 2 millions, et cette condition fut bientôt remplie.

Dans cette affaire, les sommes que produisirent au gouvernement le dixième des produits bruts annuels, leurs excédants sur les chiffres convenus, ainsi que les subventions données pour le rachat et l'avance faite par la Compagnie soumissionnaire, surpassèrent sensiblement la somme totale qu'il eut à payer pour les 59 ans 2 mois de péage restant à courir.

Ainsi se termina cette grande mesure si éminemment favorable à l'activité des affaires et à la circulation des produits.

L'affranchissement du pont fut immédiatement suivi de l'annexion du quartier de La Bastide à la ville, dont il n'était séparé que par ce pont et à laquelle il devait sa prospérité. Profitant de l'avantage de cette position, il était naturel en effet de lui en faire supporter les charges.

4° Élargissement de la voie charretière.

Pour finir ce qui a trait au pont de Bordeaux, je dirai de suite qu'en 1866 la circulation qui s'y faisait ayant beaucoup augmenté en raison de la suppression du péage et surtout de l'achèvement des lignes de chemins de fer qui convergent vers cette ville, la voie charretière y était devenue réellement insuffisante.

Il résultait d'ailleurs de la fatigue qu'éprouvaient les matériaux de la chaussée par les forts chargements qu'ils devaient supporter, que ceux les plus durs ne duraient que peu de temps et que leur entretien était fort difficile et fort coûteux.

On reconnaissait depuis longtemps la nécessité de remé-

dier à ces deux inconvénients; voici comment l'administration des ponts et chaussées y est parvenue :

1° Il a été pourvu à l'insuffisance de la voie charretière par l'élargissement, résultant de la suppression des escaliers qui régnaient dans toute la longueur des trottoirs, et par la réduction à 2m32 de ces trottoirs. Primitivement on ne pouvait faire passer sur la voie de 7m50 de largeur que trois voitures de front; depuis son élargissement à 10m36, il y a place pour une quatrième et un peu plus d'espace pour les trois autres.

Les trottoirs furent abaissés à 0m18 au-dessus de la chaussée, quantité suffisante pour garantir la sûreté des personnes qui les suivent. Les parapets furent abaissés d'une assise, afin de ne rien changer à la vue de la rivière. On put d'ailleurs constater que cet abaissement ne nuisait en rien à la disposition architecturale du monument.

2° Il fut remédié aux dégradations de la voie par la substitution au macadam, qui la composait, d'un pavé fait avec ceux de nos matériaux de Bretagne les plus résistants, taillés sur les demensions reconnues les meilleures à Paris; et par la couche épaisse de sable interposée entre ce pavé et la chape du pont, les voûtes de celui-ci sont complètement ménagées.

5° Projet d'un nouveau pont à construire dans la rade de Bordeaux.

En 1865, les habitants de La Bastide firent observer qu'en compensation de l'aggravation des charges qui résultait pour eux de leur annexion à la ville de Bordeaux, il était juste qu'ils trouvassent un plus large développement aux améliorations que réclamait leur situation nouvelle. Ils signalèrent au premier rang des nécessités à satisfaire l'établissement d'un nouveau pont à construire en face du grand entrepôt.

« Le pont Deschamps, disaient-ils, était suffisant pour les communications existantes autrefois avec La Bastide. Il ne l'est plus aujourd'hui que Bordeaux s'étend sur les deux rives du fleuve; il faut aux quartiers qui s'étendent depuis la Bourse et les Quinconces jusqu'à l'extrémité des Chartrons une communication directe avec la gare de Paris, les magasins généraux et les vastes entrepôts de marchandises qui se fondent tous les jours sur la rive droite.

» Ce pont, construit à suspension et travée mobile, d'après les progrès récents de l'art et de l'industrie, peut être établi dans toutes les conditions désirables de solidité et de préservation de la rade. Soumis à un péage modéré, il se fera sans sacrifices sensibles ni pour la Ville ni pour l'État. »

Avant d'en venir à ce moyen extrême, auquel il faudra peut-être recourir plus tard, on pensa à établir dans l'intérieur de la rade, pour le transport des personnes que leurs affaires appellent de l'une à l'autre rive de la Garonne, un service de petits bateaux à vapeur qui ont offert à la population de très grands avantages, et dans le but de compléter ce service, on demanda d'établir, pour le passage dans l'un et l'autre sens des animaux et voitures de toute sorte, un moyen sûr et régulier de communication entre Bacalan et les Queyries.

6° Des entreprises de bateaux à vapeur omnibus pour le passage des voyageurs de l'une à l'autre rive de la Garonne.

Le passage des voyageurs à travers la Garonne donna lieu successivement à trois entreprises différentes : celles des Hirondelles, des Gondoles et des Abeilles. Leurs demandes furent accordées sous les conditions qu'il n'y aurait pas pour elles de privilége exclusif pour une période plus ou moins longue, qu'elles ne pourraient accoster au quai

vertical déjà insuffisant pour les besoins du commerce, et qu'il leur serait fixé des pontons sur les cales, savoir : pour les Hirondelles, à la cale de la Bourse; pour les Gondoles, à la cale de la Douane; pour les Abeilles, à la cale des Quinconces.

Cette dernière Compagnie n'a jamais fait que la traversée des Quinconces à la rive opposée, en y employant deux bateaux de forme primitive, recouverts d'une simple toile.

Les deux autres Compagnies font, avec le trajet de La Bastide, les services de Lormont en aval, de La Souys et de La Tresne en amont. Elles ont installé à leurs pontons de charmants embarcadères, avec salles d'attente séparées pour les services de La Bastide et de la banlieue. Elles y emploient des bateaux d'environ 20 mètres de longueur divisés en trois parties, dont les deux extrêmes comprennent des chambres de voyageurs de 1re et de 2e classe, parfaitement tenues et recouvertes d'une toiture en charpente de forme très gracieuse.

Les bateaux à hélices de ces diverses Compagnies sont mus par des machines à grande vitesse, de 4 à 6 chevaux de force pour le service de La Bastide et de 10 à 12 chevaux pour le service de la banlieue.

7° Des bacs à vapeur pour le passage des marchandises de l'une à l'autre rive de la Garonne.

Le passage des marchandises à travers la Garonne donna lieu à deux sortes de demandes d'établissement de bacs: l'une, par MM. Bichon frères, d'un bac à vapeur à chaînes noyées; l'autre, par M. Arman, d'un bac à vapeur libre.

Le bac de MM. Bichon était un bateau plat ayant une voie pour les piétons entre deux voies charretières, avec pont-levis aux extremités.

Deux chaînes parallèles fixées sur les rives devaient

traverser la rivière en suivant les ondulations du sol et pénétrer par des écubiers de côté et d'autre du bac, qu'elles parcourraient dans toute sa longueur, et dont elles sortiraient à l'extrémité opposée par deux autres écubiers.

Une machine à vapeur, placée dans le bac et faisant fonction de treuil à l'égard des chaînes, devait produire le mouvement de translation du bac vers les rives.

Ce système de bac offre ce précieux avantage de pouvoir servir en tout temps, par les temps calmes comme par ceux de bourrasques, pendant la nuit comme pendant le jour, mais il exige des cales d'abordage à pentes douces et assez coûteuses, ainsi que la liberté entière du passage, dans l'étendue duquel aucun navire ne peut stationner ni mouiller.

MM. Bichon, sans s'engager à autre chose qu'à disposer les cales d'abordage pour rendre faciles l'embarquement et le débarquement, demandaient à l'État l'autorisation de placer le bac entre l'Estey de Cateau en Queyries et le magasin des vivres à Bacalan, moyennant un privilége de 25 ans, dans une étendue de 10 kilomètres en amont et de 5 kilomètres en aval, afin que dans ces limites il ne pût être établi aucun autre mode de passage pour chevaux, bestiaux et voitures de toute sorte.

Ils demandaient encore que l'État leur garantît le remboursement de leurs dépenses et l'indemnité qui leur serait due, dans le cas de la privation de tout ou partie des avantages à eux concédés, par suite de dispositions dont l'administration reconnaîtrait la nécessité, tandis qu'il est de principe en fait de travaux publics que l'administration peut user de ce droit sans indemnité.

Ces exigences de la part de MM. Bichon frères firent rejeter leur demande.

Le bac à vapeur libre de M. Arman avait la forme d'une

calotte sphérique et pouvait être manœuvré dans toutes les directions au moyen de deux axes perpendiculaires, actionnés chacun par une machine à vapeur distincte faisant mouvoir deux hélices, ainsi qu'au moyen de deux gouvernails placés dans le sens de l'axe choisi pour la marche en avant et en arrière. L'une des machines, de 10 chevaux de force, était destinée à neutraliser les courants; l'autre, de la force de 15 chevaux, à opérer le mouvement latéral, de manière à assurer une traversée directe sans embardées, et un accostage immédiat sans évolutions. Ce système avait en outre l'avantage de ne pas exiger qu'une place spéciale lui fût réservée, et il ne fallait sur les deux rives, en vue de l'embarquement et du débarquement, d'autres installations que celles d'une ligne de rails sur les cales existantes et d'un plateau tournant sur les quais.

M. Arman demandait à se placer entre la gare maritime Sursol sur la rive droite et la faïencerie Johnston sur la rive gauche. Il ne voulait aucun privilége et n'excluait aucune concurrence.

Sa demande ayant été favorablement accueillie, il entreprit une série de transports de wagons qui étaient conduits de la rive droite au chemin de fer d'Orléans par l'embranchement Sursol. Il s'acquitta assez bien de ce service, mais manquant d'un aliment suffisant il dut le laisser après environ dix-huit mois. Ce sera seulement au moment de la mise en exploitation des docks que se fera sentir le besoin d'organiser sur les meilleures bases ce passage des marchandises qui jusqu'à ce jour était prématuré.

CHAPITRE II

Des modes de bacs employés, et projets de ponts présentés pour le passage de la Dordogne à Cubzac.

Le passage de la Dordogne devant Cubzac donna lieu à plusieurs modes de bacs et à trois projets de ponts, savoir : un pont fixe en pierre avec tracé mobile, un pont suspendu à grande élévation et un pont métallique.

§ Ier. *Des différents modes de bacs employés à Cubzac.*

On trouve aux archives du département les trois arrêtés royaux suivants concernant le passage de la Dordogne à Cubzac.

Premier mode de bac employé.

Le plus ancien, en date du 24 juillet 1698, concède le droit de passage au port de Cubzac aux religieux Jacobins de la ville de Paris.

Le suivant, rendu le 29 août 1724, sur les pièces et titres produits par le sieur de La Tour du Pin, concède les droits de ce passage à la fois aux religieux Jacobins et au sieur de La Tour du Pin.

Enfin, le troisième arrêt, du 26 août 1754, maintient les religieux Jacobins et le sieur de La Tour du Pin dans le droit de tenir conjointement un bac sur la rivière de la Dordogne au port de Cubzac, et de percevoir pour le prix du dit bac les droits déterminés ci-après : les dits Jacobins du côté de la ville de Bordeaux et le sieur de La Tour du Pin du côté de Cubzac, savoir : 1° pour une personne à pied, 1 sol tournois; 2° pour une personne à cheval, 5 sols; 3° par cheval, mulet, ou autre bête de somme, chargée ou

non chargée, compris le conducteur, 5 sols; 4° par chaise ou autre voiture attelée d'un cheval, 10 sols; 5° par litière, chaise ou charrette attelée de deux chevaux, mulets ou bœufs, 20 sols; 6° par carrosse, coche, chariot ou autre voiture attelée de deux chevaux, bœufs ou autres bêtes, 25 sols; 7° pour cheval, mulet ou bœuf d'augmentation aux dites voitures, 2 sols 6 deniers; les personnes comprises dans les dites voitures, les domestiques, conducteurs et marchandises seront exemptes; 8° par bœuf ou vache, 2 sols; 9° par chèvre ou porc, 6 deniers; 10° par douzaine de moutons ou de brebis, 2 sols, et du plus ou moins à proportion.

Défense aux suppliants de percevoir davantage, même en temps de débordement de la rivière; ordre d'avoir le nombre d'hommes suffisant et de rendre en tout temps le dit passage sûr et commode.

Ces prix ont été augmentés à diverses fois, notamment en 1764 où ceux portés aux numéros 5 et 6 ci-dessus ont été élevés à 40 sols et 3 livres.

Par l'ordonnance du 15 janvier 1759, déjà signalée au chapitre Ier, le maréchal de Richelieu ordonne aux fermiers du passage de Cubzac de faire le dit passage chacun par deux bateaux, conduits par un nombre suffisant de bateliers expérimentés, et pour prévenir les accidents malheureux qui ne sont arrivés que trop souvent par la surcharge des dits bateaux, il est fait défense expresse d'y recevoir un plus grand nombre de personnes, bestiaux, voitures et autres charges qu'ils n'en doivent porter, sous peine de 500 livres d'amende.

Un poste de 15 hommes de troupes est peu après chargé de stationner à Cubzac et d'y faire exécuter les règlements.

L'ancien mode de passage de la Dordogne à Cubzac se faisait comme celui de la Garonne à La Bastide, par des

bateaux plats conduits à la rame et par des bateaux à quille et à un mât conduits à la voile. Les bateaux plats, à bords plus ou moins élevés, rendaient l'embarquement des charrettes et voitures assez difficile; aussi la plupart des marchandises encombrantes et peu précieuses, qui arrivaient au port de Cubzac, étaient-elles chargées sur de grandes barques qui les conduisaient à Bordeaux en descendant la Dordogne jusqu'au Bec-d'Ambès, et en remontant la Garonne jusqu'à cette ville.

L'extrait suivant du devis d'un bateau à quille demandé le 12 août 1771, pour le passage de Cubzac, au sieur Guibert, de Bordeaux, collaborateur de l'ingénieur-constructeur Grognard de la marine royale, donnera une idée de ce qu'étaient alors ces bateaux. Celui-ci devait avoir une longueur totale de 40 pieds, une largeur de 12 pieds au milieu, un creux de 3 pieds au-dessus du milieu de la quille, de 4 pieds en avant et de 4 pieds 7 pouces en arrière. Le mât devait être établi sur une traverse cintrée, entaillée en queue d'aronde dans le bout des membres, élevés à ce sujet à la hauteur convenable pour que les voitures puissent passer en dessous. Ce bateau avec son gouvernail devait être bien calfaté, caréné et mis à l'eau par le constructeur, qui n'avait rien à fournir de ce qui concerne l'équipement, comme mâture, voiles, cordages, grappins et avirons. Il devait lui être payé 3,000 livres, en trois paiements égaux.

Par ce premier mode de bac employé au passage de Cubzac, plus large et plus dangereux que celui de La Bastide, « la route de Paris à Bordeaux était souvent » interrompue sur ce point pendant plusieurs heures, » surtout en hiver et pendant le règne des vents d'Ouest » qui y soufflent alors avec violence. Plusieurs personnes y » périrent en voulant passer par ces mauvais temps, et les

» courriers y subissaient souvent des retards irréguliers
» nuisibles au gouvernement, au commerce et au public
» en général (1). »

Depuis lors, on s'est efforcé d'obvier à ces graves inconvénients : 1° par un pont volant qui marcha de 1809 à 1821 ; 2° par un bac à manége de construction insubmersible et de dimensions énormes, qui fut employé depuis 1822 jusqu'à l'établissement du pont suspendu, mais ces nouveaux procédés n'ont fait qu'atténuer les inconvénients sans les détruire.

Deuxième mode de bac : Pont volant.

Le pont volant, concédé en 1809 pour 20 ans à la Compagnie Dupin et sur lequel nous n'avons recueilli que de vagues renseignements, paraît avoir consisté en un grand bateau plat, dans le genre des bacs à traille, lequel cheminait suivant une longue corde de direction tendue au-dessus de l'eau par des couralins dans une direction oblique au courant, de manière que le courant lui-même produisait le mouvement.

Ce pont volant, que l'on abordait difficilement par un pont flottant placé sur le bord de la rivière, était fort contrarié par les effets de flux et de reflux, et exposé à dériver par les gros temps. Il ne donna lieu toujours qu'à un mouvement peu important, une seule diligence et un seul courrier y passaient journellement, et pas un roulier n'y traversait encore la Dordogne : tous déchargeaient leurs marchandises sur la rive droite et les faisaient porter par barques à Bordeaux.

Troisième mode de bac : Bac à manége.

Le bac à manége, concédé en 1822 à la Compagnie

(1) Rapport de M. Hervé, député de la Gironde, dans la séance du 26 avril 1834.

Church, consul des États-Unis à Lorient, importateur à Bordeaux des bateaux à vapeur, consistait en deux bateaux joints l'un à l'autre par une plate-forme de 80 pieds de longueur et 40 pieds de largeur, au centre de laquelle était placé un manége de 12 chevaux recouvert par une rotonde. Ce manége communiquait par un engrenage le mouvement à une roue à aubes, qui était placée dans l'intervalle des deux bateaux et qui faisait l'effet des rames des anciens bacs.

L'embarquement s'y exécutait à l'aide d'avant-ponts qui avaient considérablement facilité la manœuvre et fait beaucoup augmenter le nombre des passagers, mais qui laissaient encore à désirer, et pour le remplacement desquels on proposa successivement d'abord des ponts roulants, puis des cales fixes à différentes hauteurs se rattachant au bac par des tabliers mobiles, puis enfin des cales fixes à rampes successives. C'était par ce dernier moyen que l'embarquement se faisait dans les derniers temps.

Le passage au moyen de ce bac à manége s'exécutait directement lorsque le temps était favorable, mais très difficilement lorsqu'il était mauvais. On était entraîné, selon le courant, en aval ou en amont, à une distance de 1 à 2 kilomètres, et pour arriver au port, on était obligé de côtoyer la rivière. Dans ce cas, la traversée ne prenait pas moins de 30 à 45 minutes.

Une pétition du 8 juin 1832 de la Chambre de commerce de Bordeaux disait de ce bac qu'il a bien obvié à quelques inconvénients, mais qu'il offrira toujours surcroît de péages, danger dans l'embarquement des grosses voitures, retard plus ou moins prolongé, surtout pendant la nuit et enfin interruption totale dans les gros temps et dans les hivers rigoureux.

De 1839 à 1869 le passage de la Dordogne s'effectua sans obstacles et en tout temps par le beau pont suspendu qui,

pendant ce temps, réunit les deux rives en amont du port. Peu après l'écroulement de ce pont, arrivé à cette dernière époque, l'État dut reprendre provisoirement à ses frais les passages par bac, qui dureront autant que la reconstruction de ce monument et qui sont complètement gratuits.

Quatrième mode de bac.

On y employa d'abord un bac ordinaire remorqué par un des petits bateaux à vapeur omnibus du port de Bordeaux. L'Hirondelle n° 4, de la force d'environ 10 chevaux, prit en septembre 1869 ce service pour lequel elle était un peu faible et le continua jusqu'en octobre 1872. Alors on la remplaça par le bac actuel portant la machine à vapeur qui le met en mouvement.

Cinquième et dernier mode de bac.

Ce dernier bac, le plus perfectionné de tous, se compose :

1° D'un grand bateau plat ayant 25 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, lequel est divisé en trois compartiments. Celui du milieu, de 6 mètres de largeur, pour l'emplacement de la machine et les chambres des voyageurs; les deux de côté, pour les bestiaux et les voitures, chacun de 3 mètres de largeur, terminés à leurs deux extrémités par des tabliers mobiles rendant très faciles l'embarquement et le débarquement.

2° D'une machine à vapeur à haute pression de la force de 25 à 30 chevaux, qui comprend une chaudière cylindrique tubulaire à foyer intérieur, timbrée à 6 atmosphères, et deux cylindres conjugués dont les pistons agissant sur un arbre coudé font tourner dans les deux sens deux roues dentées placées de côté et d'autre du bateau.

3° De deux chaînes noyées qui sont placées au travers de la rivière et fixées sur les rives aux bras supérieurs de leviers souterrains dont les bras inférieurs portent des

poids destinés à donner aux chaînes la tension convenable. Ces chaînes passent des deux côtés du pont sur les roues dentées précitées, et les dents de celles-ci passent dans les anneaux des chaînes, de telle sorte que lorsque ces chaînes sont mues par la machine, le bateau est mû dans la direction contraire et avec la même vitesse.

Ce bateau, qui put recevoir jusqu'à 200 chevaux de cavalerie, fait un service très sûr et très régulier. Par sa grande largeur, sa stabilité est assurée; par l'emploi de chaînes-guides allant d'une rive à l'autre, la course est directe et facile, de nuit comme de jour, par un mauvais temps comme par un bon temps. Il ne met pas en moyenne plus de dix minutes pour traverser et fait de 60 à 64 passages par jour moyen de dix heures et demie. Il est cependant encore insuffisant pour certains jours de foires ou de fêtes où se présente une grande affluence de voyageurs, et la reconstruction du pont est toujours vivement désirée.

§ 2. — *Des projets de ponts présentés pour le passage de Cubzac.*

Le pont de Cubzac fut décrété par Napoléon les 30 janvier 1812 et 3 février 1813; il devait être achevé en 1820. Le malheur des temps en fit longtemps suspendre l'exécution.

Ce fut seulement en 1818 que la pensée d'un pont à construire sur la Dordogne fut reprise; mais à la suite de débats animés et par l'influence de M. le ministre Lainé, il fut décidé que ce pont serait établi non à Cubzac, mais à Libourne, ville placée comme Bordeaux au point où cesse la navigation fluviale et où commence la navigation maritime. On s'appuya encore sur cette considération que l'objet principal de ce pont serait d'associer les provinces du Centre et de l'Est à la prospérité de Bordeaux.

Quoi qu'il en soit, le pont de Libourne fut livré au public le 25 août 1824 et il se passa encore huit années avant

qu'on s'occupât sérieusement de celui de Cubzac. Il fallut que l'hiver rigoureux de 1829 à 1830 vînt interrompre le passage par bac à Cubzac et priver les contrées situées au midi des ressources qu'elles tiraient du S.-O. de la France, pour que les réclamations des habitants de Bordeaux, jointes à celles de la plupart des villes du littoral, dont les relations commerciales étaient en grande souffrance, fussent enfin écoutées.

§ 3. — *Projet d'un pont fixe en maçonnerie avec travée mobile.*

M. l'inspecteur Deschamps présenta en 1833 pour Cubzac le projet d'un grand pont en pierre, avec travée mobile pour le passage des navires qui remontent la Dordogne, mais les Libournais s'opposèrent fortement à son exécution, en raison, disaient-ils, des difficultés que la navigation éprouve toujours à franchir une travée mobile.

Vainement invoquait-on, contre eux, les exemples de ponts nombreux établis en Angleterre, aux États-Unis, en France même, qui, conçus dans le même système, n'avaient, sur des rivières rapides et difficiles, apporté aucun obstacle sérieux à la haute navigation.

Les Libournais répondaient que la Dordogne, battue à Cubzac par des vents violents et roulant sur une vase épaisse, formerait dans la passe des dépôts qui tendraient à la rendre difficile et même illusoire.

Or, de l'avis des pilotes lamaneurs, il n'avait été remarqué depuis dix ans aucun changement dans la direction, ni dans la profondeur des passes de la Dordogne, et M. de Vergez faisait observer que dans le cas peu probable où un dépôt s'y formerait, l'encombrement ne pourrait consister qu'en sables et vases et qu'il serait facile d'y remédier en peu de temps par les moyens les plus simples de dragage.

§ 4. — *Projet d'un pont suspendu.*

Néanmoins, l'insistance des Libournais amena M. Deschamps à proposer en 1834 une nouvelle combinaison qui permettrait de livrer passage sous voiles, en tout temps et par toute marée, à toutes les embarcations, en tel nombre et telles dimensions qu'elles pussent se présenter à la fois. Ce projet, qu'il regardait comme ne devant porter préjudice à aucun droit acquis, et satisfaire aux intérêts généraux dans la plus grande étendue, consistait à construire, à Cubzac, un pont suspendu dont la voie serait élevée au-dessus du gréement des embarcations les plus grandes qui fréquentent le port de Libourne.

La détermination de cette hauteur donna lieu, d'ailleurs, à de nombreux débats, auxquels prit part un grand personnage du pays qui, usant en faveur de ses compatriotes d'une influence trop écoutée en haut lieu, la fit fixer à 27m50, soit à plus de 84 pieds au-dessus des hautes eaux.

La loi du 24 juin 1834 fut rendue dans ces conditions; elle accorda une subvention de moitié de la dépense, estimée à 3 millions, à la Compagnie qui se chargerait à ses risques et périls de l'établissement d'un pont suspendu, moyennant la concession du produit d'un péage pendant le temps déterminé par l'adjudication (1).

Le pont fut adjugé le 20 avril 1835 moyennant la concession, pendant vingt-sept ans quatre mois et vingt-

(1) Si l'État s'est décidé, non sans hésitation, en abandonnant les produits d'un péage, à accorder encore une subvention égale à la moitié de la dépense présumée des travaux, c'est, a dit le gouvernement, parce que la dépense que peut occasionner une grande et utile entreprise de ce genre, se complique de circonstances et de conditions trop diverses pour que le produit de cette entreprise soit toujours en rapport de cette dépense.

sept jours, d'un droit de péage sur un tarif déterminé, dont voici un extrait :

1.	Une personne à pied, chargée ou non chargée	0f 10
2.	Un cheval ou mulet, avec son cavalier et valise	0 50
3.	Un cheval ou mulet chargé, conducteur compris	0 40
4.	Un bœuf ou vache, conducteur à part	0 35
5.	Un veau, porc gras ou porc élevé	0 10
6.	Une charrette locale chargée pour l'exploitation agricole, attelée de 1 cheval ou 2 bœufs et conducteur	1 20
	Idem, attelée de 2 chevaux ou 4 bœufs et conducteur	1 50
7.	Une voiture suspendue à 2 roues et 1 cheval, conducteur compris	2 10
	D° à 4 roues et 2 chevaux, *d°*	4 25
8.	Une voiture de poste à 2 roues et 2 chevaux, conducteur compris	2 90
	D° à 4 roues et 2 chevaux, *d°*	5 20
9.	Une voiture de roulage chargée à 2 roues et 1 cheval, conducteur compris	3 »
	D° *d°* à 4 roues et 2 chevaux, *d°*	4 50
10.	Une voiture publique ou diligence à 2 ou 3 chevaux et conducteur	3 »
	D° *d°* à 5 ou 5 chevaux et conducteur	6 50

1° Réclamations soulevées.

Les travaux furent commencés aussitôt après, mais alors les habitants de Cubzac et des environs se rendant mieux compte des inconvénients que présenterait une chaussée d'un si difficile accès, établie à une élévation où se feraient sentir si violemment les vents de la mer, ils demandèrent l'abaissement du tablier et l'adoucissement des rampes qui devaient y conduire.

Ces propositions soulevèrent de nouvelles et vives réclamations de la part des Libournais, auxquels on crut cependant devoir accorder l'établissement d'une travée mobile, en compensation de l'abaissement du tablier.

Les Libournais ajoutèrent alors « que cette concession qu'on voulait leur faire d'une travée mobile, serait pour eux un don funeste, attendu que cette travée, exposée à toute la puissance des courants, des vents et de la marée, serait un défilé dangereux où les navires ne pourraient s'engager que dans les courts instants de l'étale, ou dans ceux très rares d'un calme parfait. »

Il paraît cependant qu'ils ne furent pas toujours du

même avis, car nous voyons dans un rapport fait en 1838 par M. Mestrezat à la Compagnie adjudicataire, qu'il la félicite de ce que Libourne vient enfin de renoncer à cette travée, qui n'était qu'une inutilité dont l'entretien eût été onéreux et qui ne lui avait été proposée qu'en témoignage des bonnes dispositions de la ville de Bordeaux envers elle.

2° Examen des réclamations et décision prise.

Toujours est-il que les plaintes des divers intéressés occupèrent le Conseil général dans ses sessions de 1834 à 1836, sans conduire à aucune entente. Enfin, en 1837, ces plaintes étant devenues plus pressantes, on soumit l'examen de l'affaire à une Commission mixte composée de trois ingénieurs des ponts et chaussées, trois officiers de marine et un ingénieur constructeur de vaisseau. Celle-ci décida :

1° Que le tablier du pont pouvait être abaissé en son milieu à la cote de 20 mètres au-dessus des hautes eaux, sans porter préjudice à la navigation habituelle dans toute son étendue ;

2° Qu'une travée mobile de 15 mètres de largeur, établie dans la première travée de la rive droite, pourra en toute sécurité livrer passage aux seuls grands bâtiments qui ne font qu'exceptionnellement cette navigation ;

3° Que le tablier du pont devra joindre les abords sur les deux rives par une pente de 15 milimètres par mètre à partir de la travée du milieu et qu'il conviendra de réduire la pente des abords à 3 centimètres par mètre.

Le Conseil général des ponts et chaussées adopta entièrement cet avis, et le pont fut définitivement exécuté comme il suit :

« Le pont fut établi sur une longueur de 545 mètres entre les obélisques qui portent les chaînes de retenue. Cette longueur fut divisée en 5 travées égales de 109 mètres

par 6 piliers, dont 4 en rivière, portant le tablier qui avait $7^{m}50$ de largeur et était élevé au-dessus de l'étiage de 28 mètres au milieu et de $25^{m}50$ vers les culées. »

Il était suspendu à 12 câbles en fil de fer, soutenus par des haubans supérieurs partant pour chaque pile du sommet de la colonne en fonte et venant s'attacher sur les deux piles voisines au niveau du tablier.

Deux immenses viaducs, élevés sur des arcades en maçonnerie, se raccordent d'un côté avec les culées du pont, de l'autre avec les levées de terre qui se terminent à la route de Paris à Bordeaux. Il y a sur la rive gauche 28 arcades, et sur la rive droite 29; leur longueur totale est de 1,000 mètres.

Les piliers de ces arcades sont fondés sur un radier général en maçonnerie, à l'exception des 4 premiers du côté de la rivière, ainsi que des culées et des 4 piles en rivière, lesquels sont fondées sur pilotis.

Les piles devaient primitivement être entièrement en maçonnerie, mais sur la proposition des adjudicataires, elles furent composées d'une base en maçonnerie de près de 5 mètres de largeur et de 13 mètres de hauteur au-dessus de l'étiage. Sur cette base furent supportées deux colonnes en fonte, à jour, réunies un peu au-dessus du tablier par un double arceau. Ces colonnes avaient une hauteur totale de 28 mètres jusqu'au sommet des rouleaux portant les câbles de suspension; elles étaient formées de deux troncs de cône, qui portaient au centre un support les reliant à l'enveloppe par des entretoises en fonte et des croix de Saint-André en fer, et qui se terminaient par une coupole supportant un plan dressé sur lequel reposait le balancier où venaient s'appuyer les chaînes de suspension. Le tronc de cône inférieur était composé de 10 assises, et celui supérieur, de 7.

Le changement de piliers en fonte, au lieu de piliers en maçonnerie, n'a pas seulement produit un très heureux effet dans l'aspect du pont en lui donnant un air de légèreté des plus agréables, il permit encore de diminuer de près d'un tiers le poids des piles et de réduire d'autant le nombre des pilotis à employer pour chacune d'elles.

M. Vergez avait encore imaginé deux tableaux imprimés par lesquels le surveillant des travaux rendait compte, de quinzaine en quinzaine, aux ingénieurs de l'État de la situation des ouvrages en construction.

L'un de ces tableaux présentait :

1° En plan, la composition détaillée de chaque pilotage, et par trois teintes différentes, l'avancement des pieux d'échafaudage et celui des pieux de fondation en fiche et au refus;

2° En élévation, ces mêmes piles, avec leurs pilotis, leurs bases en maçonnerie et leurs colonnes en fonte, sur lesquels s'étendaient les mêmes teintes à mesure de l'élévation des travaux.

Le second tableau présentait :

1° Par des observations, faites chaque jour avec soin : la hauteur des eaux à haute et basse mer, les hauteurs du baromètre et du thermomètre extérieur; ainsi que la direction du vent et l'état de l'atmosphère, à sept heures du matin, à midi et à trois heures;

2° Par des notes succinctes inscrites chaque jour : le détail des travaux exécutés aux culées de la rive droite et de la rive gauche, aux piles n° 1 à 4 en rivière, aux rampes de la rive droite et de la rive gauche.

Ces tableaux, d'une grande utilité, se tiennent encore aujourd'hui, mais beaucoup simplifiés en ce qui concerne les observations journalières à faire.

3° Accidents survenus.

Le pont suspendu de Cubzac, commencé en 1835, fut achevé en 1839. Peu après sa construction, les piliers des viaducs s'enfoncèrent sous le poids des maçonneries d'environ 1 mètre dans le sol. Il en résulta des lézardes dans les maçonneries, le boursouflement des terres situées à droite et à gauche, ainsi que le renversement du presbytère et de l'église de Saint-Vincent. L'administration dut faire reconstruire ces deux édifices et acheter au prix de 6 à 8,000 fr. l'hectare les terres soulevées, qu'elle égalisa avec des remblais de manière à équilibrer les excédants de charge auxquels elles avaient cédé. Ces terres furent ensuites complantées en arbres et arbustes qui ont parfaitement réussi et qui forment aujourd'hui de charmantes promenades.

Ce pont fit, pendant la durée de la concession, un assez bon service, quoique, en temps de bourrasques, on ait eu plusieurs fois à observer qu'il était soumis alors à de grandes oscillations qui fatiguaient considérablement les voitures et inquiétaient beaucoup les voyageurs. Ces oscillations, dues à l'isolement de la voie établie à une aussi grande élévation au milieu d'un pays entièrement découvert dans lequel soufflent souvent de violents vents de mer, se transformèrent pendant une grande tempête de l'année 1869 en vibrations verticales qui causèrent l'effondrement du pont, après moins de trente ans de durée. Voici quel fut l'accident qui arriva alors à la deuxième pile du côté de Cubzac :

Le vent ayant dans cette partie soulevé les chaînes, le balancier se renversa vers la rive gauche, et le tablier s'abaissant tout à coup de plus de 2 mètres, toute communication fut interrompue. Dans ce mouvement, les piliers

des quatre premières piles du viaduc de la rive droite s'infléchirent sensiblement vers la rivière.

§ 5. — *Projet du pont métallique en cours d'exécution.*

Lorsqu'on se décida ensuite à reconstruire le pont à la même place et à la même hauteur, on s'empressa de le démolir et de réparer les piliers infléchis; on opéra directement le redressement de ceux-ci par les procédés suivants fondés sur l'incompressibilité du sable enfermé dans une enveloppe.

On garnissait d'abord les quatre faces latérales du pilier à redresser d'un blindage en charpente, maintenu par de forts boulons, pour s'opposer à l'écartement de la maçonnerie.

On pratiquait ensuite dans le bas des deux faces latérales suivant lesquelles le mouvement s'était produit, et dans toute leur longueur, deux entailles de 0^m50 de profondeur et d'environ 0^m70 de hauteur.

Dans chacune de ces entailles était placée une semelle en madrier, supportant 5 boîtes à sable formées d'un cylindre en tôle, percé à la partie inférieure de trous que recouvrait une frette à poignées, ayant le même nombre de trous et pouvant être tournée de 1 à 2 centimètres, de manière à faire, à volonté, coïncider ou non ces deux sortes d'orifices, soit à faire écouler ou à arrêter le sable dont ces cylindres étaient remplis.

Sur le sable des boîtes on posait des cylindres de bois dur formant pistons, lesquels soutenaient un madrier supérieur que l'on serrait fortement contre la maçonnerie, à l'aide de coins en bois dur.

On enlevait enfin le massif de maçonnerie compris entre les deux entailles, et la pile entière était amenée à porter entièrement sur les boîtes à sable.

Les choses étant ainsi disposées, on laissait s'écouler le sable des boîtes placées à la face postérieure, celle la plus éloignée de la rivière, son niveau baissait dans les cylindres et le pilier reprenait peu à peu son aplomb, jusqu'à ce que le signal d'arrêt ou de fermeture des orifices fût donné, quand un axe tracé concordait avec des points de repère.

On maçonnait alors entièrement le vide laissé dans le milieu, pour former une nouvelle base à la pile, puis on enlevait les boîtes à sable, on maçonnait également le vide des deux entailles, et la réparation se trouvait terminée.

Quelquefois il arrivait que le pilier dépassait un peu la verticale, en sens opposé, alors on le ramenait au moyen des boîtes à sables de la seconde entaille, qui avait ainsi son utilité.

Généralement, l'opération s'accomplissait en quelques minutes et sans accidents, bien que le poids à mettre ainsi en mouvement atteignît 180 à 200 tonnes.

Le pont de Cubzac, dont on a commencé la reconstruction, sera un pont fixe, à poutre droite métallique treillissée, semblable à celui établi sur la Garonne par la Compagnie du Midi pour le passage des trains se dirigeant vers Paris. Il sera supporté par des piliers en fonte à jour, comme dans l'ancien pont suspendu, mais réduits au tronc de cône inférieur. On avait proposé de le composer de 10 travées de 54^{m}50 de largeur chacune, on conservait alors les piliers anciens, et on en avait cinq nouveaux à construire en rivière. Mais ici se fit encore sentir la fâcheuse influence de la puissante famille qui, dans le temps, avait exigé l'élévation du pont suspendu à une aussi grande hauteur au-dessus des eaux. Les Libournais, soutenus par elle, objectèrent que des travées de 54^{m}50 de largeur ne pourraient laisser passer, sans beaucoup de gêne, les navires qui remontent la Dordogne, ils demandè-

rent et obtinrent encore de la faiblesse de l'administration que leur largeur ne fût pas moindre de 70 mètres. Alors on décida que le nouveau pont se composerait de 6 travées de 72^{m}80 d'ouverture, entre les axes des colonnes en fonte, et de 2 travées de rive qui auraient chacune 57^{m}75 de largeur. On aura ainsi à construire 7 nouvelles piles au lieu de 5, et à démolir 4 anciennes piles. Cette dernière opération pourra présenter des difficultés et exposer à des dangers, elle sera tout au moins longue et coûteuse [1].

Le pont métallique de Cubzac se composera de deux poutres droites, à double treillis, reposant sur 7 piles et 2 culées, et reliées entre elles, à leur partie inférieure, par les tables métalliques ou pièces de pont sur lesquelles reposeront le plancher et la voie.

La partie inférieure des poutres formera réellement à *l'exécution* une ligne à courbure régulière, ayant 546^{m}30 de corde ou de distance entre les parements des culées et 3^{m}10 de hauteur de flèche. Cet arc de cercle excessivement surbaissé a été trouvé par le calcul correspondre à un rayon de plus de 12,000 mètres. Sa hauteur au-dessus de l'étiage sera de 26^{m}20 au milieu et de 23^{m}10 aux culées.

La largeur entre les poutres droites sera de 8^{m}10, elle comprendra 2 trottoirs de 1^{m}15 chacun, et une voie charretière de 5^{m}80, bien suffisante pour le passage de deux voitures.

Les piles qui soutiendront ce pont seront formées : au-dessous de l'étiage, par des pilotis rendus stables au moyen d'enrochements; dans leur partie médiane, par une base en

[1] Dans l'état actuel des choses, les maîtres bateliers de la Dordogne et de l'Isle se plaignent vivement de ce que ces anciennes piles n'étant encore rasées que jusqu'à fleur d'eau, elles restent comme des souches invisibles à mer basse, sont absolument recouvertes à haute mer et leur présentent de véritables récifs.

maçonnerie de 5 mètres d'épaisseur, et dans leur partie supérieure, par des colonnes en fonte à jour formées d'un seul tronc de cône qui se terminera à la hauteur de la poutre.

Les pilotis des différentes piles doivent traverser, suivant leur position, des hauteurs d'eau d'étiage, variables de $2^{m}50$ au milieu, où existe un banc de sable, à $5^{m}20$ vers les deux rives. Ils doivent aussi s'enfoncer à des profondeurs variables avant d'atteindre le terrain solide. Ainsi, sur la rive gauche, ils ont pénétré de 14 à 15 mètres au-dessous de l'étiage, tandis que sur la rive droite ils doivent pénétrer jusqu'à 21 et 22 mètres.

Les maçonneries des piles assises sur les pilotis s'élèvent à la hauteur uniforme de $8^{m}20$ au-dessus des eaux d'étiage et s'exécutent au moyen de caissons foncés qui sont formés de panneaux en tôle et ont $4^{m}20$ de hauteur au-dessus de leur fond en charpente épais de $0^{m}50$.

Les colonnes en fonte portant sur les maçonneries auront entre celles-ci et la poutre métallique des hauteurs, calculées, qui varieront de 18 à 16 mètres, mais qui seront égales pour des points symétriquement placés. On projette de composer les colonnes extrêmes de neuf anneaux et les autres de dix anneaux. Il n'y a d'ailleurs rien de décidé relativement à la hauteur de ces anneaux; elle dépendra de dispositions non encore arrêtées.

Les travaux du nouveau pont ont été commencés en novembre 1873. Voici quelle était, au 31 décembre 1876, leur situation :

1° La démolition des maçonneries des 4 piles en rivière était faite jusqu'au niveau de l'étiage;

2° La réparation des voûtes des viaducs est terminée sur les deux rives, il ne reste plus qu'à poser sur ces ouvrages l'entablement et les parapets;

3° La reconstruction de la culée de la rive gauche est

entièrement terminée; à celle de la rive droite les maçonneries sont élevées au-dessus des plus hautes marées;

4° Les piles n°s 1 et 7, les plus voisines de chaque rive, sont achevées;

5° La pile n° 4 du milieu de la rivière est prête à fonder, et le battage des pieux de la pile n° 2 a été faite; il reste à les receper.

Pour achever le pont, il reste à faire entièrement les piles n°s 3, 5 et 6, et à terminer les piles n°s 2 et 4, à poser les colonnes et la poutre métallique, à construire la chaussée, à achever les viaducs et à modifier les rampes d'accès.

Le devis primitif des ouvrages se montait à 3,500,000 fr., sur lesquels, le 31 décembre dernier, il n'avait encore été dépensé qu'environ 920,000 fr., soit un peu plus de 300,000 fr. par an. Si les crédits n'étaient pas augmentés, il se passerait encore huit années avant l'achèvement de ce pont, d'une si grande importance pour le public. Mais, avec le grand essor que notre nouveau gouvernement se propose de donner aux travaux publics, il sera possible d'arriver beaucoup plus tôt à ce résultat. Déjà, on est heureux d'apprendre qu'un premier crédit de 500,000 fr. vient d'être accordé pour l'année 1877.

Observations.

Des deux projets de ponts qui, dans le principe, furent successivement présentés pour le passage de la Dordogne devant Cubzac, savoir : celui d'un pont fixe en pierre, établi à la hauteur des rives, avec une travée mobile qu'auraient à traverser les navires qui remontent jusqu'à Libourne, et celui d'un pont suspendu établi à la hauteur nécessaire pour laisser passer au-dessous les navires les plus grands qui fréquentent ce port, le premier, soumis aux enquêtes en 1833, obtint l'approbation des diverses

commissions qui, à différentes époques, l'examinèrent, et qui toutes estimèrent qu'il était de tous points préférable au pont suspendu; néanmoins ce fut le second qui fut adopté.

Le pont fixe en pierre, proposé par M. Deschamps sur le modèle de celui de Bordeaux, n'eût certainement porté aucun tort à la navigation du haut de la Dordogne; il eût coûté, il est vrai, beaucoup plus, mais il aurait été d'une durée beaucoup plus grande, d'un entretien moins dispendieux, et aurait offert une voie plus facilement abordable, donnant toute garantie de sécurité.

Le pont suspendu, de construction plus économique, étant établi avec de larges travées, à une grande élévation, sur une rivière peu encaissée qui traverse une plaine formée d'un terrain argilo-siliceux peu consistant, et au milieu d'un pays exposé à des vents violents, devait inspirer des craintes que l'on aurait pu prendre en plus grande considération.

Le pont à poutres droites métalliques par lequel ce pont suspendu va être remplacé, ne présentera pas le pittoresque et l'élégance de ce dernier, mais sa solidité sera plus grande; par la grande élévation qu'il conservera, ainsi que par la concordance des colonnes à jour qui le supporteront, avec les poutres également à jour qui le composeront, il sera encore d'un très bel aspect.

RÉSUMÉ DES FAITS EXPOSÉS.

En résumé, vers le milieu du XVIII[e] siècle, la route nationale de Paris à Bordeaux et en Espagne présentait encore, dans sa première partie, deux lacunes regrettables aux passages de la Dordogne devant Cubzac et de la Garonne devant Bordeaux. La traversée de ces rivières s'y effectuait toujours par des bacs établis suivant l'ancien mode, et l'État à qui appartient exclusivement le droit de les concéder, leur donnait bien les soins qu'ils réclamaient, mais il ne

pouvait empêcher que les voyageurs n'y fussent exposés à de longs retards et à de grands dangers.

I. — Devant Bordeaux, où la Garonne est moins large et moins exposée aux vents d'Ouest que ne l'est la Dordogne devant Cubzac, le passage s'exécutait dans de moins mauvaises conditions. Il était aussi concédé à la municipalité de cette grande ville, qui y faisait employer des bateaux de construction plus soignés et mieux appropriés au service à faire, en même temps qu'elle faisait disposer les abords de manière à faciliter les embarquements et débarquements et qu'elle faisait surveiller plus rigoureusement l'exécution des règlements.

Sous tous ces rapports, le passage de La Bastide n'était pas celui des deux qui méritait le plus d'être le premier amélioré; ce fut cependant celui pour lequel on s'occupa tout d'abord de remplacer les bacs en usage par un pont reliant les bords de la Garonne et permettant de traverser celle-ci avec plus de sûreté et de promptitude.

On n'arriva pas, toutefois, du premier coup à réaliser cette grande amélioration, et avant que le public en pût jouir, il ne se passa pas moins de cinquante années pendant lesquelles furent présentés de nombreux projets, se rapportant à deux époques distinctes :

De 1772 à 1776 on proposa isolément un projet de pont en pierre et deux projets de ponts de bateaux.

Le projet de pont en pierre, dressé avec beaucoup de soin, vers 1773, par M. l'ingénieur en chef Le Ragois de Saint-André, était une œuvre très remarquable. Ce pont se distinguait : 1° par sa grande longueur de plus de 700 mètres motivée par l'état des eaux, et de beaucoup supérieure à celles de tous les ponts projetés depuis; 2° par son élévation de 15 mètres au-dessus du niveau des basses mers, afin de mettre le sommet de ses voûtes, d'une grande ouverture, à

l'abri des plus fortes crues; 3° par sa largeur de 20 mètres, en raison de l'importance que devait nécessairement prendre un jour ce passage.

Le pont Le Ragois eût d'ailleurs occasionné une très grande dépense qui, indépendamment de tout autre motif, aurait pu le faire rejeter. Or, à l'époque, on regardait généralement comme impossible l'exécution sur ce point d'une œuvre de ce genre, en raison des difficultés que l'on éprouverait à en asseoir solidement les fondations sur une rivière très profonde, à fond vaseux et de faible consistance, ainsi que de la nécessité où l'on se trouverait de donner une grande épaisseur aux piliers élevés qui le supporteraient et dont la masse offrirait un grand obstacle aux courants. — Ces préventions, partagées par les membres les plus distingués du corps des ponts et chaussées, suffirent pour faire écarter ce projet.

Les deux ponts de bateaux, qui furent présentés en 1776, devaient avoir près de 600 mètres de longueur, de 18 à 20 mètres de largeur, et une hauteur variable au-dessus de l'étiage. Ils auraient nécessairement offert de grandes difficultés pour l'embarquement et le débarquement, fort peu de solidité et des dangers d'incendie; ils avaient de plus été fort incomplètement étudiés par leurs auteurs. Ce fut donc avec juste raison qu'ils ne furent pas pris en considération.

De 1810 à 1822, le passage de la Garonne devant Bordeaux donna lieu à des travaux de pont qui, dans cet intervalle, se continuèrent presque sans interruption. Ces travaux ayant été, dès le principe, conduits en raison des circonstances avec une très grande lenteur, on put profiter des progrès survenus dans l'art des constructions hydrauliques pour y apporter des améliorations successives, toutes dues à l'inspiration de M. l'inspecteur Deschamps, et les amener à composer ce magnifique monument que nous voyons.

En 1807, alors qu'on regardait encore comme impossible l'exécution d'un pont en pierre sur ce point, Napoléon ordonna qu'on y fît un pont en bois, sur lequel il pût faire passer ses armées. Les objections que soulevèrent ce projet firent qu'il ne pût être présenté qu'en 1809 par M. Didier et que ce fut seulement en 1810 que les travaux commencèrent. Ce pont devait se composer de 2 culées en maçonnerie, de 50 travées en charpente et de palées en bois. Les culées furent d'abord attaquées, et il était encore peu avancé, lorsqu'on décida, pour le plus grand avantage de la navigation, de le continuer de manière à ce que les travées pussent être remplacées par 19 arches en charpente à plus grande portée, exigeant par suite un moindre nombre de points d'appui. En 1812, les travaux se poursuivaient dans ce dernier système, lorsqu'on eut l'idée de transformer le pont en charpente, dont l'entretien eût été fort coûteux, en un pont en fer, genre de construction devenu fort usité et qui offrait plus de garanties de durée et de sécurité. Le 1er janvier 1813, M. Vauvilliers présenta conséquemment, d'un commun accord avec M. Deschamps, le projet d'un pont composé de 19 arches en fer avec culées et piliers en maçonnerie. Ce projet, parfaitement étudié, fut immédiatement adopté et les ouvrages entrepris furent dès lors dirigés en conformité des nouveaux plans. M. Deschamps étudia en même temps les moyens de substituer aux arches en fer des arches en maçonnerie, qui seraient plus solides et plus durables encore. Il s'assura qu'en composant cette maçonnerie d'un mélange de pierres de taille et de briques, et qu'en l'évidant à l'intérieur, il pourrait l'allégir assez pour que ses piliers pussent en supporter la masse; puis, lorsque vint le moment de construire la première arche métallique, il alla, en janvier 1819, exposer au Conseil général des ponts et chaussées les raisons du nouveau changement

qu'il proposait ; il fut assez heureux pour lui faire partager ses convictions à cet égard, et le 17 mars suivant ce changement fut décidé. C'est ainsi que la ville de Bordeaux eut définitivement un pont en pierre, en passant successivement d'un pont en charpente à un pont en fer et fonte.

Les dimensions et frais de ces différentes constructions, considérées dans leur ordre de date, furent d'ailleurs les suivantes :

La longueur du pont se réduisit de 554 à 534 mètres à 486^{m}68.

La hauteur de la chaussée au-dessus de l'étiage s'éleva de 9 à 14 mètres, cette dernière étant peu différente de celle du pont de 1773.

La largeur passa de 14 à 15 mètres, et resta de 5 mètres inférieure à celle du pont Le Ragois.

Enfin, les prix furent portés de 2,400,000 à 5,500,000 fr., à près de 7 millions [1].

Ce fut seulement depuis le projet de M. Vauvilliers que des travaux bien entendus furent entrepris et conduits avec suite.

II. — Devant Cubzac, où la Dordogne est généralement soumise à de forts courants et souvent agitée par de violents vents de mer, le passage par les anciens bacs n'éprouvait pas seulement des retards et interruptions très nuisibles au commerce, il exposait encore à de grands dangers les voyageurs que leurs affaires forçaient à faire la traversée par les mauvais temps de l'hiver.

Pour obvier à ces graves inconvénients, on chercha bien à substituer aux anciens bacs des machines plus perfectionnées, comme un pont volant et un bac à manége, mais

[1] Les deux premiers chiffres sont ceux-mêmes indiqués aux devis, le troisième se rapporte à la dépense réelle faite depuis le commencement des travaux.

les moyens n'étaient pas encore bien satisfaisants, et depuis longtemps l'urgence de leur remplacement par un pont se faisait vivement sentir. Après de longs retards causés par l'opposition de la ville de Libourne à ce qu'un pont fût établi sur ce point, M. Deschamps put enfin, après le rude hiver de 1829 à 1830, être admis à présenter pour Cubzac le projet d'un pont fixe en maçonnerie, avec une travée mobile pour le passage des navires qui remontent la Dordogne, mais l'insistance des Libournais à prétendre que la travée mobile serait très nuisible à la navigation du haut de la rivière, et porterait le plus grand tort au commerce des pays environnants, porta l'administration à renoncer à ce premier projet, après une lutte de plus de deux années. M. Deschamps imagina alors de proposer un pont qu'il crut devoir être approuvé de tous les intéressés : c'était un pont suspendu à voie élevée au-dessus du gréement des embarcations les plus grandes qui fréquentent le port de Libourne. Son espoir fut d'ailleurs encore déçu; ce fut dans ce cas la hauteur indiquée qui ne parut pas suffisante aux Libournais, et plus de quatre années se passèrent encore avant qu'on ait pu la faire fixer définitivement par une commission d'hommes compétents.

Le nouveau pont fut enfin adjugé le 20 avril 1835. Les constructions s'exécutèrent de 1836 à 1839, et sa mise en circulation dura jusqu'à 1869, c'est-à-dire environ trois années après l'expiration du péage. A ce moment et malgré les haubans destinés à le garantir contre l'action des vents, il s'effondra sous les efforts d'un violent ouragan. On a commencé de le reconstruire à la même place et à la même hauteur, dans le système des ponts fixes à poutres droites métalliques. Les travaux ont été conduits jusqu'ici avec une grande lenteur, en raison des trop faibles crédits accordés; mais aujourd'hui que le gouvernement est bien

décidé à les faire poursuivre avec la plus grande activité, on peut croire que dans quatre ou cinq ans au plus ils seront entièrement achevés.

Ici se termine la notice statistique que j'avais en vue, la dernière très certainement de celles qu'il m'aura été donné d'écrire. Elle pourra laisser à désirer; telle qu'elle est, j'ose du moins espérer qu'elle offrira de l'intérêt par l'ensemble des faits qui y sont exposés.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

1° Le dessin relatif au pont en pierre projeté en 1773 pour le passage de la Garonne devant Bordeaux en présente les deux premières arches du côté de la ville, tirées des plans que j'ai déposés à la Bibliothèque de l'École supérieure de commerce et d'industrie et qui sont, eux-mêmes, une copie exacte de ceux trouvés par moi dans les archives du pont, du temps de M. Drœling;

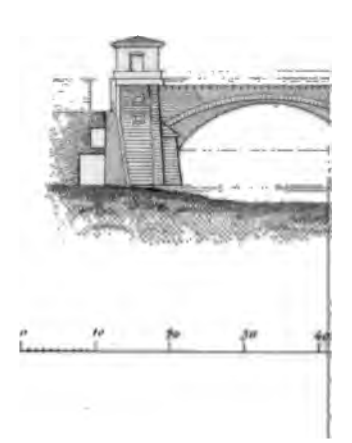
2° L'élévation du pont en pierre exécuté à Bordeaux est la copie exacte de celle qui se trouve à la planche 30 de l'*Atlas* du *Cours de construction* de Sganzin, 4[me] édition;

3° Le dessin de l'ancien pont suspendu de Cubzac est une vue perspective tirée de la figure 3, planche 40, de l'*Atlas* du *Manuel de l'Ingénieur des ponts et chaussées*, par A. Debauve, Paris, 1874;

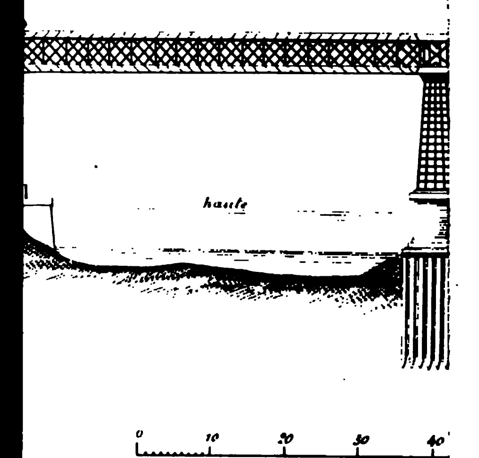
4° L'élévation des deux premières arches du pont métallique en cours d'exécution à Cubzac est la réduction, à une échelle moindre, de la partie correspondante de l'élévation générale *du projet*.

TABLE DES MATIÈRES DE CETTE NOTICE

Pont en pierre ex



Pont métallique en cour



COMMUNICATION

SUR LA

TRANSFUSION DU SANG

PAR M. LE D[r] ORÉ

La transfusion du sang est une opération qui consiste à faire passer le sang des vaisseaux d'un animal dans les vaisseaux d'un autre. Préconisée vers le commencement de la seconde moitié du XVII[e] siècle, elle fut accueillie d'abord avec un véritable enthousiasme. Les médecins, et avec eux les philosophes et les poètes, la considérèrent comme un moyen infaillible de triompher facilement des maladies, de donner de la force à ceux qui en manquaient, de lutter contre les outrages du temps; elle devait, en un mot, amener la régénération complète de l'humanité.

Mais si la transfusion eut le privilége de compter de chaleureux partisans, elle eut aussi, dès son apparition, de violents antagonistes. Rangés en deux camps, les transfuseurs et les anti-transfuseurs se battirent avec un acharnement dont les luttes scientifiques nous donnent malheureusement trop l'exemple. Plus aigris que convaincus, les esprits laissèrent bien souvent de côté les arguments sérieux pour les raisons frivoles et même les injures grossières. La cour et la ville prirent bientôt

parti dans cette querelle, et la transfusion, devenue la nouvelle du jour, fut agitée dans les cercles avec autant de feu et aussi peu de bon sens que dans les cercles de l'art et dans les cabinets des savants. Il fallut une sentence du Châtelet pour mettre fin à ces discussions : elle « défendait, sous peine de prison, de faire la transfusion sur aucun corps humain, que la proposition n'eût été reçue et approuvée par la Faculté de médecine de Paris. »

Cet édit porta un coup mortel aux transfuseurs : les publicistes s'attachèrent à de nouveaux sujets de discussion; les médecins eux-mêmes oublièrent peu à peu la transfusion qu'ils avaient saluée, à son apparition, comme une méthode thérapeutique universelle. Il y a quinze ans à peine, ce discrédit, dans lequel était tombée la transfusion, durait encore. La plupart des ouvrages de notre littérature médicale ne mentionnaient même pas cette opération : quelques-uns la signalaient comme « plus dangereuse qu'utile ».

C'est à cette époque (1863, deux cents ans après la sentence du Châtelet) que M. le professeur Oré a essayé de tirer de l'oubli la transfusion du sang; il a étudié ce sujet dans les auteurs anciens et modernes; il l'a étudié, avant tout, dans son laboratoire de l'École de médecine. C'est le résultat de ses recherches bibliographiques et expérimentales qu'il vient faire connaître à l'Académie.

I

Le professeur de l'École de Bordeaux fait d'abord l'histoire de la transfusion du sang qu'il divise en trois périodes :

La *première* s'étend depuis l'antiquité jusqu'à l'année

1668. Plusieurs citations empruntées au *Livre de la Sagesse* de Tanaquille, au *Traité d'anatomie* d'Hérophile, au *Livre sacré* des prêtres d'Apollon, aux *Métamorphoses* d'Ovide, etc., démontrent que les anciens avaient entrevu la possibilité de la transfusion; peut-être même cette opération fut-elle pratiquée par eux. Mais ce n'est en réalité qu'au début de la deuxième moitié du XVIIe siècle qu'on a tenté l'essai, d'abord sur les animaux, puis sur l'homme, et qu'elle commence à prendre rang parmi les opérations régulières de la chirurgie. A cette période se rattachent les noms de Christophe Wren (1665), de Richard Lower (1667), de Denys qui pratiqua deux fois avec succès la transfusion du sang d'agneau à l'homme; d'Emmeretz, qui eut le malheur de perdre un de ses transfusés et souleva contre la transfusion et ses adeptes la Faculté tout entière. Les accusations et les pamphlets qu'on dirigea de toute part contre la méthode nouvelle se terminèrent par le jugement du Châtelet.

Durant la *deuxième période*, qui s'étend de l'année 1668 jusqu'à l'année 1818, quelques rares auteurs parlent encore de la transfusion, soit pour la réhabiliter, soit pour la combattre. Mais on ne la pratique plus, et M. Oré a donné à juste titre à cette période le nom de *période d'oubli*.

En 1818, Blundell, témoin de la mort d'une femme par suite de métrorrhagie, ne peut s'empêcher de penser que la malade aurait pu être probablement sauvée par la tranfusion, et il institue des expériences sur cette question longtemps délaissée. Avec elles commence la *troisième période*, période féconde qui vit naître la thèse de Milne-Edwards (1823), favorable à la transfusion; les travaux de Dieffenbach sur les effets comparés de la transfusion médicale et immédiate; ceux de Bischoff et

de Giovanni Polli sur la défibrination du sang, le mémoire de Nic. Duranty sur le retard qu'apporte le froid à la coagulation du sang; les expériences célèbres de Brown Séquard, démontrant que le sang artériel donne aux tissus la faculté d'agir, le sang veineux, l'action ou la puissance en œuvre; enfin, les recherches plus récentes de Muller (de Stockolm), Panum (de Copenhague), Eulemburg et Landois, Ponfick, Gésellius, Glénard, et ces nombreuses observations de transfusion animale de l'école italienne. Ces derniers travaux portent d'une part sur l'utilité ou l'inutilité de la défibrination, d'autre part sur les dangers ou l'innocuité de la transfusion du sang chez des animaux d'espèces différentes.

Ces deux questions, qui constituent la partie vraiment scientifique de la transfusion, ont été étudiées par M. Oré avec un soin tout particulier. Le professeur de l'École de Bordeaux a répété, une à une, toutes les expériences des auteurs que nous venons de citer; il en a institué d'originales, et ses conclusions renferment assurément le dernier mot de la science expérimentale sur la transfusion du sang. Les voici, telles qu'il les a formulées dans son dernier ouvrage publié en mai 1876.

1° Comme tous les expérimentateurs, il a constaté que l'on peut ramener à la vie un animal rendu exsangue par une forte hémorrhagie, en lui pratiquant la transfusion du sang, soit *immédiate*, soit *médiate*. La première méthode, toutefois, lui paraît plus sûre que l'autre, surtout quand on expérimente sur les animaux.

2° Le sang ne peut rester pendant *vingt-quatre* minutes hors des vaisseaux dans des conditions qui permettent de l'utiliser pour la transfusion, à moins qu'il ne soit défibriné.

3° Le sang veineux des chiens, chats, poules,

canards, etc., recueilli dans un vase dont la température est égale ou à peu près à celle du corps, commence à se coaguler ***dès qu'il est sorti des vaisseaux***. Il est dès lors impossible de le transfuser, sans s'exposer à amener la mort par l'introduction des caillots. Le contact du sang avec l'air lui a paru être une des causes de la coagulation.

4° Il est absolument certain que le froid, loin d'accélérer la coagulation du sang veineux, la retarde. Il en résulte que lorsqu'on pratique la transfusion chez l'homme, on n'a pas à se préoccuper de maintenir le sang à la température normale du corps, en le recevant dans un vase préalablement chauffé et en ayant le soin d'élever aussi la température de l'instrument qui doit servir.

5° Le sang veineux, ainsi refroidi par son contact avec un récipient entouré d'un mélange de glace et de sel, peut être introduit dans l'appareil circulatoire d'un animal sans déterminer aucun accident, sans amener, conséquemment, de syncope due à un arrêt du cœur.

6° Le sang veineux refroidi est aussi apte à ramener à la vie un animal sur le point de mourir par hémorrhagie que celui qui circule dans les vaisseaux.

7° On peut transfuser sans inconvénient et avec avantage le sang d'un animal d'une espèce à un animal d'une autre espèce, les deux appartenant à la même classe.

8° Si dans les transfusions entre animaux d'espèces différentes on voit survenir souvent des hémorrhagies, l'hématurie, une altération spéciale des reins, ces phénomènes ne sont pas constants. Loin de dépendre de la nature du sang, ils sont le plus souvent la conséquence de la rapidité avec laquelle on a lancé dans l'appareil vasculaire une quantité trop grande de ce liquide.

9° Si les doses injectées sont bien proportionnées au

poids de l'animal, si elles ne dépassent pas le vingtième de la masse totale du sang, ces phénomènes manquent le plus souvent; quand ils se montrent, ils n'ont qu'une durée tout à fait éphémère et ne déterminent jamais aucun trouble dans l'organisme.

10° M. Oré croit démontré que l'on peut, par suite, remplacer, dans les expériences de transfusion, le sang d'un animal d'une espèce par celui d'un animal d'une espèce différente. Ce dernier aura une action identique à celle du premier.

11° Si les animaux n'appartiennent ni à la même espèce ni à la même classe (mammifères et oiseaux), on pourra transfuser impunément le sang de l'un à l'autre, à la condition qu'il pénètre dans les vaisseaux de l'animal qui le reçoit tel qu'il se trouve dans les vaisseaux de l'animal qui le fournit, c'est-à-dire parfaitement liquide.

12° Ce n'est donc pas à une action délétère, *toxique* de la fibrine, qu'il faut attribuer, avec Dieffenbach et Bischoff, la mort qui survient quelquefois dans ces cas, mais à la rapidité avec laquelle le sang se coagule et à l'introduction dans les vaisseaux de petits coagulums qui déterminent tous les accidents des embolies.

13° Une des causes qui retardent le plus la coagulation du sang, c'est le contact de ce liquide avec les parois vasculaires. Ce retard dans la coagulation permet d'utiliser le sang d'animaux d'espèces différentes et crée ainsi à la transfusion une voie nouvelle qui pourra devenir féconde.

14° Maintenu enfermé dans un segment veineux de jugulaire pendant trois, quatre, vingt et une, vingt-cinq heures, le sang de bœuf s'est conservé liquide et a pu être transfusé à des chiens sans leur faire courir aucun danger.

15° Une dernière conséquence, très importante pour la pratique et le succès de la transfusion, découle de tout ce qui précède : *c'est l'identité physiologique du sang des animaux de la même classe, quoique appartenant à des espèces différentes.*

Cette dernière conclusion est d'une importance capitale; et ce n'est pas seulement une donnée expérimentale de laboratoire; elle trouve une confirmation éclatante dans les observations recueillies sur l'homme malade. La transfusion du sang d'agneau à l'homme a été pratiquée sur une grande échelle : en Italie, par Mancini, Rodolfi, Caselli, Ponza, Albini, E. Dattera, C. Livi; en Russie et en Allemagne, par Heyfelder, Hasse (de Nordhausen), Gésellius (de Saint-Pétersbourg). M. Oré a pu rassembler 154 observations de transfusions faites à l'homme avec du sang d'agneau, de mouton, de veau. A part un seul cas malheureux, dans lequel la mort est survenue presque immédiatement (Hasse s'était servi du sang de mouton), on peut dire que ce qui est remarquable dans les transfusions animales, dans celles surtout qui ont été pratiquées avec du sang d'agneau, c'est leur *efficacité* dans bien des cas, leur *innocuité* toujours.

Ainsi on a pu, chez le même individu, pratiquer une, deux, trois, quatre, dix transfusions sans déterminer de phénomènes graves qu'il fût légitime d'attribuer à la nature du liquide injecté. Les médecins italiens ont rarement fait mention de l'hématurie; il est vrai, et c'est là un fait digne d'être noté, que les doses de sang introduites dans les vaisseaux ont toujours été très faibles : 8, 10, 12, 15, 30, 60 grammes. Malgré ces doses si faibles, la transfusion de sang d'agneau a cependant donné des résultats remarquables. Employée presque toujours contre la *lypémanie*, la *pellagre*, la *phthisie pul-*

monaire, alors que ces états maladifs étaient arrivés à une période déjà très avancée, elle a amené 64 fois la guérison et amélioré l'état de 20 malades; soit donc un résultat heureux de 84 cas, c'est-à-dire dans plus de la moitié des faits observés; 43 fois elle n'a pu amener aucun changement; enfin, dans 26 cas, elle a pu retarder, mais non empêcher la mort.

Ces chiffres portent avec eux leur enseignement et, en démontrant l'efficacité des transfusions du sang d'agneau à l'homme, ils confirment d'une manière éclatante les données établies par la physiologie expérimentale.

II

Ce n'est que dans ces dernières années que la transfusion animale, déjà pratiquée par Denys, a été reprise, car depuis 1820 jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre, elle avait été exclusivement faite avec du sang humain. C'est à retracer cette période si importante et si pleine d'intérêt que M. Oré consacre la deuxième partie de sa communication. Il a fouillé la presse médicale de tous les pays et de tous les temps et a pu recueillir ainsi tous les faits de transfusions humaines pratiquées jusqu'à ce jour. En voici le résumé sommaire :

Premier groupe. — Transfusion du sang pratiquée dans les cas de métrorrhagies survenues soit avant, soit après l'accouchement. Employée 117 fois, elle a donné 77 succès et 40 insuccès. Parmi ces derniers, il y a même 10 malades chez lesquelles la transfusion non seulement n'a pas causé la mort, mais encore en a retardé l'arrivée.

Deuxième groupe. — Transfusion dans les hémorrhagies à la suite de blessures, d'opérations, de tumeurs diverses. Sur 50 cas, 23 succès, 25 insuccès, 2 améliorations.

Pour la pyohémie et la septicémie : dans 11 tentatives, à part une amélioration passagère, la transfusion n'a pu empêcher ni même retarder la mort.

Troisième groupe. — La transfusion du sang, employée 62 fois pour combattre l'anémie par causes diverses, a amené 33 fois la guérison et 4 fois une amélioration notable; 25 fois elle n'a pu empêcher la mort. Sur 9 cas de leucémie, elle a pu donner 3 terminaisons heureuses, les 6 autres malades ont succombé.

Quatrième groupe. — Dans des cas de cancer, phthisie pulmonaire, folie : sur 38 malades traités par la transfusion, 22 ont succombé, 5 sont restés stationnaires, 7 seulement ont guéri.

Cinquième groupe. — Dans des cas de fièvre typhoïde, dyssenterie, choléra : sur 32 malades, 26 ont succombé malgré la transfusion, 6 ont guéri. On doit ajouter à ce chiffre un cas de choléra traité et guéri par la transfusion animale (sang de veau), dû à Solokow (de Moscou).

Sixième groupe. — Dans des cas d'empoisonnement, syphilis, rage : sur 21 malades, 11 ont succombé et 10 ont guéri.

Septième groupe. — Enfin, dans des affections diverses, cachexie paludéenne, fièvres éruptives, diphthérite, manie, hystérie, épilepsie, éclampsie, urémie, asphyxie des nouveau-nés, scorbut, etc.: sur 41 cas, on trouve 14 guérisons, 4 améliorations, 23 morts.

Ces résultats, on le voit, sont bien faits pour encourager les chirurgiens à pratiquer la transfusion du sang. Et pourtant cette opération, à la fois si simple dans son exécution et si féconde en résultats heureux, n'est pas encore universellement acceptée. Parmi les arguments que font valoir ses adversaires, les deux principaux sont : 1° l'entrée possible de l'air dans les vaisseaux; 2° la

formation possible de coagulums fibrineux amenant des embolies. M. Oré ne peut laisser ces objections sans réponse :

1° Pour ce qui a trait à l'entrée de l'air dans les veines, une longue série d'expériences lui a démontré : *a.* que l'air peut s'introduire dans les veines et y circuler sans déterminer de troubles graves dans l'organisme, à la condition que la quantité de gaz introduit ne dépasse pas une certaine limite; *b.* que les instruments perfectionnés que l'on emploie aujourd'hui pour la transfusion ne laisseront jamais pénétrer dans le sang une dose d'air égale à celle qui peut être normalement tolérée; que dès lors cet accident ne sera à redouter que si l'on pratique la transfusion par la veine jugulaire externe, ce qu'il faudra toujours éviter; *c.* qu'enfin l'application de courants électriques, sur le trajet des nerfs pneumogastriques, constitue un moyen souvent efficace contre cet accident.

2° On a fait à la transfusion du sang une autre objection aussi sérieuse que celle de l'entrée de l'air dans les veines. On a dit : il peut se produire dans le sang transfusé des coagulums qui, lancés dans l'appareil circulatoire, y déterminent des troubles toujours très graves, le plus souvent mortels. De ces craintes est née la pensée de distraire la partie coagulable, la fibrine, et de n'injecter que les globules. M. Oré se trouve ainsi amené à discuter ce point si controversé de nos jours : Faut-il ou ne faut-il pas défibriner le sang quand on veut faire la transfusion?

Sans rejeter entièrement la défibrination préalable, le professeur de Bordeaux préfère de beaucoup la transfusion avec du *sang complet :* « Si les reproches, dit-il, adressés à la transfusion avec du sang complet sont

presque tous mal fondés, ceux que l'on adresse à la défibrination n'ont pas, pour la plupart, une valeur plus grande. Il est incontestable que pour la transfusion avec le sang défibriné, comme pour la transfusion avec du sang pur, on a obtenu sur les animaux et sur l'homme des succès qu'il est impossible de révoquer en doute. Les deux méthodes sont donc bonnes; il s'agit de savoir quelle est la meilleure. La meilleure sera incontestablement celle qui procurera le plus grand nombre de résultats heureux. Pour résoudre cette question délicate, il faut interroger la statistique : sur 250 transfusions rapportées par J. Casse, dans lesquelles il a noté avec le plus grand soin les cas où le sang a été défibriné, on trouve 174 opérations faites avec le sang complet, qui ont donné 95 guérisons, 79 morts; 76 transfusions avec le sang défibriné ont produit 53 morts, 24 guérisons. Il suffit d'énoncer ces résultats pour démontrer combien *la transfusion avec le sang complet est supérieure* à la transfusion avec le sang défibriné. »

M. le professeur Oré rappelle, en terminant, les diverses méthodes qui ont été employées pour pratiquer la transfusion du sang. Cette opération peut être pratiquée de deux manières, soit directement *(transfusion immédiate)*, en faisant arriver le sang de la veine de celui qui le fournit dans la veine de celui qui le reçoit; soit indirectement *(transfusion médiate)*, en le recevant préalablement dans un vase à ciel ouvert avant de l'injecter. La transfusion immédiate se divise, à son tour, suivant la nature des vaisseaux mis en communication, en transfusion veinoso-veineuse (Roussel), veinoso-artérielle (Roussel), artério-veineuse (Heyfelder), artério-artérielle (Huter).

Après avoir démontré la supériorité de la transfusion du sang veineux dans une veine, M. Oré montre aux membres

de l'Académie et fait fonctionner devant eux l'appareil qu'il a fait construire pour pratiquer la transfusion. Il a sur tous ceux qui l'ont précédé des avantages qu'il suffit d'énoncer pour en montrer l'importance : 1° il se remplit seul et rapidement au moyen du vide qu'on fait préalablement dans le corps de pompe; 2° grâce à un tamis métallique placé à l'origine du tube de dégagement et dont les mailles sont très serrées, aucun coagulum fibrineux, aucun corps étranger ne peut pénétrer dans le torrent circulatoire; 3° enfin, il se vide seul et laisse à l'opérateur le libre usage de ses mains, avantage inappréciable dans une opération où le chirurgien, seul dans la plupart des cas, doit à la fois maintenir la canule dans la veine, graduer la force de l'écoulement et surveiller, avec une attention de tous les instants, le patient chez lequel il cherche à ramener la vie près de s'éteindre.

LES ORGUES MONUMENTALES

DE LA FACTURE ANCIENNE & DE LA FACTURE MODERNE

PAR M. J.-B. LABAT

Ex-organiste de la cathédrale de Montauban, Membre correspondant.

Ce qui nous porte à nous occuper encore de l'orgue. — L'orgue de Pise : le facteur Della Ciaja. — L'orgue de Harlem : le facteur Muller ; l'organiste ; les autres orgues de la Hollande. — L'orgue de Fribourg : le facteur Mœser ; les autres orgues de la Suisse. — L'orgue de l'abbaye de Weingarthen : le facteur Gabler. — Les orgues de Leipsick, de Prague, de Dresde. — L'orgue de la cathédrale de Bordeaux : le savant Dom Bedos ; les orgues de Saint-Nicolas-Des-Champs, de Notre-Dame, de Saint-Merry, de la Sainte-Chapelle, de Saint-Gervais, de Saint-Sulpice, à Paris ; les orgues de Douai, de Poitiers : les facteurs Dallery, Clicquot. — Les orgues de Copenhague, d'Ulm, de Saint-Pierre de Pétersbourg : l'abbé Vogler ; le facteur Walker. — Les orgues d'York, de Birmingham, de la chapelle Saint-Georges à Liverpool : le facteur Hill. — L'orgue de Beauvais : l'amateur M. Hamel. — Les orgues de Saint-Eustache à Paris ; de Besançon ; de Saint-Sernin, à Toulouse : la maison Daublaine et Callinet. — Les orgues de la cathédrale de Rouen, de la cathédrale de Murcie, en Espagne : la maison Merklin et Schutz. — Le facteur Aristide Cavaillé-Coll : ses orgues de Saint-Denis, de la Madeleine, de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Clotilde, de Notre-Dame, de Saint-Sulpice, à Paris ; de Perpignan, de Nancy, etc. — L'orgue de Saint-Sulpice, apprécié par le plus grand organiste de l'Allemagne, et proclamé l'orgue type de la facture moderne. — Conclusion. — Un mot personnel.

En lisant dans le passé, il est dans l'ordre naturel des choses de s'occuper souvent de ce qu'on a aimé. C'est en partie à cette prédisposition morale que nous devons d'être ramené vers un sujet qui nous a déjà occupé, et que nous abordons toujours avec un nouveau plaisir. On comprend qu'il s'agit de l'orgue, qui fut l'instrument de notre prédilection pendant notre carrière artistique, de l'orgue dont nous retraçâmes l'histoire il y a bon nombre d'années, et qui, tout récemment, a été encore

l'objet d'une publication spéciale, l'*Étude de la pédale,* à laquelle nous avons collaboré.

A la vérité, depuis la publication de notre *Histoire de l'Orgue* (1850), ce sujet s'est considérablement agrandi, on pourrait dire même transformé, par des inventions et des perfectionnements de la plus haute importance. De plus, du milieu du grand nombre d'artistes et de savants de haut mérite, travaillant sans relâche au progrès de la facture de l'orgue, a surgi de nos jours un talent exceptionnel, un homme de génie, qui, à lui seul, résume, personnifie et caractérise la période moderne, comprise dans les quarante années qui viennent de s'écouler. Il était donc essentiel de complèter nos publications antérieures, en indiquant les progrès accomplis jusqu'au moment actuel, et de rendre aussi un hommage sincère au mérite de M. Aristide Cavaillé-Coll, notre compatriote, dont l'art français a le droit de s'enorgueillir.

En donnant une idée sommaire des orgues monumentales qui ont été élevées par la facture ancienne et par la facture moderne, c'est donc un appendice nécessaire que nous allons ajouter à notre histoire de l'orgue et à nos autres travaux sur cet objet.

L'orgue de Pise : le facteur Della Ciaja.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'Italie comptait plusieurs facteurs d'orgues d'un vrai talent et d'une activité peu ordinaire. L'art de la facture s'y trouvait aussi avancé que dans les autres contrées de l'Europe : les Trunci, les Pistoie, les Baoldi, les Romaï, les Jecozzi, les Manchini, les Calido, et enfin le chevalier Azolini Della Ciaja multipliaient leurs travaux et dotaient

les églises d'Italie d'instruments dont le culte catholique recevait un grand éclat.

Mais de tous ces produits, plus ou moins remarquables, il en est un qui mérite d'être cité par son importance réelle et par les circonstances de son établissement : nous voulons parler de l'orgue de l'église des Chevaliers de Saint-Étienne, de Pise, instrument colossal, dû au génie et à la munificence de Della Ciaja, qui en traça le plan et en dirigea lui-même la construction.

Della Ciaja, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, de Pise, naquit à Sienne en 1671. Il se rendit également célèbre comme compositeur, comme organiste, et par ses connaissances dans la construction des orgues. Il était donc amateur de facture d'orgues et non facteur de profession.

C'est en 1733 qu'il fit construire à ses frais le bel orgue de l'église des Chevaliers de Saint-Étienne, à Pise, considéré comme un des plus remarquables d'Italie. Cet instrument eut près de cent jeux, distribués sur quatre claviers manuels et un pédalier. Plusieurs de ces jeux furent de l'invention de Della Ciaja. Cet amateur acquit bientôt une brillante réputation; il devint même chef d'école de facture d'orgues, puisque plusieurs des jeunes facteurs qui marquèrent un peu plus tard se formèrent à ses leçons.

Ainsi, les touristes intelligents, qui ont à régler leur itinéraire de l'autre côté des Alpes, peuvent inscrire sur leur calepin, pour leur visite à Pise, le *Baptistaire,* le *Campo santo,* la *Cathédrale,* la *Tour inclinée,* le *Palais* et l'*Église* des Chevaliers de Saint-Étienne, et l'*Orgue* colossal que cette église possède.

L'orgue de Harlem : le facteur Muller.

Harlem est une ville importante et remarquable de la Hollande. Son orgue, qui fut terminé en 1738, a toujours joui d'une grande réputation. Il est reconnu généralement comme l'un des meilleurs spécimens de l'ancienne facture. Il se compose de soixante jeux, répartis sur trois claviers manuels : grand orgue, positif, récit et clavier de pédales. Il a une montre de 32 pieds ouverts, un bourdon de 16 pieds bouché, sonnant par conséquent 32 pieds; une double bombarde de 32 pieds; un double trombone de 32 pieds; quatre jeux de 16 pieds ouverts, une bombarde, un trombone et une contre-basse de 16 pieds; douze jeux de 8 pieds ouverts. Le nombre de ses tuyaux est d'environ 5,000. Il est alimenté par douze soufflets.

On remarque sa puissance et le fini de quelques-uns de ses jeux. Les MM. Schumans père et fils en sont les organistes et font ressortir admirablement toutes ses ressources. Le buffet en est surtout fort distingué sous le rapport du style, de ses proportions et de son excellente disposition acoustique. Cet orgue est l'œuvre du facteur Muller, dont nous devons dire quelques mots.

Muller (Chrétien), vraisemblablement d'origine allemande, habita Amsterdam de 1720 à 1770. Il construisit les plus belles orgues de la Hollande, et notamment, en première ligne, celui que nous venons de décrire. L'orgue qu'il fit pour l'église des Jacobins de Lenwarden, grand 16 pieds, trois claviers manuels et pédalier, trente-huit jeux, est également très remarquable. On distingue encore de ce facteur celui du Temple réformé de Beverwyk, où l'on trouve les mêmes qualités de facture que dans celles qu'il construisit à Amsterdam,

à La Haye et à Utrecht. Mais le côté faible de tous ces instruments est le mécanisme.

La Hollande possède encore l'orgue de l'église d'Arnhem du facteur Wruyne (Jean-Michel) (1770). Cet orgue a quarante-sept jeux, trois claviers manuels et pédalier, et huit soufflets de 10 pieds de long sur 6 de large. Il fut payé à Wruyne cent mille florins, ce qui prouve l'estime qu'on avait pour le facteur et pour son œuvre, tout en témoignant, en même temps, de l'importance que les Hollandais attachaient à la partie musicale destinée à leur culte.

L'orgue de Fribourg : son organiste.

Il est des réputations fortement assises qui finissent par s'imposer sans examen et qu'on reçoit comme une chose de tradition incontestée; telle est celle de l'orgue de Fribourg, en Suisse. Dans nos jeunes années, s'il nous arrivait de nous enquérir des orgues que l'opinion plaçait hors ligne par leur importance et leur mérite de facture, on ne manquait jamais de nous citer l'orgue de Fribourg, et particulièrement sa *voix humaine.* Cette renommée a pu être justifiée, jusqu'à un certain point, avant les travaux de la facture moderne, mais aujourd'hui elle s'est bien affaiblie; elle devient de plus en plus une réputation relative. L'orgue de Fribourg, construit par l'organiste et facteur Mœser, a soixante-huit jeux, quatre claviers manuels et pédalier.

La sonorité est d'abord favorisée par la forme du buffet, comme par l'heureuse disposition de la nef de l'église, ce qui contribue encore beaucoup à la facile propagation du son et à sa conservation pure et naturelle dans tout son parcours. Tous ses jeux paraissent généralement réussis : les jeux doux surtout sont d'une

exquise suavité. La voix humaine, si renommée, est placée au clavier du récit, et c'est en agitant ses sons légèrement au moyen du tremblant doux, et en les modifiant aussi par quelques jeux de fonds, que l'organiste donne à ce jeu un cachet tout particulier. C'est dire que le talent et l'intelligence de l'artiste qui le touche, M. Wolf, sont pour beaucoup dans le bon effet que produit cet orgue. Mais aussi avec quelle persévérance, avec quel amour cet organiste s'occupe de ce cher confident de ses pensées! On voit en M. Wolf, comme en l'organiste de Harlem, dont nous parlions tout à l'heure, le type du parfait organiste, comme on en trouvait beaucoup autrefois en France, Couperin, Balbastre, Séjan, Daquin, Charpentier, Blin, Marrigue, Boëly, à Paris; Bioche, à Rouen; Beck, à Bordeaux; Jacques Caussé, à Toulouse; type qui disparaît peu à peu de notre société mercantile et agitée. La Suisse a raison d'être fière de l'orgue et de l'organiste de Fribourg.

Mais ce n'est pas tout : elle peut montrer encore aux touristes l'orgue de la cathédrale de Bâle, celui de la cathédrale de Berne, et enfin celui de la cathédrale de Lucerne, qui se recommandent également par leur importance et par des qualités sérieuses. Disons, toutefois, que les parties faibles de ces divers instruments se rencontrent dans les jeux d'anches et dans le mécanisme objet de tant de soins dans la facture moderne.

L'orgue de l'abbaye de Weingarthen : le facteur Gabler.

Comme l'orgue de Harlem, celui de l'abbaye de Weingarthen, en Souabe, est une œuvre réellement monumentale sous tous les rapports, mais surtout par son effet extérieur et architectonique. Notre savant

bénédictin Dom Bedos, bon connaisseur entre tous, a cru devoir enrichir les planches de son *Traité du Facteur d'orgues* du dessin de ce magnifique instrument. Nous possédons ce traité de Dom Bedos, et nous avouons que nous avons éprouvé un profond sentiment d'admiration toutes les fois que ce dessin est passé sous nos yeux.

L'orgue de Weingarthen, construit par le facteur Gabler, et terminé en 1750, a soixante-onze jeux réels, 6,666 tuyaux, distribués sur quatre claviers manuels et deux pédaliers, lesquels s'accouplent avec un clavier de la main. Riche en jeux de fonds, on y compte deux 32 pieds, cinq 16 pieds, six 8 pieds, neuf 4 pieds, cinq 2 pieds; en jeux d'anches : deux bombardes de 16 pieds, deux trompettes de 8 pieds, deux hautbois de 8 pieds, un cromorne de 8 pieds, une voix humaine, etc.

Nous avons cru nécessaire de donner en détail et nominativement, dans une planche spéciale, tous les jeux de cet orgue, type de l'ancienne facture [1]; nous fournissons ainsi le moyen d'établir facilement une comparaison entre celui-ci et l'orgue monumental de Saint-Sulpice, que nous verrons renfermant toutes les richesses et tous les perfectionnements de la facture actuelle. Remarquons, d'ores et déjà, que le facteur Gabler, artiste d'un très grand mérite, a fait usage d'un accouplement, idée féconde qui, après lui, se développera et acquerra une importance majeure dans les combinaisons sonores adoptées par ses successeurs.

Les orgues de Leipsick, de Prague, de Dresde.

Toutes les particularités de l'histoire de l'art dans les divers États civilisés de l'Europe nous démontrent qu'au

[1] Voir la planche I.

siècle dernier il y eut généralement un mouvement très marqué vers le progrès de la musique instrumentale. Pendant que l'orchestre s'enrichissait des instruments à vent qui devaient le compléter, les églises possédant quelques ressources se montraient empressées d'acquérir un orgue, et les mieux dotées, appréciant l'importance musicale et architecturale de cet admirable instrument, se distinguaient aussi dans cette acquisition. De là ces orgues monumentales s'élevant presque simultanément en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre et en France; de là naturellement cette vive émulation qui se manifeste chez les facteurs de toutes ces contrées.

Indépendamment de l'orgue de l'abbaye de Weingarthen, que nous avons déjà cité, appartenant à la région allemande, on doit encore une mention à l'orgue de Leipsick, du facteur Scheicht (1715); à celui de Prague, de soixante-onze jeux, quatre claviers manuels et pédalier, du facteur Abraham; à celui de l'église royale catholique de Dresde, du facteur Silbermann, tout autant de spécimens fort intéressants de l'ancienne facture.

L'orgue de la cathédrale de Bordeaux : le savant Dom Bedos.

Les orgues de Saint-Nicolas-des-Champs, de Notre-Dame, de Saint-Merry, de la Sainte-Chapelle, de Saint-Gervais, à Paris; les orgues de Douai, de Poitiers; l'orgue de Saint-Sulpice : les facteurs Dallery, Clicquot.

Pendant ce même temps on applaudissait en France aux travaux considérables du savant bénédictin Dom Bedos, de Celles, qui, dans son traité de l'*Art du Facteur*

d'orgues, devenait un guide assuré pour la construction si compliquée de ces instruments, et de plus joignait l'exemple au prétexte dans l'érection du grand orgue de la cathédrale de Bordeaux. Dallery, Clicquot, facteurs aussi actifs qu'habiles, construisaient successivement les orgues remarquables de Saint-Nicolas-des-Champs, de Notre-Dame, de Saint-Merry, de la Sainte-Chapelle, de Saint-Gervais, à Paris; de Douai; de Poitiers; et Clicquot, seul, élevait, à son honneur, l'orgue monumental de Saint-Sulpice, dont nous parlerons tout à l'heure plus longuement en mettant en lumière les divers chefs-d'œuvre de notre illustre facteur contemporain, Aristide Cavaillé-Coll.

Sans entrer dans le fond des éléments constitutifs dont se compose la construction des grandes orgues dans les diverses contrées d'Europe, ce qui élargirait trop le cadre de cette notice, nous ferons remarquer néanmoins que la facture française du XVIIIe siècle différait notablement de la facture allemande, dans laquelle nous avons choisi un spécimen pour l'opposer à notre orgue de Saint-Sulpice. Disons également, pour bien préciser l'époque et les ressources qu'elle offrait généralement, que le progrès des sciences exactes avait déjà doté la facture de l'orgue de la balance pneumatique, lorsque Dom Bedos conçut et exécuta son traité, magnifique monument, l'honneur des mathématiques appliquées et de la statistique, traité qui, dès ce moment, fut accepté par les facteurs de tous les pays et devint leur guide et leur *vade mecum* obligé. Qu'il nous soit permis d'observer encore que c'est à la France que revient la gloire d'avoir coordonné et réglementé méthodiquement ce qui a trait à toutes les parties de cet immense instrument, puisque Dom Bedos, de Celles, bénédictin de la congrégation de

Saint-Maur, était né à Caux, dans le diocèse de Béziers (1706). Bientôt deux autres Français développeront ces profondes théories et en feront la plus large et la plus heureuse application, au grand étonnement de leurs savants émules de toutes les contrées du monde civilisé.

L'orgue de Copenhague : le facteur Vogler. Son système.

On a pu remarquer, dans la planche n° 1, le grand nombre de jeux composés et de mutation, cornets, fournitures, cymbales, nazarts, tierces, quartes, quintes, etc., qui figuraient dans le grand orgue de Weingarthen, spécimen de l'ancienne facture. L'abbé Vogler essaya de supprimer tous ces jeux primitifs et de disposer les tuyaux par série sur les sommiers, en modifiant aussi les abrégés de la partie mécanique; en un mot, ce facteur amateur proposait l'inauguration d'un système de simplification radicale qu'il essaya d'abord dans un petit orgue portatif qu'il nomma *orchestrion* (1788) (1), et, plus tard, dans son grand orgue de l'église principale de Copenhague.

Né à Wurzbourg en 1749, et, par conséquent, contemporain d'Haydn et de Mozart, l'abbé Vogler fut l'une des physionomies artistiques les plus accentuées de l'Allemagne à la fin du XVIIIe siècle. Par ses études, son instruction, son activité, sa mobilité, son ambition, ses voyages, la variété de ses travaux, il coopéra beaucoup à la diffusion de l'art dans toutes les contrées d'Europe qu'il visita successivement. Il se montra partout avec succès comme organiste, comme compositeur, comme

(1) C'est dans ce petit orgue portatif que Vogler obtint le *crescendo* et le *decrescendo* au moyen de jalousies mobiles.

théoricien [1], enfin comme amateur de facture d'orgues, dans lesquelles il chercha et parvint à innover.

Plusieurs motifs portèrent donc les savants de tous les pays à fixer leurs regards sur les travaux de l'abbé Vogler : d'abord la notoriété de l'étendue de ses connaissances; de plus, les soins qu'il apportait dans tout ce qui pouvait mettre son nouveau système en relief; enfin, l'importance de l'orgue de Copenhague, où il allait lui faire subir une épreuve décisive. Soit que ses idées n'eussent pas été assez mûries, soit que le côté pratique de la facture lui fît peut-être un peu défaut, soit enfin l'absence suffisante d'essais préalables, le succès de son entreprise ne réussit pas de prime abord dans l'érection de cet orgue. Lors de l'inauguration, l'effet ne parut point satisfaisant. Il fallut le démonter entièrement, changer l'épaisseur des parois des tuyaux des grands jeux et mieux régler les proportions de leur diamètre avec leur hauteur.

L'orgue de Copenhague a-t-il subi depuis quelque modification? A-t-il conservé jusqu'à ce moment sa physionomie harmonique primitive? Nous l'ignorons. S'il en était ainsi, il mériterait encore d'être visité de tous ceux qui désirent se rendre compte sur l'effet de l'absence de tous ces anciens jeux. Constatons, néanmoins, que le système de l'abbé Vogler, après avoir fait une certaine sensation et avoir gagné passagèrement quelques adhérents, n'a point prévalu, même en Allemagne. Les œuvres du facteur Walker père, contemporain de Vogler, et plus récemment celles plus considérables de Walker fils, dont nous allons nous occuper, témoignent de ce fait.

[1] Weber et Meyerbeer furent ses élèves.

**Les orgues de Francfort, d'Ulm : le facteur Walker fils.
Ses orgues de Russie.**

Les travaux de l'abbé Vogler sur la construction des orgues ont été en quelque sorte comme un trait d'union entre l'ancienne facture et la facture moderne, qui s'inaugura en Allemagne avec Walker fils et les autres facteurs, ses contemporains, comme avec tous leurs émules dans les diverses contrées de l'Europe.

Walker (Éberhardt-Frédéric), fixé à Louisbourg depuis 1820, est élève de son père, également très habile facteur. Il a construit plusieurs orgues qui ont fixé l'attention sur lui. D'abord, l'orgue de Francfort, œuvre bien traitée qui mérite d'être visitée des connaisseurs. Cet instrument a soixante-quatorze jeux, dont deux 32 pieds ouverts et bouchés, trois claviers manuels, double pédalier. Son effet est relativement très remarquable. L'orgue d'Ulm, beaucoup plus récent (1856), est encore plus monumental : il a cent jeux disposés sur trois claviers manuels et deux claviers de pédales; il renferme six mille cinq cent soixante-quatre tuyaux. Ces deux grands ouvrages font beaucoup d'honneur à Walker.

C'est encore ce même facteur qui a construit l'orgue de Saint-Pierre à Saint-Pétersbourg, composé de soixante-cinq jeux, et aussi celui de Saint-Olan, également en Russie, qui renferme soixante-huit jeux, dont deux 32 pieds ouverts, trois claviers manuels, double pédalier. Ce sont des instruments remarquables à plus d'un titre et qui méritent l'estime des connaisseurs. Aussi ont-ils valu à Walker une réputation très étendue en Allemagne et dans toutes ces régions du Nord.

Les orgues de Birmingham, d'York, de Liverpool : le facteur Hill.

Ainsi que nous l'avons dit, avec les travaux du facteur Walker et de ses contemporains, que nous allons rencontrer, nous entrons en pleine facture moderne.

Les trois grandes orgues, que nous conseillons de visiter et d'étudier en Angleterre, appartiennent donc à la facture actuelle de ces contrées : contrées si fécondes en hommes studieux, observateurs profonds, habiles dans tout ce qui concerne la mécanique. Quoique l'immense ville de Londres possède plusieurs belles orgues dignes d'être montrées au vrai connaisseur, nous parlerons seulement de celles qui se présentent comme œuvres exceptionnelles par leur mérite de facture et par leurs colossales proportions.

L'orgue de Birmingham, du facteur William Hill, a quatre claviers manuels, un clavier de pédales, cinquante-quatre jeux, dont deux 32 pieds ouverts, un trombone de 32 pieds, six 16 pieds ouverts, une bombarde de 16 pieds, deux autres bombardes, quatre trompettes, un plein jeu de onze rangées au grand orgue, un de quatre tuyaux au troisième clavier, un de six tuyaux au clavier des pédales; onze pédales de combinaison et d'accouplement.

Celui de la cathédrale d'York est, en quelque sorte, plus monumental et saisit beaucoup plus l'auditeur par son majestueux ensemble. Il a quatre-vingts jeux. Placé entre le chœur et la nef, au dessus du jubé, cet orgue développe aisément toute sa sonorité dans le vaste édifice, avec le style duquel son buffet s'harmonie très heureusement.

L'orgue de la Salle Saint-Georges, à Liverpool, est le

plus grandiose des trois royaumes unis : il renferme cent jeux, quatre claviers manuels et un pédalier. Le clavier du grand orgue a vingt-cinq jeux; le positif dix-huit; le clavier des soli quinze; le récit vingt-cinq. — Le pédalier, exceptionnellement nourri, a dix-sept jeux complets.

Nous ne dirons rien de ce qui caractérise la facture anglaise, toujours à la recherche du vrai progrès; nous constaterons seulement qu'elle est dignement représentée par un homme de génie, M. Hill, né à Londres vers 1800, dont l'activité est prodigieuse, et à qui l'Angleterre devra bon nombre d'excellentes orgues.

M. Hamel : son Manuel, son orgue de Beauvais.

Il y a les prédestinés de l'art, comme les prédestinés que Dieu se complaît à préparer pour venir augmenter le nombre de ses élus au séjour céleste. L'histoire de la musique nous montre souvent la révélation inattendue d'intelligences hors ligne qui s'ignoraient, de vocations artistiques irrésistibles s'affirmant chez des hommes destinés à d'autres carrières. M. Hamel, juge à Beauvais, le savant et digne continuateur de l'œuvre théorique et méthodique de Dom Bedos sur la facture de l'orgue, nous en fournit un exemple actuel : nous devons le signaler ici comme un épisode essentiel du sujet qui nous occupe.

Destiné par sa famille à la magistrature, M. Hamel ne s'occupa d'abord de la musique, et notamment de l'orgue, que très passagèrement. Cependant un goût prononcé pour la mécanique le portait sans cesse à remarquer l'admirable disposition de toutes les parties intérieures de l'orgue. De cet examen attentif et réitéré à un essai de construction, si l'occasion s'en offrait, il n'y avait qu'un pas : ce pas se fit tout naturellement.

Se trouvant pendant les vacances à Clermont (Oise) dans une maison près de l'église, le jeune Hamel eut l'occasion de remarquer le vieil orgue de cette paroisse, instrument tombant de vétusté, rongé par les rats, bouché, obstrué par la poussière, et, néanmoins, joué, tel quel, de la façon la plus déplorable. Après en avoir obtenu l'autorisation, il s'amusa à démonter tous les jeux; il en nettoya tous les tuyaux, ferma les dégâts des maudits rongeurs avec du papier, rajusta et consolida le mécanisme le mieux qu'il put, au moyen de ficelles, accorda tous ces jeux, autant que son petit savoir et sa faible expérience musicale le lui permettaient, et, de tout cela, il résulta une sorte de restauration inattendue de ce caduc et pauvre instrument; il résulta surtout une agréable surprise pour les habitants de Clermont, et pour M. Hamel, un entraînement irrésistible vers l'étude de la profonde et difficile science de la facture de l'orgue.

De ce moment, ses recherches dans cette spécialité furent incessantes. Rompu par état et par goût aux études sérieuses, il compulsa attentivement tous les traités de facture connus, en même temps qu'il complétait ses connaissances dans les sciences et arts qui s'y rapportaient. Bientôt son instruction fut tellement étendue et au-dessus de ce qui se rencontrait ordinairement, qu'il fut fortement sollicité de consigner le résultat de ses études dans un traité qui servit d'appendice à celui de Dom Bedos. Or, c'est ce qui nous a valu le *Nouveau Manuel du Facteur d'orgues* de M. Hamel, œuvre reconnue complète et parfaite dans toutes ses parties.

Comme Dom Bedos, M. Hamel voulut aussi joindre l'exemple au précepte par l'application pratique de ses

découvertes et de ses observations; il restaura et agrandit considérablement l'orgue de la cathédrale de Beauvais (1827), aujourd'hui l'un des plus remarquables de nos départements français. Cet orgue, pour la reconstruction duquel M. Hamel contribua même de ses deniers, se compose de soixante-quatre jeux, quatre claviers manuels, un clavier de pédales. Cette reconstruction, parfaitement réussie, venant s'ajouter au mérite du manuel, plaça bien haut le nom de M. Hamel dans l'estime des artistes et des savants de tous les pays.

Les orgues de Saint-Eustache, à Paris; de Besançon; de Saint-Sernin, à Toulouse : la maison DAUBLAINE ET CALLINET.

L'ancienne facture française, dignement représentée au dernier siècle par les habiles facteurs que nous avons déjà nommés, et plusieurs autres établis en Province, avait produit un grand nombre d'orgues remarquables qui attestaient la haute portée du talent et de l'intelligence de ces artistes. Mais tous ces instruments, passés par l'abandon du culte qui eut lieu pendant les années désastreuses de la Révolution, avaient considérablement souffert, d'abord des criminelles dévastations, et, plus tard, du défaut d'entretien. De plus, les progrès accomplis dans toutes les sciences concourant plus ou moins directement à la facture de l'orgue, comme aussi dans l'instrumentation en général, faisaient ressentir leur insuffisance actuelle. Cet état de choses devait amener à l'idée de la restauration de nos grandes orgues, tant à Paris qu'en province.

La maison Daublaine et Callinet, que soutenait la vaste intelligence de l'organiste Danjou, fut chargée de la reconstruction de l'orgue de l'église Saint-Eustache, à

Paris. Cet orgue, vraiment monumental, fut inauguré le 18 juin 1844. Un incendie le consuma au mois de décembre de la même année.

On s'empressa de parer à ce désastre en établissant un nouvel orgue. Celui-ci fut livré au culte en 1854. Ce nouvel instrument est également très-remarquable : il a soixante-huit jeux, quatre claviers manuels, un pédalier, dix pédales de combinaison.

La même maison construisit encore le bel orgue de la cathédrale de Besançon, et celui, non moins remarquable, de la basilique Saint-Sernin de Toulouse.

Les orgues de la cathédrale de Rouen; de Murcie, en Espagne : la maison Merklin et Schutz, de Bruxelles.

Pendant ces dernières années, la facture étrangère a fait preuve aussi de la plus grande activité : nous en avons eu une preuve dans les travaux de Walker en Allemagne, dans ceux de Hill en Angleterre, que nous connaissons, comme dans ceux de la maison Merklin et Schutz, de Bruxelles, de laquelle nous nous occupons en ce moment.

Ces facteurs belges se sont surtout distingués dans la construction de l'orgue de la cathédrale de Rouen, et dans celui de la cathédrale de Murcie, en Espagne. L'orgue de la cathédrale de Rouen renferme cinquante-huit jeux, dont un 32 pieds à la pédale, plusieurs 16 pieds, quatre claviers manuels, pédalier fort étendu, et plusieurs pédales de combinaison.

A l'égard de la maison Merklin et Schutz, et de celle de Daublaine et Callinet, on comprend que nous limitons extrêmement nos citations en ne mentionnant que leurs œuvres les plus importantes, car les grandes orgues de Paris, de nos départements ou de l'étranger, neuves ou

restaurées, sorties de leurs ateliers, sont en très grand nombre. Et d'ailleurs, nous devons avouer qu'en restreignant ainsi nos citations, nous obéissons à un sentiment, selon nous bien légitime, celui d'arriver au plus tôt aux grands travaux de notre facteur français, qui, à lui seul, résume et personnifie la facture moderne dans toute son extension et dans tout son éclat. L'importance des travaux de cet habile artiste nous impose la nécessité de nous arrêter plus longuement à tout ce qui le concerne.

M. Aristide Cavaillé-Coll : **Ses orgues de Saint-Denis, de la Madeleine, de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Clotilde, de Notre-Dame, à Paris; de la cathédrale de Perpignan; de la cathédrale de Nancy; enfin l'orgue de Saint-Sulpice.**

Depuis un siècle et demi la science de la facture de l'orgue est de tradition dans la famille Cavaillé-Coll. L'enfance du jeune Aristide se passa régulièrement sur les bancs des écoles et dans l'atelier de son père, où, studieux et soumis, sa vive intelligence, comme une bonne terre bien cultivée, recevait pour l'avenir cette précieuse semence qui devait rapporter cent pour un. A peine adolescent, il comptait déjà dans la facture par son application, son aptitude, son sérieux, presque par son habileté dans la main-d'œuvre, car son père, bon juge en cette matière, et jaloux comme on l'est rarement de sa réputation, bien établie en France et en Espagne, son père osa lui confier la direction de travaux importants à terminer de l'autre côté des Pyrénées. L'adolescent directeur justifia pleinement cette confiance paternelle; tout cela fut mené à bonne fin.

Quoique né à Montpellier, où l'entreprise de quelques travaux avait amené passagèrement sa famille (1811),

Aristide Cavaillé-Coll est tout de Toulouse, sinon rigoureusement par sa naissance, du moins par ses aïeux, par son père, par sa résidence, et surtout par ses études. C'est dans les cours nombreux et spéciaux qui ont lieu dans cette capitale du Midi, que le jeune facteur acquit facilement les notions élémentaires de mathématiques, de dessin, de physique, de mécanique, de statique et de musique, qu'il devait bientôt développer et appliquer avec tant d'à-propos et de succès. Son aptitude pour toutes ces sciences était peu ordinaire et les premières lueurs de son génie créateur ne tardèrent pas à se montrer dans une foule d'inventions et de perfectionnements d'outils et de machines destinés à faciliter la main-d'œuvre. L'une d'elles eut une importance réelle; c'était une scie circulaire qui fut soumise à l'appréciation des savants et récompensée d'une médaille d'argent par la Société d'encouragement de l'industrie nationale.

Peu de temps après, il offrit au monde artiste deux petits instruments à anches libres qu'il appela *poïkilorgue* (1) et *piano-poïkilorgue* qui furent fort goûtés. Destinée à la modification des sons, c'est-à-dire à l'expression, dont on se préoccupait alors beaucoup, cette invention fut l'objet d'un rapport spécial et très élogieux dans la section musicale de l'Institut (1834). C'étaient là les premiers jalons posés sur cette large voie artistique et scientifique qu'il allait parcourir à pas de géant.

Ainsi que nous l'avons démontré dans nos études sur l'histoire de la musique, les bienfaits de la paix, après les événements mémorables de 1815, se manifestèrent

(1) Nous avons entendu cet instrument dans la scène de l'église du cinquième acte de *Robert-le-Diable*, lors des premières représentations de cet opéra sur le théâtre de Toulouse (1833); l'effet en était très agréable.

par un retour vers la culture des lettres, des sciences, des arts, et surtout des études historiques. De là une tendance marquée des esprits vers l'exploration du passé, vers l'examen attentif et sérieux des monuments anciens en tout genre, ce qui devait nous amener naturellement à de précieuses découvertes et aux connaissances archéologiques si singulièrement en honneur aujourd'hui.

M. Thiers venait de faire un voyage artistique en Italie. Sous son ministère du 1er mars 1840, on s'occupa de la restauration architecturale de la belle basilique de Saint-Denis, et on forma le projet de doter cet ancien et respectable monument national d'un orgue qui fût digne de l'édifice. A ce sujet, un concours fut ouvert, s'adressant à tous les facteurs d'orgues français et étrangers. Cet appel fut entendu : tous les facteurs marquants de l'époque vinrent y prendre part.

M. Aristide Cavaillé-Coll se trouvait en ce moment à Paris. Il prit connaissance du projet, et quelques heures lui suffirent pour dresser un plan ou devis qu'il se hâta de présenter à la Commission. Ce plan fut trouvé si bien conçu, si logique, si artistique, qu'on n'hésita point à l'admettre et à donner la préférence à son auteur, malgré son jeune âge, son obscurité, malgré la notoriété incontestable du mérite de quelques-uns de ses compétiteurs. La construction de l'orgue de la basilique de Saint-Denis lui fut donc adjugée. Ainsi que le dit très judicieusement le savant M. l'abbé Lamazou dans son excellent livre sur l'orgue de Saint-Sulpice, « la facture de l'orgue venait de s'enrichir d'un génie qui devait du premier coup la porter à un étonnant degré de perfection. »

L'orgue de Saint-Denis fut inauguré solennellement le 21 septembre 1841. Ce fut un magnifique succès pour M. Aristide Cavaillé-Coll.

A la vérité, comme on devait s'y attendre, les menées occultes des intérêts rivaux n'y manquèrent point; les critiques de commande et de bon ton (car il faut toujours critiquer quand même) essayèrent bien quelques timides remarques, mais, peine perdue, la vérité se fit jour et justice fut rendue au mérite de l'œuvre. C'est ce que proclama alors M. Aulagnier dans un compte-rendu de cette séance d'inauguration; ce critique judicieux disait: « Malgré tout ce que le mauvais vouloir, l'intrigue, la jalousie, la délation ont pu inventer pour nuire à l'effet de ce bel instrument, son mérite a brillé du plus vif éclat; tout le monde a pu admirer la pureté et la limpidité de ses sons, l'ampleur et la gravité religieuse des jeux de fonds, la grâce et la coquetterie ravissante des jeux de détail, et la vigueur sans pareille du grand-chœur. Je ne puis m'étendre ici sur tout ce qu'il y a de merveilleux dans le mécanisme intérieur, sur l'invention ingénieuse qui rend le clavier aussi facile que celui d'un *piano*, malgré le foulement de trois claviers, sur la beauté de la soufflerie, etc... Telles sont les qualités de cet orgue jusqu'à présent sans égal et qui laisse bien loin derrière lui le prétendu chef-d'œuvre de Fribourg, dont la réputation exagérée a fait le tour du monde. » (*Gazette musicale*, année 1841.)

L'orgue de Saint-Denis se compose de soixante-dix jeux (1), quatre claviers manuels, claviers de pédales de deux octaves, neuf pédales de combinaison. Il a deux 32 pieds, six 16 pieds, huit 8 pieds et quatre mille cinq cent six tuyaux. L'ensemble et les détails en sont parfaitement ordonnés. On le conçoit, ce résultat fut un véritable événement musical. La réputation de M. Aristide Cavaillé-Coll fut solidement établie en Europe.

(1) Voir la planche II.

Ses travaux se multiplièrent avec une rapidité prodigieuse. En 1846, il faisait apprécier son bel orgue de la Madeleine, œuvre d'une perfection achevée, composée de quarante-huit jeux, quatre claviers manuels complets, clavier de pédales et quatorzes pédales de combinaison. Le nombre de ses tuyaux est de deux mille huit cents [1]. Quoique moins considérable quant au nombre de jeux et à sa capacité d'ensemble que celui de Saint-Denis, son effet fut ravissant. On y remarqua la distinction de tous ses jeux, la puissance de sa sonorité, la perfection de son mécanisme, toutes choses que le savant M. Hamel ne manqua point de faire ressortir dans son judicieux rapport. L'opinion publique sanctionna le jugement de la docte Commission, en déclarant l'orgue de la Madeleine le plus parfait de la facture moderne. Mais ce n'était pas encore le dernier mot de ce génie puissant et novateur.

Peu de temps après, M. Aristide Cavaillé-Coll reconstruisait à neuf l'orgue de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, que nous connaissions déjà, mais qui, sous sa main habile et les inspirations heureuses qui ne lui faisaient jamais défaut, devint un instrument entièrement transformé. Ainsi restauré, cet orgue eut quarante-six jeux, douze pédales de combinaison et deux mille cinq cent soixante-seize tuyaux. Exposé au premier concours universel de Paris, cet orgue obtint la médaille d'honneur.

Vinrent ensuite l'orgue entièrement neuf de Sainte-Clotilde, quarante-six jeux; celui de la cathédrale de Perpignan, cinquante-huit jeux; celui de la cathédrale de Nancy, magnifique instrument, soixante-cinq jeux; qui furent un acheminement à son œuvre capitale, en

[1] Voir la planche III.

d'autres termes au chef-d'œuvre de la facture moderne, l'orgue de Saint-Sulpice, à Paris [1]. Cet instrument mérite donc que nous nous y arrêtions très sérieusement, et que nous en donnions une description détaillée; il résume à lui seul toute la facture actuelle.

Ainsi que nous l'avons vu, l'orgue de Saint-Sulpice fut construit en 1781 par le facteur François Clicquot, qui se surpassa lui-même dans la production de ce gigantesque instrument. Cet orgue se présentait alors dans des proportions encore inconnues. Ce qui est significatif, car en tout temps les faits ont parlé beaucoup mieux que les paroles, c'est que l'effet en fut tel lors de son inauguration que dans un mouvement spontané d'enthousiasme, pour exprimer la satisfaction générale, l'administration de la paroisse de Saint-Sulpice, après avoir rempli à l'égard du facteur Clicquot tous ses engagements pécuniaires, lui offrit encore une très riche gratification. La réputation de cet orgue, admirablement touché par le grand Séjan, fut bientôt européenne.

L'orgue de Saint-Sulpice avait alors 64 jeux, distribués sur cinq claviers manuels et un pédalier. Il y a quelques années, on y essaya une réparation majeure, une quasi-restauration, mais elle ne parut point suffisante, en présence surtout des remarquables instruments qui surgissaient de toutes parts. Or, ce fut dans ce moment de progrès que, jaloux de conserver à son orgue sa suprématie d'autrefois, le conseil de fabrique de cette importante paroisse voulut lui faire subir une reconstruction générale, avec toutes les additions et améliorations possibles, et cela, par M. Aristide Cavaillé-Coll lui-même.

[1] Postérieurement, ce même facteur a restauré, agrandi, modernisé le bel orgue de la métropole Notre-Dame de Paris; mais l'orgue de Saint-Sulpice demeure en possession d'une suprématie incontestable.

Par cette décision paroissiale, l'éminent facteur se trouva en présence de l'orgue le plus considérable et le plus renommé de l'ancienne facture française qu'il s'agissait de modifier, de compléter et de doter de tous les perfectionnements modernes. Or, en homme habile, intelligent, expérimenté, il mesura d'un coup d'œil l'ensemble et les détails de cette vaste entreprise; il vit que pour créer, innover, mais en y faisant entrer le plus possible les éléments qui existaient déjà, il devait tout refaire dans des proportions et des dispositions nouvelles. Ce ne fut point là un obstacle, car, de son côté, pleine de confiance dans le génie et dans la loyauté du facteur que l'opinion publique lui avait désigné, l'administration paroissiale lui laissa entièrement le champ libre. Ainsi, de l'ancien orgue M. Cavaillé-Coll ne garda rigoureusement que le buffet, quoique cette vaste et massive carcasse laissât beaucoup à désirer sous le rapport du style architectural et fût bien loin d'être favorable à la sonorité de l'instrument. Inutile de dire avec quelle ardeur et avec quel soin fut conduite cette vaste et délicate entreprise.

Le nouvel orgue de Saint-Sulpice eut alors cent jeux réels, cinq claviers manuels complets, un immense pédalier, vingt pédales de combinaison et environ sept mille tuyaux.

Nous avons donné, comme spécimen de l'ancienne facture, la composition et le nom des jeux de l'orgue de l'abbaye de Weingarthen; par le même motif, et comme point de comparaison, nous devons nommer aussi tous les jeux qui composent l'orgue de Saint-Sulpice, type de la facture moderne ([1]).

([1]) Voyez planche IV.

Il est à remarquer que M. Aristide Cavaillé-Coll, artiste et savant très logique, n'a rien d'exclusif. On a vu que le facteur allemand abbé Vogler avait imaginé et préconisé le système qui tendait à supprimer de l'orgue tous les jeux composés et de mutation, l'illustre facteur français a protesté contre ce système en plaçant tous ces anciens jeux dans son œuvre magistrale de Saint-Sulpice. Ainsi, par la réunion des anciens jeux à tous les jeux nouveaux, son orgue type est devenu une sorte d'encyclopédie instrumentale, résumant le passé et le présent.

Il nous reste maintenant à faire connaître comment cette œuvre colossale a été appréciée généralement en France et à l'étranger par les hommes compétents.

Un intelligent et judicieux critique, artiste très distingué, M. Georges Schmitt, donna une description du nouvel orgue de Saint-Sulpice au moment de son inauguration (1862). Ce consciencieux travail mérite de prendre place ici. Comme nous, cet artiste écrivain remarque le bon esprit et la sage inspiration de M. Cavaillé-Coll relativement à la conservation des anciens jeux. Voici l'article de M. Schmitt (1) :

« Contrairement à l'habitude prise dans ces derniers temps, de supprimer comme inutiles les jeux de *larigot*, de *nazard*, de *tiers*, de *quartes* et autres, M. Cavaillé-Coll a tenu à ce qu'ils figurassent tous dans son nouvel instrument, et, en effet, il n'est pas un jeu ancien ou moderne qui n'y ait trouvé sa place.

» La partie artistique de ce grand orgue se compose d'un mécanisme d'une merveilleuse simplicité, quoique certains mouvements présentent un développement de 30 mètres.

(1) *Revue de musique sacrée*, 15 mai 1862.

» La transmission du mouvement s'opère par six machines pneumatiques.

» Les claviers, en forme de console, au nombre de six, dont un pour la pédale, sont situés devant l'orgue.

» Les registres, placés à droite et à gauche de l'organiste, forment un large demi-cercle étagé sur cinq assises. Le coup d'œil en est magnifique, et il fallait bien des combinaisons pour mettre à la portée de l'exécutant la masse énorme de cent registres et de vingt pédales de combinaison.

» La distance des claviers au sommier du récit expressif est tellement considérable que le mouvement des registres devenait une chose très difficile, sinon impossible; M. Cavaillé-Coll a vaincu toutes les difficultés en créant un nouveau moteur pneumatique qui, au moyen de la pression de l'air, dispose, pour chacun des registres, de la force de 25 kilogrammes.

» Les boutons des registres, plus petits de moitié que ceux des anciennes orgues, n'ont qu'un mouvement de deux centimètres, quel qu'en soit l'éloignement du sommier, résultat prodigieux, atteint avec un rare bonheur et une rare perfection.

» Une autre nouvelle et magnifique invention est celle des registres de combinaison.

» Ces registres, au nombre de vingt, placés par groupes de cinq à la droite et à la gauche de l'organiste, permettent les changements les plus soudains et les plus inattendus avec une facilité incroyable.

» Quant aux jeux de l'orgue proprement dit, ou la partie harmonique, on peut citer comme étant particulièrement réussis : la voix humaine, le cromorne, le hautbois, le cor anglais, la voix céleste, la trompette à forte pression et la bombarde du récit;

» La clarinette, l'euphone, l'unda maris, le quintaton et le picolo du positif;

» Le kéraulophon, la gambe, le salicional, le baryton, le diapason, la trompette harmonique, les bassons de 16 et de 8, la grande fourniture, le principal de 16 au grand orgue

» La flûte de 32, la contre-bombarde de 32, le basson de 16 et la contre-basse de 16 à la pédale.

» Mais ce qui fait surtout de l'orgue de Saint-Sulpice le premier instrument du monde, ce sont les qualités extraordinaires qu'il possède et qui caractérisent un chef-d'œuvre parfaitement réussi.

» La différence et la variété des timbres sont disposées d'une manière nouvelle et ingénieuse.

» Le clavier du grand orgue présente dans l'ensemble de ses jeux de fonds la rondeur et le volume de son que l'on retrouve avec plaisir dans les orgues de bonne facture d'autrefois.

» Le clavier des bombardes a un caractère complètement opposé à celui du grand orgue; c'est surtout sur ce clavier que M. Cavaillé-Coll a accumulé les jeux de récente invention, tel que le *kéraulophon*, la *gambe*, le *violoncelle* et les *flûtes entaillées*.

» Le clavier du positif présente, par contre, la douceur extrême, la délicatesse d'intonation et surtout bon nombre de jeux de 4 pieds, d'un timbre très agréable et très suave. Plusieurs combinaisons permettent d'obtenir des effets très saisissants d'un timbre cristallin.

» Le clavier du récit expressif, sans contredit le clavier le plus complet qui ait été construit jusqu'à nos jours, présente une grande variété de timbres qui, du plus imperceptible *pianissimo*, peuvent se développer jusqu'à la sonorité la plus éclatante.

» Le grand chœur est d'une puissance qui n'est égalée dans aucun orgue moderne.

» Le problème que M. Cavaillé-Coll s'était proposé en construisant l'orgue de Saint-Sulpice a été complètement résolu, et le public en saura gré à l'artiste qui, sans se préoccuper de son intérêt, s'est imposé de lourds sacrifices, et qui, poussé par son instinct d'artiste, nous a donné l'instrument magnifique que nous pouvons appeler l'*orgue type!* »

Quant à l'effet général de l'orgue de Saint-Sulpice, le journal *le Monde* le disait alors à ses lecteurs en fort bons termes et à un point de vue très élevé : ses observations étaient judicieuses et méritent d'être connues. Les voici, nous transcrivons :

« L'illustre facteur avait de grandes difficultés à vaincre, l'église elle-même d'abord, dure comme tout édifice grec. Dans une cathédrale gothique, les sons qui s'échappent de l'orgue ne sont jamais heurtés; ils s'enroulent autour des colonnes, et, en se prolongeant sous les nefs silencieuses ils parviennent jusqu'aux extrémités tels qu'ils sont à la source, pleins, mélodieux et purs; la seconde, à peu près du même genre, était le buffet de Chalgrin, qu'on n'a pas pu, ou qu'on n'a pas voulu changer, œuvre sévère et grandiose, mais dont les colossales statues, placées à l'embouchure des plus grands tuyaux, ne pouvaient que nuire à la plénitude du son. »

Après l'audition de l'immense chef-d'œuvre de M. Aristide Cavaillé-Coll, la presse française fut unanime pour en faire le plus bel éloge. Mais ce qui ajoute encore à la valeur de cette unanimité élogieuse, ce fut le jugement porté par le plus célèbre organiste allemand sur l'œuvre du facteur français. Le savant organiste M. Hessé, après un voyage fait à Paris uniquement pour entendre, voir et toucher l'instrument dont tous les journaux s'étaient occupés avec tant d'empressement, publiait à son tour, dans un journal de Breslau, son appréciation. Pour la gloire de notre illustre compatriote et pour notre satisfaction nationale, cette appréciation mérite d'être mieux connue.

« J'étais extrêmement curieux, dit M. Hessé, de connaître cet instrument, et je visitai M. Cavaillé, un homme des plus distingués, et dans les ateliers duquel on trouve tou-

jours quelques orgues de différentes grandeurs. Il se montra très heureux de me conduire à l'église, ce qui fut fait le lendemain. Je trouvai un instrument imposant. Les claviers, blancs comme la neige, sont échelonnés devant l'organiste. A droite et à gauche se trouvent les cinq rangées de registres, disposés en forme d'amphithéâtre.

» On peut jouer tous ces claviers avec la plus grande facilité et même les réunir sur un seul, au choix de l'exécutant. Au-dessus du pédalier, il y a vingt bascules, avec lesquelles on peut faire instantanément les changements les plus inattendus; ainsi, on peut supprimer, avec une seule bascule, trente jeux à la fois, aller de la grande force au plus doux *pianissimo*, et produire un *crescendo* avec l'orgue tout entier.

» L'ancienne régistration, qui exige tant de temps, est ici supprimée. On dispose les jeux avant de jouer; pendant l'exécution, on se sert des bascules (pédales de combinaison), et tout marche comme par enchantement.

» Les cinq claviers se jouent, au moyen de machine pneumatique, avec aussi peu de résistance qu'un piano à queue de la fabrique anglaise. Le son de l'orgue plein est gigantesque. Je jouai quelques morceaux avec cent jeux tonnants. L'harmonie est de la plus grande pureté, le vent d'une égalité parfaite. Les vingt-neuf jeux d'anches, qui ont des ressources particulières, sont beaux et brillants; nulle altération ne s'y fait sentir. Ils sont de toutes les forces, de toutes les délicatesses d'intonation, et parlent aussi promptement qu'on peut exécuter des quadruples croches: la bombarde de 32 pieds se compose d'énormes tuyaux en étain et d'une très large mesure. Elle parle aussi vivement qu'un bon violoncelle. Je montai les sept étages de l'orgue; sauf trois jeux en bois, tout est en étain, ce qui offre un coup-d'œil ravissant. Cette grande masse de tuyaux est d'un effet merveilleux.

» Tout en haut, sous la voûte de l'église, se trouvent les ouvertures de la flûte de 32 pieds et de la bombarde égale-

ment de 32. Je fis donner la note la plus grave qui parlait clairement et faisait trembler tout sous nos pieds ; l'*ut* de la bombarde vous faisait reculer par sa force gigantesque, en même temps sonore, accentuée et d'une rondeur parfaite.

» Cet orgue est en vérité une œuvre prodigieuse. Sur les cinq claviers se trouvent dix-huit jeux de 16 pieds, sur chaque clavier trois, et parmi eux quatre jeux de bombarde brillants. Cet orgue a coûté 163,000 fr.

» *Je dois déclarer que, de tous les instruments que j'ai vus, examinés et touchés, celui de Saint-Sulpice est le plus parfait, le plus harmonieux, le plus grand et réellement le chef-d'œuvre de la facture moderne.* »

C'est donc à M. Aristide Cavaillé-Coll que l'art et la France sont redevables du plus bel orgue qui existe. La facture lui doit, en outre, une foule d'inventions et créations, entre lesquelles on distingue les *jeux harmoniques* et la *soufflerie à diverses pressions*.

Après avoir fait connaître le facteur d'orgues et le savant, citons encore un passage du journal *le Monde* qui nous montrera l'homme, l'artiste et le chrétien. Lors de l'inauguration de l'orgue de Saint-Sulpice, cet organe sérieux des intérêts catholiques et de l'art sacré contenait ce qui suit :

« M. Aristide Cavaillé-Coll est de ces hommes dont le cœur et le génie n'ont qu'une ambition, peut-être trop désintéressée chez lui : le seul progrès et la seule beauté de l'art. Nous avons entendu dire que son bonheur suprême serait de construire un orgue pour la basilique Saint-Pierre à Rome ; je le comprends. Au centre de la catholicité et dans le temple qui réunit les plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain, un orgue monumental serait comme le magnifique symbole de ces milliers de voix qui s'unissent de toutes parts à celles du vicaire de Jésus-Christ, montant vers Dieu toujours d'accord et dans la plus merveilleuse unité. Disons-le,

d'ailleurs, le génie n'est bien qu'avec le génie; et quelle gloire ce serait pour lui de se placer à côté de tels hommes que Michel-Ange, Raphaël, Palestrina, Pergolèse, Canova! »

CONCLUSION

Dans tout ce qui précède, nous avons essayé de donner une idée sommaire des principales orgues que nous ont léguées les siècles derniers, *facture ancienne,* comme de celles qui ont été construites de nos jours, *facture moderne.*

Un mot personnel en terminant :

Nous reprenons, pour la compléter, la pensée qui ouvre cette étude : ***En lisant dans le passé, il est dans l'ordre naturel des choses de s'occuper souvent de ce qu'on a aimé.*** Oui, notre pensée s'occupe sans cesse de l'orgue, comme elle s'en occupait pendant les trente-six années passées à Montauban; mais c'est, comme alors, pour regretter amèrement de n'avoir pas eu sous la main un instrument, sinon monumental, du moins acceptable : avec le fond théorique et les procédés pratiques que nous devions aux leçons de l'excellent et habile Jacques Caussé, du mystique et profond Urhan, du savant et illustre Fétis et du classique Benoist, notre émulation y eût gagné très certainement, et nos inspirations eussent été un peu plus dignes du Créateur que nous avions mission de célébrer.

PLANCHE I.

PR 20 MARCHES

1. Mo montre de 32 pieds.
2. Mo pieds.
3. Pre grosse Gambe de
4. Fou
5. Dou pieds.
6. Sex de 16 pieds.
7. Cyn flûte de 16 pieds.
8. Piff de 32 pieds.
9. Tro es de 4 pieds.
10. Hol
11. Ros
12. Car ds.

PÉDALE

VEC LE POSITIF

1. Mon
2. Pre montre de 8 pieds.
3. Fou (100 tuyaux).
4. Cym
5. Naz be de 8 pieds.
6. Vio
7. Vio sse Flûte de 4 pieds.
8. Sol pieds.
9. Bou ne de 8 pieds.
10. Flo pieds.
11. Und
12. Bou

truit par M. Aristide Cavaillé-Coll (1841).

D ORGUE
demie.)

non. de 8 pieds
non. de 4 pieds.

8 pieds.

rangées.
rangées.
es.

harmonique de

harmonique de

de 8 pieds.
8 pieds.
8 pieds.

BARDES
demie.)

ngées.

8 pieds.

s.
e bombarde de

CLAVIER DE BOMBARDES
(Suite.)

10. Deuxième trompette harmonique de 8 pieds.
11. Premier clairon harmonique de 4 pieds.
12. Deuxième Clairon octaviant de 4 pieds

CLAVIER DE RÉCIT EXPRESSIF
(Quatre octaves et demie.)

Flûtes.

1. Bourdon de 8 pieds.
2. Flûte harmonique de 8 pieds.
3. Flûte octaviante harmonique de 4 pieds.
4. Octavin harmonique de 2 pieds.
5. Quinte.

Anches.

6. Trompette harmonique de 8 pieds.
7. Clairon harmonique de 4 pieds.
8. Voix humaine harmonique de 8 pieds

PÉDALES DE COMBINAISON

1. Nuances du clavier du récit.
2. Appel des jeux du récit au deuxième clavier.
3. Appel des jeux du clavier de bombardes au deuxième clavier.
4. Réunion de tous les jeux du clavier du grand orgue (2me clavier).
5. Appel des jeux du positif au deuxième clavier.
6. Réunion des dessus des jeux d'anches et des jeux harmoniques aux jeux de fonds du positif.
7. Réunion des basses de ces mêmes jeux aux jeux de fonds du positif.
8. Tirasse appelant les basses de tous les claviers à la pédale.
9. Pédales d'octaves ajoutant l'octave grave aux claviers manuels.

6 tuyaux.

CHE III.

)).

CIT EXPRESSIF

tes.)

fonds.

de 8 pieds.

1. Quinds.

2. Conts.

3. Viol 8 pieds.

4. Gros *binaison.*

de 4 pieds.

ls.

5. Bom nique de 8 pieds

6. Bass ue de 4 pieds.

7. Tron

8. Clai

OMBINAISON

d'octaves.

Cion du clavier de
viers manuels.
d'anches de com-
dale.
ent d'octave aiguë

ent d'octave grave

1. Mont.

2. Viol ent d'octave grave

3. Flûte de combinaison du

4. Voix x de combinaison

5. Pres de combinaison de

ux de combinaison

6. Dulc clavier du positif à
orgue.

7. Octa u clavier du grand
es bombardes.

8. Tron du clavier de bom-
u récit.

9. Bass espondant au positif

10. Clai clavier de récit.

par M. Aristide Cavaillé-Coll (1862).

AVIER DU RÉCIT EXPRESSIF	CLAVIER DU RÉCIT EXPRESSIF *Jeux de combinaison.*
Quintaton de 16 pieds.	79. Flûte harmonique de 4 pieds.
Bourdon de 8 pieds.	80. Flûte octaviante de 8 pieds.
Violoncelle de 8 pieds.	81. Dulciana de 4 pieds.
Prestant de 4 pieds.	82. Nazard de 2 pieds 1/3.
Doublette de 2 pieds.	83. Octavin de 2 pieds.
Fourniture de 4 rangées	84. Cornet de 8 pieds, 5 rangées.
Cymbale de 6 rangées.	85. Trompette de 8 pieds.
Basson-hautbois de 8 pieds	86. Trompette harmonique en chamade de 8, 16 et 32 pieds (1).
Voix humaine de 8 pieds.	87. Bombarde tuba major de 16 pieds.
Cromorne de 8 pieds.	88. Clairon de 4 pieds.
Cor anglais de 16 pieds.	
Voix céleste de 8 pieds.	(1) Sur un sommier à part.

CLAVIER DES PÉDALES	CLAVIER DES PÉDALES *Jeux de combinaison.*
Principal basse de 32 pieds.	95. Clairon de 4 pieds.
Contrebasse de 16 pieds.	96. Ophycléide de 8 pieds.
Soubasse de 16 pieds.	97. Trompette de 8 pieds.
Flûte de 8 pieds.	98. Basse de 16 pieds.
Violoncelle de 8 pieds.	99. Bombarde de 16 pieds.
Flûte de 4 pieds.	100. Contre-bombarde de 16 pieds.

PÉDALES DE COMBINAISON

Accouplement de la pédale au grand orgue.	11. Appel des jeux de combinaison du positif.
Accouplement de la pédale au premier clavier.	12. Appel des jeux de combinaison du récit.
Introduction des jeux d'anches de la pédale.	13. Transmission des jeux de combinaison du grand orgue; sur le 1er clavier.
Accouplement de l'octave grave au clavier du grand chœur.	14. Accouplement du grand orgue avec le 1er clavier.
Accouplement complet du grand orgue.	15. Accouplement du clavier de bombardes avec le 1er clavier.
Accouplement complet du clavier de bombardes.	16. Accouplement du positif avec le 1er clavier.
Accouplement complet du clavier du positif.	17. Accouplement du récit avec le 1er clavier.
Accouplement total du clavier du récit.	18. Pédale du tremblant.
Appel des jeux de combinaison du grand orgue.	19. Pédale de la boîte à expression.
Appel des jeux de combinaison du clavier de bombardes.	20. Tonnerre.

viron 7,000 tuyaux.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE EN FRANCE.

PAR M. ROUX

En 1743, un homme d'un merveilleux esprit dans une rare longévité, un homme qui, après avoir siégé dans l'Académie près de Racine et de Boileau, fut longtemps encore l'émule de Voltaire et l'ami de Montesquieu, Fontenelle, écrivait dans la Préface de ses Comédies ces lignes déjà historiques, mais encore plus prophétiques : « Nous sommes dans un siècle où les vues commencent » sensiblement à s'étendre de tout côté. Tout ce qui » peut être pensé ne l'a pas été encore. L'immense » avenir nous garde des événements que nous ne croi- » rions pas aujourd'hui, si quelqu'un pouvait les prédire. »

Quel siècle, en effet, plus fertile en merveilles et en surprises que celui dont l'aimable et judicieux centenaire exprimait si bien le génie et indiquait si clairement la portée; que ce dix-huitième siècle, immortelle époque d'influence et d'empire, où le génie français a plus que jamais dominé l'Europe, où le règne de nos idées a préparé le changement du monde?

Cette puissance que la France exerçait sur les peuples au XVIIe siècle, par son goût littéraire, par ses chefs-d'œuvre, par sa splendeur sociale, elle l'exerce avec plus d'autorité encore et de grandeur au XVIIIe, par ses innom-

brables découvertes dans le monde de l'intelligence, par le développement prodigieux des sciences naturelles que popularise le talent d'écrire, par mille points de vue nouveaux dans l'histoire, la philosophie, la critique, et surtout par ses libres opinions et par ses théories d'améliorations sociales. Jamais l'élan de la pensée n'avait été si puissant et si hardi; jamais les idées, les doctrines ne s'étaient déployées avec plus de vigueur rationnelle; jamais on n'avait vu s'élever à une telle hauteur l'éloquence philosophique, appuyée sur les sciences spéculatives, ni l'horizon des Lettres s'étendre si indéfiniment avec l'immensité de la nature et les espérances illimitées de réforme sociale. Jamais la France n'avait tant étonné, ni remué le monde. De grands objets, de grands travaux, d'impérissables créations font de cette époque une date éternelle dans l'histoire du génie de l'homme. Elle est pleine des miracles de l'esprit. La France, depuis si longtemps et si glorieusement responsable de la civilisation du monde, la France, investie du privilége séculaire de donner aux peuples le mot d'ordre de l'avenir, est plus que jamais alors l'instrument et l'organe de l'esprit universel; elle livre plus que jamais les nations au travail de la pensée et jette au sein de l'Europe des principes féconds. En définitive, elle se refait elle-même, elle refait le monde sur un idéal nouveau.

Au XVIIIe siècle, plus encore qu'à toute autre époque, nous avons le droit de renfermer en France le tableau de la civilisation européenne. Car c'est là qu'est le foyer de la vie des nations modernes, c'est là qu'est leur âme. Notre XVIIe siècle avait été pour le monde une grande école de goût et d'éloquence qu'on ne surpassera jamais; tous les cœurs étaient partout

gagnés à cette époque des beaux vers, des palais superbes, de la société polie; partout on avait admiré et copié avec amour notre pompeux édifice de gloire et de luxe. Au XVIIIe siècle, l'esprit des Lettres françaises fait encore plus intimement partie de l'esprit du monde, qu'elles reproduisent, qu'elles excitent, qu'elles dirigent. Un rare concours du travail philosophique et de l'art littéraire donne aux idées de la France toute puissance et toute séduction. Ces idées suffisent pour renouveler et alimenter le monde moderne; et, propagée qu'elle est par des écrivains dominateurs qui sont tout ensemble parole, mouvement, systèmes vivants, partout la pensée de la France a sur les faits la plus prompte influence, pénètre les mœurs et peu à peu devient comme la substance du droit moderne. Au XVIIIe siècle, les idées françaises ne sont plus seulement matière de littérature et de goût; elles ne se bornent plus à enchanter les imaginations par une pompe élégante et poétique; elles influent sur les gouvernements; elles agissent partout sur les institutions; elles transforment l'esprit des sociétés. Le trait distinctif de la littérature française au XVIIIe siècle, son caractère nouveau, c'est d'être la plus grande des forces sociales, la première des puissances, sans cesser d'être le premier des arts. Les Lettres alors, c'est l'organe dominant de l'opinion publique; ce sont les hardiesses de la presse, en attendant la tribune.

Les Lettres sont l'Institution suprême dans un siècle où toutes les institutions avaient faibli, et dans la dégradation de tous les pouvoirs. Les Lettres sont tout : elles contiennent l'histoire entière de la société, et la question d'art et de goût est constamment dominée par la question sociale. Institutions, opinions, mœurs, la

société, l'homme lui-même, voilà ce que le XVIIIe siècle a entrepris de refaire, avec une ardente ambition d'amélioration et de vérité; voilà la rénovation que les Lettres françaises ont alors préparée et qu'elles ont, en partie, accomplie. C'est là le fond de notre histoire littéraire à cet important et singulier moment.

Le XVIIIe siècle, on l'a dit, c'est la migration du monde moderne pour passer d'une forme sociale à une autre, de la monarchie absolue au régime représentatif et à l'ordre constitutionnel. Ce n'est pas seulement une époque; c'est une ère.

Ce mouvement de la société, cette marche vers la cité de l'avenir, la littérature française l'anime et l'accélère. Notre littérature au XVIIIe siècle, c'est la guerre puissante et féconde des idées nouvelles contre les institutions vieillies. Alors la plume est une arme, et les écrits, une action et un combat. La littérature d'alors est une savante et opiniâtre conspiration qui prend toutes les formes et tous les tons. Tantôt elle s'élève aux spéculations les plus sublimes, tantôt elle franchit les bornes les plus respectées, tour à tour enjouée et sérieuse, grave et légère, pleine de toutes les splendeurs et de toutes les débauches du génie.

Que ce puissant et magnifique essor des intelligences n'ait pas été sans égarements ou sans écarts; que d'absurdes théories se soient plus d'une fois mêlées à des vérités généreuses; que les doctrines religieuses et morales aient été plus d'une fois enveloppées dans la réprobation qui frappait les préjugés et les abus; qu'un scepticisme frivole, une dérision impie, un matérialisme plus funeste cent fois à la liberté qu'au despotisme, se soient souvent produits à côté de cette foi sublime à la puissance de la pensée, à la victoire du juste et du vrai;

que, principalement sur la fin du siècle, une grande part d'erreur et de tyrannie se soit mêlée au règne de l'esprit, au triomphe de la raison humaine, cela est malheureusement incontestable. Mais en condamnant, en déplorant tout excès et toute violence, nous devons aussi proclamer qu'en définitive l'œuvre de ce siècle a été noble et bonne; que l'élan qu'il a imprimé aux intelligences a été, en somme, très beau et très utile.

C'est le mérite particulier, c'est l'honneur éternel de ce siècle d'avoir de toutes parts reculé les limites de la science et ouvert d'immenses perspectives à la pensée; d'avoir en toutes choses revendiqué cette liberté, prérogative sacrée de toute âme immortelle; d'avoir renversé le dieu Terme partout où il l'a trouvé insolemment dressé dans le domaine de l'intelligence; d'avoir conquis une à une, d'avoir propagé par toutes les formes connues de la littérature les vérités qui fécondent l'intelligence et la vie; c'est, enfin, d'avoir mêlé un ferment nouveau, un nouvel esprit de lumière à toutes les parties des lettres; c'est d'avoir fait justice, par des chefs-d'œuvre d'ironie éloquente et d'admirable bon sens, de tout privilége, de toute iniquité et de toute oppression; c'est d'avoir fait adopter au genre humain la grande révolution de l'esprit français, c'est-à-dire une littérature où se trouvaient discutés les droits et les devoirs de tous les hommes. Oui, si nous jouissons pleinement aujourd'hui de la tolérance religieuse, de l'égalité civile, de tous les bienfaits de la révolution disciplinée et organisée; si nous sommes arrivés au but de toute société, c'est-à-dire à l'établissement d'un gouvernement à la fois régulier et libre; si chaque jour l'active réalité des institutions élève et fortifie les esprits; s'il nous est donné de vivre au grand jour de la science et de la liberté, avec cette

fierté des âmes qui naît de la sécurité des droits; si notre temps vaut mieux que le temps qui nous a précédés; si notre société est plus équitable, plus humaine, et par là même plus chrétienne; si la fraternité descend de plus en plus dans les faits, et est inscrite dans la loi; si le monde moderne se transforme et se refait à notre image, et si nous voyons se multiplier en Europe les gouvernements de dicussion libre, c'est au XVIIIe siècle, et principalement à sa littérature, que nous le devons. Ses idées, ses opinions, ses espérances en partie corrigées, en partie réalisées, forment le fond principal de la société présente, et seront longtemps encore le premier mobile de l'action légale des libertés publiques. Parler du XVIIIe siècle, c'est parler de nous, de nos intérêts, de nos idées, de nos sentiments, de nos vœux : son influence est marquée dans nos mœurs et dans nos lois; son esprit est dans l'air que nous respirons; nous vivons en lui. Voilà les titres du XVIIIe siècle à notre ardente admiration, à notre filiale reconnaissance. Voilà pourquoi nous avons le droit de dire que notre XVIIIe siècle est un des plus grands siècles de l'histoire, celui peut-être qui a fait faire à l'humanité le plus de progrès et lui a rendu le plus de services. Non, jamais elle ne s'était signalée avec plus d'éclat et de grandeur, cette perpétuité d'influences civilisatrices, cette éternelle puissance de fécondation intellectuelle, qui est la vertu et la gloire du génie français. Jamais la France n'avait exercé avec un ascendant si marqué cette suprématie salutaire, ce gouvernement de la pensée européenne, cette dictature des lumières, qu'elle ne saurait abdiquer sans forfaire aux grands souvenirs et aux lois de son histoire, sans renier son passé et sans cesser d'être elle-même.

Ah ! ce fut un beau spectacle que cette toute-puissance

des idées françaises pour changer en Europe le monde social! C'est merveille de les retrouver partout, dans l'Académie de Berlin, à la cour de Catherine, dans les conseils de Joseph II; de les voir, avant qu'elles sortent en France de la sphère spéculative, avant qu'elles y reçoivent la sanction des faits et s'y réalisent dans les institutions, siéger, pour ainsi dire, dans les diètes européennes, agrandir l'éloquence politique de l'Angleterre, inspirer à Milan Beccaria, à Naples Filangieri, et en Espagne même, en Portugal, faire pénétrer de salutaires changements dans l'administration et dans les mœurs! Paris est plus que jamais alors la véritable métropole des connaissances humaines et le foyer de la civilisation du monde; c'est la capitale de la république des Lettres, où circulent sans cesse, en se multipliant, les richesses de l'esprit et de la raison; c'est le centre d'une grande confédération européenne de travaux et de lumières.

C'est sous ce nouvel aspect que se présente alors à nous le génie de la patrie.

Nous voyons les Lettres françaises, organe clair, méthodique et vif de l'analyse philosophique, des grandes découvertes et des conjectures hardies de l'histoire, des progrès des sciences naturelles et spéculatives, être comme les dépositaires de toutes les connaissances du monde et le trésor commun de la raison humaine, résumer et entretenir les progrès intellectuels et la vie morale des nations, et avoir plus que jamais vogue et puissance. Nous voyons la France déjà placée si haut par le génie de l'éloquence, de la poésie et des arts, arriver à régner aussi par la science et par les théories, sans abdiquer la suprématie de la langue et du goût, et à posséder ainsi la plus complète, la plus variée, la plus universelle de toutes les littératures humaines.

Ce siècle qui ne ressemble à son glorieux aîné que par le prodigieux empire du génie français en Europe, et qui exerça cette suprématie par des moyens et des procédés si différents; ce siècle de critique et de réformes qui semble se lever à l'improviste dans l'histoire moderne, avait cependant ses racines dans le passé; il avait sa raison d'être dans la tradition nationale. Il reprend en sous-œuvre le travail libéral et novateur du XVIe siècle.

Le XVIe siècle va rejoindre le XVIIIe et lui donne la main par dessus le XVIIe. On se rappelle les audacieuses théories, les véhémentes polémiques de cette époque étrange, originale entre toutes, et qui, en religion, en philosophie, en politique, comme en grammaire et en littérature, a tout examiné, tout discuté, tout résolu, et où la plume était aussi active que l'épée.

Poussés à la fois par la Renaissance et par la Réforme, par l'esprit ancien et par l'esprit moderne, et mêlant à ces éléments divers l'indiscipline et la violence du moyen âge, les hommes du XVIe siècle avaient puissamment remué toutes les idées et tous les faits; tout le legs de l'antiquité, toutes les découvertes modernes. Croyances, gouvernements, société, ils avaient tout remis en question. Sous apparence de querelles religieuses et de luttes d'écoles, on avait vu se débattre dans une confuse et tumultueuse arène, passé, présent, avenir. Les imaginations audacieuses de Rabelais, le *Traité de la Servitude volontaire* de La Boëtie, les *Essais* de Montaigne, la *Sagesse* de Charron, la *République* de Bodin, prouvent qu'alors on osa soutenir toutes les théories, émettre tous les doutes, et que le libre examen ne reconnut aucunes limites. Du combat des religions était né dans quelques esprits le scepticisme ou l'incrédulité. Aristocratie, monarchie, démocratie, tout

avait eu ses traités, ses manifestes, ses philippiques; tout avait été affirmé ou nié avec un farouche dogmatisme et un fanatisme meurtrier. L'action s'était promptement mêlée à la spéculation, les réalités de la vie aux travaux de l'intelligence, les faits aux idées. La révolution religieuse, commencée par des discussions intellectuelles, avait bientôt abouti à des événements. Les sectes étaient devenues des partis; la parole avait fait place au glaive. A la faveur des guerres civiles, la liberté politique et la liberté religieuse avaient eu un instant pleine licence. Les tribuns de la Ligue avaient hardiment touché à la monarchie; les protestants avaient rêvé, essayé la république aristocratique, et la presse, jouant dans tous ces troubles un rôle important, était pour la première fois devenue un fait social.

Quelque grand que soit le XVIe siècle dans l'histoire de la pensée, par l'élan des esprits, par l'universalité de ses tentatives et par l'immensité de ses espérances, cette sève exubérante, cette activité violente et désordonnée ne pouvait produire que des faits monstrueux : anarchie dans les intelligences, chaos dans les idées et dans la science, décomposition dans l'État. L'œuvre de l'unité française, déjà si avancée par les siècles précédents, était gravement compromise. Avant de songer à être libre, il faut exister, et la première condition de l'existence pour un peuple, et surtout pour un peuple tel que la France, c'est une forte et compacte unité; et cette unité ne pouvait se former et se consolider qu'à l'ombre d'un pouvoir fort et respecté. Une réaction était nécessaire : elle eut lieu. Le XVIIe siècle vint à temps pour faire digue entre le XVIe et le XVIIIe, qu'il sépare. Le XVIIe siècle eut pour mission de réparer le désordre, de réorganiser la société, de pacifier les âmes, de mûrir pour le gouver-

nement de la pensée moderne cet esprit français qui avait fermenté dans les révolutions et les catastrophes, dans ce tumultueux et sanglant conflit des croyances, des opinions, des littératures. Il eut pour mission de remplacer en tout l'excès par la sagesse, et d'imprimer plus que jamais au génie de la France ce cachet de raison universelle, qui fait son immortelle puissance. Cette mission, il l'accomplit; avec quelle grandeur et quelle dignité, on le sait. Alors les guerres civiles sont expiées par des victoires nationales, qui complètent la France, et consomment simultanément l'unité de nationalité et de langue; l'anarchie turbulente des fiefs une dernière fois domptée par le génie ferme et la volonté invariable de Richelieu, expire sous Louis XIV devant l'ordre le plus absolu, la régularité la plus exacte, que jamais peut-être aucun gouvernement soit parvenu à établir; les derniers bruits de la Fronde, les souvenirs de la Ligue viennent mourir au pied de l'Olympe monarchique du grand roi; la littérature, où avaient un moment retenti tous les orages de la pensée, tout le tumulte de la société, se repose, elle aussi, dans son irréprochable perfection; elle revêt à son tour une douce sérénité, une calme et radieuse majesté, et, par des chefs-d'œuvre où le bon sens le dispute au génie, où l'originalité indigène et moderne s'est ingénieusement approprié l'élégance et l'harmonie antiques, elle exerce paisiblement en Europe son admirable vertu d'organisation, d'administration intellectuelle.

La monarchie de Louis XIV, tout absolue qu'elle était, fut d'abord et longtemps un fait progressif, naturel, venu à point, dans son temps, dans son lieu. Jamais gouvernement n'avait répondu à la fois à tant de vœux et de besoins, n'avait réalisé tant d'importantes réformes,

tant de salutaires améliorations, tant de légitimes et nécessaires conquêtes. Jamais la France n'avait été si victorieuse au dehors, si bien administrée au dedans. Jamais roi n'avait si bien réglé, fortifié, embelli le royaume, n'avait tant agrandi et consolidé le territoire, n'avait parlé si haut et si ferme en Europe au nom des droits et de la dignité de la France. Jamais roi n'avait tant abaissé les puissances rivales, n'avait mieux prouvé à la France qu'elle pouvait se rire des ligues de l'Europe jalouse, n'avait imposé aux souverains vaincus des traités si glorieux, si bien négociés, si conformes aux vrais intérêts du pays. Jamais roi, dans ses guerres et dans sa diplomatie, ne s'était montré si national et si redoutable, si imposant et si habile. En terrassant pour jamais l'orgueil féodal; en abaissant sous le fier niveau de son sceptre toutes ces royautés de province, toutes ces tyrannies éparpillées sur le sol; en établissant partout l'unité, l'ordre, la sécurité, Louis XIV créait le peuple et posait, à son insu peut-être, le grand principe de l'égalité de tous devant la loi. Jamais l'action du pouvoir central n'avait été plus énergique, plus prompte, plus étendue; n'avait mieux pénétré dans toutes les parties de la société, n'en avait mieux recueilli toutes les ressources. Jamais la législation n'avait eu plus de régularité et de fixité. Jamais gouvernement ne s'était montré si actif dans toutes sortes d'innovations utiles, si favorable aux progrès des arts, des lettres, de la richesse, de la civilisation, et n'avait mieux mérité d'être sur le continent, non seulement pour les souverains, mais même pour les peuples le type des gouvernements. En un mot, jamais pouvoir absolu n'avait été si complètement avoué de son siècle et de son peuple, n'avait rendu des services plus réels à la civilisation de son pays et de l'Europe en général.

Sous Louis XIV, il y avait eu progrès commun pour la monarchie et pour le peuple. L'honneur et la gloire du prince étaient aussi la gloire et l'honneur du pays. L'apogée de la royauté avait été l'avénement d'une législation meilleure et uniforme, et de la science administrative. C'était la puissante concentration de toutes les ressources et de tous les intérêts du pays; c'était la France ralliée dans une majestueuse unité, jouissant enfin du développement harmonieux de toutes ses forces, élevée au plus haut point de splendeur dans les armes et dans les lettres, dans les arts et dans l'industrie. Louis XIV était radieux de l'éclat de la France, grand de la grandeur même de la nation. Louis XIV put un jour dire sans vanité et sans enflure : l'État, c'est moi. Car l'admiration universelle saluait en lui l'incarnation vivante de la gloire nationale et de l'unité française. On conçoit que Louis XIV ait compté des grands hommes parmi ses courtisans; que tous les talents aient concouru à la décoration de son trône; que sous lui l'obéissance et le panégyrique se soient ennoblis par l'enthousiasme et confondus avec le culte même de la patrie, et que la France ait été fière de servir un maître par qui et avec qui elle régnait sur le monde moderne. Oui, nous concevons cette apothéose momentanée de la monarchie de Louis XIV, nous qui, en le voyant utiliser si bien toutes les intelligences de cette grande époque, créer en France la marine, la diplomatie, l'administration, improviser les codes au milieu des guerres et du poétique appareil des fêtes, et se préoccuper constamment de l'agrandissement territorial et intellectuel du pays, nous résignons à peine à demander s'il a eu, s'il s'est reconnu des torts, et n'avons guère le courage de compter les taches de son soleil. Nous concevons que les contemporains n'aient point

songé à limiter un pouvoir dont les abus et les dangers disparaissaient dans la nationalité de sa gloire et dans l'immensité de ses bienfaits, que le langage nouveau et sublime de nos orateurs et de nos poètes ait célébré et réfléchi l'éclat de tant de merveilles, et que la voix de Bossuet, la grande voix du XVII[e] siècle, ait mené le chœur qui chantait les louanges du parrain de notre âge d'élite, et entonné avec magnificence l'hymne de la monarchie et du règne *miraculeux*. Plus tard, les fautes et les désastres, qui marquaient la fin du grand règne, devaient rendre plus clairvoyants les Massillon et les Fénelon sur les inconvénients d'une autorité sans limites et sans contrôle.

Il vint en effet le jour où l'on sentit les abus du gouvernement d'un seul, comme on avait senti l'oppression du gouvernement de plusieurs. Il vint le jour où les prestiges de gloire et de majesté, dont Louis XIV avait su parer le pouvoir absolu, s'affaiblirent, et où ce gouvernement, ayant opéré tout le bien qu'il pouvait faire et usé ses qualités, et n'ayant aucun moyen de se renouveler, de s'adapter au mouvement de son peuple, qui avait tant gagné en bon sens national et en intelligence des intérêts publics, cet éblouissement, qui avait duré un demi-siècle, fit place à une sévère perspicacité, et les défauts, les excès, les vices inhérents au despotisme devinrent manifestes à tous les yeux. On s'aperçut de tout ce qu'il y avait de défectueux dans ce règne, dans ce gouvernement si loué tant qu'il avait été brillant, puissant, progressif. On oublia presque ses bienfaits pour lui demander un compte rigoureux des calamités et des humiliations présentes.

On devina que si Louis XIV avait substitué l'ordre à l'anarchie, s'il avait harmonisé dans une intime

fusion les éléments divers de la nationalité française, il avait ensuite usurpé, au profit du despotisme, la dignité de la nation, et circonscrit les existences et les esprits dans un cadre tracé d'avance, dans une règle étroite, rigide, inexorable, où ils ne pouvaient rester renfermés; qu'en faisant table rase des vieilles institutions françaises, qui d'ailleurs ne méritaient guère de subsister, il n'avait eu garde de les remplacer par des institutions et des garanties nouvelles qui l'auraient inquiété et gêné, et que tous les corps de l'État, toutes les classes de la nation se trouvaient privés de leur part légitime dans la conduite des affaires publiques. On commença à comprendre que le despotisme, en annulant des forces qu'il fallait simplement discipliner, avait jeté une funeste incertitude sur les principes du droit public; qu'il n'y avait de sécurité possible, ni pour les biens ni pour les personnes, sous un gouvernement où tout résidait dans la volonté arbitraire, capricieuse et tyrannique peut-être d'un seul homme, à qui il ne pouvait même venir en pensée que la liberté, la propriété, la vie de ses sujets ne fussent pas à lui. On sentit que ce gouvernement si actif, si novateur à son début, et tout à coup si stationnaire, était, par son propre fait, sans racines dans le passé, et s'était fermé l'avenir.

Rien de plus terne et de plus sombre que les dernières années d'un règne si longtemps resplendissant de génie et de victoires. Le poids du pouvoir absolu allégé, pendant cinquante ans, par le goût des arts et ennobli par la gloire, était devenu plus lourd, en même temps que les talents se faisaient plus rares et que la France était humiliée par des revers et des défaites. A des souffrances et à des misères chaque jour plus vives, répondirent des plaintes d'abord timides,

puis de plus en plus amères et hardies. On aspira au changement; on parla de libertés et de franchises. Le caractère national reprenait ses allures indépendantes, et l'esprit moderne, son essor. L'œuvre du XVIe siècle allait être recommencée, développée avec plus d'ordre, plus de suite et de lumières.

Un écrivain qui a brillé d'un vif éclat dans les dernières années des splendeurs du grand règne, La Bruyère, se plaignant d'être renfermé dans un cercle trop étroit, avait esquissé des caractères, parce qu'il n'osait peindre des institutions et des peuples. « Un homme né chrétien » et français, a-t-il dit quelque part, se trouve contraint » dans la satire; les grands sujets lui sont défendus; il » les entame quelquefois, et se détourne ensuite sur de » petites choses qu'il relève par la beauté de son génie » et de son style. »

Il bornait donc aux détails de la vie et aux ridicules privés son talent d'observer et de peindre qu'il aurait porté avec avantage sur les plus grands objets de l'ordre social. Quelques années plus tard, il ne se serait plus sans doute imposé la même contrainte, et il aurait pu adresser plus haut la raillerie et la censure. Il ne savait pas qu'on était à la veille de cette grande époque d'activité littéraire et de changement social, qui commence par des livres hardis, et finit par le renouvellement du monde. Il ne savait pas qu'on allait bientôt voir paraître des écrivains animés d'un esprit d'indépendance et de curiosité, de hardis examinateurs de toutes les opinions, de toutes les institutions, d'éloquents contradicteurs de la puissance; des hommes spirituels et moqueurs, qui jugeraient et prononceraient avec liberté dans toutes les questions qui lui étaient interdites.

On allait voir naître un siècle dont le caractère serait

précisément l'universalité du libre examen; où la religion, la politique, la pure philosophie, l'histoire, la société, la nature morale et matérielle, tout deviendrait à la fois sujet d'étude, de doute et de système; où les sciences anciennes seraient bouleversées, et des sciences nouvelles s'élèveraient. Après ce règne plein de dignité et d'éclat, où la plus parfaite, la plus majestueuse des littératures avait son rang dans la hiérarchie, et se rattachait à toutes les convenances de la cour et du grand monde, on allait voir l'essor du génie à côté de la dégradation du pouvoir; un mélange d'erreurs hardies et de vérités fécondes allait se produire, sous un gouvernement trop faible pour résister aux unes, trop stationnaire et trop inerte pour profiter des autres.

Du vivant même de Louis XIV, l'esprit du XVIII[e] siècle se révèle par de hardies excursions dans les régions interdites, par d'énergiques protestations contre l'intolérance religieuse, contre l'inégale répartition des charges, contre les priviléges héréditaires, contre l'oppression de la pensée. Déjà les représentants des libertés anciennes, les défenseurs de l'ancien droit politique anéanti, et les précurseurs des libertés nouvelles, avec des vues plus ou moins arrêtées, plus ou moins divergentes, s'entendaient tous en un point : condamner le despotisme, rétablir dans le gouvernement des principes de liberté, ouvrir une sphère plus large à l'esprit français que le grand roi avait cru immobiliser pour toujours. La liberté politique se faisait jour dans la liberté de la chaire. Massillon parlait des droits du peuple dans la chapelle de Versailles. Fénelon lui-même, dans son *Télémaque* et dans ses *Lettres*, marque plus d'une fois le changement des esprits et l'annonce d'une ère nouvelle. Partout

commençait à poindre cette souveraineté de l'opinion publique qui allait régir le monde.

Quand Louis XIV, après avoir survécu à son siècle et à sa famille, s'éteignit dans un palais désert, la monarchie absolue, vouée à l'immobilité, tombée, du vivant même de son fondateur, dans une décadence qui ressemblait presque à la dissolution, se trouvait en présence d'une société en grand développement de richesse, de force, d'activité intellectuelle en tout genre. Dans les belles années du XVIIe siècle, c'était le gouvernement français qui avait personnifié aux yeux des peuples la grandeur et le génie de la France, qui s'était offert en première ligne aux regards et à l'admiration du monde. Au contraire, pendant que le despotisme, faible et compromis, inactif et inerte, prolonge soixante ans sous Louis XV sa léthargique agonie, la France est une seconde fois à la tête de la civilisation européenne, par elle-même, par ses opinions, par son développement scientifique et son mouvement intellectuel, par son autorité morale. Le XVIIIe siècle, c'est le règne absolu et incontesté en Europe de l'esprit français et des écrivains qui le résument et qui l'expriment, et qui font de la raison publique une force dans l'État. Ce sont là les rois de la civilisation moderne en cet important et singulier moment de critique et de rénovation universelle, que semblent plus particulièrement personnifier, avec des nuances fort diverses, quatre de ces puissants génies qui immortalisent une époque de l'esprit humain. C'est le temps où agissent de la France sur le monde Voltaire et Montesquieu, Buffon et Rousseau. C'est l'étonnante époque de l'*Esprit des Lois* et de l'*Essai sur les mœurs*, des *Époques de la Nature* et d'*Émile*. Voilà les noms et les chefs-d'œuvre qui figurent dans cette mission philo-

sophique du XVIII[e] siècle; mission toute rayonnante d'éclat littéraire, qui eut, sans doute, ses témérités et ses licences de doctrine, ses erreurs et ses intempérances de zèle, ses inconséquents et violents apôtres, ses faux prosélytes, mais qui, en somme, fut grande dans l'intention et dans les effets, qui se survit en tout ce qu'elle eut de juste et de vrai, de sage et d'utile, et dont l'influence continue de transformer la société européenne.

VARIÉTÉS GIRONDINES

OU

ESSAI HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LA PARTIE DU DIOCÈSE DE BAZAS
RENFERMÉE ENTRE LA GARONNE ET LA DORDOGNE

PAR LEO DROUYN

AVANT-PROPOS

Lorsqu'au milieu du siècle dernier, l'abbé Baudeau [1] proclamait, dans un mémoire lu, en 1758, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, l'excellence des études d'histoire locale, faisait entrevoir tout l'intérêt qu'elles pouvaient avoir, et déclarait qu'elles étaient indispensables pour arriver à posséder une bonne histoire générale de France, il prévoyait peut-être, malgré le dédain avec lequel les savants accueillaient alors ses idées, que son vœu serait, tôt ou tard, exaucé. Bientôt après, en effet, paraissaient, en 1771 (pour ne parler que de notre contrée) l'*Histoire de la ville de Bordeaux,* par le bénédictin Dom Devienne, et,

[1] L'abbé Baudeau, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, chanoine de la congrégation de Chancelade.

quelques années plus tard, les *Variétés bordelaises*. Lorsque l'abbé Baurein, vieux, infirme et dans un état voisin de la misère, publiait, en 1786, le sixième volume de cet ouvrage, il ne se doutait certes pas que, moins de cent ans après, son livre, qui ne se vendait pas, serait tant recherché, payé si cher, et qu'une seconde édition serait épuisée au sortir des presses de l'imprimeur.

C'est que, depuis lors, l'amour des études historiques s'est répandu dans le public, et que les idées de l'abbé Baudeau ont été propagées par des hommes éminents qui, certainement, n'ont jamais connu ni le mémoire ni même le nom de l'académicien bordelais.

Les documents de l'histoire ne sont pas exclusivement renfermés dans les archives poudreuses; les parchemins ne sont pas seuls détenteurs des faits et gestes de nos ancêtres; ces faits, on les trouve également dans les monuments élevés par ces mêmes ancêtres soit à la gloire de Dieu, soit pour la défense de leurs foyers. De là est née l'archéologie qui fait connaître la marche de l'art, ses progrès et ses décadences; initie aux usages des anciens, enseigne comment ils se vêtissaient et se logeaient, comment ils bâtissaient leurs villes, leurs forteresses, leurs usines, leurs ponts, leurs temples; montre à quel degré d'avancement ils ont porté, aux différentes époques de l'histoire, les sciences et les arts. Aussi n'est-il pas d'histoire complète si l'étude des monuments y est négligée.

Nous donnerons, en conséquence, dans les notices qui font le but de notre travail, une large part à l'archéologie.

Celle-ci, de son côté, est incomplète si des dessins

ne viennent pas l'éclairer; nous accompagnerons nos descriptions de gravures représentant l'ensemble et les détails des monuments que nous avons, jadis, dessinés d'après nature (2) alors qu'ils existaient encore.

Le département de la Gironde a été formé avec la plus grande partie de l'ancien diocèse de Bordeaux, et une portion assez considérable de celui de Bazas qui occupait les deux rives de la Garonne au sud et au sud-est de celui de Bordeaux. Quatre archiprêtrés du Bazadais étaient situés entre la Garonne et la Dordogne : c'étaient ceux de Jugazan, de Rimons, de Juillac et de Monségur. Les deux premiers étaient en entier dans le territoire qui forme maintenant le département de la Gironde; quelques paroisses des deux autres font actuellement partie de celui du Lot-et-Garonne.

Nous essaierons de faire connaître en détail ces quatre archiprêtrés, nous bornant seulement aux paroisses de notre département, en adoptant, autant que possible, la méthode suivie par l'abbé Baurein dans les *Variétés bordelaises*. Nous nous en écarterons cependant en ce que nous donnerons, comme nous venons de le dire, des descriptions et des gravures des monuments que renfermaient les paroisses.

Nous commencerons par l'archiprêtré de Jugazan, situé à l'extrémité septentrionale du diocèse de Bazas.

(2) Quelques-uns de ces monuments ont été complètement détruits; d'autres, restaurés, sont perdus pour l'archéologie.

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIPRÊTRÉ DE JUGAZAN

Cet archiprêtré, qui occupe, dans sa partie septentrionale, une faible portion de l'arrondissement actuel de Libourne, et pénètre profondément, au sud, dans celui de La Réole, était borné, au nord, par la Dordogne qui le séparait de l'archiprêtré d'Entre-Dordogne appartenant au diocèse de Bordeaux; à l'est, par les archiprêtrés de Juillac et de Rimons; il touchait, au sud, par l'angle aigu du triangle dont il affecte la forme, à l'archiprêtré de Cuilleron; enfin il était borné, à l'ouest, par les archiprêtrés de Bénauges et de l'Entre-deux-Mers, faisant partie du diocèse de Bordeaux.

Il renfermait l'abbaye de Blazimont; quatre petites villes : Branne, Rauzan, Pujols et Sauveterre; et quarante-sept paroisses qui sont, en suivant l'ordre alphabétique :

Bellefont,	Daubèze,
Blazimont,	Frontenac,
Bossugan,	Gornac,
Branne,	La Veyrie,
Buch,	Lugagnac,
Cabara,	Lugasson,
Castelvieil,	Martres,
Cazevert,	Mauriac,
Cessac,	Mérignas,
Civrac,	Mouliets,
Courpiac,	Naujan,
Coirac,	Pis,

Postiac,
Puch,
Pujols,
Rauzan,
Romagne,
Ruch,
Saint-André-du-Bois,
Saint-Aubin-de-Blaignac,
Saint-Brice,
Sainte-Florence,
Sainte-Présentine,
Saint-Genis-du-Bois,
Saint-Jean-de-Blaignac,
Saint-Léger-de-La-Vignague,
Saint-Martial,
Saint-Pey-de-Castet,
Saint-Romain-de-La-Vignague,
Saint-Sulpice-de-Pommiers,
Saint-Vincent-de-Pertignas,
Sallebruneau,
Sauveterre,
Toudenac,
Villemartin (1).

L'archiprêtré de Jugazan était divisé en plusieurs châtellenies ou juridictions civiles. Les unes étaient entièrement enclavées dans ses limites; les autres n'y possédaient que quelques paroisses; les premières étaient les juridictions de Blaignac, de Rauzan, de Civrac, de Rigaud et de Sauveterre; les secondes: celles de Bénauges, de Saint-Macaire, de Pommiers et de Pujols. L'abbaye de Blazimont, avec la paroisse, composait une juridiction. Les Templiers y avaient les commanderies de Villemartin, de Sallebruneau et de Buch (2).

Si l'archiprêtre de Jugazan avait quelque influence sur les curés dont il était le doyen, il n'en avait aucune sur les seigneurs ni sur les habitants de ces diverses juridictions; de sorte que, tout en divisant notre travail par archiprêtrés, nous avons cru devoir faire l'histoire séparée de chacun de ces petits États, formant séparément un tout homogène, en commençant par le chef-lieu, et finissant par les paroisses qui en dépendaient.

Le territoire de cet archiprêtré est montueux; ses coteaux, comme ceux de l'Entre-deux-Mers, sont, en général, assez élevés; mais ils descendent, en pentes

(1) Virac, *Bazas et son diocèse*. Bordeaux, Lacaze, lib.-édit., 1863.
(2) Ces juridictions sont celles du XVIIIe siècle.

douces, jusqu'au bord des vallées où, quelquefois, ils pénètrent brusquement par des rochers à pic ou des pentes très raides. Les plateaux sont ondulés. Dans certains endroits des rochers affleurent le sol; dans d'autres ils sont recouverts d'une épaisse couche de terre végétale extrêmement fertile; la terre qui se loge entre les roches des contrées les plus pierreuses les rend presque aussi productives que leurs voisines, mais elles sont plus difficiles à travailler. Les carrières sont la source d'une des principales richesses du pays. C'est de là que nous viennent les pierres dures de Rauzan et de Frontenac si renommées à Bordeaux. C'est pour cela aussi que les églises de cette localité sont si bien construites, et les sculptures qui les ornent si bien fouillées.

La principale rivière de ce petit pays est l'Engranne dont le nom était *Aygrana,* au XIVe siècle (3). Elle prend sa source près de Castelvieil, se jette dans la Garonne à Saint-Jean-de-Blaignac, et ne quitte pas le territoire de l'archiprêtré. Les rivières secondaires sont : la Gamage qui descend de la paroisse de Blazimont et rejoint la Dordogne entre celles de Saint-Vincent-de-Pertignas et de Sainte-Florence; l'Escouach et le Romendol qui mêlent leurs eaux dans le territoire de Civrac avant de se perdre dans la Dordogne près du château de Civrac. Toutes ces rivières coulent du sud au nord. La Vignague, qui se dirige vers le sud, et se réunit au Drot, près de Morizès, n'arrose qu'une faible partie de l'archiprêtré de Jugazan près de Sauveterre.

Les vallées que ces rivières arrosent sont généralement larges et couvertes de belles prairies parsemées de

(3) Archives départementales de la Gironde : *Terriers de La Sauve.*

grands arbres et bordées de coteaux couverts de terres labourables et naguère de vignes exceptionnellement belles, mais que le *phylloxera* a presque entièrement détruites surtout dans la partie septentrionale de l'archiprêtré, particulièrement dans le canton actuel de Branne. De nombreux ruisseaux, affluents de ces rivières, coulent au fond d'étroits vallons encadrés de rochers escarpés, de prés ou de bosquets qui font de cette contrée un des coins les plus pittoresques de l'Entre-deux-Mers. Les sources y sont nombreuses et abondantes et contribuent à entretenir la fraîcheur et la verdure. Des routes bien tracées et en grand nombre permettent actuellement de parcourir, dans toutes les directions, l'ancien archiprêtré de Jugazan où, jadis, les chemins étaient impraticables pendant l'hiver.

CHAPITRE Ier

JURIDICTION DE BLAIGNAC

CHATEAU DE BLAIGNAC.

Blenac, Blennac, Bleynac, Blayngnac, Blagnak, Blanhac, Blagnac.

La juridiction de Blaignac, située dans le pays d'Entre-deux-Mers, était composée de sept paroisses qui comprennent maintenant cinq communes du canton de Branne, arrondissement de Libourne : Branne, Cabarra, Lugagnac, Saint-Aubin-de-Blaignac, Naujan et Postiac qui ne font qu'une commune, et Romagne qui est située dans le canton de Targon, arrondissement

de La Réole. Le chef-lieu était le château de Blaignac, situé sur le sommet d'un coteau qui borde la Dordogne, dans la paroisse de Cabarra.

Nous ne savons à quelle époque remonte l'origine de la châtellenie de Blaignac. Il faut descendre jusqu'à la fin du XI[e] siècle pour trouver des seigneurs de cette localité. Auger de Blaignac, avant de partir pour la croisade, donnait à l'abbaye de La Sauve-Majeure les dîmes qu'il levait sur tous « les animaux et les vollatigues » que les moines nourrissaient dans les maisons qu'ils avaient dans ses domaines (1). Quelques années après, Guinam et Hélies de Blaignac avaient fait don au même monastère de la justice de Carensac (2). Après leur décès, Thibaud de La Motte, fils de Guinam, et Hélies le jeune, fils d'Hélies, commencèrent par contester cette donation; mais Hélies ayant été excommunié, ils reconnurent les droits de l'abbaye (3). Hélies fit d'autres donations au même monastère (4).

Le château de Blaignac était du domaine royal en 1222, puisque le 2 décembre de cette année Henri III défendit aux prud'hommes de Bordeaux de donner asile à quelques-uns de leurs partisans qui avaient pris plusieurs forteresses de ses domaines, entre autres son château de Blaignac (5). En 1236, il était encore

(1) L'abbé Cirot de La Ville, *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de La Grande Sauve*, t. II, p. 4. — Arch. départ. de la Gironde: *La Sauve*, n° 136, inventaire des titres.

(2) Carensac, paroisse de Saint-Quentin, canton de Branne.

(3) Arch. communales de La Sauve : *Hist. mss. de La Sauve*, par Dulaura, religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, copiée par J.-B. Cabirac, religieux de La Sauve en 1777. L'original, qui faisait partie des archives de l'archevêché, a disparu de cette collection, il y a trente ans environ.

(4) Bibl. de Bord. : *Petit Cartulaire de La Sauve*. mss., p. 24, 49, 80 et 188.

(5) Lettres d'Henry III. — *Royal and other historical lettres illustratives of the reign of Henry III,* by the Rev. Walter Waddincton Shirley. London, 1862, t. I, p. 198.

sous la main du roi d'Angleterre, et le sénéchal Henri de Trepleville, qui commandait pour le souverain, dévastait ou laissait dévaster l'Entre-deux-Mers par les hommes à son service; faisait tuer ou emprisonner au château de Blaignac les gens de l'archevêque de Bordeaux, lorsqu'ils voulaient, sur l'ordre du prélat, s'opposer à ces dévastations; il avait forcé les habitants de la contrée à construire (probablement reconstruire) à leurs frais le château pour Hélies de Blaignac, dont il avait épousé la fille naturelle et à qui il avait donné la justice de tout le Blaignadais, de sorte qu'aucun bailli du roi n'osait s'y présenter pour l'y exercer au nom du souverain (6). Le roi, cependant, ne confirma pas la donation faite par son sénéchal, et bien que, après la bataille de Taillebourg, il ait écrit à Hélies de Blaignac, comme à tous les autres seigneurs gascons, de se trouver à Pons le jeudi après la Pentecôte 1242 (7), il conservait toujours le droit de justice dans ces contrées, et le Blaignadais et le château de Blaignac lui-même étaient indivis entre plusieurs seigneurs. En effet, le 20 mars 1275 (8), le roi avait un prévôt en Blaignadais (9). Le même jour, Guillaume de Montremblant déclarait tenir du roi la moitié du château de Blaignac et devait lui fournir un chevalier et 50 sous d'*exporle* (10), en

(6) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 186 et suiv. — *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bord.*: Essai hist. sur l'Entre-deux-Mers, par Leo Drouyn, 1872, où l'on trouve l'enquête faite à propos des exactions du sénéchal.

(7) Dom Devienne, *Hist. de Bord.*, p. 32.

(8) L'acte porte 1274; mais, en Guienne, pendant toute la domination anglaise, l'année commençait le 25 mars, de sorte qu'à partir du 1er janvier jusqu'au 25 mars, les titres sont datés de l'année qui vient de s'écouler suivant notre manière actuelle de compter. Je donnerai les dates du calendrier moderne.

(9) *Arch. hist. de la Gironde*, t. III, p. 34.

(10) L'*exporle*, à peu près synonyme d'*investiture*, de *reconnaissance*.

faisant hommage ([11]). Le même jour encore, Bernard de Lyons, damoiseau, déclarait tenir du même souverain ce que Raymond de Montaut ([12]) tenait pour sa femme, sœur dudit Bernard, dans le château de Blaignac et dans le Blaignadais ([13]).

Le 17 septembre 1276, Édouard Ier donne pouvoir à Gaillard de Baigneaux *(Gaylard de Baynaut)* de faire construire sur une terre à lui dont le fief relève du roi, dans la juridiction de Blaignac, un fort que Gaillard et ses héritiers seront tenus de livrer au prince ou à ses héritiers lorsque ceux-ci l'exigeront ([14]). Le 13 novembre 1277, Gaillard de Baigneaux s'oblige à observer les conditions auxquelles le roi d'Angleterre lui avait permis de construire cette forteresse ([15]).

([11]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 269.

([12]) Les Montaut ont été seigneurs de Mussidan en Périgord.

([13]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 245. — Le texte porte *Remundus de Monte-Albo*; je crois qu'il faut lire *Monte-Alto*.

([14]) Bibl. de la ville de Bord.: *Table de Brequigny*. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 172. — *Rôles gascons*.

([15]) Bibl. de Bord.: *Table de Brequigny*. — Si nous avons consigné ici l'autorisation donnée à Gaillard de Baigneaux de construire une forteresse dans le Blaignadais, c'est, d'abord, parce que nous ne sommes pas encore certain d'avoir découvert le lieu où cette forteresse fut construite, quoique nous ayons quelques données que nous exposerons plus loin; ensuite parce que quelques historiens, ne connaissant que le texte des Rôles gascons où le nom de Baynaut est métamorphosé en celui de Daynans *(Pro Gaillardo de Daynans construendo unum fortalitium in terra de Blanhadesii)*, ont avancé que ce personnage, auquel l'un d'eux donne le nom de d'Aynans et qu'il fait successeur d'Hélies de Blaignac, avait été non seulement seigneur de Blaignac, mais encore le constructeur du château. Les tables des actes copiés en Angleterre par Brequigny nomment Gaillard : Gaylard de Baynaut, dans le titre de concession, et Gaillard de Banhalg, dans l'acte de l'année suivante; les Archives de la Gironde, où l'acte de concession est imprimé en entier, appellent ce seigneur : Baynans, et M. Jules Delpit qui a fait une table des volumes de Brequigny, le nomme Baynaus. Voici comment, pendant le XIIe et le XIIIe siècle, on trouve écrit le nom de Baigneaux, dans le Cartulaire de La Sauve : *Bainals*, *Banals*, *Banhals*, *Bajals*, *Bainaus*, *Baynals*, *Banaus*, etc. Gaillard de Baigneaux n'a pas fait construire le château de Blaignac, et il n'a pas été seigneur du Blaignadais.

En 1289, Raymond de Montaut *(de Monte-Alto)* était coseigneur de Blaignac ([16]).

Il résulte d'un acte de vente qu'Hélies de Blaignac, damoiseau, était seigneur de Blaignac en 1301 ([17]); mais le roi y possédait toujours la justice, puisque quelques années auparavant, le 27 décembre 1290, il concéda à Gaillard de Montravel les baillies de l'Entre-deux-Mers, du Blaignadais et de Didonne ([18]). Le 16 octobre 1325, Édouard III écrivit à son fils pour qu'il affermât, pendant trois ans, à Bertrand de Ségur, les baillies de Saint-Émilion et de Blaignadais. Le 18 juin 1329, Guillaume-Amanieu de Castillon fut nommé par le roi prévôt du Blaignadais, avec une pension annuelle de 20 livres sterling, nomination qu'il confirma le 18 août suivant; il paraît que ce prévôt pressurait les tenanciers du roi, puisque, le 20 octobre 1343, Édouard III manda au sénéchal de Gascogne de consulter les Archives de Bordeaux pour savoir à quels hommages et devoirs étaient tenus les habitants de la terre de Blaignac, et de défendre à Guillaume-Amanieu de Castillon d'exiger d'eux plus que les hommages mentionnés dans les Archives ([19]). Vers cette époque, Bérard d'Albret fut chargé par le roi d'Angleterre de la garde de plusieurs forteresses, entre autres de celle de Blaignac ([20]), et, le 27 avril 1330, Édouard écrivit à plusieurs seigneurs de Guienne, parmi lesquels figure Guillaume-Amanieu de Mussidan ([21]), seigneur de Blaignac, pour les remercier de leur fidélité et de la constance qu'ils ont montrée dans les périls

([16]) *Arch. hist. de la Gironde,* t. III, p. 145.
([17]) Arch. dép.: *La Sauve,* n° 143, inv. des titres.
([18]) Seigneurie, située dans l'Entre-deux-Mers, entre Tresses et Carignan.
([19]) Bibl. de Bord.: *Table de Brequigny.* — *Rôles gascons.*
([20]) L'abbé Cirot de La Ville: *Hist. de La Sauve,* t. II, p. 264.
([21]) C'était un Montaut.

auxquels ils avaient été exposés pour sa cause ([22]). Plus tard, la terre de Blaignac fut donnée, en totalité ou en partie, à Guillaume-Amanieu de Castillon, puisqu'en cette qualité le roi, par lettres du 18 mai 1354, le chargea, concurremment avec plusieurs autres seigneurs, de faire observer les trèves entre l'Angleterre et la France ([23]).

Au commencement de la guerre de Cent-Ans, tous les esprits étaient bouleversés en Guienne; les uns tenaient pour le roi d'Angleterre, les autres, moins nombreux, n'auraient pas été fâchés de se « tourner Français »; mais tous agissaient surtout dans des vues personnelles; aussi n'est-il pas étonnant de voir les seigneurs changer si souvent de maîtres; les rois d'Angleterre en dépossédaient ceux sur la fidélité desquels ils ne comptaient pas pour les donner à d'autres qui, bien des fois, trahissaient le souverain peu de temps après. C'est probablement pour des motifs de cette nature que Rainfroid, seigneur de Montpezat, qui avait été dépossédé du château et des terres de Blaignac, y était rétabli le 10 mai 1359; qu'en 1366, le lieu de Blaignac était disputé par Raymond de Montaut, sire de Mussidan, à Ramnulfe, sire de Montpezat ([24]), et qu'enfin, au mois de janvier 1378, Richard II donna à Guillaume-Raymond de Madaillan, seigneur de Rauzan, aux charges des devoirs accoutumés, la terre de Blaignadais et la moitié de celle de Blazimont ([25]).

([22]) Rymer, t. II, pars 2ª, p. 788 (Londini).

([23]) Rymer, t. III, pars 1ª, p. 277 (Londini).

([24]) *Rôles gascons*. Les ancêtres de ces barons avaient été coseigneurs de Blaignac; nous croyons que Rainfroid et Ramnulfe ne font qu'un même personnage.

([25]) *Table de Brequigny*. — *Rôles gascons*. — La Table de Brequigny date cette concession de janvier 1378, et les Rôles gascons du 18 avril 1377.

A partir de cette époque, la terre de Blaignac resta entre les mains des seigneurs de Rauzan; mais, au milieu du XVe siècle, quelque temps avant la conquête de la Guienne par les Français, le roi d'Angleterre choisissait lui-même les capitaines de la forteresse de Blaignac; ainsi, le 13 août 1444, il nomma pour y commander Grimond de Bordeaux *(Bordeu)*. Le sénéchal d'Aquitaine donna cette charge, le 27 février 1445, à Guillaume Ormesby, homme d'armes; le roi confirma cette commission et réunit en même temps tout le Blaignadais à la couronne d'Angleterre ([26]), réunion qu'il confirma le 8 octobre de l'année suivante. Il devait aussi avoir donné cette seigneurie à Louis Despoy, seigneur de Moncuq, qui ne la garda pas longtemps; en effet, « Mre Gaston de Foix, comte de Longueville et » de Benauges, captal de Buch, ayant été privé par le » roi d'Angleterre de certains droits qu'il avoit dans » la Palu de Bordeaux, il lui fut, en compensation, » donné à lui et aux siens, les lieux, places, châtellenies » et seigneuries de Gensac et de Blaignac assises en » Bazadois, au duché de Guienne, avecque la haute, » basse et moyenne justice, et avecque toutes leurs » appartenances et dépendances quelsconques; châtel- » lenies et seigneurie appartenant à messire Loys Despoy, » seigneur de Moncuq, qui n'hésita pas à s'en dépouiller » pour le bien de la paix. Le comte de Longueville céda, » à son tour, au seigneur de Moncuq les terres de Kairie » et de Ruffiac ([27]). » En faisant cette concession à Gaston de Foix, le commissaire royal lui promit une

([26]) *Rôles gascons.*

([27]) *Affiches de Bordeaux*, 11 janvier 1778, notice par l'abbé Baurein. Les Kairies ou Queyries sont les plaines qui s'étendent, entre la Garonne et les coteaux de la rive droite de cette rivière, devant Bordeaux. — Ruffiac est situé dans la paroisse de Lormont.

somme de 1,500 écus d'or pour fortifier ces places qui étaient « foibles et mal réparées, et en grand dangier » d'être perdues si guerre venoit. » Les places devaient aussi être rendues au roi lorsqu'il l'exigerait. Ce n'est pas à ce souverain que ces places furent remises : le comte Dunois ayant mis le siége devant Fronsac, et la ville de Bordeaux ayant promis de se rendre si les Anglais ne lui envoyaient des secours dans un temps fixé, le comte de Foix, à la requête des trois états et de la ville, remit les places de Castillon-en-Périgord, de Vayres et de Blaignac entre les mains de Dunois, de Poton de Xaintrailles et de Jean Bureau, qui promirent, par lettres-patentes, de les lui restituer dans l'état où il les leur avait remises, dès que Bordeaux et les autres villes du pays bordelais auraient fait leur soumission (28).

Après la conquête de la Guienne par Charles VII, la seigneurie de Blaignac, avec droit de haute, moyenne et basse justice, passa entre les mains de François de Gramont (29). Elle n'a jamais appartenu, ainsi que l'ont avancé quelques auteurs, à Bernard Angevin, seigneur de Rauzan; ils ont confondu la seigneurie de Blezignac, qu'on nommait au moyen-âge Bladinhac ou Bladignac, avec celle de Blaignac. Le 10 mars 1471 la terre de Blaignac appartenait à Izabeau de Gramont, et à son mari Aymeric de Puch (30), qui sont aussi qualifiés

(28) Voyez dans les *Variétés bordelaises*, ancienne édit., t. III, p. 279 et suivantes, l'histoire détaillée de cette affaire. — *Livre des Bouillons*, publication des Arch. mun. de Bord., p. 586.

(29) Arch. du château de La Roque, à Saint-Christophe-des-Bardes. — François de Gramont était seigneur de Blaignac et de *la Taule* (maison noble) de Condat et de Barbanne. Il était seigneur de ces deux dernières terres par suite du mariage de la fille du dernier des du Foussat, seigneurs propriétaires de Condat et Barbanne, avec une Béarn.

(30) Arch. du château du Rétou, à Postiac, appartenant à M. Latapie, qui m'a communiqué généreusement les nombreux documents originaux qu'il possède.

seigneur et dame de Gavaston et de Roquefort. Dans un acte de 1476, cette dame agissait comme procuratrice de son mari ([31]). Cet acte a pour témoin noble homme Guillaume Jaubert dont les descendants furent, cent ans plus tard, seigneurs de Blaignac ([32]). Aymeric de Puch, qui était encore seigneur de Blaignac en 1583, ne transmit pas cette terre à ses descendants, s'il en eut; elle resta dans la famille de sa femme qui avait épousé, en premières noces, Bernard de Béarn, seigneur de Jarderest, dont elle avait une fille unique, Éléonore de Béarn, mariée à Roger de Gramont, ambassadeur à Rome sous Louis XII, puis sénéchal de Guienne. Éléonore succéda à sa mère, et, en qualité de dame de Blaignac, donna, le 18 juillet 1503, à Jean de Castetja, la maison noble de Sauvagnac, à Romagne ([33]). A cette époque elle désira se rendre compte de ce que lui rapportait sa terre de Blaignac; elle fit faire un relevé des cens et rentes que devaient les sept paroisses de cette juridiction; il se trouva qu'elles donnaient 166 livres, 28 ardits, 1 denier bordelais, 35 boisseaux 3/4 de froment et 2 boisseaux de méture. Ce relevé ne nous fait certainement pas connaître tous les revenus de la terre ([34]). Éléonore exigeait, comme d'ailleurs elle en avait le droit, que ses vassaux vinssent monter la garde dans le château; ce devoir était fort onéreux et très pénible pour les tenan-

([31]) Arch. du château de Laubesc. — Bail à fief à Guilhem de Burssas, par « la nobla et poyssanta dama Ysabe de Gramont, molher et persona » conjuncta deu noble et puissant senhor Aymeric deu Puch, son marit, » senhor et dama de las terras et senhorias de Blanhac, de Gabaston et » Roqueffort, ladeyta dama, par sa bona boluntat et cum procurayritz deudeit » senhor. »

([32]) Guillaume Jaubert, écuyer, était seigneur de Berrault de Lugagnac en 1741 (Arch. de Montlau).

([33]) Arch. du Rétou.

([34]) Pièces justificatives, n° I.

ciers qui employaient tous les moyens pour s'en débarrasser et ne manquaient pas de faire défaut lorsqu'ils le pouvaient; mais alors ils étaient condamnés à payer une somme d'argent; et, s'ils n'en avaient pas, on saisissait leurs maisons, leurs meubles et leurs récoltes (35).

Le 23 mai 1557, le seigneur de Gramont (Antoine probablement) figure, comme seigneur de Blaignac, dans le rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Bazadais (36).

En 1582 la châtellenie de Blaignac appartenait à messire Jean de Saulx, vicomte de Tavanne et de Lugny, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et à dame Catherine de Chabot sa femme (37), fille de Léonor de Chabot et de Claude Gouffier (38). Nous ne savons pas comment la seigneurie de Blaignac passa des Gramont aux de Saulx; un acte informe des archives du Rétou nous dit bien que c'est par suite d'une donation faite à Catherine Chabot par son aïeule Françoise de Polignac; mais rien ne nous indique non plus comment la possédait la dame de Polignac.

Les Saulx de Tavanne ne gardèrent pas longtemps la châtellenie de Blaignac. Dès 1592 Eymery Jaubert de Barrault, seigneur de Barrault, chevalier de l'ordre du roi, sénéchal de Bazadais, est qualifié seigneur de Blaignac (39). Il l'était peut-être dès le 5 février 1585; à

(35) Pièces justificatives, n° II.

(36) « Il baille, par dénombrement, huit cent livres tournoises de rante » et revenu noble et à toute justice, a este cotizé à ung cheval légier et » demy; et, pour la soulde d'iceluy, pour ung quartier de l'année, à raison » de cinquante livres pour cheval légier, septante-cinq livres. (J. de Bourrousse de Laffore; *nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* t. III, p. 251.)

(37) Arch. du Rétou : reconnaissance féodale en faveur desdits seigneurs.

(38) Moréri : *Grand Dictionnaire historique.*

(39) Arch. du Rétou.

cette date, en effet, un inventaire des archives du château de Vayres signale un contrat de vente de la terre de Blaignac, sans nommer, il est vrai, l'acquéreur ni le vendeur. Eymery Jaubert de Barrault, ambassadeur en Espagne sous Louis XIII, puis maire de Bordeaux, mourut pendant qu'il occupait cette dernière charge ([40]).

Antoine, son fils, marié avec Claude de Saulx, fille de Jean de Saulx, vicomte de Tavanne, lui succéda; il fut, comme son père, ambassadeur en Espagne, et mourut à Paris au mois de janvier 1655, âgé de 78 ans ([41]). Son autre fils, Jean Jaubert de Barrault, fut sacré évêque de Bazas en 1611, puis promu à l'archevêché d'Arles en 1630. Il présida à l'assemblée du clergé de France tenue à Paris, et y mourut en 1643. Son corps fut transporté à Bordeaux et enterré dans la maison professe des Jésuites, auxquels il laissa sa bibliothèque. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Bouclier de la Foi contre les hérétiques* ([42]). La tradition, à laquelle d'ailleurs on ne doit avoir qu'une confiance très limitée, veut que ce soit ce prélat qui ait fait construire, sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Blaignac, le château qu'on y voyait avant la Révolution de 1789. Ce château ne fut pas achevé par suite, dit encore la tradition, du ressentiment qu'éprouva l'archevêque d'un manque d'égards pour lui ou plutôt d'une étourderie par trop familière commise par sa nièce, Henriette Jaubert de Barrault, lors d'une des visites de son oncle au château de Blaignac ([43]) où il était le 10 juillet 1639, et où Jean

([40]) Voyez la Notice sur la paroisse de Lugagnac dont les Jaubert de Barrault étaient seigneurs.

([41]) *Hist. généal. et chronol. de la maison royale de France*... par le P. Anselme, t. VII, p. 259 et 260.

([42]) Moréri, *ut sup.*

([43]) Edouard Guillon, *Les Châteaux historiques et vinicoles de la Gironde*, t. II, p. 287.

Labayme, en qualité de maire de Saint-Émilion, vint lui faire sa révérence ([44]).

Vers la même époque Louis XIII, voulant réparer les pertes occasionnées à la ville de Libourne par la translation de la Cour des Aides à Bordeaux, créa, dans cette première ville, un siége présidial et sénéchal; alors les juridictions de Blaignac, de Rauzan, de Pujols et de Civrac furent distraites de la sénéchaussée de Bazas ([45]).

Henriette Jaubert de Barrault ayant épousé, le 11 décembre 1642, Jacques de Durfort, marquis de Civrac, la terre de Blaignac passa dans la maison de Durfort de Civrac ([46]).

Le 23 juillet 1664, Antoine Bourgoin, au nom et comme chargé de procuration de messire Jacques de Durfort ([47]), rendit hommage au roi, pour raison du comté de Blaignac, en tout droit de justice haute, moyenne et basse, avec ses appartenances et dépendances, située en Entre-deux-Mers ([48]). Il fit vérifier son dénombrement, pour ce comté, le 1er septembre 1670 ([49]).

A Jacques de Durfort succéda Charles de Durfort, son fils cadet, marié à dame Angélique-Acarie de Bourdet qui, étant veuve, prend, dès 1691, le titre de comtesse de Blaignac. Aymery de Durfort, autre fils de Jacques, était comte de Blaignac et sénéchal de Bazadais.

Claude de Durfort, fils aîné de Jacques, avait une fille

([44]) Arch. de l'Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux : *Journal de Jean Labayme.*

([45]) R. Guinodie : *Hist. de Libourne*, 1re éd., t. I, p. 467. Notes justificatives.

([46]) Le P. Anselme, *ut sup.*: Généal. de Durfort, t. V, p. 743.

([47]) Jacques de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blaignac, captal de Certes-en-Buch, seigneur des maisons nobles de Barrault, Cambes et Fargues, conseiller du roi en ses conseils et grand sénéchal et gouverneur du Bazadais.

([48]) Arch. dép.: *hommages au roi.*

([49]) Arch. dép.: *domaine du roi*, sommier des biens nobles.

nommée Henriette-Françoise; elle épousa Louis-Charles-Auguste Fouquet, marquis de Belle-Isle, maréchal de camp des armées du roi, maître de camp des dragons de France; il prenait le titre de seigneur de Blaignac depuis 1709, au moins, jusqu'à 1719 ([50]). Henry de Durfort dut succéder au marquis de Belle-Isle, puis vint Jacques de Durfort, et enfin Jean-Laurent de Durfort de Civrac, duc de Lorges, qui fut obligé d'émigrer au commencement de la Révolution. Son château fut vendu aux enchères, comme propriété nationale, et adjugé au sieur Jean Gautier dont les descendants l'occupent encore. Il appartient maintenant à M. Gautier, ancien maire de Bordeaux.

Nous ne pouvons rien dire de l'ancienne forteresse qui a complètement disparu, ni du château du XVIIe siècle dont il reste à peine quelques murs enclavés dans une construction moderne. L'archéologie n'a rien à voir ([51]) dans le château moderne de Blaignac placé sur un coteau presque à pic dominant la rive gauche de la Dordogne, et dans une des positions les plus pittoresques du département de la Gironde.

Si le seigneur de Blaignac avait le droit de haute justice, il ne s'ensuit pas qu'il fût obligé d'entretenir au château ou même dans la juridiction un exécuteur des hautes-œuvres, métier qui, d'ailleurs, à cette époque, n'honorait pas plus qu'à présent la personne qui l'exerçait; on prenait, du moins à Blaignac, le bourreau où on le trouvait quand on avait un criminel à exécuter. L'anecdote suivante nous en fournit la preuve :

([50]) Arch. du Rétou. — Le P. Anselme, *ut sup.*

([51]) M. E. Guillon (*Les Châteaux hist. et vinic. de la Gironde*, t. II, p. 288) s'étend longuement sur l'histoire contemporaine et la description du château moderne et de la propriété qui l'entoure.

En 1544 un nommé Jean Gourgouilh, allant de Castillon à Bordeaux, passait dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Blaignac; arrivé près de l'église, il fut accosté par Fortic Truon, juge de la juridiction de Blaignac, qui lui dit que, dans les prisons du château, il y avait quelques malfaiteurs qu'on voulait faire fustiger, et que, comme un nommé Guilhem Aney avait déclaré, en présence de témoins, que lui Gourgouilh était bourreau, qu'il avait décapité un homme à Bordeaux, il le sommait de se rendre au château pour y exercer son métier moyennant salaire: Gourgouilh, qui n'était pas bourreau, se défendit vivement, attaqua Aney en injures calomnieuses, le fit mettre en prison et demanda qu'il fût condamné à faire deux fois amende honorable, à lui demander publiquement pardon, pendant un jour de fête, dans la paroisse de Saint-Aubin, en chemise, tête nue, à genoux, tenant un cierge du poids de vingt livres, et, en outre, à mille livres tournois de dommages et intérêts ([52]).

CABARRA.

En Cauerar, Nostra-Dona de Cauera, — de Cabara, en Cauera, en Cabera, Cabara.

Les monuments de la paroisse de Cabarra sont le château de Blaignac, chef-lieu de la juridiction; l'église, la croix du cimetière et la butte de Charlemagne; on y trouve aussi quelques débris gallo-romains, mais ils n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Nous venons de parler longuement du château de Blaignac.

([52]) Arch. du château de La Roque, à Saint-Christophe-des-Bardes.

Église. — L'église de Cabarra est de fondation romane; son plan primitif, orienté, se composait d'une nef et d'une abside semi-circulaire fortement inclinée au nord. Vers le milieu du XVIe siècle ([1]) on construisit, au nord, un bas-côté, et l'on voûta les deux nefs. L'église romane dut éprouver quelque catastrophe au commencement du XIVe siècle, et l'on fut alors obligé de reconstruire la porte percée dans la façade occidentale. Cette porte s'ouvre sous trois arcs ogivaux composés chacun d'un tore sur lequel est, en saillie, une baguette carrée; le tore, après avoir traversé un chapiteau lisse, forme une colonne, de même diamètre que lui, le long des pieds-droits de la porte. Une archivolte, retombant de chaque côté sur une console, recouvre l'arc supérieur. Les portes bâties à neuf ou reconstruites, dans nos contrées, pendant le XIVe siècle affectent généralement les dispositions de celle de Cabarra.

Le premier étage de la façade est séparé du rez-de-chaussée par une corniche faite en même temps que la porte, et sur laquelle s'appuie une fenêtre sans caractère et à moitié cachée par la toiture d'un large porche qui abrite le soubassement de la façade tout entière. Un clocher pignon, bâti également au quatorzième siècle, surmonte ce premier étage; il est ajouré de deux baies en plein cintre dans lesquelles se balancent les cloches.

Lorsqu'on a construit la façade, on a conservé quelques fragments du mur primitif desquels saillent deux modillons romans représentant, l'un une tête d'homme, l'autre deux oiseaux qui se becquettent.

La façade du collatéral est sur le même alignement

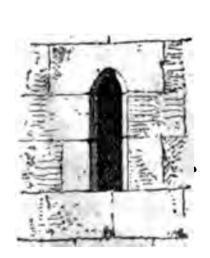
([1]) Le 14 février 1533, Jean de Castetja légua 50 sous à l'église de Cabarra.

que la façade principale, sa porte s'ouvre sous un arc en forme d'anse de panier orné de petits lobes et surmonté d'une archivolte à moulures prismatiques.

Au côté méridional de la porte principale s'avance la cuve d'un petit bénitier incrusté dans le mur; il est recouvert d'un arc à contre-courbe. Ce bénitier est placé à plus de trois mètres au-dessus du sol; cela tient à ce que, à une époque dont on ne saurait préciser la date, on a enlevé la terre du cimetière devant l'église pour abaisser le sol extérieur au niveau de l'intérieur du monument, dans lequel on devait auparavant pénétrer en franchissant quelques marches ([2]). Au surplus les bénitiers disposés de cette façon, c'est-à-dire faisant partie de la construction, sont assez rares dans le département de la Gironde.



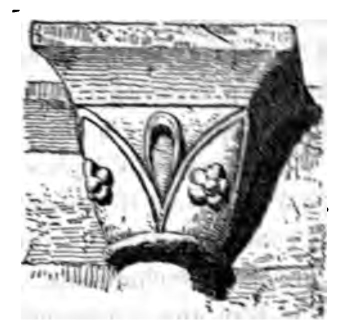
Le flanc méridional de l'église est roman, mais avec des modifications du XVIIe siècle; alors on l'a soutenu avec des contre-forts très saillants que nécessitait probablement la poussée des voûtes ajoutées, sur la nef primitive, à la fin du siècle précédent. Les fenêtres, refaites en même temps que ces contre-forts, ont des meneaux rayonnants, imitation bâtarde des légères découpures des siècles antérieurs. Ces lourdes ouvertures remplacent les petites fenêtres primitives dont il reste un spécimen. Elles étaient hautes de deux assises de l'appareil du mur, et leur cintre ogival était taillé dans



([2]) Il est rare, lorsque ce nivellement n'a pas eu lieu, que le sol d'une église ne soit pas plus bas que celui du cimetière.

la pierre servant de linteau. Si cette fenêtre n'a pas été refaite, et rien n'indique qu'elle ait été restaurée, l'église de Cabarra daterait de la fin du XII[e] siècle. Le mur a été exhaussé quand on a bâti les contre-forts : il a été couronné alors d'une corniche soutenue par des modillons dont l'ornementation indique bien le XVII[e] siècle.

L'abside se compose de sept compartiments verticaux : deux pour le chœur et cinq pour le sanctuaire. Les fenêtres de cette abside ont été toutes refaites à la fin du XVI[e] siècle, et des contre-forts très épais contribuent à la défigurer. Les angles des compartiments sont empâtés par une colonne romane montant jusqu'à la corniche qui couronne toute l'abside et qui s'appuie sur les chapiteaux des colonnes et sur des modillons placés entre ces chapiteaux. Ceux-ci ont



tous la même forme; mais leurs détails varient : sur les uns sont sculptées des roses, sur les autres, des raisins, des torsades, des coquilles, des fleurons. Sur les modillons on voit des têtes humaines, des têtes d'animaux, des bossages de différentes formes; les plus remarquables sont : un vase placé dans le second plan méridional de l'abside; une tête de taureau placée au milieu du compartiment oriental; deux clochettes à côté l'une



de l'autre sur le même modillon, dans le quatrième compartiment, au nord; et, enfin, dans le compartiment

du chœur, au nord, est une tête de chien tenant un disque dans la gueule ([3]).

Le bas-côté se termine par un chevet droit; à l'extrémité septentrionale du pignon, qui est au-dessus de l'arc triomphal de la nef principale et qui rampe au sommet de ce chevet, est sculpté un *obscenum* des plus accentués; cette grotesque et cynique figure, exécutée vers le milieu du XVI[e] siècle, rappelle les œuvres rabelaisiennes. Les fenêtres de ce bas-côté sont divisées par des meneaux flamboyants.

L'intérieur de l'église offre peu d'intérêt, les arcs de l'abside sont ogivaux et du XVI[e] siècle; ils retombent sur des chapiteaux romans dont les plus riches n'ont que des feuilles d'eau; les voûtes de la grande nef sont du même temps que ces arcs; je crois avoir lu sur une des clefs la date de 1551; des rosaces et une tête humaine ornent les autres clefs. Deux des clefs des voûtes du bas-côté sont en forme de croix, sur la troisième s'avancent quatre têtes de chérubins.

Une litre aux armes des Durfort de Civrac faisait le tour intérieur du collatéral.

On a jeté dans un coin du cimetière les fonts baptismaux romans; c'est une cuve carrée, ornée de quelques moulures. On l'a remplacée par un *lavabo* de perruquier monté sur un pied tourné.

Croix du cimetière. — J'ai déjà décrit et gravé cette croix dans un album publié, à part, en 1858, par l'Aca-

([3]) Suivant l'abbé Aubert (*Hist. et Théorie du symbolisme religieux*, t. III, p. 130), ce chien, qui se rencontre souvent, et toujours placé du côté nord des églises, tient un pain eucharistique, et symbolise la communion sacrilége. Notre Seigneur a dit : « Il ne faut pas donner aux chiens le pain des » enfants. » Le chien symbolise presque toujours le mal. Le vase ou le baril que l'on voit sur les modillons, représenterait, suivant le même auteur, le vin eucharistique, alors que la communion se faisait sous les deux espèces.

démie de Bordeaux; je n'ai pas à y revenir ici. Cette croix, qui date du XVII[e] siècle, doit avoir été élevée aux frais de Jean Jaubert de Barrault, archevêque d'Arles et coseigneur de Blaignac.

Butte de Charlemagne *(Le Bruc)*. Nous avons publié dans *la Guienne militaire* (Introduction, p. XIV) un plan et une description d'une forteresse que nous avons appelée Butte de Charlemagne, nom sous lequel elle est connue à Cabarra et que lui donne Jouannet dans la *Statistique de la Gironde* (t. II, I[re] partie, p. 31); depuis lors, malgré nos recherches incessantes, nous n'avons jamais rencontré cette dénomination; mais, à partir du XV[e] siècle, des titres nous signalent deux mottes situées dans la paroisse de Cabarra; l'une s'appelle : *La Motte de Monplasseu, de Monplazé, de Montplassent* ou *de Monplasiau;* l'autre : *La Motte de Montandron, La Motte-Andron, La Motte Montandriu.*

La Motte Monplazé. — Le 8 juillet 1436, Jean de Naujan, damoiseau, comme héritier de Jean de Semens, chevalier, baille, à fief nouveau, une pièce de terre appelée les Prats, située près de La Motte de *Monplasse,* dans la paroisse de Cabarra ([4]). Le 12 mai 1438, Helias Guiraud, de la paroisse de Cabarra, baille, à fief nouveau, à Pierre de La Porte, une pièce de terre située au lieu appelé à La Motte Montplassent, entre le domaine de Jean de Naujan et ceux de Jean Bogès et de Brune du Puy ([5]). Le 26 mai 1476, cette motte est reconnue en faveur de Raymond de Naujan, écuyer ([6]). Elle confrontait au fief du seigneur de Baigneaux. Vers 1520, Guil-

([4]) Arch. dép.: *Féodaux.*
([5]) Arch. du Rétou.
([6]) Arch. de Laubesc.

laume de Lamon, ou d'Aumon, ou Dumon, reconnaît tenir de Jean de Castetja, écuyer, seigneur de Sauvagnac, une pièce de terre située dans la paroisse de Cabarra, au lieu appelé à La Motte Monplazeu, confrontant au fief du seigneur de Naujan (7). Enfin, le 3 septembre 1599, Jean Dumon, dit le Cabas, reconnaît de Pierre de Melet, écuyer, seigneur de Laubesc, ayant, pour cette partie, les droits de Naujan, « une pièce de terre et mothe » fermée de grands foussés au tourn, avecq le boys et » aultres deppendances et apartenances en la parroisse » d'Encabarra, sise et scituée au lieu appelé à La Mothe » de Monplasiau, contenant un journal sept lattes, » mesure de Bazadois, » confrontant, du nord, aux fiefs dudit Melet, et du sieur de la maison noble de Montremblant; du levant, aux fiefs des mêmes seigneurs et de celui de Baigneaux. Cette motte avait, suivant cette reconnaissance, été déjà reconnue du seigneur de Laubesc le 3 mai 1542 (8). Remarquons, en premier lieu, que La Motte de Montplazé confronte, du nord, au fief du seigneur de Montremblant, et que la maison noble de ce seigneur, appelée maintenant Butte de Montremblant, est située au nord de la Butte de Charlemagne dont elle n'est séparée que par un étroit vallon au fond duquel coule un petit ruisseau appelé la *Rouille des Goths;* en second lieu, que la contenance du fief n'est que d'un journal sept lattes, et que la Butte de Charlemagne a juste la même superficie; ceci nous donne à penser que La Mothe de Monplazé est ce qu'on nomme maintenant la Butte de Charlemagne.

La Motte Montandron. — Nous venons de voir que les

(7) Arch. du Rétou.
(8) Arch. de Laubesc.

documents qu'il nous a été donné de consulter nous font penser que la Motte Monplazé est le même monument que celui connu à Cabarra sous la dénomination de Butte de Charlemagne; les rares titres que nous avons sur la Motte Montandron nous font croire, mais non affirmer, que cette Motte est la même que la Motte Monplazé.

Il existait, au commencement du XVe siècle, un seigneur nommé Raymond Andrieu, possédant à Cabarra un domaine qu'il donna, à fief nouveau, à Pierre Baillard, habitant de cette paroisse; il est probable que la Motte Montandron, que certains titres du XVIe siècle nomment Montandriu, était de ce domaine. Marguerite d'Albret, dame de Mussidan, la donna, le 1er avril 1412, à Hélie Guiraud, son serviteur.

Dans cet acte, ce fief est appelé la Motte de Monot-Andron. Charles de Castetja, seigneur de Sauvagnac, la possédait le 30 décembre 1575; Sauvat dom Rodrigue de Rebeillide, son gendre, faisant son testament, le 24 septembre 1587, se qualifie seigneur de Sauvaignac et de La Motte Montandriu, et sa fille, Jeanne de Rebeillide, est dame de La Motte Montandron le 23 octobre de la même année [9].

Nous devons faire remarquer qu'en 1418, Hélie Guiraud devint, par la libéralité de dame d'Albret, seigneur de La Motte Montandron, que, le 1er mai 1438, il était aussi seigneur de La Motte Monplazé, et qu'en 1520 jusqu'à 1587, les seigneurs de Sauvagnac ont été propriétaires de ces deux mottes.

La Motte de Baigneaux. — Nous avons lieu de croire

[9] Arch. du Rétou.

que la maison forte que Gaylard de Baynaut construisit dans le Blaignadais après en avoir obtenu, le 12 octobre 1276, l'autorisation du roi d'Angleterre (voir plus haut. p. 264), n'est autre que la Motte de Baigneaux, située à l'extrémité septentrionale du parc de Blaignac, sur le bord du coteau dominant le port de Cabarra. On vient de la détruire pour rectifier un chemin.

BRANNE.

Brana, Branna, Sanctus-Stephanus-de-Brana, Sainct-Estienne-de-Brane, Sainct-Estephe-do-Branne.

Cette paroisse est située à l'extrémité septentrionale du diocèse de Bazas.

La ville de Branne (1), qui est maintenant un chef-lieu de canton, s'élève sur le bord de la Dordogne au fond d'une vallée étroite et profonde, entre deux ruisseaux qui descendent, l'un, celui de l'ouest, de la paroisse de Guillac, l'autre, du côté opposé, prenant sa source dans un vallon qui sépare les paroisses de Saint-Aubin-de-Blaignac et de Lugagnac.

Branne devait être anciennement un lieu fortifié; dans certains titres anciens, on cite les barrières de Branne; cependant nous n'y avons trouvé aucun vestige de fossés ni de murs d'enceinte.

Le passage de la Dordogne y était jadis très fréquenté,

(1) Nous ne chercherons pas à réfuter l'opinion de ceux qui, se fiant à des ressemblances de noms, ont avancé que Branne était l'Hebromagus de Saint-Paulin; certains auteurs modernes l'ont fait avec succès, mais aucun aussi victorieusement, à notre avis, que notre ami M. Reinhold Dezeimeris qui, dans une savante dissertation publiée naguère dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux, a non seulement mis à néant toutes les rêveries ancienne sur cette question, mais encore découvert le lieu très probable où se trouvait Hebromagus.

et, dès le XIIe siècle, un pont en bois y existait, ainsi qu'il résulte d'une lettre qu'Henry III, roi d'Angleterre, écrivait, le 4 décembre 1222, aux prud'hommes de Bordeaux pour leur défendre de donner asile à leurs partisans qui, entre autres méfaits, avaient incendié le pont de Branne (2).

Étienne de Sentes, évêque de Bazas, donna, en 1087, à saint Gérald, premier abbé de La Sauve-Majeure, les paroisses de Saint-Étienne-de-Branne et de Coirac : Nous, Étienne, évêque de Bazas, dit-il, donnons, de l'avis et du consentement des archidiacres et de tous les chanoines de notre église, à celle de Notre-Dame de La Sauve-Majeure et à dom Gérald, son premier abbé, les deux paroisses *(ecclesias)* (3) de Coirac et de Branne; nous consentons que l'église de La Sauve possède à perpétuité tout ce qui lui appartient déjà dans ces deux paroisses et ce qu'elle en pourra obtenir, à l'avenir, de ceux qui en jouissent. Nous renonçons entièrement à tous les droits que nous avons en ces deux paroisses, si ce n'est que les prêtres qui la desservent recevront de nous la charge des âmes et nous obéiront. Nous n'interdirons jamais ces paroisses; mais si quelqu'un des paroissiens nous était rebelle, il sera lui seul excommunié (4). En 1115, Bertrand de Belhade, évêque de Bazas, confirma cette donation à la prière de Geoffroy, quatrième abbé (5). Enfin, en 1197, le pape Célestin approuva toutes les donations faites à l'abbaye (6). Le 7 juin 1475, de

(2) Lettres d'Henry III, *ut sup.*, t. II, p. 198.

(3) *Ecclesia* n'est pas ici l'*église* telle que nous l'entendons aujourd'hui, ce mot veut dire : *paroisse*, la réunion des paroissiens, le territoire de la paroisse.

(4) Arch. com. de La Sauve, *ut sup.*

(5) *Id.* — Bibl. de la ville de Bord. : *Petit Cart. de La Sauve*, p. 88.

(6) *Petit Cart.*, *ut sup.*, p. 221.

nouvelles lettres de patronat, présentation et collation de la paroisse de Branne furent accordées à l'abbé de La Sauve (7). Enfin, vers 1540, Jean des Plats, évêque de Bazas, confirma encore à l'abbaye le service de l'église de Branne (8).

Les abbés de La Sauve étaient donc seigneurs ecclésiastiques de Branne, mais divers seigneurs laïques se partageaient son territoire; ils rendirent hommage au roi jusqu'au jour où, quelque temps avant la conquête de la Guienne par Charles VII, le seigneur de Blaignac obtint le droit de haute, moyenne et basse justice. Ces seigneurs étaient : les Branne, portant le nom de la localité ils étaient peut-être les plus anciens; les Laubesc, famille illustre à cette époque reculée; les Lugagnac et bien d'autres que nous citerons au fur et à mesure qu'ils se présenteront chronologiquement, car il nous est impossible de faire une notice même succincte sur chacun d'eux. Le seigneur de Fronsac avait aussi quelques droits sur Branne, puisque les habitants de cette localité lui devaient, en 1551 et probablement auparavant, douze lamproies par an (9).

Pierre de Laubesc, chevalier, frère de Gaillard de Laubesc, évêque de Lectoure, était, en 1240, un des seigneurs de Branne (10). Pierre de Laubesc et Arnaud de Branne, chevalier, avaient fait des donations assez considérables à l'abbaye de La Sauve; l'abbé Rampnulphe décida, en 1241, qu'avec ces dons on augmenterait à La Sauve le service divin, et qu'on nourrirait douze pauvres un jour de l'année, en y ajoutant

(7) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 136; inventaire des titres.
(8) L'abbé Cirot de La Ville : *Hist. de la Grande Sauve*, t. II, p. 304.
(9) Arch. du château de La Taste, à Tizac de Galgon.
(10) *Gal. Christ.*, t. I, p. 1077. Le *Gallia* écrit ce nom : Lambesc.

le don qu'Amauvine de Courpiac faisait de tout ce qu'elle possédait, en franc-alleu, dans la juridiction de Blaignac ([11]).

En 1274, une certaine quantité de tenanciers du roi, tous paroissiens de Branne et presque tous nobles, firent hommage à Édouard Ier pour les terres qu'ils tenaient dans cette paroisse et ailleurs; Amanieu et Pierre de Branne, les héritiers de Guillaume de Branne; Auger, Arnaud-Guillaume et Gauthier *(Valterius)* de Lugagnac, avec leurs associés : Hélies Gaillard, Vigouroux de Lugagnac, fils de Bertrand de Melhormorte ([12]), et les héritiers de Raymond de Branne, étaient obligés, en outre, de fournir au roi et à deux de ses chevaliers, pour traverser la Dordogne devant Branne, un bateau garni de jonchée depuis Pâques jusqu'à la Saint-Martin, et de paille pendant le reste de l'année ([13]).

En 1294, B. de Branne fut choisi pour tiers arbitre dans un procès existant entre Hélies et Bertrand Yzambert frères, damoiseaux, fils de Hélies Yzambert, chevalier ([14]).

Pierre de Branne, damoiseau, est énoncé dans un titre du 1er septembre 1308; Raymond de Branne, aussi damoiseau, dans un autre titre du 31 juillet 1332 ([15]). Dame Marie de Branne, femme de noble homme Raymond de Longar, chevalier, et fille de feu Raymond de Branne, reconnaît tenir de l'abbé de La Sauve un petit enclos *(pleydura)* attenant à l'appentis de l'église de Branne ([16]).

([11]) Arch. com. de La Sauve, *ut sup.*

([12]) Je crois qu'on doit lire *Molhermorte,* nom très répandu dans le pays bordelais et qui signifie *femme morte,* l'*e* et l'*o* sont difficiles à distinguer l'un de l'autre dans quelques manuscrits du XIIIe siècle.

([13]) *Arch. hist. de la Gironde,* t. III, p. 32, 33 et 34; et t. V, p. 270. — Martial et Jules Delpit : *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel,* p. 34.

([14]) Arch. du château de La Roque, à Saint-Christophe-des-Bardes.

([15]) Arch. dép.: *La Sauve,* n° 186, inv. des titres.

([16]) *Id.*

Si les documents font défaut pour rédiger une histoir de Branne pendant tout le moyen âge, nous devon cependant supposer que cette localité ne resta pas étran- gère aux divers bouleversements qui agitèrent cett époque, son port était trop fréquenté pour cela. C'était en effet, par Branne qu'on passait pour se rendre d Bordeaux dans le Périgord méridional. Un pont en boi y existait, comme nous l'avons dit plus haut, pendant l XIIe siècle; il fut brûlé au commencement du XIII. Au XVIIe, le 18 décembre 1615, le roi Louis XIII, ave toute sa cour, repartant pour Paris, passa la rivière à Branne, sur un pont de bateaux (17); ce pont ne subsist pas longtemps puisque, pendant les guerres de la Frond le duc de La Meilleraye y en fit construire un au mo de juillet 1650; le duc d'Epernon y envoya des canon pour le défendre (18). A peine était-il achevé que l Parlementaires chargèrent le comte de Meilly, avec s cents hommes, des galères et des galiotes, de secour Richon qui défendait le château de Vayres; on lui donn aussi des brûlots pour essayer d'incendier le pont d Branne et les bateaux en rade devant Libourne (19)

(17) Dom Devienne dit que le roi passa la Dordogne à Libourne, mais se trompe.

(18) La Colonie : *Hist. curieuse et remarquable de la ville et province d Bordeaux*, t. III, p. 74. — Arch. du château de Laubesc où est conserv l'ordonnance du duc de La Meilleraye conçue en ces termes: « Le duc d » La Milheray, pair, mareschal et grand maistre de l'artilherye, lieutenan » des armées du roy. Nous ordonnons aux habitants de Castilhon et Sainct » Emilion, d'envoyer tous les bateaux à Brannes pour y faire un pont d » bateaux ausquels ils travailheront avecq toute la diligense possible.

» Faict au camp de Guistres ce quatriesme juilhet mil six cens cinquant

» Signé La Milheray; et plus bas : par commandement de mondict sieur » Tere.

» Collationné par moy, secretayre de la presente ville, sur son original » Yzambert. »

(19) *Mémoires* de M. de Lenet.

Meilly ne réussit ni dans l'une ni dans l'autre de ces expéditions.

Durant les guerres de religion les armées des deux partis passèrent souvent à Branne. Pendant le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, les troupes suivaient la route de Branne, quoique plus longue, parce que les chemins étaient meilleurs et le passage de la rivière plus facile qu'ailleurs.

Pour en finir avec ces notes éparses sur la petite ville de Branne, nous donnons le récit succinct des événements dont elle a été le théâtre en 1814. Nous avons trouvé cette relation à la dernière page d'un terrier de 1672 conservé dans les archives de la commune de Lugagnac : « Le 29 mars (1814) environ 2,000 Anglais sont arrivés » à Branne, ont tiré huit coups d'obus sur le poste qui » défendait le passage. Le 30, à cinq heures du matin, ils » ont envoyé environ 300 hommes passer la rivière à » Moulon, et ont cerné le poste qui était au port de Saint- » Sulpice, l'ont mis en déroute, et ont fait 6 prisonniers ; » ayant ensuite traversé la rivière, ils se sont rendus sur » Libourne où ils ont trouvé la caserne évacuée par le » peu de troupes qui l'occupaient, qui était le 21me chas- » seurs à cheval. »

C'était à Branne qu'était le parquet de la justice du Blaignadais.

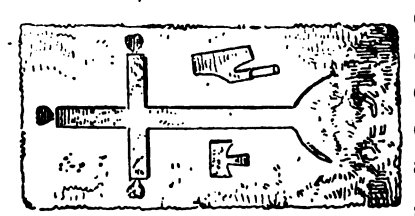
Les monuments de Branne sont : l'église, la croix du cimetière, La Motte du Casterar et La Motte de Montremblant.

Église. — Nous ne voulons pas parler de cette grande construction néo-gothique où la sacristie est, sous le chœur, dans une cave dont l'escalier souterrain débouche près de la porte d'entrée de l'édifice, de sorte qu'à l'en-

contre des convenances, le prêtre officiant est obligé, pour se rendre à l'autel, de traverser l'église entière au milieu des femmes qui assistent à l'office divin; nous ne nous occuperons que de l'église, assez mesquine d'ailleurs, qui était encore debout en 1857. Elle était de fondation romane, ainsi que l'indiquaient quelques contre-forts plats contre-boutant le mur septentrional de la nef et qui avaient été conservés lorsqu'on rebâtit l'édifice pendant le XVIe siècle; alors on refit presque toute la nef, on y ajouta un bas-côté, au sud; on recouvrit le tout de voûtes à nombreuses moulures prismatiques sur les clefs desquelles on sculpta, soit les armes des seigneurs de la localité, soit les outils des ouvriers ou des corporations qui avaient contribué à la réédification du monument. Ces clefs étaient couvertes d'un badigeon tellement épais lorsque je visitai l'église, qu'il était impossible de dessiner exactement les armoiries et les outils.

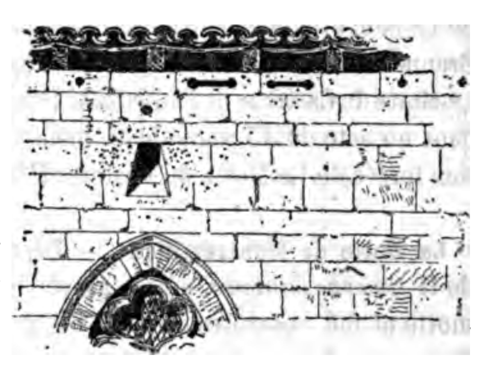
Les fenêtres et toutes les ouvertures affectaient les formes usitées à la fin du style ogival.

Dans la nef existait une pierre tombale sur laquelle étaient sculptés : une croix, un maillet et une doloire. Devant la porte du cimetière gisait une autre tombe où étaient gravées une ancre et une croix.



Cette église servait de forteresse; le sommet du mur méridional était surmonté d'un parapet crénelé dans certaines parties et desservi par un chemin de ronde percé, entre les contre-forts, de meurtrières pour armes à feu. Au-dessus de chaque fenêtre était une embrasure

plongeante en forme de pyramide tronquée. Les murs, en certains endroits, étaient criblés de coups de balles. Cette église dut soutenir quelque siége, soit pendant les dernières guerres de religion, soit pendant celles de la Fronde. Il est de tradition que quelques soldats et officiers catholiques, entre autres un M. de La Grandière, tués à la bataille de Coutras, furent enterrés dans le cimetière de Branne.



Croix du cimetière. — Nous avons donné une description de cette croix dans notre notice sur les *Croix de procession, de cimetières et de carrefours*, publiée dans les *Actes* de l'Académie en 1858.

La Motte du Casterar. — Nous ne savons pas où était positivement située cette forteresse; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle était fort rapprochée des murs, non loin d'un des deux ruisseaux entre lesquels était située la ville; ce qui est sûr aussi, c'est qu'elle avait donné son nom aux localités environnantes, ainsi qu'il résulte d'un bail à fief nouveau consenti, le 7 mars 1462, par l'abbé de La Sauve, en faveur d'un certain Robbert du Freyche, d'une pièce de terre déserte, au lieu appelé le Casterar, confrontant au fief d'Anglades et à celui du Pélegrin de Puch qui avait, ainsi qu'il résulte de différents actes de cette époque, une terre dans les barrières de Branne [20].

[20] Arch. dép.: *La Sauve*, nº 186, inv. des titres. — *Terrier de Blazimont.*

Le titre suivant, daté du 17 mars 1470, signale la motte elle-même; c'est la reconnaissance, en faveur de l'abbé de La Sauve, d'une maison située dans les barrières de Branne, confrontant à l'*estey* (ruisseau) d'un côté jusqu'à La Motte du Casterar de l'autre côté ([21]). Une terre signalée dans un acte du 15 mars de la même année confrontait aux fossés de La Motte du Casterar ([22]).

La Motte de Montremblant. — Depuis la publication de la *Guienne militaire,* où j'ai gravé ([23]) un plan de cette motte et fait connaître le nom de quelques-uns de ses seigneurs, j'ai eu le bonheur de trouver un certain nombre de documents qui, sans me permettre de donner une suite complète des seigneurs de la maison noble de La Motte de Montremblant, jettent quelque jour sur ses anciens possesseurs. Ces documents donnent, en outre, à penser que les seigneurs de Montremblant, à Branne, et ceux de la paroisse de Monprimblanc, située dans le canton de Cadillac, et portant jadis les mêmes noms que la motte : *Monstrepitans* ([24]), *Monstrepidans, Monstremulus, Montremblant,* appartenaient à la même famille, et, peut-être, étaient quelquefois les mêmes personnages, surtout pendant les XIe et XIIe siècles. La Motte de Montremblant reçut peut-être aussi son nom des seigneurs de Monprimblanc, lorsque ceux-ci sont venus s'établir dans la paroisse de Branne.

En 1080, Boson de Montremblant assistait, à la suite

([21]) Arch. dép.: *Terrier de Blazimont.*

([22]) Arch. dép.: *La Sauve,* n° 136, inv. des titres.

([23]) *Guienne milit.*, Int., p. LXIX.

([24]) *Monstrepitans,* et non *Monscrepitans* comme je l'ai écrit dans la *Guienne militaire,* me fiant à une erreur commise dans les *Arch. hist. de la Gironde;* erreur d'ailleurs facile à commettre puisque le *c* et le *t* ont généralement la même forme dans l'écriture du XIIIe siècle.

du duc d'Aquitaine, au concile de Bordeaux ([25]). Il fit un nœud aux lacs de l'acte par lequel Agnès de Montremblant, se faisant religieuse, prie ses fils de donner pour elle à l'abbaye de La Sauve la moitié de la dîme de Bad (Saint-Pierre-de-Bat?) qu'ils tenaient en franc-alleu de leur mère ([26]). Enfin, en 1128, il est témoin d'une restitution faite à Pierre d'Amboise, septième abbé de La Sauve ([27]).

A la fin du XIe siècle également, vivait Arsis, Ansis ou Aiusi de Montremblant qui donna, sur la fin de sa vie, vers 1120, à l'abbaye de la Sauve, entre les mains de Geoffroy, du consentement d'Agnès, sa femme (celle probablement dont nous venons de parler), tout ce qui était nécessaire pour construire un moulin et son écluse, au lieu de Villars, sur le fleuve de Leri ([28]); il y ajouta le pacage dans les bois environnants ([29]). Vers la même époque, il assista, avec Amauvin de Daignac, à l'acte de donation, faite à la même abbaye d'un terrain pour appuyer la chaussée du moulin de Daignac ([30]). Il avait aussi donné à Notre-Dame-de-La Sauve une vigne située à Montremblant, à la condition d'être enterré dans le monastère. Après sa mort, arrivée vers 1125, deux religieux vinrent au château de Langoiran où était le corps. Là, ses fils Boson et Baraud, et leur mère confirmèrent la donation en présence de Guillaume Seguin et Guichard de Mazerolles; puis ils se rendirent le même

([25]) Cirot de La Ville, *ut sup.*, t. I, p. 280.

([26]) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 83.

([27]) *Id.*; p. 89.

([28]) Je crois que c'est le ruisseau qui passe à Verdelais et qui s'appelle actuellement la Garonnelle.

([29]) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 86. Les témoins de cette donation furent Amauvin de Cursan et Bernard d'Escoussans.

([30]) *Id.*, p. 223.

jour à La Sauve, où ils la confirmèrent de nouveau en présence de Guillaume Seguin, Aychelin de Senag (Cénac), Bernard de La Motte et Hélies de La Roque ([31]). C'est probablement alors qu'Agnès se fit religieuse.

Pierre de Gavarret et Géraud de Montremblant, chevalier, cédèrent, en 1229, à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux le droit de fiefs qu'ils avaient sur une partie de la paroisse du Mont (Sainte-Croix-du-Mont) ([32]).

Géraud dut prendre part à la révolte des Gascons contre le roi d'Angleterre au milieu du XIIIe siècle, et, après la pacification de la Guienne, le 8 octobre 1253, Henry III concéda à Raymond de La Haye, Drogon de Barentyn, Guillaume de Chachery et Roger de Lakint, les terres qui appartenaient à Bernard de La Motte, Géraud de Montremblant, Pierre d'Anglades et Gaillard de Montpezat ([33]). Le 5 août de l'année suivante, le roi, à la prière du roi de Castille, accorda des lettres de pardon à Géraud de Montremblant et à tous les siens ([34]).

Nous croyons que les personnages que nous venons de nommer étaient seigneurs de la paroisse de Monprimblant. C'est peut-être à cette époque qu'un membre de cette famille vint s'établir dans les environs de Branne et y fonder le château de Montremblant. Au surplus, nous ne pouvons faire que des conjectures à cet égard; cependant, l'acte suivant paraît prouver que les seigneurs de Monprimblanc et ceux de La Motte Montremblant avaient une origine commune, s'ils n'étaient les mêmes personnages : c'est une reconnaissance consentie par

([31]) *Petit Cart. de La Sauve*, p. 85.

([32]) *Arch. généal. et hist. de la Noblesse de France*, publiées par Lainé, t. I, généal. des Gavarret.

([33]) Bibl. de la Ville : *Table de Brequigny*.

([34]) Rymer, vol. I, pars 2a, 3e édit., p. 64. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 36.

na Seguina Peys (Seguine Pierre), à Bernard de Monprimblanc *(sic)*, chevalier d'*Encàbara* (Cabarra), de maisons, terres, vignes, prés, aubarèdes, etc., situés dans la commune de Barsac ([35]). Voici donc un personnage de Monprimblanc possédant des fiefs à Barsac, paroisse située sur la rive gauche de la Garonne, en face de Monprimblanc s'élevant sur les coteaux de la rive droite, et qui est, en même temps, seigneur dans la paroisse de Cabarra, limitrophe de celle de Branne.

Ce Bernard n'était pas le seul Montremblant ayant des fiefs dans le Blaignadais. Deux ans après, le 23 septembre 1270, Guillaume de Montremblant, chevalier, tant pour lui que pour son frère, Guillaume de Bénauges, chevalier ([36]), donne à l'abbaye de La Sauve, pour le salut de leurs âmes, le domaine de Peyrelebade, situé à Lugagnac, paroisse voisine de Branne ([37]). En 1274, il fait hommage au roi d'Angleterre de la moitié du château de Blaignac, au devoir de 50 sous d'exporle, et il était obligé de lui fournir un chevalier lorsqu'il entrait en campagne ([38]); mais, d'un autre côté, il avait le droit d'exiger de Bernard de Lugagnac, pour ce que ce dernier possédait à Lugagnac, de le suivre en temps de guerre et cinq sous pendant la première chevauchée, rien pendant la seconde, cinq autres pendant la troisième, et ainsi de suite alternativement ([39]).

G. (probablement Géraud) de Montremblant, qui

([35]) Arch. de M. le comte Prosper de Fontainieu. On trouve dans ces archives trois autres reconnaissances faites au même de domaines à Barsac. Les *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 29, nous apprennent aussi que ce même seigneur avait des fiefs à Cérons et à Barsac.

([36]) Nous verrons plus tard que le château de Mondinet, situé dans la paroisse de Jugazan, portait au XIII[e] siècle le nom de Bénauges.

([37]) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 186, inv. des titres.

([38]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 269.

([39]) *Id.*, t. V, p. 270.

possédait des fiefs en commun avec Bernard d'Escoussans, seigneur de Langoiran, figure, en 1273, avec W. de Villacentud, chevalier, et Géraud de Montz, clerc, personnages des environs de Barsac, comme témoin d'un acte de donation (40). Lorsque Géraud de Montremblant accompagnait le roi d'Angleterre dans une expédition, Vigouroux de Lugagnac, damoiseau, devait suivre Géraud dans toutes ses chevauchées, et lui donner pour la première six sous huit deniers, rien pour la seconde; mais il devait cette somme pour la troisième, et ainsi de suite. Le même devoir était dû par Arnaud-Guillaume de Lugagnac (41).

Arnaud de Montremblant est énoncé dans un contrat d'échange du 9 octobre 1301 (42). Géraud de Montremblant est témoin d'un acte de 1331 (43). On trouve Jean de Montremblant le 12 septembre 1457 (44). Enfin Bernard et Baraud de Montremblant, damoiseaux, sont énoncés dans des actes du 9 janvier 1453 et du 3 décembre 1470 (45).

Nous n'avons pas trouvé de documents faisant connaître l'histoire de la seigneurie de Montremblant pendant les cent ans qui suivent. En 1574, elle appartenait à Jean de La Motte, écuyer, sieur de Fargues, en Bordelais (46), et de La Motte de Montremblant, en la paroisse de Branne (47).

Cent ans se passent encore et, le 13 juin 1680, nous

(40) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 321 et 322.
(41) *Id.*, p. 84.
(42) Arch. dép.: *La Sauve*, nº 136, inv. des titres.
(43) Arch. com. de La Sauve, *ut. sup.*
(44) Arch. dép.: *La Sauve*, nº 136, et *Terrier*, nº 148.
(45) Arch. dép.: *Id.* et *Terr.*, nº 148.
(46) Fargues, canton de Créon, arrond. de Bordeaux.
(47) Arch. de Laubesc, bail à ferme.

assistons au mariage d'Hélies de Lescure, sieur de Montremblant, avec damoiselle Anne Gadet, de Saint-Émilion ([48]). Il était encore seigneur de Montremblant en 1695, et, en 1733, un de ses descendants, Guillaume de Lescure, ancien maire de Saint-Émilion, fils de Catherine Labat, dite Beller, possédait encore la même seigneurie ([49]).

La Motte de Montremblant appartient à M. Eymen, de Branne.

LUGAGNAC.

Luganhac, Loganhac, Lugaignac, Lucganhac, Sainct-Martin-de-Lugaignac.

Nous ne nous attacherons pas à démontrer que Lugagnac n'est pas le Lucaniac d'Ausone, malgré la ressemblance des noms et la quantité de débris romains dont les champs qui s'étendent au-dessous du bourg et de la maison noble de la Beilie sont parsemés. Le domaine de ce poète était situé sur la rive droite de la Dordogne; Lugagnac est sur la rive gauche.

Dès le XIIe siècle, les seigneurs de Lugagnac portaient le nom de la paroisse dans laquelle ils habitaient; ils

([48]) Arch. de M. J. Delpit. — Mariage entre Hélie Lescure, sieur de Montremblant, jurat de Saint-Émilion, y habitant, fils de feu Me Antoine de Lescure, vivant avocat en la cour, et de Marie Estieu, d'une part; et damoiselle Anne Gadet, fille de feu sieur Jean Gadet, vivant bourgeois et jurat de Saint-Émilion, et d'Anne Mouney, habitante de Saint-Martin-de-Mazerat, d'autre part. Le futur agissant de l'avis de sa mère, de Me Jean de Lescure, avocat en parlement, son frère, Pierre de Sèze, ci-devant notaire royal et jurat de Saint-Émilion, sieurs Jean et Antoine de Sèze, ledit Jean, à présent jurat, et ledit Antoine, ci-devant jurat, et le sieur Pierre de Lescure, son cousin; la future, de l'avis de sa mère et des sieurs Pierre et Jean Gadet ses frères.

([49]) Arch. de M. J. Delpit.

devaient l'hommage au roi, comme seigneur de la juridiction de Blaignac, en présence du prévôt de cette juridiction ([1]).

Auger de Lugagnac est énoncé dans un acte de 1185 ([2]). Nous avons vu plus haut, dans la notice sur Branne, quelle était, en 1274, l'obligation à laquelle Auger, Arnaud-Guillaume et Gautier de Lugagnac, et Vigouroux de Lugagnac, damoiseaux, ce dernier fils de Bertrand de Melhormorte, étaient tenus envers le roi d'Angleterre lorsqu'il voulait traverser la Dordogne à Branne. Nous avons vu aussi, dans la notice sur La Motte de Montremblant, à quel devoir étaient tenus, envers le seigneur de cette motte, Vigouroux, Arnaud-Guillaume et Bernard de Lugagnac.

Nous ne savons si, à cette époque, existait à Lugagnac une forteresse où habitaient les seigneurs dont nous venons de parler; ce qu'il y a de sûr, c'est que le château de Lugagnac ne remonte pas au delà du XVIe siècle; il portait quelquefois alors le nom de château de Barrault. Il n'a de remarquable qu'une grosse tour irrégulièrement ronde, à murailles fort épaisses, mais dans laquelle on ne trouve aucune substruction prouvant qu'elle soit plus ancienne que la date que nous venons de lui assigner. Des arrachements donnent à penser qu'elle servait d'appui à d'autres constructions. Elle est entourée de dépendances qui doivent lui être contemporaines. Ce château offre peu d'intérêt et manque complètement de pittoresque.

Au XIIIe siècle nous trouvons des Lugagnac dans les paroisses voisines de celle dont ils étaient seigneurs. Nous verrons, plus tard, qu'un des membres de la bran-

([1]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. III, p. 84 et 85.
([2]) Bibl. de Bord.: *Petit Cart. de La Sauve*, p. 67.

che qui habitait Romagne au lieu appelé jadis Lugagnac et maintenant Berdoulet, émigra du côté de Pellegrue, et s'établit dans cette paroisse au château de Lugagnac.

Arnaud de Lugagnac, damoiseau, habitait Romagne en 1304; nous parlerons de lui et de ceux que nous croyons appartenir à sa branche dans notre notice sur cette paroisse.

En 1306, Arnaud-Guillaume de Lugagnac, chevalier, fait hommage, dans le bourg de Montcaret, à Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux et seigneur de Montravel (3). Le 19 janvier 1311, il fait un échange de propriétés situées dans la paroisse de Lugagnac (4). Bernard de Lugagnac, damoiseau, est au nombre des témoins d'une exemption de tout péage accordé, le 29 janvier 1312, par Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne et seigneur de Monségur, aux habitants de cette ville, dans ses domaines, excepté celui des marchandises passant sur les rivières (5). Gautier de Lugagnac, damoiseau, de la paroisse de Lugagnac, vend, en 1323, des domaines qu'il possédait à Romagne, à son parent Arnaud de Lugagnac (6). Le 9 juillet 1363, André de Lugagnac fait hommage au prince de Galles, dans la cathédrale de Bordeaux (7). Tout ce qui précède n'est qu'une aride nomenclature de noms, mais pourra servir, plus tard, de jalons à ceux qui trouveront d'autres documents.

Les Lugagnac n'étaient pas les seuls ayant, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, des fiefs nobles dans cette

(3) *Arch. hist. de la Gironde.* — Montcaret et Montravel, canton de Vélines, arrond. de Bergerac, dép. de la Dordogne.

(4) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 136, inv. des titres.

(5) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 60.

(6) Arch. de Brugnac.

(7) J. Delpit, *Documents*, etc., p. 90.

paroisse. On y trouve aussi des de Branne, des de Puch, des Laubesc, des Naujan, dont nous avons déjà parlé ou dont nous dirons quelques mots plus tard; et enfin des Ségur dont les possessions étaient au Poyau de La Lande, à l'Estatge de Jean de Ségur, à La Birade de Ségur, etc. (8).

Après la guerre de cent ans, la seigneurie de Lugagnac était entre les mains des Jaubert de Barrault. Noble homme Guillaume Jaubert, seigneur de Barrault de Lugagnac *(sic)* est au nombre des témoins de plusieurs actes passés, en 1471, 1476 et 1477, en faveur du seigneur de Monlau (9) et de la dame de Blaignac. En 1491, Guillaume Jaubert, écuyer, seigneur de Barrault, et Bertrand de Mandosse, seigneur de Monlau, baillèrent à ferme une pêcherie qu'ils possédaient, en commun, sur la Dordogne, au-dessous de Branne (10). Méric Barrault, seigneur, sans doute, de Lugagnac, est énoncé dans un acte du 14 novembre 1534 (11) comme possédant des terres dans cette paroisse; enfin le 1er août 1540, Jean de Barrault, écuyer, seigneur dudit lieu, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, certifie tenir une maison dans la paroisse de Lugagnac, laquelle fait hommage au seigneur de Gramont et vaut 75 livres tournois, dont cependant il ne recueille pas les fruits parce qu'un de ses oncles en a la jouissance sa vie durant (12). En 1557 il fournit son

(8) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 136, inv. des titres.

(9) Arch. du château de Monlau. — A la même époque, vivait, à Grésillac, noble homme Bertrand Jaubert, qui doit être le chef d'une branche des Jaubert établie, plus tard, dans la paroisse de Moulon. Un Guillaume Jaubert était marié, en 1537, avec Jeanne Chicou, appartenant à une famille dont un des descendants, habitant actuellement la paroisse de Moulon, est membre du Conseil général de la Gironde. En 1582, un Jean Jaubert était laboureur à Moulon.

(10) Arch. du château de Monlau.

(11) Arch. dép.: *La Sauve*, Terrier de 1547.

(12) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 261.

dénombrement et fut cotisé à la somme de quatre livres ([13]).

Aymeric Jaubert de Barrault, seigneur de Lugagnac, sénéchal de Bazadais, eut, en 1586, une affaire avec les Protestants de Sainte-Foy. Quatre ans plus tard, se trouvant dans ses terres de l'Entre-deux-Mers, et ayant appris que les Ligueurs attaquaient Saint-Émilion, il assembla quatre ou cinq cents hommes, traversa la Dordogne à Branne, attaqua les pillards au moment où ils saccageaient la ville et les mit en déroute ([14]). Il se trouvait avec Henri IV, à Lyon, au commencement de janvier 1601, lorsque ce monarque y était pour traiter de la paix avec le duc de Savoie ([15]). Il fut nommé maire de Bordeaux, en 1611, en remplacement du maréchal de Roquelaure. Il dut sa nomination à une lettre pressante écrite par Marie de Médicis au cardinal de Sourdis ([16]). Une brouille sérieuse existait entre Barrault et Roquelaure. Ce dernier étant venu à Bordeaux en 1612, M. de Guérin, jurat, se rendit au château de Lugagnac où s'était retiré M. de Barrault qui arrivait de la Cour, et le pria de retarder sa rentrée en ville « à cause que Mon-
» sieur le mareschal de Roquelaure estoit grandement
» aygri contre luy. Fut exhorté de patienter jusqu'à ce
» que Monsieur le premier président luy donnast advis.
» A quoy il acquesca comme seigneur bien prudent et
» sage ([17]). » Au commencement de 1613, le roi le manda à Paris. Pendant ce voyage il fut attaqué d'une

([13]) J. de Bourrousse de Laffore : *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 254.

([14]) R. Guinodie fils aîné, *Hist. de Libourne*, t. II, p. 318, et t. III, p. 346. — Guinodie donne à de Barrault le prénom de François.

([15]) Lettre d'Henri IV, arch. de Laubesc.

([16]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 463.

([17]) *Supplément des Chroniques de la ville et cité de Bordeaus*, par Jean Darnal, p. 82.

grave maladie dont il mourut le 25 février. Deux jurats furent députés par le corps de ville pour aller visiter Madame de Barrault ([18]) auprès de laquelle était son fils, évêque de Bazas ([19]). Quelque temps après Antoine de Barrault, fils aîné d'Aymeric, envoya un gentilhomme au corps de ville de Bordeaux, pour s'occuper de l'enterrement; « et il se trouva quelques difficultés s'il estoit » enterré comme maire : sçavoir est qu'il n'y pouvoit » assister que le corps de ville. Et ledit seigneur fils » prétendoit faire un grand et ample convoy tant d'an- » ciens de Messieurs du Parlement que de la noblesse du » pays; mais, le tout bien considéré, il fut résolu de » faire ledit enterrement à Blaignac, où le corps estoit... » Messieurs les jurats ne s'y trouvèrent pas, parce que » ledit sieur de Blaignac est hors les limites du Bourde- » lois, où ils ne pouvoient porter les livrées de la ville, » ny esviter contestations avec la noblesse pour les » rangs ([20]). » Le maréchal de Roquelaure prit la mairie après M. de Barrault.

Messire Antoine Jaubert de Barrault ([21]) succéda à son père dans les seigneuries de Blaignac et de Lugagnac. Le 25 octobre 1615, il eut un duel avec le sieur Babou de La Bourdaizière. Le combat eut lieu à Cambes ([22]).

([18]) Guionne de La Mothe?

([19]) Mgr Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas, était, le 15 août 1610, au château de Lugagnac où il assistait avec messire Arnaud de Solminihac, abbé de Chancelade, au contrat de mariage de noble Jean de Solminihac, écuyer, seigneur de Chaune, neveu dudit abbé de Chancelade, avec Ysabeau du Temple, fille de Jean du Temple, écuyer, seigneur de La Motte-Saint-Jean-de-Blaignac (Arch. de M. de Solminihac.)

([20]) *Suppl. des Chron., ut sup.*, p. 83.

([21]) Haut et puissant seigneur Antoine Jaubert de Barrault, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur du Bazadais, vice-amiral de Guienne, comte de Blaignac, seigneur de Barrault, Lugagnac, Baigneaux, Roquenave et autres places.

([22]) Cambes, canton de Créon, arrond. de Bordeaux.

La Bourdaizière fut tué et le sieur de Blaru, son second, fut blessé par M. de Solminihac, second de M. de Barrault. J'ai raconté ailleurs toutes les péripéties de ce drame([23]). Antoine Jaubert de Barrault fut ambassadeur en Espagne, et mourut, à Paris, au mois de janvier 1655, âgé de soixante-dix-huit ans. Il avait épousé Claude de Saulx, fille de Jean de Saulx, vicomte de Tavanne et de Lugny, dont les ancêtres avaient possédé le comté de Blaignac.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la seigneurie de Lugagnac passa entre les mains des Durfort de Civrac par suite du mariage d'Henriette Jaubert de Barrault, fille d'Antoine, avec Jacques de Durfort, marquis de Civrac ([24]); elle y resta jusqu'à la Révolution, et fut vendue par la République à Biraud, Lutin et Mercier, puis passa à d'autres personnages pour arriver à M. Teynac et ensuite à sa fille Mme Tastet ([25]).

La Beilie. — Cette maison noble, sans caractère architectonique, appartenait, à la fin du siècle dernier, aux Coëffard de Mazerolles, dont un des descendants occupe une place distinguée parmi les artistes sculpteurs de Bordeaux. M. Vitrac, ayant épousé une demoiselle Coëffard, hérita de La Beilie et la vendit à M. Teynac dont les descendants la possèdent encore. La maison d'habitation est située près de l'église.

Saint-Martin. — La localité appelée actuellement Calabre et appartenant à M. Ellies était une maison noble

([23]) *Revue d'Aquitaine*, 1868 : Saint-Jean-de-Blaignac... Généal. de la famille de Solminihac.

([24]) Le P. Anselme, *ut sup.*, t. V, p. 743.

([25]) E. Guillon, *ut sup.*, t. II, p. 846.

dont Raymond de Lageard, écuyer, était seigneur en 1672 (26).

Peyrelebade. — Cette localité, où se trouvait probablement un monument mégalithique, fut, comme nous l'avons vu, donnée, le 23 septembre 1270, à l'abbaye de La Sauve par Guillaume de Montremblant, chevalier, pour le salut de son âme et de celle de Guillaume de Bénauges, damoiseau, son frère (27). Un domaine situé à Peyrelebade fut vendu par Guillaume Robert, de la paroisse de Lugagnac, à Hélies de Possac, de cette même paroisse, le 26 août 1390 (28).

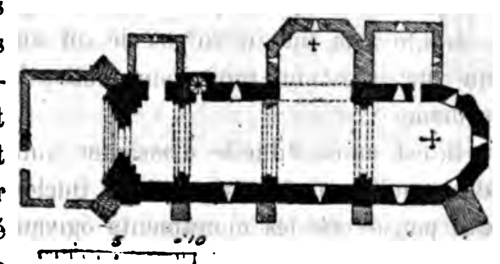
Église. — La partie primitive de l'église de Lugagnac remonte à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. C'est un monument bâti à la fin de l'époque romane.

Il est assez difficile d'assigner une date certaine à des édifices de cette nature. Quelques archéologues ont pensé que les monuments ogivaux du midi de la France étaient en retard sur ceux du nord; que notamment le style de transition s'était prolongé bien avant dans le XIIIe siècle; qu'enfin, pour cette époque, il n'y avait pas de synchronisme entre les églises du même style. Je ne sais jusqu'à quel point une loi pareille existe; mais ce qu'il y a de positif, c'est que, pour la basse Guienne, le département de la Gironde en particulier, les monuments dont la date est certaine ne diffèrent pas de style avec ceux des autres contrées. Les églises de nos campagnes sont plus ou moins bien

(26) Arch. com. de Lugagnac, cadastre de 1672.
(27) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 136, inv. des titres.
(28) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 136, terrier de 1390.

bâties suivant que la contrée dans laquelle elles ont été édifiées est pourvue de bons ou de mauvais matériaux, ou que les ouvriers et les artistes qui y ont travaillé avaient plus ou moins de talent; mais les caractères généraux de ces monuments sont partout identiques à ceux des églises du reste de la France, et, s'il y a du retard dans le style, on doit l'attribuer à l'âge avancé du constructeur, et non à d'autres causes. Je dois ajouter que, dans ce cas, il y a toujours, dans quelques moulures, dans certains détails, quelque chose qui ramène le monument à sa date réelle.

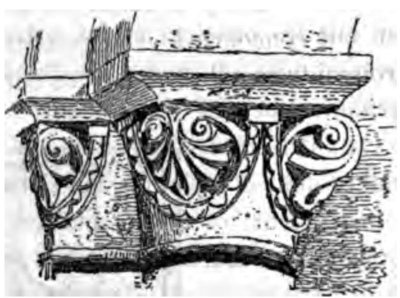
On n'a pas l'acte de fondation de l'église de Lugagnac, dont le plan se composait primitivement d'une seule nef divisée en trois travées inégales voûtées en berceau ogival, et suivie à l'orient d'un chœur carré terminé par une abside



pentagone. Ces deux dernières parties sont recouvertes d'une même voûte en cul-de-four. Les arcs doubleaux de la nef sont en plein-cintre, celui de l'arc triomphal affecte la forme d'une anse de panier, cet affaissement provient du poids de la charpente qui, s'appuyant sur la voûte, a brisé cet arc qui retombe sur de beaux chapiteaux dont les angles sont chargés d'une énorme palmette entourée de festons comme d'un collier (page 304). Une cage d'escalier à vis, servant à monter sur les voûtes, s'avance au nord-ouest de la seconde travée. Les fenêtres primitives, presque toutes conservées, sont très simples, sans moulures ni chanfreins, hautes de 1m20 environ,

et larges de $0^{m}30$; leur cintre est creusé dans une seule pierre.

La porte s'ouvre dans la façade occidentale sous un porche de la fin du XVIe siècle.



On a plus tard ajouté à ce plan : une petite chapelle carrée, destinée à renfermer les fonts baptismaux, au nord de la première travée occidentale; une grande chapelle pentagone, au nord de la troisième travée; et une sacristie carrée, au nord du chœur.

Les voûtes, qui n'étaient primitivement maintenues que par des contre-forts plats, menaçaient probablement ruine au XVIIe siècle, on les a contre-boutées, à différentes époques, en face des arcs doubleaux, du côté méridional seulement, par trois épais contre-forts; un quatrième, énorme, a été bâti contre le compartiment sud de l'abside, il porte la date de JVIN 1614. Sur un de ceux de la nef on lit : AN MARS 1733. Deux autres gros contre-forts renforcent les angles de la façade, surmontée d'un clocher à pignon aigu percé de deux baies cintrées dans l'une desquelles se balance une cloche portant cette inscription sur deux lignes :

LAN M. CCCCC LVII ET LE XXVI DE MARS LA PN̄ T(présente) CLOCHE
A ESTE FAICTE POVR SAINCT MARTIN DE LVGAIGNAC.

Au-dessous de l'inscription est une fleur de lis sous un H.

Sur les contre-forts du clocher, et à moitié environ de leur hauteur, sont sculptés quatre encadrements carrés

dont trois renferment des écussons que l'on doit considérer comme représentant des armoiries de corporations qui ont concouru à la reconstruction du clocher; trois croissants remplissent un des encadrements.









Des espèces de ciseaux occupent le champ du premier écusson; dans celui du second est une main ouverte au bout d'un bras auquel est appendu un objet triangulaire; dans celui du troisième, on voit une tablette carrée et deux espèces de poids réunis par une cordelette.

La porte de l'église est fort belle; elle a été gravée dans les *Types de l'Architecture au moyen âge dans le département de la Gironde* (29). Je n'y reviens pas ici.

Les façades latérales et l'abside de l'église de Lugagnac sont couronnées par une corniche composée d'un abaque orné de dents de loup, et d'une cymaise enrichie de deux festons; elle est appuyée sur de fort curieux modillons

(29) *Types de l'architecture au moyen âge dans le dép. de la Gironde*, 2e part., p. 24, par Leo Drouyn et L. de Lamothe.

représentant presque tous des animaux et des personnages d'un dessin large et quelquefois magistral ([30]).

([30]) Les premiers modillons du flanc sud, à partir de l'ouest, sont ornés de simples bossages. Ensuite viennent :

1°. Une tête d'animal dont il est difficile de désigner l'espèce.

2° Personnage nu, accroupi, vu de dos, la tête tournée sens devant derrière. Le visage tourné vers le dos, les devins marchent à reculons. « Il me » parut que chacun de ces damnés était étrangement tordu du menton au » commencement du thorax ; car leur face était tournée vers les reins, et il



N° 2



N° 4

» leur fallait marcher à reculons, parce qu'ils avaient perdu la faculté de » voir en avant... Les larmes leur coulaient par la raie du dos. » (Dante, *Enfer*, chant XX.)

3° Un sagittaire.

4° Tête d'animal monstrueux, tirant la langue.

5° Deux chiens courant l'un au-dessus de l'autre.





N° 8



N° 9



N° 10

M. l'abbé Aubert, dans son ***Histoire du Symbolisme religieux*** (t. III), dit que « le Nord et l'Occident, où tout

6° Animal à queue relevée (renard?) : il retourne la tête en fuyant, et a l'air de regarder les chiens qui sont sur l'autre modillon.

7° *Obscenum virile* qu'on doit renoncer à décrire et à dessiner.

Tous ces modillons font partie de la façade méridionale; les suivants appartiennent à l'abside.

Ceux du premier compartiment n'existent plus, ils sont cachés sous un gros contre-fort.

Second compartiment : 8° femme faisant un tour de force; elle a les pieds appuyés sur les coudes. La tête a été brisée.

9° Personnage assis sur un pliant et jouant de la harpe.



N° 12



N° 16



N° 18

Troisième compartiment : 10° Personnage à genoux, tient une massue de la main droite.

11° Deux lièvres.

12° Buste humain, longues moustaches et longues oreilles; le masque ressemble quelque peu à une figure de chat.

13° Ce modillon, couvert de deux palmettes, est placé à l'angle qui sépare le 3e compartiment du 4e.

14° Un bossage strié.

15° Un tonneau.

16° Tête humaine d'un assez beau type. A partir de ce modillon on ne peut citer que le

18° qui est une tête de chien de profil, type très rare pour ne pas dire unique dans nos contrées; le

19° qui représente un très beau griffon;

21° Deux personnages qui paraissent se battre, mais qui sont trop mutilés pour que leurs gestes soient bien définis; le

24° Une cloche, et le

29° Un personnage nu jouant de l'olifant.



N° 19

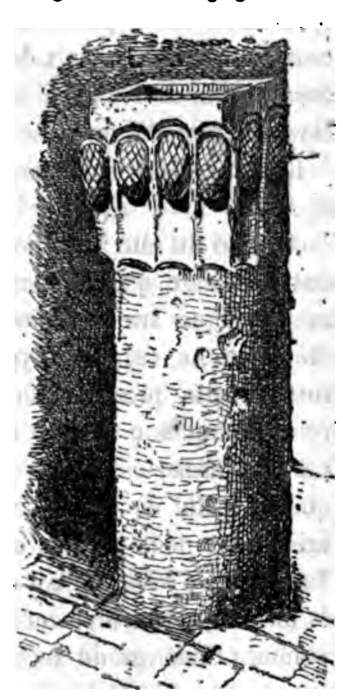
Les modillons de la façade septentrionale ne représentent que des bossages.

» reste obscur et languit, sont les côtés assignés aux » vices et, par conséquent, à toutes les manifestations » de l'esprit infernal qui a placé son trône à l'Aquilon » et qui éteint toute lumière dans le cœur de l'homme » en y faisant les ténèbres du péché. Le Midi, avec ses » chaudes ardeurs, sa lumière, l'éclat resplendissant » qu'il épanche de toute part; le Levant, qui jette la » joie à l'univers, sont les côtés assignés aux vertus. » Les exceptions à cette règle, ajoute cet auteur, « sont » tellement rares, s'il en existe, qu'elles ne feraient que » confirmer la règle. » Lugagnac en est une exception; les représentations des vices, les *obscena* les plus monstrueux, les chiens « hargneux », le tigre et le chat, « symbole de l'hypocrisie aux beaux dehors », sont placés du côté méridional ou vers l'orient; au nord, on ne trouve que trois modillons qui y seraient à leur place, suivant M. l'abbé Aubert : une tête de chien, peut-être de loup « qui se repaît de carnage », un dragon « qui par ses replis exprime les astuces de l'esprit » diabolique », et un homme nu jouant de l'olifant. Dans la suite de ces études, nous fournirons de nombreux exemples qui font exception à la règle posée par M. l'abbé Aubert.

La chapelle, en saillie sur le flanc septentrional de l'église, est dédiée à la Sainte Vierge; on y voyait, le 19 septembre 1876, un bel autel que l'on allait, disait-on, détruire pour le remplacer par un autel moderne. Il est surmonté d'un grand retable dessiné dans le goût du XVII[e] siècle, orné de statuettes et de fleurs largement sculptées et d'un assez grand caractère. Le tabernacle est saillant et à pans coupés; les angles en sont cachés par des colonnes torses; sur la porte est une figure en bas-relief représentant Jésus enchaîné et couronné

d'épines; une tête d'ange est sous ses pieds et deux têtes de chérubins s'avancent au niveau de sa face; à sa droite et sur le compartiment voisin du tabernacle, est une statuette de saint Roch; à sa gauche, une statuette de saint Martin. Le tabernacle est surmonté d'un dôme de chaque côté duquel est une statuette; l'une représente la Sainte Vierge et l'autre l'ange Gabriel (l'Annonciation). Au-dessus du tabernacle, une niche renferme une statue de la Sainte Vierge.

On remarque aussi dans l'église de Lugagnac un bénitier roman. C'est une cuve carrée en pierre, ornée de larges feuilles imitant assez bien une arcature à l'intrados des arcs de laquelle, ou plutôt dans l'extrémité des feuilles, pendent des fruits ressemblant à des ananas : c'est ainsi que les sculpteurs romans de nos contrées représentaient les raisins. Cette cuve est montée sur un fût circulaire. Il est rare de rencontrer des bénitiers de cette époque reculée.



On a jeté dans le cimetière les vieux fonts baptismaux; ils sont octogones avec une cuve ronde, plus larges en haut qu'en bas.

On ne peut s'empêcher de regretter la perte de ces vieilles cuves dans lesquelles, pendant des siècles, ont été baptisés les enfants de nos campagnes. A ce titre

seul, elles seraient dignes de respect; mais nos regrets augmentent quand nous considérons par quelles espèces de vases elles ont été remplacées.

SAINT-AUBIN-DE-BLAIGNAC.

Sanctus-Albinus-de-Blanhadesio, Sainct-Aulbin-de-Blanhac.

Il paraît résulter de lettres de sauvegarde accordées, le 4 mars 1348, par le roi d'Angleterre à l'abbé et au couvent de Sainte-Croix de Bordeaux, que la paroisse de Saint-Aubin-de-Blaignac dépendait du prieuré de Saint-Macaire, membre de cette abbaye (1).

Cette paroisse renferme des monuments de toutes les époques.

Au pied du mur méridional de l'église on remarque un énorme silex qui provient peut-être d'un monument mégalithique sur l'emplacement duquel l'église aurait été bâtie. Au surplus l'hypothèse que je formule ici est fort gratuite; presque toute l'archéologie préhistorique, ne reposant sur aucune donnée précise, rarement sur une tradition, est bien autant du domaine de la fable que de celui de l'histoire. Un caillou de la nature de celui dont nous parlons existe à l'entrée de la crypte de Saint-Ciers-d'Abzac (2); il est très vénéré par les gens de la localité, non parce qu'il a été consacré par les peuplades primitives du pays, mais parce qu'il aurait été lancé par saint Martin depuis l'église de Saint-Martin-de-Laye jusqu'à la place qu'occupe celle de Saint-Ciers.

Dans tout le territoire de Saint-Aubin on trouve des

(1) Catalogue des *Rôles gascons*.

(2) Saint-Ciers-d'Abzac, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.



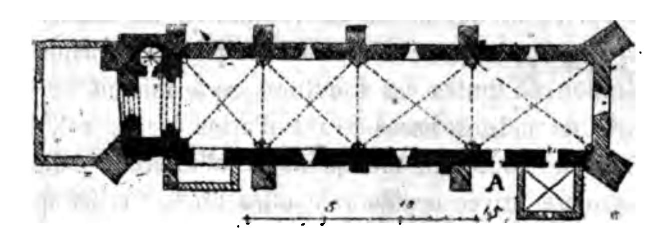
St Aubin de Blaignac

débris gallo-romains, mais surtout à La Borie et à Julian. Ils ont été signalés déjà par F. Jouannet ([3]) et par E. Guillon ([4]). J'ai trouvé, au lieu dit au Moulin-à-vent, des silex taillés; des mosaïques, à Pistouley; des substructions romaines, à l'Haage.

Les édifices les plus remarquables de la paroisse sont l'église et le château de l'Hérisson.

Église. — L'église de Saint-Aubin-de-Blaignac est admirablement située, à mi-côte et à la naissance d'un délicieux vallon au fond duquel coule un filet d'eau qui grossit un des affluents de l'Engranne.

Le 17 avril 1857, son plan se composait d'une nef rectangulaire formée de quatre travées qui (disposition remarquable déjà observée à Lugagnac) s'allongeaient progressivement au fur et à mesure qu'elles s'éloignaient de la porte. La dernière à l'orient servait de chœur. Elles étaient précédées à l'occident d'une travée plus étroite et plus courte que les autres servant de soubassement au



clocher. Un porche, comparativement moderne, protégeait la porte occidentale. Un réduit pour les fonts s'avançait au sud de la première travée, et une sacristie, de 1715, s'appuyait contre le même côté de la travée du chœur. Au nord du chœur et à côté de la sacristie était

([3]) *Statistique du département de la Gironde*, t. II, Ire part., p. 13.
([4]) Ed. Guillon, *ut sup.*, t. II, p. 268.

une porte murée donnant probablement dans l'ancienne cure. Nous avons lieu de croire que ce plan est encore dans l'état où nous l'avons vu.

Cet édifice a subi, à diverses époques, des remaniements et des restaurations dont les plus considérables sont indiquées, dans notre plan, par des teintes différentes. Les plus anciennes constructions sont du roman de transition; tout le mur méridional, avec ses contreforts plats, est de cette époque, ainsi que la moitié du soubassement du clocher et une très faible portion de la travée du chœur au nord. Le reste du soubassement du clocher est du XIVe siècle, de même que presque toute la façade septentrionale où chaque travée est éclairée par des fenêtres de moyenne grandeur en cintre ogival subtrilobé. Le chevet tout entier, éclairé par une grande fenêtre ogivale à meneaux flamboyants, les gros contreforts du flanc sud, et celui qui soutient l'angle sud-ouest du clocher, sont du XVIe siècle. Les voûtes appartiennent à cette dernière époque; les moulures prismatiques des arcs ogives et doubleaux se réunissent en faisceaux, contre les murs, pour composer des pilastres formés de la réunion de toutes ces moulures se terminant en une infinité de petites bases avant d'atteindre le sol. Les clefs de ces voûtes ne manquent pas d'intérêt : celle de la première travée occidentale offre un bas relief qui a pour sujet Dieu le Père bénissant et tenant la boule du monde. Un ange fait le sujet de la seconde. Un écu de France forme la troisième. Sur le chœur est une clef pendante. Enfin sur l'arc doubleau, qui sépare la seconde travée de la troisième, est sculptée une petite statuette, à peu près nue, qui pourrait être celle de saint Jean-Baptiste.

Le clocher était, avant les désastres qu'il a dû éprouver

et les remaniements dont il a été victime, le plus beau de l'archiprêtré de Jugazan. Il se compose maintenant de deux étages élevés sur un soubassement servant de vestibule à l'église. Il est certain que le sommet a été tronqué, ce qui rend probable l'existence ancienne d'un troisième étage ou d'une toiture aiguë, espèce de flèche courte à quatre pentes. Les étages recevaient une lumière abondante par des baies ogivales extradossées, surmontées d'une archivolte ornée d'étoiles et retombant sur des colonnettes à chapiteaux lisses.

Une voûte en berceau ogival recouvre le vestibule, séparé de la première travée par une grande arcade dont l'arc affecte la même courbe que la voûte. Il retombe, à droite et à gauche, sur un pilastre dans lequel est engagée à demi une colonne dont le chapiteau reçoit la retombée d'un arc doubleau appliqué sous le grand arc. Le type de ce chapiteau, dont voici la forme, est reproduit dans tous les autres chapiteaux romans du clocher. Il est à remarquer que cette arcade n'est pas dans l'axe de l'église, ou plutôt que les colonnes ne sont pas en face l'une de l'autre; cette anomalie (si elle n'est pas simplement une maladresse du constructeur) pourrait donner à penser que ce clocher, de transition, est plus moderne que ce qui reste de l'église primitive; mais rien autrement n'indique cette différence de dates.

Nous avons vu que les fonts sont placés au sud; leur place est toujours au nord aux époques où la tradition et le symbolisme n'étaient pas négligés.

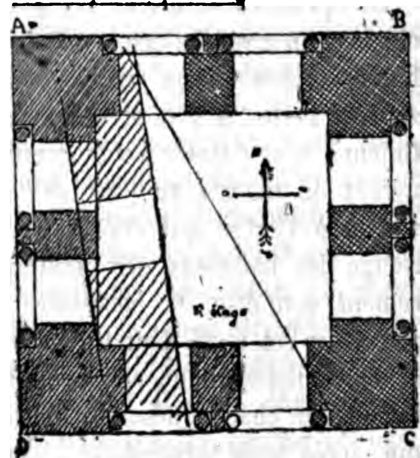
Quant au bénitier, il doit être placé au sud, du côté de la main droite de la personne qui entre dans l'église. A Saint-Aubin, le bénitier, qui date du XVI[e] siècle, est

placé dans l'angle formé par la colonne du nord et le pilastre dans lequel elle est engagée.

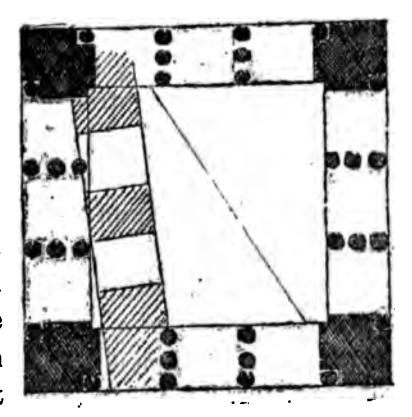
Lorsqu'on a restauré au XIVe siècle le soubassement du clocher, on a rétréci celui-ci d'un tiers environ, dans un but d'économie sans aucun doute, et suivant les ressources restreintes dont on pouvait disposer. Alors la Guienne était désolée par la guerre de Cent Ans; il était urgent de relever au plus vite le clocher servant de donjon à l'église qui était, au moyen âge, le lieu de refuge des habitants des campagnes; on fit, provisoirement peut-être, le nécessaire à Saint-Aubin, et ce provisoire est resté définitif. La porte, ouverte à l'ouest de ce soubassement, est ogivale sous deux tores en retrait sur chacun desquels est appliqué un listel, et qui, après avoir traversé un chapiteau formé d'un seul rang de feuilles, se continuent, avec le même diamètre, le long des pieds-droits. Le tore supérieur est encadré par une archivolte dont les extrémités s'appuient sur une console. Une corniche fort saillante surmonte l'archivolte; cette saillie a permis d'élargir un peu le premier étage. D'énormes contre-forts empattent les angles de cette façade. Enfin, près de la porte est sculpté un bénitier semblable, pour la forme, à celui de Cabarra, mais plus grand. Au nord du vestibule s'ouvre une porte très basse et très étroite, communiquant à un escalier à vis très étroit aussi et qui ne va pas plus haut que le premier étage du clocher.

La façade occidentale des deux étages de ce clocher, faite à la hâte, dut se lézarder par la suite et se détacher, en partie, du mur de la tour primitive, ou bien, le clocher ayant éprouvé un nouveau désastre au commencement des guerres de religion, une nouvelle restauration fut nécessaire. Elle fut faite au XVIe siècle (alors on

construisit le gros contre-fort qui empatte l'angle sud-ouest); de telle sorte que si l'on trace, sur le plan, une ligne qui, partant de l'angle nord-ouest, aboutisse à l'angle sud-est, toute la portion comprise au nord-est de cette ligne appartiendra au clocher primitif, et l'autre, aux reconstructions.



Il est facile de comprendre, par ce qui reste d'ancien, que, dans le premier étage, s'ouvraient huit baies et que douze éclairaient le second. Le plan que nous donnons du premier étage est levé au niveau des fenêtres; la porte de l'escalier est sous le massif qui est entre les deux fenêtres du nord; A B C D est le plan du clocher primitif; la teinte la plus foncée indique ce qui en existe actuellement; la teinte moyenne, ce qui n'existe plus; et la teinte la plus claire, la portion du mur restauré qui est dans l'axe de l'église, tandis que la façade occidentale de la tour ancienne avait, comme d'ailleurs toute la tour, une orientation légèrement plus inclinée vers le sud.



Le second étage était séparé du premier par un plan-

cher; on y montait au moyen d'une échelle. Les douze baies de cet étage sont isolées les unes des autres, soit par les piliers d'angle contre lesquels s'applique une colonnette, soit par trois colonnettes accouplées, rangées dans le sens de l'épaisseur des murs.

Le diamètre de cette tour est, à l'intérieur, partout le même; mais, extérieurement, il diminue de 10 centimètres environ au niveau de chaque bandeau, lesquels sont au nombre de quatre : un au-dessous des bases des colonnettes des fenêtres de chaque étage, et un autre au niveau des tailloirs des chapiteaux de ces colonnettes.

Dans la partie restaurée, une fenêtre ogivale s'ouvre au premier étage, et deux fenêtres en plein-cintre au second. Enfin, dans le bandeau qui sépare le premier étage du second, on a incrusté quelques moulures provenant de la façade romane; moulures qui ont le caractère de celles que l'on rencontre souvent dans cette partie du Bazadais, et dont j'aurai, plus tard, l'occasion de donner des spécimens.

Le Bédat. — La maison noble du Bédat appartenait, au commencement du XVII[e] siècle, à la veuve de François de Paty qui le vendit, le 11 mai 1629, à Héliette Vigier, damoiselle ([5]). Vers 1700, Jean de Baleste était sieur du Bédat ([6]), son fils Pierre de Baleste épousa Gabrielle de Cazenove de l'Hérisson; Marguerite de Baleste, leur fille, la porta, au commencement du XVIII[e] siècle, en dot à son mari François-Philippe de Minvielle ([7]). Après les Minvielle elle appartint aux ducs de Lorges. A la Révolution, le Bédat fut vendu comme propriété nationale; il

([5]) Arch. de M. J. Delpit.
([6]) Papiers de la famille de Solminihac.
([7]) Arch. du Rétou.

passa en diverses mains et appartient maintenant à M. Duclot ([8]). Le château du Bédat est situé sur le point culminant de la paroisse de Saint-Aubin; sa construction primitive remonte au XVIe siècle. Alors il se composait d'un corps de logis rectangulaire sur la face duquel est appliquée une tour carrée renfermant un large escalier à vis.

Caubeyres. — Cette maison noble appartenait en 1592 à Marc de Meynard, écuyer, seigneur de Caubeyres et de Montpezat ([9]). En 1614 Anne de Piis, veuve de Géraud de Pardaillan, en était dame ([10]). Le 7 octobre 1662 c'était Me François Reynaud, avocat au Parlement, qui en était seigneur ([11]). Plus tard la famille Hanneras, de Rauzan, posséda Caubeyres, qui appartient aujourd'hui à MM. Xans et Delcher ([12]). Cette maison noble n'offre aucun intérêt archéologique.

Conques. — Conques est une construction du XVIIe siècle ayant longtemps appartenu à une famille Lardeau dont plusieurs membres ont été notaires.

L'Hérisson ([13]). — Dès la fin du XVe siècle on voit apparaître des personnages portant le nom de L'Hérisson; nous n'hésitons pas à les considérer comme étant seigneurs de la maison noble qui fait le sujet de cette notice. Le 15 juillet 1484, noble homme Pierre Bercy,

([8]) Ed. Guillon, *ut sup.*, t. II, p. 268.

([9]) Papiers de la famille de Solminihac. — Montpezat, commune de Belvez, canton de Castillon, arrondissement de Libourne.

([10]) Notes communiquées par M. le marquis de Piis.

([11]) Arch. du Rétou.

([12]) Ed. Guillon, *ut sup.*

([13]) Ce nom est écrit dans les anciens titres : Lérisson, L'Heyrisson, Eirisson, L'Eyrisson, L'Hérisson. J'ai adopté cette dernière orthographe, employée par Belleyme.

alias L'Erisson *(sic)*, et sa femme noble damoiselle Jeanne Martin, seigneur et dame de Grossombre ([14]), font un échange de terres dans l'Entre-deux-Mers avec Jean de Foix, comte de Bénauges ([15]). Le 1er mai 1504, Arnaud-Raymond de Lérisson *(sic)* figure non seulement parmi les témoins du testament d'Izabelle d'Anglades, dame de Laubesc et de La Salle ([16]), femme de Jean de Naujan, mais même parmi ses exécuteurs testamentaires ([17]). Guillaume de L'Eyrisson *(sic)*, écuyer, de Saint-Aubin, est témoin d'une transaction passée le 14 septembre 1522, entre Raymond de Ségur, écuyer, et damoiselle Marguerite de Ségur, veuve de Jean Dandaux, en son vivant seigneur de la maison noble de Cugat ([18]). Arnaud-Guillaume de L'Hérisson avait épousé Catherine du Temple, fille de Bernard du Temple, seigneur de La Motte-de-Saint-Jean-de-Blaignac ([19]).

Cette famille de L'Hérisson s'éteignit-elle avec Arnaud-Guillaume et fut-elle remplacée à L'Hérisson par la famille du Bruil ou Breuil, ou bien les seigneurs de cette maison noble s'appelaient-ils Bruil (nom qui d'ailleurs ne paraît jamais dans les documents que nous avons consultés)? Quoi qu'il en soit, une demoiselle Anne du Bruil, dame de la maison noble de L'Hérisson, épousa le 18 août 1578 Arnaud de Cazenove, écuyer, et lui porta, sans nul doute, cette seigneurie, puisqu'en qualité de sieur de L'Hérisson il fut témoin, le 21 février 1583, d'un hommage rendu par le seigneur de Sauvagnac à celui

([14]) Grossombre, commune de Dardenac, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

([15]) Arch. dép. : *Féodaux*.

([16]) La Salle de Castelvieil.

([17]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 179.

([18]) Arch. du château de Brugnac. — Cugat, à Blasimont, canton de Sauveterre, arrondissement de La Réole.

([19]) Papiers de M. de Solminihac.

de la juridiction de Blaignac ([20]). Dans le second mariage qu'il contracta, le 20 janvier 1596, avec damoiselle Marie de Laumond, il prit la qualification de seigneur de L'Hérisson ([21]). Son fils aîné, Jean de Cazenove, écuyer, capitaine au régiment de Barrault, eut la seigneurie de L'Hérisson; il épousa, en 1610, damoiselle Hélène de Vigier, sœur, peut-être, d'Héliette du Vigier qui, comme nous l'avons dit plus haut, acquit la seigneurie du Bédat. Il fut tué au siége de Montauban. Antoine, son fils aîné, n'hérita que d'une portion de la terre de L'Hérisson, mais il compta à son frère, autre Antoine de Cazenove, une somme de 5,000 livres pour l'indemniser de sa part de droits sur cette seigneurie. Il épousa en 1657 Marguerite d'Agès, mourut le 8 mai 1693, et fut enterré dans l'église de Saint-Aubin.

Louis de Cazenove, fils aîné d'Antoine, se maria, en 1689, avec Izabeau d'Aix, fille de Jean d'Aix, écuyer, sieur de Grossombre et de Larmavaille ([22]). Il abandonna, le 18 août 1702, les rentes dépendant de la maison noble de L'Hérisson, à son frère Antoine-Joseph ([23]), lieutenant au régiment de Conti, habitant de la paroisse de Génissac dans l'Entre-deux-Mers ([24]). Ce dernier est qualifié sieur de L'Hérisson dans un acte de 1712 ([25]).

Jean de Cazenove et Hélène du Vigier avaient eu une fille mariée à Pierre de Baleste, fils de Jean de Baleste,

([20]) Arch. du Rétou.

([21]) J. de Bourrousse de Laffore, *ut sup.*, t. III, p. 221. — Généalogie de la famille de Cazenove, où nous avons puisé presque toute la fin de notre notice sur le château de L'Hérisson. Cependant nous trouvons dans les Archives de La Roque, à la date de 1613, un Bertrand de Cazenove, écuyer, sieur de L'Hérisson, qui ne figure pas dans cette généalogie.

([22]) Larmavaille, dans la paroisse de Daignac.

([23]) Joseph-Antoine. (Arch. du Rétou.)

([24]) Papiers de M. de Solminihac.

([25]) Arch. du château de Taris.

sieur du Bédat; Marguerite de Baleste, leur fille, ayant épousé, le 30 décembre 1705 (?), François-Philippe de Minvielle, lui avait apporté la terre du Bédat; il est à supposer qu'Antoine-Joseph de Cazenove n'ayant pas d'héritier direct, la maison noble de L'Hérisson passa aux descendants de sa tante, les Minvielle, qui étaient seigneurs de cette maison à la fin du XVIIIe siècle.

L'Hérisson passa ensuite à M. Turgon qui le vendit à M. Hanneras, dont hérita M. Isidore de Meslon, son gendre. Les héritiers de ce dernier l'ont vendu, en 1855, à M. Saintonge ([26]).

Le château de L'Hérisson se compose actuellement d'un corps de logis barlong, contre la façade méridionale duquel s'avance une tour pentagone servant de cage à l'escalier. Ce bâtiment, dont la construction doit remonter au commencement du XVIe siècle, a été peut-être précédé d'une cour fermée, le tout entouré de fossés (ainsi le veut du moins la tradition), mais ils n'ont pas laissé de traces. D'autres bâtiments, accolés à l'ancienne construction, remontent au XVIIe siècle. Une grande pierre, servant actuellement de banc, porte la date de 1653. L'ancien corps de logis est éclairé par des fenêtres dont les meneaux forment une croix; celle du sud, maintenant murée, est un fort joli spécimen des fenêtres qui ont précédé l'architecture de la Renaissance; elle est accostée de pilastres dont les clochetons sont ornés d'acrotères frisés. Ces pilastres retombent sur des consoles placées un peu au-dessous du niveau du linteau surmonté d'une contre-courbe ou accolade dont l'extrados porte des choux frisés, et l'intrados, des moulures flamboyantes très finement ciselées.

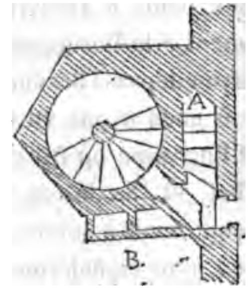
([26]) Ed. Guillon, *ut sup.*, t. II, p. 270.

Actes de l'Académie de Bordeaux



Château de l'Hérisson

La porte de l'escalier, murée aussi, est du XVIIe siècle. Au-dessus du linteau, s'avançait un écusson détruit surmonté d'un fronton brisé. Cette porte, qui doit remplacer la porte du XVIe siècle, est protégée par un moucharabis et des meurtrières pour armes à feu. Ces sortes de meurtrières ont été prodiguées à l'intérieur, surtout dans l'escalier dont les marches sont percées d'orifices circulaires par lesquels on passait le bout d'un mousquet. Les portes qui, de cet escalier, conduisent dans les appartements et même dans le grenier, sont également munies d'embrasures béantes qui font de cette tour un curieux spécimen des moyens de défense employés pendant les guerres de religion. Voici un plan pittoresque de cet escalier pris au niveau du moucharabis : A escalier de la tourelle de guette, B moucharabis.



Une des cheminées primitives existe encore; elle n'est ornée que de moulures. On en trouve fréquemment de semblables dans les monuments contemporains du château de L'Hérisson.

Aux deux extrémités des bâtiments s'élèvent des pignons très aigus motivant la hauteur considérable de la toiture soutenue par une charpente fort remarquable. Les extrémités inférieures des pignons sont ornées de figures d'animaux hybrides, ou de statuettes d'hommes grotesques ou indécentes : celle-ci tire la langue; celle-là montre, sans vergogne et avec effronterie, l'autre côté de sa personne; elles ont un rapport frappant avec une des statuettes que nous avons signalées dans l'église de Cabarra.

Pont d'Estrabol. — Il existe sur l'Engranne, dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Blaignac, un vieux moulin qui, dans les anciens titres, porte le nom de moulin d'Estrabou, Estrabourg, Estrabol, Estrabob, etc., et près duquel passait une route très fréquentée au moyen âge. On avait construit, près de ce moulin, un pont signalé, dans un titre de 1476, sous le nom de pont d'Estrabou ([27]). On sait qu'une voie romaine traversait les palus d'Arveyres, se dirigeait, vers l'est, parallèlement à la Dordogne; il est probable que cette voie, après avoir dépassé Branne, montait à Lugagnac et à Saint-Aubin, où nous avons vu des restes de villas; qu'elle traversait l'Engranne où fut construit plus tard le moulin d'Estrebol, et, de là, se divisant en deux, une des branches continuait à suivre les coteaux qui bordent la Dordogne, où nous signalerons encore de nombreuses substructions romaines; et que l'autre branche, se dirigeant vers le sud-est, desservait le riche pays situé entre nos deux grandes rivières. Ce pays est tellement cultivé qu'aucun tronçon de cette voie n'a pu être encore signalé, mais elle a certainement existé.

NAUJAN

Sanctus-Petrus-de-Nogiano, Naugeant, Naugan,. Nauyan, Nogens, Noagan, Naugen, Sent-Pey-de-Naujan, Sainct-Pierre-de-Naujan.

L'histoire de la paroisse de Naujan n'est autre que celle des seigneurs qui y possédaient des maisons ou des fiefs nobles. Ces seigneurs étaient, aux XIIIe, XIVe et

([27]) Arch. de Laubesc.

XVe siècles, les Naujan, dont la maison s'appelait: A l'estatge de Naujan, ou Cursan, le commandeur de Sallebruneau, l'abbé de La Sauve-Majeure, les Laubesc, les de Puch, les Boyrac, les Cabanac, les Maurelhac, les Montpezat, les Ségur. Au XVIe siècle y apparaissent les du Mas, les du Boscq et les d'Anglades, et, plus tard, les Jaubert, les de Chartres d'Arpaillan, les Joas de Perponcher, les Thèze, etc.

Les maisons nobles sont Arpaillan, Perponcher, Basset et Thèze; il y a aussi dans cette paroisse deux moulins qui offrent de l'intérêt.

Les habitants de Naujan étaient soumis à certains devoirs envers le seigneur de la juridiction de Blaignac, entre autres à celui de la garde du château; nous ne savons si ce droit de guet remonte à l'époque où les rois d'Angleterre étaient hauts-justiciers du Blaignadais, mais c'est plus que probable. Quoi qu'il en soit, le 14 mai 1623, un certain nombre de tenanciers de Naujan, après avoir fait la reconnaissance de leurs fiefs, déclarèrent, dans le même acte, qu'ils étaient tenus à faire le guet au château de Blaignac, et qu'ils devaient pour cette garde 5 sous de fouage par feu. Cette reconnaissance fut passée dans la maison noble de Basset, située à quelques centaines de mètres de la maison noble d'Arpaillan [1].

La vie des curés de Naujan s'est paisiblement écoulée sans laisser de traces dans l'histoire. L'archidiacre de Gamage était curé primitif de Naujan, de Postiac et de Romagne, de sorte que les prêtres qui desservaient ces trois paroisses n'avaient que le titre de vicaires. Les vicaires de Naujan furent chargés pendant le XVIIIe siècle de desservir la paroisse de Postiac.

[1] Arch. du château de Lagnet.

A la fin du xve siècle, un procès s'était élevé entre l'abbé de La Sauve et le curé primitif de Naujan à propos des dîmes de cette paroisse; ils le terminèrent par une transaction : il fut convenu entre eux que l'abbé prendrait annuellement, sur la cure de Naujan, six quarts de froment et un demi-boisseau de seigle (¹).

Église. — L'église de Naujan est de fondation romane. Elle n'avait, au xiie siècle, qu'une nef divisée en trois travées très probablement suivies, à l'est, d'un chœur, et d'une abside semi-circulaire. Au xvie siècle on a refait le chœur qu'on a fermé par un chevet droit, et l'on y a ajouté un transsept, ce qui a donné au monument la forme d'une croix latine. On l'a complété, il y a quelques années, par deux bas-côtés dépourvus de style, très bas et qui ne s'étendent que depuis le transsept jusqu'à la séparation de la première et de la seconde travée occidentale.

Les trois travées de la grande nef étaient voûtées en berceau ogival; il ne reste plus que les voûtes de la première à l'ouest; les deux autres ont été remplacées par des lambris enduits de plâtre, mais les arcs doubleaux en ogive qui les séparaient existent encore : le premier, à l'ouest, n'est formé que par un seul rang de claveaux retombant, du côté du nord, sur une colonne dont le chapiteau est lisse, mais dont la base présente, dans sa scotie, deux rangs de dents de loup se réunissant par leurs pointes. Le chapiteau de la colonne du sud est orné de quatre rangs horizontaux de dents de loup; il est peut-être unique, en son espèce, dans le département de la Gironde (p. 325). L'arc doubleau qui sépare la seconde travée de la troisième est double; le plus élevé des deux,

(¹) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

Actes de l'académie de Bordeaux



Naujan

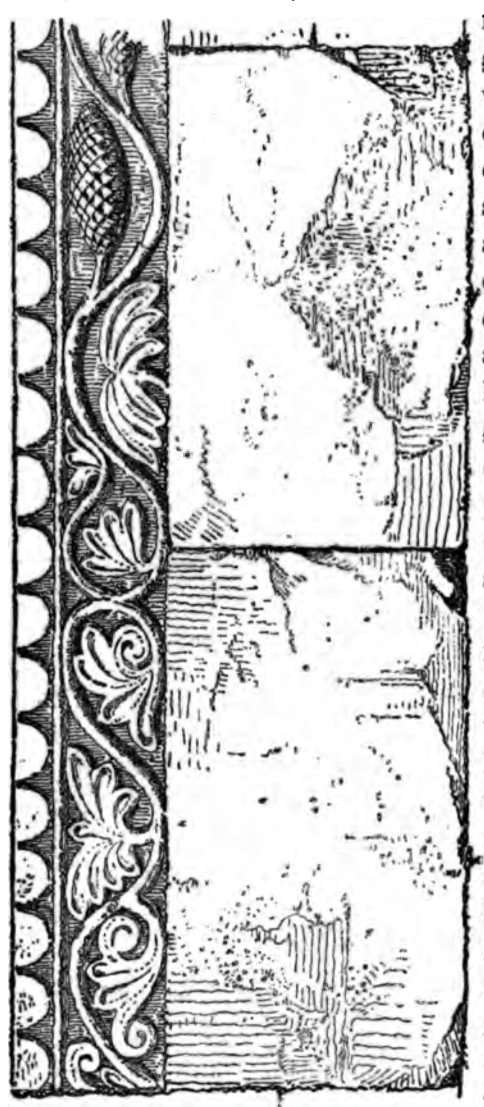
qui est en même temps le plus large, retombe sur un pilastre dans la face duquel est engagée, à moitié, une colonne supportant l'arc inférieur. Les chapiteaux de ces colonnes ont été martelés; celui du nord était orné de très beaux feuillages entrelacés; un rang de feuilles arrondies, placées sur l'astragale, y forme une espèce de couronne. La corbeille du chapiteau du sud avait pour ornementation des oiseaux qui mordent la tête et les flancs de deux personnages debout adossés aux deux angles saillants de cette corbeille. Les tailloirs de ces deux chapiteaux sont ornés de festons et de



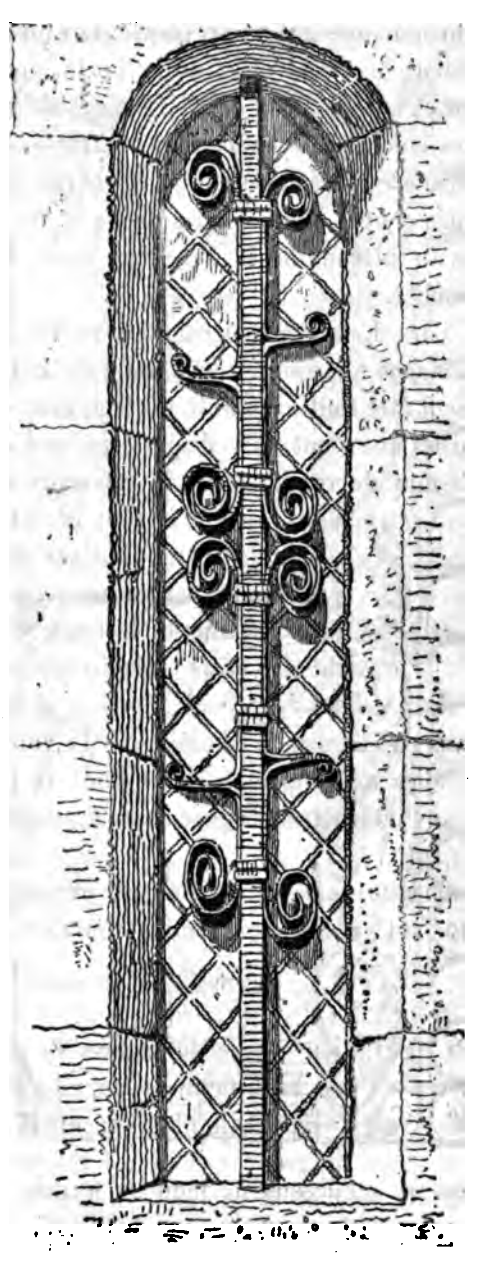
dents de loup; le même ornement couronne les pilastres dans lesquels les colonnes sont engagées. Au niveau de ces tailloirs s'étend, au sommet des murs latéraux, un cordon lisse ou orné de festons, sur lequel viennent retomber les sommiers de la voûte ogivale.

La travée occidentale était éclairée, à droite et à gau-

che, par une fenêtre en plein-cintre; celle de droite a été murée; celle de gauche est recouverte de deux arcades lisses, sans colonnettes, et surmontées d'une archivolte ornée de dents de loup et d'étoiles; ces arcades retombent sur un élégant et riche cordon, orné de pampres chargés de raisins, qui s'étend depuis la fenêtre jusqu'à la rencontre de la colonne supportant l'arc doubleau. Une archivolte semblable, mais légèrement ogivale, décore, à l'extérieur, cette baie protégée par une grille en fer forgé (p. 327), que je crois contemporaine de la fenêtre au-dessus de laquelle le mur est couronné par une corniche soutenue par des contre-forts plats s'amor-



tissant en biseau, et des modillons dont les rares ornements ont été martelés.

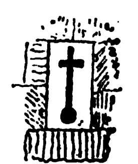


La partie construite au XVIe siècle, c'est-à-dire les transsepts et les deux travées du chœur, est recouverte de voûtes d'arêtes dont les nervures prismatiques se perdent dans des colonnes à demi engagées, sans chapiteaux, dans les parois nord et sud de l'église. On voûta peut-être alors les deux travées orientales de la nef, du moins on en eut l'intention puisque les sommiers de cette voûte existent encore.

Toute la façade occidentale et le clocher pignon la

surmontant sont du XIVe siècle. Les tores ogivaux qui dessinent les archivoltes de la porte, après avoir traversé un chapiteau orné de deux rangs de bouquets, forment des colonnettes appliquées contre les pieds-droits. Cette façade est encadrée par deux énormes contre-forts appliqués contre elle à angles droits et ne montant que jusqu'au niveau de la base des deux baies ogivales du clocher.

Lors de la construction des voûtes du XVIe siècle, on ménagea au sommet des murs de la travée occidentale (peut-être tout autour de l'église, mais des remaniements postérieurs ont fait disparaître ces constructions) un chemin de ronde garni de créneaux et de meurtrières



pour armes à feu; en voici la forme. Une échauguette montée sur des machicoulis et percée de petites meurtrières rondes avec mire, surmonte le contre-fort placé au nord du chevet. Je crois qu'il y avait aussi une bretèche entre les deux contre-forts de la façade. On montait dans ce chemin de ronde et sur la voûte au moyen d'un escalier extrêmement étroit dont la porte est ouverte dans l'intérieur de l'église à une grande hauteur au-dessus du sol.

Chaque baie du clocher est munie de sa cloche; la plus ancienne porte cette inscription :

LAN M VC LII POVR LA P. ST PIERRE DE NAVJAN.

L'inscription est accompagnée de plusieurs écussons chargés d'une belle fleur de lys, et d'un petit bas-relief, très fruste, représentant Dieu le Père, assis, tenant devant lui un grand crucifix; il est probable qu'entre la tête de Dieu et le sommet du crucifix se trouvait une colombe représentant le Saint-Esprit; cette colombe

n'existe plus. Les fonds du bas-relief sont garnis d'élégantes arabesques.

Sur la seconde cloche on lit :

JAI ESTE FAITTE POVR L'EGLISE S[T] PIERRE DE NAVJAN ENTRE DEVX MERS AVX DEPENS DE LA
FABRIQVE. 1676. PARRAIN M[RE] I. LACOMBE LICENCIE EN DROIT ET JVGE DV COMTÉ DE BLAIGNAC.
ET MARREINE DEMOISELLE I. DE CHARTRES D'ARPAILHAN.

Seigneurs de Naujan aux XI[e], XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. — Fort de Naujan possédait une portion de la moitié de la dîme de Saint-Germain-du-Campet; il la donna, vers 1090, à Saint-Gérald, premier abbé de La Sauve ([3]). A la même époque vivait un Guillaume-Furt de Naujan qui fut témoin d'une donation faite au même abbé ([4]). Bertrand de Naujan et Amanieu de Naujan sont énoncés dans des actes de 1301 et 1311. Le 13 avril 1330, Gaillard de Naujan reconnut tenir de l'abbé de La Sauve le domaine appelé l'*estatge* de Gailhart de Naujan, autrement l'estatge de Cursan, situé dans la paroisse de Naujan. En 1367, ce domaine s'appelait l'estatge de Naujan; et simplement Naujan, en 1470. Il était situé près du ruisseau qui descendait du moulin de Cusquan ([5]).

En décembre 1364, Pierre de Naujan, damoiseau, fils de feu Bertrand de Naujan, de ladite paroisse, reconnaissait de la même abbaye un pré situé à Barbos, confrontant aux prés d'Amanieu de Naujan et aux terres des héritiers de feu Amanieu de Naujan. Nous trouvons les héritiers de Gaillard de Naujan possédant, en 1367, des terres dans cette paroisse. Bernard de Naujan est énoncé

([3]) Arch. de La Sauve : *Hist. mss.*, *ut sup.*
([4]) Bibl. de Bord. : *Petit Cart. de La auve*, p. 25.
([5]) Ce moulin n'existe plus.

dans un titre du 9 mai 1400 ([6]). A partir du xv[e] siècle les Naujan disparaissent, croyons-nous, de la paroisse dont ils portaient le nom; mais nous les retrouverons ailleurs.

Le seigneur de Laubesc possédait, en 1233, une partie des dîmes de Naujan; il s'engagea à les donner au couvent de La Sauve ([7]).

Le 31 mars 1297, l'abbé de La Sauve acheta à Pierre de Cabanac, damoiseau, de la paroisse de Naujan, fils du feu seigneur Raymond de Cabanac, à Comptor, sa femme, à Raymond et Pierre de Cabanac, leurs fils, à Melissans, *alias* Nelissans, leur fille, tout ce qu'ils tenaient, par héritage de leurs père et mère, dans les paroisses de Postiac et de Courpiac ([8]).

Les autres personnages dont nous avons cité plus haut les noms sont énoncés dans divers actes, mais ils n'offrent qu'un intérêt très secondaire.

Arpaillan. — Nous trouvons un Pierre d'Arpaillan énoncé, dans un acte du 6 juin 1355, comme possédant une vigne dans la paroisse de Naujan ([9]). Nous ne savons s'il était seigneur de cette maison noble; l'acte que nous signalons est muet à cet égard. Il faut descendre jusqu'au second tiers du xvi[e] siècle pour trouver un personnage qualifié seigneur d'Arpaillan; c'est Jean de Chartres, écuyer. Son oncle messire Mathieu de Chartres, prêtre, curé de Naujan, avait acheté à un nommé Gabriel Challard six règes de terre, dans cette paroisse, pour la somme de 40 sous tournois; aucun acte n'avait été passé, et,

([6]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.
([7]) *Id.*, n° 136.
([8]) *Id.*, n° 143.
([9]) *Id.*

Mathieu étant mort laissant tous ses biens à Jean de Chartres, écuyer, seigneur d'Arpaillan, son neveu, celui-ci exigea de Gabriel Challard un acte notarié qui fut passé par Pierre Maynard, notaire royal, le 17 août 1541 ([10]).

Un Pierre de Chartres, né à Limoges, était, en 1476, notaire royal à Naujan, où il habitait depuis l'année 1469 ([11]); on le retrouve, quelques années plus tard, juge de Blaignac ([12]). En 1530, Mathieu de Chartres, prêtre, fait un achat de terres à Naujan. Nous venons de voir que le seigneur d'Arpaillan était son héritier et son neveu.

Jean de Chartres, écuyer, seigneur de la maison noble d'Arpaillan, figure, en 1557, dans le rôle des nobles sujets au ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Bazadais ([13]). Il dut se marier deux fois : la première avec Catherine d'Autefort, damoiselle; la seconde avec Françoise de Puch, damoiselle. Il est souvent nommé M. d'Arpaillan, laissant, comme c'était alors l'habitude, le nom de famille pour celui de la terre. Isabeau d'Arpaillan, sa sœur probablement, était mariée avec Raymond Dandaux, écuyer, seigneur de Brugnac ([14]), et sa fille, autre Isabeau, veuve de Gaston de Gresly (Grailly), écuyer, sieur de Lavagnac, épousa, par contrat du 24 février 1588, Pierre Le Berthon, écuyer, seigneur

([10]) Arch. du château de Lagnet, où nous avons puisé presque tous les faits contenus dans la notice sur Arpaillan.

([11]) Arch. de Laubesc. — Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres. — Il signait ses actes : P. de Cartis ou de Carte. (Arch. de Laubesc.)

([12]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 366.

([13]) « Jeán Chartres, escuyer, sieur de la maison noble d'Arpailhan, a » bailhé par denombrement, en deniers de rante, douze livres tournoises, et » a esté cotizé, pour partie de ladicte soulde d'ung cheval legier pour ung » quartier, à la somme de vingt sols. » (J. de Bourrousse de Laffore : *Nobil. de Guienne et de Gascogne*, t. III, p. 249.)

([14]) Arch. de Brugnac.

d'Aiguille [15]. Il fut stipulé dans ce contrat de mariage que les acquêts seraient partagés, que, cependant, n'y seraient pas compris les bâtiments à exécuter pour achever la grosse tour de l'Aiguille et le moulin à vent de Brugnac.

François de Chartres, fils de Jean, paraît comme seigneur d'Arpaillan dès 1614. Il était marié avec Jeanne de Montferrand. Leur fils, Jean de Chartres, écuyer, épousa, par contrat du 16 septembre 1642, damoiselle Éléonore de La Chassaigne, fille de Geoffroy de La Chassaigne, soudan de Pressac, baron de Chastellux et autres places, et d'Éléonore de Camain [16].

Les deux époux eurent maille à partir avec la justice.

Au mois de janvier 1644, Geoffroy de La Chassaigne fut assassiné dans son jardin, près du château de Pressac où il demeurait. Cette nouvelle arriva vite au Parlement qui, par arrêt du 15 janvier, députa MM. Malvin, sieur de Primet, et Jacques de Pichon, sieur de Muscadet, pour faire le procès aux coupables. Le même jour, ces députés partirent de Bordeaux et se rendirent à Pressac, se faisant accompagner par Jean Alby, avocat en la cour, pour faire les fonctions de substitut du procureur général du roi, de Geoffroy de La Chassaigne, sieur du Haillan, frère du défunt, pour indiquer le chemin, de leurs clercs pour écrire, et de Cornac, huissier en la Cour, pour faire les exploits nécessaires.

Ils logèrent en la maison de François Merlet, hôte du lieu de Daignac.

(15) Lavagnac, maison noble dans la paroisse de Sainte-Terre. — Aiguille, maison noble dans la paroisse de Saint-Philippe-d'Aiguille.

(16) Arch. du château du Cros, appartenant à M. le comte Henri de La Chassaigne. — Ont signé au contrat, en outre des époux : d'Arpaillan père, La Mothe d'Arpaillan, frère de l'époux, Geoffroy de La Chassaigne, de Camain, Marguerite Maillard, veuve de La Vye.

Le lendemain ils se rendirent au château, où ils trouvèrent le corps du sieur de Pressac. Ils firent constater par un chirurgien qu'il avait l'œil droit crevé par une balle; qu'une autre balle avait fait une large plaie sur les côtes gauches; qu'une balle était restée dans l'avant-bras; que, sur le côté gauche, sept plaies, près l'une de l'autre, pénétraient dans le grand boyau; que toutes ces plaies, faites par des balles de fusil ou de pistolet, étaient mortelles, sauf celle du bras.

Ils firent ensuite ensevelir le corps dans l'église de Daignac, puis ils vérifièrent l'inventaire des meubles et effets qui avait déjà été fait. A cette vérification assistait entre autres le sieur d'Arpaillan, beau-père d'Éléonore. Le mari de celle-ci se présenta et demanda justice contre les meurtriers, et requit les commissaires de mettre lui et sa femme en possession du château de Pressac pour la conservation de leurs droits, mais cependant sans que sa femme prenne la qualité d'héritière de son père, ce qui lui fut accordé à la condition expresse « de nourrir » et entretenir les deux enfants bastars dudict feu sieur » de Pressac qui se sont trouvés dans le chasteau; à » quoi lesdicts conjoincts ont consenti. »

Le procès-verbal porte que les meurtriers n'étaient pas connus ([17]).

Cependant des charges très lourdes pesaient sur Jean de Chartres et sur sa femme. Celle-ci était accusée d'avoir comploté avec son mari la mort de son père, de l'avoir fait tuer par dix assassins loués à prix d'argent et de les avoir payés de ses pierreries. A défaut de partie le Parlement informa de ce crime, sous le nom du procureur général, députa un conseiller pour aller saisir

([17]) Arch. du château du Cros.

le château de Pressac et s'emparer de la fille et du gendre du défunt. Ce conseiller, en revenant en ville, fut attaqué par vingt cavaliers et autant de fusiliers à pied qui lui enlevèrent les prisonniers. Chose singulière, ces gens s'attroupèrent au milieu de la ville de Bordeaux, et comme on fit fermer les portes, ils traversèrent le château du Hâ; puis, abattant le pont d'une poterne, ils passèrent dans la campagne, traversèrent la Garonne et firent leur coup à un quart de lieue de la ville, maltraitant le commissaire et le vice-sénéchal qui l'accompagnait, se moquant de l'ordonnance du duc d'Épernon. Enfin, ils conduisirent les prisonniers délivrés à une lieue de Cadillac.

Le Parlement décréta; mais un personnage haut placé appuya les coupables et essaya de faire interdire le Parlement. Celui-ci passa outre et fit rouer deux des dix assassins, qui déclarèrent la vérité du parricide.

Si l'on en croit la relation que nous analysons, M. de Lavie, avocat au Parlement, n'aurait pas été à l'abri du soupçon de complicité : il était cousin germain d'Éléonore, qui avait été élevée chez lui et mariée de sa main avec Arpaillan, mais enceinte de six mois; de sorte que, pour satisfaire le mari, on l'engagea à se contenter de la prompte succession du beau-père. Ces soupçons contre l'avocat général avaient d'autant plus de poids que deux de ses frères, trois ou quatre de ses cousins germains et ses amis particuliers avaient participé à l'enlèvement des prisonniers. On lui donna un simple ajournement personnel; néanmoins, il fut interdit dans sa charge.

Cependant le haut personnage qui protégeait les accusés finit par avoir le dessus; tout ce que le Parlement put obtenir fut de n'être pas interdit. On cassa son ajournement personnel; on nomma des commissaires qui

agirent avec mollesse, et tout s'acheva « à la grande » confusion des gens de bien et à l'avantage des libertins » et violens qui ne sont pas en petit nombre dans cette » province ([18]). »

Il est difficile, dans tout cela, de démêler la vérité de l'erreur.

Jean de Chartres mourut peu de temps après cette affaire et fut enterré dans l'église de Ladaux, en Bénauges ([19]). Éléonore entra en religion sous le nom de sœur Marie de Sainte-Foy. Avant de prendre le voile, elle rédigea son testament, daté du 10 avril 1647. Elle y déclare qu'ayant été obligée par la persécution de quelques ennemis de quitter son pays, où elle n'avait pu trouver des juges; que, son mari étant mort, ses biens étant occupés par ses ennemis, sa santé altérée, elle a préféré le repos de la vie religieuse au tracas des affaires. Elle pardonne à ses ennemis, mais elle laisse le tiers de ses biens pour poursuivre en justice la réparation de la mort de son père contre ses assassins. Elle fonde dans l'église de Daignac un obit pour le repos de l'âme de ses père et mère et de la sienne. Elle dit avoir, le 20 janvier 1645, transigé avec son beau-père et renoncé à tous les droits qu'elle pouvait avoir dans la maison, moyennant 3,000 livres qu'elle se réserve pour entrer en religion; elle veut que cette renonciation profite au sieur La Mothe d'Arpaillan, son beau-frère, pourvu qu'il paye ce qui reste à solder des 3,000 livres et satisfasse à l'obit fondé par son mari dans l'église de Ladaux où il est enterré. Elle institue héritière universelle dame Antoinette de Camain, sa tante maternelle, épouse de Mre Bernard de Lavie, premier président au

([18]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 275.

([19]) Ladaux, canton de Targon, arrondissement de La Réole.

Parlement de Navarre, se réservant seulement 2,000 livres pour son usage personnel ([20]).

Ce testament n'est pas celui d'une femme coupable des horribles forfaits dont elle avait été accusée.

Jean de Chartres ne laissait pas d'enfants; la seigneurie d'Arpaillan advint à sa cousine Jeanne, sœur de Bernard de Chartres et fille de Pierre de Chartres et d'Anne du Bois. Pierre était probablement frère de François de Chartres. Bernard mourut jeune. Jeanne, épousa, en 1653, Alain de Joas, sieur de Perponcher, qui dès lors fut qualifié seigneur d'Arpaillan. Celui-ci maltraitait sa femme, en sorte qu'elle obtint séparation de corps et de biens, et, pour garantie que le sieur de Joas ne viendrait plus la tourmenter chez elle, une police en double expédition avait été passée entre eux. Un jour que Jeanne s'était absentée, elle trouva, à son retour, son secrétaire fracassé et sa police enlevée. Ceci se passait en 1667. Elle attaqua son mari devant le parlement de Bordeaux. Le 19 août 1670, ils passèrent une transaction par laquelle il fut convenu que la totalité des acquêts faits pendant leur mariage appartiendrait au sieur et dame du Bois ([21]).

Ils durent se réunir sur la fin de leur vie; on voit en effet, dans un acte du 15 janvier 1678, qu'ils habitaient tous deux la paroisse de Naujan, et qu'Alain de Joas légua, dans son testament du 12 janvier 1680, tous ses meubles et une pièce de terre de neuf journaux, située dans la paroisse de Postiac, à sa femme, « pour l'amour et amitié qu'elle a toujours eu pour lui. » Il reconnaissait donc ses torts envers elle, si son testament est sincère. Il la nomma exécutrice testamentaire avec Jean de Joas,

([20]) Arch. du château de la Roque.
([21]) Arch. de Lagnet.

son neveu, auquel il laissa tous ses autres biens, et mourut, peu de temps après cet acte de dernière volonté et peut-être de repentir, ne laissant pas d'enfants.

Jeanne, qui avait, lors de la mort de son mari, près de cinquante ans, se consola en épousant Mre François-Hector Poussard, chevalier, seigneur de Lignières. Elle eut le malheur de perdre encore ce second époux, car elle en était veuve lorsque, le 19 août 1698, elle fit son testament, laissant tous ses biens à Michel du Bois, écuyer, seigneur de Saint-Georges et de Peyrelongue, et à sa sœur dame Jeanne du Bois, femme de M. de Nouguères, écuyer, sieur de Saint-Martin. La maison d'Arpaillan resta à Michel, ainsi que celle de Brau située dans Naujan.

Michel du Bois épousa Bertrande de Villepreux, fille de Louis de Villepreux, seigneur d'Artigues ([22]). Celui-ci, dans sa vieillesse, habitait avec sa fille le château d'Arpaillan; ne pouvant se rendre à la messe à cause de son grand âge (il avait soixante-quinze ans) et de sa santé, il demanda à Mgr Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas, l'autorisation de faire célébrer l'office divin dans la chapelle du château. Après un procès-verbal de l'état des lieux (cette chapelle était située à cent pas des bâtiments), cette autorisation lui fut accordée le 10 février 1705. Une autorisation de même nature fut accordée au seigneur d'Arpaillan par l'évêque de Bazas, le 9 mars 1730. C'était un grand privilége, car, dit l'ordonnance, « l'évêque permet à M. Dubouil, curé » de Naujan, de dire la messe, par *bis in die*, dans la » chapelle domestique d'Arpaillan, les dimanches et » fêtes, et même les jours prohibés par les ordonnances » synodales de son diocèse, si besoin est, quoiqu'il ne

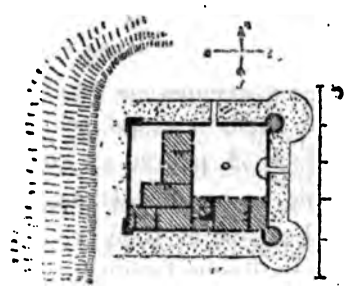
([22]) Artigues, maison noble située dans la paroisse de Doulezon, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

» soit point en usage d'accorder de pareilles grâces dans » la même paroisse. »

Michel du Bois, seigneur d'Arpaillan, mourut le 30 août 1715. Il fut inhumé en l'église de Naujan, dans la sépulture vacante de la maison d'Arpaillan. Son fils, Jean-Louis du Bois, écuyer, lui succéda dans la seigneurie d'Arpaillan. Il se maria avec dame Suzanne Françoise-Magdeleine du Barry, qui était veuve le 10 novembre 1751, époque où sa fille Thérèse, âgée de seize ans, entra en religion dans le couvent de Sainte-Ursule de Libourne. Leurs autres enfants furent Jean Jacques du Bois, écuyer, seigneur de Peyrelongue; Luce du Bois, mariée à Jean de Labailh, écuyer; autre Luce, mariée à Louis-Barthélemy Roche, sieur de Crassé, officier de marine; Suzanne, surnommée Villepreux. Dans le partage des biens délaissés par leurs père et mère, fait le 30 novembre 1764, Suzanne du Bois de Villepreux eut la moitié de la maison noble d'Arpaillan, et le sieur de Labailh l'autre moitié. Luce du Bois fit son testament le 23 octobre 1769. Elle donna 200 livres aux pauvres de Naujan; fit Jean de Labailh, son mari, héritier universel; légua à Suzanne de Labailh, sa fille unique, 30,000 livres, dont cependant devait jouir son héritier universel en payant à Suzanne 8,000 livres de pension, et en cas de refus, elle lui substituait sadite fille. Celle-ci se maria avec M. de Baillet, qui eut deux filles; l'une a épousé M. le marquis de Lard de Rigoulières, et l'autre M. de Bideran. Arpaillan échut à cette dernière. M. de Bideran a vendu ce domaine à plusieurs particuliers.

Le château d'Arpaillan est une grande construction carrée du XVIe siècle, bâtie sur le bord d'un vallon au

fond duquel coule le ruisseau de Riutort. Deux de ses angles sont empâtés par une tour ronde; les deux autres par de gros contre-forts carrés simulant des tours; le tout est enveloppé de fossés, sauf du côté du vallon où s'étend une terrasse au niveau de fond des fossés. On entre dans cette enceinte par une grande porte, ouverte à l'Orient, et par une poterne tournée vers le nord



et protégée par un moucharabis. Ces deux ouvertures donnent dans une vaste cour, à l'ouest et au sud de laquelle sont les appartements dont toutes les pièces sont rectangulaires. Contre l'usage adopté à l'époque où le château a été construit, l'escalier n'est pas dans une tour saillante; mais il occupe, dans un angle des constructions, la place destinée à ces sortes de tours.

Perponcher *(Perponchier, Perponchet)*. — Le château de Perponcher, situé à la naissance d'un joli vallon, ne conserve presque rien de ses anciennes constructions. Il a maintenant l'aspect d'une charmante maison moderne. Une coupure profonde, creusée dans le rocher, l'isolait du coteau à l'extrémité duquel il avait été bâti.

La famille des seigneurs de Perponcher est originaire des environs de Sarlat, en Périgord ([23]). Un Jean de Perponcher est énoncé dans l'investiture féodale d'un moulin consentie, le 31 décembre 1449, par l'évêque de Sarlat aux enfants de Raymond de La Boëtie ([24]).

([23]) Pièces justific. n° III. — Généalogie de la famille de Perponcher.

([24]) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 249. — Il résulte de la généalogie des Perponcher qu'il y avait, à cette époque, une alliance entre cette famille et celle de La Boëtie.

Le premier Perponcher que l'on rencontre à Naujan est Étienne Perponcher, prêtre ([25]). Il figure parmi les témoins d'un contrat d'échange passé, le 8 avril 1514, entre Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac, et messire Hugues de Banxs, prêtre; il possédait, à Naujan, une terre confrontant à un des champs échangés. Le 30 octobre 1520, il était archiprêtre de Jugazan, et mourait vers 1532, pourvu de l'office de chapelain de la chapellenie de Souillac transférée dans l'église de Postiac ([26]).

En 1549 et 1585, messire François de Joas, seigneur de La Roque-Loquin, possédait des terres à Naujan ([27]). Il était marié avec Françoise de Combes, et ils étaient qualifiés seigneur et dame de Perponcher dans un acte du 25 mars 1584. François était mort en 1620 ([28]). Le 3 décembre 1614, du vivant de sa veuve, on trouve un Jean de Joas, écuyer, seigneur de Perponcher, qui avait épousé damoiselle Isabeau de Marsoulier ([29]).

En 1653, Alain de Joas, seigneur de Perponcher, fils, sans doute, de Jean, se maria avec Jeanne de Chartres d'Arpaillan; il prit depuis la qualité de seigneur de Perponcher et d'Arpaillan.

Nous avons dit, dans la notice du château d'Arpaillan, quels étaient les rapports peu harmonieux qui existaient

([25]) Nous le croyons fils ou petit-fils, ou, du moins, proche parent de Sardon de Perponcher, mari de Jeanne de Moutier (voir la généalogie). Il aurait donné son nom à la maison que lui, ou peut-être un de ses frères, habitait à Naujan.

([26]) Arch. du Rétou.

([27]) Arch. dép. : *La Sauve*, terrier de 1530, et n° 143, inventaire des titres.

([28]) Arch. de Lagnet où j'ai puisé presque tous les documents qui m'ont servi à faire cette notice.

([29]) En 1613, vivaient près de Lanquais, canton de La Linde, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne, un Alain de Joas, sieur de La Roque; un Jean de Joas, dit Papon; Isabeau de Joas, femme de Jean Crouzier; Adam et François de Joas frères. (Arch. de M. le vicomte de Gourgue.)

entre Alain de Joas et Jeanne de Chartres; nous n'y reviendrons pas. Alain était également seigneur de la maison noble de Maupas, située dans la paroisse de La Motte-Montravel.

Dans son testament, daté du 12 janvier 1680, il légua à sa femme tous ses meubles, plus une pièce de terre de neuf journaux, située dans la paroisse de Postiac, en outre la jouissance de tous ses biens immeubles, à la charge de nourrir et entretenir Jean de Joas, écuyer, son neveu, fils de Rocq, sieur du dit lieu, habitant de La Réole, lequel il institua légataire universel. Il nomma pour exécuteurs testamentaires sa femme et son neveu Jean. Alain de Joas mourut entre les mois de juin et de novembre 1680.

Jean de Joas épousa Jeanne de Cabiro, fille de Louis de Cabiro, seigneur de la maison noble de La Salle, à Rauzan, qu'il laissa à sa fille, puisque, dans la suite, Jean de Joas est qualifié seigneur de Perponcher et de La Salle. Ses enfants furent Joseph, Jean; N... de Joas, prêtre, chanoine de Saint-André de Bordeaux; N... de Joas, écuyer, sieur d'Arthon, lequel, dans plusieurs actes, est nommé Arthon de Joas; Thérèse de Joas, et Jeanne de Joas, surnommée damoiselle de Perponcher, qui épousa M. de Borie, seigneur de La Nauze.

Joseph de Joas, écuyer, seigneur de Perponcher et de La Salle, se maria, par contrat du 8 juin 1736, avec damoiselle Élisabeth-Quitterie de Carrière, fille de Jean Baptiste de Carrière, écuyer, sieur de la maison noble d'Escures, et de dame Marie-Thérèse de Saint-Sever. Le 11 septembre 1748, il fournit son dénombrement au maréchal duc de Duras ([31]).

([30]) Papiers de M. de Solminihac.

([31]) De Joas dénombre : la seigneurie de Perponcher; le moulin de Riupassat situé en partie dans la paroisse de Rauzan; le moulin de Gamage;

En 1750, un Joas épousa Marianne du Périer de Larsan ([32]). La seigneurie de Perponcher appartenait à la fin du XVIII[e] siècle à Charles de Borie. Il émigra et ses propriétés furent saisies. Le 8 pluviôse an VI (27 janvier 1798), il fut procédé, par devant l'administration municipale de Rauzan, au bail à ferme, pour trois ans, du domaine de Perponcher contenant 93 journaux 3 lattes.

Ce domaine appartient maintenant à M. Raba.

Thèze. — La maison noble de Thèze est une construction du XVI[e] siècle, de forme barlongue avec une tour à pans coupés renfermant l'escalier dont la porte est protégée par un moucharabis. Elle a dû recevoir son nom d'une famille qui vint à Naujan à cette époque. Un Bernard Thèze (de Theza), du diocèse de Lescar, notaire royal de Naujan, passait, le 16 novembre 1496 et le 22 février 1505, des actes de ventes de terres situées dans la paroisse de Postiac dans laquelle il était propriétaire, puisqu'en 1505 il reconnut tenir de l'abbé de La Sauve des biens-fonds dans cette paroisse. Il existait encore en 1622 ([33]). Les Melet, seigneurs de Laubesc, durent posséder plus tard le domaine de Thèze, et c'est

le fief appelé anciennement La Grand-Barthe et la Motte de Bergey, situé dans la paroisse de Bellefont, consistant en pré et une ancienne motte et *peloue*; la *bette* ou *escabe* et le droit de pêche sur la Dordogne dans la paroisse de Saint-Jean-de-Blaignac, appelée l'escave de Cazeaux, dont les rentes devaient être portées dans la maison de La Salle, conformément au bail passé par M[e] Jehan de Joas, écuyer, seigneur de Perponcher, en faveur de M[re] Paul Léonard de Solminihac, le 17 janvier 1706 [cette escave commençait à celle du seigneur de Rauzan et finissait au port de Courtebotte; l'autre côté de la rivière était occupé par l'escave du seigneur de Lavagnac (papiers de la famille de Solminihac)].

([32]) Arch. de M. Delpit.

([33]) Arch. du Rétou. — Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

eux qui firent probablement construire le château sur la porte duquel est un écusson à leurs armes ([34]). Les Malet de Roquefort en devinrent ensuite propriétaires; ils l'ont vendu, il y a vingt ans environ, à M. Raba, négociant à Bordeaux.

Moulins de Naujan. — Il existe dans la paroisse de Naujan deux moulins dont la fondation remonte au commencement du XIIIe siècle au moins; l'un est le moulin d'Estanève, et l'autre celui d'Estournet. Ce dernier est nommé, dans l'atlas de Belleyme, moulin de Pibouleau et, dans la carte de l'état-major, moulin de Pivouteau ([35]).

Tout le monde sait qu'avant l'invention des machines à vapeur les moulins, surtout les moulins à eau, étaient très nombreux dans les campagnes. Tous les endroits où, sur les cours d'eau, il a été possible d'en établir, en ont un, quelquefois deux. Tous ou presque tous ont été fondés, du moins dans notre pays, entre les XIe et XVe siècles, par les moines de nos diverses abbayes et par les seigneurs. Quelques-uns de ces moulins sont de charmants monuments et de véritables forteresses; ils servaient, en même temps, à protéger la population et à la nourrir; ils travaillent encore presque tous, et certains des plus actifs n'ont rien changé dans leurs dispositions intérieures depuis leur fondation qui remonte à près de huit cents ans ([36]).

([34]) D'azur, au cerf passant d'or, onglé et sommé de gueules.

([35]) Ce n'est qu'avec beaucoup de circonspection que les cartes de l'état-major doivent être consultées; bien des noms y sont tellement défigurés qu'ils ne ressemblent plus aux noms vrais. Les cartes de Belleyme leur sont supérieures sous presque tous les rapports.

([36]) J'ai donné dans la *Guienne militaire* des gravures, des plans et des descriptions de quelques moulins du moyen âge.

Moulin d'Estanève *(Estaneua, Estaneba, Staneba).* — Ce moulin était, au commencement du XIIIe siècle, un fief dépendant de la commanderie de Sallebruneau. Le 11 juin 1205, frère Raymond de Réal, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Temple de Bordeaux, de Sallebruneau et autres membres en dépendant, bailla, à fief nouveau, à cens et rente annuelle, perpétuelle, foncière et directe, à frère Pierre Bayreus, moine de l'abbaye de La Sauve-Majeure, tant pour lui que pour cette abbaye, ce moulin avec ses appartenances et dépendances, au devoir de 12 escartes (37) de blé moitié froment moitié méture, mesure de La Sauve, de rente annuelle.

En 1217 le commandeur de Sallebruneau consentit, en faveur d'Arnaud de Cessac, un bail du moulin d'Estanève et d'une partie de la dîme de Naujan. Le commandeur l'acensa également en 1403 (38). D'un autre côté, ce moulin fut donné à ferme, en 1280, par le réfecturier de La Sauve à Pierre Brun; le 30 avril 1330, par l'abbé de ce couvent à un seigneur de Montremblant (39).

Au milieu du XVe siècle le moulin d'Estanève apparte-

(37) Arch. du château de Taris. — Déjà, en 1680, époque où s'éleva un grand procès à propos de ce moulin, les meuniers d'Estanève, les seigneurs de Taris et les commandeurs de Sallebruneau paraissaient ignorer que l'*escarte* ou *scarte* était une mesure équivalant à quatre boisseaux, puisque dans une transaction, qui fut passée le 26 septembre de cette année, le notaire écrit que 12 escartes revenaient, suivant la pratique de son temps, à 12 quarts de boisseau ou trois boisseaux. Les comptes de l'archevêché aux XIVe et XVe siècles prouvent surabondamment que la scarte valait quatre boisseaux. Il est vrai que, dans l'archiprêtré de l'Entre-deux-Mers, au delà du Lubert, on se servait de la *petra* pour mesurer les grains, et la *petra* ne valait que le quart de l'escarte. La paroisse de Naujan, quoique dans le diocèse de Bazas, faisait partie de l'Entre-deux-Mers, sinon de l'archiprêtré de ce nom qui était du diocèse de Bordeaux.

(38) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, répertoire des titres.

(39) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

nait à Jeannot Nicholau, damoiseau, de la paroisse de Jugazan; le 11 janvier 1460, il le vendit, du consentement de Marguerite de Laubesc, sa mère, et de Catherine de Comtis (?), sa femme, avec toutes ses appartenances et dépendances ([40]) et un padouin contigu au moulin, à noble dame Isabeau de Taris, de la paroisse de Rauzan, moyennant la somme de 100 francs bordelais. Il donna à la dame de Taris toutes garanties nécessaires, sauf les droits et devoirs dus à l'abbaye de La Sauve et au commandeur de Sallebruneau. Quatre ans après, cette dame et son fils Jacques de La Beylie consentirent un bail, à moitié et à faire valoir *(per maneyra de fazeuduras)*, de ce moulin en faveur de Bernard du Truch, paroissien de Naujan. Le fermier devait moudre le blé des bailleurs sans prendre le droit de mouture, il devait aussi réparer le moulin et recouvrir la maison ([41]). Jacques de La Beylie le reconnut de l'abbé de La Sauve le 10 décembre 1470. Marguerite de Taris, sœur d'Izabeau, s'acquitta de ce devoir, envers le même abbé, le 26 décembre 1483, au nom de Jacques de La Beylie, son neveu et futur héritier ([42]). Izabeau d'Ayguedouce, veuve de Raymond de Labat, en son vivant, seigneur de Taris en fit autant le 14 août 1505.

Quelques parts de ce moulin étaient, à ce qu'il paraît encore, indivises, et, le 30 janvier 1546, messire Jean de

([40]) *Tot aquet molin molent ab las esclausas, caussadas, yssaxs, deffuytas, rius, ayguas benentas et anantas, dauant et darrey, aus estremps, am los fossats, esteys et fontz audeyt molin appartenents.* Cet acte de vente fut passé, dans le château de Rauzan, par le notaire Hélias Bartha, et eut pour témoins : nobles Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, de Pujols et de Civrac; Jacques Angevin, son fils; Bernard de Ségur, damoiseau, etc. Le lendemain eut lieu la prise de possession en présence d'Arnaud de Ségur et de Gaillard de Sauvagnac.

([41]) Arch. de Taris.

([42]) Arch. dép. : *La Sauve*, nº 143, inventaire des titres. — Arch. de Taris.

Saint-Jean, qui était devenu seigneur de Taris, fit un échange par lequel il entra en possession de la sixième partie du moulin d'Estanève; cet acte nous apprend que cette usine servait aussi à fabriquer du drap ([43]). Depuis lors les seigneurs de Taris ont toujours été propriétaires du moulin d'Estanève mouvant, en première main, de la commanderie de Sallebruneau.

Vers 1645 Éléonore de Calvimont, dame de Civrac, bailla, à fief nouveau, le moulin d'Estanève à Gilibert Leydet, sans faire mention de la rente due au commandeur de Sallebruneau. Celui-ci ne fit aucune réclamation, et Leydet en jouit, aux conditions de ce second bail, jusqu'à ce que le moulin fut devenu la propriété de messire Jacques-Louis de La Nau, seigneur de Taris, qui, le 10 janvier 1654, le bailla à fief nouveau au même Gilibert et à Philippe Leydet, son fils, au devoir d'un écu d'or en numéraire, 20 boisseaux de froment, 2 paires de chapons et 2 paires de poules de rente annuelle et perpétuelle portée au château de Taris, sans faire non plus mention de la rente due au commandeur de Sallebruneau; mais en mentionnant toutefois cette clause que, si le moulin devait d'autres rentes, les Leydet seraient tenus de les payer en leur propre nom. Il fut ajouté dans l'acte que, dans le cas où la rente due au seigneur de Taris n'était pas payée, il serait loisible à celui-ci ou à ses ayants-cause de reprendre le fief pour en disposer à leur volonté ([44]).

Gilibert jouit paisiblement du moulin jusqu'à sa mort et Silvestre jusqu'au jour où frère Jean de Motes, commandeur de Bordeaux et de Sallebruneau, ayant trouvé

([43]) Arch. de Taris.

([44]) Arch. de Taris et de Laubesc; la baillette originale se trouve dans ces dernières archives.

le titre de 1205, fit, par acte du 7 août 1679, mettre le moulin sous sa main et saisir féodalement une pièce de terre près dudit moulin; et, pour voir consolider l'utile seigneurie à la directe, donner assignation à Silvestre Leydet et à Gilibert, son fils, par devant la chambre des requêtes du palais au parlement de Guienne. S'y étant présentés, ils appelèrent en garantie la veuve du sieur de La Nau qui se retrancha derrière le bail du 20 janvier 1654, et les Leydet furent condamnés à exporler et reconnaître du commandeur de Sallebruneau, dans quinzaine, pour ledit moulin, au devoir de 12 escartes de blé, conformément au bail de 1205, et à payer 91 livres 15 sous pour tous arrérages dus depuis le 22 novembre 1679, date de l'exploit qui avait suivi la saisie féodale. Le meunier fut poursuivi conformément au jugement; mais, ayant émancipé son fils, celui-ci promit à frère Jacques de Privat de Fontenille, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, neveu du commandeur et son procureur général, de payer les rentes à l'avenir et d'exporler et reconnaître; alors le religieux lui consentit le 26 septembre 1680 une nouvelle baillette, aux conditions de celle du commencement du XIIIe siècle.

Tout devait aller pour le mieux. Gilibert Leydet maria, le 4 février 1685, Antoinette, sa fille unique, avec un meunier nommé Jean Pateau dont le fils, nommé aussi Jean, épousa Jeanne Guillebos avec laquelle il eut un fils également appelé Jean; celui-ci perdit son père, vers 1717, pendant son enfance; partit, avant sa majorité, pour le service du roi, et resta longtemps sans donner de ses nouvelles. Pendant ce temps sa mère se remaria avec un nommé Jean Gourron qui se mit en possession du moulin et en jouit jusqu'au 7 septembre 1722, époque où il fit, entre les mains de Marie de La Nau, veuve de

messire Charles de Calvimont, seigneur de Néac, dame de Taris, acte d'abandon et de déguerpissement du moulin parce qu'il ne pouvait plus payer les rentes dont il était chargé. Le 16 du même mois cette dame le bailla à fief nouveau à Jean Bouchiron, au devoir de 5 livres d'argent monnoyé, 20 boisseaux de froment, mesure de Rauzan, 2 paires de chapons et 2 paires de poules de rente annuelle et perpétuelle. Bouchiron s'étant ainsi emparé du moulin aux dépens de Jean Pateau, petit-fils d'Antoinette Leydet, et vrai propriétaire, l'exploita jusqu'au moment où celui-ci, devenu majeur et ayant quitté le service, revint au pays et voulut rentrer dans son bien légitime. Il attaqua Bouchiron en restitution du moulin, du produit qu'il en avait retiré depuis son indue occupation et de l'intérêt qu'aurait produit le capital. De son côté, Bouchiron assigna, le 17 novembre 1741, devant le juge de Rauzan, messire Jean-François de Pontac, alors seigneur de Taris et conseiller en la grand'chambre du Parlement, pour qu'il eût à le garantir contre l'action que lui intentait Pateau. Messire de Pontac fit, le même jour, valoir le privilége qu'il avait de plaider en la cour, renvoyer la cause en la chambre des requêtes du Palais et s'opposa au désistement jusqu'à ce que Pateau eût payé les arrérages de rentes dus à la dame de Calvimont sur le moulin lors du déguerpissement fait par Gourron; et comme les parties étaient à même de plaider, elles transigèrent, du consentement de messire de Pontac, le 31 juillet 1749 : Jean et Pierre Bouchiron, oncle et neveu, tant pour eux que pour leurs frères et sœurs, laissèrent le moulin à Pateau à la charge par lui d'en payer les devoirs au seigneur de Taris, de lui solder la somme de 400 livres pour les arrérages de rentes dus par les prédécesseurs de Pateau quand le moulin fut

déguerpi; celle de 140 livres aux Bouchiron, pour réparations et améliorations faites au moulin, sommes que le nouveau meunier paya et déclara provenir de la dot de sa fiancée Marie Rouaut.

Lorsque le 27 nivôse an XI (17 janvier 1803) M. de Pontac vendit le domaine de Taris à MM. Gaigneron de Jolimont, il y comprit la rente que payait le moulin d'Estanève; M. de Bense de Sainte-Catherine, acquéreur de MM. Gaigneron, et son fils ont joui de cette rente (45) que perçoit encore M. de Basquiat de Mugriet, gendre de M. de Bense.

Moulin d'Estournet. — L'abbé de La Sauve et le seigneur de Bénauges (46) avaient des droits sur le moulin d'Estournet, ainsi qu'il résulte d'une transaction passée en 1231, entre l'abbé de ce monastère, d'une part, et Vital de Bénauges et Pierre, son fils, chevaliers, d'autre part, par laquelle il fut convenu que les moulins d'Estournet de Canebère ou Canevelle, et les terres et agrières qu'ils possédaient à Postiac appartiendraient moitié à l'abbé et moitié aux seigneurs de Bénauges. L'abbé de La Sauve dut, par la suite, acquérir les droits de ces seigneurs, et, dès le 31 avril 1320, ce moulin fut reconnu de l'abbé par Raymond de Ségur, damoiseau, paroissien de Rauzan; en 1471, par Bernard de Ségur, fils d'Amanieu de Ségur, seigneur de La Salle en Rauzan, au nom et comme procureur de son père, et enfin par Raymond de Ségur, aussi seigneur de La Salle, lequel le délaissa à l'abbé par acte du 20 février 1607.

Pierre Pibolleau ou Pibouleau devint, après les Ségur,

(45) Arch. de Taris.

(46) Nous avons déjà dit que le château de Mondinet, à Jugazan, s'appelait anciennement château de Bénauges.

tenancier d'Estournet, ainsi que le prouve un acte daté du 9 novembre 1516, par lequel il reconnaît tenir de l'abbé les deux moulins d'Estournet, l'un à blé, l'autre à drap; plus une motte et île près des dits moulins ([47]). Le 18 septembre de l'année suivante, il consentit une reconnaissance semblable et demanda, en même temps, à l'abbé l'autorisation d'édifier au même endroit un autre moulin ([48]).

Depuis qu'Estournet est passé entre les mains de Pibolleau, on a donné à ce moulin le nom de son propriétaire qu'il a porté conjointement avec son ancienne dénomination.

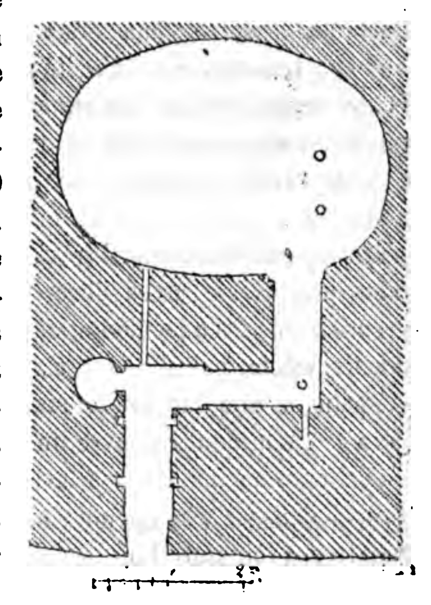
Les deux moulins d'Estanève et d'Estournet ne conservent presque plus rien de leurs constructions primitives.

Peyrelebade. A l'extrémité nord-est de la paroisse de Naujan, sur le bord d'un coteau qui domine l'Engranne et un de ses affluents, est une localité appelée Peyrelebade, dont il est fait mention dans plusieurs titres, et où existait probablement un monument mégalithique.

Grotte de Souillac. — Cette grotte, dont voici le plan qui nous dispense d'une longue description, est creusée dans le banc supérieur des rochers qui bordent la rive droite du vallon du Riutort. Son ouverture, tournée vers l'ouest, est en cintre déformé et percée dans un rocher vertical haut de 2m50 environ; elle a 1 mètre d'élévation; elle donne accès dans un corridor guère plus élevé qu'elle et dont le sol descend en pente douce tandis que la voûte reste horizontale, de sorte qu'à quelques

([47]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.
([48]) Arch. dép. : *La Sauve*, terrier de 1490

mètres de la porte on peut se tenir à peu près debout. Ce corridor, formé de sections se coupant à angles droits, débouche dans une chambre ovale dont la voûte, en coupole déprimée, a 1m60 environ de hauteur au milieu. Elle était aérée par deux évents circulaires de 10 centimètres environ de diamètre et traversant verticalement la voûte près de l'extrémité septentrionale. Deux autres évents aèrent le dernier corridor : l'un, dans le plafond, est vertical; l'autre monte en biais dans la paroi occidentale. Une autre ouverture, dont le diamètre est de 12 à 15 centimètres, est percée horizontalement à 60 centimètres environ du sol de la chambre, se dirige en ligne droite vers le fond du premier corridor, juste en face de la porte d'entrée; il servait à donner de l'air et de la lumière, et permettait de voir qui entrait. Au fond du même corridor, à gauche et à 50 centimètres environ du sol, est creusée une espèce de four circulaire de 60 centimètres environ de diamètre.



Des rainures verticales, taillées dans les parois des corridors, paraissent prouver qu'il fallait ouvrir cinq portes pour entrer dans la chambre; deux de ces portes étaient assujetties par des barres maintenues dans les parois des corridors.

Le sol de ces corridors et de la chambre est actuellement formé par le rocher nu; je n'y ai trouvé que quelques ossements abandonnés d'un squelette humain qu'on a transporté au cimetière, lorsqu'on a découvert la grotte, il y a quelques années. On m'a assuré qu'elle ne contenait pas autre chose.

Cette caverne a été creusée avec un instrument tranchant et pointu, mais fort mal aiguisé; je crois qu'on n'a pas pu faire un pareil travail avec des outils en silex dans une pierre assez dure. C'est un lieu de refuge creusé à une époque indéterminée, mais antérieurement au XIV[e] siècle, puisqu'il est parlé, à cette époque, d'une chapelle de Souillac, actuellement détruite, qui s'élevait dans le champ qui recouvre immédiatement la grotte, et qu'on nomme maintenant le champ de Souillac. On a trouvé dans ce champ un encensoir qu'on n'a pu me montrer. (Voir p. 361.)

POSTIAC

Posteac, Poustiac, Nostra-Dona-de-Postiac, Nostre-Dame-de-Postiac.

Cette paroisse fait actuellement partie de la commune de Naujan, dont elle occupe la portion méridionale. Le ruisseau de La Vincence la sépare, au sud, de celle de Bellefont, qui fait partie de la juridiction de Rauzan. Elle était autrefois réunie à la manse abbatiale de La Sauve (1). Le prêtre qui la desservait n'avait que le titre de vicaire; l'archiprêtre de Gamage en était curé primitif et avait, en même temps, les cures de Naujan et de Romagne.

(1) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

En 1233, Raymond de Fronsac donna à l'abbaye de La Sauve 40 livres, qui furent employées par les religieux à acheter partie des dîmes de Postiac. Le 6 juillet 1476, Antoine du Fayet, prêtre, archidiacre de Gamage, afferma pour 60 francs bordelais, à messires Antoine Raymond et Antoine Lates, prêtres, les fruits des trois paroisses dont il était curé. Les fermiers pouvaient lever les prémices de Romagne, mais ne devaient pas toucher aux quartières ni à la pension de La Sauve; ils étaient tenus de payer toutes les charges; d'entretenir les églises à leurs frais; de faire tailler, lever et bêcher les vignes, etc. ([2]). A cette époque, un procès surgit entre l'abbé de La Sauve et l'archidiacre de Gamage à propos des dîmes de Postiac; ils transigèrent le 26 juin 1488 ([3]).

Depuis cette époque, les documents nous manquent jusqu'au XVIIIe siècle, pendant une grande partie duquel la paroisse de Postiac et, par contre, les paroisses voisines furent en butte à toutes sortes de calamités. En 1738, les habitants, par suite de la disette de cette année causée par les pluies continuelles de l'automne précédent et des grandes chaleurs de l'année présente, étaient réduits à la plus affreuse misère et hors d'état de payer les hautes tailles et grosses capitations ([4]). En mai 1738, ils adressèrent une requête à l'intendant pour le prier d'envoyer à Postiac un commissaire chargé

([2]) Arch. de Laubesc.

([3]) Arch. du château de Vayres.

([4]) Requête à M. de Boucher, intendant de Guienne. (Archives du château du Rétou.) J'ai déjà eu l'occasion de citer ces archives, qui m'ont été très obligeamment communiquées par M. Henri Latapie, propriétaire du Rétou, et dans lesquelles j'ai puisé de nombreux et précieux documents pour l'histoire de la paroisse de Postiac et de toutes les paroisses voisines. Lorsque, dans cette notice, je n'indiquerai pas les sources des faits que j'avancerai, c'est que j'aurai puisé dans ces archives.

d'examiner le désastre occasionné par la gelée du 2 mai qui avait enlevé la moitié de la récolte du vin, et par la grêle qui était tombée à cinq ou six reprises dans les vingt-quatre heures du 4 au 5, et avait détruit le reste de tous les fruits de la paroisse. D'autres requêtes furent adressées, l'une, en 1739, pour faire connaître la misère occasionnée à Postiac par trois années de disette et par les gelées du mois d'avril, tellement fortes qu'il fallut arracher des vignes; les habitants priaient en même temps l'intendant de diminuer les tailles et de supprimer l'abus des contraintes; les garnissaires, en effet, ne tardaient guère au delà de quinze jours après les sommations à venir s'établir dans la paroisse; l'autre requête, au mois de juillet 1742, à la suite d'un orage qui, le 30 juin, avait ravagé la paroisse. Tout cela n'arrêtait pas les agents du fisc, et les paroissiens de Postiac étaient taxés comme auparavant (5). Enfin, dans une dernière requête, en 1777, ils s'exprimaient ainsi :

« *A Messieurs les Conseillers de l'élection et généralité* » *de Condom.*

» Les habitans et bien-tenans de la paroisse de Postiac, en » Bazadois, ont l'honneur de vous représenter, Messieurs, que, » depuis longtemps ils gémissent sous le poids de la misère; » que, jusqu'à ce moment ils n'avaient pas osé se plaindre, » toujours dans l'espoir de quelque diminution dans leurs » impositions, ou enfin que Dieu les favoriserait, d'un autre » côté, de quelques bonnes années, pour en supporter le poids » avec la même tranquillité qu'ils ont toujours fait; mais leur » espoir, vous le savez, Messieurs, est en vain de toute part; les » impositions sont les mêmes; toujours contraints à payer par » violence; vendant à la moisson leur propre nourriture de toute » l'année et celle de leurs enfants; voiant, dans un instant, dissiper » le travail de toute une année et réduits à la dernière extrémité.

(5) Pièces justificatives, nº IV.

» Leur situation est touchante. La suite de plusieurs mauvaises » années accumulées à celle-ci met le comble à leur misère. » Point de ressource pour eux dans le trafic et commerce; » éloignés de la rivière, des chemins impraticables, tout semble » concourir à leur pauvreté. La perte presque totale de leurs » foins par plusieurs inondations réitérées; point de profit de » bétail, par conséquent pas même l'espoir de faire leurs biens à » défaut de nourriture pour leur bétail; point de vin; à peine de » quoi faire la buvante pour toute l'année; une disette sur les » grains de toute espèce; en un mot (un fait certain dont on offre » la preuve), il n'y a eu, cette année 1777, dans la paroisse que » 220 boisseaux de blé et il y a 130 personnes de tout sexe et de » tout âge; à 4 ou 5 boisseaux de blé par personne, pour nourrir » toute l'année, il est démontré clairement que la paroisse n'a » ramassé que de quoi se nourrir le quart de l'année.

» Ce considéré, il vous plaise, de vos graces, Messieurs, » attendu les malheurs de cette triste paroisse, avoir égard dans » la répartition qui vous est confiée des impositions royales, » vouloir la soulager de telle partie qu'il vous plaira et lui servir » de protecteurs dans le département que fera M. l'Intendant, » et nous ne cesserons, Messieurs, d'adresser nos vœux au ciel » pour la conservation de vos personnes. »

Cette requête est suivie de l'état ci-après :

« *Etat des différents grains qui se sont recueillis dans la paroisse* » *de Postiac, cette année 1777, et autres revenus.*

FROMENT.	LÉGUMES.	VIN.	FOINS.
220 boisseaux en tout.	10 à 12 boisseaux en tout. Très peu de blé d'Espagne, attendu que nos terres sont sur rocher.	Il y a apparence qu'il n'y aura pas plus de 20 à 22 tonneaux en tout, à cause de la gelée et le fait des brouillards.	Les foins ont été submergés plusieurs fois, par conséquent totalement gâtés, très peu de secondes herbes.

» Il y a dans la paroisse de Postiac 134 personnes de tout sexe, » enfants ou autres... 5 boisseaux de blé pour chacun, comme il » est d'usage de le compter ainsi de notre mesure, pour la » nourriture de chaque personne, il s'ensuit que cela formerait » 670 boisseaux qu'il faudrait qu'il se fût ramassé, dans la » paroisse; partant elle se trouve courte de 450 boisseaux. »

A cette époque, les vignes étaient considérées sans doute comme ne donnant pas de revenu, et leur propagation comme portant préjudice au bien public; le Conseil du roi défendit d'en planter de nouvelles, et, le 12 juin 1745, les collecteurs de Postiac reçurent la circulaire suivante :

« A Libourne ce 12 juin 1745.

» M. l'Intendant, Messieurs, informé que, contre les défances » portées par les arrêts du Conseil, il se fait journellement, dans le » pais de vignobles de sa généralité, de nouvelles plantations de » vignes sans aucune permission et au préjudice du bien public; » soudain la présente ressüe vous vous mettrés à même de former » un état des vignes nouvellement plantées dans vôtre paroisse, » dans la forme du modèle des autres parts ([6]) signé de nous, » que vous enverrés incessament; je vous avertis d'avance que » si vostre état ne contient pas avec sincérité toutes seles » nouvellement plantées dans vostre parroisse, je ne pourrés » m'empêcher de vous faire payer l'amande que vous aurés » encourue personnellement.

» Je suis, Messieurs, vostre très humble et très obeissant » serviteur.

» Ainssin signé : DUMAS. »

Actuellement il n'existe presque plus de vignes à Postiac. Le phylloxera les dévore « au grand préjudice du bien public ».

Église. — L'église de Postiac est de fondation romane. Elle ne se compose que d'une petite nef terminée à l'orient par un chœur, à chevet droit, fortement incliné

([6]) Voici ce modèle :

SUBDÉLÉGATION DE LIBOURNE

ÉTAT DES VIGNES NOUVELLEMENT COMPLANTÉES

Contenance de la pièce :

Nom des Propriétaires	*Confrontations :*	*An qu'elles ont été plantées :*
	Levant à.......	
	Midi à..........	3 ans ou......
	Couchant à.....	4 ans ou......
	Nord à.........	6 ans.........

au nord, et soutenu par des contre-forts assez saillants. Trois enfeux ogivaux sont ménagés dans le mur septentrional de ce chœur, qui est éclairé du côté de l'est par trois petites fenêtres, disposées 1 et 2, et par deux autres fenêtres l'une au sud et l'autre au nord; toutes sont ogivales et leur cintre est taillé dans une seule pierre. Le mur septentrional de la nef a été bâti en même temps que le chœur, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle (7); il n'a ni contre-forts ni fenêtres. Le mur du sud, éclairé par des fenêtres modernes, est soutenu par des contre-forts plats, et bâti en moellons carrés semblables à ceux du petit appareil romain; il est, je crois, du XIIe siècle, ainsi que la porte qui s'ouvre, dans un avant-corps, sous trois arcades en retrait retombant sur des pieds-droits dont les angles sont arrondis. Un tore empâte l'angle de chaque arcade; les deux plus grandes sont surmontées d'une archivolte ornée de deux rangs de festons opposés.

La paroisse de Postiac était peu étendue; c'est avec peine qu'elle pouvait nourrir et loger un desservant; l'archiprêtre de Gamage, curé primitif, et l'abbé de La Sauve percevaient les dîmes et ne purent, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, du moins, donner au vicaire chargé de la desservir, une somme suffisante pour vivre; aussi l'instruction religieuse y était-elle alors fort négligée.

Le curé de Naujan était, par intervalles, chargé de la direction de la paroisse; d'autres fois, sur les instances des habitants, l'évêque y installait un vicaire; mais bientôt ce prêtre, ne pouvant y vivre, était obligé de quitter son poste. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

(7) Il ne fut pas agrandi, ainsi que l'avait ordonné l'évêque de Bazas en 1674.

L'église devint propriété nationale et resta abandonnée pendant 16 ans. Le 11 février 1801 Arnaud de Solminihac de Chaune l'acheta, ainsi que le cimetière, à l'administration des domaines moyennant la somme de 175 francs payables en cinq pactes (8). Il ne la garda pas longtemps, car il la céda, le 7 mai suivant, à Pierre-François de Rougier, habitant du Rétou, aux mêmes conditions qu'il l'avait achetée. Celui-ci obtint que le culte catholique y fût rétabli. M. de Montault, successeur de M. de Rougier et M. Latapie qui est devenu propriétaire du Rétou après M. de Montault, ont tenu à ce que la destination de l'église fût conservée. Le curé de Naujan y officiait, matin et soir, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge sous le vocable de laquelle la paroisse est placée; il y disait de temps en temps une messe basse, dans le courant de l'année; y mariait les paroissiens, et, sur leur demande ou sur celle de leurs parents, les enterrait dans le cimetière. Cet état de choses dura les deux premières années du séjour de M. Latapie à Postiac; mais il cessa sur l'observation du curé de Naujan que la voûte et la toiture de l'église tombaient en ruine. M. Latapie fit les réparations nécessaires, acheta des ornements et des vases sacrés, et le curé consentit, avec l'autorisation de l'archevêque de Bordeaux, dans le diocèse duquel se trouve Postiac depuis le concordat (9), à y dire une messe basse, le dimanche, tous les quinze jours. M. Latapie obtint aussi qu'une messe solennelle et les vêpres y seraient célébrées le jour de l'Assomption, et demanda, dans le cas où le curé de Naujan ne pourrait pas y rester toute la journée, d'autoriser un autre prêtre à venir le remplacer. Cette autorisation lui fut accordée.

(8) Pièces justificatives, n° V.
(9) L'ancienne paroisse de Postiac fait partie de la commune de Naujan.

En 1860 M. Henri Latapie obtint une nouvelle faveur; Monseigneur l'archevêque permit de conserver à l'église le titre de chapelle privée et d'enterrer dans le cimetière d'autres personnes que celles de la famille Latapie à qui appartient ce sanctuaire ([10]), pourvu que le curé eût une autorisation spéciale.

L'église de Postiac possédait quelques revenus fixes provenant d'un petit domaine. La vente de noix et de cerises cueillies sur les arbres du cimetière et le droit de banc et de sépulture qu'avaient ou obtenaient dans l'église les gens notables de la paroisse constituaient aussi un excellent revenu casuel. Le 29 décembre 1651 dame Françoise Liquart, veuve de Jacques de Sallenave, obtint des vicaires généraux de Bazas, pour elle et ses descendants directs, droit de banc et de sépulture, du côté droit, à 5 pieds du premier degré du grand autel, en considération des dons qu'elle et son fils avaient faits à l'église et qui étaient d'une valeur de 50 écus ([11]). Ce droit fut confirmé à ses descendants le 11 novembre 1674, le 22 mai 1697, le 21 septembre 1736 et le 16 mai 1753.

Hélie Dussaut avait aussi acquis, moyennant 30 livres, le droit de sépulture; le 27 octobre 1724, il solda un à compte de 16 livres. Le 7 septembre de la même année Guillaume Dussaut acheta un droit semblable au prix de 30 livres. Le 25 avril 1729, le sieur Guiraude paya 60 livres pour son droit de banc et de sépulture. En 1730,

([10]) Les propriétaires du Rétou, depuis qu'ils ont acheté l'église de Postiac, ont établi leur sépulture dans ce sanctuaire qu'ils entretiennent à leurs frais. Au milieu de la nef sont, en saillie, deux pierres tombales; la première recouvre les cendres de Pétronille de Solminihac de Chaune, femme de François de Rougier; la seconde, celles de Louis-François de Montault de Saint-Sivier. A côté, reposent Pierre-Auguste Latapie et Marie-Joseph, fils de M. Henry Latapie.

([11]) Pièces justificatives, n° VI.

la veuve Aney solda 30 livres tant pour son droit de sépulture que pour l'ouverture du caveau.

Les seigneurs du voisinage possédant des terres à Postiac faisaient aussi des aumônes ou des legs à l'église. Ainsi Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac, lui légua 50 sous par son testament du 14 février 1533. Le seigneur de Blaignac faisait également des largesses aux églises situées dans sa juridiction; le 1er décembre 1725, il donnait 20 livres à celle de Postiac.

Il était rare aussi que les personnes notables de la paroisse mourussent sans léguer une somme pour réparer l'église. En 1555 Guillemin Petit légua 20 francs bordelais pour faire prier Dieu pour ses parents et pour lui, 10 sous tournois à la *coppe* (12) des âmes du Purgatoire; 18 sous tournois aux *coppes* de Notre-Dame et des réparations, instituées dans l'église de Postiac. En 1698 Jeanne de Chartres d'Arpaillan, veuve de messire Hector Poussard, légua, pour le repos de son âme, 60 livres destinées à réparer l'église de Postiac (13).

Mme de Linières avait légué aussi une pareille somme qui dut être employée en 1752 à faire une sacristie, à abattre l'arceau qui sépare la voûte de la nef; à en faire un autre à hauteur de voûte, et à d'autres réparations. Les riches particuliers et les paysans eux-mêmes étaient généreux envers l'église après leur mort.

Pendant que les membres de la famille de Cazenave de Sallenave, seigneurs du Rétou, gérèrent les biens de l'église, l'ordre y régna malgré les obstacles provenant du peu de revenus qu'elle possédait. Les comptes des recettes et dépenses que tenaient avec soin ces paroissiens zélés en font foi. Quelques-uns offrent un certain

(12) *Coppe*, coupe ou plat qui sert à quêter?
(13) Arch. de Lagnet.

intérêt local : ainsi, de 1709 à 1713, on achète à Bordeaux : un missel qui coûte 3 liv. 10 s.; un rituel, 10 s.; à Rauzan : une peau pour couvrir le missel, 12 s.; et on dépense pour les réparations 28 liv. 9 s. Les tailles que la fabrique payait se montaient annuellement à 2 liv. 8 à 10 s. La somme totale des dépenses de ces trois années atteignait à 62 liv. 19 s. 6 d. Pendant les mêmes années la somme totale des recettes était de 66 liv. 5 s. 10 d. Parmi ces recettes, on trouve 3 liv. 16 s. pour la vente des arbres morts autour de l'église; 10 livres provenant du testament de feu Pinard; 6 liv. 12 s. de celui de Pierre Dauzac; on y signale aussi la vente de blé, orge, lentilles et autres légumes en nature, et des quêtes.

Dans un compte de 1722 à 1735 on voit que l'on fit faire, le 10 avril 1728, un grillage pour la fenêtre de l'église; le 7 mai de la même année, on paya 15 liv. 19 s. pour les bois destinés à faire l'autel et le cadre du tableau, et les clous; le 12 juin, 12 livres à un menuisier qui fit cet autel, le cadre du tableau, les gradins, etc.; on badigeonna le chœur, on vitra la fenêtre neuve et on répara l'autre. Enfin, le 5 septembre, on paya « au sieur » La Roque, peintre et esculteur, pour la peinture, dor- » rure, esculture qu'il a fait dans ladite esglise de Pous- » tiac, 245 livres; au maçon 46 liv. 1 s. » Enfin, le compte total de la dépense de ces treize années se monte à 456 liv. 13 s. 4 d.

Chapellenie de Souillac. — Nous avons signalé dans la notice sur la paroisse de Naujan (p. 350) une grotte artificielle au-dessus de laquelle s'élevait un édifice ruiné depuis longtemps et appelé la chapelle de Souillac; cette chapelle, dont la fondation remontait à une époque fort

ancienne, avait été dotée par son fondateur, simple tenancier de la paroisse de Naujan, nommé Gérald du Truch, dont les descendants, croyons-nous, possédèrent plus tard la maison noble de La Chaux, à Saint-Vincent-de-Pertignas. Un chapelain y était attaché. Lorsque ce petit édifice fut ruiné, au lieu de transférer la chapellenie de Souillac dans l'église de Naujan qui en était fort éloignée, on la transféra dans celle de Postiac qui n'en était qu'à une faible distance; mais un chapelain particulier y fut toujours attaché.

Nos renseignements suivis sur ce sanctuaire ne remontent pas plus haut que le premier tiers du XVIe siècle; mais nous avons trouvé un bail à fief daté de 1367, consenti par Guillaume de Laubesc, damoiseau, d'une pièce de terre située dans la paroisse de Naujan, au lieu appelé aux Aymericxs, confrontant à la possession des chapellenies de Souillac *(de las caperanias de Soyhac)* (14).

Les chapelains étaient présentés et nommés par les descendants du fondateur, mais l'évêque de Bazas s'était réservé le droit de collation et de provision. Le 8 octobre 1532, Guillaume Tessier, vicaire général du diocèse de Bazas, conféra l'office de chapelain de la chapellenie de Souillac, fondée jadis, dit l'acte, dans l'église de Nostre-Dame-de-Postiac et vacant par la mort d'Étienne Perponchier, prêtre, dernier chapelain, à Bernard du Truch, prêtre. Jean de Lates, procureur du nouveau titulaire, somma messire du Cailhau, en présence de Jean de Chartres, notaire royal, d'avoir à mettre du Truch en possession de son office.

Lorsque les patrons négligeaient de nommer un prêtre dans le temps prescrit par le droit canonique, l'évêque

(14) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 144, terrier de Gassies.

choisissait le chapelain de sa propre autorité; c'est ce qui arriva pour le successeur de Bernard du Truch, Bernard Lates, prêtre du diocèse de Bazas, qui fut pourvu de cet office, le 10 janvier 1562, par le vicaire général du diocèse, le siége épiscopal étant vacant.

Le 12 février 1571, Géraud du Truch présenta Me Pierre Massault, prêtre, habitant Romagne; l'évêque lui donna ses provisions le 11 mars suivant. Le successeur de Massault fut Arnaud Pionneau, curé de Lugasson, accepté le 28 août 1573. Il mourut curé de Bellefont. Son successeur à la chapellenie de Souillac fut autre Arnaud Pionneau, neveu probablement du précédent et aussi curé de Bellefont, admis le 24 janvier 1611. Les lettres de provisions de ce dernier titulaire conservent intact le sceau du chapitre de Bazas représentant une face velue, sauvage d'aspect (la tête coupée de saint Jean-Baptiste, patron du diocèse de Bazas) placée dans une espèce de plat, et autour de laquelle on lit cette inscription : SIGILLVM CAPITVLI VASAT[ENSIS].



A Pionneau succéda, le 13 avril 1643, Jean Chastaignet, curé de Lugasson; il fut mis en possession par Jacques de Gasc, curé de Frontenac ([15]). Me Jacques Cazenave de Sallenave, sous-diacre du diocèse de Bazas, succéda à Chastaignet le 3 février 1676. François de Caillavet de Moulières, curé de Bellebat, reçut ses provisions de chapelain le 16 février 1714. Lors de sa prise de

([15]) « Lequel de Gasc a pris la main dudit Chastaignet; l'a faict entrer » dans l'esglise de Postiac; luy a faict prendre l'eau bénite et lire dans un » livre trouvé sur le grand autel, et baiser ledict grand autel, et sonner la » cloche, en présence de Jean du Truch, nominateur, et personne ne s'est » opposé à cette prise de possession. »

possession, le 6 mars suivant, Me Allien, notaire, écrit : « Et comme il désire en prendre possession, il m'a requis » de me transporter tout présentement avecq luy, au » devant ([16]) de l'esglise dudict Poustiac dans l'endroit » où estoit ladicte chapelle, et dans le principal fief » d'icelle, promené dans le manoir dudict tenement... »

En 1743, Jean Meillan, archidiacre de Gamage, voulut sans doute essayer de faire confondre l'église de Postiac avec la chapelle ou chapellenie de Souillac, dans le but de faire jouir son vicaire à Postiac des revenus de cette chapellenie; à cet effet, il nomma Guillaume Baquey, prêtre, docteur en théologie, curé de Naujan et de la *chapelle* de Postiac; le 25 avril 1743, Baquey en prit possession à ces titres; mais, le 23 avril 1744, les habitants firent opposition à cet acte, déclarant que l'église de Postiac était paroissiale et non simple chapelle, changement de titre qui porterait un préjudice notable à la paroisse qui, par ce moyen, se verrait privée d'avoir, plus tard, un curé en titre; ils adressèrent à l'évêque de Bazas une requête dans laquelle ils faisaient observer que « jadis la chapelle de Souillac avoit été » fondée dans la paroisse de Naujan à quatre bonnes » portées de fusil de l'église de Postiac; et qu'étant » tombée en ruines, et le chapelain de ce temps-là ne » pouvant y faire le service auquel il étoit obligé, ce » service fut transporté au grand autel de l'église parois- » siale de Postiac, qui, selon l'ordre de son établissement, » doit durer jusqu'à la fin des siècles. »

Nous ne savons ce qui résulta de cette enquête, et depuis lors nos titres sont muets sur la chapellenie de Souillac.

([16]) *Au devant* doit vouloir dire *non loin*.

Les fiefs de la paroisse de Postiac étaient possédés, au XIVe siècle, par une certaine quantité de seigneurs dont les principaux sont : les Cabanac, les de Puch et les Laubesc ([17]). Vers 1300, Raymond de Cabanac prêta serment de fidélité à Raymond de La Cave, réfecturier de La Sauve, pour les biens qu'il possédait dans la paroisse de Postiac ([18]). Le 11 mars 1375, Guillaume de Laubesc, fils de feu Guillaume de Laubesc, de la paroisse de Bellefont, consentit un bail à fief nouveau en faveur de Jean de Lare, d'un pré situé dans les paroisses de Bellefont et de Postiac, au lieu appelé à La Motte, confrontant au *moulinard* neuf du moulin de La Barde ([19]). La Motte dont il est ici question était située, je crois, dans la paroisse de Bellefont; nous y reviendrons en parlant de cette paroisse.

Il n'existe, à notre connaissance, que deux maisons nobles dans la paroisse de Postiac : celle de Roquenave et celle du Rétou.

Roquenave. — Au commencement du XIVe siècle, le château de Roquenave appartenait aux seigneurs de Laubesc, ainsi qu'il résulte d'un contrat de délaissement consenti, le 25 juillet 1335, par Guillaume et Raymond de Laubesc en faveur de l'abbé de La Sauve, de 2 sous d'exporle et de certains cens, faute de paiement d'une rente qu'ils devaient à cet abbé, à cause de la maison de Roquenave et ses appartenances et de certains fiefs en dépendant ([20]). En 1367, un Guillaume de Laubesc, damoiseau, fils de feu R. de Laubesc, consentit un bail à fief nouveau en

([17]) Arch. dép. : *La Sauve*, inventaire des titres et terriers, *passim*.
([18]) Cirot de La Ville, *Hist. de La Sauve*, t. II, p. 266.
([19]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.
([20]) Id.

faveur de Guillaume de Lare, paroissien de Postiac : les rentes devaient être portées à la maison que possédait ce seigneur dans la paroisse de Postiac ([21]). Il est probable que cette maison était Roquenave. Nous ne savons jusqu'à quelle époque les Laubesc gardèrent cette seigneurie.

Suivant une tradition locale, des chefs de voleurs, les frères Guillery, auxquels Moréri a consacré un chapitre dans son *Dictionnaire,* auraient occupé, au commencement du XVIe siècle, le château de Roquenave qui leur servait de repaire ([22]).

En 1627, haut et puissant seigneur messire Jaubert de Barrault était seigneur de Roquenave ([23]). L'acte qui nous fait connaître cette particularité ne nous dit pas s'il était seigneur propriétaire de cette maison noble ou s'il n'en était que seigneur suzerain. Au commencement du XVIIIe siècle, Roquenave appartenait aux Malet de Roquefort. Le 12 septembre 1771, messire Louis de Malet, écuyer, l'afferma à Pierre Lassus, laboureur; cette afferme fut renouvelée en 1780 et 1791 au même ou à son fils ([24]). Un membre de cette dernière famille en est maintenant propriétaire.

Le Rétou. — Le Rétou, situé à l'extrémité occidentale de la paroisse de Postiac, était primitivement un village qui s'est appelé La Vignole *(La Binhola),* Les Petits, Guillemin Petit, Le Rectour et enfin Le Rétou ([25]).

([21]) Arch. dép. : *La Sauve,* n° 144, terrier de Gassies.
([22]) Guillon, *les Châteaux de la Gironde,* t. II, p. 355.
([23]) Arch. de Laubesc.
([24]) Arch. du château de Roquefort.
([25]) Cette dernière orthographe est fautive. On devrait écrire : Le Rétour, ainsi qu'on l'écrivait au XVIe siècle, et prononcer Rétou; l'*r* final des mots gascons ne se prononce pas.

D'après de nombreux documents faisant partie des archives du Rétou, Raymond de La Vignole était un riche propriétaire possédant, à la fin du xve siècle, une grande quantité de terres à Naujan et à Postiac. Le 19 janvier 1475, il reconnut d'Isabeau de Gramont, dame de Blaignac, deux domaines à Postiac : l'un au lieu de La Peyranaute et un autre à Tabanac ou Cabanac; il promit d'y bâtir une maison bonne et suffisante, de la prochaine fête de Pâques en un an. Le 21 juillet de l'année suivante, la même dame lui bailla, à fief nouveau, une pièce de terre inculte, couverte de bois et de broussailles *(bosc, segua et desert)*, au lieu appelé à Plastet, dans la paroisse de Postiac. Il s'engagea à y bâtir, dans deux ans, une maison de trois pièces *(un hostau de tres traps)*, et il devait ne pas payer de rentes pendant les deux premières années. Je crois que cette maison est la première bâtie au Rétou.]

Le 26 octobre 1501, le même Raymond vendit à Jacques Petit, prêtre, recteur de la paroisse de Saint-Romain-de-Cessac, plusieurs terres situées dans cette dernière paroisse. C'est à partir de ce moment que La Vignole prend la dénomination des Petits et de Rectour. N'y a-t-il pas lieu de croire que le curé *(recteur)* de Cessac acheta aussi le bien que possédait Raymond de La Vignole à Postiac; qu'il y fit sa résidence, et que ce domaine fut appelé au Recteur et aux Petits parce que les membres de sa famille ne tardèrent pas à venir s'y installer? Ils y étaient, en effet, le 21 janvier 1545, jour où Me Jean Petit, licencié en droit, habitant de Bordeaux, donna procuration à Guillemin Petit, son frère, de la paroisse de Postiac, de vendre ce qu'il possédait dans cette paroisse, au lieu du « Recteur » et ailleurs, jusqu'à la somme de 80 francs bordelais. Le testament de Guil-

lemin Petit, daté du 22 juillet 1554, prouve que la famille Petit était très nombreuse à Postiac; le testateur y nomme plusieurs de ses filles, trois de ses fils, François, Pierre et Berthomieu, entre lesquels il partage ses biens par portions égales. Un acte des archives du Rétou paraît prouver qu'à cette époque le village du Rétou était divisé en deux portions au moins; que l'une d'elles s'appelait les Petits et l'autre « le village du Rectour ».

Vingt ans environ après le testament de Guillemin Petit, le village qu'il avait légué à ses enfants, ou du moins la portion appelée le Rectour, fut acquise par Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de La Motte-Bourrue ou La Motte-Curton ([26]), demeurant dans la paroisse d'Espiet. Lorsqu'il était à Postiac, où il fit de nombreuses acquisitions, il habitait la maison du Rétou. Le 29 octobre 1582, il reconnut de messire Jean de Saulx de Tavanne, seigneur de Blaignac, ses nouvelles acquisitions situées dans la paroisse de Postiac, « au village du » Reteur autrement des Petits, appelée autrefois La » Vignole, » contenant en tout 35 journaux 8 lattes, mesure de Bazas, dont 25 journaux 4 lattes formant le domaine du Rétou. Treize ans après, un procès considérable s'éleva entre Pierre de Gaufreteau et son neveu, Nicolas de Cazenave, bourgeois et marchand de Bordeaux, par suite duquel Gaufreteau, à peu près ruiné, fut obligé de céder le Rétou à Cazenave. Dans l'acte de vente qui fut faite le 7 juillet 1598, à pacte de rachat pour deux ans, mais qui fut définitive par acte du 21 août 1600, il fut stipulé que le domaine du Rétou était vendu avec tous ses droits, entre autres ceux de passage et de pacage, franc de toute charge, et dont

([26]) La Motte-Bourrue, autrement La Motte-Curton, est située dans la commune d'Espiet, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

Gaufreteau a joui noblement et n'a jamais rien payé à aucun seigneur. Les terres acquises par Cazenave contenaient 33 journaux 5 lattes et demi, plus 21 journaux 12 lattes provenant des fiefs de Mouchac, dans la paroisse de Naujan ([27]), fiefs que Pierre de Gaufreteau avait acquis le 15 juillet 1574, de Françoise de Fabas, dame de Mouchac, femme du seigneur de Montault.

Michel de Cazenave, fils de Nicolas, n'eut, d'un premier mariage avec Jeanne de Monteil, qu'une fille nommée Izabeau; il se maria, en secondes noces, avec Françoise Liquart, veuve de Daniel de Sallenave, bourgeois et marchand de Bordeaux, duquel elle avait un fils nommé Jacques de Sallenave ([28]). Ils marièrent ensemble leurs deux enfants du premier lit. Par le contrat de ce mariage, passé le 20 juillet 1643, Michel avait donné, par préciput, au premier enfant mâle qui naîtrait de cette union, la métairie du Rétou, et Françoise Liquart tout ce qu'elle possédait, à la condition que l'enfant porterait le nom et les armes de Cazenave. De ce mariage naquit Jean de Cazenave de Sallenave, qui devint propriétaire du Rétou. Le 15 janvier 1700 intervint un accord entre Jean, sieur du Rétou, d'une part; et maître Jacques de Cazenave de Sallenave, prêtre, chapelain de la chapellenie de Souillac; Raymond, bourgeois et marchand de Bordeaux; Marguerite et Antoine, capitaine au régiment de Cambrésis, ses frères et sœur, d'autre part, par lequel il fut convenu que la maison du Rétou, estimée 15,000 livres, resterait à Jean, à cause du préciput fait par Michel de Cazenave et Françoise Liquart.

Jean épousa Marie Fumade, dont il eut Jacques de Cazenave de Sallenave, à qui revint le Rétou; Jacques

([27]) Pièces justificatives, n° VII.
([28]) Il fut marchand drapier à Bordeaux (arch. de Laubesc).

se maria avec Marie Rousseau, et laissa quatre filles : Marguerite, mariée avec Pierre Bonnet, écuyer, sieur de Bauduc; Marie, qui épousa Jean Castaing, bourgeois de Ruch; Élisabeth, qui dut rester fille, et autre Élisabeth, femme de maître Pierre-Jean-François de Rougier, seigneur de Sauvagnac, auquel elle légua, par son testament du 20 avril 1787, le domaine noble du Rétou, dont, au surplus, il se qualifiait seigneur depuis son mariage.

Cette maison noble ayant ainsi passé entre les mains des seigneurs de Sauvagnac, château situé dans la paroisse de Romagne, nous terminerons la notice qui le concerne en retraçant les annales de ce dernier château.

Moulin de Gayet. — Ce moulin est situé sur la Vincence, près du château de Roquenave; c'est peut-être celui dont la quatrième partie fut baillée à fief nouveau, vers 1340, par l'abbé de La Sauve à Vigourous de Baigneaux (*Vigoros de Banhaulx*), damoiseau, et qui était situé, d'après cet acte qui ne lui applique aucun nom, entre le moulin de Sébile, femme de Jordanh de Puch, et celui de Bernard de Laubesc. Alors des membres de la famille de Puch étaient seigneurs de la maison noble de Sauvagnac, située plus haut que le moulin de Gayet, et les Laubesc avaient des domaines à Postiac, à Naujan et à Bellefont, localités situées plus bas que le moulin de Sauvagnac. Le moulin de Gayet est placé au-dessous de celui de Sauvagnac et plus haut que ceux bâtis sur l'Engranne.

Un inventaire des archives du Rétou signale deux documents sans suite et peu clairs, précédant l'acte d'achat du moulin de Gayet par Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac : le premier est un contrat de ratification de ce moulin, consenti, le 9 août 1494, par Jean de Ségur, seigneur de Pressac, avec le consentement de

Jean de Cazaulx, son serviteur, en faveur de Jean de Peysson; le second est un échange, du 30 janvier 1505, par lequel Marc Tuyor et Jehemine Massiothe, sa femme, donnent à Jean Roy et à Péronelle, sa femme, le moulin de Gayet pour une terre à Saint-Germain-du-Puch. Le même inventaire nous apprend que, le 20 juin 1511, ce moulin fut acheté par Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac, et Thomas Gondesse. Le 21 octobre 1520, Jean de Castetja le reconnut de Gaston de Ségur, captal de Puchagut, soudan de Pressac, seigneur de Théobon et de Genissac ([29]), après l'avoir àcheté le même jour audit seigneur et à d'autres tenanciers. Il est probable qu'il acquit la portion de Thomas Gondesse. Gaston de Ségur en investit Jean de Castetja, au devoir de 12 deniers tournois d'exporle à muance de seigneur et de tenancier, et six boisseaux de froment, mesure de Blaignac, 5 sous tournois et une paire de chapons de rente annuelle portée au château de Pressac ([30]).

Jean de Castetja, en mariant, le 5 juillet 1534, sa fille Suzanne avec Rodrigue de Rebeillide ([31]), lui donna le moulin de Gayet et une vigne située, dans la paroisse de Postiac, au lieu de Pomeys, avec cette condition que les époux seront obligés de rendre le moulin, si on leur donne une somme de 800 francs. Le 25 janvier 1564, Charles de Castetja, frère de Suzanne, offrit de payer cette somme à sa sœur, qui souleva des difficultés à

([29]) Puchagut, château dans la commune de Saint-Astier, canton de Duras, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne). — Théobon, château dans la commune de Loubès, canton de Duras, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne). — Pressac, château, commune de Daignac, canton de Branne, arrondissement de Libourne (Gironde). — Génissac, commune du canton de Branne.

([30]) Arch. du Rétou, où j'ai puisé presque tous les documents relatifs au moulin de Gayet.

([31]) Rebeillide, château dans la paroisse de Guillac, canton de Branne.

propos des droits qu'elle disait avoir sur le moulin, par suite des successions de sa mère et de Gabriel et Acquary (*Zacharie*), ses frères ; elle finit cependant par accepter les propositions de son frère, sans préjudice de ses droits. Elle les fit valoir, en effet ; mais, pour éviter un procès, on nomma des arbitres qui, le 30 juillet 1556, décidèrent, entre autres choses, que Suzanne céderait tous les droits qu'elle pouvait avoir dans la paroisse de Romagne et ailleurs, et que Charles abandonnerait à sa sœur la moitié du moulin de Gayet, avec toutes ses appartenances, et la pièce de vigne de Pomeys. Les choses restèrent ainsi pendant neuf ans ; dans l'intervalle moururent Rodrigue de Rebeillide et sa femme. Le 30 décembre 1575, Sauvat Rodrigue de Rebeillide, leur fils, céda à Charles de Castetja, son oncle, tout ce dont il avait hérité de sa mère, soit dans la paroisse de Postiac, soit ailleurs, pour l'autre moitié du moulin de Gayet.

Cette usine est restée entre les mains des seigneurs de Rebeillide jusqu'en 1737, époque où elle revint dans celles des seigneurs de Sauvagnac, par suite du partage des biens de Louis de Lageard, écuyer, sieur de Rebeillide, dont la fille Marguerite l'apporta, en dot, à son mari Philippe de Rougier. Le 27 août 1770, Pierre-Jean-François de Rougier, écuyer, seigneur du Rétou et de Sauvagnac, le vendit à Guillaume Brun, à qui il était acensé, moyennant la somme de 16,000 livres, afin d'éviter le déguerpissement que Brun était à même de faire.

Le moulin de Gayet donnait un très bon revenu. Les seigneurs de Sauvagnac et de Rebeillide qui payaient, comme nous l'avons vu, une rente au seigneur direct, le baillaient à des tenanciers qui, à leur tour, le sous-affermaient quelquefois à un meunier pour un certain nombre d'années et en retiraient un excellent profit ;

aussi, en 1578, sire Pierre Resuger, bourgeois et marchand de Libourne, l'afferma, pour trois ans, à deux meuniers qui lui donnaient, par an, 69 boisseaux de blé, dont 27 1/2 de froment, et le reste de méture, mesure de Créon, 2 paires de chapons, une paire de poules, 3 paires de poulets et 25 ardits. Le 23 septembre 1653, François d'Agar, seigneur de Sauvagnac, l'afferma à Jean Brun et à Simon Despujols, pour quatre ans, moyennant 40 boisseaux de blé méture, une paire d'oisons, 2 paires de chapons, 2 paires de poules et 4 de poulets par an; les meuniers devaient payer, en outre, la rente due au seigneur de Blaignac, toutes les tailles ordinaires et extraordinaires, enfin, tous les impôts dont le moulin pouvait être chargé.

ROMAGNE

Romanha, Arromanya, Arromaynha, Roumagne, Sainct-Viviens de Romagne.

La paroisse de Romagne fait actuellement partie du canton de Targon, arrondissement de La Réole. Elle est traversée de l'est à l'ouest par le ruisseau de Saint-Quentin qui, en quittant le territoire de Romagne, où il alimente deux moulins, s'appelait, autrefois du moins, ruisseau de La Vincence. Un autre ruisseau affluent de ce premier, et nommé le Riutort, sépare Romagne de Naujan.

Des routes bien entretenues traversent la paroisse de Romagne dans tous les sens; peu de chemins y sont mauvais; il n'en était pas ainsi au milieu du XVIIIe siècle, ils étaient alors épouvantables. Vers 1750, les habitants

de Romagne, de Postiac et de Naujan adressèrent une requête aux présidents trésoriers de France, généraux des finances, juges du domaine du roi et grands voyers en la généralité de Guienne, pour leur demander qu'on fît réparer le chemin qui conduit de Romagne au port de Branne, chemin dont le mauvais état était nuisible à tout le monde. Ils faisaient observer que ce chemin traversait la juridiction de Blaignac, au chef-lieu de laquelle il communiquait, ainsi qu'aux quatre ports de cette juridiction : Branne, Cabarra, Saint-Aubin et La Bombe, situés sur la Dordogne. Ils ajoutaient que ces ports étaient inabordables, depuis plusieurs années, tant par le défaut d'entretien que par l'usurpation de plusieurs particuliers qui s'étaient emparés de ce qui était à leur convenance, en sorte que le commerce était interrompu. Nous ne savons si l'on donna suite à cette requête.

Romagne était jadis, comme tout l'Entre-deux-Mers, du domaine royal; la justice s'y exerçait au nom du roi; mais Henry de Trépleville, sénéchal d'Aquitaine, qui, vers 1236, commettait ou laissait commettre par ses agents des exactions de toute nature dans le Bordelais, donna, de sa propre autorité, à Hélie de Blaignac dont il avait épousé la fille naturelle, la justice de tout le Blaignadais et de la paroisse de Romagne (1). Le roi ne paraît pas avoir confirmé cette donation illicite; mais c'est peut-être depuis lors que Romagne a fait partie de la juridiction de Blaignac. Au moyen âge l'archidiacre de Gamage était curé primitif de Romagne; il levait la dîme dans la paroisse, soit par lui-même, soit par des fermiers. Le 7 juillet 1476 Antoine de Fayet, curé primitif de Naujan,

(1) Bibl. de Bordeaux : *Petit Cart. de La Sauve*, p. 26 et suiv. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. III, p. 125. — *Essai historique sur l'Entre-deux-Mers*. (*Actes de l'Académie*, année 1872.)

Actes de l'Académie de Bordeaux.

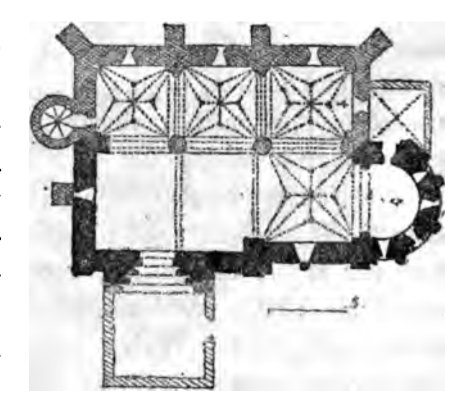


Romagne

Postiac et Romagne, consentit à Jeannot et à Pey de Cailhau un bail à fief des fruits de ces paroisses rendus, battus et ventés *(rendut, batut et bentat)* (²).

Les documents nous font défaut pour faire une histoire de la paroisse de Romagne. Le peu de faits que nous avons à signaler se lient si intimement à l'histoire des seigneurs des fiefs de cette paroisse qu'ils prendront place dans les notices que nous consacrons à ces fiefs (³).

Église. — L'église de Romagne, bâtie en très belles pierres d'appareil moyen, est de fondation romane. Elle n'avait primitivement qu'une nef terminée à l'orient par un chœur plus étroit que la nef, suivi d'une abside semi-circulaire moins large que le chœur. Au XVIᵉ siècle on a démoli le mur du nord pour ajouter un bas-côté éclairé par des fenêtres possédant des meneaux flamboyants; on y pénètre par de grandes arcades à moulures prismatiques; plus tard on a bâti un porche devant la



porte ouverte au sud, et, contre le chevet du collatéral, une sacristie dans laquelle on entre par une petite porte percée dans le mur de l'abside. D'autres modifications ont

(²) Arch. de Laubesc. — Il y a à Romagne une localité appelée Cailhau, dans laquelle habitait une famille de propriétaires notables qui a fourni des prêtres et des notaires.

(³) Presque toute la notice sur la paroisse de Romagne a été puisée dans les archives du Rétou.

été apportées au plan primitif que nous croyons du XIIe siècle; ainsi la nef qui est très courte, devait être, lors de sa fondation, couverte par une charpente apparente; on l'a divisée, dans le commencement du XIIIe siècle, en deux travées inégales qu'on voûta en berceau ogival; les arcs doubleaux dont les angles sont empâtés par un tore ne retombent pas sur des colonnes, mais s'appuient sur des consoles formées par des têtes humaines; deux consoles accouplées de chaque côté reçoivent l'arc occidental, une seulement l'arc oriental; ces dernières sont encastrées dans un pilastre, les premières dans le mur au dessus de la porte; et c'est justement la place de cette porte qui a fait adopter l'emploi des consoles au lieu des colonnes, car une de celles-ci n'aurait pu être prolongée jusqu'au sol. Cette nef était éclairée, à l'occident, par une longue et étroite fenêtre ogivale très ébrasée en dedans et bouchée, depuis le XVIe siècle, par un gros contre-fort; une ou deux fenêtres semblables s'ouvraient peut-être au nord de la nef.

Lorsqu'au XVIe siècle on a bâti le bas-côté, on construisit, sur le chœur, qui n'était éclairé primitivement que par la nef et l'abside, une voûte à la française semblable à celle des bas-côtés; la fenêtre à meneaux flamboyants qui lui prodigue actuellement sa lumière a été percée lors de la construction de la voûte; pour faire cette opération on a coupé une colonne qui divisait extérieurement le chœur en deux sections verticales. On passe du chœur dans le sanctuaire sous une arcade formée de deux arcs en ogive romane, le plus élevé repose sur un pilastre dans lequel s'engage à demi, et de chaque côté, une colonne dont les bases sont munies de griffes comme le sont toutes celles des colonnes

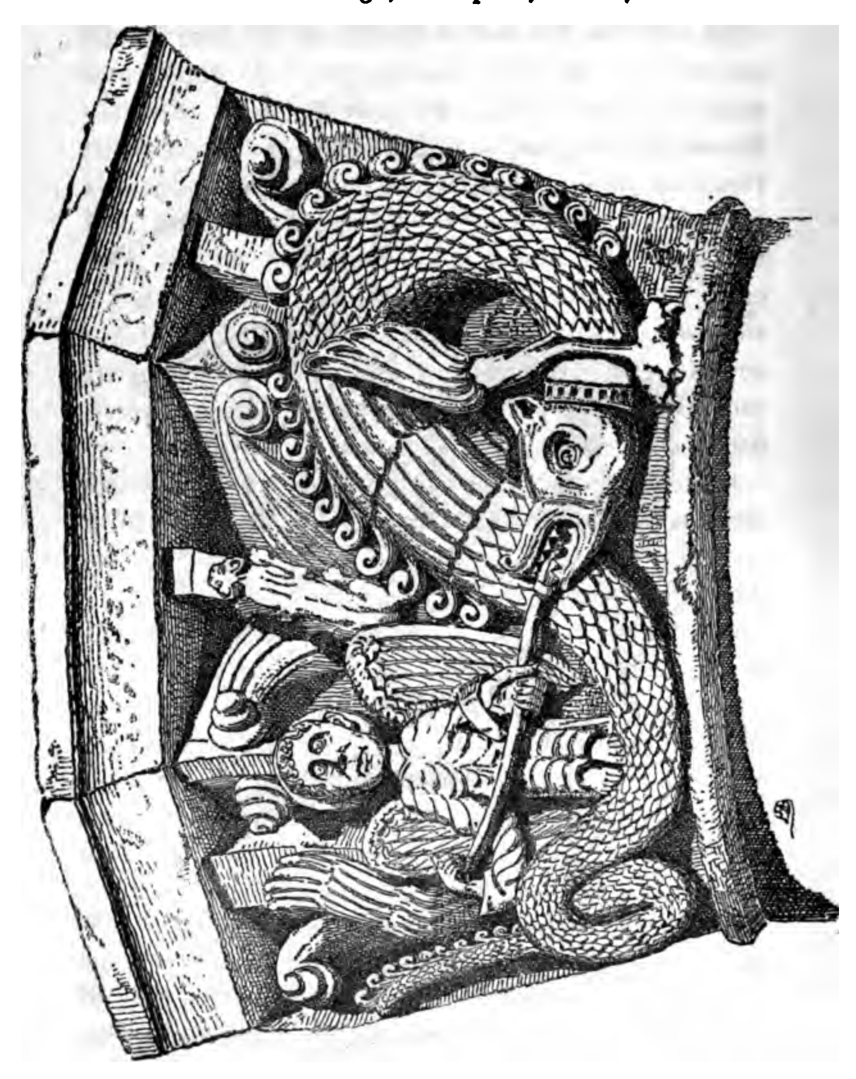
de l'église, et qui supportent le second arc dont les sommiers s'appuient sur deux chapiteaux remarquables par le style et la composition.

La corbeille de celui du sud est formée par quatre corps de lions n'ayant qu'une tête pour deux corps, et cette tête est une tête humaine. Leurs crinières lui



forment une collerette dans le genre des fraises à la mode sous Henri IV. Le chapiteau du nord a pour sujet saint Michel combattant le dragon ; celui-ci couvert d'écailles, le dos orné d'une épaisse crinière, furieux,

énorme, et, quoique replié sur lui-même, occupant toute la corbeille du chapiteau; ses pattes maigres et nerveuses sont armées de griffes énormes et pourvues de petites ailes; son cou est entouré d'un collier en signe de servitude. L'archange, très petit, calme, sûr de la



victoire, debout sur la queue du dragon, lui enfonce, sans efforts apparents, sa lance dans la gueule; ces efforts cependant font plier la hampe de la lance. Un animal (un chien, je crois), qui semble se cacher, est aplati sur la console du tailloir.

La voûte en cul-de-four de l'abside retombe sur un cordon lisse; un autre cordon, formé de nombreuses moulures, divise l'abside en deux étages; il passe au-dessous des fenêtres, au nombre de trois plus une petite rosace ou plutôt un œil-de-bœuf ouvert directement vers l'orient; les deux fenêtres du sud et du nord sont modernes, du moins elles n'appartiennent pas à la construction primitive; la rosace est romane; elle est encadrée, à l'extérieur, par une moulure lisse circulaire; ce genre d'ouverture est fort rare dans les monuments romans de la Gironde; il n'est pas commun, je crois, dans les autres contrées.

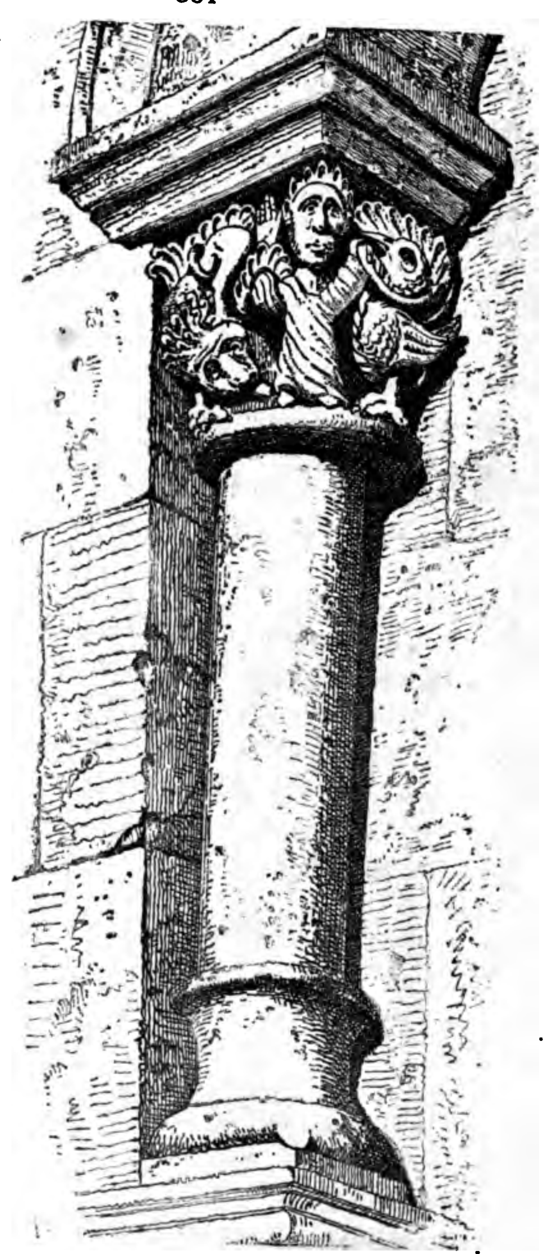
La fenêtre du sud-est est romane et mérite une mention particulière; elle s'ouvre à l'intérieur comme à l'extérieur sous un arc en plein-cintre retombant, de de chaque côté, sur une colonnette dont les chapiteaux sont aussi riches que ceux que nous venons de décrire; un de ceux de l'intérieur représente un personnage debout enveloppé de feuillages entrelacés dans lesquels se jouent des oiseaux; dans la corbeille de l'autre ont été creusées deux niches : dans l'une d'elles (page 380) est une sirène, dont une des queues et un bras sont brisés; dans l'autre s'enlacent deux serpents : l'un a une tête humaine. Le tailloir est couvert d'entrelacs assez grossièrement sculptés. A l'extérieur de la même fenêtre, est, sur le chapiteau de gauche, un personnage debout enveloppé de feuillages auxquels il se cramponne. Sur celui de droite (page 381), une femme vêtue d'une robe flottante,

lève la main droite en signe d'étonnement et tient avec la gauche une branche feuillue enlaçant un gros oiseau de proie qui approche son bec de l'oreille de la femme; à droite, un lion prend une pose extraordinaire : sa tête puissante occupe le bas de la corbeille où il lèche les pieds du personnage, tandis que son arrière-train est placé près de sa figure. Je laisse à de plus habiles que moi le soin de chercher le sens symbolique de ces curieuses sculptures.



Avant de quitter l'intérieur de cette église, levons les yeux vers les voûtes pour étudier les cinq clefs de chacune d'elles ; celles du chœur de la grande nef et des deux premières travées à l'ouest du bas-côté n'offrent pas d'intérêt; il n'en est pas de même de celle de la travée orientale de ce collatéral. La clef du centre représente un écusson tenu par deux sauvages, il est sommé d'une crosse et d'une mitre; le champ de l'écu est écartelé. Sur un des quartiers est un lion passant; il est entouré d'une inscription que

je n'ai pas pu lire à cause de la hauteur de la voûte et surtout de l'obscurité qui règne dans l'église depuis qu'on a garni les fenêtres de verrières peintes. Une coquille orne la clef de l'est; celle du nord porte des ciseaux ouverts; celle de l'ouest, un phylactère avec l'inscription: I.H. M. (?); celle du sud, une espèce d'écusson écartelé portant un outil sur chaque quartier : un compas, un marteau, une



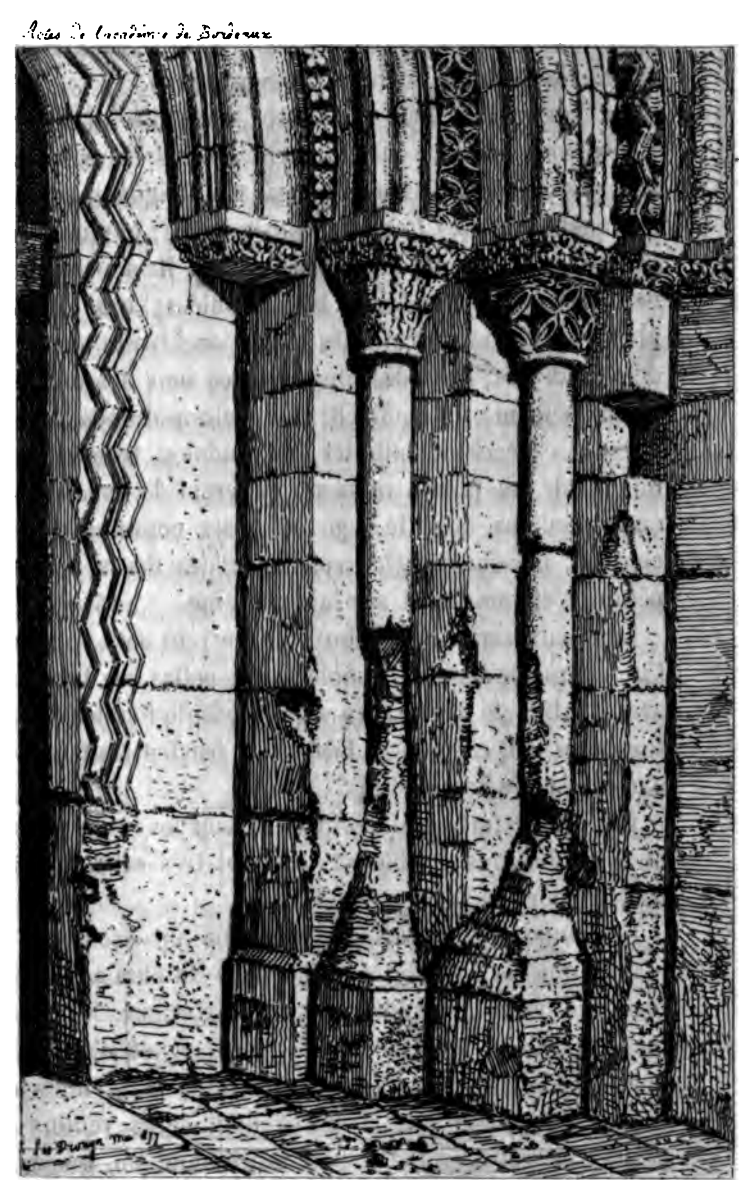
équerre et un coutelas, et, autour, une inscription où je crois avoir lu la date 15[11]? S'il en était ainsi, on devrait une grande partie des constructions du XVIe siècle à Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac.

La porte, fort belle, s'ouvre, dans un avant-corps tourné vers le sud, sous cinq arcs cintrés et en retrait; les trois du centre retombent sur une longue et élégante colonnette; le plus large, sur un pilastre; le plus étroit, orné de zigzags, descend jusqu'au sol. Ils sont couverts de nombreuses moulures bien profilées; tous, sauf le plus étroit, sont surmontés d'une archivolte ornée de dessins divers; ceux des plus grandes sont des entrelacs ayant la forme du chiffre 8; des festons drapés passant sur des espèces de billettes pyramidales, terminées par une boule ou pointe mousse, couvrent le second; des quatre-feuilles, dont le type est assez commun dans la contrée, enrichissent le troisième; des fleurs à quatre pétales s'épanouissent sur le quatrième.

Les deux seuls chapiteaux qui restent sont couverts, l'un de quatre-feuilles semblables à celles du troisième arc; l'autre, de deux rangs superposés de feuilles d'acanthe assez mal exécutées. Les bases frustes sont placées sur des socles très élevés.

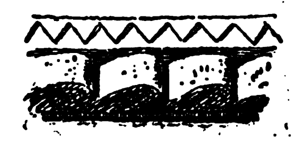
Des contre-forts plats contre-boutent les murs romans au droit des arcs doubleaux; ils sont très saillants dans toute la portion bâtie au XVIe siècle.

Les murs ayant partout la même épaisseur, il en résulte que les différentes dimensions du plan sont aussi bien marquées à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument. Le flanc méridional est divisé, avant d'atteindre le rond-point, en deux compartiments; le premier est occupé en partie par la porte dont nous venons de parler; il est surmonté par un tailloir en guise de



Romagne
(Pied droit de la porte)

corniche, et divisé en deux étages inégaux par un cordon semblable à celui qui fait le tour intérieur de l'abside. Ce cordon se prolonge sur le flanc du chœur et autour de l'abside. Nous avons vu plus haut que, pour percer, au XVIe siècle, la grande fenêtre ogivale du chœur, on avait détruit la colonne qui le divisait extérieurement en deux travées; on détruisit, par la même occasion, une partie de la corniche qui le surmonte; ce qui reste de cette corniche, faisant également le tour de l'abside, est orné d'un ruban et de dents de loup. Elle est soutenue par des modillons lisses, sauf un qui représente une tête de loup.



L'abside est divisée en cinq travées verticales d'inégales largeurs séparées par des colonnes dont les chapiteaux sont lisses ou entourés de longues cannelures en lancette occupant toute la corbeille. La travée du nord est cachée, en partie, par un large contre-fort qui paraît dater de la construction primitive. Les corbeaux qui s'avancent entre les chapiteaux sont lisses ou peu ornés; ils présentent des étoiles, des bossages, des billettes; les plus riches occupent le compartiment qui fait face au sud-est; on y voit une tête humaine, un baril et une tête de veau.

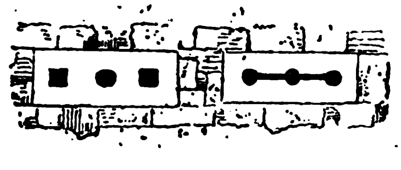
Au XVIe siècle on jugea à propos d'arrêter le devers du grand mur uni formant la façade occidentale par un gros contre-fort à trois redans. Le clocher pignon qui surmonte cette façade est ajouré de trois baies pour les cloches; une de ces baies, la plus petite, occupe le sommet du pignon; les deux autres sont placées au-dessous. Ainsi, lorsque le clocher a été construit, il était destiné à porter trois cloches; aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une

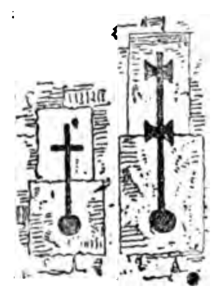
portant cette inscription, en lettres gothiques, précédée d'une fleur de lis et d'une croix :

IHS. Mª. LAN. M. Vº. L. III. I. FU. FECTE POVR St-BIBIEN DE. ROMAGNE. ET. FURET. MES. PARRINS. CHARLES. ET. SUSANNE. DE. CASTETIA. S. D. SAVBAGNAC.

A l'ouest du bas-côté s'avance une tourelle coiffée d'une haute toiture pyramidale et renfermant un escalier dont la porte s'ouvre à l'intérieur de l'église. Il servait à monter sur les voûtes et dans le chemin de ronde qui fait le tour du sommet de toute l'église, dont la partie romane a été exhaussée pour servir aussi de fortification. Ce chemin passe derrière un mur assez mince dans lequel quelques petites fenêtres et une grande quantité de meurtrières ont été ménagées.

La partie la plus intéressante de ces fortifications s'élève au-dessus de l'avant-corps du portail ; c'est une échauguette faisant saillie sur le grand arc au moyen de six consoles en pierre laissant, entre elles, cinq ouvertures servant d'assommoir. Les parois de l'échauguette sont percées de meurtrières horizontales, au lieu d'être verticales comme celles du chemin de ronde.





Les fonts romans existent encore ; c'est une cuve circulaire creusée dans un bloc carré de pierre dure, orné, sur chaque face, de deux compartiments rectangulaires en

creux. Ils ne servent plus; et ils ont été remplacés par une cuvette de toilette en marbre.

On doit également signaler la croix du cimetière, moderne il est vrai, mais élevée sur un socle du XVI[e] siècle. Il résulte d'actes nombreux déposés aux archives départementales de la Gironde, et d'une grande quantité de titres conservés dans les archives des châteaux de Brugnac, de Laubesc, et du Rétou, qu'au moyen âge plusieurs seigneurs se partageaient les fiefs, presque tous tenus en franc-alleu, de la paroisse de Romagne; ces seigneurs étaient les de Puch, les Lugagnac, les Laubesc, les Montpezat, les La Ferreire, les Castetja, l'abbé de La Sauve, etc.; mais il n'existait dans cette paroisse que quatre maisons nobles : celles de Sauvagnac, de Berdoulet, de Jonquères et de Fargereau.

Sauvagnac *(Sovognac, Salvanac, Sauvanhac, Saubanac)*. — La maison noble de Sauvagnac a été décrite et gravée dans la *Guienne militaire* (4), et M. Henri Ribadieu a dit quelques mots de ces derniers seigneurs dans les *Châteaux de la Gironde* (p. 308). Les constructions les plus anciennes de cette maison ne remontent qu'à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e]; mais elle existait bien sûr, sous une autre forme, depuis longtemps déjà, puisque, en 1150, Guillaume de Sauvagnac fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de La Sauve par Comtors de Rouquey *(Arroquer)*, d'une terre à Creissan, dans les bois de Bolac; et qu'Arnaud de Sauvagnac *(Salvanac)* figura parmi les témoins d'un acte datant de la fin du XI[e] (5).

En 1185, Pierre de Pinzac donna à l'abbaye de La

(4) *Guienne militaire*, t. II, p. 86.
(5) Bibl. de la ville de Bord. : *Petit Cart. de La Sauve*, p. 67 et 29.

Sauve une terre située, dans le lieu de Creissan, devant la maison de Vital de Sauvagnac *(Saubanac)* (6). Ce Vital était probablement seigneur de Sauvagnac.

Nous avons vu plus haut que le sénéchal d'Aquitaine, ses agents et les seigneurs de l'Entre-deux-Mers, leurs complices, commettaient toutes sortes d'exactions dans cette dernière contrée, s'emparaient des domaines ecclésiastiques et ne respectaient pas davantage ceux du roi; ils ravageaient le pays et le pressuraient au point que les habitants le désertaient. A cette époque (1236) Pons de Montpezat s'empara des hommes de Sauvagnac, qui appartenaient au roi. Nous ne savons si Montpezat resta maître de ce qu'il avait usurpé; mais, cinquante ans environ après, la seigneurie de Sauvagnac était entre les mains des de Puch, ainsi qu'il résulte de deux actes : l'un du 30 août 1311, et l'autre du 7 juin 1320, dans lesquels est énoncé Bertrand de Puch, damoiseau, fils de feu Jordanh de Puch, aussi damoiseau, de Sauvagnac (7). Le 4 mai 1319, Bertrand de Puch et Jordanh de Puch, de Sauvagnac, frères, furent témoins d'un acte de partage fait entre Gaillard, Bertrand et Raymond de Laubesc frères (8). Sibile, femme de Jordanh de Puch, possédait en 1340 un moulin situé au-dessus du moulin de Gayet (9); c'est, sans nul doute, le moulin de Sauvagnac. Enfin, Bertrand de Puch, de Sauvagnac, est énoncé dans un titre du 21 novembre 1364 (10). En 1460, Gaillard de

(6) Bibl. de la ville de Bord. : *Petit Cart. de La Sauve*, p. 67.

(7) Arch. de Brugnac. — Il est probable que le château de Sauvagnac, qui dans les étages inférieurs est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, fut construit par Jordanh de Puch, le même peut-être qui a bâti Brugnac.

(8) Arch. de Laûbesc.

(9) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

(10) Arch. de Brugnac.

Sauvagnac, de la paroisse de Naujan, fut témoin de la prise de possession du moulin d'Estanève ([11]).

A partir de cette année, les titres nous font défaut jusqu'à la seconde moitié du xv[e] siècle; alors on trouve un Guillaume Balaguier, seigneur de Sauvagnac et de Saint-Clair, qui, dans son testament du 27 décembre 1462, lègue à ses sœurs, religieuses de Sainte-Claire, la somme de 20 sous ([12]). Cependant nous ne pouvons affirmer que le Sauvagnac dont Guillaume de Balaguier était seigneur, soit celui de Romagne.

A cette époque la baronnie de Blaignac avec tout droit de justice appartenait à la famille de Gramont. Le 10 mars, noble et puissant seigneur Aymeric de Puch, seigneur de Blaignac, de Gavaston et de Roquefort, tant pour lui que pour noble et puissante dame Isabeau de Gramont, sa femme, bailla, à fief nouveau, à Offre de Caillau, de la paroisse de Romagne, toutes les terres qui entouraient la maison noble de Sauvagnac sauf les fossés et les murailles de cette maison renfermés dans les confrontations des terres baillées. Il fut convenu que si lesdits seigneurs ou leurs héritiers voulaient faire bâtir le château de Sauvagnac, le tenancier abandonnerait tout le fief, et que la baillette deviendrait nulle ([13]).

Vingt-trois ans après, Éléonore de Béarn, dame de Blaignac, autorisée par son mari Roger de Gramont, conseiller et chambellan du roi, maire et capitaine de Bayonne, voulant récompenser les bons services que

([11]) Arch. de Taris.

([12]) Arch. dép. : *Inventaire des titres des religieuses de l'Annonciade.*

([13]) « *Et es estat deyt et appunctat... que, au cas, losdeyts senhor et dama o lurs hereteys, bolen far et bastir lodeyt hostau noble de Sabuanhac, que, en aquet cas, lodeyt afeuat aure à leyssar et quictar ausdeytz senhor et dama, o à lurs hereteys, o qui de lor auren causa, totz lesdeytz heretadges dessus confrontatz et déclaratz, et que ladeyta balhansa de feu noed fet et sia nulha et de nulha balor.* »

Jean de Castetja, écuyer, lui avait rendus depuis vingt ans, et qu'elle espérait qu'il lui rendrait encore, tant comme maître d'hôtel (14) de sa maison que comme capitaine du château de Blaignac, lui fit don, par acte du 18 juillet 1503, de la maison noble de Sauvagnac, appartenances et dépendances. Elle ajouta à ce don le domaine de l'Ome-mort situé dans la paroisse de Romagne, le tout en fief noble et gentil, au devoir du serment de fidélité, d'un baiser sur la bouche en signe de paix, d'amour et de joie, et d'un épervier d'hommage, payable à muance de seigneur et de vassal. Elle annula par cet acte toutes les donations et baillettes, même celle qu'elle avait faite, depuis peu de temps, en faveur de Jean Grasset. Elle donna à Castetja toutes les garanties possibles, et promit de payer les frais des procès qui pourraient être soulevés au sujet de cette donation. Elle ajouta que si ses enfants ne voulaient pas le laisser jouir des biens dont elle l'avait gratifié, elle lui faisait don, pour lui en tenir lieu, d'une somme de 2,000 fr. qu'elle hypothéquait sur toutes ses propriétés (15).

Le 21 janvier 1506, Éléonore s'engagea à donner en mariage à Jean de Castetja noble damoiselle Marie Berraute (*alias* Baraude ou Baraulde), sa suivante (*servidore*), fille de noble homme Arnaud-Guillaume, seigneur de Barraute. Elle lui fit cadeau d'un trousseau

(14) Une famille de Castetja était établie, depuis quelque temps, dans l'Entre-deux-Mers : noble homme, Georges de Castetja, fut témoin, en 1484, d'un contrat d'échange de terres situées dans la paroisse de Faleyras, voisine de celle de Romagne. (Arch. dép. : *Féodaux*.) Il faut observer qu'à cette époque, et pendant presque tout le moyen âge, la charge de maître d'hôtel des grands seigneurs et celle de suivante (*servidore*) de leurs femmes étaient occupées par des personnes nobles. Nous aurons l'occasion de citer d'autres faits analogues à celui-ci dans le cours de cet ouvrage.

(15) Le franc valait 25 sous bordelais ou 60 ardits, et l'ardit, deux Jacques (*dus Jacques feytz*). Pièces justificatives, n° VIII.

et la dota d'une somme de 600 fr. bordelais auxquels Arnaud-Guillaume en ajouta 200 ([16]).

Le nouveau seigneur de Sauvagnac acheta une grande quantité de terres dans Romagne, Postiac, Cabarra, Lugagnac, l'île de Branne et ailleurs. Il avait aussi une pêcherie dans la rivière de Dordogne, appelée la *nasse* de la Fondina, près Vignonet.

Après la mort de sa femme, il fit un premier testament, daté du 28 février 1532, dans lequel il dit avoir pour enfants : Suzanne et Isabeau de Castetja, Charles et Acary (Zacharie) de Castetja, et, en dernier lieu, Gabriel de Castetja qu'il institue héritier universel; pour exécuteur testamentaire il choisit, entre autres, le cardinal Gabriel de Gramont et son frère Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux ; Gabriel de Castetja étant mort, Jean fit un codicille, le 30 juillet 1539, par lequel il institua Acary héritier universel, lui substituant Charles, à celui-ci Suzanne, puis Isabeau. Il révoqua le cardinal de Gramont et l'archevêque, son frère, qu'il avait nommés, comme nous venons de le voir, exécuteurs testamentaires.

Acary de Castetja était homme d'église; cependant, après la mort de son père, il fut qualifié, pendant quelque temps, seigneur de Sauvagnac, et, à ce titre, il recevait les reconnaissances des tenanciers de cette maison noble ([17]). Il était, en 1556, archiprêtre de Saint-Jean-de-Plane, au diocèse d'Auch.

Acary étant mort, Charles, qui lui avait été substitué

([16]) Jean de Castetja hypothèque les 800 francs de la dot de sa femme sur la maison noble de Sauvagnac *(sobre tote aqueste noblesse gentillesse et affar)*, appartenances et dépendances, moulins, prés, bois, etc., que la dame de Gramont a donnés à Jean, donation qu'elle confirme par ce contrat passé au château de Cama.

([17]) Acte du 9 mai 1544, d'après un inventaire de titres.

par le codicille de son père, devint seigneur de Sauvagnac. Le 10 octobre 1561, Antoine de Gramont, seigneur de Blaignac, voulant tenir la promesse que ses prédécesseurs avaient faite à Jean de Castetja et reconnaître les bons services de Charles, anoblit en faveur de ce dernier toutes les terres, prés et bois que Jean et Charles de Castetja avaient acquis tant autour de la maison noble de Sauvagnac que dans toute la baronnie de Blaignac; il y comprit celles que Mgr de Gramont, en son vivant archevêque de Bordeaux, son oncle, avait données à Charles; le tout au devoir d'une paire de gants blancs d'hommage, à muance de seigneur et de vassal ([18]). Le 17 juin 1576, Antoine de Gramont confirma cet anoblissement en faveur du même seigneur de Sauvagnac.

Le 21 février 1583, Charles de Castetja rendit hommage, pour la maison noble de Sauvagnac, à Mre Jean de Saulx de Tavanne et à Catherine de Chabot, sa femme, seigneur baron et dame de Blaignac; il déclare qu'il est homme lige desdits seigneur et dame « à cause et pour raison de » la maison fermée de bassecourt, estableries, appandz, » granges, jardrins, cyraulx, paduens, appellée Sauvai- » gnac, fue, mollin, desfuictes, saultz, gectz, eaulx allantes » et venantes, terres labourables, prés, boys taillis, » garrenes, vignes, aubaredes, cens, rantes..... siz et » scitués en la baronnye de Blaignac que ledict de Cas- » tetja a recogneu tenir desdits seigneur et dame, en fief » noble, hommaige lige et serment de fidellité..... Et pour » les droicts et devoirs dudict hommaige, a donné et » delivré ung épervier gentil, et, en oultre, a promis, par » le même serment, de donner desnombrement desdicts » biens. »

([18]) Pièces justificatives, n° IX.

Le 24 septembre suivant, il fournit ce dénombrement dans lequel on voit qu'il possédait 140 journaux environ de biens nobles.

Il avait épousé Guionne de Ségur; ils firent un testament mutuel le 11 février 1581; Guionne y ajouta un codicille le 22 septembre suivant ([19]). Leur fille unique Guionne de Castetja avait épousé Jean de Giscart, sieur de Laurye; elle fit son testament le 1er octobre 1580, et, comme elle n'avait pas d'enfants, elle légua à son père les biens qu'il lui avait donnés en dot, et, à son mari, la moitié des maisons nobles de Fourens ([20]) et de La Motte-Saint-André ([21]) que lui avait données sa mère à laquelle elle légua l'autre moitié.

La famille des Castetja de Sauvagnac s'étant éteinte en la personne de Guyonne, la terre de Sauvagnac devait revenir à Suzanne de Castetja, qui avait été substituée à Charles, son frère, dans le testament de leur père commun, et à son mari dom Rodrigue de Rebeillide, noble espagnol, veuf de Suzanne, dame de Mouchac ([22]). Ceux-ci eurent pour fils Sauvat dom Rodrigue de Rebeillide, seigneur de Rebeillide, Guillac, La Motte-Montendron, Ardurat et Sauvagnac; mais Sauvat ne jouit pas longtemps de cette dernière seigneurie, car Charles de Castetja vivait encore à la fin de 1584, et Sauvat mourut vers le mois d'octobre 1587, après avoir fait, le 24 septembre précédent, un testament par lequel il légua à chacune de ses filles, Françoise et Hiéronisme, la somme de 10,000 livres,

([19]) On n'a que la citation de ce testament dans un inventaire des titres du château de Sauvagnac.

([20]) Fourens, à Nérigean, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

([21]) La Motte-Saint-André, à Saint-André-de-Cubzac, arrondissement de Bordeaux.

([22]) Rodrigue de Rebeillide et Suzanne de Castetja se marièrent par contrat du 5 juillet 1534. En juin 1550 dom Rodrigue obtint des lettres de naturalité.

et institua Jeanne, sa fille aînée, héritière universelle. Celle-ci, après la mort de son père, fit procéder à l'inventaire des biens qu'il lui avait légués; on trouva, dans la maison de Sauvagnac, une panoplie complète ([23]). Jeanne de Rebeillide eut à soutenir, au commencement du XVIIe siècle, un procès contre les syndics et les cotisateurs des paroisses de Romagne et de Postiac, qui l'avaient portée au rôle des tailles et saisi ses meubles quoiqu'elle fût noble.

Elle avait épousé Artus d'Agar ([24]), écuyer, natif de la ville de Cavaillon, au comtat Venaissin, duquel elle eut une fille, nommée Françoise, et mourut peu de temps après. Artus d'Agar était capitaine dans la compagnie du duc d'Épernon. Il obtint de Louis XIII des lettres de naturalité, datées du 28 décembre 1610, et enregistrées le 21 janvier 1611. Le 6 février suivant, étant à Paris à la suite de la Cour, il épousa damoiselle Louise Blanchet, fille mineure de feu sieur François Blanchet, en son vivant bourgeois et marchand de Paris. La conduite d'Artus était loin d'être irréprochable; ses dépenses dépassaient ses revenus; il menait grand train; sa femme, au commencement du moins, ne paraît pas avoir été plus clairvoyante que lui. Le ménage ne fut pas heureux, et, par sentence du Châtelet de Paris, Louise Blanchet obtint une séparation de biens. Après être restée encore quelque temps à Paris, où son mari ne cessa de la tourmenter, la menaça de la tuer, et la battit afin qu'elle arrêtât les poursuites qu'elle faisait contre lui pour avoir 8,500 livres qui lui avaient été adjugées par arrêt du 8 avril 1617; il alla même jusqu'à la calomnier pour lui extorquer de l'argent. Enfin, les mauvais traitements

([23]) Pièces justificatives, n° X.
([24]) Pièces justificatives, n° XI.

dont il l'accabla allèrent si loin qu'elle fut obligée, à plusieurs reprises, après avoir donné de l'argent, de protester par-devant notaire.

L'année même de son mariage, Artus, n'ayant pu payer au nom de Françoise d'Agar, sa fille de sa première femme, une somme de 10,000 livres due à Hiéronisme de Rebeillide, sa belle-sœur, vit ses biens mis sous séquestre et les revenus de Sauvagnac vendus à la criée. Pendant ce temps, le duc d'Épernon, étant à Cadillac, récompensait Artus d'Agar de ses services; lui octroyait, entre autres, tous les biens ayant appartenu à feu Jean Tourette, situés dans la paroisse de Faleyras, au comté de Bénauges, et qui lui étaient advenus par droit de déshérence; puis il lui donnait, le 12 décembre suivant, un congé et un certificat de services (25). Artus vint retrouver sa femme à Sauvagnac, et, au mois de décembre 1618, il leur naissait un fils qui fut baptisé le 15, et nommé François. Pendant son séjour à Romagne, Artus d'Agar fit l'acquisition de quelques terres, puis il reprit du service sous les ordres du duc d'Épernon, qu'il suivit au premier siége de La Rochelle. Les surintendants et commissaires des vivres de l'armée le chargèrent, le 25 juillet 1621, d'assister, en leur absence, à la recette et distribution des vivres destinés à l'armée de siége (26). Le 1er octobre 1620, il reçut du duc d'Épernon ses commissions d'aide sergent-major du régiment de Normandie. Il mourut entre les années 1628 et 1631, laissant deux fils, François et autre François; et deux filles, Louise et Marguerite.

Si Artus d'Agar eut une vie orageuse, celle de la fille qu'il avait eue de Jeanne Rebeillide fut, quoique courte, bien agitée aussi. Françoise devait hériter des biens de

(25) Pièces justificatives, n° XII.
(26) Pièces justificatives, n° XIII.

sa mère, et d'une portion de ceux de son père; elle était dame de Sauvagnac et de Rebeillide; c'était une riche héritière recherchée, sans aucun doute, par les jeunes seigneurs des environs. Voici comment M. Henry Ribadieu, écho des traditions du pays, raconte l'attentat odieux dont elle fut victime ([17]) : « Il existait alors » dans le pays deux frères, gentilshommes sans fortune, » connus sous le nom de MM. de Cadouin, dont l'un » n'avait pu obtenir la main ni gagner le cœur de » Françoise d'Agar, qu'il désirait ardemment épouser. » Les deux Cadouin demandèrent à la violence ce que » l'amour ou les convenances de fortune n'auraient su » leur donner; ils prirent leurs mesures contre Mlle Agar : » ils l'enlevèrent de complicité, et au moyen d'un odieux » guet-apens.

» Informé de cet attentat, Arthur d'Agar, outré de » colère, et ne raisonnant plus que sa douleur, monte à » cheval, poursuit à franc étrier les ravisseurs, et les » atteint près de La Réole. Là, un duel s'engage aussitôt : » François *(sic)* d'Agar tue l'un après l'autre les deux » Cadouin, et ramène sa fille chez lui.

» C'est alors que cette malheureuse enfant, ayant pris » le monde en dégoût, entra, du consentement de son » père, dans l'Ordre de l'Annonciade.

» Des règlements sévères existaient à cette époque » contre les duellistes. Arthur d'Agar avait mérité la » peine capitale; il eût subi les conséquences terribles » de la loi, si, à la suite de cette rencontre, Louis XIII » ne lui eût octroyé des lettres scellées du grand sceau. »

M. Ribadieu a mêlé le roman à l'histoire : Artus ne poursuivit pas les ravisseurs à franc étrier, ne les tua

([17]) Henry Ribadieu : *Les Châteaux de la Gironde*, p. 309.

pas, ne fut pas condamné à mort pour ce duel imaginaire et, par conséquent, n'eut pas besoin de la grâce de Louis XIII. L'affaire se passa moins tragiquement et d'une manière moins romanesque; deux documents des archives du Rétou nous en fournissent la preuve : le premier est une sentence prononcée, le 5 mars 1622, en la cour du comté de Blaignac, tenue à Branne par maître Bertrand Drilhole, avocat au Parlement de Bordeaux et juge ordinaire de ce comté, en faveur d'Artus d'Agar, demandeur en crime de rapt, et Léonard de Cadouin, François de Mande, Jean Reynier, Simon de Monlau, Mathurin Friquet, Bernard Gondin et Augier Cheyreau, défaillants, et Pierre Faurie, dit Compagnon, défendeurs, tous accusés dudit crime. Il n'y avait donc pas deux Cadouin compromis, et Artus d'Agar ne se battit pas en duel avec eux. Les coupables prirent la fuite; l'affaire fut conduite judiciairement; il y eut informations faites par la cour de Blaignac, audition de témoins, et enfin, le procès étant bien instruit, le juge envoya hors de cour Pierre Faurie, sans dépens. « Et quant, » dit la sentence, « esdits Cadouin et de Mande, en déclairant, » comme autrefois, lesdits deffauts contre eulx donnés » bien tenus : Disons iceulx de Cadouin et Mande vrais » contumax et deffaillans, et, en oultre, deuement atteints » et convaincus dudit crime de rapt, et eulx mis sus; » pour réparation de quoy les avons condemnés et » condempnons, où ils pourront être appréhendés, à » estre trénés sur une clie par l'exécuteur de la haulte » justice jusqu'au devant de la maison noble de Sauvaignac » où ledit crime a esté commis, auquel lieu ils seront, » scavoir : ledit de Cadouin décapité par l'exécuteur de la » haulte justice, sur un eschaffault, quy, à ces fins, y » sera dressé; et, ledit de Mande, rompeu et brissé en

» son corps et membres à coup de mailh jusqu'à ce que
» mort s'en suive, et en leurs corps nus, et pausés sur une
» roue ès lieulx patibulaires du présent compté; lesquels
» condempnons aussi, par même moyen, le solvable pour
» l'insolvable, chacun en six cens livres applicable, moitié
» envers ledit demandeur, et l'autre moitié envers ledit
» seigneur; et, en oultre, ès dépens, frais et mises de
» justice résonnable envers lesdits demandeur et pro-
» cureur..... et cependant et jusqu'à ce que iceulx dits
» de Cadouin et de Mande auront été prins et appréhendés,
» sera nostre présente sentance exécutée, quand es
» condampnés de mort, par figure; à ung pouteau qui, à
» ces fins, sera planté au milieu de la place publique
» du présent bourg de Branne..... »

Le second document des archives du Rétou nous apprend que les coupables ne furent pas pris et ne furent pas exécutés; Artus d'Agar continua à les poursuivre en justice et non à franc étrier, et il obtint, par arrêt du parlement de Toulouse, devant lequel l'affaire fut portée, réparation du rapt commis en la personne de sa malheureuse fille.

Dès ce moment, Françoise d'Agar résolut d'entrer au couvent de Sainte-Catherine, nouvellement établi à Bordeaux. Elle fit connaître à son père sa résolution par une lettre du 28 mai 1628; le supplia de ne pas s'y opposer, s'il l'aime comme il l'a toujours témoigné; elle le pria de lui donner, au lieu des perles et des étoffes qu'il lui a promises, de beaux tableaux, et d'y ajouter quelque riche parement d'autel et non une robe, s'il le trouvait bon; elle ajoutait qu'elle voudrait bien lui parler avant de sortir du monde, et lui dire adieu.

Artus d'Agar ne s'opposa pas au désir de sa fille. Françoise entra au couvent de l'Annonciade, dont

révérente dame sœur Marie de Pichard était supérieure, et, le 22 novembre 1631, elle fit cession perpétuelle et irrévocable, en faveur de Louise Blanchet, sa marâtre, de tous les biens qui lui étaient échus par la succession de ses père et mère, et de tous ses parents, tant en ligne directe que collatérale, moyennant la somme de 4,500 livres, payée par Louise Blanchet à la supérieure du couvent, et une pension viagère de 50 livres, que Françoise se réservait sur tous ses biens, outre l'ameublement et les habits qui lui étaient nécessaires pour sa profession ([28]). Le même jour, au moment de prononcer ses vœux, elle fit son testament, par lequel elle institua François, autre François, Louise et Marguerite d'Agar, ses frères et sœurs consanguins, ses héritiers universels, et Louise Blanchet, sa légataire universelle. Elle mourut en 1660.

Les d'Agar eurent à soutenir, en 1632, un procès, commencé déjà depuis longtemps, contre Françoise de Rebeillide, femme d'Auger Pasquier, commandant de la ville de Tudèle, en Navarre. Françoise prétendait que, dans le testament de Jean de Castetja, il y avait une substitution en sa faveur. On fut obligé d'aller en Espagne pour recouvrer une enquête qui avait été faite autrefois par Artus Agar, et qui leur était favorable; ils gagnèrent leur procès. Ils en gagnèrent un autre contre Gassies de Rebleys, écuyer, sieur de Jonqueyres, qui prétendait avoir droit de banc et de sépulture, dans l'église de Romagne, sur l'emplacement de ceux des seigneurs de Sauvagnac. Gassies de Rebleys, originaire des environs de Rions, où alors Henry de Rebleys possédait la maison de Jourdan, anoblie, en 1685 par Antoine

([28]) Pièces justificatives, n° XIV.

d'Aydie, avait, depuis quelques années, acheté un domaine à Romagne où il s'était retiré avec sa famille; il adressa, le 22 avril 1635, une requête à l'évêque de Bazas, dans laquelle il disait qu'étant désireux de se procurer, dans l'église de Romagne, une sépulture pour lui et les siens, il demandait qu'une place de sept pieds de large, située au-dessous du grand autel, du côté de l'Évangile, depuis les derniers degrés jusqu'au balustre (Sainte-Table), lui fût accordée, avec le droit d'y placer un banc. Il ajoutait qu'elle n'était occupée par personne. Comme il savait que ce droit ne pouvait s'accorder qu'aux bienfaiteurs de l'église, il promettait de donner une somme de trente livres.

L'évèque, avant de faire droit à cette requête, ordonna de la publier au prône par trois dimanches successifs. M. de Lavilleauxois, vicaire de Romagne, communiqua la copie de cette requête à Louise Blanchet, qui chargea maître Pierre Brantosme, curé de Guillac, de s'opposer aux prétentions de Gassies de Rebleys, et d'ordonner au vicaire de Romagne d'avoir à ne pas passer outre. Elle donna pour raison à l'official de Bazas, qui la somma d'avoir à dire ses causes d'opposition, que la maison de Sauvagnac avait été donnée à ses prédécesseurs directs par le seigneur de Blaignac; que ses enfants, leurs ancêtres et elle « avaient toujours jouy de tous les privi- » léges que le seigneur dudict Blaignac ha, à cause de » ladicte maison de Sauvaignac, accoustumé de jouir, » entre autres des sépultures et droictz de banc dans » l'esglise de Romagne où leurdicte maison noble de » Sauvaignac est scytuée; et au devant du grand autel » où leur banc est placé, desquelles tombes et droict de » sépulture les prédécessurs desdicts sieurs d'Agar et » eulx ont jouy puis cent trente et quelques années, » comme il se verra par le contract du don de ladicte

» maison noble de Sauvaignac, faicte par ladicte de » Gramont en faveur dudict sieur d'Agar (29). »

Elle ajoutait que tout le devant de l'autel appartenait à « Messieurs de l'église » et aux sieurs d'Agar; que leurs armoiries étaient apposées contre le pilier au pied duquel le sieur Jonqueyres prétendait avoir droit de sépulture et place de banc, et que le pupitre y était posé; qu'elle et ses enfants s'opposaient à la demande du sieur de Jonqueyres, parce que ce droit n'appartenait qu'à ceux qui ont une maison noble, et que M. de Rebleys n'a qu'une métairie.

Le 22 septembre suivant, les deux messieurs d'Agar demandèrent à l'évêque la confirmation de leur droit de banc et de sépulture; ils rappelaient la donation de 1503; disaient que les seigneurs des maisons nobles ont droit de préséance et de sépulture aux lieux les plus honorables de l'église, surtout quand ils les tiennent des seigneurs haut-justiciers; Jean de Castetja avait fait placer son banc devant le maître-autel où les tombes paraissent, près du balustre et d'un pilier à l'autre, sur lesquels ils ont leurs armoiries peintes. Ils offraient cependant d'abandonner la moitié de la place, du côté de l'Évangile, pour la sépulture des ecclésiastiques, et promettaient de donner une belle chasuble avec ses accessoires. Cinq jours après, la confirmation qu'ils demandaient leur fut accordée, et l'évêque défendit à qui que ce fût de les troubler dans ce privilége.

Le 30 mai 1636, l'évêque, dans une visite pastorale faite à Romagne, le leur confirma de nouveau, leur donna quittance de la chasuble de gros de « *nable* » (Naples) vert et blanc à fond d'argent, garnie de dentelles

(29) Le suppliant fait ici erreur, c'est à Jean de Castetja que la donation fut faite par la dame de Gramont.

d'argent, avec le voile et l'aube de toile de Hollande garnie de dentelles, et cordon et amict. Les d'Agar avaient, en outre, fait faire le vitrail situé au-dessus de leur banc, et donné la clochette placée au-dessus du chœur et qui sert à appeler les paroissiens quand on veut commencer la Messe et les Vêpres. De nouvelles confirmations furent accordées aux seigneurs de Sauvagnac en 1651, le 1er octobre 1670, le 19 mai 1690, le 9 septembre 1736 et le 16 mai 1753.

Une autre contestation, à propos du droit de prééminence dans l'église de Romagne, fut encore soulevée bientôt après; l'évêque de Bazas, pendant une de ses visites, avait ordonné que le pain bénit serait présenté, en premier lieu, à Louise Blanchet, comme dame de Sauvagnac, et à sa famille. Cette dame ayant voulu étendre ce privilége jusqu'à ses domestiques, Jean de Saint-Jean, écuyer, sieur de Fargereau, s'en plaignit, et supplia l'évêque d'interpréter son ordonnance; celui-ci déclara, le 30 novembre 1637, que, par famille, il n'avait entendu que les enfants de la demoiselle de Sauvagnac.

Les tribulations de Louise Blanchet ne finirent pas avec la mort de son mari. Son fils le plus jeune était au service du duc d'Épernon, et l'avait suivi dans son exil à Plassac; l'autre servait, en Lorraine, dans le régiment de Normandie. Le 5 avril 1634, le premier écrivait à sa mère, qui habitait Sauvagnac, que son frère s'était battu en duel avec son capitaine, l'avait tué, puis s'était sauvé, croyait-il, dans la ville de Metz, près de laquelle il était. Le duc pensait que l'affaire n'était pas très grave; d'ailleurs tous les officiers donnaient raison à son frère et l'engageaient à se représenter à l'armée s'ils savaient où il s'était réfugié. Il pensait qu'il allait se rendre à Sauvagnac, et il engageait sa mère à écrire

au duc d'Épernon. Il paraît que l'affaire s'arrangea ainsi que l'avait pensé ce seigneur.

Pendant tout le courant du XVIIe siècle, la noblesse de province fut tourmentée par les seigneurs haut-justiciers et par les cotisateurs des tailles; les nobles qui n'avaient pas conservé leurs titres ou qui ne purent présenter tous ceux qui étaient essentiels, se virent mis au rang des usurpateurs de noblesse. La famille d'Agar ne fut pas à l'abri de ces vexations ([30]). Jeanne de Rebeillide, première femme d'Artus d'Agar, fut obligée de se pourvoir en justice contre les habitants du comté de Blaignac et les collecteurs de Romagne pour faire enlever du rôle des tailles la maison noble de Sauvagnac. Louise Blanchet et son fils François reprirent le procès interrompu par la mort de Jeanne. François d'Agar avait ses titres en règle; il présenta une quittance de 10 livres, donnée par le receveur, des sommes provenant de la convocation du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Guienne, en date du 20 juillet 1639; il avait obtenu, le 27 mai précédent, un arrêt de la Cour des Aides par lequel il fut ordonné que, par provision, il jouirait de l'exemption des tailles pour sa maison de Sauvagnac, et présenterait, dans trois mois, les hommages et dénombrements du comté de Blaignac, fournis au roi par le seigneur de cette châtellenie; l'arrêt enjoignait à tous les détenteurs de les lui remettre à peine de 3,000 livres. Ces nouveaux documents furent présentés; mais le comte de Blaignac,

([30]) Nous ne devons pas nous plaindre de ces procès intentés alors à la noblesse de province. Les arrière-vassaux, afin de continuer à jouir de leurs privilèges, furent obligés de chercher leurs titres pour les présenter, soit aux cotisateurs, soit à la Cour des Aides; puis, ensuite, de les conserver avec soin dans la crainte de nouvelles attaques contre leur noblesse. Ces titres fournissent des documents authentiques pour l'histoire des familles et des fiefs.

poussé, dit un acte, par quelque animosité contre le seigneur de Sauvagnac, faisait tous ses efforts pour faire inscrire son vassal sur le rôle des tailles des paroisses de Romagne, Postiac et Naujan. Le 26 novembre 1653 intervint une requête civile en faveur de François d'Agar, contre messire Antoine Jaubert de Barrault et les cotisateurs de la paroisse de Romagne. François ayant enfin prouvé, par pièces authentiques, sa noblesse et la nobilité de la maison de Sauvagnac, l'affaire fut jugée en sa faveur. Il fut encore poursuivi pour le même motif en 1666; mais, de nouveau, il justifia pleinement de sa noblesse.

Pendant ce procès, François d'Agar en soutenait un autre contre le comte de Blaignac : celui-ci, s'étant persuadé qu'il y avait ouverture de fief par la cession que sœur Françoise d'Agar avait faite en faveur de Louise Blanchet, fit contre celle-ci, au Parlement de Paris, une action en retrait féodal, qui dura de 1639 à 1642. Louise défendit cette action; son fils, après elle, soutint le procès et fut obligé d'aller deux fois à Paris. Enfin, en 1644, les parties furent mises hors de cour par arrêt de ce Parlement.

Louise Blanchet, qui paraît avoir été une femme énergique et intelligente, avait considérablement amélioré la propriété de Sauvagnac; elle avait planté 22 journaux de vigne dans des terres labourables infertiles, et fait de grandes réparations à la maison de Sauvagnac et biens en dépendant. En 1640, elle avait aussi converti en vignes 5 journaux de terres incultes dépendant de la maison de Rebeillide.

François d'Agar, son fils, seigneur de Rebeillide, épousa, par contrat du 11 avril 1641, Marguerite d'Auber, demoiselle, fille de feu noble Eymery d'Auber, écuyer,

sieur de la maison noble de Madaillan et de Peyrelongue. et de demoiselle de Vaquey de Mérignac. François, son frère aîné, major au régiment de Normandie, était mort de maladie au service, en 1636, quatre ou cinq ans après la profession de sa sœur, ainsi qu'il appert d'un procès qui s'éleva, vers 1665, entre François d'Agar et ses beaux-frères Raymond de Lajeard, écuyer, sieur de Saint-Martin, et Geoffroy de Carles, écuyer, sieur de Roquette, à propos des successions de Françoise d'Agar, la religieuse, et de Louise Blanchet.

Le 6 juin 1650, le duc d'Épernon nomma François d'Agar major de la ville et du château de Cadillac; le 14 octobre suivant, le roi ratifia cette nomination. La Fronde sévissait alors dans toute sa force; les campagnes de la basse Guienne étaient sillonnées de gens de guerre qui vivaient de pillage et d'exactions, de sorte que tous ceux qui avaient de puissants protecteurs ne manquaient pas de se procurer des lettres de sauvegarde. Le duc de Candale en donna une à François d'Agar pour la maison noble de Sauvagnac et la paroisse de Romagne [31].

Marguerite d'Auber, sa veuve, fit son testament le 9 mars 1671; elle déclara avoir eu de son mari quatre enfants vivants : François [32], Jean-François, Louise et Marguerite; elle institua cette dernière légataire universelle, lui substituant François, puis Jean-François; elle laissa à son mari l'usufruit de ses biens. Louise avait été mariée, le 8 juin 1670, avec Arnaud de Belcier, écuyer, seigneur de la maison noble de Belcier, en la paroisse des Salles [33]. Marguerite, étant plus que

(31) Pièces justificatives, n° XV.

(32) Né le 26 octobre 1642, baptisé à Sallebœuf le 6 novembre suivant.

(33) Les Salles, canton de Castillon, arrondissement de Libourne.

majeure et désirant jouir de ses biens, faire des acquisitions, en un mot, agir sans la participation de son père, lui demanda de l'émanciper; celui-ci y ayant consenti, ils se présentèrent tous les deux, le 10 novembre 1692, devant le juge de Blaignac; elle s'agenouilla devant ce magistrat et son père, qui, lui ayant mis la main droite sur la tête, l'émancipa. Elle se maria, le 10 juillet 1702, avec Alexis de Meslon, écuyer, sieur d'Escassefort. Marguerite avait au moins cinquante ans lors de son mariage. Cette union ne fut pas heureuse; et, dix ans après, le 4 octobre 1712, elle se sépara de biens d'avec son mari, lui fit une pension de 165 livres pour tout ce qu'il pouvait avoir à prétendre sur les biens qu'elle possédait. Elle mourut, le 4 décembre 1734, dans sa maison de Sauvagnac, laissant pour héritiers les fils et petit-fils de sa sœur Louise.

Marguerite d'Auber mourut quelque temps après avoir fait son testament; François d'Agar, son mari, fit le sien le 12 décembre 1688 : il demande, par cet acte, à être enterré près de sa femme, dans l'église de Romagne; il veut que, suivant son contrat de mariage, son fils aîné ait le tiers de ses biens, et que les deux autres tiers soient divisés entre ses autres enfants; il veut aussi que le testament de sa femme ait son plein effet; il lègue la somme de 1,500 livres, qu'il a acquise par le décès de sa femme, à sa fille Marguerite, à laquelle il lègue aussi divers objets mobiliers, entre autres une montre à boîte d'argent. Il nomme pour exécuteur testamentaire François d'Agar, son fils aîné.

Celui-ci fut, comme ses prédécesseurs, obligé de donner les preuves de sa noblesse et de la nobilité de la maison noble de Sauvagnac. Le 16 octobre 1696, les élus de Condom ordonnèrent d'enregistrer les lettres

qui les constataient ([34]). Le 7 juin 1697, il habitait la maison de Rebeillide; il y reçut une assignation à comparoir dans un mois par-devant Monseigneur de Besons, intendant de Guienne, pour présenter les lettres justifiant qu'il était noble, sinon à se voir condamner comme usurpateur de noblesse.

Au commencement du XVIIIe siècle, les seigneurs de Sauvagnac participèrent à la misère générale. M. d'Agar n'ayant pas payé sa capitation des années 1704 à 1707, on lui envoya à Sauvagnac, le 8 décembre 1707, un dragon de Libourne et un cheval à nourrir et à loger jusqu'à final paiement. Il devait donner au soldat 4 sous par jour et 5 sous pour le cheval; il ne put pas payer, et, le 30 décembre 1710, un garnissaire, nommé Pierre Saige, vint s'établir au château, et déclara à MM. d'Agar qu'ils auraient à lui donner 20 sous par jour jusqu'à ce qu'ils aient payé la somme de 180 livres qu'ils devaient pour la capitation, depuis 1704 jusqu'à 1710 inclusivement. Les d'Agar écrivirent à M. de Lamoignon pour le supplier de les décharger de cette imposition; ils disaient, dans leur supplique, qu'ils étaient réduits à une telle indigence qu'ils n'avaient pas de quoi vivre et ne subsistaient que par la bonté des gentilshommes de leur voisinage; que, d'ailleurs, outre le témoignage de M. de Belle-Isle, seigneur de Blaignac, ils avaient celui du receveur de la capitation, qui, à diverses fois, ayant fait saisir leurs revenus, les fruits n'avaient pu payer les

([34]) Il arrivait souvent qu'une famille ayant prouvé sa noblesse et la nobilité de sa maison ou d'une partie de ses propriétés, on l'assignait à avoir à payer la capitation de la noblesse pour des biens qui n'étaient pas nobles. Il fallait alors qu'elle prouvât qu'elle tenait ses biens en roture. C'est ce qui arriva, en 1735, aux Belcier, successeurs des d'Agar, pour les terres situées dans la paroisse de Naujan et qui provenaient de François et de Marguerite d'Agar.

tailles réelles imposées sur leurs biens. M. de Lamoignon modéra leur capitation à 3 livres, et 2 sous pour livre pour chaque année. Il déchargea également Marguerite d'Agar de cette imposition, qu'il transporta sur Alexis de Meslon, son mari, parce qu'elle fit observer que, depuis qu'elle était séparée de biens, il percevait tous les revenus de ses propriétés et qu'elle était à la charge de ses frères.

Déjà, en 1708, les seigneurs de Sauvagnac ne pouvant payer une somme de 4,842 livres 10 sous 11 deniers qu'ils devaient à M. du Gensac, leur neveu, fils de M. de Belcier, furent obligés de lui donner, pendant trois ans, la jouissance du tiers du revenu du moulin et de la métairie de Sauvagnac et de quelques autres propriétés, s'engageant à payer le capital au bout de ces trois ans ou à lui laisser la continuation de la jouissance. Le sieur du Gensac se chargeait de payer le tiers des tailles et des rentes dues pour ces propriétés. Les d'Agar ne pouvaient pas non plus payer la rente due au seigneur de Blaignac.

Jean-François d'Agar fit, le 4 mai 1718, son testament, par lequel il institua héritière universelle Marguerite, sa sœur, à la charge de payer à Guillaume d'Agar, sieur de Riutort ([35]), son fils naturel, la somme de 100 livres de pension alimentaire. Déjà le 31 août 1711, François d'Agar avait fait une donation à Guillaume qui paraît avoir été aimé et estimé de tous les membres de la famille de son père. Guillaume passa sa vie à Sauvagnac, et mourut vers 1760.

François de Belcier, seigneur de Belcier et de

([35]) Il est toujours nommé Riotort dans les titres que j'ai consultés; mais je crois devoir rétablir la vraie orthographe de ce nom en écrivant *Riutort.*

Crain ([36]), était tuteur et curateur d'autre François de Belcier, son neveu, seigneur de Sauvagnac ([37]), et de Marie et autre Marie de Belcier, ses nièces; ils héritèrent tous de Jean-François et de Marguerite d'Agar, leur oncle et tante maternels. Haut et puissant seigneur François de Belcier, baron d'Arès ([38]), seigneur de Crain, Sauvagnac, Belcier et autres places, demeurant au château de Belcier, donna, le 31 août 1759, procuration à Guillaume d'Agar, sieur de Riutort, pour recevoir les rentes dues pour la maison de Sauvagnac, faire reconnaître les tenanciers, passer les actes, etc. Son fils, comme donataire de cette maison, approuva la procuration le 26 septembre suivant.

A partir de cette époque, la terre de Sauvagnac cessa d'appartenir aux Belcier pour passer à la famille de Rougier. Dès le 19 janvier 1766, Pierre-Jean-François de Rougier, écuyer, habitait la paroisse de Postiac, ainsi que le prouve le testament de son père Philippe, chevalier de Rougier, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Normandie. Philippe, après avoir fait divers legs à ses autres enfants, institua Pierre-Jean-François héritier universel et exécuteur testamentaire. Philippe de Rougier aîné, écuyer, fit aussi son testament, le 16 février 1768; il institua héritiers universels Nicolas de Rougier, son frère, et Pierre-François de Rougier, son neveu, que nous croyons être le même que Pierre-Jean-François, fils de Philippe, chevalier de Rougier.

([36]) Crain, château dans la paroisse de Baron, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

([37]) J'ai trouvé dans un acte de 1787 la qualification de seigneur de Sauvagnac donnée à François de Belcier l'oncle; je crois qu'il était fils de Louise d'Agar, puisque dans plusieurs actes Marguerite d'Agar, femme d'Alexis de Meslon, est qualifiée tante de ce François.

([38]) Arès, canton d'Audenge, arrondissement de Bordeaux.

Pierre-Jean-François est le premier Rougier qualifié seigneur de Sauvagnac. Il acheta aux Belcier cette maison noble entre les années 1760 et 1770. Nous avons vu que, le 27 août de cette dernière année, il vendit le moulin de Gayet en qualité de seigneur de Sauvagnac et du Rétou; il était seigneur de cette dernière terre par suite de son mariage avec Élizabeth, fille de Jacques de Cazenave-de-Sallenave, qu'il avait épousée le 18 juillet 1757. Sa femme la lui légua le 20 avril 1787. Il avait abandonné la maison de Sauvagnac et habitait le Rétou plus commode et mieux entretenu. Il épousa, en secondes noces, sa petite nièce Pétronille de Solminihac de Chaune, fille de Jean-Baptiste de Solminihac, écuyer, seigneur de la maison noble de La Motte de Chaune, et de Marie des Arnaud, fille de Charles des Arnaud et de Marie-Thérèze de Rougier.

« Pierre-Jean-François de Rougier, par son testament » du 16 mars 1807, laissa à sa femme le château de » Sauvagnac et les biens qu'il y avait réunis. Le 23 février » 1817, Mme Pétronille de Solminihac les transmit à son » second mari, M. le chevalier de Montault Saint-Sivier, » ancien officier supérieur de cavalerie, issu d'une race » illustrée sous le grand roi, par Philippe de Montault, » duc de Navaille, maréchal et pair de France. Monsieur » le chevalier de Montault, mort sans enfants le » 25 septembre 1831, peu de mois après sa femme, » avait, par son testament du 25 juin de la même » année, institué pour son légataire universel son neveu, » M. Amédée de Montault Saint-Sivier, ancien page de » Charles X.

» Le nouveau propriétaire du château de Sauvagnac » le vendit en 1835, en même temps que la terre de » Rétou, à M. Latapie, ancien inspecteur général des

» domaines (39), » qui les a transmis à son fils M. Henri Latapie.

Nous avons décrit ailleurs (40) le château de Sauvagnac; nous avons ajouté à notre description un plan et une vue perspective de cette maison noble, prouvé que tous les murs jusqu'aux étages supérieurs appartiennent à l'époque de la construction primitive, fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe. Nous avons avancé que la tour de l'escalier et la charpente avaient dû être construites par Jean de Castetja, qui avait aussi fait faire les jolies boiseries qui tapissent encore quelques appartements. Notre opinion n'a pas changé depuis lors, malgré l'acte du 10 mars 1480, par lequel Aymeric de Puch et Isabeau de Gramont donnent à fief à Offre du Cailhau cette maison noble, bail dans lequel on trouve pour condition que si les seigneurs de Blaignac veulent, tôt ou tard, faire *bâtir* le château de Sauvagnac, Offre sera obligé d'abandonner le fief. Le château existait alors; mais, démantelé, probablement, pendant la guerre de cent ans, il était inhabitable. Jean de Castetja le restaura et en fit le brillant édifice qui orne aujourd'hui le vallon de La Vincence et fait l'honneur de la paroisse de Romagne. Les successeurs de Jean y ont demeuré jusqu'au moment où M. de Rougier l'abandonna pour habiter le Rétou.

Vers 1771, cette maison courut un grand danger; les moines de La Sauve voulurent en acheter la charpente; heureusement l'affaire se manqua, et la toiture élégante de Sauvagnac domine encore les arbres qui cachent la base de la tour.

(39) « M. Latapie est le neveu du savant et du célèbre Latapie qui a fondé » la fête de La Rosière à La Brède, et auquel nous devons divers travaux » historiques pleins d'intérêt. » (Henri Ribadieu, *Les Châteaux de la Gironde*, p. 312.)

(40) *Guienne militaire*, t. II, p. 87.

Berdoulet *(Lugagnac, Hostau d'Arnaud Gassies, Estatge de Pey Gassies).* — Il existe dans la paroisse de Romagne une maison noble appelée autrefois Lugagnac, et connue maintenant sous le nom de Berdoulet ([41]). Il est probable qu'elle a été fondée par un membre de cette nombreuse famille des seigneurs de la paroisse de Lugagnac. Nous verrons, dans la suite de ces notices, qu'un autre membre de cette même famille s'établit dans les environs de Pellegrue et y fonda le château de Lugagnac, qui, depuis plusieurs siècles, n'est pas sorti des mains de la famille de Puch.

Dès la fin du XIIe siècle, les Lugagnac étaient établis à Romagne; Auger de Lugagnac consentit à une donation faite, en 1185, par Pierre de Pinzac, son parent, à l'abbé de La Sauve, d'une terre située devant la maison de Vital de Sauvagnac ([42]). Arnaud de Lugagnac, damoiseau, de Romagne, acheta, le 20 janvier 1304, des rentes assises sur une terre, à Sauveterre, où il fit l'acquisition de plusieurs maisons en 1310, 1311 et 1320; il fut chargé de gérer les biens de Bertrand de Montpezat, de la paroisse de Romagne, de sa mère, dame Sibile de Montpezat, et de Marie de Laubesc, mère de Sibile; il s'acquitta de cette charge à la satisfaction de ceux qui lui avaient confié la direction de leur fortune, puisque, le 21 décembre 1311, ils lui donnèrent quittance de la bonne et loyale gestion qu'il avait faite de leurs biens et personnes. Il avait épousé, en premières noces, Alays de Montignac; il se remaria avec Marie de Bendeys ou Baldeys, dont il eut Matha de Lugagnac, qui, après la mort de son père, arrivée entre le mois d'avril 1326 et celui de décembre 1327, eut pour tuteur Gaillard de

([41]) Arch. dép.: *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.
([42]) Biblioth. de Bordeaux: *Petit Cart. de La Sauve*, p. 67.

Puch, damoiseau, seigneur de Brugnac ([43]). En 1319 et 1323, Arnaud de Lugagnac fit des achats de terres et de vignes à Romagne. Il habitait Sauveterre lorsqu'il acheta le 10 février 1323 à Gautier (Gautirt) de Lugagnac, damoiseau, de la paroisse de Lugagnac, un domaine, des maisons et des vignes situées dans cette paroisse ([44]).

Bertrand de Lugagnac, contemporain et très probablement proche parent d'Arnaud, possédait des domaines à Romagne; il fut témoin, vers 1310, du testament de Gaillarde de Saint-Seurin, fille de feu Guillaume de Saint-Seurin, et femme de Bonnet du Soler *(del Soler)* ([45]). En 1316, il est cité parmi les témoins d'un acte de vente passé à Sauveterre; il acheta des terres à Romagne en 1316 et 1319.

Le 13 juillet 1327, André de Lugagnac fut nommé tuteur de Carenssine de Pardaillan, sa nièce, cohéritière de feue Alays de Montignac, première femme d'Arnaud de Lugagnac ([46]). Le 27 décembre 1356, Guillaume de Lugagnac consentit un bail à fief nouveau de la maison noble de Lugagnac, située dans la juridiction de Pellegrue ([47]).

Nous ne savons à quelle époque la terre de Berdoulet ou de Lugagnac sortit des mains de la famille de Lugagnac pour passer dans celle des Gassies. Ce fut, croyons-nous, par héritage, car un Amanieu de Lugagnac, qui avait pour tuteur Amanieu de Puch, mari de Matha de Lugagnac, était cousin germain d'Arnaud Gassies. Un bail à fief de ce domaine et de ses dépendances, consenti, le 11 décembre 1432, par l'abbé de La Sauve, en faveur

([43]) Arch. de Brugnac.
([44]) *Id.*
([45]) *Arch. hist.*, t. IV, p. 62.
([46]) *Id.*, t. X, p. 179 et 180. — Arch. de Brugnac.
([47]) Arch. de la famille de Puch.

d'Arnaud Gautier *(Gautey)*, de la ville de Sauveterre, nous apprend que Lugagnac s'était appelé l'Hostau d'Arnaud Gassies; dans un autre titre, il est nommé l'Estatge de Pey Gassies ([48]). Ce bail nous apprend aussi que les seigneurs de Berdoulet étaient tenanciers des abbés de La Sauve. Rien ne prouve qu'antérieurement ces abbés aient eu des droits sur cette seigneurie comme ils en eurent plus tard.

Nous avons lieu de croire que le nom de Berdoulet n'a été donné à cette localité qu'à partir de la seconde moitié du xv[e] siècle, par ses propriétaires d'alors : un Berdollet de Borie *(Boria)*, paroissien de Romagne, reconnaît, le 11 juin 1476, de l'abbé de La Sauve, un domaine, dans la paroisse de Romagne, au lieu appelé à Léon, près du ruisseau qui descend de Faleyras ([49]). Il est probable que ce personnage est un ancêtre de Louis Borie *(Bory)*, maître parcheminier de Bordeaux, qui, le 26 mai 1551, consentit, en faveur du révérend Père en Dieu, maître Mathieu de Longuejoie, évêque de Soissons, et abbé commendataire de La Sauve, une terre située au *mayne* de Berdoulet, au lieu appelé à Lugagnac, confrontant aux terres de Jeannot et François Borie, aux héritiers de Jeannot Borie et à ceux d'Antoine Berdollet ([50]). Cependant, le 8 février 1522, Jean de Castetja, seigneur de Sauvagnac, acheta une terre à noble homme Jean Reynaud, sieur de la maison noble de Lugagnac. Ce fait est puisé dans un inventaire des titres de la maison de Sauvagnac, inventaire si sommaire que nous n'osons affirmer que ce Lugagnac soit celui de Romagne. Le domaine passa ensuite à la famille de Rebleys.

([48]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.
([49]) *Id.*, *id.*
([50]) *Id.*, terrier de 1533.

Henry de Rebleys, écuyer, sieur de Berdoulet, habitant de Romagne, est un des témoins du testament d'Alain de Joas, seigneur de Perponcher ([51]). Plus tard, les Saint-Jean possédèrent Berdoulet et l'ont gardé jusqu'à la Révolution.

Il existe au village de Berdoulet des ruines qui, dit-on, sont celles d'une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Catherine. Elles sont placées sur le coteau au bas duquel s'étend une prairie où existe un gouffre dont on n'a jamais pu sonder la profondeur et dans lequel, suivant la tradition, s'engloutit jadis un bouvier du sieur de Berdoulet, avec sa charrette et ses bœufs. Depuis lors, on entend, dans certaines occasions, le mugissement plaintif des bœufs et les cris du bouvier. Cette légende nous rappelle celle de la lagune du Lombric à Préchac ([52]).

Joncqueyres est une maison de la fin du xve siècle, voisine de Berdoulet. Ce n'était, au commencement du xviie siècle, lorsque Gassies ou Quaxis de Rebleys vint s'y établir, qu'une métairie, si on en croit la requête adressée à l'évêque de Bazas par Louise Blanchet, veuve d'Artus d'Agar, dans le but de s'opposer aux prétentions de Gassies, qui avait demandé à ce prélat de lui accorder droit de banc et de sépulture dans l'église de Romagne. Gassies de Rebleys, sieur de Jonqueyres, assista, le 14 août 1633, au contrat de mariage d'Izaac de Melet, écuyer, sieur de Laubesc, avec demoiselle Marguerite Borie ([53]). Louis de Rebleys, fils, très probablement, de Gassies, était seigneur de Jonqueyres, le 18 mars 1704; il comparut dans l'enquête provoquée par Izaac de Melet, seigneur de Castelvieil, contre le seigneur de Bénauges,

([51]) Arch. de Lagnet.
([52]) *Guienne militaire*, Intr , p. xx.
([53]) O'Gilvy, *Nob. de Guienne et de Gasc.*, t. II, p. 78.

qui lui avait intenté un procès pour délit de chasse, procès considérable et dont nous parlerons plus tard.

Fargereau. — Il existe dans le bourg de Romagne une maison noble, appelée Fargereau, qui a motivé la dénomination de village de Fargereau donnée à une partie de ce bourg. Cette maison ne se distingue de ses voisines que par de gros contre-forts qui empâtent deux de ses angles, quelques grossières sculptures, placées dans un fronton moderne, et deux têtes d'animaux encastrées dans les murs d'une volière.

Pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, existait une famille de riches laboureurs nommés Fargereau ou Forgereau, dont les membres habitaient les paroisses de Postiac et de Romagne. Jean Fargereau, originaire de Birac au diocèse d'Angoulême, et un diocésain de Saintes, prirent, le 6 juin 1456, à cens et rente, le moulin de Saint-Quentin situé à Romagne (54). Un autre Fargereau était prêtre en 1532; ensuite se succèdent Berthomieu, François, Pierre ou Peyrot Fargereau; ce dernier avait deux filles; l'une, nommée Jeanne, avait épousé Gaston de Coyffard ou Coëffard, écuyer, demeurant dans la paroisse de Cantoys en Bénauges (55); l'autre, nommée Marguerite, était femme de Pierre de Saint-Jean, écuyer, demeurant à Naujan. A partir du mariage de Pierre avec Marguerite Fargereau, les Saint-Jean furent qualifiés seigneurs de Fargereau (56).

(54) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

(55) Ce Coëffard, seigneur de Mazerolles, est un ancêtre de M. de Coëffard notre habile et trop modeste sculpteur.

(56) Nous ne savons lequel de ces personnages a écrit la lettre suivante :

Monsieur, Monsieur De Pontac, procureur du roy en son parlement de Bordeaux.

Monsieur,

Vous aves beau presenter requetes pour empecher les assemblees de ce pays, et votre honorable compagnie donner des arrest, et moi y joindre les armes du roy, tout sela n'a pas empeché que, ier, ne

Moulin de Sauvagnac. — Au pied du rocher qui sert de base à la maison noble de Sauvagnac, au confluent des ruisseaux de Saint-Quentin et de Riutort, se cache, dans les arbres, le moulin de Sauvagnac signalé, pour la première fois, dans un acte de 1330. Il appartenait alors à Sibile, femme de Jordanh de Puch, seigneur de Sauvagnac. Le 10 mars 1480 Guillaume de La Fuye le tenait d'Aymeric de Puch et d'Izabeau de Gramont, sa femme, seigneur et dame de Blaignac. Le 21 mars 1486 Martinon de Burgueron, Mondine de La Fuye, sa femme, et son beau-frère Pierre de La Fuye le donnèrent, à titre d'échange, à Nicolas Richier, prieur de Bellefont, contre une maison située dans la paroisse de Bellefont, au lieu appelé à La Barquerie ([57]). Suivant un état des cens et rentes dus aux seigneurs de Blaignac par les tenanciers des sept paroisses de leur juridiction, ce prieur devait 3 francs 36 ardits pour le moulin de Sauvagnac.

Lorsqu'en 1503, Éléonore de Béarn-Gramont donna à Jean de Castetja la maison noble de Sauvagnac, elle comprit, dans cette donation, le moulin qui faisait partie des 30 journaux de biens nobles composant ce domaine. Depuis lors il a appartenu, jusqu'à la Révolution, aux seigneurs de Sauvagnac. Artus d'Agar, successeur de Castetja, afferma, le 3 décembre 1614, pour trois ans, à raison de 600 livres tournois par an, à Simon Brun, meunier, les fruits, produits et revenus de la métairie et du moulin de Sauvagnac et tous les honneurs dépendant de cette métairie, se réservant seulement lorsqu'il sera

s'assamblassent. Il est vray que dimanche, quy estoit la grande, je les fis rettirer ne sachant pourquoy telles actions ce commettent sans permission du roy ny des vostres. Si vous voullies user de vostre pouvoyr contre tous ces nottables, je vous en rendroys bon conte. Je ne vous parle pas de la perthe que nous avons fet de Monseigneur de Luxambourc, parce que je say que sela vous affligeroit, veu que c'estoict un seigneur quy vous affectionnoict avec passion. Le roy me tient issy plus longtemps que je ne croyes, c'est pourquoy, pendent mon sejour, serves-vous de moy et me croyes, Monsieur, vostre tres humble serviteur. SAINCT-JEHAN.

Blaye, ce 17e décembre 1630. *(Archives de Lauhesc.)*

([57]) Arch. dép. : *La Sauve*, terrier de 1490.

au pays, la jouissance du château. Artus fit bâtir la maison du meunier.

Nous avons vu que, le 14 novembre 1708, François d'Agar et Jean-François, son frère, cédèrent à M. de Belcier, sieur du Genssac, leur neveu, la jouissance, pendant trois ans, du tiers du revenu du moulin de Sauvagnac, pour lui tenir lieu d'une somme qu'ils ne pouvaient lui payer.

Depuis lors nous ne trouvons plus de documents sur ce moulin, qui appartient encore au propriétaire de Sauvagnac.

Moulin de Saint-Quentin *(Moulin du Pont, Moulin de Romagne)*. — Le dimanche après l'Assomption de la Sainte-Vierge (22 août 1255), il fut baillé, à fief nouveau, par l'abbé de La Sauve à Arnaud Gassies, moyennant 5 sous d'exporle, à seigneur muant, et 40 sous de rente annuelle. Il n'a pas de nom particulier dans cet acte, mais il est signalé comme étant situé près du pont et joignant le domaine *(l'estatge)* d'Arnaud Gassies ([58]).

Il est nommé moulin de Sainct-Quentin dans un acte de 1324 ([59]) et dans un titre de 1552. Le même moulin, appelé au Pont, est reconnu, le 8 février 1364, de l'abbé de La Sauve, par messire Amanieu de Puch, chevalier, au nom et comme administrateur d'Amanieu de Lugagnac, cousin germain d'Arnaud Gassies, du côté maternel, et

([58]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

([59]) Arch. de Brugnac. — Vente d'une terre à Romagne, au lieu appelé à la Royal (le Poyal?) du moulin de Saint-Quentin, située entre le ruisseau moulant et le ruisseau vieux de Faleyras. *(Au loc apperat à la Royal del molin de sent-Quentin, entre lo riu molendiner et el riu bielh de Faleyras.)* Au mot *royal*, qui se trouve dans l'acte et que je crois être une faute du scribe, je propose de substituer celui *Poyal*, qui signifie *hauteur*. On lit, en effet, dans un titre de 1552 (Terrier de La Sauve) : « Au lieu appelé au » dessous du Puch, près du moulin de Sainct-Quentin. » *Poyal* et *Puch* sont synonymes.

d'Izambert, Bertrand, Gaillard, Matha et Cécile de Puch, ses enfants, et de feu dame Matha de Lugagnac, sa femme.

Trois ans après l'expulsion des Anglais de la Guienne, le moulin de Saint-Quentin se trouva sans tenanciers, et l'abbé de La Sauve le bailla, à fief nouveau, le 6 juin 1456, à Jean Briot, du diocèse de Saintes, et à Jean Fargereau, de Birac, au diocèse d'Angoulême, avec 10 journaux de terre y confrontant. Il fut encore baillé à fief, en 1476, à un autre habitant de Birac et à un habitant de Monneville ([60]).

Nous avons eu déjà l'occasion d'observer qu'après la guerre de cent ans et la conquête de la Guienne, qui y mit fin, cette province était réduite à la dernière des misères; bien des localités étaient privées de pasteurs, parce qu'elles ne pouvaient les nourrir, et un curé desservait, en même temps, trois ou quatre paroisses; les terres restaient en friche, faute de bras pour les cultiver; les grands vassaux étaient prisonniers ou avaient fui en Angleterre, et leurs terres avaient été données à des étrangers qui, ne connaissant pas les besoins du pays, s'y intéressaient peu et n'avaient ni la confiance ni l'affection des habitants. Ceci résulte d'une grande quantité de documents dispersés dans les archives publiques et particulières, et qui, s'ils étaient réunis, jetteraient probablement quelque lumière sur l'histoire, si peu connue, de la Guienne pendant la seconde moitié du xve siècle ([61]).

Avec Louis XI, la prospérité revint quelque peu. Il

([60]) Arch. dép. : *La Sauve*, n° 143, inventaire des titres.

([61]) Voyez : *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie, au moyen âge*, par M. Léopold Delisle, p. 642 et suiv. (Évreux, imprimerie de A. Hérissey, 1851.)

rappela les seigneurs qui avaient passé en Angleterre et qui voulurent lui jurer fidélité. Les abbés des monastères du pays situé entre la Garonne et la Dordogne, toujours prêts, sans négliger les intérêts de leurs convents, à faire la fortune et le bonheur de leurs tenanciers, s'unirent, de pensée, à ces seigneurs pour repeupler le pays en y attirant des étrangers.

A cette époque, un personnage d'un rare mérite et d'une haute intelligence gouvernait l'abbaye de La Sauve : c'était Benoît de Guiton, trente-huitième abbé; il chercha à rétablir l'ordre et la prospérité dans les nombreuses propriétés de l'abbaye; pour cela, il choisit deux hommes actifs et habiles, faits pour le seconder, auxquels il donna procuration générale : Arnaud de La Lande, prieur du Casteret ([62]), et Jean Seguin, clerc, qu'il nomma plus tard à la vicairie perpétuelle de La Sauve, et ensuite à celle de Cenon. Il les chargea de faire faire des reconnaissances et de passer des baillettes; « mais, dit l'auteur » d'une Histoire manuscrite de La Sauve ([63]), la difficulté » fut de trouver des emphitéotes; il n'y en avait pas » dans le pays; il fallut en chercher ailleurs. Il fit publier » dans la Xaintonge, dans l'Angoumois, dans le Périgord, » dans le Poitou, et même dans le Béarn et dans d'autres » terres, qu'il avait plusieurs grands et beaux téne» ments à donner; que chacun y trouveroit de quoi » estre content, à proportion que sa famille seroit nom» breuse; qu'il s'y réserveroit une rente assez modique, » et même la remettroit durant quelques années, et » jusqu'à ce que l'on ait effectivement recueilli des fruits » des terres qu'il auroit agréées. Ces offres lui ayant

([62]) Le Casteret, à Caillau, canton de Carbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux.

([63]) Arch. de la commune de La Sauve, copie du mss. du Père Dulaura.

» attiré des laboureurs et bons paysans des pays que je » viens de nommer, et d'autres où ils n'étoient apparament si bien qu'ils espéroient estre en celui-ci, il les » plaça dans la terre de La Sauve et aux environs, leur » donnant des ténements de cent, deux cents et jusqu'à » trois cents journaux, avec pouvoir de les vendre, et » quites du payement auquel ils s'obligeoient pour trois » ou quatre ans, et même quelquefois pour neuf, moyennant quoi ils étoient tenus de défricher les terres et y » bâtir une maison pour s'y loger; et, de là, sont venus » tous les villages de cette paroisse, mais encore bon » nombre de ceux des voisines..... Il tint le même procédé » à l'égard des moulins que le monastère a en divers » endroits, comme ceux de Villars, paroisse d'Aubiac, » de Romagne, des Monges, paroisse de Camarsac, de » Ponteyron ou Fougères, et de Mechloc, qui est à drap, » paroisse d'Espiet..... »

L'abbé de Blazimont agit de la même façon que celui de La Sauve; nous en donnerons la preuve dans la suite de ce travail. Il est probable que l'abbé de Saint-Ferme fit les mêmes proclamations, ainsi que les sires d'Albret, de Duras, et tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques dont les terres étaient désertes.

Ils furent entendus, et les paysans du Périgord, du Limousin, et surtout ceux du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois affluèrent, peu à peu, et en si grand nombre dans certaines localités, qu'étant devenus plus nombreux que la population autocthone, ils y implantèrent si bien leurs mœurs et leur langage qu'encore, à présent, leurs descendants parlent un patois français mélangé de quelques mots gascons. Leurs voisins les virent toujours de mauvais œil, et leur donnèrent le nom injurieux de *Gabay (gavaches);* leur pays qui occupe les

archiprêtrés de Rimon et de Monségur, et une partie de celui de Juillac; c'est-à-dire toute la partie orientale de l'arrondissement actuel de La Réole et quelques paroisses du département du Lot-et-Garonne, fut appelé *La Gavacherie.* Les localités où les étrangers ne vinrent s'établir qu'en petit nombre restèrent gasconnes par le langage et par les mœurs, et la trace de cette colonisation n'y est conservée que dans quelques noms d'hommes et de lieux.

Nous ne pouvons donc adopter entièrement l'opinion de Jouannet, qui, se basant d'ailleurs sur ce que lui avait enseigné M. Dumoulin, procureur du roi à La Réole, écrivait, en 1823, dans le *Musée d'Aquitaine,* qu'en 1524 et 1525, une maladie pestilentielle ayant exercé ses ravages sur l'arrondissement de La Réole, les terres demeurèrent incultes faute de bras; alors le seigneur le plus considérable de la contrée, Henri d'Albret, roi de Navarre, fit venir des familles de cultivateurs de la Saintonge, de l'Angoumois et de l'Anjou. Quarante-sept communes, ajoute Jouannet, furent ainsi repeuplées. Cet auteur ne donne aucune preuve à l'appui de cette immigration subite, ne cite aucun document; M. Dumoulin est sa seule autorité.

L'histoire veut des données plus certaines. Nous reviendrons plus tard sur cette importante question; et nous fournirons des preuves à l'appui de notre opinion.

FIN DE LA JURIDICTION DE BLAIGNAC.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE PREMIER

N° I, p. 269.

Résumé de ce qui était dû au seigneur de Blaignac par les tenanciers des sept paroisses de la juridiction, et faisant suite à une nomenclature détaillée des cens et rentes en nature et en argent payés, par chaque paroisse, en 1503 :

« En totalité de l'argent dudit revenu : cent soixante VI. francs XXXVIII. ardits I. denier bourdelois.

Somme totale du froment : XXXV. boisseaux trois quarts plus, de méture II. boisseaux.

Somme totale d'avoyne : XXIII. boisseaux et trois quarts.

Monte pollaille : gellines, 10. peres et demye gelline.

Plus : chapons, deux peres.

Nota. Que, du présent revenu, est à desduire : trois francs XII. ardits sur la maison de Perulhac qui a esté afranchie à Monsieur de l'Erisson ; et, par ce, cy, III. francs, XII. ardits.

D'autre part : ung franc sur Jaumar de Sainct-Mélion, parce qu'il ne joyst du fief.

D'autre part : sur les nasses d'Encauera ; scavoir est : sur Salleberthau, XII. deniers bordelois ; et, sur Gamot, II. ardits ; car a esté comprins et creu plus grand rente de nouveau ; et lesdits fiefs transportés des mains de ses tenanciers.

D'autre part : sur Gabaret fut moindre, surtous de l'argent qu'ils doivent XI. ardits ; et, en lieu de ce, doibvent payer demy boisseau de froment.

Nota. Qu'il y a plusieurs passements nouveaulx où il y a

décrue, tant d'argent, blé que pollalhes, dont l'on n'en joyst pas de la pluspart, parce que l'en procès.

Nota. De lever aussi ce que Madame achepta depuis; pareillement ce que Madame achepta de Montlaur.

Nota. Qu'il n'est possible lever lesdits cens et rentes sans en avoir faict recognoistre les tenanciers, car, à l'avanture, il s'y trouvera des crue; et est à nother que Madame y est intéressée parce que les crues retardent, et qu'elle n'y joyra que du jour qu'elle aura besoigné en avant, tant de ceux-là que de tous les autres de la terre.

Et, pour ce, est besoin d'en advertir maditte dame affin que, sur le tout, elle y pourvoye. »

Parmi les tenanciers on remarque dans Romagne : Offre de Cailhau qui doit 1 f. et 2 den. bordelais, 2 boisseaux de froment et 1 boisseau d'avoine. — Johannicot du Cailhau : 2 f. 25 ardits, 1 den. bordelais, 2 boisseaux de froment. — Heliot du Cailhau : 3 f. 20 ardits, 1 boisseau de froment et une paire de gélines. — Peyrot de Nicolleau : 4 francs bordelais, 1 paire de gélines, 1 paire de chapons, 1 boisseau de froment, 2 boisseaux d'avoine. — Jacmot Nicolleau, 5 f. 36 ardits, 1 boisseau d'avoine, 1 paire de gélines. — Le prieur de Bellefont, pour le moulin de Sauvagnac : 3 f. 36 ardits. — Berdollet de Borie : 24 ardits, 1 boisseau d'avoine.

Dans Naujan : Pierre Pibolleau, pour Heliot de La Borie : 26 ardits. — Bertrand du Puch et ses associés : 3 ardits, 4 deniers bordelais.

Dans Saint-Aubin : Jean de Lassus et ses associés, 1 f. 30 ardits, 1 den. bordelais.

Dans Lugagnac : Bernard de Bursac et ses associés, 24 ardits, 1 denier bordelais. — Jeannot de Bursac : 1 f. 10 ardits, 1 denier bordelais. — Jean de Bursac et ses associés, 57 ardits 1 den. tournois.

Dans Branne : Jean Diusayde : 26 ardits.

Dans Cabarra : Thomas, Guiraud et Heliot de Puch, 16 ardits, 3 boisseaux de froment et 2 boisseaux d'avoine. — Helion de Puch, 2 sols, 15 ardits, 2 den. bordelais.

N° II, p. 270.

S'enseguen los qui son executatz per mossen lo capitaine, a ccausa deu gueyt, l'an mil v^c et xi.

Prumeyrament.

En Cauara.

Naudon deu Mond : i^a pinta, per viii francs de resta.
Guilhem deu Mond : una chopina, per xx. arditz.
Johan Balhaic : ung plat d'estaing, per x. francs.
Mathiu de Lassus : ung audet, par xl. ardits.
Guilhem Mesquin : i^a bassina, per i. franc de resta.
Johan Jaudin : doas pintas, per x. francs.
Nyoton Mesquin : la mayson, per ii. francs bordales.
Johan Royn : sa maison, et casau, per ii. francs bordales.
Esteue Royn : ung dolh, per xx. arditz.
Johan de Lestinau : sa mayson, per ii. francs.
La mayson de Peyrot Trenchart, per ii. francs.
Pey Peirotin : sa maison, per ii. francs.
La mayson de Beneyteu, per ii. francs.
Johan Guirault, l'ayne : un doilh et una pipa, per xxv. sols.
Peirinot deu Faget : sa maison per ii. francs.
Somma : xix. francs *(sic)* lii. arditz.

S'enseguen los qui composit que deuen deu blat à causa deu gueyt :

Luganhac.

Prumeyrament : Guilhem Reynaud deu ii. boissets froment, i. boiset de siuada.

Item, Bidon : una punhera de froment.

Item, Gualhard Peri : una punhera de froment.

Item, Arnaud de Burssac : dos boissetz de froment.

Item, Monot de Burssac : una punhera ung quart de froment, plus ii. arditz.

Item, Peirinot de Monenchs : una punhera et ung quart de froment, plus ii. arditz.

Naujan.

Guilhem Maurin : una punhera et ung quart de froment, plus ii. arditz.

Sent-Aubin.

Anthony Tardit : una punhera de froment et mech quart.

Somma : VII. boissetz I^a punhera mech quart de froment.

Item, I. boisset de siuada.

(Arch. du Rétou.)

N° III, p. 339.

Généalogie de la famille de Perponcher.

ARMES : De gueules à trois colonnes d'argent, au chef d'azur, à trois étoiles d'or. L'écu est sommé d'un chien ailé (*Braque et vol*). Devise : « Ma patrie est au ciel. »

I. Robert de Perponcher, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve, épouse, le 2 octobre 1243, Catherine de Caumont.

II. Charles ou Corneille de Perponcher, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve, se marie, le 17 janvier 1270 avec Nicole de Boridon ou Bourdon.

III. Jean de Perponcher, chevalier, seigneur des précédentes maisons, épouse, le 9 avril 1319, Louise de Bregade.

IV. Sardon de Perponcher, chevalier, seigneur des mêmes maisons, épouse, le 13 mars 1382, Magdeleine de Londat.

V. Charles de Perponcher se marie, le 1er mars 1410, avec Marie de Caumont. Ils eurent :

1° Philippe de Perponcher, chevalier, seigneur de Perponcher et Maisonneuve, marié, le 1er mars 1449, à Jeanne de Lauriers ou Laurières dont :

N... de Perponcher et de Maisonneuve, héritière de ces deux seigneuries. Elle porta en dot à son mari la seigneurie de Perponcher, à la condition que ses descendants n'en prendraient ni le nom ni les armes, qui appartenaient exclusivement à Élie de Perponcher, comme aussi la seigneurie de Maisonneuve.

2° Sardon de Perponcher qui suit.

VI. Sardon de Perponcher, chevalier, seigneur de Suquet, marié à Jeanne de Moutiers. Ils eurent :

1° Pierre de Perponcher, chevalier, seigneur de la maison noble de Suquet, qui fut, ainsi que celle de Perponcher, détruite pendant la guerre de 1577.

2° François de Perponcher, seigneur de Suquet, marié avec Jeanne, *alias* Anne de Lauriers ou Laurières fille, de Raymond , sieur de Féran, et de Guiliermine de La Voytie (La Boëtie). Il ont eu :

A. Jean de Perponcher, chevalier, seigneur de Suquet et Entremencourt; commandant de deux compagnies d'infanterie au service du Roi, et d'une compagnie de cavalerie, sous les ordres du duc de Bouillon (1584), se maria, en 1599, avec Judith Dorthe de la maison de Falaise sur l'Aisne, au bailliage de Vitry ou Bitry, dame d'Entremencourt. Ils laissèrent :

a. Mathias de Perponcher, seigneur de Suquet et d'Entremencourt, mort sans alliance ; laisse ses biens à sa sœur Magdeleine.

b. N... de Perponcher, sergent du roy, dans Soissons, capitaine des gardes du maréchal d'Estrées, mort sans alliance.

c. N... de Perponcher, capitaine au régiment du marquis Du Sel, mort sans alliance à Grenoble.

d. N... de Perponcher, capitaine au service des États généraux, mort sans alliance.

e. N... de Perponcher, capitaine au régiment de Turenne, mort, sans alliance, devant Spire.

f. N... de Perponcher, tué à Saint-Frit, sous Louis XIII, sans alliance.

g. Magdeleine de Perponcher, héritière de Corneille d'Entremencourt, après la mort de son frère Mathias; se maria, le 27 janvier 1637 avec Isaac de Perponcher, son cousin.

B. Catherine de Perponcher.

3° Élie de Perponcher qui a continué la descendance.

VII. Élie de Perponcher, seigneur de Perponcher, Suquet,

Maisonneuve, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du roi, se marie, le 11 août 1492 ou 1497, avec Louise d'Allemans sur le Drot. Il eut :

VIII. Guillaume de Perponcher, chevalier, seigneur de Suquet, Maisonneuve, etc., lieutenant commandant de la compagnie des gardes du duc de Bouillon; marié avec Marie de Cambon, dont il eut :

IX. Isaac de Perponcher, chevalier, seigneur de Perponcher, Maisonneuve, Suquet, Corneille et Entremencourt; fut premièrement au service de France, ensuite dans le régiment de Roc, au service des États généraux en 1604. Obtint un certificat de la noblesse du Périgord touchant la noblesse de sa famille, laquelle avait fait partie du ban et arrière-ban comme grands vassaux de la Couronne, et avait été du premier ordre de cette province (17 juin 1602.) Colonel d'un régiment d'infanterie française au service des États généraux; honorablement mentionné aux mémoires de Frédéric Henry, prince d'Orange, à l'année 1613. Il obtint un second certificat de la noblesse du Périgord touchant la noble origine de sa famille, le 18 mai 1644; quitta le service des États généraux en 1654, et se retira à son château de Corneille près de Laon, où il mourut le 25 janvier 1656.

Il épousa, en premières noces, la fille d'un général au service des États généraux; et, en secondes, sa cousine Magdeleine de Perponcher, dame de Suquet et d'Entremencourt.

Il laissa 14 enfants. Ses descendants se sont établis en Hollande, et c'est de l'un d'eux que descend M. le comte de Perponcher, ambassadeur au service du roi de Prusse.

(*Notes généalogiques* fournies par M. le comte de Perponcher.)

N° IV, p. 354.

État des charges royales que doit supporter la paroisse de Postiac l'année 1743.

Premièrement ,vous imposerés......... 609 liv.
de laquelle somme il sera moins imposé celle de 150 livres.

Plus vous imposerés les 4 s. par livre pour droit de quitance.

Plus vous imposerés la somme de 4 livres 16 s. pour le droit de seau du rôle que vous devés faire.

Plus vous imposerés les 6 d. pour livre de la taille en faveur des collecteurs.

Plus, pour la capitation, vous imposerés la somme de........................	228 liv.	
Plus, vous imposerés, pour les 2 s. pour livre, laquelle imposition sera faite par un role particulier........................	22	16 s.
Plus, pour le cartier d'hiver et milisse, vous imposerés........................	101	
Plus, pour le logement, vous imposerés..	2	5
Plus, pour l'ustansile, vous imposerés la somme de........................	139	

Sera, en outre, imposé un sol pour livre desdites impositions concernant le cartier d'hiver et milices, ustansile, logement des officiers militaires, et pepinieres pour taxation et frés de recouvrement, dont 4 d. seront pour les collecteurs, 4 d. pour le receveur des tailles, et 4. pour le receveur général des finances.

Plus, vous imposerés la somme de 63 liv. 8 s. pour le remboursement des frés avancés par les sindiqs de milisse de votre communauté, et, en outre, 4 d. par livre pour les collecteurs........................	63	8
Plus, pour leloyer de la maison presbiterale........................	12	

N° V, p. 358.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines
(BUREAU DE BORDEAUX).
N° 297 de la Recette, B. P.... 35 fr.

Je soussigné, receveur du Domaine national à Bordeaux, reconnais avoir reçu de M. Arnaud Solminihac, la somme de 35 fr. pour le premier cinquième du prix de la vente qui lui fut faite, le 11 février 1808, moyennant 175 fr., d'une église et cimetière, commune de Postiac.

Fait, à Bordeaux, le 3 du mois de mai 1808.

(Signature illisible.)

N° VI, p. 359.

Dons faits à l'église de Postiac par Françoise Liquart, veuve de Daniel de Sallenave, et par son fils Jacques de Sallenave, pour obtenir droit de banc et de sépulture dans cette église (1651, 29 décembre) :

« Ung calice d'argent; — une chasuble de camelot blanc avec des luisans; — ung voile de calice de satin blanc; — une robe pour N. D., de même étoffe, le tout doublé de taffetas blanc, le voile couvert de natte d'argent, et, la robe, de natte d'or; — ung devant d'autel de toile peint à huile, avec des fleurs et des Jésus au milieu; — ung tableau de Nostre-Dame peint à huile avec la corniche; — ung image de Nostre-Dame en sculpture; — et la promesse qu'elle a faict, au delà, de bailler cinq livres pour être employées à l'achapt d'ung tabernacle. Le tout estant de la valeur de cinquante escus. »

N° VII, p. 369.

Dans un arpentement des biens achetés par Nicolas de Cazenave à Pierre de Gaufreteau, sieur de La Motte-Curton, situés à Postiac et Naujan, et mouvant du seigneur de Barrault, tant à cause de la baronnie de Blaignac que de la maison noble de Lugugnac, on trouve (1601, 16 mars) :

	journ.	lattes	escas
La métairie du Recteur, autrement des Petits et anciennement La Vignolle, à Postiac; fief de Blaignac	22	6	»
Grange, jardin, etc., au village de Peylane; fief de Blaignac, à Postiac................	»	2	10
A la Mongie sur la font, terre et bois; fief de Blaignac, à Postiac....................	»	9	»
Au lieu de Rigallet, terre à Postiac; fief de Blaignac................................	3	»	»
A Phelibey, à Postiac, terre; fief de Blaignac................................	6	2	»
Au village de Pintat, terre, paroisse de Naujan; fief de Lugaignac................	»	4	10
A Montinot, à Postiac, terre; fief de Blaignac................................	»	3	»
A Phelibey, à Postiac; terre mouvant de la chappelle des Essaintes? de sainct-Jamnes? en l'esporle et tenue du seigneur du Truch.....	»	8	»
A Queyron, à Postiac, terre; fief de Blaignac................................	»	1	10
En tout.........	33	5 1/2	»
Venant des fiefs de Mouchac dans la paroisse de Naujan, au lieu de La Crabeyre.........	21	12	»

(Arch. du Rétou.)

N° VIII, p. 388.

Donation faicte par la dame de Gramon à noble Jehan de Castetja, de la maison noble de Sauvaignac (1503, 18 juillet, copie du XVIIe siècle).

« In nomine Domini, amen. — Conoguda causa sia que, aujourduy, plus bas escriut, en la presencia de myn, notary public, et deus testimonis dejus escriutz et nompnatz, personnaument constituits, la moult nobla et puissanta dama Leonor de Bearn, dama de Gramont, de Blaignac et d'autras terras et seigneurias, am boluntat, licentia et expres consentiment de noble et puissant senhor Rogier de Gramont, senhor de lasditas terras et senhorias, conseiller et chamberlan du rey, nostre senhor, mage et cappitaine de la ciutat de Bayonna, son noble marit, loquau, quant à d'asso far, l'a donat franc et liberal poder, ainsi que appar per procuracion feyta, audida, inquirida et recebuda per mestre Bernard Daudina, notary appostolic et ordinary en totas las terras et senhorias deusdeytz senhor et dama, datat lodit instrument de procuracion deu bingt dusiesme jorns deu mes d'octobre l'an mil cinq cens; per negun fraud, deception, engan, force ne pregaria de senhor, ne de neguna autra persona deu monde aquy instituida ne conduita; mas de tot son dreitz ben a pplen instituida et testifficada, si cum disso, de son bon grat, pura, franqua et agradabla boluntat, per sin et per totz sons hers et successors, qui aras son et, per temps aduenir, seran, a feyt et autreyat, fey et autreya, per la tenor de la present carta, bona pura, braya, leyau donacion, no finta, cuberta ni reuocaduyra à jamais, per negun cas de desagradabletat ne inmencetat, mais entre bius, ballable et perfeita donation quictance, cession, resignation, transhaction et transport, en quauque forma et maneyra que melhor pusca, auec fermitat et balor, segond lo dreyt et la costuma, de tot lo dreyt et action reyau, personau, util, direct et autre quauque sia o estre pusca o deya, en aucuna maneyra, à noble home Johan de Castetja, escudey, mestre de l'hostal de ladite dama, aqui medis present; et aquesta auandita

donacion, cession, quitancia et transport et causa, totas et senglas en la present carta contengudas et cascuna d'eras, per sin, per sons hers et per son ordenh stippulant, acceptant et recebent;

» So es assauer : tot aquet hostau noble de Sauuanhac, franc dedens et dehors, mayne, molin, moliars, pratz, terras, boscz, segas et deserts, bignas estant de las appartenenssas et deppendenssas de ladita maison.

» Et plus tot aquet heretaige, mayne, maynament, terra, bosc et deserts, ab lo loc en que es, am totas sas appartenenssas et deppendenssas entegrament, loquau es scituat et assis en ladita parropia de Romaigna, au loc apperat à l'Ome mort, confrontant au fieu deusdeytz senhor et (dama) ———— los hereteys de feu Offre de Calhau, d'una part, et lo fius deusdeyts senhor et dama, que ten ———— gaudem, d'autra, et las partenssas de las (senhorias) de Blaignac et de Benauges; d'autra part, et las terras et laboraiges deus Calhaus, d'autra part; loquau auandeyta donation, quictance et transport et causas totas et senglas ———— et cascuna d'eras a feyt et autreyat, fey et autreya ladita dama audit de Castetya, sondit mestre d'ostal, per los bons mericts et agradables servicis que disso, reconegut et confessat la dita dame que lodit de Castetya lui aue feyt l'espaci de bingt ans, tant en seruent de l'office de mestre d'ostal en sa maison que estant cappitaine en lodit castel ———— de Blaignac, et esperancie que luy fes, d'assi en auant, ad era et aux sons, de son poder et puissance; et, loquau auandits hostau noble de Sauuanhac, molin, terras, hostau, boscz, desertz, pastencs, padouens et autres appartenenssas et dependenssas de ladita maison, ladita dama, am lo poder et auctoritat que dessus, tot premeirements reconnoissant estre ben et degudament satisfeyta deudit de Castetya, per rason deusdits seruices que disso, reconogo et confesset quo luy aue feyt, come dit es dessus, l'en fet et establit bray senhor, possessor, proprietary, procurador, actor et demandador, cum en la sua et de la sua propria causa sens negun retenament que ne luy en fos feyt per era ni per los sons, presents et aduenidors, en aucun temps ne en aucuna maneyra; et l'en bestit et saisit deu tot cum de ung flu, et per ung flu

noble et gentiu ; et l'en prengo et recebo per home noble et bassal ab segrament de fidelitat, et en ung baisar en la boucqua de ladita dama, en signes de patz, amor et dilation, estant deseinct et de ung genoilh en terra, per la tradition et bailhance, feyta per lodit de Castetya, de ung esparuey de homage noble et gentiu, pagable à senhor, dama et bassal mudant, d'una part ou d'autra; en reuocant, cassant et annulant ladita dama, totz autres instrumens de donation, baillances, transhactions, cessions et transports feytz, par cy dauant, tant per era que per lodit senhor de Gramont, sondit senhor marit, ne per autres pretendens auer dreyt en ladita maison, expeciallement et expressament la donacion, transport et homage feyt à mestre Johan Grasset luy *(sic)* aue feytz et monstrat, puis pauc de temps en ça, et faze de journ en journ, si come era medissa disso, reconogo et publiquement confesset.

» Et de laquau auandeyta maison noble de Sauuanhac, terras, pratz, bignas, boscs, deserts et autres appartenenssas et deppendenssas de ladita maison, ladita dama, per sa bona boluntat, per sin, per sons hers et per son ordenh, a mandat conbent et promes, audit de Castetya et a sons hers et a sson ordenh, l'en portar bona, ferma et leyau garentia. »

» En aquet cas ladita dama, per sa bona boluntat, a mandat conbent et promes audit de Castetya et aus sons prendre totz proces, debatz et questions que luy en poyran estar faytz, en aucuna maneyra; et luy pagar et remborsar totz los costages, messions, despens et domatges, come li era expressament dit et conogut per arrest de la court de Parlament, sens neguna contradiction. Et, no re menchs disso, bollo, ordenh et expressament confesset ladita dama que, si cas era, que, au temps auenir, audit de Castetya ne a ssons hers et ordenh et successors de ladita maison noble appartenenssas et deppendenssas d'aquera dessus especifficada et declarada, luy en era feyt question et action per los enffans de ladita dama ou per autres; et que non bollossan laissar ne soffrir joir, tenir, usar, et possedir audit Castetya ne aus sons qui de luy auran causa, a tempz aduenir, las causas dessusditas; en aquet cas ladita dama, de son bon grat, regardant et, en sin medissa considerant que lodit de

Castetya l'aue ben et leyaument seruida, si lontemps, come dit es, doubtant ladita dama en auer sa conciensa descargada deudit service, per deffaut de recompenssa audit de Catetya non feyta; si luy a feyt et autreyat, fey et autreya ladita dama bona, pura et braya donation, per maneyra de recompensa, solution et pagament deusdits seruices feyts dequi à present, de la some de deus mil francs bourdales, comptant, per cascun franc, bingt cinq solz de ladita moneda, que son soixante arditz per cascun franc, per rason de la quau auandita maison et appartenenssas d'aquera dessus expressadas et declaradas, mayne, heretaige dessus confrontats et designats, ou per raison de ladita somma de deus mil francs bourdalles donatz, cum dit es dessus, per deffault de no poder portar ladita garentia, lodit de Castetya s'en tingo et ten per ben pagat, content et habondos de tot lodit seruice que ed poyra auer feyt durant lo terme de sa bita, jusques aujourduy dejus escriut.

» Et tota loquau auandita soma de deus mil francs bourdalles, audit cas de no poder garentir, come dit es, ladita dama, de son bont grat aue pausat, assignat et assotiat, met, pausa assigna et assotia, per la tenor d'aquesta present carta, audit de Castetya, per expressa donation et ypothica feyta entre bius, et no reuocaduira, en aucuna maneyra generalment, en et sobre totz et senglas sons bens et causas, tant nobles que inmobles presens et aduenidors, ont que sian, per totz locx et à totz temps et jamais, sens nulla contradiction, sens so qui audit de Castetya, ne aux sons, luy fos en res desduit ne rebbatut en solution ne pagament de ladita soma de deus mil francs bourdalles, los proffeyts, reuenus ne esmolumens ou partida d'aquests, que ed ou los sons poyren auer pres et recebutz de ladita maison noble de Sauuanhac et de sas appartenenssas et deppendenssas en aucuna maneyra. »

Suivent les formules, les renonciations aux diverses lois, les serments, etc.

« Actum fuit hoc, in castro veteri Tarnen. diocesis, die decima octava mensis julii anno Domini millesimo quingentesimo tertio, presentibus ibidem et audientibus nobilibus viris Johanne de Gramont, domino de Roqueffort, Gastono de Behorb, Jacnioto de Saballone, Bernardo de Bigue et

Petro de Berraulte, scutiferis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis... » — Helie Meynard, clerc, notaire royal.

« Vidimé et collationné, sur la demande de M[lle] de Blanchet, dame de Sauvagnac, par de La Mothe, greffier du comté de Blaignac, par permission du juge de Blaignac, sur une copie représentée par Jacques Allin, notaire royal; ce 14 août 1637. » *(Arch. du Rétou.)*

N° IX, p. 390.

Anoblissement de terres pour Charles de Castetja.
(10 octobre 1561)

Nous Antoine de Gramont, chevalier, seigneur dudit lieu, duement advertis. que feu Jehan de Castetja, quant vivoyt, escuyer, seigneur de Sauvaignac, avoyt acquis, en nostre terre et baronie de Blaignac, quelques pièces de terre, prez et boys ez environs de ladicte maison noble de Sauvaignac, sous la promesse que nos prédécesseurs luy avoyent faicte de luy afranchir et anoblir toutes les terres et autres biens qu'il acquerroyt ou ladicte terre de Blaignac, et qu'ils les tiendroyt noblement comme il faict sadicte maison noble de Sauvaignac; et ce pour les bons et agréables services que ledict seigneur de Sauvaignac avoyt faict à nosdictz prédécesseurs et à nous. A ces causes, et pour autres bonnes et justes considérations, mesmes pour les bons et agréables services que Charles de Castetja, aussi escuyer, à présent seigneur de la maison noble de Sauvaignac, fils dudict feu seigneur de Sauvaignac nous a faict et espérons qu'il nous fera; et, continuant la volonté de nosditz prédécesseurs, avons voulu et déclairé, voulons et déclairons que toutes et chescunes les terres que ledict de Sauvaignac et sondict feu père et luy ont acquises en nostredicte baronie de Blaignac, mesme trente huict journaulx ou environ, tant terre labourable, prés, boys, maison et grange, le tout sis

au lieu appelé à Ardurat, aux Caillau, l'Estaige Riutort, Roussaulctz et autres lieux, en nostredicte baronie; et oultre six journaulx quelques lattes de terre labourable scize au lieu appelé à Tartenac, que feu messire Charles de Gramont, en son vivant archevesque de Bourdeaulx, nostre oncle, avoyt donné et laissé audict seigneur de Sauvaignac, en contemplation desdictz services, que ledict Charles de Castetja, escuyer, à present seigneur dudict Sauvaignac, ses hoirs et successeurs tiennent, possèdent lesdictz biens noblement comme sondict feu père et les autres prédécesseurs les ont toujours tenus, trente cinq, quarante cinq ou cinquante ans y a; et sans qu'ils soyent tenus d'en payer aulcune rente ny censive; et, partant que besoin seroyt, nous les avons anoblis et afranchis, anoblissons et afranchissons, par ces présentes, de toutes rantes et aultres charges quelsconques, tant pour le passé que pour l'advenir, en nous payant toutes foys ung paire de gans blancs d'omaige à nuance de seigneur ou de vassal, tant seulement pour l'advenir.

En foy de vérité nous avons signé ces prézantes, et, à icelles, faict appozer le scel de nos armes, en nostre chasteau de Bidochen, le dixiesme d'octobre mil cinq cens soixante ung. A. de Gramont.

N° X, p. 392.

Inventaire de la maison noble de Sauvagnac fait par Jehan Vincens, notaire royal, à la requête de Jehanne de Rebeillide, damoiselle, dame des maisons nobles de Rebeillide, Guilhac, Sauvagnac, La Mothe de Monot-Andron, Ardurac, fille de feu Sauvat dom Rodrigue de Rebeillide, écuyer, seigneur, en son vivant, desdites maisons nobles. (23 octobre 1587.)

« ..... Dans la grande salle..... Plus une lance; — plus trois picques; — une gibelline.

Plus ung dart; — ung paire brassals à la picque; — ung gantellet et deux cuyssards. — Plus ung paire de gans de mailhe. — Plus ung casque. — Plus deux mourrions. — Plus une bourguinote. — Plus ung bouclier de fer. — Plus deux boucliers de boys, l'ung garni, par le dessus, de cloux; et l'autre tout planier.

Plus une grande arquebuze à rouhet, le canon de ladicte harquebuze de quatre piedz. — Plus une autre harquebuze à rouhet de trois piedz, le canon avec sa clef. — Plus une harquebuse à mèche; ensemble quatre petardz à mèche. — Plus quatre autres arquebuzes à mèche, outre celle qui est mentionnée cy-dessus.

Plus quatre grandz fournimens, lesquels grandz fournimens garnis de houppes de soye, bons, raisonnables. — Plus quatre pistolletz, deux à rouhet ayant chacun son fourreau (?).

Plus une trompette de guere. — Plus deux grandz tambourtz de guere guarnis. — Plus ung grand pistollet avec sa clef et son fourniment de corne. — Plus ung coutellas à la couquilhe. — Plus ung autre coutellas poinctu avec une petite guarde. — Plus deux hallebardes bonnes et raisonnables. — Plus cinq arballestes ayant chescune leur bandage et guarnitures. — Plus une guysarme desgarnie. — Plus deux saisons (?) garnis de traitz d'arbaleste. »

Dans la chambre au-dessus.....

« Plus une espée dourée garnie d'ung fourreau de vellours noir, avec ung cousteau et ung ponchon; le tout douré, avec ung fourreau les gardes engranés (?). — Plus une autre espée dourée uzée avec un fourreau de vellours noir rompu. — Plus une sinte avec ses pendans, couvert le tout d'ung passement d'or, et de fers dorés, bon et raisonnable. »

Dans le grenier..... « Ung coffre fermant à clef tenant environ ung boysseau de blé, dans lequel avons trouvé : une ayguyere d'argent sans couvercle. — Plus deulx sallières d'argent avec quatre petites jambes chescunes. — Plus six cuilhères d'argent bonnes et raisonnables. — Plus ung autre cuilhère d'argent rompue. — Plus a dict ladicte damoiselle avoir à Bourdeaulx deux couppes d'argent et tasses, deux chandelliers d'argent que ledict feu son père avoyt porté.....

Plus deulx armures appellé cuyrasses, autrement cour-

selletz, et un hausecol de coursellet. — Plus deux cuissartz de courselletz. — Plus ung mourion de fer. — Plus ung fer et haste de hallebarde tel quel. »

N° XI, p. 392.

Les sources où nous avons puisé cette généalogie ou plutôt cette filiation sont : 1° une généalogie manuscrite faite en 1629 et qui commence ainsi : « Généalogie des » maisons illustres des Agars de Cavalion [1] sorty de » Breton bretonans, venus audict Cavalion du temps des » comtes de Poitou, faict l'an 1629 ; » 2° un arbre généalogique dressé vers 1700 ; 3° les actes renfermés dans les archives du Rétou où, d'ailleurs, on trouve la généalogie de 1629 et l'arbre généalogique.

Armes : *D'azur, à la croix vidée pommetée et besautée d'or ; coupé de gueules à la molette d'éperon de huit pointes d'argent.*

I. Guillaume d'Agar fait un échange avec un de ses frères en 1130. — (Ici se présente une lacune de plus de 160 ans.)

II. Bertrand d'Agar reçoit, le 26 novembre 1294, de Charles, comte de Provence, des lettres de provisions de la charge de sénéchal d'Apte. Il fait son testament en 1290, et institue héritier Guillaume, son fils.

III. Guillaume d'Agar, père de

IV. Bertrand d'Agar, duquel est sorti

V. Jean d'Agar, auquel on connaît trois fils :

1° Alphonse ou Alphant, dont on n'a pas la descendance ;

2° Antoine, qui a formé une branche divisée en plusieurs autres ;

3° Guillaume, auteur de la branche d'où sont sortis les seigneurs de Sauvagnac.

[1] Cavaillon, ancien évêché du Comtat Venaissin, actuellement chef-lieu de canton, arrondissement d'Avignon, département de Vaucluse.

VI. Guillaume d'Agar eut pour fils :

1° Bertrand, dont on ne connaît pas les descendants;

2° Hélies, qui a formé une branche;

3° Rostang, qui a continué la descendance.

VII. Rostang d'Agar. On connaît un contrat de reconnaissance fait, en sa faveur, le 7 novembre 1459. Il eut pour fils Guillaume, Richard, autre Richard et Pierre.

VIII. Pierre d'Agar eut Richard et Arnaud.

IX. Richard d'Agar, père d'Arnaud qui suit, de Toussaint et de Guillaume, chacun auteur d'une branche particulière, et de Richard. Il fait, le 18 octobre 1513, son testament par lequel il institue héritier Arnaud d'Agar.

X. Arnaud d'Agar partage, avec Guillaume, son frère, les biens provenant de leurs père et mère, par acte du 11 août 1533; un autre partage eut lieu entre eux, le 20 avril 1538. Il fut père de François et de Claude.

XI. Claude d'Agar a eu César, Balthazar, et Gaspar qui a laissé des enfants, Louis, Hector, et Artus qui est le premier seigneur de Sauvagnac.

XII. Artus d'Agar, seigneur de Sauvagnac, naquit à Cavaillon et fut baptisé dans la cathédrale de cette ville. Il se maria, en premières noces, avec Jeanne de Rebeillide, dame de Rebeillide et de Sauvagnac, avec laquelle il eut Françoise d'Agar qui se fit religieuse. Sa seconde femme, Louise Blanchet, lui laissa :

1° François, mort au service sans enfants;

2° François, qui a continué la postérité;

3° Louise, mariée avec Jeoffroy de Carles, seigneur de La Roquette;

4° Marguerite.

XIII. François d'Agar épousa Marguerite d'Auber dont il eut quatre enfants, nommés dans le testament de leur mère du 17 mars 1671, et qui sont :

1° François d'Agar, l'aîné;

2° Jean-François, qui n'a laissé qu'un fils naturel nommé Guillaume d'Agar ou le sieur de Rieutort ou Riotor;

3° Louise d'Agar, mariée, le 8 juin 1670, avec Arnaud du Belcier, écuyer, seigneur de Belcier;

4° Marguerite, mariée, le 10 juillet 1702, avec Alexis de Meslon, sieur d'Escassefort.

XIV. François d'Agar fut le dernier de la branche de Sauvagnac; il ne se maria pas.

N° XII, p. 393.

(1617, 12 décembre.) « Le duc d'Espernon, pair et collonnel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Xaintonge, Angoumois, Aulniz, ville et gouvernement de La Rochelle, Hault et Bas Limozin.

Nous certiffions à tous qu'il appartiendra qu'Artus d'Agar, seigneur de Sauvaignac, est gendarme de nostre compagnye depuis XIIII. ans ou environ, et, comme tel, a este employé es roolles de mostres qui se sont faictz de nostredicte compagnye; mesmes qu'il a servy actuellement le roy en ladicte charge, sans discontinuation, depuis le premier jour de septembre mil VI^c seize jusques au moys de septembre dernier, que nostredicte compagnye a faict monstre, et a este congedyée; dequoy il nous a requis le présent certifficat que nous luy avons octroyé pour luy servir et valloir où besoing sera; lequel nous avons signé de nostre main, à icelluy faict apposer le scel de nos armes et contresignée de nostre secrétaire.

A Paris, le XIIe jour de décembre mil VI^c dix sept.

LOUIS DE LAVALLETTE.

Par mond. seigneur :
DE VALLIER.

N° XIII, p. 393.

(1621, 25 juillet.) « Thomas Le Clerc et Jacques de Vassan, conseillers au Conseil d'Estat du roy, surintendans et commissaires generaux des vivres des camps et armées de Sa Majeste, munitions et magazins de France, à M. Artus d'Agar.

Estant besoin et nécessaire de commectre, en l'absence des controlleurs généraux des vivres, de quelque personne cappable pour exercer leurs charges en l'armée que Sa Majesté a faict lever et metre sus pour le blocus et siége de

La Rochelle, commandée par Monseigneur le duc d'Espernon afin que ladicte armée soit servie selon l'intention de sadicte Majesté; à ces causes, à plain confians de vos sens, suffisance, loyauté, prud'hommie, expérience et bonne dilligence, nous vous avons commis et depputés, commectons et depputons, par ces présentes, pour, en l'absence desdits commissaires généraux des vivres, assister à la recepte et distribution qui sera faicte par le garde général desdicts vivres, controller les acquictz qu'il en fournira et faire et exercer ledict office en toutes ces fonctions, tout ainsi que feroient lesdicts commissaires généraux ou l'un d'eulx sy presens y estoyent; de ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir, puissance, auctorité et mandement spécial.

Faict à Thonneins le XXV. jour de juillet mil six cens vingt un.

LE CLERC. DE VASSAN.

N° XIV, p. 397.

(Vers 1631). « *Mémoire de ce qu'il faut pourvoir une fille qui veut estre professe :*

Premièrement : dis aulnes de sarge pour faire des abits.

Plus, sept aulnes de guarise pour faire un manteau.

Plus, une aulne d'escarlate pour faire des roquets.

Plus, dis aulnes de toile d'Ollande pour des voilles de jour.

Plus, seize aulnes de Rouan cru pour faire chemises.

Plus, cinq aulnes de raze de Montauban pour faire un cotillong.

Plus, sept aulnes de Rouan blanc pour faire voilles de nuict.

Plus, une pièce de Laval pour faire des voilles noirs.

Plus, dus aulnes de toille d'Ollande pour des beguins.

Plus, une once soye grize pour coudre les abits.

Plus, une aulne de guarize pour faire des chauces.

Plus, cinq aulnes de Lucarnan pour faire des equicinieres.

Plus, une livre de fillet pour faire des sainctures.

Plus, dus paires de mulles; plus, un cart soye cramoisie.

Plus, sis douzaines de cierges d'un cart la pièce.

Plus, dix d'une livre pour l'autel; plus un pour la supérieure et un pour la fille.

Plus, il faut traiter la communauté soir et matin comme vous savés.

S'ensuit le memoire de qu'il faut pourvoir une fille qui veut estre religieuse :

Premièrement : dix aulnes de sarge pour faire dus abits.

Plus, une aulne d'écarlate pour faire des roquets.

Plus, cinq aulnes de blanche d'Angleterre pour faire des linceuls.

Plus, dix et huict aulnes de toille d'Olande pour faire voilles de jour.

Plus, dix aulnes de raze de Montauban pour faire des cotillong.

Plus, une pièce de futene haute boure pour teste.

Plus, douze aulnes de Rouan blanc pour faire voilles de nuict.

Plus, trois aulnes de toille d'Ollande pour faire des béguins.

Plus, huict aulnes guarize pour faire une chemizete et chauces.

Plus, trente quatre aulnes de toille de Lucarnan pour faire de garniture de lict.

Plus, quatre aulnes d'Ollande grosière pour faire des ciels.

Plus, vingt et quatre aulnes de Rouan cru pour faire des chemises.

Plus, sis aulnes de grosse toille pour faire une paillagce.

Plus, soixante livres de laine pour faire le matelas et traversié.

Plus, dues livres de fillet blanc pour faire des sainctures.

Plus, dus milliers d'esplingues; un millier d'aigu; de plus un pegne et des bruces.

Plus, un cuillé d'argant; plus un chandelier avec quatre de bougie.

Plus, quatre livres d'amidon et autant sabon, plus dus paires de mulles.

Plus, il faut un brebiere, un diurnel, des heures et quelques livres de dévotion.

De plus, il faut l'amublement de la chambre; scavoir est :

un lit, un oratoire, une cheze, une table, un banc, avec un image du bien-heureus séraphique père sainct François.

De plus, il faut sis douzaines de cierge d'un cart la pièce, avec une douzaine du pois d'une (livre) pour l'autel.

Plus, il faut sis douzaines de serviètes avec trente aulnes de toile de ling pour faire des napes; six paires de linceuls.

De plus, il faut quatre grands plats, autant de petits, six assiètes, autant d'equelles, dus évieres, autant salières.

N° XV, p. 403.

(1653, 16 juin.) Le duc de Candalle, pair et colonnel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses provinces de Bourgogne, Bresse, bas et haut Auvergne, général des armées de Sa Majesté en Guienne et provinces voisines.

Nous faisons très expresses inbihitions et défences à tous lieutenans, généraux, maréchaux et mestre de camp, capitaines, chefz et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied estans soubs nostre charge, et commandement, de loger ni souffrir qu'il soit logé, fourragé, pris ou enlevé chose quelconque dans la paroisse de Romagne, au comté de Blaignac, ni dans la maison noble de Sauvaignac et ses dépendances situées dans ladite parroisse, appartenant au sieur de Sauvagnac, sur peine de désobéissance. Mandons à tous prévots des bandes, maréchaux des logis, fourriers des compagnies et autres qu'il appartiendra, de tenir soigneusement la main à ce qu'il ne soit contrevenu ès présentes.

Fait, à Cadillac, ce 16 juin 1653.

Le Duc de CANDALLE,

Par Monseigneur :

Bertrandy.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA JURIDICTION DE BLAIGNAC

VŒU

POUR LA

CRÉATION D'UNE CHAIRE D'HISTOIRE ET DE LANGUE MÉRIDIONALES

SPÉCIALE AUX PAYS DE DIALECTES GASCONS

PAR R. DEZEIMERIS.

« Les Grecs sont forts pour admirer beaucoup plus ce » qui est hors de leurs frontières que ce qu'ils ont chez » eux, et tandis que leurs écrivains les plus renommés » se sont appliqués à décrire minutieusement les » Pyramides d'Egypte, ils n'ont pas accordé le plus petit » souvenir aux trésors de Minyas, aux murs de Tirynthe, » qui pourtant sont tout aussi dignes d'admiration. »

Ces paroles sont de Pausanias (*Beot.* 36); et, ce que le savant voyageur disait de la Grèce, nous pouvons le dire de notre pays, à beaucoup d'égards. Les étrangers en connaissent mieux que nous les sites pittoresques et les monuments; ils en connaissent mieux aussi les vieux idiomes, et lorsque l'on veut, en France, étudier ces derniers, c'est aux Allemands qu'il faut aller demander les instruments indispensables de grammaire, de lexicologie et les textes philologiques.

L'aveu est doublement dur à faire, mais le correctif est en nos mains.

Les rudes épreuves que notre patrie a eu à supporter semblent devoir la tirer d'une funeste inertie, et l'on peut déjà apprécier les résultats produits par les efforts d'une jeune et laborieuse école de travailleurs sérieux, qui

unissant aux qualités natives de l'esprit national les mérites que donne l'étude, promettent à leur pays la revanche intellectuelle que l'on peut tenter sans imprudence et, Dieu merci, avec certitude de succès.

Au premier rang, parmi nos conquêtes pacifiques, il faut compter celle qui est due à l'initiative de MM. Gaston Paris, Paul Meyer et plusieurs autres, l'annexion aux études classiques de la philologie nationale méridionale. Grâce aux cours professés au Collége de France et à l'École des hautes études, l'histoire générale de la langue d'oc ne sera plus, dans quelques années, une mine négligée par ceux mêmes qui ont le plus d'intérêt à l'explorer et, en la connaissant plus exactement, on apprendra à mieux connaître aussi l'histoire de la patrie française et l'histoire de la langue française qui est aussi une patrie glorieuse et chère.

Mais, pour arriver à décrire sûrement la constitution, l'organisme de nos vieux idiomes, il importe de ne point confondre, de nos jours, ce qui jadis était distinct et parfois successif.

De nombreux dialectes se sont autrefois partagé la France méridionale, et si le languedocien et le gascon ont fait partie d'une même famille, des différences assez profondes les ont distingués pour qu'il soit possible de trouver encore dans les vestiges existants des vieux dialectes, les indices de migrations de peuples ou de courants d'influences politiques dont il importe de constater l'existence et de rechercher les causes.

A Paris, nous l'avons dit, un groupe éminemment éclairé assure le développement de la science nouvelle dans ses traits généraux essentiels; mais pour rendre possible l'exécution d'une synthèse sérieuse complète, il est indispensable qu'une analyse préalable des faits

locaux ait été exécutée à l'aide d'une critique précise et de moyens réguliers n'ayant rien d'empirique et de fantaisiste.

Déjà, Lyon possède une chaire de langues du moyen âge. Mais cette chaire ne saurait représenter qu'imparfaitement pour le Midi l'enseignement spécial qui s'impose comme une nécessité. Sans parler ici de ce qui concerne le languedocien proprement dit, il serait indispensable que Bordeaux, ancienne capitale d'une région où se parlaient les dialectes gascons, fût pourvu d'une chaire de langue romane spécialisée en ces dialectes, et pût par là fournir son contingent à l'étude philologique des idiomes nationaux. Cela semble d'autant plus nécessaire que la ville de Bordeaux publie, depuis quelques années, ses plus anciennes archives, archives qui nous transportent à une époque où le gascon était à la fois la langue parlée et la langue officielle des actes de la vie civile et de la vie politique.

Cette belle publication et d'autres du même genre dues à une initiative dont nous pouvons être fiers à bon droit, celle de M. J. Delpit, n'auront leur entière utilité que lorsque tout un public lettré sera en mesure de les lire couramment, et lorsqu'aura cessé cette anomalie singulière qui fait que les documents écrits dans l'idiome national sont bien moins facilement entendus que ceux rédigés en ce latin barbare qui servait de béquilles conventionnelles à des gens ayant le libre usage de leurs propres jambes.

Une Université se forme à Bordeaux. C'est le moment de la compléter par une chaire éminemment nécessaire; et l'Académie, qui n'a laissé échapper aucune occasion de montrer l'intérêt qu'elle attache aux études de philologie nationale, a pleinement qualité pour insister

sur l'opportunité de cette création, on peut même dire sur son urgence. En effet, nous assistons certainement aux dernières manifestations parlées d'une langue qui bientôt sera une langue morte. Persuadés de l'utilité qu'il y aurait à en conserver les derniers souvenirs vivants, nous avons depuis longtemps porté et maintenu sur notre programme cette question de l'inventaire détaillé et local des débris des divers dialectes de la région; mais les travaux qui nous ont été adressés montrent que les données les plus essentielles de ce qui constitue l'étude comparative des langues faisaient défaut à leurs auteurs, qui n'avaient ni la naïveté de l'ignorance, parfois précieuse pour sa sincérité, ni la critique du vrai savoir.

Ce savoir, un enseignement universitaire peut seul le donner avec succès, et il semble naturel que Bordeaux le réclame. Avec la connaissance, fort répandue encore chez les gens du monde, du vieil idiome vulgaire, il y a lieu de croire qu'un cours public qui en rappellerait le passé historique et en exposerait les éléments constitutifs, serait suivi avec un intérêt tout exceptionnel et aurait, par suite, une efficacité réelle.

J'ai donc l'honneur de proposer à l'Académie de transmettre au Ministre de l'Instruction publique le vœu qu'une chaire d'histoire et de langue méridionales, spéciale en particulier aux pays de dialecte gascon, soit établie près la Faculté des Lettres dans la future Université de Bordeaux, et j'estime qu'en exprimant ce vœu notre Compagnie aura, en un moment opportun, fait un acte utile au développement intellectuel de la nation (1).

(1) Cette proposition a été accueillie par l'Académie dans sa séance du 25 avril 1877.

ANTOINE DE NOAILLES

A BORDEAUX

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS RECUEILLIS, PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

AVERTISSEMENT

La Bibliothèque nationale possède deux volumes manuscrits pleins de renseignements et de documents relatifs à Antoine de Noailles. Un de ces volumes, placé dans le fonds français sous le n° 6948, est intitulé : *Pièces et Mémoires pris sur les originaux pour la vie d'Antoine de Noailles;* l'autre volume, qui appartient au même fonds, et qui porte le n° 6908, renferme un grand nombre de lettres (à l'état de minutes) écrites par Antoine de Noailles, et un non moins grand nombre d'autres lettres (à l'état de copies) reçues par le même personnage. Après avoir attentivement lu et relu ces deux volumes, en les rapprochant de divers autres recueils manuscrits ou imprimés, j'en ai extrait bien des pages (les unes analysées et résumées, les autres reproduites *in extenso*), pages qui, je l'espère, présenteront quelque intérêt, surtout si l'on considère qu'elles abondent en particularités entièrement nouvelles, et qu'elles forment un important supplément à tous les travaux

dont l'histoire de Bordeaux a été l'objet. Ainsi que l'indique, en effet, le titre même de cette étude, tout en retraçant la biographie complète du guerrier et du négociateur, je me suis principalement servi des précieux matériaux réunis par le zélé collectionneur Roger de Gaignières, et de divers autres matériaux recueillis un peu partout, pour faire connaître de mon mieux celui qui fut capitaine du château du Hâ, lieutenant de Roi en Guyenne, gouverneur de Bordeaux, maire de cette ville, et dont le nom est resté l'un des plus illustres parmi les noms de ces magistrats municipaux de la capitale de notre province, qui s'appelèrent tour à tour Candalle, Montferrand, Biron, Montaigne, Matignon, d'Ornano, Roquelaure et d'Estrades.

ANTOINE DE NOAILLES A BORDEAUX

Antoine de Noailles, fils aîné de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière, naquit le 4 septembre 1504 au château de La Fage, paroisse de Noailles (aujourd'hui commune du canton de Brives, département de la Corrèze) (1). Son éducation fut très soignée; il apprit à fond non seulement la langue latine, mais encore diverses langues vivantes, telles que l'espagnole et l'italienne. Il venait d'atteindre sa seizième année, quand il s'élança au milieu de ces guerres d'Italie où il retrouvait devant lui les brillants exemples de son père, qui fut un des héros de la bataille d'Agnadel (14 mai 1509), comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans une publication consacrée à l'éminent diplomate, François de Noailles, frère d'Antoine (2).

Le futur maire de Bordeaux avait suivi au delà des monts Germain de Bonneval, gouverneur et sénéchal du Limousin. Il lui aurait été difficile d'entrer dans la

(1) Dans le manuscrit 6948, on lit qu'il naquit à une heure après minuit; que son parrain fut son grand-oncle, Antoine de Noailles, précenteur de Lyon, et que sa marraine fut sa grand'mère, Antoinette de Saint-Exupéri de Miremont, veuve de messire Aymar de Noailles.

(2) Page 7 de l'*Introduction* aux *Lettres inédites de François de Noailles* (Paris, Aubry, 1865, grand in-8°). Qu'il me soit permis de renvoyer à ce travail pour divers autres renseignements sur la famille de Noailles.

carrière des armes sous de plus nobles auspices [1] : le seigneur de Bonneval avait pris la plus glorieuse part à la conquête du royaume de Naples, et il fut un de ces « neuf preux » [2] que Charles VIII, le jour de la bataille de Fornoue (6 juillet 1495), désigna à cause de leur éclatante bravoure, et « comme l'élite de toute l'armée [3] », pour veiller sur sa personne.

En 1528, François de La Tour, vicomte de Turenne, ayant reçu du roi de France la mission d'essayer de rétablir la paix entre le pape Clément VII et les Vénitiens, emmena en Italie son jeune parent, Antoine de Noailles. Bientôt il l'envoya vers François I[er], pour que ce prince fût exactement informé par lui de la situation des choses [4]. Le 1[er] octobre de l'année suivante, Antoine devint un des cent gentilshommes de la maison du roi, compagnie dont François de La Tour était alors capitaine [5].

Antoine de Noailles, nous dit l'abbé de Vertot, était à peine âgé de vingt-cinq ans, lorsqu'il fut nommé pour accompagner en Espagne le vicomte de Turenne, son

(1) Voir sur Germain de Bonneval, mort à la bataille de Pavie, un excellent article dans le *Dictionnaire de Moréri* (1759). M. Lud. Lalanne a oublié ce vaillant capitaine dans son *Dictionnaire historique de la France* (1872), oubli qui étonne de la part du savant éditeur des *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, où G. de Bonneval est plusieurs fois mentionné.

(2) *Œuvres de Brantôme*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. II, 1866, p. 310.

(3) *Histoire des IX roys Charles*, par François de Belleforest, 1568, in-f°, p. 396.

(4) « Mon cousin, » écrivit le roi au vicomte de Turenne (d'Argenteuil, le 22 janvier 1528), « j'ay receu par Noailles, present porteur, vostre lettre et entendu bien amplement par luy tout ce qu'il m'a dit et exposé de vostre part suivant le contenu aux instructions que luy avez baillées. » (Manuscrit 6948.)

(5) *Ibidem*. Le nom d'A. de Noailles se retrouve couché sur les états de cette Compagnie, de 1530 à 1533 inclusivement.

cousin, chargé de conclure le mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche, sœur aînée de l'empereur Charles-Quint (1). Ce fut, ajoute l'auteur de l'*Introduction aux ambassades et dépêches d'Antoine et de François de Noailles sous le règne de Henri II* (2), « à la cour de ce prince, le plus habile politique de son siècle, que le seigneur de Noailles commença de bonne heure à se former dans l'art de manier les esprits et de concilier les intérêts des souverains. Il eut l'honneur, en cette occasion, de signer le contrat de mariage du roi, son maître (3). »

En juillet 1536, A. de Noailles fut chargé de conduire

(1) A. de Noailles signa le procès-verbal du mariage, le 20 mars 1530, à La Torre de Langonne, en Castille. (Original sur parchemin, scellé. Archives nationales, cartons de Simancas K 1641, n° 14, cité par M. Émile Labeyrie, *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche*. (Paris, 1873, grand in-8°, p. 16-19.) On lit dans le *Supplément des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, par Jean Darnal (Bordeaux, 1666, in-4°, p. 59) : « Au mois de janvier mil cinq cent trente, Monsieur le Viscomte de Turene passa à Bourdeaux comme ambassadeur, allant en Espagne pour traicter du mariage au nom du Roy, avec Madame Éléonore, douairière de Portugal, laquelle fit son entrée à Bourdeaux vers la Pentecoste. La ville luy donna un navire d'or de la valeur de douze cens escus. » On a publié, dans le tome IV des *Archives historiques du département de la Gironde* (p. 155-161), un récit très développé de l'entrée de la reine Éléonore à Bordeaux (11 juillet 1530).

(2) Tome I, in-12, 1763, p. 10, j'ai dit beaucoup de bien de ce travail en tête des *Lettres inédites de François de Noailles* (p. 1, note 2). On juge trop souvent l'abbé de Vertot sur son fameux mot : « Mon siége est fait, » mot qui n'était qu'une plaisanterie à l'aide de laquelle l'historien des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem se débarrassa d'une offre importune autant que suspecte.

(3) Parmi ceux qui, le dimanche 20 mai, signèrent le même contrat, figurait un autre gentilhomme de la maison du roi, appartenant aussi à la province du Limousin, Jean de Maumont, seigneur et baron dudit lieu (Manuscrit 6948). Le même recueil nous a conservé une transaction passée à Brives, le 31 janvier 1533, entre Louis de Noailles, seigneur de Noailles et de Chambres, et Antoine de Noailles, écuyer, seigneur de Montclar, par laquelle le père cède tous ses biens à son fils, sous la réserve d'une pension, sa vie durant.

la gendarmerie au secours de la Province envahie par les troupes espagnoles (¹), que commandait le connétable de Bourbon (²).

Cette même année, comme l'année suivante où il devint panetier ordinaire du roi, il remplit plusieurs importantes missions, tantôt en France, tantôt en Italie. C'est ainsi que nous le voyons tour à tour porter les instructions de François Ier au lieutenant général Jean d'Humières, au cardinal de Tournon, au grand-maître et maréchal de France Anne de Montmorency, justifiant chaque fois la confiance que l'on mettait en son zèle comme en son habileté (³).

François Ier voulut donner à un aussi excellent serviteur une grande preuve de reconnaissance, en protégeant un projet de mariage qui, sans l'intervention royale, ne se serait sans doute jamais accompli. A. de Noailles avait demandé la main de Jeanne de Gontaut, fille de Raymond de Gontaut, seigneur de Cabrerez, et le

(¹) Guillaume du Bellay dit dans ses *Mémoires* (édition du *Panthéon littéraire*, p. 362) : « Aussi (le roi) depescha le sieur de Noailles avecques un trésorier, et le sieur de Bourran, commissaire ordinaire de ses guerres, pour aller faire la monstre et payement des gens de guerre qui retourneroient de Fossan. Et fut baillé au dit Noailles, par instruction, de faire marcher la gendarmerie vers Avignon, auquel lieu avoit le Roy délibéré de faire l'amas de son camp, pour après le faire marcher outre jusques au lieu qu'il seroit advisé. » Le catalogue de l'ancienne collection Gaignières indique, sous le n° 759, un manuscrit des *Mémoires* de du Bellay, « avec des notes de Mr l'evesque de Dacques François de Noailles. » On devine l'empressement que je mis à consulter ce manuscrit. Malheureusement je n'y trouvai que de très courtes notes marginales destinées seulement à signaler les divers sujets traités dans les *Mémoires*. Ce sommaire récapitulatif n'existe, du reste, que dans les premières pages du manuscrit.

(²) Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1860, la remarquable étude de M. Mignet : *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier. — Le connétable de Bourbon. — Invasion de la Provence.*

(³) Manuscrit 6948, où sont citées plusieurs lettres de François Ier au seigneur d'Humières, au baron de Montmorency, etc.

père de la jeune fille n'ayant pas favorablement accueilli cette demande, le roi lui écrivit en ces termes :

« Monsieur de Cabreyres, pour ce que je desire singulierement le mariage d'entre le sieur de Nouailles et vostre fille estre fait, conclud, arresté et consommé, tant pour estre chose aultant convenable et à propos au bien et advantaige de l'ung et de l'aultre des parties qu'il est possible, que aussy pour l'affection que je porte à icelluy de Nouailles qui m'a faict entendre avoir mis sa volonté en cest endroict, où je veulx bien luy subvenir et ayder comme à personnaige dont j'ay receu et recois encores ordinairement chascun jour plusieurs bons et grans services, et le quel, à ceste occasion, j'ay deliberé advancer où il sera question de son bien, par quoy je vous prie, Monsieur de Cabreyres, que, pour l'amour de moy et pour les causes que dessus, vous soyez content d'entendre et vacquer au faict de la conclusion et consommation dudict mariage, de sorte que promptement il puisse sortir effect, en quoy faisant vous me ferez plaisir autant agreable que vous me sçauriez faire pour le present, ainsi que vous dira de ma part le sieur de Fages, lequel vous croirez en cest endroict comme moy-mesme, priant Dieu, Monsieur de Cabreyres, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

» Escrit à Molins, le xxve jour de febvrier 1537.

» FRANÇOIS.

» BRETON. »

Non content de s'adresser en termes aussi pressants à Raymond de Gontaut, le roi écrivit, le même jour, à Jean de Gontaut, baron de Biron, et à Jacques Galiot de Genouilhac, seigneur d'Assier, pour les prier, l'un comme parent, l'autre comme voisin et ami, d'employer toute leur influence pour obtenir le consentement paternel [1].

[1] Manuscrit 6948, où, avec les lettres du roi, sont reproduites les réponses de Galiot de Genouillac (17 mars 1537) à ces lettres, et à celles de la reine de Navarre et du baron de Montmorency, qui avaient joint leurs démarches à la démarche royale. Le grand écuyer de France, le maître de l'artillerie, qui se trouvait alors en Quercy, dans son château d'Assier (aujourd'hui arrondissement de Figeac, canton de Livernon), s'était déjà beaucoup occupé de ce mariage.

Malgré tant et de si puissants efforts, Raymond de Gontaut résista longtemps encore. Le 17 mars, il répond au roi qu'il est malade, et qu'il amènera sa fille à la reine de Navarre dès qu'il sera guéri. La guérison tarde beaucoup, car, le 5 janvier 1538, François Ier est obligé de lui rappeler sa promesse, et de réclamer l'envoi de Jeanne de Gontaut à la Cour « pour estre nourrie et endoctrinée en attendant qu'elle ayt l'âge pour estre mariée ». Enfin, le 19 mars 1539, le roi, perdant toute patience, adresse cet énergique billet à Galiot de Genouilhac :

« Mon Cousin, vous sçavez que j'ay par plusieurs fois escrit touchant le mariage du sieur de Nouailles, mon panetier ordinaire, avecques la fille du sieur de Cabreyres, ce qu'il avoit promis de faire pour sur ce accomplir mon vouloir et intention, à quoy il a jusques icy usé de remises et dissimulations, que je treuve merveilleusement estrange. J'ay faict expedier lettres patentes pour faire amener par de çà la où sera la Royne, ma femme, la dicte fille pour les causes et ainsy que les dictes lettres le contiennent, à l'execution desquelles je vous prie vouloir tenir main.

» A Boulogne, ce 19 mars 1539.

» FRANÇOIS.

» BRETON (1). »

Il fallut bien capituler. Aussi, le 31 mai 1540, furent signés, au château de Lentour (diocèse et sénéchaussée de Quercy), les pactes et conventions du mariage de messire Antoine de Noailles, chevalier, échanson ordi-

(1) En même temps, François Ier écrivit au prieur de Sainte-Livrade : « Cher et bien amé, incontinent la presente receue, ayez à partir et venez devers nous la part que serons afin de nous faire entendre les causes et raisons qui vous ont meu jusques icy à empescher ce que nous avons par cy devant escrit touchant le mariage de la fille du sieur de Cabreyres, vostre nièce. » Le prieur de Sainte-Livrade, en 1539, était Robert de Gontaut, qui fut plus tard évêque de Condom (1564-1569). Voir *Notice sur le prieuré de Sainte-Livrade* (Agen, 1869, gr. in-8°, p. 29).

naire du roi ([1]), seigneur de Noailles, La Fage, Noailhac et autres places, et de demoiselle Jeanne de Gontaut, dame de Lentour, Tessieu, Lenteuil et Saint-Julien de Hautboys ([2]). Le roi s'empressa (21 juin 1540) de témoigner au père si longtemps récalcitrant sa vive satisfaction :

« Monsieur de Cabreyres, j'ay esté adverty comme le mariage d'entre le sieur de Nouailles, mon eschanson ordinaire, et vostre fille, a esté puis naguères consommé, qui m'a esté ung merveilleusement grand plaisir. »

A. de Noailles se signala à la bataille de Cérisoles (14 avril 1544). Au mois de septembre de cette même année, il assista, étant alors lieutenant de Jacques de Savoie, duc de Nemours, à une expédition entreprise sous le commandement de Jean de Tais, colonel de l'infanterie française ([3]), pour enlever aux Anglais la ville de Boulogne, dont ils venaient de s'emparer. Il faut lire dans les *Commentaires* de Blaise de Monluc le récit de cette hardie camisade ([4]). Le nocturne assaut donné à la ville de Boulogne aurait réussi peut-être, si tous

([1]) A. de Noailles avait ce titre depuis l'automne de l'année précédente. En 1547, nous le retrouvons encore inscrit, parmi les dix-huit échansons, sur un compte des gages des officiers de la maison du roi. Chacun des dix-huit échansons ordinaires recevait trois cents livres; le grand échanson (c'était alors le comte de Sancerre) en recevait quatre cents.

([2]) La mère de Jeanne de Gontaut (Françoise de Bonafos) était déjà morte à cette époque. L'acte attribue à Raymond de Gontaut l'âge de quarante-trois ans environ. Jeanne de Gontaut, successivement dame d'honneur de Catherine de Médicis et de sa fille, la reine de Navarre, fut une des femmes les plus distinguées de son temps. Elle écrivait surtout d'une façon charmante. Beaucoup de ses lettres étaient conservées à la bibliothèque du Louvre, parmi les papiers de la famille de Noailles, et la perte en est infiniment regrettable.

([3]) Sur Jean de Tais ou de Taix, qui fut ensuite grand-maître de l'artillerie (1546), et qui avait été ambassadeur extraordinaire à Rome en 1538, voir *Notes et Documents inédits pour servir à la Biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence* (1868, p. 10).

([4]) Édition de M. de Ruble, t. I, p. 293-306.

avaient montré la même intrépidité que Noailles, d'Andelot et quelques autres gentilshommes qui, dit Blaise de Monluc, « ne m'abandonnarent jamais ([1]). »

Henri II, cinq mois après son avénement, « ayant esgard et consideration aux bons, grans et agreables services que son amé et féal Antoine de Nouailles, chevalier, seigneur dudict lieu, a par cy devant faicts au feu roy, son très honoré seigneur et père, en aulcunes charges et commissions d'importance où ledict seigneur l'auroit employé, dont il s'est très bien diligemment et feallement acquité, ainsy qu'il est bien et deuement adverty, et esperant qu'il sera pour faire de mesme en son service, voulant constituer et promouvoir le dict de Nouailles en estat honnorable et afferant à sa qualité, le faict son conseiller et mestre d'hostel ordinaire. » (Donné à Fontainebleau, le vingt septembre 1547, le sire de Montmorency, connestable et grand maistre de France, present. — Du Thier.) ([2])

L'amiral Claude d'Annebaut, baron de Retz et de la Hunaudaye, ayant été disgracié par le nouveau roi de France ([3]), A. de Noailles organisa avec une admirable

([1]) Page 301. Monluc dit, là, de François de Coligny, sieur d'Andelot : « Il estoit homme fort courageux : c'est dommage qu'il se fist après huguenot; je croys que c'estoit ung des braves gentilhommes de ce royaume. »

([2]) Manuscrit 6948. Chacun des maîtres d'hôtel du roi (ils étaient douze) recevait quatre cents livres de gages. Le grand-maître en recevait douze cents. Parmi les camarades d'A. de Noailles, on comptait alors les seigneurs de Boisdauphin, de Chateauvieux, de Jars, de La Roche-Posay, de Mendozze, de Rochechouart.

([3]) Et pourtant, comme le rappellent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. V, p. 153, édition de 1818, in-8°), cet amiral, le 6 juillet 1545, avait attaqué et mis en fuite la flotte d'Angleterre près de l'île de Wight, s'était emparé de cette île, et était revenu triomphant au Havre, le mois suivant! L'ancien historiographe et archiviste de la marine, M. Jal, n'a rien dit de l'amiral d'Annebaut (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867).

activité ([1]), à Brest et au Havre, deux flottes destinées à transporter en Écosse les troupes envoyées par Henri II au secours de cette île attaquée par les Anglais ([2]). Ce fut la première de ces flottes, commandée par Nicolas Durand de Villegagnon, qui amena à Roscoff, près Morlaix, le 13 avril 1548, Marie Stuart, alors âgée de six ans ([3]).

Le 17 janvier 1549, Henri II, « pour l'entiere confiance » qu'il avait en « son amé et féal conseiller et maistre d'hostel ordinaire Antoine de Noailles, » et « en consideration de ses bons, grans et agreables services tant au faict de la guerre que aultrement, » lui donna « l'estat et office de capitaine de nostre chasteau du Ha, en nostre ville de Bourdeaux, que naguère tenoit Bertrand

([1]) Voir la traduction française de l'*Histoire* de J.-A. de Thou (Londres, 1734, in-4, t. I, p. 250). En un autre passage, que je ne retrouve pas, mais dont je me souviens très bien, le grand historien le proclame « homme non moins éminent par sa noblesse que par sa vertu ». Le manuscrit 6948 renferme divers extraits du *Compte de l'espargne*, que je résume ici : 5 avril 1548. 1,000 livres à Antoine de Noailles, pour aller en toute diligence et sur chevaux de poste de Bray-sur-Seine à Brest, en passant par Orléans et Tours. — 23 juillet 1548. 2,250 livres au même pour services rendus au fait de l'armée de mer dressée au havre de Brest. — 17 avril 1550. 1,400 livres au même pour payement de 4 mois (restans de six) qu'il a vaquez au Havre de Grâce pour le fait de certain embarquement de l'armée de mer, etc. — Le 7 juin 1549, Henri II avait chargé MM. de Boisdauphin et de Noailles de faire construire, près de Brest, un magasin de vivres.

([2]) « Le Roy fit election du seigneur de Noailles, a present gentilhomme de sa chambre, et lors son maistre d'hostel ordinaire, personnage de grande suffisance et vertu, auquel sa Majesté donna la principale charge et superintendance, tant pour faire les monstres des gens de guerre, comme pour dresser leur embarquement, ordonner des finances, pour les frais de l'advitaillement, et pour toutes autres choses necessaires à telle entreprise. » (Jean de Beaugué, *Histoire de la guerre d'Escosse*, p. 16 et 17 de la réimpression donnée par le comte de Montalembert. Bordeaux, Gounouilhou, 1862, petit in-8°.)

([3]) Francisque Michel, *les Écossais en France, les Français en Écosse*, Londres, 1862, in-4° et in-8°, t. I, p. 459. — M. Mignet (*Histoire de Marie Stuart*, 3me édition, 1854, t. I, p. 31) fait arriver la petite flotte dans le port de Brest.

de Harambures, lequel l'a remis en nos mains pour en disposer, en le pourvoyant de l'estat et office de capitaine et gouverneur de Mauléon et vicomté de Soulle, vaccant par le trespas de feu Jean de Tardes, nagueres decedé.» Le nouveau capitaine prêta serment le 23 du même mois ([1]).

Dans l'été de 1551, A. de Noailles revint en Italie, où la guerre avait éclaté — au sujet du duché de Parme — entre le roi de France d'une part, et d'autre part l'empereur et le pape Jules III : il est cité par le secrétaire et le biographe du maréchal de Brissac, par François de Boivin, baron de Villars ([2]), comme un des plus valeureux défenseurs de cette ville de Parme, dans laquelle, franchissant les lignes d'investissement, il s'était généreusement enfermé, et l'histoire associe son nom à ceux de d'Andelot, de Bellegarde, de Cipierre, de Fourquevaux, de La Roche-Posay, du baron de Rabat, de Louis Prévost de Sansac, qui, rangés autour d'un des plus illustres hommes de guerre de la Gascogne, le futur maréchal de Termes, obligèrent, par l'indomptable énergie de leur résistance, les ennemis à abandonner le siége de la place.

Au retour de cette expédition, A. de Noailles fut nommé lieutenant pour le roi en Guyenne, en l'absence du comte du Lude ([3]). Un de ses correspondants les plus fidèles, le sieur de Lestang, lui écrivait de Bordeaux le 16 novembre 1551 :

« Monseigneur, M. le comte du Lude a dit que le Roy luy

([1]) Manuscrit 6948.

([2]) *Mémoires sur les guerres démêlées tant en Piémont qu'en Montferrat et duché de Milan*, dans toutes nos collections de Mémoires, et notamment dans le tome X de la collection Michaud et Poujoulat.

([3]) Jean de Daillon, comte du Lude, était lieutenant pour le roi en Guyenne depuis l'année 1549 (*Chronique bourdeloise*, par Gabriel de Lurbe).

avoit commandé vous bailler les clefs et, en vostre absence, à vostre lieutenant M. de La Lane (1), attendu aussy qu'estiez lieutenant de roy en son absence, et que tel estoit le vouloir du Roy. On tient en ceste ville que ne tarderez beaucoup à venir, car M. du Lude est mandé aller à Bayonne estre lieutenant de Roy et vous en ceste ville, qu'est chose fort desirée par tous les habitans. Depuis vostre partement a esté faict treize meurtres (2). »

Le 18 janvier 1551, le roi signa les lettres-patentes qui conféraient à Noailles le gouvernement de Bordeaux (3) :

« Comme depuis les esmotions survenues en nos pays de Guyenne et ville de Bourdeaux, nous eussions faict eslection de nostre amé et féal conseiller et maistre d'hostel ordinaire, Antoine de Noailles, seigneur dudict lieu, pour resider en nostre dicte ville de Bourdeaux, et en l'absence du lieutenant general, avoir l'œil et superintendance à la conduicte de nos affaires, luy ayant encores donné la capitainerie de nostre chasteau du Ha, esquelles charges il s'est si bien conduict, et ceux qui ont esté capitaines de ce chasteau ou la pluspart ont par mesme moyen eu la charge de capitaine de nostre dicte ville de Bourdeaux, laquelle ne sauroit tomber en meilleures mains que dudict sieur de Noailles, par ces causes luy avons donné l'estat et office et capitainerie de nostre dicte ville de Bourdeaux... »

Le 19 février suivant, A. de Noailles prêta le serment entre les mains de messire Jean Bertrand, chevalier, garde des sceaux de France (4).

(1) Le 15 juillet 1556, un sieur de Lusies, écrivant de Bordeaux à « Monseigneur de Noailles, en Court, » lui annonçait en ces termes le décès de ce personnage : « Mr le capitaine de La Lane, vostre lieutenant, mourust hier environ midy d'une grosse pierre qui luy a esté trouvée dans le corps. » (Manuscrit 6948.)

(2) Manuscrit 6948.

(3) *Ibid.* Conférez *Chronique bourdeloise* (Supplément de J. Darnal, p. 67, à l'année 1550-1551).

(4) Quatre jours après, le gouverneur de Bordeaux fit son testament « par devant Robert Garnier et Charles Pichon, notaires au châtelet

Deux ans plus tard — laissons ici la parole à l'abbé de Vertot (1) — « Henri II, qui connaissait l'étendue de ses lumières, et qui avait fait plusieurs fois l'épreuve de son zèle et de ses capacités, le désigna pour remplacer Claude de Laval de Boisdauphin, en qualité d'ambassadeur de France à la cour d'Angleterre (2). La conjoncture était importante et la négociation délicate... On verra, dans la relation qui précède l'ambassade d'Antoine de Noailles (3), avec quelle sagesse il se conduisit pendant les troubles qui, après la mort du jeune roi Édouard, agitèrent ce royaume. La princesse Marie, sœur d'Édouard, avait succédé à son frère; et, ayant épousé Philippe d'Autriche, fils de l'empereur, toute la cour de Londres était devenue espagnole. Il eut l'habileté de tourner la plupart des Anglais, et principalement la Chambre des communes, dans les intérêts de la France. On voit par ses dépêches avec quelle adresse il traversa les desseins de la reine, qui, passionnée pour la grandeur de la

de Paris. » Il y déclara vouloir être enterré, sans aucune pompe, à Noailles ou à Noaillac, ainsi que bon semblera à ses exécuteurs testamentaires. Il laissait cinq cents livres pour faire prier Dieu pour le repos de son âme, et cinq cents livres pour doter des jeunes filles pauvres. (Manuscrit 6948.)

(1) *Introduction* déjà citée, p. 11-13.

(2) La lettre, par laquelle le connétable de Montmorency annonça à Noailles que le roi voulait l'envoyer en Angleterre, est du 23 décembre 1552 (*Ambassades de Messieurs de Noailles*, t. II, p. 1). Déjà, le 15 janvier 1553, la nouvelle de la nomination était connue en Guyenne, car, à cette date, le cousin du nouveau diplomate, M. de Pujols, sénéchal des Landes, écrivait qu'ayant appris qu'il allait ambassadeur en Angleterre, il prenait la hardiesse de lui remontrer que, s'il le voulait bien, il pourrait facilement le faire nommer capitaine du château du Hâ en son absence. M. de Pujols allègue ses longs services, ajoutant : « Le roy et le connestable en croiront ce que vous leur en direz. » (Man. 6948.)

(3) Cette relation abrégée des événements les plus remarquables arrivés en Angleterre pendant la minorité d'Édouard VI et pendant le règne de la reine Marie, sa sœur, occupe, dans le Ier volume des *Ambassades de Messieurs de Noailles*, les pages 79 à 337.

maison d'Autriche, voulait faire déclarer le Parlement en faveur de l'Espagne. Il balança toujours son crédit, dans ces grandes assemblées où les Anglais sçavent quelquefois distinguer les intérêts de la nation des engagemens particuliers de leurs souverains. La neutralité avec la France fut maintenue; et la reine fut réduite à intervenir elle-même comme médiatrice dans les négociations de paix entre les maisons de France et d'Autriche, qui se terminèrent depuis par le traité de Vaucelles (1). »

Vertot n'est pas le seul historien qui ait célébré les heureux résultats obtenus par M. de Noailles dans son ambassade. De nos jours, M. Alexandre Teulet a confirmé les éloges déjà donnés aux négociations du gouverneur de Bordeaux (2). D'un autre côté, le docteur Lingard a vanté « l'activité et le talent » déployés par le représentant de la cour de France (3). Ce judicieux auteur a eu très souvent recours, soit pour raconter les événements, soit pour apprécier les hommes, à la curieuse correspondance d'A. de Noailles. Presque au bas de chacune des pages qui, dans l'*Histoire d'Angleterre,* sont consacrées au règne de Marie Tudor, on retrouve la mention du nom de l'habile diplomate, et souvent la citation d'assez longs fragments de ses dépêches (4).

(1) 15 février 1556.

(2) *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au seizième siècle. Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus tirés des bibliothèques et des archives de France* (1862, in-8o, *passim*).

(3) *Histoire d'Angleterre,* traduction de M. Léon de Wailly (t. III, p. 463).

(4) Les dépêches d'A. de Noailles sont, pour la plupart, écrites avec une spirituelle désinvolture qui scandalise parfois le grave docteur Lingard, surtout quand il lit dans une lettre de l'ambassadeur à Henri II, au sujet de l'encouragement à donner aux mécontents, l'irrévérencieuse expression : « Tenir la puce à l'oreille de la royne. » (*Ibid.*, p. 556.) La vivacité et l'originalité du style d'A. de Noailles rendent fort amusante la lecture, déjà si instructive, de la plupart des dépêches qui, dans les volumes II, III, IV et V, s'étendent du 7 mai 1553 au 22 mai 1556.

Une prophétique parole d'A. de Noailles, rappelée par Lingard (1), est devenue célèbre : le jour du couronnement de Marie Tudor (30 septembre 1553), Élisabeth portait à la main, dans l'église de Westminster, la couronne de sa sœur. Elle dit tout bas à l'ambassadeur que cette couronne était bien lourde. « Ayez patience, répondit-il, elle vous paraîtra plus légère quand elle sera sur votre tête. » Ce fut, du reste, à François de Noailles que cette princesse dut de pouvoir, cinq ans plus tard, assister pour son propre compte à semblable cérémonie. Si, en 1556, le frère d'Antoine n'avait pas détourné Élisabeth du projet qu'elle avait formé de se réfugier en France, Shakspeare n'aurait jamais eu l'occasion de saluer en elle la *belle vestale assise sur le trône d'Occident* (2).

Pendant qu'A. de Noailles était en Angleterre, il avait été nommé (26 janvier 1554) gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (3). Un an plus tard, Henri II le choisit pour présider à l'éducation des ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou, ses enfants, qui étaient élevés au château d'Amboise avec leur sœur Marguerite (4). Il

(1) *Ibid.*, p. 476.

(2) Voir *Ambassades de Messieurs de Noailles*, t. I, p. 334, où Vertot cite sur ce point une dépêche de l'évêque de Dax à du Haillan (22 décembre 1570). Quand A. de Noailles, ayant été remplacé dans l'ambassade de Londres par son frère, François, revint en France, « il fut bien vu et recueilli du roi, » dit Bochetel, secrétaire du roi, « comme à la vérité, » ajoute-t-il, « ses services, vertus et mérite le requièrent. » (Dépêches du 29 juin 1556, citées par Vertot, p. 14 de son *Introduction*.)

(3) Les provisions sont rapportées dans le manuscrit 6948. On trouve (*ibid.*), sous la date du 7 février 1554, que le roi fit don de quatre mille livres à Noailles, « en reconnaissance de ses bons, agréables et recommandables services, et de ses grandes despences en sa dicte ambassade. »

(4) Le brevet est du 4 août 1557. On y trouve (manuscrit 6948) ces lignes élogieuses : « Congnoissant de longue main les vertus et mérites du sieur de Noailles, gentilhomme de ma chambre, qui a esté ordinairement employé en grandes et honorables charges dont il s'est tousjours

allait partir pour prendre possession de sa charge de gouverneur des enfants de France, quand tout à coup fut livrée (10 août 1557), la désastreuse bataille de Saint-Quentin,

Où tout le sang françois fut presque respandu (1).

« Cette défaite, dit l'abbé de Vertot, fut grande et fatale à la France. Le roi cacha sagement sa douleur, et ne montra que de la fermeté. La frontière était ouverte de tous côtés. Ce prince choisit, parmi les seigneurs de la cour, ceux qui avaient le plus d'expérience dans le métier de la guerre, pour les mettre dans les places de Picardie qu'on pouvait craindre que l'ennemi n'assiégeât. Sancerre eut ordre de se jeter dans Guise, Bordillon dans La Fère, Antoine de Noailles dans Coucy, de Pot dans Ham et de Lorges à Noyon (2). »

A. de Noailles, dès le 13 août, s'était enfermé déjà dans Coucy-le-Château, comme nous l'apprend une lettre qu'il adressa, le même jour, à François de Noailles, et où il exprimait ainsi ses fermes et patriotiques sentiments :

« Je vous diray qu'après une si grande fortune et desastre

si bien et prudemment acquitté, que j'ay grande occasion de l'estimer, à ceste cause et que je ne luy sçaurois commettre chose que je tienne plus chere que l'institution, conduicte et nourriture de mes dicts enfans pour y avoir l'œil, soing et regard, estant personnaige digne de ceste charge, je l'ay bien vouleu presentement envoyer par delà affin de demourer auprès des personnes de mes dicts enfans avec tels pouvoir, aucthorité et commandement que vous, Monsieur de Montpipeau et aultres chambellans de mes dicts enfans y debvez avoir... » M. de Ruble (*Commentaires* de Blaise de Monluc, t. I, p. 298, note 2) a, par inadvertance, fait d'A. de Noailles « le chambellan des enfants de France sous le règne de François Ier. » Le même érudit s'est encore un peu trompé (*ibid.*), en ajoutant que ce personnage fut « nommé gouverneur de Bordeaux *à la fin* du règne de Henri II. »

(1) Ronsard, *Le Tombeau de Marguerite de France et de François Ier*.

(2) Vertot (*Introduction*, p. 15) emprunte cette énumération aux *Commentaires des dernières guerres de la Gaule-Belgique*, par François de Rabutin. Voir p. 699 de l'édition du *Panthéon littéraire*, 1836.

advenüe pour le service du Roy, si ay-je bonne esperance que si Saint-Quentin tient aussy longuement comme beaucoup de gens presument ([1]), Sa Majesté aura encores moyen de le secourir et d'assembler nouvelles forces pour chasser son ennemy, pourveu que l'on use de diligence de faire venir les Suisses que l'on a mandé et aultres gens de guerre, et si ainsin est, je seray exempt du siége en ceste ville en laquelle toutesfois je fais de necessité force, pourvoyant au plus necessaire en attendant d'avoir ce que j'ay demandé ([2]). »

La ville de Coucy, quand Noailles y arriva, était tout à fait dépourvue de garnison et d'artillerie. Il y réunit en toute hâte quelques compagnies, débris de la bataille de Saint-Quentin, arma et exerça les habitants, et déploya, devant un pressant danger, tant d'ingénieuse activité, qu'il rendit capable de soutenir de longues attaques cette place où il n'avait trouvé ni un seul homme, ni un seul affût. Il était bien décidé à s'ensevelir sous les ruines des murailles dont la garde lui avait été confiée; mais les ennemis, absorbés par le siége de Catelet, ne vinrent pas lui fournir l'occasion de prouver qu'il aurait su défendre la ville de Coucy avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à la fortifier ([3]).

([1]) Voir la relation du siége de Saint-Quentin par l'héroïque défenseur de cette ville, l'amiral de Coligny, dans le tome VIII des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* (Collection Michaud et Poujoulat). La ville ne fut emportée qu'au onzième assaut (27 août 1557).

([2]) Manuscrit 6948. Vertot (*Introduction*, p. 15) cite une dépêche, en date du 20 août 1557, adressée par Noailles à François de Montpensier, dauphin d'Auvergne, pour obtenir des soldats et des canons, dépêche qui resta infructueuse. Ce fut aussi le 20 août que le lieutenant du roi en la ville et gouvernement de Coucy refit son testament, redisant qu'il veut être enterré sans aucune solennité, instituant son héritier universel Henri de Noailles, son fils aîné, etc. (Manuscrit 6948.)

([3]) Le manuscrit 6948 renferme une « note que presente le sieur de Noailles d'avances faites par luy pour avoir envoyé plusieurs personnaiges rompre les guets et passages de la rivière de Somme, abattre quelques arbres sur les chemins plus suspects du passage de l'ennemi, envoyer amasser et retirer les bleds des lieux circonvoysins

Un serviteur dévoué de la maison de Noailles, le sieur de La Marque, écrivait de Paris, le 23 août 1557, à l'évêque de Dax : « S'en allant à Venise, » qu'il avait demeuré deux jours « auprès de monseigneur de Noailles », à Coucy, où il l'avait laissé le vendredi « faisant une extreme diligence de fortifier et pourveoir à toutes choses necessaires pour la defense de ceste place, selon le peu de moyen que le roy luy en donne. » Le sieur de La Marque ajoutait : « Vous pouvez penser s'il estoit en peyne n'ayant un seul homme de guerre et à toutes les heures du jour et de la nuict avoir l'alarme jusques aux portes de la ville. Toutesfois il en sera bientost dehors, car le roy luy a escrit de le venir retreuver incontinent que le capitaine Porcheux seroit arrivé audict Coucy. Par ainsin je fais compte que, dans trois ou quatre jours il sera de retour en ceste Cour, toute ceste compaignie ayant l'oreille tendue à ce que adviendra de Sainct-Quentin ([1]). »

A. de Noailles dut partir pour Paris dans les deux ou trois derniers jours du mois d'août. Voici trois lettres qu'il adressa, dans la première quinzaine de septembre, l'une à sa femme, l'autre au roi de Navarre, la dernière à son frère François.

A Madame de Noailles.

Ma mye,

J'ay receu vos lettres que j'ay treuvé en ceste ville à mon retour de Coucy qui fut mecredy au soir seulement. On dict que

et les faire apporter dans la ville, avoir faict guider, après la prinse de Saint-Quentin, aulcunes gens de guerre à rompre les moulins sur le dict passage de l'ennemi; aux canonniers et charpentiers pour faire plateformes pour l'artillerie au dict Coucy, etc. »

([1]) Manuscrit 6948. Le 27 août 1557, le roi (*ibid.*) écrivit à M. de Fontaines, gentilhomme ordinaire de sa chambre et « lieutenant en la compagnie de Mr le duc de Montpensier », d'aller remplacer Noailles à Coucy et de continuer à fortifier cette place.

les ennemis se commencent à contenter de ce qu'ils ont faict pour ce voyage, mais je croy que le Roy s'en vouldra revencher mais [1] qu'il ait assemblé ses forces, qu'il espere estre grandes, dans quinze jours. Et vous prie, à ce propos, estimer que je ne suis de ceux la qui desirent tant les guerres, car il y a plus de quinze ans que j'en suis las, mais si est ce que puisque l'on est en service, il fault suivre le commandement du maistre. J'ay demeuré trois semaines dans Coucy suivant sa volonté, et par trois lettres m'a commandé le venir retreuver, voulant m'employer ailleurs, dont toutesfois l'on ne m'a rien dict à mon arrivée, si ce n'est quelqu'un de mes bons seigneurs et amis qui m'a declaré que s'estoit pour m'envoyer à Bourdeaux pour quelques alarmes que l'on leur avoit faict de ce cousté là [2]. Aussitost que je pourray avecques mon honneur et mon debvoir je me retireray au lieu d'Amboise, ou chez moy au pis aller, vous voulant bien asseurer que je m'ennuye si fort de tant despendre et ne rien recevoir, que je suis à la veille d'estre au fons de ma bourse et de changer ma vaisselle d'argent.

A Paris, ce 3 septembre 1557 [3].

Au roi de Navarre.

Sire,

Estant de retour depuis trois ou quatre jours de la ville de Coucy, où le roy m'avoit envoyé aussitost qu'il sceut la route [4]

[1] Pourvu que.

[2] Voir Vertot, *Introduction*, p. 16. Le 11 septembre, le roi écrivit au maire et aux jurats de Bordeaux : « Très chers et bien amés, voyant le doute qu'il y a par delà que nos ennemis soient pour y faire entreprinse, nous y envoyons le sieur de Noailles, present porteur, capitaine de nos ville de Bordeaux et chasteau du Ha, pour nous faire service en la dicte charge, comme nous nous confions qu'il sçaura bien faire, selon la parfaicte seureté et fiance qu'en avons... » (Manuscrit 6948.) Jean de Daillon, comte du Lude, auquel succédait Noailles, était mort à Bordeaux le 21 août 1557.

[3] Manuscrit 6948 (copie).

[4] *Route* ou *roupte*, chose rompue, *rupta*, se disait autrefois pour déroute.

qui nous advint le jour de sainct Laurent ([1]), j'ay sçeu comment le sieur de Vaillac ([2]), ayant faict demander la capitainerie du Chasteau Trompette vacant par la mort du feu capitaine Vignes, a faict comprendre en ses lettres la capitainerie et gouvernement de ladicte ville, que vous sçavez m'appartenir, dont il a fallu que j'aye parlé au Roy, lequel de sa grâce me déclara, present M. d'Urfay ([3]), qui en avoit faict la requeste pour ledict Vaillac, qu'il ne luy entendoit bailler que le Chasteau Trompette, de quoy j'ay pensé, Sire, vous donner advis, afin que s'adressant à Vostre Majesté pour estre installé, il vous plaise tenir la main à garder la raison aux vostres. Sire, j'ay esté mandé m'en venir dudict Coucy pour estre envoyé près de Vostre Majesté audict Bourdeaux depuis la mort de feu M. du Lude. Je me tiendray tousjours bien heureux d'estre employé aux lieux où l'on pensera que je sois plus utille.

De Paris, le 7 septembre 1557 ([4]).

A François de Noailles.

Monsieur mon frere, j'ay tant d'affaires, de douleur de teste et de troubles en la petite cervelle qui est dedans, que je ne vous puis entretenir de longue lettre, et aussi que je n'ay chose plus digne de vous representer maintenant que mes excuses, et

([1]) On se souvient du vœu de Philippe II, le jour de la bataille de Saint-Quentin, vœu acquitté par la construction du gigantesque palais de Saint-Laurent de l'Escurial, et du mot spirituel de ce voyageur s'écriant, à la vue du gril symbolique formé par tant de bâtiments : Il fallait, pour que le roi d'Espagne fît un si grand vœu, que sa frayeur fût bien grande.

([2]) Jean de Genouilhac, seigneur de Vaillac, est souvent mentionné dans les *Commentaires* de Monluc et dans les récits de Brantôme. Le manuscrit 6948 renferme des lettres-patentes du roi, du 7 septembre 1557, en faveur de Noailles « pour qu'il jouisse du gouvernement de Bourdeaux, nonobstant que le sieur de Vaillac, ayant esté pourveu de la capitainerie du Chasteau-Trompette, auroit par surprinse faict comprendre le gouvernement de la dicte ville, ce que Sa Majesté n'a pas entendu. »

([3]) Jacques, seigneur d'Urfé, de la Bastie, de Saint-Just, chevalier de l'ordre du roi, mort le 23 octobre 1574.

([4]) Manuscrit 6948 (copie).

pour vous donner advis que je m'en vays de ce pas monter à cheval pour m'en aller à Bourdeaulx aultant descousu de faulte d'argent, et d'esperance d'en recepvoir de longtemps et asseurance d'en despendre beaucoup, que je ne sçay à quel sainct me vouer, si ce n'est au patron de tous les aultres, auquel je supplie très humblement *nobis dare pacem in diebus nostris*, et si vous pouviez de vostre part estre si heureux ministre de valloir quelque chose en cet exploit si necessaire auprès de ceste sérénissime seigneurie, je vous prie de ne vous y vouloir espargner, *quia periculum in mora*, je dis et entens pour tout l'universel de la chrestienté qui en a plus de besoing qu'elle n'eut oncques, et laissant en la vollonté et seule puissance de Dieu chose si importante, je vous parleray de ce que vous m'avez recommandé par vos lettres. Et en premier lieu du paige Fayz, auquel j'ay donné pour avoir un cheval, s'en estant encores chargé de nouveau monsieur de Saint-Aulaire (1) pour l'envoyer à monsieur de Pardaillan (2). J'eusse bien voulu le garder si j'eusse peu, mais j'ay treuvé que chascun se faict sage rongnant son train, je dis du plus grand au plus petit, si est-ce que tout cela ne m'empescheroit d'avoir bon courage si je me sentois la force.

De Paris, ce 14e jour de septembre 1557.

Je vous prie, Monsieur mon frère, vouloir retenir par delà

(1) François de Beaupoil, seigneur de Sainte-Aulaire, panetier de François Ier et de Henri II, chevalier de l'ordre du roi le 10 octobre 1569.

(2) Serait-ce Hector de Pardaillan, seigneur de Gondrin, d'Antin et de Montespan, qui commença à servir sous Henri II et qui acheva de servir sous Henri IV? Ne serait-ce pas plutôt un homonyme, Blaise de Pardaillan, parent de la famille de Noailles, dont il est ainsi parlé dans une lettre de l'abbé de L'Isle à son frère aîné, écrite d'Amboise le 20 mars 1559 (manuscrit 6948): « Il y a deux jours que le sieur de La Renaudie fust tué en un petit rencontre, où entre aultres nostre jeune cousin de Pardaillan y fust envoyé à si piteuses enseignes qu'il y demoura? » Sur la mort de Pardaillan, voir l'*Histoire de la conjuration d'Amboise* dans les *Mémoires de Condé* (t. I, p. 328); l'*Histoire universelle* du président de Thou (traduction française, Londres, t. III, p. 488-498), l'*Histoire de l'Estat de France* (édition du *Panthéon littéraire*, p. 254); l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze (édition de 1841, t. I, p. 167), enfin un article de M. Mignet relatif aux *Lettres de Jean Calvin*, dans le *Journal des Savants* d'août 1857, p. 477 et 478

mon frère de Nouailles (1) le plus longuement qu'il vous sera possible, et après vous, s'il se peult, avecques honneur tel que vous l'ay souhaittez, car il ne faict icy bon pour luy n'y ailleurs.

En se rendant en Guyenne, A. de Noailles s'arrêta quelque temps au château d'Amboise, la reine l'ayant chargé de lui rendre compte de la manière dont on élevait les princes, ses enfants. Le 20 septembre, il écrivit d'Amboise même à Catherine de Médicis : « Madame, suivant ce qu'il vous pleut me commander, prenant congé de Vostre Majesté, je n'ay faly, estant arrivé en ce lieu, et après avoir baisé la main à Messeigneurs et dame, vos enfans, faire bien entendre vostre intention à toutes leurs gouvernantes. » Noailles vante « ceste si belle et agreable jeunesse », et déclare que le père et la mère d'enfants qui reçoivent une aussi excellente éducation, « seront les plus heureux princes en lignée de toute la chrestienté. » Il ajoute ce mot qui prouve que déjà, dès l'automne de 1557, quand le futur Henri IV et Marguerite de France n'avaient pas encore quatre ans révolus, on pensait au mariage qui devait être célébré le 18 août 1572 : « J'ay grandement augmenté ma commission vers le roy de Navarre et monsieur le prince, son fils, de plusieurs bonnes parolles que Madame Marguerite m'a recommandé leur dire de sa part, mais ce a esté de si bonne grâce que je m'asseure que le père et le fils n'auront peu de plaisir à les entendre (2). »

(1) Gilles de Noailles, qui avait accompagné son frère François à Venise, et qui allait lui succéder dans l'ambassade d'Angleterre, comme il devait lui succéder encore dans l'ambassade de Constantinople, comme il devait lui succéder enfin sur le siége épiscopal de Dax.

(2) D'après les mémoires de Claude Haton, publiés par M. Bourquelot dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1857, in-4°, t. II, p. 602, 616), il aurait été seulement question de ce mariage en 1570,

A. de Noailles s'empressa de se rendre à Nérac, où le roi et la reine de Navarre l'accueillirent parfaitement, ainsi qu'il l'apprend à son frère, le nouvel évêque de Dax :

A François de Noailles.

Monsieur mon frère, la compaignie où je me treuve, avec la faveur que ce Roy et Royne me font, m'escusera si je ne vous fays long discours. Aussi le despit que j'ay d'avoir si longuement tardé sans recepvoir de vos nouvelles ne me convient pas beaucoup. Toutesfois je vous diray que le Roy ne m'a poinct faict de desplaisir de vous conserver l'evesché de Dacqz (1), comme il ne fera de le vous accompagner d'une bonne abbaye, et à ce propos je vous declere qu'il me reste peu d'esperance de celle qui a donné la corvée à La Marque, vous priant le me renvoyer le plus tost qu'il sera possible, car j'ay necessairement affaire de luy. Je m'en vois demain à Bourdeaulx faire une petite reformation, aultant contant au surplus du Roy et Royne de Navarre que nul aultre qui ayt eu affaire de leur faveur il a un ang, mais c'est en tout ce que j'ay recherché de vos affaires et miens, tant des deppendances de la Basse Navarre et Béarn de vostre dioceze, que de la riviere de Couze (2). Vous ferez bien, monsieur mon

et le projet mis en avant par Montmorency, à la sollicitation de Coligny, aurait été la principale cause du traité de Saint-Germain (8 août 1570). Suivant Davila (*Histoire des guerres civiles de France*, traduction française, 1757, in-4o, t. I, livre V, p. 389), ce ne fut qu'au commencement de 1571 que Catherine de Médicis et Charles IX chargèrent Armand de Gontaut, baron de Biron, alors grand-maître de l'artillerie, de proposer à Jeanne d'Albret, en ce moment à La Rochelle, le mariage du Béarnais avec Marguerite. Favyn (*Histoire de Navarre*, Paris, 1612, in-fo p. 819), à la suite de Palma Cayet (*Chronologie novennaire*), affirme que le mariage avait été décidé dès l'année 1559, quand les futurs époux étaient encore des enfants de cinq et six ans, mais cette assertion n'est pas recevable.

(1) François de Noailles avait été pourvu de l'évêché de Dax pendant le court séjour de son frère à Paris, et grâce surtout à l'influence de ce dernier.

(2) Il y a plusieurs rivières de ce nom en France, mais il s'agit évidemment ici de la très petite rivière qui prend sa source dans le département de la Corrèze, au hameau de la Roche, et qui va se jeter dans la Vézère, à Larche.

frère, ce me semble, de le remercier et luy escrire honnestement, car je vous jure que nous luy sommes tenus, et sur cette asseurance je me recommanderay bien humblement à vostre bonne grace, priant le Createur vous donner la sienne.

De Neyrac, ce 25e jour de septembre 1557, à grand haste.

Vostre humble frère,

NOAILLES (1).

Quelques jours plus tard A. de Noailles écrivait au même :

Monsieur mon frère, j'ay receu vos lettres du 12 septembre, avecques les signatures de M. de St Marsal, pour lesquelles je fais compte, puisque je les ay eues gratis en vostre faveur, que par plus forte raison vous serez gratifié de vos expeditions de Dacqs. Et, au pis aller, vous en serez quitte en payant, me semblant encores que vous n'aurez eu peu de fortune (2) en ceste année, en attendant quelque chose d'augmentation pour l'aultre, ainsy que vos services assez convieront un si bon maistre que nous servons. Je viens presentement de baiser la main au Roy de Navarre, son cousin, qui m'a faict aultant et meilleur receuil que je pouvois desirer avec plusieurs faveurs et familieres responses sur mes requestes, que j'en demoure fort content et satisfaict, comme je seray encores davantaige quant les effects s'en ensuivront, en quoy, s'il vous plaist, vous tiendrez la main de vostre cousté, si vous estes encores par delà à son arrivée, vous asseurant que, si je ne me desoy (3) qu'il ayme et estime les trois frères (4) me ayant aultant dict de bien de vous qu'il s'en peult croire en nul aultre personnaige de vostre qualité, monstrant estre fort aise de ce que vous estes maintenant son voisin par le moyen de vostre evesché, pour lequel il m'a promis

(1) Manuscrit 6948.

(2) Fortune est ici, comme dans plusieurs vers de Racine, synonyme de bonheur.

(3) On écrivait ordinairement au XVIe siècle, *deçoy*, de *decipere*, abuser, tromper. La copie est sans doute infidèle.

(4) Antoine, François et Gilles de Noailles.

que vous n'aurez en son pais de Basse-Navarre et Bearn aucun trouble, comme avoit vostre predecesseur (1). M. de Lestang n'obliera par cy après, comme il n'a faict jusques icy à toutes choses qui nous ont touché, de faire office de parfaict amy mesmes en celuy cy duquel il est desja bien instruit, comme celuy des nostres qui s'y est le plus employé. Il s'en vient maintenant avec moy en Limosin. Les soldats sont mal payez (2) et, si peu qu'ils ont, faudroit un estat de trois ou quatre cens livres pour mon lieutenant, lequel j'ay desja faict M. de Cugnac, nostre parent, soubs le bon plaisir du Roy. Laissant ce long discours tant pour ma reputation que pour l'interest publicq des bons soldats et de mon lieutenant, je vous asseureray que, depuis que je suis party de vostre compaignie et arrivé à La Fage, je n'ay eu non plus de patience que un cheval de marée peult en avoir de la my-caresme jusques à Pasques (3), tant les affaires me pressent, ne mettant en nul compte ceux des bastiments où je suis entré bien avant. J'espère dans un an vous loger en ung pavillon qui sera possible le plus brave (4) de Limosin, et, l'an après, dans des salles à faire festes, et par ainsin vous pourrez croire que durant vostre charge et legation je ne seray oisif ni sans negocier avec la truelle et le marteau.

De Bourdeaulx, le 3 octobre 1557 (5).

(1) Voir sur la grosse et interminable affaire du revenu que l'évêque et le chapitre de Dax devaient toucher et ne touchaient jamais en Béarn, plusieurs des *Lettres* de Fr. de Noailles publiées en 1865, notamment p. 37, 38, 41.

(2) Le 19 octobre 1557, A. de Noailles recommandait chaleureusement ces mêmes soldats au cardinal de Lorraine, lui disant qu'ils n'avaient rien reçu depuis quatre mois entiers, qu'ils se trouvaient contraints de vendre leurs armes et de devenir, de braves gens qu'ils étaient, « coquins et belitres ». (Manuscrit 6908.)

(3) On trouvera bien d'autres pittoresques expressions dans les lettres suivantes, et l'on peut, ce me semble, appliquer à cette correspondance ce que M. Sainte-Beuve a dit de la correspondance de F. de Noailles. (*Nouveaux Lundis*, t. X, p. 192) : « Toutes ces lettres sont à noter, même pour l'histoire de la langue. »

(4) Le mot *brave*, pris dans le sens de beau, a été souvent employé par Molière, et est encore fort usité dans le langage populaire.

(5) Manuscrit 6948. Le lendemain (*Ibid.*), Noailles écrivait à M. d'Urfé qu'il était arrivé à Bordeaux le 26 du mois passé, qu'il y avait trouvé

En ce même mois d'octobre, A. de Noailles adressa successivement les trois lettres que voici au roi de France et à l'évêque de Dax :

A Henri II.

Sire, suivant le commandement qu'il vous pleut me faire prenant congé de Vostre Majesté dernièrement à Paris, je me suis rendu en ce lieu depuis le 26 du mois passé, pensant aller trouver le Roy de Navarre, mais ayant sçeu la creüe de ma compaignie estre assemblée et bien près des portes de ceste ville, j'ay pensé d'attendre que la monstre en fust faite, avant que passer oultre pour avoir plus de moyen de cognoistre mes soldats, et pour faire eslection de ceulx qui seroient plus dignes de vostre service, ayant envoyé mon lieutenant vers ledict sieur Roy affin de sçavoir ausquels jours il luy plaira que ladicte monstre en soit faicte, et cependant j'ay souvent visité et sollicité sa fortiffication qu'il a ordonnée en ceste dite ville, que à la vérité prend un bon commencement tel et si beau que, si les choses sont poursuivies et achevées comme l'entreprinse en est faicte, elle sera une des belles villes de guerre de vostre royaulme, et laissant tout le surplus de ce que je vous pourrois donner advis en ce que ledict sieur Roy de Navarre et Monsieur de Burye (1), vous peuvent faire entendre chascun jour du cousté de deça, je vous diray seullement, Sire, que maintenant je viens d'estre adverty que un mien oncle bastard (2) est allé à

un fort beau commencement de fortification. Il ajoutait, parlant d'une épidémie dans laquelle M. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, au mot *Coqueluche*) a cru reconnaître la grippe : « Cette maladie de coqueluche est si commune par tout ce pais de deça que l'on estime pour la part dans ceste ville y avoir environ quatorze ou quinze mille malades de ce mal. » Sur la coqueluche de 1557, qui exerça ses ravages à Paris non moins qu'à Bordeaux, M. Littré a cité un curieux passage des *Recherches de la France*, de Pasquier.

(1) Charles de Coucy, seigneur de Burye, lieutenant du roi de Navarre en Guyenne depuis 1559. Voir diverses lettres de ce personnage dans les *Archives historiques du département de la Gironde*.

(2) Cet oncle, comme on le verra dans la lettre suivante, où A. de Noailles en parle avec grande affection et grands regrets, s'appelait M. de L'Isle. On trouve une singulière oraison funèbre de ce vieil abbé

Dieu, du premier jour de ce mois, en ma maison, qu'il tenoit une petite abbaye à dix lieues de ceste ville, laquelle, s'il vous plaist, la donner à l'un de mes frères, nous serons tous trois de ce peu que c'est d'aultant plus forts à vous faire très humble service, que je prie à nostre Seigneur nous vouloir permettre avecques vostre contentement, et vous donner,

Sire, en prospérité et santé très longue et très heureuse vie.

De Bourdeaulx, du 4 octobre 1557 ([1]).

A François de Noailles.

Monsieur mon frère, depuis mon retour de Coussy, j'ay receu trois de vos lettres, la premiere à Paris sur le commencement de l'aultre mois, et les aultres deux en ceste ville, dont la derniere estoit du treiziesme dudit mois passé, sur le point de vostre partement pour vous en aller en vostre legation, que je prie à Nostre Seigneur vous y voulloir conduire et ramener avecques l'heur et contentement que j'espère qu'il fera. Je vous diray comme depuis trois jours, j'en ay receu d'aultres de Monsieur le doyen de Puydeval et de ma femme aultant fascheuses et piteuses et ennuyeuses que j'en aye jamais eu, depuis la mort de mon père, me faisant sçavoir celle de l'homme du monde à qui nous tous estions les plus attenus, ainsin que vous sçaurez facilement du pauvre Monsieur de L'Isle qui trespassa le premier jour de ce mois de sa colique venteuse. Je vous advertiray, Monsieur mon frère, que je suis pour le present le plus vieux de ce nom et que, selon le cours de la nature, je dois desloger le premier comme aussi la raison le veult. Bien vous veulx-je supplier, comme aussi je me veulx à moy commander, que nous regardions le reste qui nous sommes de ne nous offencer jamais

dans une lettre adressée à son neveu Antoine de Noailles, de Paris, le 9 novembre 1557 (Gaignières a lu 1551), par Jacques de Pompadour, abbé commendataire de Saint-Maurin (en Agenais), et plus tard aumônier du roi Charles IX : « Monsieur mon cousin, j'ay esté adverty du decès de feu Monsieur de L'Isle, lequel je avois laissé faisant si bonne chère, et ce ne fut sans bien festier nos bons vins... » (Manuscrit 6948.)

([1]) Manuscrit 6948.

l'un l'aultre, mais nous consoler par aultant de moyens que Dieu le nous commande, et nature nous apprend, où de ma part je n'y veulx espargner le peu d'industrie, desterité, et tout le bien qui est en ma puissance, et si d'avanture vous trouvez quelque deffault ou impatience en mon naturel, je vous prie le vouloir excuser par cy après, comme vous avez sçeu très bien faire cy devant de vostre aisné, qui vous tient maintenant la vraye collonne de sa vieillesse, ne desirant rien plus que pouvoir servir trois ans durant vostre absence, pour vous faire fortiffier d'un meilleur evesché, accompaigné d'un bonne abbaye, et à vostre retour s'en aller avecques quelque honneur reposer le demeurant de ses jours en sa maison, ou en quelque coin du royaulme de France, tel ou semblable que celluy-ci, où je me tiendrois assez contant, mais que [1] j'y fusse un peu mieux traicté, comme il me sembleroit estre bien facile, puisque le maistre m'a cognu icy utille pour son service au temps de ses chaudes allarmes. Le jeune sieur comte du Lude y commandoit en attendant mon arrivée, lequel despuis quatre jours m'a quitté la place [2]. Toutesfois l'on dit qu'il retournera dans dix ou douze jours, et le sieur de Vaillac, qui avoit fait mettre dans la provision de sa capitainerie du chasteau Trompette le gouvernement de la ville de Bourdeaulx, s'est treuvé fort confus après avoir parlé au Roy de Navarre. Le Roy a donné l'abbaye de L'Isle à M. de Noaillac, mon frère, et à moy le temporel, c'est-à-dire l'aubaine, parce qu'il estoit bastard.

De Bourdeaulx, le 12 octobre 1557 [3].

Au roi de France.

Sire,

Estimant que vous n'avez pas heu souvent adviz du Roy de Navarre despuiz quelque tempz, j'ay pencé vous fere ceste cy pour fere entendre à Vostre Magesté que ledict sieur Roy en

[1] Pourvu que.
[2] Gui de Daillon, comte du Lude, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Poitou, sénéchal d'Anjou, etc.
[3] Manuscrit 6948.

doibt estre grandement excusé pour une maladie de fluz de ventre dissenterie, qui le surprint sur son chemyn de Pau à Nerac, faisant grand habondance de sang dont il a esté contrainct de garder le lict, estant arrivé audict Nerac et tellement travaillé que, jour et nuyct, il falloit qu'il se levast à la cele bien soixante foyz, et se treuvant par inconveniant pour ce tempz si desgarny de medecins, qu'il falust de necessité en envoyer querir ung en la ville d'Auch ([1]), lequel toutesfois luy vint au secours si à propos qu'en l'heure de son arrivée luy prepara une prinse de rubbarbe dont, en ung moment, il se treuva amandé, et maintenant, comme j'entendz, horz de tout dangier, et vers lequel je m'en vays presantement pour avoir une resolution de ce qu'on doibt fere de ces compaignies nouvelles, et luy fere sçavoir par mesme moyen l'estat de sa fortiffication qu'il a ordonnée en ceste ville qui se continue, Sire, comme sont toutes les aultres de ce gouvernement, si bien que j'espere, dans l'esté qui vient, toutes choses y seront fort advancées au grand contemptement et profit de Vostre Majesté et à la louange de tout ce peuple qui contribue a la despence, et neanmoins assez volontairement, et laissant le surplus en ce que vous peult d'heure à aultre fère entendre de la frontiere Monsieur de Burie je feray icy la fin, en suppliant le Createur vous donner, Sire, en toute prospérité très heureuse et longue vie.

De Bourdeaulx, ce XIXe jour d'octobre 1557.

De la main même de Noailles :

Vostre très humble et très obeissant subget et serviteur,

NOAILLES ([2]).

Le 9 novembre 1557, A. de Noailles annonce, de Bordeaux, au roi de Navarre, qu'il lui envoie le sieur de

([1]) On avait d'abord écrit « Agen », et on avait ajouté : « lieu pour ce jourdhuy assez suspect de peste. » Le tout a été barré.

([2]) Manuscrit 6,908. Dans une lettre *(Ibid.)* adressée, le même jour, au cardinal de Lorraine, Noailles le prie d'ordonner au trésorier de l'extraordinaire des guerres de payer les soldats de la garnison de Bordeaux. Il s'y plaint du sieur de Vaillac, qui le trouble dans son gouvernement de Bordeaux, quoiqu'il en soit en possession depuis sept ou huit ans, et il demande de nouvelles lettres du roi qui l'affermisseut dans sa possession.

La Rivière [1] pour lui rendre compte de ce qui s'est fait au boulevard royal depuis l'ordonnance et le départ de Sa Majesté, le priant de mander son avis et son intention sur ces ouvrages, où le peuple espère voir le fruit de ses travaux et de ses dépenses, assurant que « si les fortifications sont continuées un an entier, ceste place sera en sa perfection du cousté de la terre, veu l'inclination de ce peuple qui chemine de bonne volonté, » et exposant qu'il serait nécessaire que Sa Majesté y fît contribuer les autres sénéchaussées de son gouvernement de Guyenne [2]. Le même jour, Noailles, dans une lettre au roi de France, décrivait ainsi une terrible série de tempêtes qui n'est mentionnée dans aucune des histoires de la ville de Bordeaux qu'il m'ait été permis de consulter : « Il a fait en ce pais de si grans oraiges et cruel temps de vents et de pluyes despuiz quatre ou cinq jours, et par exprès la nuit passée, qu'il en est advenu beaucoup de ruynes et à la mer et à la terre, et dont environ la minuict il a fallu que j'aye baillé les clefs de deux portes de la ville sur la rivière, pour donner secours à tous les navires qui se perdoient et qui ont toutesfois receu grand dommaige, et quelques maisons de ceste ville qui sont tombées, et tué et ensevely plusieurs personnes, et en ce chasteau, auvents, couvertures, et abbatu le clocher de la chapelle et emporté les pierres et ardoises comme si le follet l'eust faict [3]. »

Ici doit se placer une lettre adressée, le 16 novembre

[1] Ce « sieur de La Rivière » est-il le même que le « sieur de La Rivière, » qui fut élu maire de Bordeaux, à la place d'Antoine de Noailles? (*Supplément des Chroniques*, etc., par Jean Darnal, p. 76, *verso*.)

[2] Manuscrit 6908.

[3] *Ibidem*. Le follet est une sorte de lutin, ce que l'on a souvent appelé l'esprit follet.

de la même année, par le gouverneur de Bordeaux à François de Noailles :

MONSIEUR MON FRÈRE,

J'ay receu vostre lettre de....... (1) du 5 octobre, et une de M. de L'Isle de Venise du 17. J'ay fort grand plaisir de vous sçavoir en bonne santé et après beaucoup de peines passées par ces rudes montaignes enfin arrivés au lieu du repos, vous asseurant que la presence de Monseigneur le cardinal de Tournon (2) en ce lieu là me consolle pour entendre ce grand et digne personnage en endroict duquel vous en pouvez avoir et jouir le bien de sa vüe et presence et de son sage et prudent conseil, quand vous l'en rechercherez, que j'estime sera souvent, veu la bonne opinion que je sçay que vous avez de ses rares vertus et louables conditions et de la plus nette et solide cervelle d'homme d'estat que je cognoisse à nuit (3) en la chrestienté.

Je suis marié à Bordeaux depuis quatre jours et engagé, comme je pense, tant que le temps suspect de guerre durera, de quoy je ne seray marry pour beaucoup de raisons que vous pouvez penser, et entre aultres d'avoir perdu durant cette saison la lumière de mon estoille. Le jeune sieur comte du Lude m'a longtemps quitté la place, s'en estant allé en Picardie avecques sa compaignie. Aussi n'estoit il icy commis qu'en attendant ma

(1) Nom d'une ville d'Italie que je laisse en blanc, parce qu'il est trop peu lisible, et que j'aime mieux m'abstenir que me tromper.

(2) François de Tournon, archevêque d'Auch en 1537, archevêque de Lyon en 1551, l'habile négociateur des traités de Madrid (1526), de Cambrai (1529), de Nice (1538). L'abbé de Vertot (*Introduction*, p. 44, 45) appelle ce prélat « un des grands hommes de son siècle, » et dit, au sujet de François de Noailles restant généreusement fidèle au ministre disgracié : « Il y avait quelque alliance entre leurs maisons, et une liaison étroite entre leurs personnes. » Du bel éloge fait ici du cardinal de Tournon par A. de Noailles, il faut rapprocher ce mot de l'auteur de l'*Histoire de l'Estat de France* (p. 208 de l'édition du *Panthéon littéraire*), affirmant que Catherine de Médicis avait une telle opinion du génie de cet homme d'État, « qu'il luy sembloit les affaires ne pouvoir mal aller quand il s'en mesleroit. »

(3) Maintenant, à présent. La langue gasconne a gardé l'expression *ancyt*, c'est-à-dire, *à la nuit, cette nuit*, comme synonyme d'aujourd'hui. On a rattaché cette singularité à une coutume gauloise.

venüe. Quant à ce grand sieur de Vaillac qui m'a voulu user de surprinse en la capitainerie et garde de ceste ville, après en avoir faict plusieurs proclamations tant à la Cour, en Quercy, qu'en ceste Guyenne, des honneurs, grandeurs, auctorités, estats de la charge qu'il avoit et se promettoit davantage, il s'est treuvé en la fin Martin (1), n'ayant puissance que dans les murailles du Chasteau Trompette, et encores avecques telle honte qu'il n'y oze entrer après avoir veu que pour la contre-poison des lettres qu'il avoit eues par surprinse du gouvernement de ladicte ville, j'eus incontinent desclaration du Roy au contraire et en ma faveur et attache en icelle du roy de Navarre, que luy fut à luy refusée, ayant esté despuiz toutes mes bulles enregistrées en la cour de Parlement et en la jurade de ceste ville. Et voilà comme ce Monsieur a esté favorisé de sa sotte et indiscrète entreprinse. Le pis que j'y voye, il n'en vient pas une seule maille en ma bourse, mais au contraire accroissement de toute despense. Quant aux nouvelles de ceste Guyenne je vous asseureray que nous y fortiflons Bayonne, Dacqs, Bordeaux, Blaye et La Rochelle en grande dilligence, et de telle sorte que je pense si l'on continue un an durant, qu'il n'y aura pas de plus belles villes en France, ce qui est à croire atendu qu'il n'en couste rien au Roy, mais à des subjets de Guyenne qui cheminent de meilleure volonté et plus dilligemment que je n'eusse pensé. M. de Candalle (2) fait bien son debvoir en vostre ville d'Acqs, mais on dit peu au contentement des habitans parce qu'il a usé, dit-on, de trop grande violence.

De Bourdeaulx, ce 16 novembre 1557 (3).

En ce moment, le cardinal de Lorraine avait songé à

(1) Expression proverbiale qui n'est mentionnée ni dans le *Livre des proverbes français*, de M. Le Roux de Lincy (seconde édition revue, corrigée et augmentée, Paris, 1859, 2 vol. in-12), ni dans les autres recueils du même genre que j'ai pu feuilleter. Cette expression est, ce me semble, assez exactement représentée par celle-ci : « Il est redevenu Gros-Jean comme devant. »

(2) Frédéric de Foix, comte de Candalle, fils de Gaston de Foix et de Marthe d'Astarac, et frère des deux évêques d'Aire, Christophe et François de Foix.

(3) Manuscrit 6948.

envoyer A. de Noailles « à Strasbourg, ou plus avant au pays », pour y négocier, de la part du roi, des levées de troupes et de nouvelles alliances avec différents princes allemands, mais le duc de Guise répondit à son frère qu'il valait mieux laisser le gouverneur de Bordeaux en un poste où sa présence était d'une si grande utilité (1).

Le 23 décembre, M. de Marchaumont annonça (de Saint-Germain-en-Laye) à M. de Noailles qu'il venait d'être mis « en l'estat de chambellan de monseigneur le Dauphin, que tenoit M. de Bleneau (2). »

Deux jours après, un petit conflit éclata entre le gouverneur de Bordeaux et le corps municipal de cette ville. Le discret historien Jean Darnal parle ainsi de cet incident : « Le seigneur de Noailles, le jour de Noël, s'efforça de troubler Messieurs les jurats en la seance et rang qu'ils tiennent tous les ans ledit jour en l'Eglise de Saint-André, de quoy furent faites plaintes au Parlement, et des permissions qu'il bailloit aux batteleurs de jouer; [ils] se maintindrent en leur possession, et s'y sont maintenus depuis (3). »

(1) Vertot, *Introduction* (p. 20 et 21). La dépêche du cardinal de Lorraine est du 16 novembre 1557. Le duc de Guise, dans sa réponse, dit du sieur de Noailles et du sieur de Soubize, proposés par son frère : « Vous me nommez deux personnages que je tiens si suffisans et notables, que je les pense dignes de plus grandes charges. » Voir les pages 17 et 18 de la même *Introduction* au sujet de toutes les précautions prises à Bordeaux par A. de Noailles « pour contenir des esprits vifs et remuants, pour dissiper les cabales, et pour s'opposer, en même temps, aux entreprises de l'ennemi. »

(2) Manuscrit 6948.

(3) A. de Noailles dut, peu de temps après, aller passer queques jours en Limousin, comme il en avait manifesté l'intention dans sa lettre à l'évêque de Dax, du 3 octobre 1557, car M. de Lestang lui adressait, le 13 janvier suivant, une lettre dont le manuscrit 6948 donne ainsi le sommaire : « Sur quelques démêlés arrivés depuis son départ de Bordeaux entre les jurats et enfants Sans-Soucy et soldats. »

Le 2 février 1553 (1), A. de Noailles adressait à l'évêque de Dax cette lettre, qui fait également honneur au bon frère et au bon citoyen :

Monsieur mon frère, il y a deux jours seullement que j'ay receu vostre lettre du 8 decembre, laquelle encores qu'elle fust de vieille datte et plaine d'infinies plaintes de vostre indisposition, m'a donné un grand plaisir, mesmes pour y avoir veu un poscrit (2) de vostre main aussi bien peint que j'en aye jamais veu de ce pinceau, et aussi que toutes aultres lettres qui sont venues avec la vostre me promettent vostre parfaite guerison, de quoy je vis plus à mon aise et contant, ayant esté, je vous asseure, Monsieur mon frère, plus fasché que je ne vous sçaurois escrire de ceste lourde et ennuieuse maladie que vous devez avoir chassée si loing par diette et bon reiglement de vivre, qu'elle ne vous travaillera jamais plus, ny vos amis qui ont esté assez troublés pour un coup, et, à ce propos, me semble vous doibt souvenir de deux choses, l'une qu'il ne fault pas tant manger ni faire exercice au pays où vous estes, comme par deça, et que vostre estomac n'est plus de ceux qui peuvent chanter sur le livre à toutes occasions. Le sens, la prudence et expérience qui sont en vous en tant de grandes choses, vous doibvent rendre bon maistre ez artz en ce qui vous touche de si près, qui me gardera vous en dire plus ung seul mot, me semblant aussy que le subjet que nous avons de nous resjouir de la prinse de Calais et de Guynes (3), et d'avoir chassé ces mouches si piquantes d'Anglois de la mer, merite bien d'en dire un petit discours, en

(1) Je ne modifie aucune date dans les documents cités ici, me contentant de rappeler que l'année commençait alors à Pâques, et que cette fête, en 1556, fut célébrée le 5 avril; en 1557, le 18; en 1558, le 10; en 1559, le 26 mars; en 1560, le 14 avril; en 1561, le 6; et en 1562, le 29 mars.

(2) Je ne trouve dans aucun dictionnaire cette traduction de *Post-Scriptum.*

(3) Calais fut pris le 10 janvier 1558 (nouveau style), et Guines, le 22 du même mois. François de Noailles fut quelque peu le collaborateur du duc de Guise dans la grande œuvre de l'expulsion des Anglais de la ville qu'ils occupaient depuis plus de deux siècles (1347). Voir l'*Introduction* aux *Lettres inédites de François de Noailles*, 1865, p. 4 et 5. Bordeaux célébra la délivrance de Calais par des feux de joie et une procession générale. (Jean Darnal, p. 73, *verso*.)

vous asseurant, Monsieur mon frère, que ceste nouvelle m'a tant esté agréable, que j'en ay souvent perdu le dormir depuis que je l'ay sceu, pour l'advantage, honneur et reputation qu'aura nostre maistre maintenant de ceste heureuse conqueste, et la grand incommodité qu'auront tous nos ennemis, et par exprès les insulaires de la perte de ceste place, qui estoit à la vérité, et pour la guerre et pour le trafficq de leurs marchandises, la plus importante de l'Europe. Mais quand je pense aussy que l'extreme regret qu'en auront l'un et l'aultre de ces deux nations leur engendrera une si merveilleuse rage qu'ils ne voudront jamais venir au bien d'une paix, sans en avoir prins une grande revange, j'en suis je ne sçay où, et de tant plus qu'il se sent desja par deça commissions fort extraordinaires pour recouvrement de deniers, et qui touchent generallement la noblesse, laquelle est sur tous aultres estats à plaindre, d'aultant que de cent gentilshommes je n'en vois pas deux qui ne soient bien fort en arrière par ces continuelles guerres, et pour le desir qu'ils ont de faire service au Roy, qui ne leur manquera encores quelque chose qui leur peust advenir, et de ma part je n'eus jamais meilleur courage, mais la force de la bource me deffault à bon escient, car de payement depuis deux ans je n'en vois point de nouvelles, quelque instance et importunité que j'en sçache faire, et si fault que je face une merveilleuse despence, ce n'est pas ce qu'il me fault pour marier mes filles (1). Dieu pourvoira à tout, s'il luy plaist, et contentera ses créatures selon qu'il verra estre de besoing et necessaire. J'ay cejourd'huy faict donner une audiance à la requeste de vostre chapitre d'Acqs contre un quidan particulier qui leur avoit volé un benefice qui luy avoit esté baillé en garde en faveur de sa fabrique et à l'entretenement des coristes. Ma femme a receu vostre taffetas, de quoy elle a faict une fort belle robbe. J'ay pareillement veu vostre collet, comme je vous ay cy devant escript, à quoy je

(1) A. de Noailles n'eut pas moins de six filles : *Marie*, qui épousa Jean de Ferrières, seigneur de Sauvebœuf (1561), et, en secondes noces, Joseph de Lart et de Goulart, seigneur de Birac (1572); *Anne*, qui fut religieuse; *Françoise*, mariée avec Gabriel de Clermont-Tonnerre, seigneur de Touri; *Gabrielle*, morte jeune; *Marthe*, femme de Pierre, vicomte de Sedières (1571), et *Françoise*, femme de Louis de Saint-Martin, vicomte de Biscarosse (1568).

veulx adjouster qu'il me souvient de la requeste que Monsieur le comte de Villars ([1]) vous fit de luy envoyer, et à feu Monsieur le vicomte de Thurenne ([2]), des peaux luysantes du Levant qui se recouvrent à Venise, et que, s'il vous plaist m'en faire la part que vous eussiez faict au pauvre trépassé, je m'en revestiray à ceste nouvelle saison, et je contreferay un brave soldat de l'aage de 27 ans et demy, qui est juste la moytié de ce que j'ay avecques ma robbe de nuit, et sur ce je feray la fin par mes plus humbles recommandations à vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, Monsieur mon frère, la sienne et longue vie.

De Bourdeaulx, ce second jour de febvrier 1557.

Monsieur mon frère, je vous ay escript, estant à la cour du roy de Navarre. Le temps se dispose fort pour nettoyer du tout ceste place, me semblant à ce propos que vous feriez grand plaisir audict sieur Roy de luy donner quelques advis dont il m'a chargé vous semondre, vous voulant asseurer qu'il vous aime et estime plus que je ne vous diray pour ce coup ([3]).

Le 3 février 1557, le roi de Navarre écrivit à Messieurs de Noailles, de Roffignac, de Fauguerolles, Brassac et à l'abbé de Sainte-Croix, que l'imposition de vingt sols par tonneau, qui devait être employée aux fortifications, rapportant peu d'argent et amenant, d'ailleurs, beaucoup d'abus, il faudrait désormais « laisser passer franchement tous les marchands » ([4]).

Le 7 du même mois, A. de Noailles répondit au roi de

([1]) Honorat de Savoye, comte de Tende et de Sommerive, qui fut chevalier de l'ordre du roi, maréchal et amiral de France, gouverneur de Guyenne et de Provence, etc.

([2]) François III de La Tour, vicomte de Turenne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des cent gentilshommes de sa maison, avait été blessé à la bataille de Saint-Quentin et était mort trois jours après (13 août 1557), dans sa trente-deuxième année. C'était le fils de François II de La Tour avec lequel, ainsi que nous l'avons vu, A. de Noailles, tout jeune encore, était allé en Espagne et en Italie.

([3]) Manuscrit 6948.

([4]) Manuscrit 6948.

Navarre : « Suyvant les lettres qu'il vous a pleu escrire à Messieurs les presidens de ceste cour de parlement, abbé de Saincte-Croix et à moy, et les instructions que j'avoys premièrement receuz, j'ay incontinent faict entendre aux officiers de la comptablerye vostre intention affin qu'ils laissassent passer toutes choses comme ils souloyent faire. » Le correspondant d'Antoine de Bourbon crut devoir toutefois faire observer que, le vin étant un aliment plus facultatif que nécessaire, et l'argent qui en provient étant fourni beaucoup plus par la bourse du « riche et du voluptueux », que par la bourse de l'indigent, on trouvera difficilement une autre imposition moins dommageable et plus supportable pour le menu peuple. Le gouverneur de Bordeaux ajoute qu'il serait plus intéressé que personne à ne pas réclamer le maintien de cette imposition, destinée à faire enchérir le vin qu'il est obligé d'acheter. Il espère, du reste, qu'on lui fournira le moyen d'achever « la si louable entreprise des fortifications », et il envoie au roi de Navarre « l'ingénieur Antoine », qui lui rendra compte de la marche des travaux. « Quant aux engins de Christophe M[r] de Candalle (1), j'ay tant faict chercher du bois propre, qu'enfin il s'en est treuvé en un navire, duquel l'on s'aydera sans toucher à celuy de la maison de ville qui donnoit aux jurats si grand regret de le bailler. Et à la vérité ils

(1) Christophe de Foix-Candalle, évêque d'Aire, de 1560 à 1570, année où, étant mort (14 septembre), il eut pour successeur dans son évêché son savant et illustre frère, François de Foix-Candalle. A. de Noailles reparle encore de la machine du futur prélat dans une lettre au roi de Navarre du 28 février : « Nos fortifications se continuent selon le moyen que nous en avons. La machine de l'invention de Christophe M[r] de Candalle est dressée au boulevard royal. » Dans cette même lettre, A. de Noailles se plaint des jurats de Bordeaux qui n'ont pas voulu lui accorder l'autorisation de faire valoir une traite de son frère, l'évêque de Dax, et il supplie le roi de leur adresser une lettre de recommandation. (Manuscrit 6908.)

avoient quelque raison. Il fault compter qu'on aura bientost ceste machine preste. » A. de Noailles termine sa dépêche en apprenant au père de Henri IV que le feu a pris à une partie des dix milliers de poudre que ceux de cette ville de Bordeaux font fabriquer par le commandement du roi ([1]).

Le 21 du même mois, Noailles répondit en ces termes à une lettre dans laquelle le cardinal de Lorraine réclamait, de la part du roi, le métal des cloches de la ville de Bordeaux confisquées, en 1548, par l'implacable Anne de Montmorency : « Monseigneur, quant à ce que m'escrivez par la vostre du 23 decembre dernier de quelque quantité de metal des cloches qui furent adjugées au Roy du temps des esmotions, que le dict seigneur estime qu'elles sont encores en ceste ville, je vous asseureray que long temps avant que j'allasse en Angleterre, j'en fis charger par commandement de Monseigneur le connestable tout ce qu'il en y avoit en ce lieu, qui fut porté la plus grand part au chasteau de Nantes, où je pense qu'il soit encores, d'aultant que au second embarquement que j'allay faire de M. de Termes ([2]) et de son armée qui alloit en Escosse, j'en vis quelqu'une entre les mains du lieutenant du dict chasteau, m'estant enquis aux officiers du Roy en la seneschaussée de Guyenne s'il y en restoit, j'ay descouvert qu'il en y peut avoir encores de Xaintonge. Je m'en informeray, ne faisant doubte que le Roy et vous n'ayez agreable que ce

([1]) Manuscrit 6908. Dans une lettre précédente (du 29 janvier 1557, *Ibid.*), A. de Noailles entretient le roi de Navarre d'une assemblée des jurats de Bordeaux dans laquelle il avait été délibéré sur l'*avitaillement* du château de Hâ et du Château-Trompette, et sur le détournement du ruisseau de la Devèze.

([2]) Paule de La Barthe, seigneur de Termes, avait dignement remplacé (1549) André de Montalembert en Ecosse.

qu'il s'en pourra tirer soit employé aux fortifications et munitions par deça ([1]). »

Le 5 mars, le gouverneur de Bordeaux écrivit à Antoine de Bourbon pour obtenir — je me sers de l'analyse de Guignières — « lettres patentes du roi par lesquelles il soit commandé à neuf ou dix navires de guerre d'escorter le sieur du Breuil, sommelier du roi, qui conduit les vins du roi, dudit roi de Navarre, des cardinaux de Bourbon et de Guise. Les dits navires sont au port de Bordeaux prêts à partir dans quinze jours pour aller aux terres neuves, et ne s'esloigneront pas beaucoup de leur route de conduire et escorter les vaisseaux chargés des susdits vins jusqu'au port de Saint-Paul-de-Léon. Autrement le dit sieur du Breuil fait difficulté de conduire ces vins à cause du danger qu'il y a sur les chemins ([2]). »

Le 17 du même mois, il adressait au cardinal de Châtillon ([3]) et au cardinal de Sens ([4]) deux lettres absolument semblables, leur disant : « J'envoye ce porteur exprès au Roy et Roy de Navarre pour sçavoir une finalle resolution de ce qu'il leur plest faire des soldats de ces deux chasteaux et ville de Bourdeaux, qui n'ont eu payement neuf mois y'a, qui a esté cause qu'il

([1]) Manuscrit 6908. Jusqu'à ce jour on ne savait pas, si je ne me trompe, ce qu'étaient devenues les cloches qui, après la révolte de 1548, avaient été « ôtées tant de la maison de ville, que des églises. » (*Chronique bordelaise*, p. 30.)

([2]) Manuscrit 6908. C'est un passage à joindre à toutes les citations relatives aux vins de Bordeaux réunies par M. Francisque Michel dans son *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* (2 vol. in-8, 1867-70), *passim*.

([3]) Odet de Coligny, fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, sœur du connétable. D'excellentes relations existaient entre le cardinal de Châtillon et messieurs de Noailles. Voir ce qu'en dit l'évêque de Dax dans une lettre écrite en 1562 au cardinal de La Bourdaisière. (*Lettres inédites de François de Noailles*, 1865, p. 215.)

([4]) Jean Bertrandi, archevêque de Sens et cardinal en 1557, garde des sceaux de France de 1551 à 1559.

a fallu que de pitié je leur en aye presté beaucoup du mien, duquel avec celuy que j'ay continuellement despendu depuis dix mois qu'il y'a que je suis hors de ma maison, je me treuve tant en arrière qu'il faut par necessité que je cherche les remèdes en la bonté et libéralité de Sa Majesté. Il y'a deux ans et huit mois que je n'ay rien receu de mes estats. Il est impossible que je puisse en ce lieu suporter une merveilleuse despence que je suis contraint de faire. En quelque endroict que ce soit de ce royaulme, nul n'a plus de moyen de despendre que j'ay en ceste ville, où il fault, pour la reputation et service du Roy, beaucoup paroistre, ny plus de peyne pour se contenir auprès d'une cour de parlement et d'un magistrat de ville qui se retrouve le plus insupportable qui soit en aultre ville du monde et qui m'a faict, depuis quelque temps, assez souvent souvenir de l'absence de Monseigneur le connestable ([1]). »

Le messager spécial qui remit au cardinal de Châtillon et au cardinal de Sens les lettres du 17 mars, était aussi chargé d'apporter à Catherine de Médicis la lettre suivante :

Madame, je continue de faire fortifier ceste ville qui sera, si elle peut estre parachevée, une des plus belles villes de guerre de tout le monde. J'ay sçeu par la voye de la mer les desplaisirs en quoy la Royne d'Angleterre se voit plongée pour la perte qu'elle a faite de Calais et de Guynes, avecques extremes regrets que ses subjects luy font congnoistre, et qu'elle à la vérité doibt avoir à bon escient de s'estre mariée et despuiz desclarée à la guerre, contre son propre debvoir et leur intention, dont il me semble de veoir jusques la aultant de choses diverses et estranges comme la nature de ce royaulme les a de tout temps accoustumé de produire, mesmes de ce que les ungs la font grosse de six mois, aultres de plus, et les aultres de moings, parlants assez indifferemment de chose si incertaine, de quoy toutesfois je

([1]) Manuscrit 6908.

m'asseure que tous ceux la ensemble, ses sages femmes estans près d'elle, sont assez certains que de ceste groisse elle n'engendrera ni n'enfantera que tous les tonnerres, troubles et contrarietez qui se peuvent attendre en ce miserable royaulme. Mais quoy qu'il en soit, le roy et vous, Madame, pouvez estre certains d'avoir remis en vostre maison et domaine la plus heureusement proffitable conqueste qui se fist il y a deux cens ans par nul de vos predecesseurs, et aultant dommageable à tous vos ennemis, et par expres à ces trois nations, Anglois, Flamans, et Espaignols, qui perdent par ce moyen toute facillité de trafficquer, naviguer et marchander, et ne sçachant, Madame, que vous representer davantage, etc.

De Bourdeaulx, 18 mars 1557 (1).

Dans sa lettre du même jour au roi de France *(Ibid.)*, Noailles commence par dire qu'il envoie tout exprès ce porteur en poste solliciter à la Cour quelque assignation pour les soldats des garnisons des deux châteaux de Bordeaux. Il n'a pas assez de trente soldats « pour faire guets et factions ». Tout au moins lui faudrait-il son enseigne complète pendant l'été, car « il est à craindre que tant l'Anglois que l'Espaignol soient pour faire quelque descente ez pays du Buch et Medoc, » où il est forcé d'envoyer souvent des hommes chargés de surveiller les côtes. Il supplie Henri II d'avoir égard à l'excessive et continuelle dépense qu'il lui faut faire à Bordeaux, et qu'il ne peut plus soutenir sans l'appui de Sa Majesté, ayant été contraint d'employer, depuis le mois d'avril dernier, plus de treize mille livres, auxquelles se joignent cinq mille livres que les Anglais demandent à ses pleiges, à Paris, pour la traite des blés qu'il plut au roi lui accorder, lorsqu'il était en Angleterre. Il ajoute : « Les Espaignols ont treize ou quatorze pataches çà et là au long des costes de Buch, Medoc et Xaintonge tenans en

(1) Manuscrit 6908.

grand subjection, les navires qui vont et viennent en ces ports, et celuy d'Arcachon, audict Buch, s'estant treuvé plus subject à leur descente et des Anglois, je fus adverty par le cappitaine du lieu que les dictes pataches y estoient arrivées le 1 de ce mois : j'y allay en diligence avecques vingt-cinq ou trente soldats harquebusiers, esperant de les chastier si bien avecques l'ayde des gens du pays, mais je les treuvay partis après avoir prins deux barques. J'y demeuray quelque temps pour reconnoistre le lieu. Il est bien difficile de faire quelque chose qui soit utille pour la conservation de ce port...»

Le même jour encore, Noailles, après avoir *(Ibid.)* répété au roi de Navarre presque tout ce qu'il venait d'écrire au roi de France, lui rendait ainsi compte de ses démêlés avec les jurats de Bordeaux : « Après avoir M. de Burie travaillé pour apointer les differens qui estoient entre les jurats et moy, et recueilly les advis de plusieurs personnes qui estoient ou avoient esté du corps de la ville, et pour ce regard, fort suspects à mes intentions, neanmoins les dicts jurats n'ont voulu avoir agreable sa declaration, combien qu'en ma defaveur et qu'ils eussent promis de l'en croire. Je vous envoye le double des dicts articles, vous suppliant permettre que le tout soit bien debattu et entendu avant qu'il soit determiné au prejudice de Votre Majesté et le mien. J'espère, suivant la permission qu'il vous a pleu m'en donner, aller faire une course dans deux jours jusques chez moy pour estre de retour à Pasques [1], durant

[1] Le 29 avril 1558, Noailles écrivait de La Fage à son frère, M. de L'Isle : « Je fis faire lundy dernier les honneurs de feu M. de L'Isle au lieu de Noailles, où M. l'abbé de Gramond fit l'office. J'espère partir pour m'en retourner à Bourdeaux mardy prochain, laissant en ce lieu massons et manœuvres qui besognent de toutes parts avecques merveilleux soing et despence. » (Manuscrit 6908.)

lequel temps le sieur de Cugnac, mon lieutenant, sera, comme il a toujours esté, soingneux de satisfaire à ce qu'il doibt, et M. de Sainete-Croix ([1]) n'oubliera, de son costé, de faire faire toute diligence pour avancer nos fortifications. »

A. de Noailles était à Bordeaux le 12 mai suivant, comme il le marque dans une lettre, du 17 de ce mois, au roi de Navarre *(Ibid.)*, lettre où il s'excuse de n'être pas arrivé plus tôt, prétendant que les grandes pluies et les rivières débordées l'ont obligé de rester chez lui quinze jours après l'expiration de son congé. Dès son retour, dit-il, il a visité les fortifications et en a été très satisfait. Toutes choses, du reste, ajoute-t-il, se portent bien de ça, si ce ne sont les pauvres soldats qui languissent toujours dans une extrême nécessité, aussi bien que leurs créanciers. Il termine sa lettre par de vives plaintes contre les jurats de Bordeaux, qui veulent absolument le priver des droits dont il a joui jusqu'à présent, et qui, à force de « grands exclamations », ont obtenu du parlement des arrêts qui portent un tort notable au roi de Navarre et à lui-même considéré comme capitaine de la ville. Il prie Antoine de Bourbon de lui envoyer des lettres pour le Parlement et pour la Jurade, dans lesquelles il exprime formellement ses intentions en attendant sa venue, l'assurant qu'il n'a d'autre support que Sa Majesté.

Le 25 mai, Noailles mande au même roi que les fortifications de la ville de Bordeaux s'élèvent lentement, faute d'argent et de manœuvres, et il insiste pour que le roi apporte les sommes indispensables, ou pour qu'il

([1]) Augier Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix, doyen de Saint-Seurin. Ce personnage figure dans l'*Histoire de Bordeaux*, par dom Devienne (p. 129, 130).

ordonne qu'on tire de la comptablerie celles qui proviennent de l'impôt spécial établi sur chaque tonneau, ce qui viendrait bien à propos pour mettre en état les trois boulevards, Royal, Saint-Aulaye et Saint-Julien, ouvrage qui n'est ni peu considérable, ni peu coûteux ([1]).

Le 4 juin, le gouverneur de Bordeaux écrit à la fois au roi de France et au roi de Navarre, leur transmettant des avis d'une haute importance. Ces avis, des plus certains, lui sont venus, dit-il, « par tierce personne qui avoit intelligence avec des marchands flamans qui, estant arrivés avecques trois navires munis de bons passeports de Sa Majesté, furent arrestés par d'aultres navires de la royne d'Angleterre et menés, d'abord, au port de Douvres, et, depuis, à Portsmouth. » Ces avis, conformes à d'autres reçus d'ailleurs, soit par lui, soit par M. de Burie, portent que les ennemis font quelques préparatifs à Saint-Sébastien, et qu'ils pourraient bien opérer une descente en France, et à Bordeaux plutôt qu'en nul autre endroit, parce qu'on ne s'est nullement préoccupé d'y mettre des forces capables de leur résister, et que tout le monde connaît la facilité avec laquelle on pénètrerait dans cette ville. A. de Noailles prie Leurs Majestés de donner, en toute hâte, des ordres en conséquence. Il recommande particulièrement au roi de Navarre de convoquer les arrière-bans de la Guyenne, et de prescrire à M. de Duras de faire marcher une partie de ses compagnies. « Vous savez, Sire, » dit-il, « la foiblesse et débilité » de ceste ville, pour le peu de moyen qu'on auroit de » résister à une grande entreprinse d'ennemis. » A la fin de sa lettre à Antoine de Bourbon, Noailles glisse ce mot en faveur d'un avocat de Bordeaux qui, comme tant

([1]) Manuscrit 6908.

d'avocats, était impatient de devenir magistrat : « J'ay esté adverty du deceds d'un conseiller de ceste cour nommé Martinet. S'il plaisoit à Vostre Majesté de faire pourvoir de son office l'advocat l'Estang qui est de vostre conseil, j'estimerois que le Roy et vous, Sire, ne sçauriez faire choix d'un plus homme de bien et affectionné à vostre service J'ay pensé vous donner cet advis pour le mérite et sçavoir du personnaige (1). »

Quelques jours plus tard, le 11 juin, le gouverneur de Bordeaux écrit de nouveau au roi de Navarre au sujet des projets d'invasion des Anglais et des Espagnols. Il lui décrit la situation de Bordeaux, où toutes choses sont dans l'ordre accoutumé et où la meilleure intelligence règne, déclare-t-il, « entre messieurs de ceste cour de parlement, de la ville et moy. » Mais, ajoute mélancoliquement Noailles, « le thresorier ne peut encores treuver le chemin pour nous venir faire montre, et crois qu'il veult attendre que nous ayons passé l'an entier, qui sera bientost, puisque nous sommes si avant du douziesme mois qui sont deubs à ces pouvres soldats (2). »

Le 28 juin, A. de Noailles fait savoir au roi de Navarre qu'il vient d'être averti que « toute ceste grande armée navale des Anglois s'estoit rompue, dispersée et allé en fumée, » les ennemis ayant reconnu que les circonstances n'étaient pas propices, surtout à cause du bon ordre que le roi avait mis en ses ports. Il dit qu'il sollicite sans cesse le trésorier de procurer l'argent pour faire les montres des trois enseignes qui s'en vont en Brouage, afin de leur ôter l'occasion de tenir si longtemps les champs « à la foule de ce pouvre peuple ». Les fortifications de la ville, ajoute-t-il, se continuent à la manière

(1) Manuscrit 6908.
(2) *Ibid.*

accoutumée, mais on n'a pu empêcher que les surintendants, inspecteurs, commissaires, « n'y ayent faict quelque abus ». Ordre a été donné au prévôt de la ville d'en faire le procès qui sera porté devant Sa Majesté, afin que les coupables reçoivent le châtiment qu'ils ont mérité. On ne trouvera pas, du reste, « ces grands larcins qu'on a voulu dire » (1).

Le 6 juillet, le gouverneur de Bordeaux envoie au roi de Navarre d'amples renseignements sur la flotte anglaise, qui semble se disposer à venir attaquer Calais. Il a si bien ménagé, dit-il, l'argent fourni par les vingt sous imposés sur chaque tonneau pour les travaux des fortifications de la ville, qu'il reste encore une somme raisonnable à consacrer au payement des quinze mille manœuvres qui y sont employés, ainsi qu'il l'a montré « au dernier bureau tenu au chasteau, le 29 juin. » Sans la moisson, les ouvriers seraient plus nombreux, et les travaux n'avancent pas aussi vite qu'il l'aurait souhaité. Néanmoins il les fera continuer le plus activement possible jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté, qu'il désire beaucoup (2).

Le 15 du même mois, A. de Noailles envoya au roi de France le sieur de La Marque, le priant de croire tout ce que lui dirait ce mandataire, et insistant sur l'incessante dépense que lui, gouverneur de Bordeaux, faisait depuis quinze mois, protestant qu'il n'avait plus la force de porter un aussi lourd fardeau (3). Voici l'*instruction* qui fut donnée, de plus, au personnage investi de toute la confiance du lieutenant du roi en Guyenne :

« Le sieur de La Marque s'en allant pour le service du Roy à

(1) Manuscrit 6908.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

la Cour dira à Sa Majesté, au Roy de Navarre, à Monseigneur le Cardinal de Lorraine et à Madame la duchesse de Valentinois (1), comme estant venu en ceste ville, il a veu et receu durant le temps qu'il y a esté comme ceste cour de parlement a eu plusieurs plainctes, comme aussy a eu le sieur de Noailles, de plusieurs endroicts de ceste Guyenne sur le faict de la Religion, sur quoy la dicte cour de parlement a, le treiziesme de ce mois, resolu et deliberé, toutes les chambres assemblées, d'envoyer en Agenois, Dacqs et plusieurs aultres endroicts faire inquisition sur les abus qui sont intervenuz de nouvau à cause de la dicte religion et d'y pourvoir et remedier selon qu'ils y verront estre necessaire et que leur puissance se pourra estendre.

» Dira qu'il est fort requis que M. de Bourdeaux (2) et tous aultres evesques seront mandez pour se trouver en leurs diocèses pour chacun faire en son endroict leur debvoir pour l'honneur de Dieu et la conservation de leur religion et du service dudict sieur Roy.

» Que, au lieu des evesques qui sont empeschés ailleurs, l'on y envoye personnaiges de qualité et de sçavoir aux despens desdicts evesques pour faire leurs dictes charges, comme ledict de Noailles, depuis le temps qu'il a eu plaincte de celuy Dacqs, y a faict aller en diligence le doyen de Tulle, vicaire general de son frere l'evesque, et lequel doyen est homme de bien, gentilhomme de bonne part et de bon sçavoir et exemple (3).

Le 29 juillet le gouverneur de Bordeaux s'adressait en ces termes au roi de Navarre : « Sire, d'aultant que je receus, hyer, lettre de M. de Burye par laquelle il me

(1) *Diane de Poitiers*, la trop fameuse maîtresse de Henri II, alors âgée de près de soixante ans, et pourtant plus influente que jamais.

(2) Le cardinal Jean du Bellay, qui résida aussi peu que possible.

(3) Manuscrit 6908. On trouve *(Ibid.)* le sommaire de deux lettres de Noailles à Burie, l'une du 18 juillet, l'autre du 23. Dans la première, « il luy dit qu'il a escrit à MM. de Pons et d'Estissac, capitaines de Blaye et de Royan, des advertissements qu'il a eu des mouvements des Espagnols. » Dans la seconde, il est question de choses bien moins graves : « M. et Mme de Mirebeau, estant en ce lieu [Bordeaux] ont beu du vin de M. de Montaigne et du mien, en s'en allant à la maison de leur fille, près de vous. »

faisoit entendre qu'il attendoit le vingt-huitiesme ou ce jourd'huy à la porte de Bayonne le vis-roy de Navarre ([1]), avecques neuf ou dix mille hommes de pied et sept ou huict cornettes de gens de cheval, me declarant la peyne en quoy il estoit pour n'avoir argent ny aultres choses qui luy estoient necessaires, estant ainsin si soubdainement surprins, j'ay pensé en l'heure mesme de dire au sieur de Malleville, lequel est maistre de vos comptes, au gouverneur d'Agen et commis de l'Extraordinaire, de luy envoyer à toute bride le plus d'argent qu'il auroit pour secourir le dict sieur de Burye et votre ville au besoing, ou enfin voyant qu'il remettoit ceste expedition en quelque longueur, je fus d'opinion qu'il luy fust incontinent envoyé deux mil escus que le dict commis avoit près de luy pour faire le payement aux soldats qui sont soubz ma charge et [à ceux] du chasteau Trompette, combien qu'il leur soit deub treize mois entiers, et voyant encores ceste necessité, je fis partir incontinent ung commis avec ledict argent, se faisant accompagner par l'ung des miens pour plus seurement conduire et promptement dans la dicte ville ceste partie, luy ayant encores baillé cinq cens escuz que j'ay retiré de ma bourse, et ce, en attendant que l'on puisse faire mieulx pour favoriser les affaires de Vostre Majesté ([2]). »

([1]) Noailles avait déjà écrit à ce sujet une autre lettre au roi de Navarre, le 22 juillet, lui disant que, la nuit passée, il avait été averti par M. de Belzunce, qui était à Dax, que le vice-roi de Navarre se préparait à le venir visiter en son gouvernement, et jusqu'en sa propre ville de Dax, et de « gaster et ruiner tout le pays de Labourt ». (Manuscrit 6908). Le 28 juillet (*Ibid.*), nouvelle lettre au même roi sur le même sujet. Noailles y dit qu'il fera la revue des gens de sa ville, pour voir s'ils sauront manier les armes qu'il a plu à Sa Majesté de leur faire acheter.

([2]) Manuscrit 6908. Voir dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (tome X, p. 29), une lettre écrite de Bayonne, le 19 août 1558, par Burie à Vaillac, et dans laquelle il le blâme énergi-

Le 30 juillet, Noailles annonçait à Henri II que le danger de l'invasion espagnole n'était pas aussi imminent qu'on l'avait cru d'abord : « Sire, d'aultant que par les lettres de M. de Burye, de M. de Candalle, et les miennes du 26 et 29 de ce mois, vous avez esté en peine du succès de l'entreprinse de dom Bertrand de La Coyne (1), je vous envoye le double de la lettre que je viens de recepvoir du sieur Burye par laquelle Vostre Majesté pourra congnoistre que l'ennemy luy a donné plus de loysir qu'il ne pensoit de se pourvoir de gens et de tout, n'estant plus de besoing que Vostre Majesté soit en aulcune craincte de vostre place, et de tant moins que je m'asseure que, deux heures après la depesche que M. de Burye m'a faicte, il aura receu les deux mille cinq cens escuz que je luy envoyay en toute diligence » (2). Noailles réclame le prompt envoi de quelques vaisseaux de guerre dont on a besoin, à l'entrée de la Gironde, pour empêcher le pillage auquel

quement d'avoir osé « destrousser les deniers que j'ay envoyés pour rendre à celluy qui les m'avoit prestés, qui est Monsieur de Noailles, et n'estoit point à vous d'y mettre les mains comme vous avez faict, et n'esperois pas cela de vous, et ne sçay comme vous l'avez entreprins; mais nous avons un Roy et un maistre qui nous en baillera reiglement... »

(1) Vertot (*Introduction*, p. 18) l'appelle don Bertrand de La Cuève.

(2) Vertot (*Ibid.*, p. 19) cite une lettre du 6 août 1558 (4 août, dans le manuscrit 6908), écrite par Henri II à Noailles pour le féliciter d'avoir sauvé Bayonne, en fournissant à Burie le moyen de jeter des vivres et des munitions dans une place que, dès lors, les Espagnols renoncèrent à assiéger : « Ne voulant oublier à vous dire, Monsieur de Noailles, que vous ne m'eussiez sçeu faire un plus agréable service que d'avoir aussi promptement secouru de vostre argent, comme vous avez faict, ledict sieur de Burie. » Dans cette même lettre, le roi dit encore : « M'asseurant, Monsieur de Noailles, que, pendant et durant le temps que serez à Bourdeaux, où il fault que voùs résidiez, vous n'oublierez une seule chose de ce qui concerne mon service et le bien de mes affaires, où vous aurez tousjours l'œil avec tel soing et diligence que vous avez accoustumé, et selon la parfaicte et entiere fiance que j'ay en vous. »

se livrent une vingtaine de chaloupes biscayennes, le long des côtes de Saintonge ([1]).

Résumons ici deux lettres au roi de France, du 4 août et du 11 août, et une lettre au roi de Navarre, du 12 du même mois ([2]) : « Il est bien à craindre que si l'armée de mer des Anglais est telle qu'on le dit et qu'elle tienne le chemin dont on parle, elle nous donnera de l'ennuy. Hier, dîna avec moi Don Diego de Guzman, gentilhomme espagnol, de la chambre de l'empereur Charles, et peu auparavant Don Garcillasso de La Vega était venu me visiter en ce chasteau. Ils déclarèrent que cette armée est fort grande, et quelques-uns de leurs gens, qui s'entretinrent avec les miens, lui donnaient deux cents voiles et quinze mille hommes de pied destinés à descendre en Guyenne. On écrit de Bayonne que l'armée du vice-roi attendait un renfort de huit mille hommes. Ce peuple ne les craint guères; chacun se dispose à bien faire pour le service du Roi et la conservation du pays. » (De Bordeaux, 4 août.) — « Revues passées à Bordeaux. Excellentes dispositions chez tous. Il serait à propos, maintenant que l'on connaît le nombre des hommes et des armes, de faire défense de porter ces armes jusqu'à nouvel ordre, pour éviter querelles et troubles entre ce peuple chaud et bouillant. Puisque l'ennemi s'est retiré, il n'est pas besoin de mettre le roi en plus grande dépense de guerre. Noailles, en finissant, remercie Sa Majesté de l'assignation des deux mille écus pour les soldats qui sont sous sa charge et des cinq cents écus prêtés à Burie pour le service du roi, pour lequel il promet employer le reste de ce qu'il peut posséder, ensemble sa vie. » (De Bordeaux, 11 août.) — « Revue

([1]) Manuscrit 6908.
([2]) *Ibid.*

générale a été passée, le dimanche précédent, des habitants de la ville armés, et, le dimanche suivant, il se fera la montre générale où se pourront trouver trois à quatre mille hommes armés, dont une bonne partie en fort bon équipage. Noailles dispose ce peuple à combattre résolûment, si l'occasion s'en présente. Il appelle l'attention du roi de Navarre sur l'emprisonnement d'un Espagnol nommé Carceres, naturalisé Français, que l'on croit être un espion. C'est un homme très savant en médecine et en philosophie. On n'a trouvé sur ce vieillard que vingt-quatre sous et ses habits n'en valent pas davantage. Que veut-on qu'il fasse de cet homme? » (De Bordeaux, 12 août.)

Les cinq lettres suivantes, qui nous mènent jusqu'à la fin de décembre 1558, m'ont paru devoir être mises en entier sous les yeux du lecteur :

A Monsieur d'Estissac (1).

Monsieur, après avoir entendu par M. de Burye la retraicte qu'ont faict ses voisins hors des pays du Roy, je n'ay voulu faillir à vous en donner advis et vous dire que, mardy dernier, le vis-roy de Navarre en amena la pluspart le chemin de la garnison de Pampelonne et de Navarre, et le gouverneur de Fontarabie retira le demeurant par la voye de Lipusque (2) et de Biscaye, qui me faict bien croire par cette separation que nous n'aurons pas grand mal de ce cousté de longtemps, et que leur entreprinse estoit bien legere, puisqu'il n'en a succédé aultre exploit que de brusler la moitié d'un village de Saint Jean de Luz et de ruyner en partie le port dudict lieu, ayant bonne esperance que ceste grande armée de mer des Anglois ne fera gueres mieulx par la voye de la mer, que les aultres ont faict de

(1) Louis, baron d'Estissac, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du pays d'Aunis et de La Rochelle.

(2) *Sic.* Il s'agit là de la province basque appelée Guipuscoa.

leur dessein par la terre. Si est ce qu'elle n'est pas tant à desdaigner qu'il ne faille que un chascun se tiegne sur ses gardes, et, de ma part, je vous desclare que, sans avoir gens de guerre, je pence de les bien recueillir, s'ils s'adressent icy, avecques la commune tant de la ville que des environs, sur quoy, pour les mieulx disposer, je fais faire monstres et reveues tant dedans que dehors ladicte ville, et, retournant au propos de ceste flotte d'Anglois, je cuyderois bien, selon les advis que M. de Pons (1) m'a envoyés et vostres, que une bonne partie de ces navires fussent entrés en la baye de Cradon (2) et de Brest que ce aura esté par la tourmente des vents de la mer, qui est en ces endroicts bien dangereuse, ou bien pour entreprendre de forcer le chasteau de Brest, que je sçay de bon lieu, et y'a longtemps, qu'ils avoient deliberation d'en faire leurs efforts, comme à la vérité la place et le port en meriteroient bien la peyne et le hazart, pour n'estre moins important questoit ou seroit Calaix, mais j'estime que Monsieur le duc d'Estampes et M. de Legier auront si bien pourveu à la conservation de ceste place, que lesdits Anglois courront leur fortune ailleurs, desirant bien de mon cousté que ce soit plustost vers l'Escosse qu'en nostre Guyenne. De ce que vous en apprendrez, je vous prie, Monsieur, m'en faire part, et je feray le semblable envers vous de tout ce que je verray le mériter. Je fais compte que le Roy soit maintenant en son camp, selon les lettres qu'il luy a pleu m'escrire du 4e de ce mois, par lesquelles, entr'aultres choses, il me recommande, comme à tous ses aultres serviteurs et ministres, le bon mesnage de ses finances pour l'employer en la plus grande et forte armée, ainsin que Sa Majesté desclare, qui fust veue il y a cent ans. Je prie nostre Seigneur luy faire la grace de la bien explolcter selon ses desirs, et vous donner, Monsieur, etc.

De Bourdeaulx, ce 13e jour d'août 1558 (3).

(1) M. de Pons était Antoine, seigneur de Pons, comte de Marennes: il fut capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, chevalier de ses ordres et son lieutenant en Saintonge.

(2) *Sic*. Peut-être Crozon (aujourd'hui département du Finistère.)

(3) Manuscrit 6908.

A l'évêque de Dax.

Monsieur mon frère, j'ay receu vostre lettre du 26 de juing seulement despuis six ou sept jours. Je ne suis plus si voluntaire que vous m'avez veu et me suffiroit pour toutte satisfaction d'estre bien retiré en ma maison, tant je comence hayr le monde et ses corvées, et à sentir que, par les ans ou le travail d'esprit, je me debilite, lequel travail ne me vient que pour les affaires du Roy, car les moyens particuliers ne me font aucunement contraindre, tant je desprise la cupidité, ayant regard aux choses passées, et laissant cela en ce qu'il vous plaira d'en croire, je vous diray que bien vouldrois estre secouru à pacifier la cure de Noailles avec Monsieur de Salaignat, afin que nous peussions effectuer nostre fondation et la faire si belle et honorable, avecques vostre bonne ayde, que nous y puissions rapporter les os de nos predecesseurs et y faire consommer les nostres et de nos successeurs.

De Bourdeaux, ce XVIII aoust 1558.

Mon frere, je vous prie excuser ceste lettre escripte à la haste et vouloir croire que les charges passées que j'ay heues soit aux embarquemens, legations, ou en garde de places, ne m'ont jamais donné tant d'ennuy ny de peyne toutes ensemble que ceste cy que j'ay à present à Bourdeaulx, n'ayant une seulle heure de repos sans estre continuellement travaillé ou par escripture au Roy, Roy de Navarre, cardinal de Lorraine, qu'à Messieurs de Candalle, de Burye, de Pons et d'Estillac, ayans tous charges du Roy en ceste Guyenne, ou pour ouyr et entendre infinis plaintes, à faire faire monstres et reveuës, escripre aux seneschaux et particuliers et jurisdictions, avoir mille injures et desplaisirs de ceste cour de parlement, et encores plus du magistrat de la ville, et quelque chose de plus que je ne vous ose dire, mais je espere en mon bon Dieu qu'il ne m'abandonnera poinct et que, dans la Toussains, je me pourray despartir d'icy et me retirer en nostre maison, sans honte ny pouvreté. Monsieur mon frère, je ne vous sçaurois d'un mois entier avoir dit les

torts qu'on m'a faict et voulu faire en ce lieu, dont jusques icy n'en est reussi que honneur sans reproche. Dieu me doint grace d'achever à sa gloire et contentement et me tirer bientost de ceste fange.

Vostre bien humble frère,

NOAILLES (1).

Au roi de France.

Sire, ayant veu, comme Vostre Majesté 'a |esté advertie, que vos ennemys estoient descendus à Saint-Jean-de-Luz, et que ceste armée de mer des Anglois avoit faict voile en mesme temps qu'il sembloit qu'ils eussent intelligence ensemble pour venir de concert assaillir tout à coup ce pays, j'ay faict faire monstre et reveue tant en ceste ville, banlieue qu'en toute la seigneurie où, à la vérité, il se treuve plus d'hommes portans armes et bon visaige de bien faire, qu'il ne s'en pourroit aussy recouvrer en quatre aultres hors de la Guyenne, qui me faict croire qu'estant bien conduicts, il ne seroit pas possible de surprendre jamais ce pays. Je fis, dimanche dernier, celle de ceulx de la ville où il se trouva tel nombre que vous, Sire, pourrez veoir par un petit estat cy dedans enclos, et auquel ne sont comprynns plus de la moytié des habitants, mais seullement ceulx qui peuvent estre armez, où se trouvarent en personne tous les presidiaulx et advocats fameux, qu'il faisoit beau veoir, et en très bon équipaige, comme encores firent beaucoup meilleur Messieurs de ceste Court de parlement qui ont de leur chef forces armes, m'ayant offert pour vostre service aultant que bons et fidelles subjetz et serviteurs peuvent faire, quant l'occasion se presenteroit, n'y espargnant conseil, faveur, ayde et tout secours. Cejourd'huy j'ay faict faire aussy la monstre de la prevosté de ceste dite ville où il s'est treuvé environ deux mil cinq cens hommes en assez bon équipaige et tenans meilleur ordre que je n'eusse pencé, et dont, Sire, j'estimerois, s'il venoit affaire, que de ladicte ville ou d'icelle prevosté, qui est aux portes et aux environs d'ici, s'en pourroit tirer quatre mille hommes pour vostre

(1) Manuscrit 6908.

service qui n'est pas peu de chose pour communes, et desquels je vous puis dire, Sire, que jamais gens ne furent si volontiers [empressés] de servir; se voyans remis les armes en la main et encores plus d'estre restitués en vostre bonne grace, comme de mesmes sont tous ceulx de ceste ditte seneschaussée, ainsin que me rapportent tous les jours plusieurs gentilshommes que je y ay envoyés faire faire reveue et enrollemens par toutes les juridictions, dont il se voit infiny peuple en bonne affection de conserver vos pays et le leur, si l'Anglois eust entreprins d'y faire descente. Le mieux que j'y voye, c'est qu'en tout cela ne s'y est faict un seul escu de despence pour vostre dict service, mais les ayans le Roy de Navarre, l'année passée, admonestés de se pourvoir d'armes, ils se sont disposés, et font tous les jours comme bons subjets, qui sera l'endroict, Sire, etc.

De Bourdeaulx, 21 aoust 1558 (1).

Au roi de France.

Sire, par les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du IXe jour de ce mois que je receus ar soir seullement deux heures de nuict par le cappitaine René, j'ay veu l'entreprinse que l'armée de mer de vos ennemis a [de] venir visiter ces coustes de Guyenne, et par exprès ez environs et au dedans de ceste riviere, avec l'ayde et faveur du duc d'Albuquerque, qui n'est pas petite chose d'avoir ainsin descouvert leurs desseins, ausquels Dieu aydant, avecques le bon ordre qu'il a esté le bon plaisir de Vostre Majesté ordonner de la levée de quatre mil hommes de pied, j'espere, s'ils abordent, qu'ils seront si vifvement receuillis, qu'ils ne tireront pas plus de proffit et utilité de ceste nouvelle occasion, que de la première qu'ils ont faict en Bretaigne, et à la verité, Sire, nous aurions par trop grand honte en ce duché de Guyenne, et la fortune nous

(1) Manuscrit 6908. Le même jour, Noailles écrivit au roi de Navarre sur le même sujet, réclamant de lui de bonnes armes pour les hommes de bonne volonté, et se disant fort étonné que l'on trouvât encore tant d'armes en ce gouvernement d'où, depuis dix ans, on ne fait qu'en enlever pour les transporter soit de là les monts, soit par tout le royaume. *(Ibid.)*

seroit bien du tout contraire, si nous ne faisions si bien nostre debvoir qu'ont faict vos subjects aux aultres endroicts où ceste dicte armée s'est adressée, en quoy je m'asseure que la presence de Monsieur de Burye, qui sera icy dans deux jours, vauldra beaucoup, ne voullant de ma part vous promettre, Sire, aultre chose si n'est que l'estime que j'ay de la souffisance et longue experiance me rendront de tant plus volontaire à luy obeyr pour vostre service, et que s'il a agreable que m'en aille avecques les forces qu'il me vouldra bailler aux endroicts où ceste flotte vouldra faire sa descente, je mettray peyne de l'empescher, et que ceulx qui descendront, comme ils contoient faire par quelque surprinse, ne demeureront gueres en patience pour se loger à leur aise et faire longue demeure aux terres de vostre obeissance, et quant aux fortiffications de ceste ville, dont il vous plaist, Sire, me commander de les haster, il seroit bien difficille de la mettre si tost ny de longtemps en estat de la pouvoir dire forte, mais aussi n'est il pas à croire qu'elle peust estre forcée aisement par si petit nombre d'hommes qui se pourront mettre en terre et dont je pense que celluy pour la garder et deffendre ne sera guères moindre, ne voulant oblyer à vous dire, Sire, que incontinant que j'ay receu vosdictes lettres, je n'ay failly d'advertir de toutes parts au long des coustes de Xaintonge, Buch et Medoc pour se garder de surprinse, et pour bien faire entendre à M. de Burye et à moy ce qu'ils pourront descouvrir de l'ennemy.

De Bourdeaulx, 19 septembre 1558 (1).

A M. de Guise.

MONSEIGNEUR,

Monseigneur, j'escris si amplement au Roy sur ce qu'avoit pleu à Sa Majesté et à vous me commander du xe de ce mois touchant

(1) Manuscrit 6908. Mentionnons une lettre du 9 octobre *(Ibid.)*, où Noailles annonce au roi qu'il fera faire le procès à l'Espagnol qu'il tient prisonnier, et qu'il exécutera sur ce point les ordres de Sa Majesté.

le passaige des Espaignols (1), ensemble de toute aultre chose qui se presente icy digne de Sa Majesté que je ne vous en feray redicte, mais bien vous oserai-je dire d'ailleurs, Monseigneur, qu'ayant envoyé longtemps y a l'ung des miens à la Court, suivant ce qu'il avoit pleu audict sieur Roy ordonner, pour solliciter quelque assignation de taxes qui sont deubes à ce petit nombre de soldats de ceste garnison, et pour mon estat aussi, j'ay sceu qu'il n'en a encores rien accordé, dont j'ay telle pityé de ces pouvres gens de guerre pour les veoir mourir de froid et de faim en une telle ville, où il les fault contenir de tout mal, que je ne scay qu'en debvoir dire ny penser, et encores moins de ce que j'ay esté, par l'espace de dix huit mois, continuellement employé pour le service du Roy en charge de telle despence que j'y suis entré si avant que, pour vous convier à m'ayder, je suis contrainct vous faire souvenir, Monseigneur, des services que j'ay faicts au Roy, et aussy aux Roynes d'Escosse, Mesdames vos sœurs et niepce, et à tout le royaulme tant aux grands embarquemens que j'ay dressés en toutes ces expeditions de guerres dudict royaulme d'Escosse, au grand

(1) Voici les premières lignes de la dépêche à laquelle Noailles renvoie le duc de Guise : « Sire, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du dixiesme de ce mois, et suivant laquelle et le commandement qu'il vous plaist me faire, je ne feray faulte de renforcer les gardes aux portes de la ville le mieux qu'il me sera possible et selon le peu de soldats que j'ay, durant le passage de ces Espaignols qu'il vous a pleu me faire entendre qui viennent continuellement de Flandres pour passer en Espaigne avec saufconduict de Vostre Majesté et sur lesquels j'auray tellement l'œil ouvert qu'ils n'auront pas grand moyen de se promener ny sejourner près des lieux suspects pour estre veus de telle nation, ne voulant obmettre à vous dire, Sire, au surplus, comme le Roy de Navarre arriva en ce lieu, lundy douziesme de ce mois, où il sejournera seullement un jour, s'en allant le lendemain droict à Bayonne, et la pluspart du temps par la voye de la poste pour faire meilleure dilligence, laquelle il a eu telle recommandation et son entreprinse en si grande affection qu'il n'oublie de toutes parts commander ce que luy semble necessaire aux vostres et aux siens, pour bientost mettre en lumiere ce qui a esté si longuement couvert, ou, pour mieux parler, à la vérité cognu de tout le monde. » Le passage du roi de Navarre à Bordeaux, au milieu du mois de décembre 1558, n'est signalé ni par Jean Darnal, ni par dom Devienne. Ce dernier historien donne beaucoup de détails, au contraire, sur le séjour que fit Antoine de Bourbon à Bordeaux au mois d'août 1557 (p. 130.)

proffit et utilité de leurs deux Majestés, et de leur estat, et au bon mesnage de la bource du Roy, et à son consentement, et de mesmes en la charge que j'ay eu d'ambassadeur en Angleterre, où j'ay eu, l'espace de trois ans et quelques mois, aultant de peynes et de travail pour lesdictes dames et leurs subjects, que receut jamais gentilhomme en semblable cas, et avec aultant de peril et hazart de ma vie pour le service du Roy et le leur, de quoy je m'asseure qu'il vous en a esté rendu bon tesmoignage, et neantmoings, Monseigneur, chascun peult sçavoir les bienfaicts que j'en ay receus qui n'ont esté jusques icy que de bonne espérance, de laquelle, s'il vous plaist, Monseigneur, vous m'en serez aydant à m'en faire prevalloir en quelque endroict, et cependant me faire donner une assignation pour ne me ruyner du tout au service de si grand et liberal prince (1). En escrivant la presente, j'en ay receu une du Roy de Navarre, de La Bouhère (2), par laquelle il me commande de destourner les Espaignols qui viendront de Flandres du chemin de Bayonne et les envoyer par Thoulouse et Narbonne, qu'est tout ce que je vous puis dire maintenant. Par ainsin je feray la fin, en suppliant le Createur vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

De Bourdeaulx, 22 decembre 1558 (3).

Le 9 mars 1559, A. de Noailles était à Paris d'où il

(1) Les mêmes plaintes, plus familièrement et plus gaiement exprimées, se retrouvent dans une lettre écrite, le même jour, à M. de Fresnes, secrétaire du Roy : « Monsieur, il y a longtemps que je crye à la faim, toutefois personne ne me donne à manger, et pour acroistre mon mal, le froid est venu depuis extrême, et j'ay beau souffler aux doigts sans que je me puisse eschauffer. Je dis cecy d'aultant qu'il y a trois ans que je n'ay eu aulcun argent de ce peu d'estat que le Roy me donne, combien que ma personne et ma bourse ont esté aussi peu secourues que nul aultre serviteur que le Roy aye, etc. » Noailles ajoute qu'il a envoyé un des siens vers le Roi « avecques une belle grande bourse neufve, » mais que loin de la luy remplir, on n'y met pas même un Carolus. » Il conjure de Fresnes de se souvenir de leur amitié contractée en Angleterre. (Manuscrit 6908.)

(2) Labouheyre, aujourd'hui commune du département des Landes, canton de Sabres, arrondissement de Mont-de-Marsan.

(3) Manuscrit 6908.

écrivait à l'évêque de Dax qu'il allait à Abbeville, au devant de mylord Guillaume de Havart, grand chambellan d'Angleterre, lequel venait jurer la paix avec « infinis aultres mylords » (1). Le 20 juillet suivant, les longues plaintes du gouverneur de Bordeaux furent enfin exaucées par le nouveau roi, François II, qui, dix jours après son avénement, lui assigna huit cents livres de pension, sa vie durant, sur la comptablerie de Bordeaux (2). Quelques semaines après, et comme si l'on avait voulu dédommager l'ancien ambassadeur de tous les retards qu'il avait dû subir sous le règne précédent, le fils aîné de Catherine de Médicis fit don « au sieur de Noailles, gentilhomme de sa chambre, de la somme de douze cens livres en considération de ses services, et mesmes pour l'ayder à supporter les frais et despences par luy faictz tant durant quinze mois qu'il a résidé pour le service du feu roy, dernier décédé, en la ville de Bourdeaulx, et en un voyage qu'il fit en armes au passage de Fontarabie, que pour trois aultres mois qu'il a vacquez, allant au devant et, après, reconduire, par commandement dudict feu seigneur, jusques à Bologne les seigneurs anglois qui estoient venus jurer la paix (3). »

Nous retrouvons A. de Noailles à Bordeaux dès les premiers jours d'octobre. Le 6 de ce mois, le cardinal de Lorraine lui adressait ce billet : « Monsieur de Noailles, vous verrez ce que le roy vous escrit pour faire envoyer en Escosse deux mille pièces de vin de Bourdeaulx en dilligence. Vous luy ferez service bien fort agreable et

(1) Manuscrit 6908.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* Extrait du compte de l'espargne. La quittance délivrée par Noailles est du 21 septembre 1559.

dont il vous scaura bon gré, et quant à l'obliguation qu'il desire que vous en faisiez aux marchans de leur fournir bonne asignation, je vous promets par la presente de vous en rendre indemne (1). »

Le lendemain du jour où François II et le cardinal de Lorraine rendaient un tel hommage au vin de Bordeaux, A. de Noailles annonçait officiellement aux jurats « la prochaine arrivée de la royne d'Espagne (2), et leur remettait « le memoire des appareils qu'il convenoit faire » (3).

Au sujet de l'organisation des fêtes en l'honneur de la jeune reine, A. de Noailles reçut du roi de Navarre, le 21 octobre, le 20 novembre et le 1er décembre, les trois lettres que l'on va lire (4) :

Monsieur de Nouailles, encores que je vous aye partant davecques moy suffisamment informé du desir que le Roy Monseigneur a qu'au passage que la Royne d'Espaigne, sa sœur, fera par la ville de Bourdeaulx pour aller treuver le Roy d'Espaigne, son mary, [on luy fasse pareil recueil et entière demonstrative de toute bonne affection et grande joye, comme l'on pourroit faire et voudroit faire à la propre personne de Sa Majesté, si est ce que pour le desir que j'ay que le bon plaisir du dict seigneur soit en cela et en toutes aultres choses suivy et entièrement accomply, je vous ay bien voulu ramentevoir par ce mot de lettre le propos que je vous en ay tenu, à ce que de vostre part vous n'obmettiez rien de ce qui despendra de vostre charge et debvoir, et oultre ce n'espargner vostre peyne à conférer du tout avec les maire et eschevins de la dicte ville, en leur desclarant de vive voix ce que je vous en ay dict plus particulièrement, que je ne leur ay peu escripre, à quoy m'asseurant que vous ne voudrez faillir, je feray la fin de

(1) Manuscrit 6948.
(2) Élisabeth de France, troisième femme de Philippe II (22 juin 1559).
(3) Jean Darnal, *Supplément*, p. 74, *verso*.
(4) Manuscrit 6908.

prier le Créateur vous donner, Monsieur de Nouailles, ce que desirez.

Vostre bien bon amy,

ANTHOYNE.

A Voluisant, ce 21e jour d'octobre 1559.

Monsieur de Nouailles, j'ay receu la lettre avec le mémoire que m'avez envoyés, dont j'ay esté bien ayse, et pour ce que vous avez toute vostre vie hanté les grands princes et princesses, et que vous sçavez fort bien comme il les fault accommoder des meilleurs et plus propres logis que l'on peult, quand moy mesmes serois à Bourdeaux, je m'en fierois aussy bien en vous seul comme je fois, et me rapporte à vostre suffisance de loger la Royne d'Espaigne et nous aussy, ainsy que sçaurez bien le faire. La dicte dame et nous aussy y arriverons environ le premier jour du prochain mois au plus tard, et passerons par la Bastide ou par Lermont (1). Cependant je prieray le Createur vous donner, Monsieur de Nouailles, en bonne santé ce que vous desirez.

Vostre bon amy,

ATHOINE.

De La Haye en Touraine ce xx. novembre 1559.

Monsieur de Nouailles, le clerc de la ville de Bourdeaulx est venu devers moy pour me remontrer, de par ceulx de la ville, l'incommodité que ce seroit si l'on faisoit le logis pour la Royne d'Espaigne chez le doyen de Pontac (2), d'aultant qu'il seroit fort difficile de loger nous, qui sommes avecques elles, sans estre

(1) Darnal nous apprend que la reine fut « recüeillie à Lormon avec un bateau tapissé par Messieurs les jurats, lesquels luy vouloient donner le poïele de drap d'or : mais n'en ayant trouvé, fut achepté de velours violet cramoysi. »

(2) Arnaud de Pontac, doyen du chapitre de Saint-Émilion, et plus tard (1572) évêque de Bazas, qu'il ne faut pas confondre avec son frère (d'un autre lit) Jacques de Pontac, né après 1555, et qui fut doyen du chapitre de Saint-André de Bordeaux.

bien loing de son logis, et qu'ils ont treuvé la commodité meilleure à la grand rüe du Chasteau Trompette, tant pour elle et nous que pour leur soulaigement, y ayant desja arresté les logis, ce que j'ay treuvé fort bon par ce que la rue est bien belle et large, que m'a faict vous escripre la presente pour vous en advertir, affin que vous ne vous donniez point de peyne de ce que je vous en avois cy devant escript, et sur ce, je prieray le Createur vous donner, Monsieur de Nouailles, ce que plus desirez.

Vostre bien bon amy,

ANTHOYNE.

A Montigny, le 1er decembre 1559.

Quant à ce que m'avez mandé pour le cry des armes que on faict sans vostre congé, je le treuve aussy mauvais que vous, et n'ay failly de leur bien faire entendre la faulte grave qu'en cela ils ont faicte, et que s'ils oublient plus à vous porter l'honneur et l'obéissance qu'ils vous doibvent, je les puniray comme désobéissans au Roy et à moy. Au demourant je vous prie de donner bon ordre à vostre artillerie qui soit bien mise pour la bien ouyr. Si la vostre du chasteau du Ha se pouvoit mettre le long de la riviere du cousté de Saincte Croix, elle seroit mieulx veue et ouye. Je remets le tout en vous pour le mieulx.

La reine d'Espagne fit son entrée dans Bordeaux le 6 décembre (1). Consignons ici, sur le séjour de cette

(1) Voir la *Chronique bourdeloise*, à l'an 1559, et le *Supplément* de Darnal, à la même année. A la marge de la page 132 de l'*Histoire de Bordeaux* de Dom Devienne, la date du 6 septembre a, par une faute d'impression, été substituée à celle du 6 décembre. Dom Devienne (en cette même page) dit, d'après les registres du Parlement, que quand cette compagnie alla faire sa visite à Élisabeth, cette princesse avait auprès d'elle, à droite, Jeanne d'Albret, à gauche, le roi de Navarre, le prince de La Roche-sur-Yon et Noailles. Ce fut le président de Roffignac qui harangua la reine d'Espagne. Feu le marquis Du Prat, dans son *Histoire d'Élisabeth de Valois* (Paris, 1859, gr. in-8o), n'a pas fait la plus petite mention du séjour de son héroïne à Bordeaux.

princesse dans la capitale de la Guyenne, quelques détails recueillis parmi beaucoup d'autres détails, dont est remplie une lettre adressée par un témoin oculaire, le sieur Durant, à l'évêque de Dax (à Venise), le 10 décembre 1559 ([1]) :

« La royne d'Espaigne se porte bien, ainsi que le roy et la royne de Navarre. La royne n'a aultre plus grande envye que de veoir le roy, son futur espoux. Les nopces doivent se consommer à Godelajar. La royne est accompagnée du cardinal de Bourbon, de Madame de Rieux, de Mademoiselle de Nevers. Le cardinal de Burgos est déjà à Roncevaulx pour donner ordre au passaige des montaignes. Messieurs de ceste ville ont faict une fort belle entrée à la dicte royne (qui fust mardy dernier), où Monseigneur de Noailles, vostre frère, n'y a pas peu acquis de reputation et contentement de Leurs Majestés et de tout le monde, tant par le bon ordre et police qu'il y a donné, et au passaige des rivières, que pour le beau present qu'on a faict par son conseil à la dicte dame, qui a esté d'une grande médaille d'or pesant cinq cens escus insculpée, d'un cousté, du naturel des dicts roy et royne d'Espaigne avecques les armes de Bourdeaulx au dessoubs, et, de l'aultre, celles de France et Espaigne en un seul escusson ([2]), accompaignée la dicte medaille de dix tonneaux de vin fort excellent. Mondict seigneur de Noailles la voulloit loger chez le doyen Pontac près Sainct-André, mais le roy de Navarre pour l'amour de son hoste, le controlleur Pontac, la fit loger en la rue du Chappeau

([1]) Manuscrit 6948.

([2]) Gabriel de Lurbe se contente de nous apprendre que la reine reçut « un honneste present ». Darnal, complétant le vague témoignage de son devancier, s'exprime ainsi : « Fut fait present à ladite dame Reyne par Messieurs les jurats d'une médaille d'or massive, contenant de belles devises et inscriptions. »

Rouge ([1]) chez ledict controlleur, où mondict seigneur vostre frère luy a faict donner infinis passe-temps, tant des toreaux et dogues, que de mommeryes et commedies à sa louange, de sorte que la dicte dame est si contente de luy, qu'elle me commande d'escripre au roy et à la royne, sa mère, à Messieurs le cardinal de Lorraine et de Guise, le tesmoignage et contentement qu'elle en avoit. Il se porte fort bien, au reste, ensemble Madame vostre sœur et Mademoiselle Marie, vostre niepce, qui est desja bien grande et des plus belles, honnestes et sages damoyselles qu'il est possible de veoir ([2]). Elles furent les deux premières qui firent la reverence à la Royne après sa dicte entrée, et qui furent baisées de Sa Majesté, laquelle les a, durant son séjour, tousjours voleu avoir auprès d'elle, leur faisant aultant bonne chère qu'à pas une aultre qui fust en la compaignie. »

A. de Noailles fut souvent absent de Bordeaux en 1559, comme en 1560 et en 1561. Si nous le trouvons dans la capitale de la Guyenne le dernier jour de février 1559 ([3]), nous ne l'y trouvons plus qu'au mois de mai et qu'au mois de septembre 1560. Le 18 mai, il supplie le duc de Guise et le cardinal de Lorraine de faire secourir ses soldats, disant d'eux avec une pitié profonde : « La pouvreté de ces soldats est si extreme, que je leur ferois un grand tort et à ma charge aussi, si je celois le froid

([1]) G. de Lurbe dit que sur le portail du Chapeau-Rouge on avait inscrit ce distique qui me paraît des plus heureux :

Gallia tale decus non permisisset Iberis,
Ornaret populos ni satis una duos.

([2]) C'est de Marie de Noailles, qui épousa d'abord Jean de Ferrières, comme je l'ai déjà rappelé, qu'il est question dans ce passage d'une lettre, du 1er février 1561, d'A. de Noaillés à l'évêque de Dax (manuscrit 6948) : « Dimanche dernier se passa le mariage de vostre niepce. » Marie de Noailles était née le 3 janvier 1543.

([3]) Manuscrit 6948.

et la faim et toutes les injures et calamitez du monde, qui sont tellement en ces pouvres creatures que je vouldrois vous asseurer aulcunement leur fidelité, et ne vouldrois jurer que pour dix escuz, taut ils sont maltraictez, ils n'entreprinssent quelque folie. » Le 9 septembre, il se réjouit, dans une lettre adressée à Catherine de Médicis, de l'arrivée de Laussac à Bordeaux (1). Le 6 octobre, il écrit au duc de Guise pour lui accuser réception de ses dépêches du 28 du passé, « m'estimant trop heureux, » dit-il, « d'avoir veu par icelles que Sa Majesté demeure satisfaicte de ce peu de service que je luy fais en ceste ville; » et, le même jour, il recommande au cardinal de Lorraine « le sieur Du Perier, controlleur et un des jurats de ceste ville, lequel va vers le Roy et vous pour obtenir de Sa Majesté la traicte de leurs vins libre comme a esté jusques à present, » ajoutant que la restriction porterait à tout le pays « un merveilleux prejudice » (2).

Le 18 novembre 1560, le gouverneur de Bordeaux entretenait en ces termes François II et Catherine de Médicis des progrès du protestantisme en Guyenne :

Au roi de France.

Sire, depuis les dernières que Messieurs de Burye, d'Ossun (3)

(1) *Ibid.* Dom Devienne dit à ce sujet (p. 132): « Le premier septembre 1560, François II envoya Lansac, gentilhomme ordinaire [de sa chambre], porter au Parlement une lettre, dans laquelle il lui donnait avis qu'il se tramoit une conspiration contre l'État, qu'on formoit spécialement des entreprises sur Bordeaux, qu'il esperoit que cette compagnie lui témoigneroit la même fidélité qu'à ses prédecesseurs, et qu'elle contiendroit, par son exemple, le peuple dans l'obéissance, la priant d'ajouter foi à ce que le sieur de Lansac lui diroit. »

(2) Manuscrit 6918.

(3) Pierre d'Ossun ou d'Aussun, qui exerçait un commandement à Bordeaux, et dont on peut voir deux lettres dans les *Archives histo-*

et moy vous escrivismes du IIIe de ce mois, il ne se congnoist aulcun amendement à l'obéissance et fidélité que vous doibvent les subjects de Vostre Majesté en la pluspart de vos villes de ceste Guyenne; mais, au contraire, il semble que, de jour à aultre, toutes choses se multiplient en la faveur des predicans qui les taillent comme il leur plaist au prejudice de vos affaires, et en y a en plusieurs endroicts qui ont profané les esglises, bruslé les ornemens et décoremens d'icelles, en une petite ville, entr'aultres, à plus de trois cens escus, ce que je n'ay jamais entendu avoir esté faict en Angleterre. Il s'est dict qu'à Nerac se debvoient, hyer, assembler une bonne partie de ces ministres et aultres, leurs intelligens, pour prendre resolution de ce qu'ils doibvent faire pour resister aux forces qu'ils craignent que Vostre Majesté leur doibve bientost envoyer pour les chastier. Je ay cuidé envoyer audict Nerac pour entendre l'arrest de leur dite tenue audit lieu, mais enfin j'ay pensé qu'on en sera bien tost adverty, et que l'argent que je heusse employé à cela servira pour avoir du pain à continuer vostre service en ce lieu, en ayant employé beaucoup en choses semblables, dont je me treuve mal satisfait. Je viens maintenant de recepvoir une lettre du seneschal de Perigord, laquelle j'ay pensé enclore cy dedans affin que vous, Sire, puissiez veoir plusieurs particularités advenues en sa seneschaussée par où, et infinis aultres advis que nous avons icy semblablement, Vostre Majssté peult congnoistre qu'il fault en ce negoce user de dilligence et de vifve justice pour corriger l'audace de ces fous (1).

A Catherine de Médicis.

Madame, sçachant que Messieurs de Burye et d'Ossun font entendre au roy l'estat de ses affaires de deçà, je ne vous en feray de redicte, mais vous diray seullement, Madame, en termes gene-

riques du département de la Gironde (tome X, p. 317-318), lettres qu'il faut rapprocher, ainsi que celles de Burie, de la présente lettre, qu'elles confirment et complètent. A. de Noailles écrivit, de Bordeaux, le 18 janvier 1562, à la reine de Navarre: « M. d'Aussun est décédé le 10e de ce mois de maladie, et sa compagnie baillée à M. de Biron. » (Manuscrit 6948.)

(1) Manuscrit 6908.

raulx que les choses s'y passent en tel mespris de vos deux Majestés et avecques telle faveur aux ministres de Calvin et de ses predicans, qu'il est bien besoing d'y promptement pourveoir, et que vous, Madame, fassiez bientost venir des forces pour chastier à bon escient ces rebelles qui clairement font congnoistre nonobstant le pretexte de leur religion, de vouloir mettre en proye cettuy vostre royaulme à tous les barbares et infidèles du monde, et fault que je dye ouvertement à Vostre Majesté que Dieu vous a faict belle grâce d'estre au temps qui se presente si bien alliée et accordée avecques les voisins, car l'on leur donneroit assez d'occasion par tels déportemens d'entreprendre quelque chose de sinistre, car à la vérité je ne me puis garder, Madame, de craindre que tels séditieux n'ayent encores intelligence en quelques endroicts, et par exprès de la mer, qui ne feroient pas grand difficulté de rompre bientost jeune pour avaller un friant morceau, mais j'estime aussy, Madame, que vos deux Majestez faictes si bien regarder et preveoir aux choses necessaires de ce cousté là, qu'il n'est pas besoing d'en estre en peyne, si est-ce qu'il est impossible que je demoure en tout temps sans jalousie en ceste mienne charge pour la hayne si familière que ceste nation a icy et le regret que je sçay qu'ils ont d'avoir perdu ce pays depuis cent huict ans seullement, dont ils ont la mémoire si fraische qu'ils font assez paroistre l'envie qu'ils auroyent d'y entreprendre. Et laissant ce propos à vostre sage conduicte et vostre bon conseil, je vous supplieray très humblement, Madame, d'avoir quelque esgard en mon particulier que je n'ay receu argent ny bienfaict depuis cinq ans, soit de mes estats ny aultrement, ainsin que plus particulièrement vous fera entendre mon frère par un extraict que je luy envoye, et qu'il plaise à Vostre Majesté avoir souvenance de mes services qui n'ont cessé depuis quarante ans dedans ou dehors le royaulme, desquels j'ay tousjours rendu bon compte... (1).

(1) Manuscrit 6908. Quelques jours plus tard, Noailles, complimentant Charles IX qui venait de succéder (5 décembre) à François II, fait un pompeux éloge de Catherine de Médicis « à laquelle le roy (pour vostre grand jeunesse) a remis le maniement des affaires du royaulme, estant à la vérité ceste princesse si prudente et expérimentée en toutes choses d'estat qu'on ne peult espérer de ce cousté que très heureuse et fructueuse conduicte au bien de vos affaires. » De l'éloge de la mère

Dans une lettre du 24 janvier 1560, adressée au maréchal de Termes, Noailles insiste sur la nécessité de réprimer en toute hâte les excès des huguenots :

Monseigneur, s'en allant maintenant Monsieur le lieutenant Girard (1), present porteur près de vous, je remettray à sa suffisance vous faire particulièrement entendre des occurences de ce pays, et vous diray seullement, Monseigneur, que vous y avez esté n'a pas longtemps attendu en bonne desvotion et maintenant plus que necessaire, pour estre que ces rebelles et seditieux rabaissent leur audace et malheureuses opinions, comme ils avoient desjà commencé, sçachant vostre presence s'aprocher, mais bientost après avoir sceu vostre retour de delà, ils sont rentrés encores plus avant en leurs folies qu'ils contiennent de jour à aultre, de façon que je ne cuide qu'ils se puissent appaiser sans être visitez et reprimez à bon escient. Monsieur de Burye s'en est allé au long de ceste rivière de Garonne pour plus clairement entendre iceux, et leur remonstrer le tort qu'ils font à un chascun par

passant à l'éloge du fils, le gouverneur de Bordeaux vante en Charles IX « la bonne inclination naturelle que j'ay apprins, depuis quelques années que j'ay eu cest honneur d'estre l'un de voz chambellans, pour aultant bien regir ceste monarchie qu'ont sceu jamais faire les feuz roys vos predecesseurs. » *(Ibid.)* Le 27 janvier suivant, le connétable de Montmorency écrivait, d'Orléans, à Noailles, qu'il n'avait pu obtenir pour lui du roi et de la reine-mère le congé qu'il l'avait chargé de solliciter, mais qu'il lui promettait de redoubler ses efforts, « desirant m'employer en tout ce qui vous touchera aultant que amy que vous ayez poinct. » A cette protestation succède cette singulière prière : « Au demeurant, Monsieur de Noailles, je vous prie me vouloir envoyer de la langue de balayne pour manger ce caresme, la connestable et moy, et de la meilleure que vous pourrez treuver par delà, vous asseurant que me ferez très grand plaisir en ce faisant. » *(Ibid.)*

(1) François de Girard, seigneur du Haillan, lieutenant en l'admirauté de Guyenne, comme l'avait été Louis de Girard, son père, ainsi que se plaît à le rappeler l'historien Bernard de Girard, seigneur du Haillan, frère de François. *(De l'estat et succès des affaires de France,* 1580, p. 321, *verso.)* Les deux frères du Haillan furent toujours très attachés à la maison de Noailles. Bernard avait accompagné François de Noailles dans son ambassade d'Angleterre et dans son ambassade de Venise (Voir *Préface de l'Histoire de France,* 1576, in-folio.) François adressa de nombreuses lettres à Antoine de Noailles, et l'on en a copié plusieurs, qui sont fort intéressantes, dans le manuscrit 6908.

leurs deportemens scandaleux : toutesfois il n'est pas aisé à croire qu'il y puisse rien remedier, ny toute aultre personne, que par la voye que vous, Monsieur, avez prins. Dieu y pourvoye à sa louange et repos public et vous donne, pour la fin, Monseigneur, sa très saincte grace, me recommandant très humblement et très affectueusement à la vostre.

De Bourdeaulx, ce 24 janvier 1560 (1).

Le 20 avril 1561, M. de Burie écrivait à Catherine de Médicis : « J'ay aussi veu une lettre, par laquelle il vous a pleu donner congé à Noailles de s'en aller d'icy; combien, Madame, qu'il y soit bien appoincté et payé par les mains du comptable toutes les fois qu'il veult, et qu'il n'est aulcunement mallade (2). » Le jaloux lieutenant général du roi en Guyenne, dans une lettre du 4 juin de la même année, exhalait ainsi son dépit : « Et me semble, Sire, puisque Noailles est bien payé tous les mois sans exercer sa charge, il est bien raisonnable que faisant la myenne et la syenne, il y a desja dix mois, je soye secouru (3). » Enfin, le 10 juin suivant, M. de Burie suppliait la reine-mère de commander au gouverneur de Bordeaux de s'en venir le remplacer, afin, disait-il « que je puisse aller jusques chez moy pour donner ordre à quelques affaires qui m'importent grandement (4). »

Malgré toutes les instances de son collègue, Noailles paraît avoir joui d'une considérable prolongation de congé, car le 13 septembre de la même année, il écrivait de Nogent à Catherine de Médicis pour lui raconter sa visite au cardinal de Ferrare, à Briare, où ce prince de

(1) Manuscrit 6908.
(2) *Archives historiques du département de la Gironde*, t. X, p. 53.
(3) *Ibid.*, p. 60.
(4) *Ibid.*, p. 62.

l'eglise avait « environ trois cens chevaux de son train, plusieurs evesques et quelques docteurs [1]. »

Peu de jours après, les magistrats municipaux de Bordeaux tentèrent de faire rogner par le conseil privé les pouvoirs d'A. de Noailles, comme nous l'apprend cet *Extrait d'un Cahier particulier de doléances faictes au roy par la ville de Bourdeaulx, pays de Bourdeloys et seneschaussée de Guyenne, à Saint-Germain-en-Laye,* le 21 septembre 1561 : « Lesdicts maire et jurats remonstrent que, avant les esmotions populaires en Guyenne en l'année 1548, le maire de vostre ville de Bourdeaulx avoit la garde des clefs et tiltre de maire et capitaine, et en l'absence du gouverneur, il ou, en son absence, son lieutenant bailloit le mot du guet, et n'y avoit aultre gouverneur que le gouverneur du pays ou son lieutenant. Ceux qui sont eslus maires de vostre ville sont eslus par le peuple des plus notables personnes du pays et des plus anciennes maisons et chez les opulens, ce qui les rend plus soingneux que les capitaines qui ont esté depuis l'année 1550. Qu'il vous plaise revoquer les provisions de capitaine de ladicte ville et que ce soit [désormais] le maire [2]. — A esté respondu sur la marge par messeigneurs du Conseil privé : Ne sera, quant à present, aulcune chose changée, et continuera le capitaine du chasteau du Ha comme gouverneur de Bordeaulx d'avoir les clefs des portes, faire faire le guet et bailler le mot de guet, et, en son absence, son lieutenant, et en l'absence de son lieutenant, celuy qu'il playra au roy de Navarre, gouverneur de Guyenne. »

Le 3 novembre 1561, Noailles, toujours en congé, écrivait d'une de ses terres du Limousin, de la terre de

(1) Manuscrit 6948.
(2) *Ibid.* Le cahier était signé : d'Avenson.

Chambres, à son lieutenant, le sieur d'Auros, qui avait remplacé le sieur de Cugnac ([1]), et qui s'était plaint à lui des entreprises de M. de Vaillac, ce perpétuel adversaire du capitaine du château du Hâ : « J'ay receu vostre lettre du retour de voir M. de Burye à Libourne, et ne vous puis dire aultre chose sinon que les sages font paroistre leur bon sens et prudence lorsqu'ils ont affaire avec les insolens et indiscrets ([2]). »

([1]) M. de Ruble (*Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*, t. IV, p. 199) a publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, l'*Estat de ce que monte le paiement pour ung mois entier des gens de guerre à pied, qui sont restés en garnison pour le service du roy ès villes et chasteaux de la Guyenne* (4 mars 1562. V. S.). On y voit que les cent hommes qui gardaient le château du Hâ, sous le sieur de Noailles, recevaient chacun six livres par mois, que le capitaine en recevait cent, et que son lieutenant en recevait cinquante. L'éditeur dit, en note : « Les gages de ce capitaine avaient été récemment augmentés, sans doute à l'occasion de la guerre civile. Une pièce, que nous croyons datée du mois de septembre 1559, porte que Noailles ne devait toucher que cinquante livres par mois pour sa charge de gouverneur de Bordeaux et de commandant du château du Hâ, et son lieutenant vingt-cinq livres. »

([2]) On trouve dans le manuscrit 6948 une note de l'abbé de l'Isle contre le sieur de Vaillac et ses tentatives d'usurpation, note où le capitaine du Château-Trompette est ainsi qualifié : « Sot et le plus ridicule Monsieur que soit. » On y trouve aussi une lettre anonyme, écrite de Bordeaux, le 26 novembre 1561, et ne portant pas le nom du destinataire, lequel était très probablement A. de Noailles. Cette lettre est dirigée en grande partie contre Vaillac, « qui ne cesse jamais d'user de ses accoustumées et sottes bravades, » et dont on dit encore, que la cour de parlement est « abbreuvée de toutes ses bavarderies ». J'extrais de ce document un récit des malheurs que les passions religieuses infligeaient à l'Agenais dans l'automne de 1561 : « Monsieur, il fault que je vous dise que les pauvres gens de l'église en Agenez et aux environs sont tant persecutez qu'ils ne peuvent plus souffrir ceste cruaulté de quoy l'on use envers eulx et aux catholiques, et pense que si le Roy n'y remedie pas, que ils se deffendront estant en plus grand nombre, quelque chose que l'on fasse en l'endroit aux gens qui ne sont que des huguenots, mais les bons craignans Dieu et le Roy mesmement, ils sont desesperez, veu l'audace que presse les Huguenots. Ils courent à force les prestres et les religieux en Agenez, comme l'on faict les lièvres en Beauce. Ils ont bruslé à Marmande un couvent de cordeliers. M. de Burye a plus gasté que amandé. Dieu en ayt pitié, s'il luy plaist. »

Le 24 du même mois, Noailles, qui n'était pas encore rentré à Bordeaux, annonçait en ces termes à l'évêque de Dax, alors en cour, que le titre de maire de la capitale de la Guyenne venait d'être ajouté à son titre de gouverneur de la *noble ville et cité,* comme l'appelle Jean Darnal :

Monsieur mon frère, j'estime que vous aurez sceu plustost que moy par la voye de la poste l'eslection que Messieurs les jurats et aultres notables personnages de la ville de Bourdeaux ont faicte de moy pour estre leur maire, en quoy je me suis trouvé autant deceu que de nulle aultre chose qui m'eust sceu advenir. Toutesfois si ne puis je que beaucoup estimer le zelle et l'affection de ces gens de bien qui ont enfin congnu que je les ay tousjours aymez, et pour ce que je ne puis accepter ceste charge sans avoir exprès commandement du Roy, je vous prie, Monsieur mon frère, d'en sonder l'intention de la Royne mère et Roy de Navarre, et si tant est qu'ils l'ayent agreable, m'en faire escripre une lettre du Roy d'exprès commandement pour accepter ladicte charge, laquelle à la vérité me contente de tant plus, que je scay que aulcuns m'ayt dict et d'aultres escript que ceste compagnie et magistratz de ville me tenoient un mauvais comte. Au surplus, je vous veulx bien advertir que Monsieur de la Martonie [1] vous faict un tour pour le benefice de St-Priez [2] que, en bon françois, on le peut appeller meschant et malheureux de vous faire plaider malicieusement ce que justement vous appartient, et me semble que à bon droict il en doibt avoir un adjournement personnel au privé conseil du Roy pour respondre de vive voix pourquoy il a faict empescher la possession de maistre Estienne Neyrac et de ses fermiers et davantaige pour n'avoir payé que cent livres puis quatre ans dudict benefice, et pour vous dire tout à un mot c'est un mauvais homme, et avec ce je feray sa fin par mes très

[1] Sur la famille de La Martonie, qui fournit successivement au parlement de Bordeaux plusieurs magistrats des plus distingués, voir l'*Histoire de la Gascogne,* de l'abbé Monlezun (tome V, p. 202, 203).

[2] Saint-Priest-de-Gimel, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Corrèze, arrondissement de Tulle.

humbles recommandations à vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, Monsieur mon frère, la sienne et longue vie.

De la Faige, ce 24 novembre 1561 (1).

Les circonstances étaient singulièrement critiques. La Guyenne était en feu; la ville de Bordeaux, de plus en plus divisée, de plus en plus agitée, semblait à tout instant menacée de voir éclater dans ses murs toutes les fureurs de la guerre civile. Les animosités particulières, comme aussi les ambitions impatientes, s'ajoutaient aux haines religieuses et en redoublaient l'effervescence. Le nouveau maire de Bordeaux réussit à maintenir, au milieu de tant de difficultés, l'ordre et la paix dans la ville dont l'administration lui était confiée. Toujours vigilant, toujours prévoyant, il comprit, au moment opportun, combien il était important de rappeler à Bordeaux M. de Burie pour que leurs efforts réunis missent un frein à l'audace des séditieux (2). Plus tard, quand une redou-

(1) Manuscrit 6908. Ni les auteurs de la *Chronique bourdeloise*, ni dom Devienne, n'ont indiqué le jour où Noailles fut élu maire de Bordeaux, en remplacement de « Monsieur de Carles, sieur de la Roquette, » décédé. L'abbé de Vertot (*Introduction*, p. 22) renvoie le lecteur, au sujet de la nomination du nouveau maire, à une dépêche du 13 décembre 1561. Il s'agit sans doute, à cette dernière date, de la confirmation faite par le roi de l'élection qui remontait à la seconde quinzaine de novembre.

(2) Voici les paroles de Théodore de Bèze. (*Histoire ecclésiastique*, édition de 1580, dernière partie, p. 754): « Burie et Monluc estoient montés à cheval pour aller tout ruiner à Montauban, lesquels ayans receu ces nouvelles changèrent bien d'advis, surtout estant Burie au mesme instant rappelé à Bordeaux par lettres de Nouailles, capitaine du chasteau du Ha, et lieutenant à Bordeaux en l'absence de Burie, le suppliant de vouloir retourner en diligence si on ne vouloit perdre la ville, comme de faict si ceux de la religion eussent voulu, ils l'eussent prise aisément, ce que puis après ils essayèrent en vain. Presque tous les mortes-payes estoient de la religion, joint que tous ceux de la religion romaine estoient extremement intimidés. » Monluc (*Commen-*

table conspiration allait livrer le Château-Trompette aux soldats de Duras, Noailles contribua de tout son zèle et de tout son courage à la faire échouer. Sa présence d'esprit, sa fermeté, dans la nuit du 25 au 26 juin 1562, furent à la hauteur du danger, et il doit partager avec Burie l'honneur d'avoir, en cette occasion, sauvé la ville de Bordeaux ([1]).

Le 1er septembre suivant, le capitaine du château du Hâ écrivait à M. de Montpensier : « Les sieurs de Bordet, de Tors, Savignac, Le Peuch ([2]) et plusieurs aultres sont en Perigort avecques sept cornettes de cavalerie et quelque nombre de gens de pied qui ont faict et font chascun jour toutes les cruaultez du monde, cheminant toujours vers le bas Limousin où je cuide qu'ils sont maintenant bruslans mes maisons. Je vouldrois qu'ils ne m'en eussent laissé une seule de dix que Dieu m'en a donné ([3]), et que nous deussions avoir, après, quelque

taires, t. II, p. 415) déclare lui aussi que si les Huguenots eussent alors « tenté Bourdeaux et Tholoze, ils n'eussent failly à emporter l'un ou l'aultre, et peult-estre toutes deux... Dieu, ajoute-t-il, a conservé ces deux fortz boulevars en Guyenne, affin de garder le reste. »

([1]) C'est ce que proclame le président de Thou (*Histoire*, liv. XXXIII, p. 408 du t. IV de la traduction française de 1734). G. de Lurbe a un peu trop laissé dans l'ombre le rôle de Noailles, en ce passage de la *Chronique bourdeloise* : « Audit an le vingt-sixiesme juin l'entreprise des Huguenots sur la ville et château Trompete est descouverte par la vigilance du seigneur de Burie, lieutenant du roy, et de la cour de Parlement, et bon devoir des maire et jurats. Plusieurs prevenus de ce mauvais dessein sont executez à mort. » L'abbé de Vertot, au contraire, a diminué Burie autant qu'il a surfait Noailles (*Introduction*, p. 24, 25). Le même historien attribue inexactement au mois de juillet ce qui se passa dans le mois de juin. Dom Devienne s'est trompé plus gravement (p. 142), en mettant en 1563 un événement qui appartient à l'année 1562.

([2]) Sur ces divers personnages, voir les *Commentaires* de Blaise de Monluc, avec les excellentes notes de M. de Ruble, l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, l'*Histoire* de F.-Aug. de Thou, etc.

([3]) Ces dix maisons étaient celles de Noailles, Noaillac, Chambres, Montclar, La Fage, Carbonnières, Merle, Malesse, Leris et Malemort.

repos. Le sieur de Duras est d'un aultre cousté du pays de Quercy qui faict pareillement avecques ses forces tout le pis qu'il peult ([1]) et cuyde-t-on que ces deux trouppes s'assembleront bientost. Je suis esbahy comme le sieur de Razé ([2]) demeure si longuement à retourner d'Agennoys ([3]) ... »

Le 11 décembre, Noailles adressait de Bordeaux à la reine de Navarre cette triste peinture de la situation de la Guyenne : « Madame, nous vivons toujours par deça en peyne, soubsons et jalousie, et à la vérité en continuel travail et dont il advient souvent quelque desordre, et de fresche memoire, lundy dernier, la nuict venant au mardy, dans la ville de Saincte-Foy, un capitaine nommé Razat y a esté mis en pièces et les soldats qu'il avoit en garnison dans ladicte ville ([4]), et en mesme temps en Xaintonge, près la ville de Pons et le chasteau de Caunac, on a faict de semblable à quarante soldats, et qui pis est, Madame, je cuyde descouvrir qu'en ce printemps il se dispose une plus grande tempeste pour ce pouvre royaulme qui s'en va en proye à tous les estrangers du monde, si Dieu n'en a compassion, ce que je luy supplie et de vous donner, Madame ([5]), etc. »

([1]) Symphorien de Durfort, sieur de Duras, s'empara, dans la nuit du 23 au 24 septembre 1562, du château de Mercuès, résidence ordinaire des évêques de Cahors, château situé à deux lieues de cette ville, et il y fit prisonnier l'évêque Pierre Bertrand, frère du cardinal du même nom. Du Quercy, le chef des troupes protestantes, se dirigea vers le Périgord, où Burie et Monluc allaient bientôt lui infliger (à Vergt, le 9 octobre) une écrasante défaite.

([2]) C'était un secrétaire de Burie. Voir les *Commentaires* de Monluc (t. II, p. 419).

([3]) Manuscrit 6908.

([4]) Voir, sur l'assassinat du capitaine Razat et de ses compagnons d'armes, les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (1874, in-8°, p. 101-102).

([5]) *Ibid.* Dans une lettre précédente (28 octobre), Noailles disait à Jeanne d'Albret *(Ibid.)*: « Le pauvre Memy arriva icy à huict heures

Le 12 janvier 1562, Charles IX envoya le collier de Saint-Michel au maire de Bordeaux par le comte d'Escars, chevalier de l'ordre. D'Escars était chargé de lui remettre en même temps une lettre où le roi s'excusait de le récompenser si tard : « Monsieur de Noailles, je suis bien marry que plustost l'occasion ne s'est presentée de vous faire paroistre combien j'estime vos services et louables merites, et combien je desire de les recognoistre, ce que je n'ay peu mieulx faire qu'en vous honnorant de mon ordre, comme j'ay faict ce jourd'huy, en vous appellant à la compagnie de tant de grands personnaiges (¹). »

Le 28 février, la reine-mère, s'adressant au parlement de Bordeaux, cherchait en ces termes à rétablir l'union entre cette compagnie et le maire de Bordeaux :

Messieurs, ayant entendu qu'il y avoit tout plain de petites divisions et particularitez parmy vous aultres et mesmes entre ceulx qui doibvent mettre et nourrir la paix et le repos dans vostre ville, je vous en ay bien voulu escrire et vous prier de considerer que ce n'est ny le temps ny la saison où telles choses se doibvent faire, d'autant qu'il n'en peult advenir que ruyne au service du Roy, Monsieur mon fils, et à tous vous aultres.

du matin, et, sur les trois, fut mené au supplice. Ma femme, comme parente, en demanda le corps, qui en fut refusée de la justice. » Il s'agit de Denis Daytz, seigneur de Mesmy, un des premiers qui, parmi les gentilshommes du Périgord, embrassa le calvinisme. Il s'était momentanément saisi de la ville d'Agen (décembre 1561). Le parlement de Bordeaux le condamna à mort comme rebelle. Voir sur lui B. de Monluc (qui, comme Noailles, l'appelle Memy (t. II, p. 351), Th. de Bèze (qui l'appelle aussi Memy, p. 758, 794, etc.), le président de Thou, la *France protestante*, les *Archives historiques de la Gironde* (t. XIII, p. 122, 123.)

(¹) Manuscrit 6948. Vertot, *Introduction*, p. 23. Le même jour, Catherine de Médicis adressa ses félicitations au nouveau chevalier (Manuscrit 6948). Le 22 décembre 1562, Noailles avait adressé, du château du Hâ, à Louis de Lur, vicomte d'Uza, qui venait de conserver la ville de Bazas en l'obéissance du roi, un billet qui a été imprimé dans la *Notice généalogique sur la maison de Lur* (Bordeaux, 1865, in-8°, p. 23).

J'ay aussy esté advertie que vous ne voulez laisser entrer le sieur de Nouailles avecques les armes dans vostre compagnye, sur quoy je vous prieray n'y riens innover, mais en user tout ainsy que vous faisiez du temps du Roy, mon seigneur. Vous entendrez bien au demourant avecques luy comme je luy mande de faire avecques vous aultres, affin que tous d'un contentement et d'une mesme volonté vous regardiez et procuriez tout ce qui sera pour le bien et conservation de vostre ville, priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Du camp de Sainct-Mesmyn, le 28e jour de febvrier 1562.

CATHERINE.

ROBERTET [1].

Quelques jours plus tard, le maire de Bordeaux avait cessé de vivre (11 mars) [2], n'ayant pas encore cinquante-neuf ans révolus [3]. Un crime vint-il hâter sa mort? « Il n'avoit, » remarque Monluc, « demeuré malade que deux jours [4]. On dit après que l'on luy avoit

(1) Manuscrit 6948. Sur les divisions de Noailles et du premier président du parlement, *Jacques-Benoit de Lagebaston*, voir les *Commentaires* de B. de Monluc, t. III, p. 65. Dans une lettre inédite adressée à Catherine de Médicis (Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15875, f° 515-518), le premier président accuse « le feu sieur de Noailles » d'avoir, avec l'archevêque Prévost de Sansac, fait partie de cette association politique et religieuse qui, dit-on, repoussait toute transaction, tout compromis, et qui prétendait lutter non-seulement contre les huguenots, mais encore contre les partisans de la tolérance. La modération des idées et du caractère d'A. de Noailles ne s'accorde guère avec les doctrines exagérées que l'on attribue aux membres de la ligue bordelaise, surtout aux membres principaux, le comte de Candalle et le célèbre avocat Jean Lange.

(2) Jean Darnal fait mourir Noailles « le 2 mars ». M. de Ruble a commis la même erreur (*Commentaires* de Blaise de Monluc, t. I, p. 298, et t. III, p. 66). On a souvent oublié que le 2 mars 1562 était en réalité le 2 mars 1563.

(3) Bien exactement : Cinquante-huit ans, six mois et sept jours.

(4) Monluc se trompe : Noailles fut malade six jours, du vendredi au jeudi.

advancé ses jours; je ne sçay s'il est vray : ce feust dommaige pourtant, car c'estoit ung bien saige gentilhomme et bon serviteur du roy [1]. » La famille pensa d'abord (9 mars), qu'il était la victime de quelque lâche vengeance, comme on le verra dans le premier des documents qui vont suivre et qui sont relatifs à sa maladie, à sa mort et à ses funérailles [2]. Mais les détails si précis contenus dans le second de ces documents, rédigé par le frère même d'Antoine de Noailles, l'abbé de l'Isle, qui se tint, tout le temps, près du lit de douleur, ne permettent pas de croire à un empoisonnement. La santé du maire de Bordeaux avait été minée peu à peu par la fatigue et surtout par le chagrin. La moindre maladie qui survient en pareil cas est bien vite

[1] *Commentaires* (t. III, p. 66). Vertot (*Introduction*, p. 25) dit à ce sujet, citant Monluc, en marge : « On soupçonna les ennemis de la tranquillité publique d'avoir avancé les jours d'un homme qui ne pouvait souffrir dans son gouvernement ni traitres, ni rebelles. »

[2] Ces quatre documents proviennent du manuscrit 6948. J'appelle surtout l'attention sur l'éloquente lettre adressée par Jeanne de Gontaut à Catherine de Médicis, le 20 mars 1563 (N. S.). On trouve dans le même manuscrit six épitaphes d'A. de Noailles, une en vers, cinq en prose. Celle qui est en vers a pour auteur Bernard de Girard, seigneur du Haillan. C'est une sorte de petit poème dont le premier vers est celui-ci :

Quiconque sois, passant, arreste un peu icy,

et dont le dernier vers est ainsi conçu :

A Noailles le corps repose, et l'âme aux cieux.

N'étant pas sûr que cette pièce n'ait pas été publiée, je n'ai pas osé la reproduire ici. Parmi les épitaphes en prose, figure celle qui fut gravée sur le marbre dans une chapelle de l'église Saint-André, où le cœur de l'ancien gouverneur de Bordeaux avait été déposé « sous une belle pyramide », épitaphe qui a été rapportée en 1666 par Jean Darnal; en 1668, par Jérôme Lopez *(l'Église métropolitaine et primatialle de Sainct-André)*, en 1763 par l'abbé de Vertot *(Introduction aux ambassades et dépêches d'Antoine de Noailles)*, enfin, en 1854, par le rapporteur de la Commission instituée pour la recherche et la conservation des monuments et documents historiques du département de la Gironde. (Bordeaux, gr. in-8°, p. 48.)

mortelle, comme la plus légère secousse achève de briser un vase déjà fêlé.

Lettre de M. du Boisset, sieur de La Motte, à la Reine-mère.

Madame, arrivant en ce lieu de Bourdeaulx, j'ay treuvé Monsieur de Noailles surprins d'une assez griefve maladie, de laquelle Madame de Noailles, sa femme, et Monsieur de l'Isle, son frère, qui sont prez de luy, monstrent par leur affliction et doleur qu'ils n'ont aussy bon espoir de sa convalescence, mesmes que les indices d'un grand vomissement qu'il a eu du commencement, et la continuelle doleur d'estomach qui se pressent ses entrailles, leur fait soupçonner, et aux medecins, qu'il est tombé en quelque inconvenient de poison, comme il en avoit desja esté adverty, n'ayant aultre moyen que celuy la pour faire perdre au Roy et à vous, Madame, un si bon et si notable serviteur qu'il vous a toujours esté. Et ayans tous les siens grand confiance à vostre bonté, et aux bons et continuels services qu'il vous a faits, et aux Roys prédécesseurs de cette coronne, ils ont esperé que Vostre Majesté le recognoistroit à l'endroict de son fils, qui est de l'aage de dix ans (1), et le gratiffieroit du gouvernement de ceste ville et capitainerie du chasteau du Ha, lequel encores qu'il ne soit en aage pour en exercer la charge, elle se pourra neantmoings continuer de mesme train qu'elle souloit par la conduicte de Monsieur de l'Isle, son frère, qui y est nourry de longtemps et qui a heu mesmes commandement sur le lieutenant et soldats qui y sont, et qui est capable, comme vous sçavez, Madame, d'une bien grand charge, dont je vous supplie très humblement, Madame, incliner en cest endroict au bien de la vefve et du pupille,

(1) Henri, seigneur de Noailles, baron de Chambres et de Montclar, et, en 1592, comte d'Ayen, était né à Londres, pendant l'ambassade de son père, le 5 juillet 1554. On n'obtint pour lui, ni le gouvernement de Bordeaux, ni la capitainerie du château du Hâ. Mais, plus tard, Henri n'eut pas trop à se plaindre de son sort : il fut successivement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'État, lieutenant général du roi en Auvergne, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, etc.

desquels je suis parent, pour leur faire congnoistre, et aux aultres gens de bien, par leur exemple que Vostre Majesté ne sçayt jamais oublier si notables services comme ceulx que Monsieur de Noailles a faicts. Ains qu'en vous souvenant du fils vous donnez occasion au père de vous en faire encores de plus grands, si Dieu luy redonnoit sa santé, et si davanture, Madame, vous ne trouviez bon que son jeune fils eust ceste charge, il a son gendre, le sieur de Ferrières, que bien congnoissez, gentilhomme servant du Roy et bien vaillant gentilhomme, et de qui les deux frères ainez sont morts au service de Vostre Majesté qui est bien fort capable de ceste charge, dont ne pourrez faillir, Madame, en l'un ou en l'aultre d'avoir bon subject de recongnoistre les services du père, et mesme, s'il vous plaist, gratiffier le pupille, lesdicts sieurs de l'Isle et de Ferrières, pour estre l'un prudent au maniement d'affaires, et l'aultre expérimenté aux armes, feront qu'il ne semblera y avoir rien de changé jusques à la majorité du fils, qu'il sera capable de l'exercer par luy mesmes, en quoy si ma requeste y peut quelque chose je la vous presente en toute humilité avecques mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu qu'il vous doinct, Madame, en très parfaicte santé, tousjours bonne prospérité et très longue vie.

A Bourdeaulx du 9 mars 1562.

Je m'en vais commencer le voyage que m'avez commandé en Espagne, ayant veu le sieur don Hernando de Tollède qui m'a baillé des lettres pour porter au Roy catholique, son maistre.

Monsieur de Dacqs et Monsieur de l'Isle ont faict de bien grands services à Vostre Majesté, et à ceste coronne, desquels ilz n'ont eu encores grand recompense, et reputeront, Madame, la souvenance que vous aurez en cet endroict de leur petit nepveu en quelque partie de leur recompense.

Lettre de Gilles de Noailles, abbé de l'Isle, à l'évêque de Dax.

Monsieur mon frère, j'ay longuement attendu et ne sçay encores comment je vous puis escripre à ceste heure la plus

triste, ennuyeuse, et desplaisante nouvelle que je vous sçaurois dire. C'est la perte de ce grand homme de bien (¹), nostre bon frere, que nous pouvons justement appeller père, lequel mourust jeudy dernier, unziesme de ce moys, d'une estrange et cruelle maladie que les medecins n'ont peu cognoistre, et qui nous a malheureusement trompez. Elle commença par un vertige ou tournement de teste qui luy print ung vendredy, sur les dix heures du matin, estant à l'eglise Saint-André en conseil, avec aulcuns deputez de la Court de Parlement, Messieurs de Bourdeaulx, d'Escars et aultres, dont il fut contrainct laisser la compagnie, et se retirer ceans, où aussytost il se mit au lict, pressé bientost après d'un grand vomissement qui luy dura tout ce jour et la nuict suivante. Or avant que se treuver mal il avoit demeuré vingt-quatre heures sans manger, dont le jeusne et la violente évacuation le debilitarent, comme l'on peult penser. Ce neantmoings par l'ordonnance des médecins il print ung apozaime (²) le sabmedy et encores un aultre le dimanche suivant, qui opperarent assez legièrement et sembla si bien

(¹) J'ai publié, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* de 1864 (p. 117-122) une lettre inédite de madame de Montbrun à Henri IV, écrite vers la fin du xvie siècle, et où se trouve l'expression : *Un si grand homme de bien.* Cette expression, appliquée par Ballanche au comte Joseph de Maistre, par Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire à Parmentier, et (28 décembre 1867), par M. Adrien de Longpérier au duc de Luynes, dans un éloquent discours prononcé sur la tombe de cet érudit, au nom de l'Académie des Inscriptions, aurait été dite, comme je le rappelais (note de la page 120), par Henri IV apprenant que François de La Noue, blessé devant Lamballe, n'avait survécu que quelques jours à sa blessure : « Nous perdons un grand homme de guerre et encore plus un grand homme de bien (août 1591). » J'ajoutais : Si ces belles paroles n'étaient point authentiques, la lettre de madame de Montbrun offrirait peut-être le premier exemple de l'emploi d'une telle expression. On voit que l'abbé de l'Isle, près de trente ans avant la mort de La Noue, se servait, pour louer Antoine de Noailles, de l'heureuse formule que l'on croyait avoir été imaginée par Henri IV. Après Gilles de Noailles et Henri IV se placerait Florimond de Raymond qui, dans son *Anti-Christ,* ouvrage dont la première édition est de 1595, appliqua les mots : *Grand homme de bien* au pape Sylvestre II.

(²) Apozème, décoction ou infusion aqueuse d'une ou de plusieurs substances végétales, à laquelle on ajoute divers autres médicaments simples ou composés, tels que des sels, des sirops, des électuaires, des teintures, des extraits.

purgé et disposé qu'il fust hors de danger. Toutes fois le soir dudict dimanche, environ neuf heures, il luy prend extresme douleur sur le cropion qu'il estimoit estre de vents, dont il estoit plain, qui s'assembloient là, et les medecins disoient que c'estoient d'humeurs qui tumboient et coulloient sur ceste partie. Quoyque ce fust, cela luy donna, l'espace de deux ou trois heures, un tourment sans remède ny patience qu'en se tenans debout, et à renfort de clystères, tellement qu'après en avoir prins trois ou quatre, enfin ceste douleur s'apaisa sur les unze heures de nuict, et dormit après de bon somme jusques à neuf du lendemain, mais il se treuva fort foible, deffaict et esmeu. Ce néantmoings tout ce jour-là qui fust le lundy, et encores le mardy après, il eust assez de repos, parla et ordonna des affaires de sa charge et aultres domestiques. Il est vray que les medecins commencèrent, dès lors, à craindre qu'il ne tombast en fievre continue. Aussy il se treuva plus mal et ne sceut dormir qu'avecques grande inquietude de toute ceste nuict là, ainsy qu'on me manda en ma chambre le lendemain mercredy de bon matin, sur quoy je le vays treuver, et, après l'avoir veu et ouy, Madame de Noailles et moy envoyons en l'heure querir tous les medecins et meilleurs apotiquaires et cirurgiens de la ville, et par mesme moyen nous despeschons en toulte diligence vers Bazas et Agen pour en avoir d'aultres des plus excellens du pays. Cependant nous faisons avec les presens consulter sa maladie, et environ les six heures du matin, sa grande douleur du cropion le reprend plus longue et plus forte que la première fois. Il se lève comme de coustume. On luy donne six ou sept clystères. On luy applique des fomentations, oignemens, emplastres, frottemens, et tant d'autres choses que ce neantmoings proffitarent peu, et dont c'estoit une extresme pityé de veoir plaindre et deffaillir ce bon chevalier, ainsy cruellement tourmenté debout, soustenu et appuyé sur nos bras, et voyant qu'il se morfondoit et n'en pouvoit quasy plus, on luy fit treuver bon d'endurer son mal dans le lict. On l'y mit et, bientost après, qui fut les neuf heures du mercredy matin, il pert la parolle, laquelle il ne peult depuis recouvrer, tellement qu'il languit en grand martyre jusques au jeudy suivant qu'il rendit l'ame à Dieu, sur les deux heures après midy, aultant plainct, estimé et regretté des

grands et petits que personnaige de sa qualité qui mourust jamais en Bourdeaulx, et pour ce qu'on avoit soubçon qu'il eust esté empoisonné, et que luy mesme vivant s'en estoit deffié, on fut d'advis de l'ouvrir. On luy treuva toutes les parties nobles et tout le reste du corps si saing et entier qu'il estoit possible, mais on luy treuva en la teste sur le cerveau un amas d'eaues jaulnes qui avoient formé quelque apostume sur ledict cerveau, et, comme je cuyde, despuis le commencement de sa maladie seullement, ainsy qu'il est à croire, bien qu'auparavant il ne se plaignoit point de ladite teste, et bien peu encores durant ladite maladie, laquelle pour ceste occasion ne fust jamais entendue, comme aussy confessent lesdicts médecins avoir bien failly de ne l'avoir saigné dès ce commencement, et par mesme moyen purgé dudict cerveau. Je crois bien que les ennuitz et desplaisirs qu'il a receu icy de beaucoup d'endroictz, et mesmement, pour la mort de Monsieur de Guyse (1), de voir un si mauvais ordre et confusion aux affaires de deça dont à toute heure il se plaignoit et desiroit [aller] chez luy, ont grandement advancé son heure. Il a laissé sa femme nostre sœur, ses enfans, famille et moy bien desolez, sentans bien très tous combien nous poize sa perte. Je m'asseure que de vostre part vous le plaindrez, et, comme nous, le treuverez à dire. Il a esté très honorablement enterré en ladicte eglise Sainct André, où presque toute la noblesse de ce pays s'est trouvée. Messieurs de Candalle, de Monluc, d'Escars, de Lioux (2) y assistarent en habit noir comme pour leur frère de l'Ordre. Nostre dicte sœur ne se peult consoller. Elle promet toute l'amytié, bien, secours et compaignye à ses enfans que nous pouvons desirer, et je le croys ainsy. Nous avons despesché en poste pour conserver les estats ausdits enfans, les ayant faict demander au nom de Monsieur de Ferrières jusques à ce qu'ils soient en aage. Il y en a prou icy qui ont aussy faict courir, et, à ce que j'entendz, tous les plus grandz. Je ne sçay que il en sera. Pour le moings aurons nous faict nostre debvoir. Madame de Noailles en a escrit à la Royne une seconde

(1) François de Lorraine, duc de Guise, mort, devant Orléans, le 24 février 1563, de la blessure qui lui avait été faite par le pistolet de Poltrot, six jours auparavant.

(2) Joachim de Monluc, seigneur de Lioux, un des frères de Blaise de Monluc.

lettre et luy a demandé la forme de son deuil, comme elle a esté conseillée par Madame d'Andouins [1] qui est passée par icy, et attendant la response et la quarentaine, il nous. fauldra tenir icy. Elle vous escript et prie d'avoir le soing des pupilles et de leur bien, comme de vos propres enfans. Je vous en supplirois aussy, si je ne congnoissois vostre bon naturel tout disposé à surmonter nostre desir et priere, et sur ce je feray fin, priant Dieu vous donner, Monsieur mon frère, très heureuse et longue vie, me recommandant bien humblement à vostre bonne grace.

De Bourdeaulx, ce 15e jour de mars 1562.

Lettre de Madame de Noailles à la Reine-mère.

Madame, il y a unze jours qu'estant feu Monsieur de Noailles, mon mary, reduict à telle extremité de sa maladie que les medecins n'esperoient plus de sa santé, son frère, l'abbé de l'Isle, et moy qui estions près de luy, nous trouvasmes si troublez que, pour ne vous pouvoir representer nostre douleur et perte, nous priasmes le sieur de La Motte, nostre cousin, qui repassoit par icy pour s'en retourner en Espaigne, de vous advertir de sa fortune et de la nostre, et vous faire très humble requeste de nostre part (ainsy qu'il fit par un gentilhomme qui pour cet effect print incontinant la poste), qu'il pleust à Vostre Majesté, advenant sa mort, de vouloir gratiffier son fils aîné des estats de gouverneur et capitaine qu'il tenoit en ceste ville et chasteau du Ha, en memoire et recommandation des services du père, et, en attendant que l'enfant fut d'aage plus capable, vouloir cependant commettre sa charge du tout au sieur de

[1] La même qui, au nom de madame Claude de France, tint sur les fonts baptismaux le futur Henri IV, le 6 janvier 1554. (Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, liv. I, p. 174 de l'édition du *Panthéon littéraire;* Hardouin de Perefixe, *Histoire du roi Henri le Grand*, édition de 1822, in-8o, p. 16, etc.) La comtesse d'Andouyns était Marguerite de Cauna, fille d'Étienne de Cauna, chevalier, seigneur de Cauna, baron de Poylvault, et de Jeanne d'Abzac de La Douze (mariés le 15 juin 1525). Marguerite épousa, en 1549, Paul d'Andouins, seigneur de Lescun, vicomte de Louvigny, et leur fille unique, Diane d'Andouins, si célèbre sous le nom de la *Belle Corisandre*, née à Hagetmau en 1554, épousa le 7 août 1567 Philibert, comte de Gramont et de Guiche, prince de Bidache.

Ferrières, nostre gendre, qui est des antiens gentilshommes servans du Roy, et si bien nourry aux guerres et affaires, qu'il est bien pour s'en acquitter, et pour ce, Madame, que nous avons depuis entendu que Monsieur d'Escars avoit despesché homme exprès, deux jours avant ladicte mort, pour obtenir lesdicts estats, et que son courier, qui retourna hyer, luy a rapporté, comme j'entends, que vous aviez mis le tout en sa disposition, ceste nouvelle, aiant redoublé mes ennuits que comme celle qui ne desire plus vivre si malheureuse, je suis contraincte vous envoyer encores ce porteur en diligence pour mettre et presenter aux piedz de Vostre Majesté ceste mienne plainte et très humble remonstrance, et pour le seul et dernier refuge que je puis avoir en vostre singulière bonté, et la confiance que je doibtz aussy avoir en la protection que vous avez toujours prinse des pauvres pupilles et désolées veufves, vous supplier très humblement, Madame, qu'en si juste et deplorée occasion vous ayez pityé de mes enfans et de moy.

Je croy, Madame, que vous sçavez bien comme ledict feu sieur de Noailles estoit des plus antiens serviteurs de ceste coronne, comme il a longuement et si bien travaillé en tous les estatz qu'il a servy, et en toutes les grandes et honorables charges auxquelles il a esté employé dedans et hors le royaulme, qu'il s'en est tousjours bien et vertueusement acquitté. Aussy pouvez vous sçavoir, Madame, que de toutes les meilleures esperances qu'il a peu avoir en quarante-deux ans de ses travaulx, il ne luy en est resté aultre fruict que ce gouvernement et capitainerie, où depuis quatorze ans qu'il en fust pourveu, il a quasy toujours résidé, et mesme durant ces deux derniers ans que, pour satisfaire à vostre commandement et intention, il se vint retirer icy avecques incroyable subjection, peyne, danger et despense, là où sans violence ny aultre passion que de bien contenir un chascun en son debvoir, et suivre fidellement ce qui estoit de vos commandemens et service, il luy est si heureusement succédé que l'on ne sçache lieu de ce royaulme où, de son temps, l'on aye veu plus d'obeyssance, repos et doulceur qu'en cestuy. Et ce neantmoings, Madame, si vous n'avez aultre memoire de ce trespassé et de ses vieux et utilles services, pour tesmoigner au monde le contentement qu'il vous en a laissé, et le recongnoistre, s'il vous plaist, en l'endroict de

ses enfans, il semblera que tout cela n'a rien peu servir à sa postérité, et que tout son labeur et honneur soit ensevely avecques luy. Je vous requiers donc, Madame, très humblement vouloir user en l'endroict des siens de la mesme consideration qu'il vous a pleu avoir envers d'aultres qui n'estoient plus recommandables que ceulx-cy, et par ce moyen Vostre Majesté fera œuvre digne de sa grandeur et vertu, et qui servira d'exemple à toute la noblesse et subjetz de ce Royaulme, pour augmenter et asseurer leurs devotions à bien faire et servir, et si vous avez pensé de donner lesdicts estats audict sieur d'Escars, il vous plaira considerer qu'il a depuis deux ans seullement receu tant d'aultres bienfaictz et honneurs du Roy, qu'il se peult bien maintenant passer de ceulx cy qui partent d'une maison où il y a encores deux frères pouvres qui ont esté employez et ont servy sans aulcun bien ny advancement, et si le Roy leur doibt encores, ou aultre passé, plus de trente mil livres qu'ils ont employez à son service, aussy fault que je dye, Madame, que depuis que ledict sieur d'Escars est en ceste ville, il a tant tourmenté ce bon trespassé, que chascun estime que les traverses et fascheries qu'il luy a continuellement données ou procurées, ont esté cause de sa fin. Permettrez vous donc, Madame, que celluy qui luy a esté si ennemy et contraire, ou bien qu'un aultre à son instance et requesté, triomphe de sa despouille? Madame, je supplie très humblement Vostre Majesté de pardonner au regret et au mal que je souffre, s'ils me contraignent exceder icy, et ne laissez pour cela d'ouyr et recepvoir ma plaincte pour consoller, s'il vous plaist, cette dolente et affligée personne de quelque grace et faveur vostre, et de sorte que mesdicts enfans et moy nous puissions perpetuellement louer et ressentir de l'heur que nous espérons en vostre bonté et pitoyable support.

Madame, je supplie, etc.

De Bourdeaulx, ce 20e jour de mars 1562.

L'ordre tenu à la Ceremonie de M. de Noailles.

Premièrement, marcherent les tabourins et fifres couverts de noir sonnant piteusement.

Suivoient les soldats.

Puis l'enseigne des couleurs dudict seigneur, marchant parmy lesdicts soldats.

Après, suivoient vingt quatre pauvres habillez de drapt noir.

Ensuitte, les officiers de sa maison les plus apparens en robbes longues et chapperons en teste et les aultres avec sayes, leurs espées au costé.

Après, les hallebardiers de sa garde au nombre de douze, habillez de deuil en robbe longue et chapperons en teste.

Après, les couvens, sçavoir les deux Observances, les Jacobins, les Carmes, les Augustins, Saincte-Croix, la Mercy et Sainct-Seurin et Sainct-André.

Ensuitte, les officiers des jurats comme heraulx porteurs de masses, trompettes et autres.

Suivoit un gentilhomme qui portoit une enseigne peinte des armes dudict seigneur, avec l'Ordre.

Un aultre gentilhomme portoit les esperons.

Un aultre, les ganteletz.

Un aultre, la cotte d'armes attachée à la lance toute noircie.

Un aultre, l'armet.

Un aultre, l'espée d'armes dorée, avec la ceinture.

Un aultre portoit le Grand Ordre sur un oreiller, et quatre archers habillez de noir qui l'environnoient.

Le corps porté par des gentilshommes et les juratz à l'entour, tenans les bords du drap (1).

Après, suivoient les parens portans le deuil, conduitz par Messieurs les chevaliers de l'Ordre, MM. de Monluc, de Candalle, d'Escars et aultres seigneurs parens et amis;

Après, Messieurs du Seneschal;

Messieurs de la Chancellerie;

M. le Prevost;

Et le chevalier du Guet.

Il y avoit quantité d'escussons, avec ce grand ordre, autour le chœur de l'esglise, et tout estoit tendu de noir avecques des armes, et autour de la chapelle ardente, et là et au convoy quantité de torches et cierges.

(1) Jean Darnal, parlant de la mort d'Antoine de Noailles, dit : « Ses funerailles luy furent faictes fort honorablement par le corps de ville en qualité de maire : et partant la Cour de Parlement n'y assista pas. »

La ceinture à l'entour de la chapelle, et une bande de velours dans le chœur, à la chapelle et à la chapelle ardente.

Tout estoit tendu depuis la chambre où estoit le corps, la salle le long du degré, et depuis la porte du degré jusques à celle du chasteau des deux costez, et les portes du chasteau aussy (1).

(1) Il ne me reste qu'à compléter les indications relatives à la biographie d'Antoine de Noailles déjà données ici, en citant : le P. Bonaventure de Saint-Amable, carme déchaussé d'Aquitaine, qui, dans son *Histoire de Saint-Martial* (1684, in-f°, troisième partie, p. 444-446) a fort élogieusement parlé d'un des plus illustres enfants du Limousin, ainsi que de la famille de Noailles tout entière; le P. Anselme (*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 788); le *Dictionnaire de Moréri* (édition de 1759); la *Biographie universelle* (article de M. Théophile Lavallée); la *Nouvelle Biographie générale* (article de M. Paul Louisy). A la fin du manuscrit 6948, on a recueilli tout ce qu'Antoine Varillas (né à Guéret) a dit de son compatriote. Des longs extraits de je ne sais plus lequel des ouvrages du trop fécond historien, je ne détacherai que ces quatre lignes : « Il vendit sa vaisselle d'argent pour fournir du pain aux simples soldats. Les grands emplois qu'il eut lui furent aussi ruineux qu'honorables, et à la réserve d'une légère pension qu'il eut vers la fin de sa vie, toute la récompense qu'il tira de la cour fut la gloire de l'avoir bien servie. » — Les pages que l'on vient de lire étaient déjà depuis longtemps loin de moi, quand a paru le curieux ouvrage de M. Louis Paris : *Les papiers de Noailles de la Bibliothèque du Louvre* (Paris, 1875, grand in-8°). J'y ai trouvé, avec beaucoup d'autres documents précieux qu'il faut remercier le savant éditeur d'avoir mis à jamais hors de danger, la lettre écrite par l'abbé de L'Isle à l'évêque de Dax au sujet de la mort d'Antoine de Noailles (p. 105-107). Nous avons, M. Louis Paris et moi, lu un peu différemment quelques passages de cette lettre, et j'espère qu'en réunissant nos deux copies, on aura un texte irréprochable, ce qui me console de n'avoir pas seul donné cet intéressant document. Puisque j'en ai l'occasion, je rappellerai, à propos de l'expression *ce grand homme de bien*, qu'elle a été appliquée, vers le milieu du XVIIe siècle, à l'avocat Antoine Loisel par son petit-fils Claude Joly (*Vie d'A. Loisel*, en tête des *Opuscules*, 1652, in-4°, p. LVIII), et tout récemment (août 1877) à M. le maréchal de Mac-Mahon par Mgr l'évêque d'Evreux. Je rappellerai encore, d'après M. L. Paris (p. 104), que l'on admire dans la cathédrale de Bordeaux le tombeau d'A. de Noailles restauré par les soins pieux de M. le duc Paul de Noailles, ancien pair de France, membre de l'Académie française.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 19 juillet 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

L'Académie s'est réunie, à l'heure indiquée, dans la salle de ses séances publiques. Un public d'élite a répondu à ses invitations.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. le Marquis de Castelnau d'Essenault, qui prononce l'éloge de *M. Charles Des Moulins.*

M. le Président prononce ensuite un discours en réponse à celui de M. de Castelnau d'Essenault.

Enfin, M. le Secrétaire général rend compte des travaux de l'Académie pendant la période écoulée depuis le 10 juin 1876. Les noms des lauréats sont ensuite proclamés. Presque tous sont présents, et ils viennent recevoir des mains du Président, qui les félicite, les médailles décernées à leurs travaux.

ÉLOGE DE M. CHARLES DES MOULINS

PAR LE M[is] DE CASTELNAU D'ESSENAULT,

RÉCIPIENDAIRE.

A l'époque où le Congrès scientifique de France vint tenir à Bordeaux sa vingt-huitième session, au succès de laquelle contribuèrent pour une large part les membres de cette Académie et ceux des divers corps savants, artistiques ou littéraires de notre belle cité, le président de la section d'archéologie, M. l'abbé Auber, avec cette haute autorité du caractère, du savoir et du talent qui se rattache à sa personne, interprétait ainsi, le 26 septembre 1861, dans la séance générale de clôture, les sentiments de l'assemblée envers l'organisateur de cette brillante solennité :

« Souffrez, Messieurs, qu'avant de voir clore cette » dernière séance, et certain d'exprimer une pensée qui » nous est commune, je formule un vœu de remercîments » à celui de nos collègues qui, noblement secondé par » nos autres secrétaires généraux, s'est montré cons- » tamment, dans tous ses rapports avec nous, à la » hauteur de la tâche si laborieuse, si méritoire, qu'il » avait généreusement acceptée. Réunir tous les éléments » d'un Congrès comme le nôtre; se dévouer avec une » présence d'esprit qui ne faiblit pas, avec une patience » qui ne se trouble d'aucuns détails, avec une douce et » aimable aménité qui semble sourire aux mille embarras

» disons le mot : aux nombreuses fatigues de chaque » moment; ce ne sont pas là, Messieurs, des conditions » ordinaires, devant lesquelles puissent rester froids des » hommes d'intelligence et de cœur... — et déjà, à » chacun de ces traits, n'avez-vous pas reconnu et » nommé notre bon et honorable collègue, M. Charles » Des Moulins? N'est-ce pas en lui que se révèle, pour » quiconque l'a pu apprécier pendant quelques jours, » cette exquise délicatesse de sentiment, qui tempère » avec tant d'esprit l'austère gravité de la science; et » n'a-t-il pas mis au service du Congrès, dans ses longues » et hospitalières fonctions, ce double mérite dont il est » providentiellement doué? Honorons donc, avant de » nous quitter, Messieurs, celui que les échos de la » publicité bordelaise appelaient hier encore un *aimable* » *savant*... Honorons le Congrès lui-même en votant, à » notre digne et honorable secrétaire général, et nos » remercîments sincères et nos souhaits de bonheur! »

Un aimable savant! Pouvait-on mieux dire, Messieurs? Et cette heureuse expression ne résume-t-elle pas, en effet, tous les souvenirs que nous conservons de cet homme rare, dont les convictions furent si loyales et si fermes, le savoir si profond, le talent si élevé, l'aménité si parfaite?

Appelé à l'honneur de lui succéder ici, et accueilli parmi vous avec une bienveillance qui n'ajoute que plus de prix à l'unanimité de vos suffrages, j'ai dû, par déférence pour vos usages, accepter la flatteuse mission de présenter l'éloge public de ce collègue éminent. Je viens donc aujourd'hui essayer de répondre au vœu de l'Académie, et, confiant dans votre indulgence, encouragé par les sympathies de l'auditoire qui nous entoure, je voudrais, sinon apprécier complètement les mérites et

les travaux d'une vie si noble et si pure, choisir, du moins, parmi les plus belles pages de cette existence admirablement remplie, quelques-unes de celles qui m'ont paru mettre le mieux en lumière les facultés variées du savant, le caractère et la philosophie de l'écrivain, les qualités exquises de l'ami.

Ah! je ne sais que trop toute mon insuffisance à m'acquitter dignement de la tâche qui m'a été imposée; mais ce qui ne faillira pas en moi, j'en suis assuré, Messieurs, c'est le cœur; ce sont les sentiments de reconnaissance et d'affection dont il est pénétré pour cette chère mémoire, et que, si je ne puis qu'imparfaitement exprimer, j'ai le bonheur et la fierté de vivement ressentir!

Charles-Robert-Alexandre Des Moulins naquit le 13 mars 1798, à Southampton, en Angleterre, où son père, serviteur fidèle de la Royauté, avait émigré dès 1790, comme il le fit plus tard en 1815, accompagnant en Espagne monseigneur le duc d'Angoulême, dont il était alors un des conseillers intimes. Homme instruit, éclairé et convaincu, ce père fit lui-même la première éducation de son fils, en qui il reconnut bientôt des aptitudes aussi précoces que variées, et ne négligea rien pour développer dans cette souple intelligence le goût des lettres, des sciences et des arts.

Ce fut en France, sous le régime de l'Université impériale et dans un lycée, que le jeune Des Moulins vint achever, suivant la juste expression d'autrefois, ses *humanités*. Les études, comme tout alors, se faisaient au pas de charge, trop souvent troublées par le retentissement du canon, et les professeurs, peu nombreux, se trouvaient parfois, eux aussi, fort embarrassés pour suffire à un enseignement dont les programmes étaient

improvisés, brusquement modifiés et presque militairement imposés.

Notre lycéen, né observateur, et quelque peu malin, à l'exemple des écoliers, s'en était bien aperçu et ne l'oublia jamais. « Je me souviens encore, écrivait-il » cinquante ans plus tard, des plaisantes grimaces de » mon professeur de seconde, qu'un décret impérial » contraignait à *enseigner le grec* au lycée à compter du » 1er janvier suivant. Il ne l'avait que peu ou point » appris, et j'étais insolemment heureux de lui donner » des leçons (sans succès toutefois!) sur la douce et » vraie prononciation du θ, que je n'avais eu aucune » peine à apprendre, car je suis né en Angleterre (1). »

Quoi qu'il en soit, et bien qu'ayant eu pour premier maître, pendant deux ou trois ans, un Grec de nation, Démétrius Zacharie, qui retourna dans son pays « tout » juste après avoir mis son élève en état de traduire les » deux premiers vers de l'*Iliade* » (2), Ch. Des Moulins n'alla guère plus loin au lycée, et ne fit pas une étude approfondie de « la plus belle et la plus riche de toutes » les langues ».

Mais il n'en fut pas de même des littératures latine et française, car bientôt après, en 1815, nous voyons l'écolier devenu jeune homme, à peine âgé de dix-sept ans, débuter dans la politique par une : ***Réponse au pamphlet intitulé : Opinions sur le serment imposé, le 8 août 1815, aux fonctionnaires publics***. La brochure fut éditée à Marseille, et déjà l'on y remarque cette pureté de style, cette loyauté, cette fermeté surtout de principes

(1) Congrès scientifique de France; vingt-sixième session tenue à Limoges : ***Courte dissertation sur la prononciation de la langue grecque***, par M. Ch. Des Moulins.

(2) *Idem.*

qui, jusqu'à son dernier jour, ont signalé la vie et les écrits de ce vaillant travailleur.

L'affermissement des Bourbons sur le trône, et sans doute aussi ses goûts de prédilection, détournèrent notre débutant de ces essais de publiciste. L'ardeur du jeune écrivain pour les études scientifiques prit le dessus, et dès 1825, élu membre de la Société Linnéenne, fondée à Bordeaux, en 1815, par l'excellent Laterrade, qu'il devait plus tard remplacer comme président, Ch. Des Moulins commençait une collaboration active et précieuse, qui durant plus d'un demi-siècle, ne cessa d'apporter au sein de cette Compagnie une suite de travaux faisant, pour la plupart, autorité dans la science, et dont l'ensemble comporte plusieurs volumes. L'année suivante, les suffrages de l'Académie l'appelèrent à s'asseoir dans cette enceinte privilégiée : il n'avait pas encore vingt huit ans !

Charles Des Moulins était alors dans toute la sève de la jeunesse. A cette époque critique de la vie où tant d'hommes dissipent follement les trésors de toute nature que Dieu leur a libéralement départis, le jeune savant appliquait à l'étude des branches diverses de l'histoire naturelle ce désir passionné de savoir qui le dévorait, ce noble amour du travail dont il était inspiré; et la botanique, la minéralogie, la zoologie ou la géologie lui fournissaient tour à tour des sujets multiples d'observations qui, de sa part, donnaient lieu à une série de mémoires du plus haut intérêt.

Varier ses nombreuses occupations, servait à Des Moulins de délassement. Remarquablement organisé pour les arts, il avait étudié à fond la musique, « cette grande auxiliaire, disait-il, de l'ordre et de la règle, » et peu de personnes savent que, bon appréciateur des

œuvres des grands maîtres, et habile exécutant, il avait composé pour le piano des trios dont le célèbre pianiste belge, Dupont, avait écrit la partie de basse; il alla même jusqu'à faire la partition d'un opéra, *Persée,* sur lequel on manque de renseignements, car il ne fut jamais représenté.

Malheureusement, des atteintes prématurées de surdité qui s'aggravèrent avec l'âge, obligèrent plus tard Des Moulins à renoncer, d'une façon presque absolue, à ces jouissances d'un art qu'il affectionnait vivement; mais alors elles étaient les plus douces jouissances qu'il apportât aux fonctions ardues de l'emploi, que, par déférence filiale, il avait accepté dans l'administration des douanes, et qu'il abandonna sans regrets quelque temps après les événements de 1830.

Son alliance récente à l'une des familles les plus honorables et les plus illustres de la province ne lui permettait plus, d'ailleurs, de résider constamment dans notre cité. Peu de temps, en effet, avant la chute du gouvernement dont il avait été l'un des premiers défenseurs, Ch. Des Moulins avait épousé la fille d'un ancien maire de Bordeaux, mademoiselle de Gourgue, femme d'élite, joignant à l'esprit le plus étendu une exquise délicatesse de sentiments, et qui pleure, hélas! aujourd'hui, dans son deuil amer, mais pieusement résignée, l'époux bien-aimé dont elle fut l'unique et la souveraine affection.

Accueilli et traité en fils par sa nouvelle famille, Des Moulins eut en outre le bonheur d'y rencontrer un entourage dont l'éducation, le caractère et les goûts étaient en pleine harmonie avec les siens. Dans cet intérieur, où régna toujours la plus étroite union, la science, la littérature et les arts étaient non seulement

goûtés, mais cultivés; leurs représentants y étaient connus, admis et appréciés. Un milieu si favorable ne pouvait dès lors qu'aider largement au développement des facultés de notre ami.

Libre, en effet, de toute attache officielle, et partageant désormais sa résidence entre Bordeaux et la belle terre de Lanquais, près de Bergerac, Ch. Des Moulins ne laissa guère s'écouler d'année sans publier sur la botanique ou la zoologie de nouveaux mémoires, dont l'importance attirait de plus en plus sur leur auteur l'attention et les éloges du monde savant. De 1830 à 1840 se succédèrent notamment ses travaux *sur le genre Planorbe,* son *Catalogue des Stellérides de la Gironde,* sa *Description de quelques mollusques terrestres et fluviatiles de France,* trois *Mémoires sur les Échinides,* et son *Catalogue raisonné des Phanérogames de la Dordogne.*

C'est surtout ici, Messieurs, que je comprends plus que jamais mon insuffisance à faire ressortir d'une manière convenable le haut mérite et la valeur de ces œuvres, d'une autorité toute magistrale. Simple antiquaire, et voué, trop exclusivement peut-être, à l'étude des souvenirs d'un glorieux passé, j'ai lieu de regretter d'en être à peu près resté, dans mes notions d'histoire naturelle, à ces premiers éléments qui font partie de l'enseignement des colléges. C'est trop peu, vraiment, pour tenter une appréciation qui serait au moins téméraire, et vous m'excuserez, Messieurs, de ne pas insister sur des travaux dont la réputation attachait déjà comme une auréole brillante au nom du naturaliste bordelais, que la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique s'honoraient de compter parmi leurs membres.

A la célébrité de ce nom allait bientôt s'ajouter un

nouvel éclat, résultant de découvertes dans une science alors récente, l'archéologie, et dont Ch. Des Moulins devait propager chez nous les doctrines. Le premier en France, l'illustre Caumont, lui aussi naturaliste et musicien, avait eu la pensée d'appliquer à l'étude de nos monuments du moyen âge une méthode de classification chronologique, et posé d'une main ferme des règles que les observations, étendues depuis aux différentes contrées de l'Europe, n'ont fait que confirmer. Une science nouvelle venait de se produire au grand jour. Violemment et passionnément attaquée à ses débuts, mais défendue avec un incontestable succès par des hommes de talent et d'un savoir éprouvé, elle est plus tard entrée dans nos lois, jusque dans nos mœurs, et aujourd'hui, lui appliquant une parole célèbre, on peut dire aussi qu'elle est comme le soleil, — aveugle qui ne la voit pas!

Ce fut vers 1840, qu'entre ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre, commencèrent de s'établir des relations qui, fondées sur l'estime et le mérite réciproques, ne devaient pas tarder à se changer en liens de la plus solide amitié. Correspondant de la Société Linnéenne du Calvados, dont Caumont, son fondateur, avait été secrétaire, Ch. Des Moulins avait eu déjà l'occasion d'apprécier la haute valeur de son collègue. Des mémoires de géologie publiés, aux frais de ce dernier, dans un recueil spécial de la Société Linnéenne de Normandie, contribuèrent depuis à développer entre ces deux savants l'étendue de leurs rapports, et la *Société française d'Archéologie,* fondée en 1833 par Caumont, compta bientôt parmi ses membres celui qui était appelé à devenir, quelques années plus tard, l'un de ses plus hauts dignitaires.

Des Moulins s'adonna avec une vive ardeur à l'étude de cette science attachante, dont le but principal, la conservation des monuments, répondait aux sentiments les plus nobles et les plus puissants de son cœur. Doué, comme il l'était, du talent de l'observation, et appliquant à ses recherches, en qualité de naturaliste, sa méthode rigoureuse d'analyse, pour s'élever de là, par la synthèse, à la déduction des lois générales, ses progrès en archéologie furent tellement rapides, qu'en 1842, lorsque le *Congrès archéologique* vint tenir à Bordeaux sa session dirigée par Caumont, fondateur aussi de cette excellente institution, Ch. Des Moulins, heureux de rencontrer le savant initiateur dont il avait approfondi les nombreux ouvrages, y remplit un rôle prépondérant et des plus actifs.

A d'autres titres, d'ailleurs, cette année 1842 devait marquer dans la vie de Des Moulins. L'*Institut des Provinces* de France, composé d'hommes ayant conquis par de longs travaux une réputation méritée, capables de diriger les études scientifiques et de coordonner les matériaux déjà produits par les Académies, l'*Institut des Provinces*, ce complément des Congrès, avait été fondé en 1839. Trois ans plus tard, Des Moulins y fut admis à l'unanimité des suffrages, presque en même temps que son beau-frère, le vicomte de Gourgue, un de vos correspondants, le savant Laterrade, l'érudit Jouannet, et plusieurs autres de vos collègues. De son côté, l'Académie, officiellement informée par notre ami qu'il avait repris son domicile à Bordeaux, s'empressa de le rétablir dans son ancienne qualité de membre résidant, et depuis lors, c'est-à-dire durant plus de trente ans, les *Actes* de votre Compagnie peuvent constater quels furent le nombre, la variété, l'importance et l'intérêt des travaux de cet infatigable pionnier.

Ce qu'ils ne sauraient dire, mais ce que vous vous rappelez, Messieurs, c'est son aménité constante dans le caractère et dans les rapports, sa modestie singulière, ce naturel conciliant, ce sentiment élevé des convenances dans la discussion, qui ajoutaient tant de séduction à son talent, et lui attiraient à la fois l'estime et les sympathies de tous ses collègues.

Comment pouvoir les refuser, en effet, à l'homme éminent dont la parfaite loyauté, la sincérité des convictions religieuses et politiques, l'inaltérable fermeté de principes rehaussaient si bien le mérite! Car ces fortes et vives croyances, qu'affirmait déjà, en les défendant, le jeune écrivain de 1815, nous les retrouvons avec plus d'ampleur et d'éclat dans les œuvres diverses du savant arrivé à l'âge mûr, comme dans celles du vieillard, qui sur le bord de la tombe, après soixante ans de labeurs assidus, ne réclamait de ses confrères que le droit de se consacrer désormais à la méditation des vérités éternelles, et d'être, suivant son admirable expression, « tout à soi, ou pour mieux dire, tout à Dieu ».

Mais nous sommes en 1842, et de longs jours étaient encore réservés par la Providence à ce chrétien fervent et si convaincu. Alors, dans toute la force de l'âge et dans toute la maturité d'un talent que le temps ne devait pas affaiblir, Des Moulins se montra plus que jamais rigide observateur de cette loi du travail, « loi divine, disait-il, » qui incombe à tous les hommes, et n'admet d'autres » exceptions que celles que justifie l'impossibilité *mor-* » *bide.* » Jouissant d'une santé parfaite, dont il était redevable à ses habitudes régulières et frugales; sachant trouver, grâce à l'ordre auquel il avait assujetti de bonne heure les détails de son existence, le temps, qui ne manque jamais aux grands travailleurs, pour suffire à

la tâche de chaque jour, son activité répondait à tout, et lui donnait la faculté de satisfaire aux devoirs de l'homme du monde comme aux obligations de la science et de la famille, comme aux douces exigences de l'amitié.

D'une assiduité exemplaire aux réunions des corps savants dont il était membre, scrupuleux observateur de leurs règlements, vigilant défenseur de leurs droits et de leurs prérogatives, le titre de sociétaire, loin d'être pour lui une vaine distinction honorifique, comportait au contraire les attributions de véritables fonctions publiques, d'autant plus obligatoires à ses yeux qu'elles étaient librement acceptées et gratuitement exercées.

Il est dès lors facile de comprendre tout le prix qu'attachaient ces diverses Sociétés à s'assurer la collaboration d'un savant, pénétré à ce point du sentiment élevé de ses devoirs, et dont les profondes connaissances et les aptitudes variées ne pouvaient qu'ajouter plus d'autorité et d'importance à leurs travaux. C'est, on peut le dire, au zèle sans relâche de notre ami, à son intelligente direction, à ses communications fréquentes de mémoires étendus et, presque tous, d'un intérêt capital, que la Société Linnéenne de Bordeaux, « la plus » ancienne entre ses sœurs françaises », doit le haut rang qu'elle occupe dans le monde scientifique et la juste considération dont elle jouit.

Votre Compagnie, Messieurs, ne devait pas tarder à s'applaudir, elle aussi, d'avoir recouvré, comme membre résidant, le collègue qu'elle avait vu à regret s'éloigner de Bordeaux, et dont elle avait conservé le plus honorable souvenir.

Dès l'année, en effet, qui suivit presque celle de sa rentrée parmi vous, Des Moulins vous donna lecture de

son beau mémoire : *État de la végétation sur le Pic du Midi de Bigorre au 17 octobre 1840*. Remarquez cette date, Messieurs; elle a sa valeur, car elle a clos la liste des excursions faites cette année sur le pic, que, soixante heures après, une couche épaisse de neige rendait inabordable. Ce mémoire, le plus important de ceux que vous eût encore adressés votre collègue, me semble être aussi l'une de ses œuvres dans lesquelles on peut le mieux apprécier l'esprit de méthode et la clarté du naturaliste, le style élégant de l'écrivain, et ce vif sentiment des beautés de la nature qu'après avoir admirées comme artiste, il exprimait en poète.

Entre toutes les montagnes des Pyrénées, le Pic du Midi de Bigorre est célèbre par la richesse de sa flore et de sa faune entomologique. Déjà, en 1816, Des Moulins l'avait parcouru comme botaniste, et les souvenirs qu'il en avait conservés lui donnaient le désir d'y revenir. C'est ce qu'il fit en 1840, dans la pensée d'explorer non seulement, comme Ramond, le sommet extrême du Pic, mais la montagne entière, à partir de 1,800 mètres d'altitude; et ce sont les résultats de cette « course unique » qu'il a consignés dans son mémoire, résultats qu'il relate, avec sa modestie habituelle, bien moins comme ayant donné lieu de sa part à des découvertes qu'il ne pouvait espérer de faire après tant d'habiles explorateurs, que parce qu'elles s'appliquent à une des localités des Pyrénées alors les moins connues sous ce rapport.

Les botanistes et les antiquaires ont besoin d'abord de santé, mais il leur faut aussi de bonnes jambes. Des Moulins en avait d'excellentes, et c'est à pied que, parti de Bagnères en compagnie de MM. Philippe et de Lugo, observateurs intelligents et éclairés, il accomplit heureusement cette intéressante excursion.

Le récit qu'il nous en a laissé, ces pages savantes et pleines d'animation, je voudrais, Messieurs, pouvoir vous les lire, vous les lire surtout avec cette netteté de langage, cette finesse d'accentuation, cet art consommé des nuances, qui faisaient de Ch. Des Moulins un admirable lecteur. Mais il est des bornes à tout, même à l'attention la plus complaisante, et je craindrais de fatiguer la vôtre, si j'allais au delà d'une citation de quelques lignes où le talent et l'âme de l'auteur se peignent dans tout leur jour.

« L'heure promise, non à la contemplation tranquille, » mais à un travail actif et varié, s'était écoulée comme » une minute : encore un instant, et ce panorama, sans » égal peut-être, allait s'amoindrir, se resserrer à chaque » pas *comme un parchemin qui se dessèche*, dit l'Écriture. » Le peindre après Ramond, je ne puis ni ne veux » l'essayer. Je vous dirai seulement, Messieurs, l'intérêt » particulier qu'il empruntait en ce moment aux accidents » météorologiques.

» Au nord, à 3,000 pieds au-dessous de nous, un » océan de vapeurs d'une blancheur éblouissante étendait » ses vagues moutonnées des confins de l'horizon jus- » qu'aux bases du Pic. Au nord-ouest, absolument seul, » un rocher noir, le pic Montaigu, perçait de sa pyra- » mide effilée cette surface immobile et la dominait de » 1,200 pieds. Sur nos têtes, le plus pur azur des » cieux; s'inclinant vers le couchant d'automne, un soleil » de diamant; au sud, la chaîne entière des Pyrénées, » chargée, outre son chaos immobile de pics et de » glaciers, d'un autre chaos mobile de nuages et de » brouillards. Masses énormes, sombres ou éclairées, » changeant à chaque seconde de forme et de couleur, » rampant au fond des vallées ou se heurtant contre les

» cimes qu'elles cachent et découvrent tour à tour; et » toute cette majestueuse agitation se répétant, ren- » versée, comme à travers un voile de gaze verte pailleté » d'or, dans la resplendissante immobilité du lac... Il y » eut un moment d'une inexprimable beauté : à une » distance de 40,000 mètres, encore immensément » accrue par la multiplicité des plans, un cône uniformé- » ment neigé jusqu'à sa cime (et c'est le seul dans les » Pyrénées centrales), dominant tous les sommets visi- » bles, et recevant en plein les rayons du soleil, se » détachait, isolé, en face d'un vaste et sombre hémi- » cycle de nuages : c'était le Mont-Perdu... On eût dit » une statue d'argent de la Reine des Anges au fond » d'un sanctuaire de marbre noir. Nous baissâmes les » yeux et nous partîmes (1). »

Deux ans plus tard, Des Moulins parcourait de nouveau cette pittoresque contrée du Bigorre, mais en qualité d'antiquaire, et, accompagné du vicomte de Gourgue, il y recueillait, sur divers monuments de toutes les époques, de nombreuses observations dont il fit le sujet d'une notice, avec dessins, qui fut publiée en 1844, dans le tome X du *Bulletin monumental* de la Société française d'Archéologie.

Malheureusement, les édifices civils, religieux ou militaires du Bigorre, exposés à tous les désastres qui accompagnèrent les guerres fréquentes dont cet ancien comté fut le théâtre depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIe, ont eu tellement à souffrir, pour la plupart, qu'à l'exception d'un très petit nombre, ces monuments, aujourd'hui reconstruits ou mal réparés, n'offrent plus, au point de vue de l'art, qu'un intérêt secondaire.

(1) Ch. Des Moulins, *État de la végétation sur le pic du Midi de Bigorre au 17 octobre 1840*. Bordeaux, Faye, 1844, p. 37.

A ces causes politiques de destruction, il faut en ajouter une autre également importante, la nature ingrate des matériaux, qu'un observateur aussi sagace que Des Moulins n'avait eu garde d'omettre, et sur l'influence de laquelle le minéralogiste et le géologue entrent dans des développements qui, nouveaux alors, donnent encore plus de prix à son travail.

C'était là son début, ou à peu près, comme archéologue. Des Moulins y reproduisit la sûreté d'analyse, la variété d'aperçus, le talent de discussion qui lui étaient propres, et dont après avoir donné les preuves, en étudiant les pauvres monuments du Bigorre, il fit bientôt une application plus étendue et plus brillante dans son Mémoire sur quelques-uns des bas-reliefs emblématiques qui donnent tant de caractère et d'animation aux magnifiques portails romans des anciennes églises abbatiales de Sainte-Croix de Bordeaux, de Saint-Pierre de Moissac et de Saint-Sernin de Toulouse.

L'étude et l'interprétation de ces belles pages sculpturales de nos temples, qu'on a si justement nommées des *catéchismes muraux*, n'avaient point encore été approfondies comme on l'a fait depuis trente ans. Caumont en avait bien signalé, le premier, l'importance; mais « leur appréciation générale et leur classification » étaient restées dans un vague tout à fait nuisible aux » progrès réels de la science [1]. » Quelques-uns n'y voyaient, en effet, que des allégories de l'art païen, perpétuées dans le christianisme, ou des emprunts aux anciens systèmes et aux hérésies philosophiques; certains les regardaient comme de pures fantaisies artistiques; d'autres, enfin, plus rapprochés du vrai et mieux

[1] *Mémoire sur quelques bas-reliefs emblématiques des péchés capitaux*, par Ch. Des Moulins. Caen, Hardel, 1845, p. 2.

inspirés, y avaient reconnu l'intention d'un enseignement dogmatique et religieux. Des Moulins prouva que, dans nos églises des XIe et XIIe siècles, époque heureuse d'une foi naïve et profonde, ces bas-reliefs, destinés par l'Église elle-même à l'enseignement du peuple, étaient d'une orthodoxie irréprochable; qu'il devenait par conséquent inutile de fouiller dans les ténèbres des temps antiques pour y chercher leur explication, et qu'en principe, les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient les seules sources auxquelles on devait recourir dans l'interprétation des œuvres des sculpteurs de cette époque.

Pour apprécier à toute sa valeur ce fait capital et solidement établi comme base de la symbolique chrétienne, il faut se reporter, Messieurs, au temps déjà éloigné de nous où Des Moulins publia son mémoire. L'archéologie et ses diverses branches étaient encore « enveloppées des langes de l'enfance ». L'iconographie surtout, sans laquelle « l'archéologie est un corps sans » âme, une lampe d'or dont la lumière est éteinte (1) », l'iconographie n'existait pas alors comme doctrine, et c'est plus tard seulement, grâce aux beaux travaux des Didron, des PP. Martin et Cahier, des abbés Crosnier, Auber, Jourdain et Duval, qu'elle acquit l'exactitude et l'autorité d'une science. Mais Des Moulins en avait reconnu et démontré le principe, qui devait servir de point de départ dans les recherches futures et l'interprétation des différents sujets dont se compose l'ornementation sculpturale, l'*ymagerie* de nos églises romanes.

Que, plus tard, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, la symbolique chrétienne ait cessé d'être doctrinale pour

(1) *Iconographie chrétienne*, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, etc. Paris, Derache, 1848, p. 4.

devenir vague, décousue et incomplète; que l'allégorie prenne alors un caractère profane, railleur, ou même satirique; qu'il y ait tendance à des représentations exclusivement capricieuses, rien de plus vrai, assurément, et Des Moulins s'y trompait si peu, qu'après une description sommaire de divers sujets sculptés à l'extérieur du chœur de la cathédrale de Bordeaux : « Sans doute, » dit-il en terminant, je pourrais chercher des interpré» tations pour toutes ces figures, mais rien ne se présente » naturellement à mon esprit. Femmes, guerriers, moi» nes, soldats, animaux, attributs divers, il y a là de » quoi trouver tout un ensemble de fort belles choses; » mais je ne suis pas ici pour tisser un roman historique » avec trois ou quatre noms pour chaîne, et pour trame » de pures fantaisies (1). »

Ch. Des Moulins apportait à tous ses travaux la même réserve, et cet amour absolu qu'il avait pour la vérité. Ses *Considérations sur la Flore murale*, dont le sujet cependant était de nature à provoquer tant d'explications, pour ne pas dire tant d'hypothèses, de la part surtout d'un botaniste, nous en fournissent de nouvelles preuves. « La première chose que je dois faire, nous dit-il, en » effet, c'est de me dépouiller de ce désir de tout » expliquer, si naturel à ceux qui étudient les monu» ments du passé..... Et si, comme je le crois, les » déterminations en matière de flore murale ne peuvent » être que rarement suivies de ces points d'exclamation(!) » que les naturalistes appellent *point de certitude*, je suis » loin de vouloir pour cela qu'on s'abstienne de chercher » à reconnaître les végétaux figurés sur nos monuments. » Je veux seulement que les déterminations soient en

(1) Ch. Des Moulins, *Mémoire sur quelques bas-reliefs*, etc., p. 47.

» général proposées craintivement, sans affirmation
» absolue, et cela parce qu'il faut accorder une grande
» latitude à ces sortes d'horticulture sur pierre. Je veux
» en outre qu'on soit ***très coulant*** sur l'exactitude de
» l'exécution, mais qu'on tienne compte de toutes les
» ***intentions*** même légèrement indiquées; l'esprit du
» temps l'exige impérieusement (1). »

Des Moulins avait bien reconnu, en effet, que si le sentiment, le mouvement se trouvent dans ces végétaux figurés, la reproduction du détail n'est, le plus souvent, que fantastique ou infidèle. Seulement ce qu'on ignorait alors, et ce que nous ont depuis démontré les admirables études de Viollet-le-Duc, c'est que ces artistes du moyen âge ne se piquaient pas d'être botanistes le moins du monde. « Ils observent avec une attention scrupuleuse
» les caractères principaux des végétaux, le modelé des
» feuilles, la courbure et la diminution des tiges, les
» attaches, les contours si purs et si fermes des pistils,
» des fruits ou des fleurs; ils créent une Flore qui leur
» appartient, mais qui, toute monumentale qu'elle est,
» conserve un caractère plein de vie et d'énergie. Cette
» flore monumentale a ses lois, son développement, ses
» allures; c'est un art, pour tout dire en un mot, non
» point une imitation (2). »

Ce désir de l'imitation servile des végétaux ne se manifeste qu'assez tard au moyen âge, vers la fin du XIIIe siècle, et c'est à l'occasion de la flore de cette période que Des Moulins, reprenant ici l'avantage et ne trouvant qu'imperfection ou inexactitude organographique

(1) *Considérations sur la Flore murale*, par Ch. Des Moulins. Caen, Hardel, 1845, p. 5, 6 et 7.

(2) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. V, p. 498.

dans les végétaux figurés, en arrive à conclure qu'à l'exception du chêne, ***seul parfaitement imité, parfaitement rendu,*** on n'aboutit, quand on veut déterminer scientifiquement, qu'à des hypothèses ou à des ***probabilités*** contrariées par des objections difficiles à résoudre (¹).

Au reste, comme botaniste, Des Moulins avait eu déjà l'occasion de rattacher à l'archéologie la faculté singulière, constatée par lui, de graines diverses, trouvées en Périgord dans des tombeaux gallo-romains, et qui avaient germé après une léthargie de treize à seize siècles. Ce fait curieux, le seul authentique à sa connaissance, d'une vitalité aussi prononcée dans des graines, parut être à notre ami une preuve en faveur de l'opinion de ceux qui donnaient à ces tombeaux une origine chrétienne, et qui pensaient que le dépôt de ces graines renfermait un symbole du dogme de la Résurrection, et, par suite, de l'immortalité de l'âme (²).

Ces nombreux mémoires, dont je ne puis analyser qu'un petit nombre et qui témoignent de connaissances si variées, d'une ardeur si infatigable, ne devaient pas tarder à faire obtenir à leur auteur la juste récompense de son dévouement à la science.

Un homme éminent, qu'il suffira de nommer ici pour rappeler les mérites, le savant Jouannet, venait, en effet, de s'éteindre à Bordeaux, laissant à ses collègues de l'Académie le meilleur souvenir de ses qualités personnelles et celui de ses remarquables travaux. La Société française d'Archéologie perdait en lui l'un de ses plus anciens inspecteurs divisionnaires, l'Institut des Provinces un de ses membres les plus distingués. Ce fut à Des

(¹) Ch. Des Moulins, *Considérations sur la Flore murale*, p. 6 et suiv.
(²) Ch. Des Moulins, *Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques*. Bordeaux, Lafargue. 1846.

Moulins que les conseils administratifs de ces deux corps savants décernèrent les hautes fonctions dont avait été investi le vénéré patriarche de l'archéologie dans nos contrées.

Le choix d'un tel successeur ne pouvait être plus heureux. Président de la Société Linnéenne, sous-directeur de l'Institut des Provinces, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'Archéologie, membre résidant de l'Académie de Bordeaux, notre ami, loin de croire avoir acquis des droits au repos, ne vit dans les nouvelles dignités dont il venait d'être revêtu qu'un motif de redoubler de zèle, et d'imprimer aux travaux des diverses Sociétés qu'il était appelé à diriger, une marche encore plus régulière et plus active.

Mais ce que Des Moulins recherchait aussi, ce qu'il se réjouissait de rencontrer, c'étaient des travailleurs, hommes jeunes et dévoués, qu'il encourageait de ses conseils et de son exemple, ne leur épargnant pas les éloges, glissant au besoin sur la critique de leurs essais, s'efforçant surtout de les grouper autour de lui pour établir entre eux des rapports, cimenter des amitiés, donner de la publicité à leurs œuvres et finir par les adjoindre aux diverses Sociétés qu'il dirigeait, préoccupé qu'il était toujours de voir grandir l'importance de celles-ci, autant que d'augmenter le nombre de leurs adhérents.

L'honorable famille à laquelle il s'était allié partageait ces idées de propagande, et s'associait entièrement au but de celui qui, vivant avec elle, portait à tous ses membres un si cordial et si touchant intérêt. L'hôtel qu'elle habitait alors et qu'elle possède aujourd'hui, dans la rue qui porte son nom, était aussi la demeure d'une ancienne famille parlementaire, demeure que l'un

des chefs de cette famille avait commencé de bâtir au siècle dernier, et dont l'architecture inachevée, sans rien avoir assurément du caractère de ces grands hôtels de la Renaissance qu'on voit encore à Toulouse, n'accuse pas moins une de ces résidences largement et simplement conçues, qui plaisaient au goût de nos pères, et auprès desquelles la plupart de nos habitations modernes, si brillante qu'en soit l'apparence, ne produisent, le plus souvent, qu'un effet lourd, prétentieux ou mesquin.

C'était là qu'entourée des siens et l'objet constant de leur filiale affection, la vicomtesse de Gourgue, avec cette affabilité sans apprêt, cette distinction, cet art consommé du monde, qui semblaient être l'apanage des femmes d'autrefois, accueillait, chaque soir, ses parents et ses amis, tous ceux qui, savants, littérateurs ou artistes, tenaient à honneur de lui être présentés, et savaient qu'ils seraient bien reçus.

Durant plus de vingt ans, dans ce salon où les habitudes se ressentaient des mœurs aisées et polies d'une autre époque, que d'hommes, arrivés aujourd'hui aux limites de l'âge mûr, peuvent se rappeler, comme moi, la bienveillance qu'on témoignait à leur jeunesse, l'empressement, et jusqu'aux flatteries délicates dont ils étaient entourés! Souvenirs anecdotiques d'un demi-siècle, nouvelles du jour, causeries d'art, de philosophie et d'histoire, se succédaient au gré de chacun. De la politique contemporaine, on en médisait bien un peu aussi... mais rarement; et personne ne s'en plaignait: nous étions jeunes alors!

Pardonnez-moi, Messieurs, d'insister sur ces souvenirs; ils me sont chers à plus d'un titre, car s'ils ont trait surtout au savant qui était, on peut le dire, l'âme de ces réunions, ils me rappellent aussi le toit paternel, et ces

amis d'autrefois, dont la mort de quelques-uns — des meilleurs, hélas! — prématurément ravis à notre affection, n'a resserré que plus fortement, entre ceux qui ont survécu, les liens d'un attachement réciproque.

Au contact de ces amitiés sincères et dévouées, qu'il était heureux de voir se former en quelque sorte sous son patronage, Des Moulins sentait redoubler l'ardeur de son zèle, et s'appliquait sans relâche à la production de nouveaux travaux. La même année, en effet (1846), qu'il présentait à la Société Linnéenne de Bordeaux le premier de ses trois Mémoires si importants : *Des causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées,* notre ami publiait sa *Description monumentale de la ville de Bazas,* qu'un jeune artiste archéologue, depuis peu enrégimenté, lui aussi, sous la bannière de Caumont, et qui, déjà, commençait à décrire et dessiner nos monuments de la Guienne comme ils ne l'avaient encore jamais été, M. Leo Drouyn, s'était plu à illustrer de charmantes gravures à l'eau forte, dont le caractère pittoresque, sans nuire à la reproduction figurée des édifices, ne faisait que mieux ressortir la fidélité du burin, et n'ajoutait que plus d'intérêt au texte.

Mais c'est dans son Rapport présenté la même année à l'Académie de Bordeaux, en qualité de délégué de cette Compagnie aux *Assises scientifiques* d'Orléans, que Des Moulins, s'autorisant à juste titre de ses fonctions de *directeur régional de l'Institut des Provinces dans le Sud-Ouest,* exprima pour la première fois, et publiquement, le vœu dont l'accomplissement, si cher à son cœur, n'eut lieu pourtant que bien plus tard.

« Un jour viendra, disait-il à ses collègues, et il n'est » pas éloigné peut-être, où le grand Congrès de France

» demandera séance dans nos murs. La patrie d'Ausone » et de Montesquieu, la patrie de tant d'hommes d'État » et de grands orateurs, sera visitée à son tour par la » pacifique élite de l'Europe. Les administrateurs de nos » deniers, guidés par vous à qui appartient, Messieurs, » l'honneur d'éveiller leur intérêt et d'éclairer leurs » démarches; nos magistrats (et il en est parmi eux, » Dieu merci, qui reconnaîtront des sœurs dans ces » intelligences voyageuses) apprêteront un accueil non » seulement honorable, mais brillant à ces nobles hôtes. » Bordeaux se montrera digne de son nom et justifiera » l'attente du monde savant [1]. »

Les Congrès, en effet, ces réunions devenues depuis si nombreuses, et qui s'appliquent aujourd'hui à toutes les branches des connaissances humaines, sans en excepter même les plus dangereuses et les plus frivoles, les Congrès n'étaient pas encore entrés dans nos mœurs. Ce fut Caumont, qui, le premier, frappé des grands résultats obtenus par ceux établis d'abord à l'Étranger, introduisit chez nous cette institution, dont il inaugura à Caen la première session, en 1833, sous le nom de *Congrès scientifique de France*, après en avoir fait adopter par ses confrères le projet d'organisation, projet si bien conçu que, depuis cette époque, on n'a rien pu lui substituer de meilleur.

Selon les convictions de cet illustre savant, il fallait, pour vivifier l'action et étendre l'influence de nos diverses Sociétés savantes, des réunions fondées sur des bases plus larges que celles existantes, où chacun pût apporter le tribut de son expérience et de ses études, en échange de notions et d'instructions nouvelles.

[1] Ch. Des Moulins, *Rapport sur le Congrès (Conseil général académique) tenu par l'Institut des Provinces à Orléans*, p. 24.

L'épreuve a justifié ces prévisions. Successivement fondés et dirigés par Caumont, le Congrès scientifique de France et le Congrès archéologique, préparés à l'avance par des sessions académiques de l'Institut des Provinces, ont tenu, chaque année, leurs *assises* au chef-lieu de l'un de nos départements, tandis qu'à Paris, sous le nom de Congrès des Délégués des Sociétés savantes, siégeait également une réunion annuelle, ayant pour but « de » mettre les hommes laborieux de province en contact » avec les travailleurs parisiens, de rechercher quels » progrès ont été accomplis l'année précédente dans les » sciences, les arts et les lettres, de se renseigner » mutuellement sur le mouvement de la France acadé- » mique, et de donner aux travaux de province une » direction progressivement meilleure et plus uniforme. »

Caumont avait d'autant plus raison de croire à l'utilité de ce dernier Congrès que, sous l'empire de Napoléon III, deux ministres de l'instruction publique, reconnaissant les avantages de cette création, s'emparèrent des idées de son fondateur, adoptèrent jusqu'aux titres donnés par lui *depuis vingt ans* à des réunions qu'il avait créées pour en organiser eux-mêmes de semblables, et, bien plus, osèrent s'en prévaloir publiquement, au mépris de faits incontestables et incontestés : les ministres d'alors n'y regardaient pas de si près ! Caumont, n'envisageant que la grandeur des résultats obtenus, crut au-dessous de sa dignité de protester contre ce plagiat manifeste, et se borna à le signaler.

Des Moulins, l'ami de Caumont, avait compris des premiers la haute importance de cette œuvre, et s'était promis de consacrer tous ses efforts à en assurer le succès à Bordeaux. Ce qu'il entreprit de démarches pour y parvenir, ce qu'il surmonta d'obstacles, ce qu'il accomplit

de travaux suffirait, Messieurs, à remplir une vie entière. Votre collègue ne consacra pas moins de quinze ans à poursuivre la réalisation de cette idée, dont rien ne put jamais le décourager, tant il savait qu'ici-bas les grandes choses ne s'obtiennent jamais sans luttes ni sans labeurs!

Il fut pourtant, à cette époque, un moment où Des Moulins put croire à l'accomplissement prochain de ses désirs. C'était vers la fin de 1847. Comprenant bien que, pour assurer la réussite de son projet, ce n'était pas seulement le concours des diverses Sociétés savantes de province dont il devait s'assurer, mais qu'il lui fallait encore et surtout attirer l'attention publique sur son œuvre et lui en faire apprécier l'intérêt, Des Moulins se rappela ses débuts et recourut à l'appui de la presse; il n'eut pas à s'en repentir.

Une communauté parfaite de sentiments et des liens d'une étroite amitié l'unissaient au rédacteur en chef de *La Guienne*, Justin Dupuy, dont la famille de Gourgue et votre collègue avaient eu le bonheur de faciliter les premiers pas dans sa carrière de littérateur et de publiciste. Ce fut à cet homme de vive intelligence et de grand cœur que Des Moulins adressa, pour les reproduire dans son journal, trois lettres successives, où le but des Congrès, leur organisation et leur influence en faveur de la position généralement obscure des corps savants de province, étaient brillamment exposés, et qui mettaient aussi en lumière les avantages moraux, intellectuels et positifs de ces grandes réunions.

La presse bordelaise répondit avec empressement à cet appel en faveur des intérêts de notre belle cité. Le *Courrier de la Gironde*, l'*Indicateur* et le *Mémorial* vinrent en aide à ces intérêts, et le firent avec une chaleur qui prouva à notre ami, comme il le reconnaît lui-même,

« qu'il ne s'était pas trompé dans le sentiment de *devoir* » qui avait dicté ces lettres. »

En même temps, dans un discours d'ouverture qu'il prononça, le 4 novembre 1847, en séance publique de la Société Linnéenne de Bordeaux, et devant les autorités de la ville, Des Moulins, continuant son œuvre de propagande, et choisissant par exception, cette fois, un sujet en dehors de l'objet spécial des travaux de ses collègues, leur présenta le récit plein d'enseignement et d'émotion de la visite qu'avaient faite, deux mois auparavant, à la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, les membres du Congrès scientifique réuni à Tours : Congrès, dit-il ailleurs, et non sans tristesse, « où j'étais arrivé le cœur » assez froissé de me trouver en mon propre et privé » nom..... sans délégation de nos Sociétés savantes; ce » qui, ajoutait-il, me mettait un peu en vue, et d'une » façon qui, je l'avoue, n'était pas fort enorgueillissante. »

Le Congrès de Tours avait été, en effet, des plus brillants, et ses séances, auxquelles assistaient plus de 800 membres, des mieux remplies. D'éloquents orateurs s'y étaient fait connaître, et l'on comprendra que, parmi eux, Des Moulins n'avait garde d'oublier le nom de l'un des plus remarquables, le vicomte de Falloux, qui, précisément, devait son élection récente de député à l'impression causée par ses débuts au précédent Congrès d'Angers.

Ce que la modestie de votre collègue lui faisait passer sous silence, Messieurs, c'était la part importante qu'il avait prise aux travaux de ce Congrès de Tours, l'accueil empressé qu'il y avait reçu de ses confrères, les honneurs et l'éclat que lui avait attirés sa réputation. Et non seulement dans cette réunion, mais à Angoulême et à Limoges où la Société française d'Archéologie tint, la

même année, des séances générales, ses trois remarquables Rapports sur *les Pouillés de Saintes*, sur *la crypte et l'église de Saint-Eutrope* dans la même ville, sur *l'abbatiale et le tombeau de Saint-Junien*, lui méritèrent les félicitations de l'assemblée, et des éloges d'autant plus précieux qu'ils lui étaient adressés par des maîtres tels que Caumont, Félix de Verneilh et Didron.

Ainsi donc, les dignités académiques dont était revêtu Charles Des Moulins, ses relations étendues, son influence considérable, ses démarches incessantes auprès de ses concitoyens et l'intérêt croissant que ceux-ci paraissaient apporter à ses desseins, tout alors semblait concourir à la réalisation de ses vœux.

Il en prévoyait déjà l'époque quand des événements politiques, aussi terribles qu'inattendus, jetant le trouble dans les esprits et mettant en péril l'ordre social, vinrent tout à coup anéantir ces espérances et désorganiser ces projets. Au bruit sinistre des agitations populaires et des émeutes, les calmes travaux de l'esprit interrompirent leur cours; savants, littérateurs et artistes durent s'arracher à leurs paisibles études, afin de ne plus songer qu'à leur défense ou au salut du pays.

Des Moulins ne se découragea pas. Ses sentiments étaient trop élevés, trop généreux pour qu'il s'abandonnât au désespoir et mît en doute l'avenir. Il en douta si peu qu'aux premiers symptômes de calme il n'hésita pas à reprendre ses occupations habituelles, essayant, comme le faisait Caumont, de relever par son exemple les cœurs de ceux de ses confrères que ces bouleversements pouvaient avoir abattus.

C'est ainsi que, de 1848 à 1852, quand l'orage grondait encore, Des Moulins produisit différents travaux d'histoire naturelle et d'archéologie, tels que le complé-

ment de son beau traité commencé en 1846 : ***Des causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées***, et sa ***Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronnais***, dans laquelle, après avoir démontré que les pierres de cette nature, résultat d'une désagrégation dans leur masse, ne sont point *erratiques*, il conclut que le fait primitif de leur oscillation a pu les faire passer, par les anciens habitants de la Gaule, au rang de monuments, et que ces pierres appartiennent à la géologie par leur origine, à l'archéologie par leur usage.

Un autre de ses travaux, et d'un intérêt plus grave, car il a trait à l'histoire de l'homme, est celui qu'en 1851 vous avez publié dans vos *Actes* sous ce titre : ***Réponses au Mémoire de M. Lacour intitulé : Origine, chez un peuple noir et africain, de la langue hébraïque et du monothéisme hébreu.*** Ce serait abuser de votre indulgence, Messieurs, que d'analyser ici cette réfutation, encore présente, d'ailleurs, au souvenir de la plupart d'entre vous; mais je craindrais d'encourir votre blâme si j'omettais de signaler le puissant attrait de cette réponse, modèle achevé de discussion, en même temps qu'un vrai chef-d'œuvre d'atticisme et de clarté, de fine courtoisie et de bon goût.

N'allons pas croire, cependant, qu'au milieu de tous ces travaux Des Moulins eût entièrement renoncé à son projet favori. Grâce à la tranquillité provisoirement établie dans le pays, Caumont, en effet, avait pu continuer l'œuvre des Congrès, et, de son côté, notre ami s'était repris à espérer, tout en voyant bien qu'à Bordeaux les conditions générales de réussite d'une grande réunion scientifique n'étaient plus les mêmes qu'en 1847, et que, dès lors, il fallait attendre des circonstances plus opportunes pour assurer le succès d'une assemblée de ce genre dans notre ville.

Le Bureau central de l'Institut des Provinces ayant jugé qu'à Toulouse ces conditions étaient alors plus favorables, avait décidé, en 1851, à Orléans, que le Congrès scientifique de France tiendrait sa dix-neuvième session, l'année suivante, dans la métropole du Languedoc. Caumont, nommé président du Comité d'organisation, n'accepta cette sorte de dictature qu'autant qu'elle serait partagée par Des Moulins, qui fut chargé des fonctions de secrétaire général dans l'exercice desquelles l'assistèrent, plus tard, MM. Victor Petit (de Sens), le commandeur Roux (de Marseille) et notre savant collègue M. Petit-Lafite.

De sérieuses craintes d'un échec se manifestèrent néanmoins au dernier moment, car, alors, le pouvoir n'était pas sans apporter de sourdes entraves à ces œuvres de décentralisation intellectuelle, qu'il surveillait d'un œil méfiant et jaloux. On s'était même vanté, à Toulouse, de faire manquer la session. Mais l'énergique volonté de Caumont parvint à surmonter les obstacles sans nombre qui lui étaient suscités. Le Conseil municipal de la ville mit une somme de 8,000 francs à la disposition du Congrès, et tout s'organisa de la manière la plus convenable.

Ce fut une des sessions les mieux remplies et aux travaux de laquelle votre Compagnie prit une part très importante, car l'Académie de Bordeaux y fut non seulement représentée par son délégué officiel, l'honorable M. Fauré, et dix de vos collègues, mais bien plus, c'est à l'un des vôtres, le comte de Peyronnet, que le Congrès décerna par acclamation l'honneur de la présidence générale; rare et consolant spectacle, Messieurs, à une époque de déification du succès, que celui de cette libre et savante assemblée, appelant tout d'une voix à sa tête l'homme illustre qui, dans son discours d'ouverture, se glorifiait de ne savoir « que le malheur! »

Le talent et l'activité que déploya Des Moulins dans ses fonctions de secrétaire général sont attestés par les deux volumes in-8° qui contiennent les travaux de cette session, et dont, chose inouïe! le premier, composé d'environ 600 pages, fut imprimé et tiré en dix jours, c'est-à-dire pendant la durée même du Congrès. Quant à la part que prit plus directement aux travaux de la réunion notre savant naturaliste, son Mémoire, ou plutôt sa belle *Monographie des Cuscutes,* son intéressant *Rapport sur la visite de quelques monuments de Toulouse*, et ses remarquables *Considérations sur le travail académique* témoignent, de leur côté, combien cette part fut considérable. Me permettrez-vous, Messieurs, de vous lire la fin de ces *Considérations?* C'est un portrait *au vif* de leur auteur, peint par lui-même sans s'en douter, et qu'il est préférable de vous offrir ainsi, dans sa ressemblance achevée, que de tenter, comme je le fais, d'en ébaucher une imparfaite copie :

« L'académicien parle à tous, puisqu'il parle à une » assemblée polymathique, où toutes les spécialités ont » droit de séance. Où qu'il pousse ses excursions et » cherche les preuves de sa critique, il ne sort ni de son » domaine, ni de celui de son auditoire; où qu'il aille, il » reste chez lui.

» Au point de vue de la rédaction, rien ne l'entrave, » rien ne le gêne; tous les tons littéraires, toutes les » nuances de style s'offrent indifféremment à son choix, » pourvu qu'il les mesure au genre de critique qu'il veut » exercer, et à la nature intime du sujet sur lequel il » l'exerce. Son rôle est si libre, et les instruments dont il » use sont si flexibles, qu'il peut, dans le même écrit, en » modifier la forme à l'infini. Soit qu'il ait le bonheur » d'avoir à louer, à faire ressortir les mérites éclatants ou

» délicats de l'œuvre qu'il analyse, soit qu'il faille atta-
» quer, réfuter, confondre une erreur ou une mauvaise
» doctrine, démêler à la pointe du scalpel une fibre viciée
» afin que son venin ne corrompe pas l'ensemble, tou-
» jours sa critique, je veux dire son *appréciation*, tombe
» de haut et d'aplomb.... pourvu qu'il agisse en cons-
» cience, car alors il agit dans la force de son droit; et
» quelles que soient les nuances de forme qu'il emploie,
» il atteint sûrement son but. Tantôt c'est l'impétueux
» Borée qui s'engouffre lourd, compacte, irrésistible,
» dans la vaste gueule d'une porte triomphale; tantôt c'est
» un zéphyr léger qui s'aplatit et se lamine, gracieux ou
» caustique, flatteur ou malin, pour passer dans la fêlure
» d'un carreau de vitre; mais toujours, c'est, ou ce doit
» être, le souffle et l'esprit de justice et d'appréciation
» qui va où l'envoie une pensée ferme et éclairée, un
» cœur honnête et plein du sentiment de son devoir (1). »

Quel tableau, Messieurs! quelle ressemblance! quel style et quelle couleur!

Des Moulins revint de Toulouse plein d'encouragement et d'espérance; non pas qu'il crût voir prochainement, à Bordeaux, se renouveler le spectacle dont il venait d'être le témoin, et dans lequel il avait su remplir un rôle à la fois si élevé et si actif; mais du moins savait-il qu'en parlant désormais de Congrès à ses concitoyens, ceux-ci pourraient le comprendre, et qu'en attendant de trouver en eux la volonté, le concours et l'appui nécessaires, ses appels ne resteraient pas absolument sans écho.

Tout cela, malheureusement, ne devait s'accomplir qu'après de longues années, durant lesquelles la littérature et la science lui furent redevables de nouvelles

(1) *Congrès scientifique de France*, 19e session. Toulouse, Delboy, t. I, p. 320.

recherches et d'études dont la forme, toujours souple et brillante, n'est jamais cependant que l'accessoire du fond dans les œuvres de votre collègue.

Je ne saurais, Messieurs, vous en donner de meilleure preuve qu'en rappelant l'impression produite par son beau mémoire : *l'École du respect*, qu'il lut au Congrès archéologique de Périgueux, en 1858, et dans lequel, après avoir largement esquissé le domaine universel de son sujet, l'auteur envisage plus spécialement l'application qu'on doit faire des lois du respect aux monuments, et surtout aux monuments religieux.

L'école du respect! oui, telle est bien celle, par excellence des archéologues; et Des Moulins dit avec autant d'esprit que de raison, qu'en la prônant « nous avons » même cet avantage que nul ne saurait nous reprocher » notre amour pour elle, car elle est notre raison d'être » et si nous n'étions *laudatores temporis acti*, notre » mission s'en irait en fumée et nous ne serions rien du » tout (¹). »

D'où vient donc, cependant, qu'on lutte encore contre ces doctrines et que, dans le camp de nos adversaires, nous soyons dénoncés comme des visionnaires et des corrupteurs? « On traitait ainsi, il y a peu d'années, » écrivait M. Viollet-le-Duc en 1866, on traitait ainsi les » hommes passant leurs veilles à dévoiler les arts, » les coutumes, la littérature du moyen âge. Si ces fana- » tiques ont diminué en nombre, ceux qui persistent n'en » sont que plus passionnés dans leurs attaques, et ont » adopté une tactique assez habile pour en imposer aux » gens peu disposés à voir le fond des choses. Ils raison- » nent ainsi : Vous étudiez et vous prétendez nous faire

¹) Ch. Des Moulins. *l'École du respect*. Caen, Hardel, p. 5.

» connaître les arts du moyen âge, donc vous voulez
» nous faire revenir au moyen âge, et vous excluez
» l'étude de l'antiquité; si l'on vous laisse faire, il y aura
» des oubliettes dans chaque *violon* et une salle de torture
» à côté de la sixième chambre. Vous nous parlez des
» travaux des moines, donc vous voulez nous ramener
» au régime des moines, à la dîme, nous faire retomber
» dans un ascétisme énervant. Vous nous parlez des
» châteaux féodaux, donc vous en voulez aux principes
» de 89, et si l'on vous écoute, les corvées seront
» rétablies. » « Ce qu'il y a de plaisant, ajoute Viollet-le-
» Duc, c'est que ces fanatiques (nous maintenons le mot)
» nous prodiguent l'épithète d'*exclusif,* parce que, proba-
» blement, nous n'excluons pas l'étude des arts du
» moyen âge et que nous nous permettons de la recom-
» mander [1]. »

Ne rions pas trop de ces absurdités, Messieurs! car on les redit encore de nos jours, et avec quelques succès; ce qui prouve bien qu'au fond l'ignorance et les passions ne sont pas éteintes. Au surplus, ceux qui les reproduisent ne sont peut-être pas nos ennemis les plus dangereux; il en est d'autres, paraissant posséder des qualités opposées à ces dispositions hostiles, et animés d'une surabondance de zèle dont il faut surtout se défier.

Ceux-ci, en effet, veulent bien reconnaître aux archéologues la mission et le droit d'étudier les monuments, d'analyser les lois de leur construction, d'en apprécier le style et d'en faire ressortir les beautés, mais rien de plus; un inventaire, sous forme de description, voilà tout ce qu'on daigne nous accorder. S'agit-il de projets relatifs à l'un de ces monuments, à sa conservation, à son exis-

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du Ve au XVIe siècle,* t. VIII, p. 17.

tence, nous n'avons plus le droit de parler; quoi qu'il puisse advenir, nous devons nous résigner et nous taire. Eh! de quoi donc pourrions-nous nous plaindre? d'une intention de démolir? « Mais qui donc en a parlé, nous dit-» on? ces actes de vandalisme, nous les déplorons avec » vous; depuis longtemps d'éloquentes protestations en ont » fait justice, et, pas plus que vous, nous ne songeons à » les reproduire. Ce que nous voulons comme vous, c'est » conserver les œuvres de nos pères, les raviver, en » assurer la durée, et pour y parvenir il n'est qu'un » moyen, celui de les *restaurer*. »

N'hésitons pas à l'affirmer, Messieurs, il y a là un danger et une erreur des plus graves, car « restaurer un » édifice, a dit l'artiste éminent que nous citions tout à » l'heure et dont il faut bien accepter la compétence, » restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le » réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état » complet *qui peut n'avoir jamais existé* à un moment » donné (1). » Or, nous le demandons à ceux de nos adversaires qui sont de bonne foi, parmi tous ces monuments ainsi *restaurés*, en est-il un seul dont la *restauration* n'ait pas entraîné des infractions à cette loi suprême du respect, que Des Moulins voulait raffermir dans tous les esprits et dans tous les cœurs?

« On détruit, dit-il, on restaure, on renouvelle *sans* » *nécessité*, et pour obéir à la mode, des monuments » anciens ou des portions d'édifices qui ont assez vécu » déjà pour atteindre à ce que j'appellerai la *dignité* » *monumentale*. On livre à l'insatiable marteau des » architectes des constructions qu'on aurait pu conserver » encore, pendant des siècles, à la vénération qui les

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné*, etc., t. VIII, p. 14.

» entoure; et quoi qu'on en puisse dire, ces monuments » ne seront plus *eux-mêmes*, quand on les aura démolis » pour les reconstruire. »

« Est-ce donc qu'on arrache à un régiment son vieux » drapeau criblé de balles, et croirait-on le remplacer en » donnant à garder à l'honneur du soldat un mètre » carré d'étoffe neuve et reluisante? Non, non! ces » loques vénérables sont rapiécées tant qu'il en peut » flotter au vent quelques lambeaux; le soldat les aime » et se fait tuer pour les conserver à son pays. Pourquoi » traiter différemment l'étendard noirci par la poudre, ce » monument de la foi militaire de l'armée, et l'église » rongée par le temps, ce monument de la foi religieuse » des aïeux (1)? »

Ce Mémoire avait porté le fer dans la plaie, et divulgué nombre de faits regrettables que Des Moulins s'était imposé le devoir de signaler, en sa qualité d'inspecteur divisionnaire d'une Société ayant précisément pour but la conservation des monuments historiques. Aussi applaudit-on à son courage, et les rares protestations que tentèrent alors d'élever, contre ses sages doctrines, quelques-uns de ceux auxquels le caractère dont ils étaient revêtus aurait dû, ce semble, imposer plus qu'à tous autres le silence, n'eurent d'autre résultat que de donner plus de retentissement aux actes fâcheux qu'ils défendaient, et d'attirer plus directement le blâme sur leurs auteurs.

Un mois après le Congrès archéologique de Périgueux, le 4 juin 1858, s'ouvrirent à Bordeaux, sous la présidence de Caumont, les Assises de l'Institut des Provinces, dont la session avait été réclamée par Des Moulins, en vue de

(1) Ch. Des Moulins, *l'École du respect*. Caen, Hardel, p. 17.

faire officiellement constater les sympathies et le concours que ne pourrait manquer de rencontrer dans notre ville la réunion d'un Congrès scientifique.

L'épreuve fut décisive, et le succès dépassa même les espérances. Nos diverses autorités, les représentants de la presse, plusieurs membres de l'Académie et des autres Sociétés savantes ou artistiques de la Gironde tinrent à honneur de s'associer aux travaux ou d'assister aux séances de ces Assises, dont Ch. Des Moulins était vice-président, et notre honorable collègue, M. Raulin, secrétaire. Parmi les vingt-deux questions du programme, quelques-unes donnèrent lieu à des discussions très approfondies; d'importants mémoires furent lus; et, comme conclusion générale, l'un de nos plus savants collègues, M. Baudrimont, tint à faire constater qu'à Bordeaux, toutes proportions gardées, l'enseignement scientifique était suivi par un plus grand nombre d'auditeurs qu'à Paris.

D'aussi féconds et d'aussi heureux résultats étaient de nature à consoler Des Moulins de bien des mécomptes. Bordeaux reprenait son essor de ville savante, et n'était plus, comme on l'avait dit, cette ville où la science sommeillait, où l'enseignement était peu goûté. Aussi notre ami s'en réjouissait-il, et son cœur, si sincèrement dévoué au développement de tout progrès scientifique et moral, était-il heureux d'avance à cette pensée que, dans un avenir prochain, sa ville d'adoption recevrait enfin ce *prix d'honneur* qu'il ambitionnait depuis longtemps déjà pour elle, véritable triomphe auquel Des Moulins se promettait bien de faire concourir et d'associer ses nombreux amis.

Mais, hélas! de tous ceux qu'il affectionnait, l'un des plus chers, celui à qui l'unissaient des liens de plus de

trente ans, le savant qu'il respectait à l'égal d'un maître et qu'il vénérait comme un père, allait bientôt être ravi par la mort à son amitié. Le 30 octobre 1858, s'éteignait en effet, à Bordeaux, François Laterrade, fondateur de la Société Linnéenne et directeur du Jardin botanique de cette ville, membre de votre Compagnie depuis 1824, et qui laissait à tous ses collègues le souvenir de son rare savoir, l'exemple de ses vertus.

Ce fut une perte cruelle pour Des Moulins, et vous vous rappelez encore, Messieurs, avec quelle émotion profonde il exprimait l'amertume de sa douleur sur la tombe de son ami, aussi bien que l'élévation de ses sentiments, quand, un an plus tard, au sein de la Société Linnéenne, il retraçait les mérites du naturaliste bordelais, dont nul mieux que Des Moulins n'était à même d'apprécier les solides travaux, de faire valoir les nombreux services, et de publier les titres à la reconnaissance de ses concitoyens.

Ce n'est pas nous, Messieurs, qui oublierons ces titres de l'excellent Laterrade à notre gratitude, ni qui méconnaîtrons les droits de sa mémoire à notre pieuse vénération; et quand Des Moulins s'acquittait ainsi, devant ses collègues, de la tâche à la fois triste et consolante qu'il avait acceptée, lui-même, dans son admirable modestie, ne se doutait pas que son désintéressement absolu et son dévouement sans bornes étaient à la veille d'obtenir le plus légitime succès.

Il était proche, en effet, le jour si longuement préparé par lui où Bordeaux allait recevoir dans ses murs le Congrès scientifique de France. En 1860, le Conseil administratif de l'Institut des Provinces avait décidé que ce Congrès s'ouvrirait à Bordeaux le 15 septembre de l'année suivante, et Des Moulins, nommé Secrétaire

général de cette session, en avait accepté les fonctions élevées mais ardues, auxquelles furent adjoints nos honorables collègues, MM. Raulin et Drouyn. Sous l'active impulsion de ces savants dignitaires, l'ensemble et les détails de l'organisation du Congrès furent promptement réglés et adoptés. Dès le 25 mai le programme des questions se rapportant aux sciences, aux lettres et aux arts, était publié. Un peu plus tard, nous recevions l'assurance du concours que les autorités administratives de la ville et du département voulaient bien apporter à cette œuvre. Enfin, le nombre des adhérents, celui des délégués des diverses Sociétés savantes de France et de l'étranger, l'empressement général de la région du Sud-Ouest à répondre à l'appel de Des Moulins, tout promettait que Bordeaux, la brillante reine de l'Aquitaine, ayant compris cette fois l'importance de son rôle dans l'un de ces nobles tournois de l'esprit, y saurait conquérir le haut rang qui lui était dû.

Notre grande et belle cité ne faillit pas à sa tâche. Au jour indiqué, le 16 septembre 1861, dans la salle des Assises du Palais de Justice que le chef de la magistrature de la province avait bien voulu mettre à notre disposition, Ch. Des Moulins eut enfin le bonheur de déclarer ouverte la 28e session du Congrès scientifique de France, et d'atteindre ainsi le but de ses constants efforts depuis dix ans.

Vous n'avez pas encore perdu, Messieurs, le souvenir de cette imposante solennité, à laquelle concoururent plus de cinq cents membres et assistèrent bon nombre de dames, dont la présence, qui témoigne de l'intérêt que nos aimables compatriotes prennent toujours à ces fêtes de l'intelligence, en tempère la gravité et en rehausse l'éclat. La présidence générale fut décernée

à notre illustre cardinal, celle d'honneur au savant docteur Léon Dufour, correspondant de l'Institut, et, des six sections entre lesquelles se divisèrent les travaux, quatre nommèrent pour leurs présidents vos collègues, MM. Jacquot, Petit-Lafitte, Baudrimont et Minier.

L'honneur qui résultait de ces choix pour l'Académie n'était que la juste récompense de sa coopération au succès de l'œuvre dont votre Compagnie avait su apprécier l'utilité et la grandeur. La session, qui dura dix jours, justifia toutes les espérances qu'on avait pu en concevoir, et les sujets de discussion dont elle s'occupa furent si nombreux, que c'est à peine si cinq volumes in-8° ont suffi à la publication des procès-verbaux de ses séances et des mémoires qui y furent lus. Un tel résultat n'avait encore été jamais obtenu et, il faut le dire, n'eût pu même être atteint sans la générosité de Des Moulins, qui pourvut à l'insuffisance des fonds alloués pour l'impression des travaux.

Au sein de cette grande et docte assemblée, réunie dans le but d'affirmer de nouveau les franchises littéraires de la province, notre ami, entouré de nombreux savants accourus à son appel des divers points de la France, ressentit une de ces joies intimes et profondes qu'il est donné à bien peu d'hommes d'éprouver, car ils sont rares ceux-là auxquels Dieu permet d'accomplir ici-bas leur tâche!

Ch. Des Moulins avait eu le bonheur de remplir la sienne; il s'en félicitait ouvertement dans l'intérêt de la science, et tout en lui témoignait de sa satisfaction d'un succès pour lequel, d'ailleurs, jusqu'à la fin du Congrès, il ne cessa de prodiguer les trésors de son intelligence et de son cœur. A aucune autre époque de sa vie, ses amis ne l'avaient vu déployer plus

d'activité générale, plus de sage prévoyance des détails, ni surmonter plus habilement les difficultés inséparables de ces grandes réunions passagères, à l'organisation des travaux desquelles doit toujours présider une expérience consommée, si l'on ne veut y voir le désordre s'introduire dans les discussions et en compromettre les résultats.

Le Congrès lui-même, Messieurs, avait su promptement apprécier ces qualités éminentes de Des Moulins, et ce fut pour leur rendre un plus solennel hommage, qu'à l'heure des adieux, M. l'abbé Auber, se faisant l'interprète de l'assemblée, adressait à notre ami les remercîments dont j'ai cru devoir vous donner lecture, comme étant l'expression la plus complète des précieuses facultés qui nous rendent le souvenir de cet *aimable savant* si respectable et si cher.

La session terminée, Ch. Des Moulins reprit au sein de l'Académie et de la Société Linnéenne le cours de ses occupations momentanément interrompu par les travaux préparatoires et consécutifs du Congrès. Constamment assidu aux réunions de ces deux compagnies, dix ans encore vous le vîtes, Messieurs, assister régulièrement à vos séances et prendre part à vos discussions, sans jamais trahir la moindre fatigue, sans avoir même la pensée qu'une vie aussi largement remplie que la sienne pût lui donner quelque droit à ralentir son activité.

Mais si, dans ce vaillant athlète, les forces restaient encore entières, des circonstances particulières et douloureuses de son existence s'opposaient à ce qu'il pût voyager fréquemment comme autrefois, ni participer autrement que par l'envoi de mémoires à ces congrès où nous avons vu quel puissant concours apportaient son vaste savoir, son expérience et son zèle. Privé des joies de

la paternité, les soins continuels qu'exigeait sa santé de plus en plus délicate de l'admirable compagne à laquelle il portait une si vive affection, ne lui permettaient plus de quitter Bordeaux.

Un jour, pourtant, si pénible que fût à son cœur d'époux une absence, même la plus courte, Des Moulins n'hésita pas à se rendre à l'appel de l'amitié et se rendit à Périgueux, où ses collègues de l'Institut des Provinces et de la Société française d'Archéologie l'avaient prié, comme étant leur chef, de remplir une triste et pieuse mission.

Dans le musée des gloires de cette antique et belle province du Périgord, allait être érigé en effet le buste d'un enfant du pays, du savant auteur de l'*Histoire de l'Architecture byzantine en France*, trop tôt, hélas! enlevé à la science dont il fut l'un des premiers maîtres, à sa famille dont il avait continué d'illustrer le nom, et à ses nombreux amis qui pleurent encore sa perte!

Président du comité central des souscripteurs à ce monument de reconnaissance, Des Moulins avait été chargé d'en faire la remise officielle aux autorités de la ville; et quand, en présence d'une assistance sympathique, l'image fidèle du jeune savant apparut, dégagée de ses voiles, aux regards de tous ceux qui l'avaient connu et aimé, c'est en ces termes d'une touchante modestie et d'une émotion profonde que votre collègue terminait son allocution :

« Pour nous, Messieurs, qui ne saurions aspirer à » figurer dans les rangs de cette glorieuse milice, » serrons-nous avec un tendre souvenir autour de cette » image; nous ne pouvons pas cesser d'aimer celui dont » elle reproduit les traits, car il fut notre ami; nous ne » cesserons pas d'étudier ses leçons, car il fut l'un de nos

» maîtres les plus éminents; puissions-nous tous l'imiter » *jusqu'à la fin*, car nous ne saurions choisir un plus » excellent modèle. »

Cet ami, ce maître, ce modèle, vous l'avez nommé, Messieurs! Son frère a déjà reçu de vous, comme il l'a très heureusement exprimé, « ses lettres de grande naturalisation bordelaise, » et l'honneur que j'ai moi-même de vous appartenir aujourd'hui, ne saurait m'enorgueillir au point de me faire méconnaître ce que doit ma candidature à ce spirituel collègue, à son talent si fin de rapporteur, à l'amitié si parfaite qui nous unit.

Vous m'en eussiez voulu peut-être, Messieurs, et je ne me serais point pardonné d'omettre ici ces souvenirs qui me semblent ajouter à la physionomie morale de l'homme excellent, dont la vie entière fut celle d'un juste et d'un sage. Si l'éloge, en effet, de ceux qui ne sont plus résulte surtout de leurs actes, faut-il donc, après avoir fait connaître les travaux de l'érudit et de l'écrivain, passer complètement sous silence ces faits d'une nature plus intime sans doute, mais qui peignent les sentiments de l'ami, et dans lesquels on aime à voir se manifester non plus seulement les dons séduisants de l'esprit, mais les qualités exquises du cœur?

Des Moulins ne pouvait supposer alors qu'il dût être appelé, comme nous tous, à supporter des épreuves d'une nature autrement grave et plus déchirantes. Quoique étranger par ses convictions aux vicissitudes de la politique impériale, son rare bon sens et ses souvenirs de jeunesse n'étaient pas sans lui laisser entrevoir quelque dénouement imprévu et funeste de cette politique pour son pays. Il sentait bien le sol frémir parfois sous ses pieds, et ses craintes, il les épanchait souvent dans l'intimité; mais qu'il était loin de s'attendre aux catas-

trophes multipliées et terribles dont ses vieux jours allaient bientôt être les témoins!

Aussi, la nouvelle de nos premiers désastres le jeta-t-elle dans la stupeur; lui non plus ne pouvait croire à tant d'aveuglement, à tant de fautes! Et quand notre ruine fut consommée, quand aux ravages de la guerre vinrent s'ajouter les épouvantables forfaits de la Commune, un moment son âme fut atterrée : la réalité l'emportait sur toutes ses prévisions!

Mais dans ce cœur aux fermes croyances l'abattement n'alla jamais jusqu'au désespoir. « Les nations ont été » faites guérissables, m'écrivait-il, et la France plus que » toute autre. A l'heure présente, il faut, avant tout, » songer à bander ses plaies, à libérer son territoire de la » présence odieuse de l'envahisseur, et dans ce but » renoncer pour un temps à tout ce qui sent le luxe et » la jouissance, même dans les nobles choses de l'esprit » et de la gloire étrangère aux armes (1). »

Par suite, en effet, de nos malheurs, la vie avait été complètement suspendue dans la plupart des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de la province. Des Moulins, profondément attristé, et fatigué, d'ailleurs, sans être vieilli, se retira de plusieurs associations dont il était membre, ne faisant d'exception que pour l'Institut des Provinces, l'Académie et la Société Linnéenne de Bordeaux, « où, disait-il, l'impuissance de l'âge me permet » de conserver des devoirs extérieurs (2). »

Rien en lui, cependant, n'accusait encore de défaillance, et plutôt éprouvait-il le besoin de se recueillir, propre à l'homme approchant du terme de sa course. Mais avant d'aller rendre compte à Dieu de sa longue et laborieuse

(1) Lettre du 25 février 1871.
(2) Lettre du 25 février 1871.

journée, cet ardent ouvrier de la première heure était destiné à recevoir une des plus flatteuses distinctions qui pût s'attacher à son nom et couronner ses travaux.

Plusieurs fois, en effet, et sous différents régimes, le Conseil administratif de l'Institut des Provinces avait tenté d'obtenir pour Des Moulins un insigne qu'il méritait à tant de titres, mais ses démarches étaient restées sans succès. Ce fut alors qu'en réparation de cette injustice ou de cet oubli Sa Sainteté Pie IX le nomma Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, digne récompense accordée par le plus auguste des souverains d'ici-bas au savant et généreux chrétien, en qui la religion et les bonnes lettres avaient trouvé toujours un si éloquent défenseur!

La joie qu'en ressentit votre collègue fut aussi vive que profonde : « C'est la couronne de ma vieillesse, » m'écrivait-il, et je suis sensible à ce grand bonheur » plus que je ne saurais le dire [1]. » De toutes les faveurs des pouvoirs de ce monde, nulle en effet ne répondait mieux aux secrets désirs de son cœur que celle dont venait de l'honorer le chef suprême de sa foi; et il s'en montrait d'autant plus heureux qu'il pressentait déjà, ce semble, n'avoir que peu d'années à en jouir.

Jusqu'à la fin cependant de l'année suivante, Des Moulins put continuer de prendre part aux travaux de votre Compagnie, et le recueil de vos actes fait mention tout à la fois d'une note que vous adressait votre collègue, en décembre 1872, sur divers points de zoologie, et d'un excellent rapport sur une étude archéologique de M. Martin d'Aussigny, relative à la dédicace de tombeaux gallo-romains. Mais à dater de cette époque, les premières

[1] Lettre du 25 avril 1871.

atteintes du mal auquel il devait succomber ne lui permirent presque plus de s'associer autrement que de cœur à vos discussions, et son nom céssa de figurer dans les procès-verbaux de vos séances.

Les seules fonctions académiques qu'il conservât étaient celles de Président de sa chère Société Linnéenne, qui tenait à honneur de maintenir à sa tête l'illustre naturaliste auquel elle était redevable de si nombreux et si remarquables travaux. Des Moulins consacra à l'exercice de ces devoirs les dernières forces qui lui restaient; et quand enfin celles-ci furent épuisées, quand sa main devint absolument impuissante à transcrire l'expression de sa pensée, sentant bien que l'heure était arrivée de se reposer après plus d'un demi-siècle de labeurs et de dévouement, ce vaillant soldat, dont les facultés mentales avaient encore toute leur vigueur, adressa, le 10 septembre 1875, à ses collègues, ces adieux admirables que vous vous rappelez, Messieurs, et dans lesquels, fidèle jusqu'au bout à ses convictions de savant, de catholique et de royaliste, il exprimait si éloquemment les sentiments les plus nobles et les plus touchants de son cœur.

C'étaient là, Messieurs, ses derniers adieux. Le mal dont il était frappé redoubla en effet la violence de ses attaques, et le 23 décembre 1875, arrivé au terme d'une longue vie, pleine de travaux, de bienfaits et de vertus, Charles Des Moulins remettait son âme entre les mains du Maître qu'il avait toujours tant aimé et si constamment servi.

Quelque prévue, malheureusement, que fût pour nous cette perte, la douleur qu'elle nous causa n'en fut pas moins amère et profondément ressentie. La ville entière, on peut le dire, s'associa à notre deuil, et l'Académie qui, le jour même de la mort de ce doyen de ses

membres, devait tenir une séance générale, décida, sur la proposition de son président, l'honorable M. Brives-Cazes, qu'en témoignage de ses regrets cette séance serait levée sur-le-champ, et que la Compagnie assisterait en corps aux obsèques.

Un tel hommage de respect et de sympathie était bien dû à la mémoire du savant « qu'on ne quittait jamais » sans avoir ressenti le charme de son esprit aussi » aimable que bienveillant ». Cet hommage, d'ailleurs, ne fut pas isolé, et sur le bord de la tombe où reposent aujourd'hui les restes de celui qui, durant sa vie, jouit du rare privilége de n'avoir que des amis, le Président de l'Académie, celui de la Société Linnéenne et le Secrétaire général de l'Institut des Provinces, interprétant avec autant de vérité que d'émotion les sentiments de leurs confrères, surent dignement rappeler les droits de ce grand homme de bien à la vénération des Compagnies dont on a dit qu'il avait été « l'honneur par sa science » et par son caractère » (1).

Par son caractère! Messieurs, ne l'oublions pas! Car s'il est dans la vie des individus, comme dans celle des peuples, de ces jours de lassitude et de trouble où, trop souvent, depuis Tacite, la prétendue difficulté de connaître son devoir est alléguée, à titre d'excuse, par les ambitieux et les égoïstes, à tant d'apostasies, à tant de lâchetés, Des Moulins était heureusement de ces âmes droites et fières qui, puisant leurs inspirations à une source plus féconde et plus pure que le paganisme, savent trouver dans leur conscience, à la clarté des enseignements de la foi chrétienne, la règle invariable de leur conduite, et

(1) *Actes* de l'Académie de Bordeaux, séance du 30 décembre 1875. Discours de M. Brives-Cazes, président.

pour lesquelles il n'est jamais plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir.

Et si, dans sa nature intime, « la gloire de l'homme » consiste à mériter d'être imité par ses semblables » ([1]), quel plus glorieux exemple à suivre, Messieurs, que celui d'une telle vie, dans le récit de laquelle j'ai dû souvent imposer silence à mon cœur !

Puissé-je, en terminant, n'avoir pas entièrement trompé votre attente, et permettez-moi d'espérer que votre indulgence me saura gré, du moins, de ma déférence à vos lois, tout autant que de mes efforts à remplir une tâche ayant pour but l'éloge de l'*aimable* savant dont nous conserverons à jamais le précieux et doux souvenir !

([1]) Ch. Des Moulins, Éloge de Fr. Laterrade, prononcé en séance de la Société Linnéenne de Bordeaux.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE MARQUIS DE CASTELNAU D'ESSENAULT

Par M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Le temps a beau user toutes choses; c'est à peine s'il touche aux liens, en apparence si fragiles, qui se nouent au début de la vie. Je l'ai plus d'une fois éprouvé; je le vois bien, ce soir encore.

A une époque qui se perd dans mes souvenirs, nous nous sommes assis sur les bancs du même collége. Séparés peu après par les sorts différents qui nous attendaient l'un et l'autre, nous avons suivi des sentiers opposés. Mais, au point de départ, dans ces simples et faciles rapports qu'établit l'instruction reçue en commun, nous avions échangé nos premières idées, bu à la même heure quelques gouttes aux sources du bien et du beau, lutté dans ces joutes où le prix est décerné au vainqueur sans attrister le vaincu : c'était peu, et cela cependant a suffi pour qu'un jour, nous rejoignant ici sur le seuil de l'Académie, nous nous soyons retrouvés tels que nous étions jadis, avec le parfum des jeunes années dans l'âme, et le cœur aussi ouvert, après dix lustres, que si nous nous étions quittés hier.

Je ne suis que plus ravi, Monsieur, d'avoir à vous complimenter : et j'ose espérer que, de votre côté, vous ne regretterez pas trop d'être accueilli dans notre Compagnie par un ancien condisciple.

Mais, avant tout, je vous témoignerai la satisfaction qu'a éprouvée l'Académie en écoutant votre consciencieuse étude sur votre éminent prédécesseur.

Si complet que soit cet éloge, vous n'avez pas dépassé la mesure : talents et qualités, rien n'est surfait, et, d'autre part, vous ne pouviez moins dire. Je vous avouerai même que l'idée qui nous est restée de M. Charles Des Moulins est si pure et si radieuse, qu'avant de vous entendre nous aurions pu être tentés de nous demander, non pas si vous accorderiez quelque chose à la flatterie, mais bien s'il vous serait donné de mettre suffisamment en relief cette aimable et piquante physionomie.

L'homme et le savant formaient, en effet, en lui un tout singulier, d'une distinction exquise et d'une rare élévation. Vous l'avez suivi pas à pas, Monsieur, vous avez noté ses moindres vestiges avec un filial respect, reconstitué la série de ses principaux mémoires sur cent questions ardues, et relié entre eux les humbles événements de sa carrière littéraire et scientifique : grâce à votre étroite intimité avec lui, vous avez aussi pénétré bien avant dans cette âme loyale et bonne, d'une si délicate sensibilité. Je ne devrais donc pas me permettre de crayonner une esquisse après la vôtre. Et toutefois, je ne puis me défendre d'y ajouter un trait, pour mieux marquer encore le vide que laisse Charles Des Moulins dans nos rangs.

Nous surtout qui l'avons personnellement apprécié, nous n'oublierons jamais cette imagination alerte, cette subtile analyse, cette observation attentive et sagace, cette universalité de connaissances, et, lorsqu'il y avait à peindre la nature, cette riche palette et ce pinceau chatoyant.

Avec une candeur d'enfant, c'était un habile homme; sous le spirituel érudit se trahissait l'écrivain; dans l'antiquaire, un artiste. Et, convenons-en, comme il était de ceux

dont la vertu n'est pas d'emprunt, ni la foi un feu qui s'en va en fumée, sans respect humain d'aucune sorte, le philosophe disparaissait, et, à propos d'un modeste détail, c'était presque du lyrisme ! Le cœur inspirait les saillies de l'esprit, l'enthousiasme transformait la science et çà et là créait des fleurs au désert.

Ainsi, aux premiers siècles du christianisme, certains théologiens apportaient, dans l'exposé des plus profonds mystères, une naïveté, une ferveur qui ne se pouvaient traduire que par des hymnes : ainsi, dans l'ordre si différent de ses travaux, le collègue que nous avons perdu, âme contemplative, s'abandonnait au jeu de la fantaisie en des sujets d'une aridité sans égale, et se complaisait à un mystique amour du savoir et de la piété.

« Vers ta Cour suprême, vers ton sein, aurait-il pu dire » au Maître de toutes choses, j'élève mon vol allégé à » mesure qu'il fuit loin de la matière. Tantôt, je m'approche, » en suppliant, des temples de ton culte vénéré ; tantôt, sur » la crête des montagnes, je vais prier ; tantôt, je descends » dans la vallée, là où nul souffle impur ne pénètre, où » n'est point imprimée la trace des hommes affairés de » nos villes. Je voudrais que, de là, mon âme pure de » passions, dégagée de désirs, reposée de fatigues, délivrée » de douleurs, ayant rejeté loin d'elle la colère, la con- » tention, tous ces maux intérieurs, acquittât, d'une » bouche innocente et d'un cœur sanctifié, le tribut » d'amour qu'elle te doit (1) ! »

C'est Synésius, celui que Bossuet appelait le grand Synésius, que vous venez d'entendre; mais ce langage conviendrait à merveille à l'auteur de l'*Étude de la végéta-*

(1) Hymnes de Synésius (traduction de Villemain, *Essais sur le génie de Pindare*, p. 417).

tion sur le pic du Midi de Bigorre. De l'école de Linné, Ch. Des Moulins voyait tout en Dieu.

Avec de telles aspirations, Ch. Des Moulins devait s'attacher de préférence aux sciences naturelles. Il lui fallait, pour être à l'aise, cette sphère en quelque sorte infinie. Là seulement, ce bel esprit, qui était en même temps tout cœur, trouvait un aliment qui fût en rapport avec ses attraits et son besoin d'admirer et de le dire avec une effusion sans égale.

Le vulgaire se méprend sur ces sortes de travaux. Il ne voit dans un naturaliste qu'un de ces hommes futiles qui passent des jours entiers sur un brin de mousse ou à la poursuite des insectes, qui entassent pierres, plantes, coquilles, qui étiquettent leurs collections avec des mots d'un latin barbare, et s'évertuent à décrire minutieusement l'aile d'un papillon ou les pattes d'une mouche. Mais le vulgaire, si malin qu'il soit, en est ici pour sa malice. Sans doute, ce qui caractérise les sciences naturelles descriptives, c'est la nécessité de recueillir, de comparer, de classer d'une manière logique des faits sans nombre. Ce n'est là toutefois que le plus petit côté des choses; ce sont les prolégomènes; les matériaux tout au plus.

Les sciences naturelles deviennent vite un travail plus intellectuel, du moment où elles s'efforcent de rechercher, au milieu de ces matériaux incohérents, les traces des lois, et d'en donner un tableau général, où chaque détail trouve sa place marquée par les rapports qui l'unissent à l'ensemble. Et cette étude prend alors des proportions hors ligne et peut marcher l'égale des premières. « Assez » étendue, comme nous dit Cuvier, pour suffire à l'esprit le » plus vaste; assez variée, assez intéressante pour distraire » l'âme la plus agitée, elle va jusqu'à consoler les malheu- » reux et jusqu'à calmer les haines. Une fois élevé à la

» contemplation de cette harmonie de la nature, irrésisti-
» blement réglée par la Providence, que l'on trouve faibles
» et petits ces ressorts que Dieu a bien voulu laisser
» dépendre du libre arbitre des hommes! Que l'on s'étonne
» de voir tant de beaux génies se consumer si inutilement
» pour leur bonheur et celui des autres à la recherche de
» vaines combinaisons dont quelques années suffisent pour
» faire disparaître les traces! »

Je ne suis donc pas surpris que Ch. Des Moulins, l'homme le moins fait pour pâlir sur des questions politiques, ait été séduit et captivé par les problèmes que posent les sciences naturelles à un esprit tout à la fois sérieux et poétique, et qu'il ait cherché dans les prairies qui bordent nos fleuves, comme aux cimes neigeuses des Pyrénées, à saisir les relations des créatures entre elles, leurs facultés diverses, la chaîne qui les unit, leur organisation, leurs raisons d'être.

Il explorait sans se lasser; il trouva beaucoup; il excella dans plusieurs des branches de cette étude qui n'exige pas seulement une prodigieuse patience, mais encore un esprit supérieur et l'amour ardent de la vérité.

Il y a encore beaucoup à faire avant que les lois et les principes de la moindre branche des sciences naturelles puissent être sérieusement établis d'une manière définitive : si tant est que ce soit jamais ! « Un champ immense et
» inexploré s'ouvrira toujours devant nous, profond, suivant
» le mot d'un docte anglais, comme le centre de la terre,
» élevé comme les étoiles, pour des recherches et des obser-
» vations suivies et persévérantes (1). » Sans préjuger l'avenir, soyons équitables pour ceux qui ont été par le passé des pionniers infatigables. Charles Des Moulins mérite ce titre-là.

Ses travaux n'ont-ils pas été dépassés? Ce n'est pas de cela

(1) Fotherby, *Histoire de la Société Huntérienne.*

qu'il s'agit. Dans les sciences on ne fait un pas qu'après un autre. Le dernier suppose le premier; celui-ci était le plus nécessaire, le plus difficile. Ou bien encore, si vous le voulez, la science est une construction inachevée : que de pierres attend cet édifice, pour avoir une base plus large et une hauteur plus grande! Les pierres qui s'ajoutent jour par jour détruisent-elles celles qui formèrent les plus solides assises? Ainsi des travaux de Ch. Des Moulins. Partout où il a pénétré, il a découvert sa part de faits nouveaux; il les a observés: il les a introduits dans le domaine de la science; il a aidé à des progrès qui ont mené plus loin. A leur tour, ses œuvres, qui en ont complété d'autres, ont plus ou moins été complétées; mais, pour emprunter ses propres expressions, elles n'en resteront pas moins en circulation dans le monde intellectuel; elles figureront à l'actif de la science. C'est peu et c'est beaucoup, si nous jugeons par comparaison. « De nos jours, il faut se » contenter de n'ajouter aux connaissances humaines qu'une » part modeste; on doit être assez humble pour accepter ce » qu'on rencontre et apporter fidèlement quelques grains de » sable, si l'on ne peut trouver de pierre pour le temple. On » ne doit plus compter sur de brillantes découvertes qui » viennent récompenser de ses travaux, et le monde n'a pas » le droit de les exiger de nous [1]. »

M. Ch. Des Moulins, qui a posé des degrés pour monter encore, nous laisse donc, Monsieur et cher Collègue, un nom dont nous avons lieu d'être fiers. Il a même été mieux qu'un savant : il a fait aimer ses sciences de prédilection. Les charmes de sa causerie, l'ardeur et la grâce de son esprit exerçaient autour une action réelle et dans notre ville et bien au delà. D'autres l'égalaient peut-être à certains égards, mais qui n'ont pas conquis un seul prosélyte aux

[1] A. Gould, *Rôle des hommes de science dans la société.*

sciences naturelles. Ch. Des Moulins en avait formé comme une phalange : la Société Linnéenne, dont il a été pendant tant d'années le président, comme elle avait été la première en date dans notre pays, pouvait à bon droit aussi passer pour la plus florissante. Elle l'est encore. Mais ne le doit-elle pas, en grande partie, à M. Ch. Des Moulins ?

Est-ce bien, par conséquent, à notre seule Compagnie à revendiquer avec orgueil ces travaux et ce nom? Bordeaux ne devrait-il pas les empêcher de tomber dans l'oubli ? Il me semble que c'est là un vœu légitime et qui ne peut rencontrer qu'un unanime assentiment.

Ne disons pas que Ch. Des Moulins ne s'étant jamais mis en peine de laisser quelque renom après lui, ce serait aller contre la simplicité de ses goûts et son humilité sincère que de se préoccuper pour lui d'honneurs posthumes.

Je ne me méprends pas sur les sentiments de votre vertueux prédécesseur. Sa modestie ne fait pas un doute. Mais, si je la connais, je sais également combien sa fierté naturelle et sa délicatesse étaient vives ; et ce n'est pas quand on est sensible autant que lui aux moindres procédés, que l'on fait fi de la considération à laquelle on peut avoir droit, même après soi, dans sa ville d'adoption.

Et pourquoi n'aurait-il pas eu, comme un autre, conscience raisonnée et entière de sa supériorité? Pourquoi n'aurait-il pas été las et dégoûté, pour sa part, de la perpétuelle comédie qui se joue aux dépens des âmes généreuses? Pourquoi, à sa manière, n'aurait-il pas protesté contre les dénis de justice et les erreurs de notre société contemporaine? N'était-ce pas son droit?

Il n'en a pas usé, c'est possible; ou plutôt, il n'en a pas usé pour son compte personnel : mais il l'a fait pour ses amis. Et quand il a élevé la voix pour plaider cette cause des oubliés et des méconnus, il n'y a eu, j'en conviens,

aucune amertume sur ses lèvres. Il a confessé qu' « après » tout les hommes ne sont qu'un instrument, et que Dieu se » montre parfois jaloux d'être seul à récompenser. [1] » Mais vous ne lui auriez pas ôté de l'esprit que « les sociétés qui » sont les dépositaires de l'autorité de Dieu, devraient se » piquer de justice, et songer qu'en honorant les cheveux » blancs noblement portés, elles s'honoreraient elles- » mêmes [2]. »

Voilà ce que pensait Ch. Des Moulins. Il disait encore : « On parle beaucoup de gloire ici-bas, et l'on a raison. Car » l'homme passe bien peu d'instants sur la terre : et la » gloire est la prolongation indéfinie de sa vie morale. » Mais, dès qu'on a prononcé ce mot, nos yeux ont coutume » de regarder en haut. Ils semblent ne chercher les glorieux » que dans ces régions inaccessibles à presque tous, où l'on » porte le sceptre, où l'on règle le sort des empires, où l'on » fonde et détruit les cités... Mais il y a des gloires de » divers genres et d'éclats plus divers encore. S'il y a la » gloire formidable du conquérant, la gloire immortelle du » guerrier qui meurt au champ d'honneur, la gloire plus » tempérée du pacificateur ou du magistrat, la gloire » retentissante de l'artiste... il y a la gloire calme et » sereine du savant [3]. »

J'avoue que je viens d'altérer la dernière phrase de cette citation. Ch. Des Moulins avait dit : la gloire modeste et silencieuse de l'homme de science. Car, en écrivant ces lignes, il pensait comme malgré lui à lui-même, et il n'allait pas jusqu'à se croire savant et à se donner pour tel. Mais l'aveu ne lui en échappait pas moins. Il n'admettait pas qu'un homme de science dût être plus rejeté dans l'ombre qu'un homme d'épée. Quand le mérite prenait des propor-

(1) Ch. Des Moulins, *Éloge de J.-F. Laterrade.*
(2-3) *Id.*

tions exceptionnelles, il supposait qu'une marque exceptionnelle d'estime était due. Il se persuadait qu'une auréole allait bien au front d'un penseur. Il rêvait donc lui aussi de ce que réserve l'avenir ; et, une fois égaré dans ces réflexions, pressé par ces secrets désirs auxquels l'homme n'échappe jamais, s'il ne poursuivait pas ce mirage fascinateur qu'on appelle la gloire, il l'entrevoyait du moins et lui souriait.

C'est à ses concitoyens à lui témoigner qu'il n'avait instinctivement que de nobles visées, et à ne pas laisser s'éteindre le souvenir de ce savant qui était passé maître et qui a jeté un certain lustre sur nos murs. Ne nous laissons pas arrêter par la crainte de nous heurter à cette espèce d'indifférence qui, après la mort, ne songe plus à un homme par la raison qu'elle a passé, froide et ignorante, à côté de cet homme, hautement acclamé ailleurs, mais auquel on ne prenait pas garde parce qu'on le coudoyait dans la rue. Ch. Des Moulins sortait de la foule ; proclamons-le donc sans hésiter. Et, somme toute, les individualités brillantes sont-elles si communes qu'il soit permis de dédaigner quiconque ne marche pas de pair avec les géants ? Sans être de la taille de Montaigne et de Montesquieu, ne peut-on pas figurer sur une table de marbre ? Que dis-je ? Le foyer de notre première scène inaugurait naguère le buste de l'artiste qui interprétait les fureurs d'Othello et les remords de Louis XI, et c'était justice : une étincelle du feu sacré avait brillé dans le regard de l'artiste. Ligier devait marquer son passage parmi nous. Mais le naturaliste qui, pendant plus d'un demi-siècle, produisit tant de travaux sérieux et d'une si rare distinction, et à qui, pour jouir d'une célébrité réelle, il n'a manqué que de ramasser ses forces au lieu de les disséminer, et d'étaler surtout au soleil de la publicité, par les mains des coteries complaisantes,

au sein de la capitale, les trésors de savoir qu'il enfouissait en province; celui-là n'aurait-il pas à bon droit son buste aussi quelque part, dans notre Jardin des Plantes, si vous voulez? Son nom ne pourrait-il pas être inscrit sur l'un de nos monuments ou donné à l'une des voies royales de notre grande ville? L'étranger qui promène un regard ébloui sur les splendeurs de Bordeaux n'y trouverait certes pas à redire; et nos jeunes gens, pour parler avec un ancien [1], ressentiraient de là une nouvelle et salutaire influence, en recevant ainsi, en quelque sorte, par les yeux et par les oreilles, l'impression qui ressort toujours d'un bel exemple proposé à l'imitation et d'un hommage rendu au talent!

Cette conclusion, Monsieur et cher Collègue, m'avait paru manquer à votre discours; je me suis hasardé dans une pensée patriotique à la formuler à mes risques et périls. Vous me pardonnerez, je l'espère, d'en avoir agi ainsi; car, au demeurant, c'était le gage le plus certain de la communauté d'idées qui existe entre nous; c'était m'identifier avec tout ce que vous avez senti en écrivant l'éloge de Ch. Des Moulins. C'était aussi la preuve de la haute estime que l'Académie professe pour vous; puisque c'est à un homme aussi recommandable que vous succédez, tout ce qui le rehausse tend à vous honorer vous-même.

Occupez donc avec une noble fierté le fauteuil où vous ont porté nos suffrages; et faites revivre parmi nous celui que nous avons pleuré! Rendez-nous son urbanité et sa courtoisie, la bienveillance et la sûreté dans les relations, auxquelles il nous avait accoutumés, l'indépendance aussi de son caractère, et sa science aimable et de bon aloi.

Une notable partie de l'héritage de Ch. Des Moulins restera jusqu'à un certain point vacante; nous ne nous le sommes pas dissimulé : celle précisément où il avait si

[1] Platon, *République*, III.

peu de rivaux. Mais si le naturaliste, à en croire du moins votre modestie, n'est pas complètement remplacé par vous, il y a autre chose. Lorsque vous êtes venu à nous, c'est le chercheur opiniâtre, le travailleur épris d'archéologie et d'histoire, surtout d'histoire locale, qui s'est annoncé; et c'est à celui-là que, spontanément, nos rangs se sont ouverts. Nous comptons bien, Monsieur et cher Collègue, que, sous tous ces rapports, vous serez pour nous le continuateur de Ch. Des Moulins. Le passé, du reste, nous est garant de l'avenir.

Comme votre prédécesseur, vous avez pris part à un mouvement de faits et d'idées fort remarquable dont le dernier mot n'est pas dit. Peindre cette période d'études et de travaux de tout genre me serait difficile; je suis, hélas ! le moins archéologue des académiciens, le moins initié à ces mystères; et cela, je le déclare sans rougir. D'autres soucis m'ont distrait; d'autres labeurs m'ont usé ! Je sais, cependant, qu'un des caractères les plus singuliers des jours que nous avons traversés, vous et moi, c'est assurément cette activité dévorante qui s'est exercée d'une extrémité à l'autre de la France, dans toutes les parties qui composent ce qu'on est convenu d'appeler l'*Art chrétien*. Les principes-premiers, les idées-mères qui président à la construction des édifices religieux et à leur ornementation si compliquée, ont été retrouvés et sont de plus en plus approfondis. A des théories mieux connues se joint chaque jour une pratique plus sûre d'elle-même. Les styles divers n'ont plus de secrets; les moindres détails et les nuances les plus délicates sont saisis comme les règles générales et les proportions essentielles. Les moyens employés autrefois sont simplifiés par les procédés modernes : et il n'est pas jusqu'à la flore architecturale qui ne soit analysée et reproduite avec intelligence. Nos sculpteurs, en imitant les monuments des

vieux âges, savent maintenant ce qu'ils font dire à la pierre. Ce n'est pas tout. L'œuvre intérieure, celle de l'ameublement sacré, n'est pas restée en arrière. Les mille objets d'art qui concourent à la décoration de l'humble sanctuaire au fond d'une vallée ou de la basilique d'une cité-reine, ont leurs raisons d'être, leurs formes, leur histoire : et tout a été soigneusement étudié !

Voilà, si je ne me trompe, une face de l'archéologie, plusieurs faces même, plusieurs branches : et, dans cet ordre multiple de connaissances dont l'énumération seule a de quoi effrayer, dans cette croisade d'un nouveau genre, l'une des gloires de notre XIX[e] siècle, vous avez de bonne heure pris place entre les plus vaillants.

Il y avait peut-être alors quelque courage à le faire. Homme du monde, au lieu de vous abandonner à l'oisiveté, vous songiez à des labeurs difficiles, ce qui était peu de mode. Mais le plus étrange, c'étaient la nature de ces études et votre culte pour les monuments chrétiens, lorsque le Christ était de plus en plus tourné en dérision par les jeunes hommes de cette époque; lorsqu'il était de bon goût, tout au moins, de laisser échapper des cris amers de désenchantement, et de s'écrier avec Alfred de Musset, en qui semblait râler le cœur vide et glacé de la jeunesse française :

O Christ! je ne suis pas de ceux que la prière
Dans les temples muets amène à pas tremblants;
Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire,
En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants;
Et je reste debout sous tes sacrés portiques,
Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques,
Comme au souffle du Nord un peuple de roseaux.
Je ne crois pas, ô Christ! à ta parole sainte :
Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.
D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte;

Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux.
Maintenant le hasard promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes réveillés;
L'esprit des temps passés, errant sur leurs décombres,
Jette au gouffre éternel tes anges mutilés.
Les clous du Golgotha te soutiennent à peine;
Sous ton divin tombeau le sol s'est dérobé.
Ta gloire est morte, ô Christ! et sur nos croix d'ébène,
Ton cadavre céleste en poussière est tombé!

Oh! ces blasphèmes, Monsieur et cher Collègue, vos lèvres, par une grâce particulière, ne les proféraient pas; vos oreilles n'en écoutaient pas l'écho; vos yeux avaient des pleurs, mais des pleurs de foi et d'espérance, à verser sur nos croix d'ivoire ou d'ébène. Le scepticisme ne vous avait pas même effleuré! Au lieu de rester debout, hochant la tête sous les sacrés portiques, vous étiez de ceux que la prière sainte rapprochait du tabernacle; vous ne luttiez pas contre Dieu, et dans votre soumission, qui était un triomphe, vous vous sentiez assez libre et assez heureux pour reporter vos respects, vos admirations, vos tendresses, jusque sur les murs eux-mêmes ou sur les voûtes du temple. Et pour vous les vieilles cathédrales s'animaient, et leurs Saints de pierre vous racontaient leurs légendes merveilleuses.

Et vos convictions, vous les affirmiez; ce que l'art et la science vous inspiraient, vous n'hésitiez pas à l'écrire.

Dès 1850, une revue célèbre, dont la collection, enrichie de splendides gravures, est restée comme l'un des plus beaux monuments élevés à l'archéologie, vous comptait au nombre de ses collaborateurs; et c'étaient alors les Montalembert, les Lassus, les Viollet-le-Duc, les Darcel, les Félix de Verneil, qui rédigeaient les *Annales archéologiques* de Didron.

Plus tard, c'est M. de Caumont, dont vous nous avez rappelé la féconde initiative, qui vous associe à son œuvre de propagande, et, sous ce chef honoré, vous vulgarisez les

connaissances qui vous sont chères. Des premiers, vous entrez dans le Comité qui se forme pour organiser les Congrès. Le nom qui lui est donné lui porte bonheur. Comme la France autrefois comptait ses années par ses campagnes, et ses campagnes par ses victoires, ainsi la *Société française d'Archéologie* tient ses assises sans les interrompre, et chaque année ses succès grandissent. Grâce à elle, les intelligences disséminées sur le sol de notre belle France peuvent fraterniser; on voit de quels hommes la province est peuplée, de quels travaux elle est capable; les esprits les plus opposés et les plus divers s'expliquent et se comprennent, les préjugés se dissipent, les erreurs se corrigent, le goût s'épure, l'émulation s'enflamme, et la capitale peut comprendre, si elle le veut, comme nous le disait notre cher collègue M. H. Minier au congrès de 1861, que « le plus souvent elle nous emprunte, en hommes et » en idées, ces rayons qui font son éclat, et qu'au juste » orgueil de sa science elle ne doit point ajouter le dédain » de la nôtre. » Quarante-trois volumes du *Bulletin monumental*, qui sert d'organe à la *Société française*, nous disent assez le zèle et la persévérance de ses écrivains.

Et, dans cette longue période, votre concours dévoué ne faiblit pas. S'il faut déposer la plume ou le crayon pour courir, vous êtes prêt. Aux congrès de Bordeaux, de Rodez, de Périgueux, de Perpignan, vous êtes sur la brèche. Après la distribution du travail, les séances publiques; dans l'intervalle, les excursions; et, au retour, les comptes-rendus, où, rapporteur disert et fidèle, vous exposez vos découvertes, discutez gravement ou racontez vos émotions et vos joies.

D'ordinaire, lorsque vous portez la parole en ces circonstances, c'est la raison qui décide; c'est l'esprit observateur qui compare, c'est le savoir qui interprète;

mais, parfois aussi, c'est l'âme qui se trahit et proteste, et une note vibre inattendue, brève, mais non sans écho.

Ainsi, à propos d'une visite à l'église abbatiale de Conques, votre rôle de rapporteur prenait fin; et, revenant par la pensée vers les temps reculés qui avaient vu s'élever l'abbaye, vous résumiez les difficultés qu'avaient dû vaincre les fils de saint Benoît pour construire, en peu d'années, dans ce lieu sauvage, de vastes bâtiments conventuels et une immense église, alors qu'il n'existait pas de voie de communication, et que les pierres, extraites de carrières fort éloignées, ne pouvaient arriver qu'à dos de mulet. Vous songiez à cette multitude d'ouvriers qu'il avait fallu loger, entretenir et diriger; vous considériez le haut degré de prospérité où l'abbaye était parvenue aux XIe et XIIe siècles, pour entretenir des relations avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, et créer dans ses cloîtres des ateliers d'orfévrerie, de ciselure, de peinture et d'émaillerie. Puis, ces réflexions faites, sans regrets inutiles, sans récriminations non plus, vous vous écriez: Force d'âme, caractère énergique, fermeté de croyances, que de qualités précieuses en ces hommes-là; respectons leurs œuvres, et, dans nos jours d'épreuves, rappelons-nous ces fières paroles qu'en plein moyen âge écrivait l'un de ces moines, Pierre de Blois, comme pour résumer ce qui devrait être le code politique de toutes les époques : « Il y a deux choses pour lesquelles tout fidèle » doit résister jusqu'au sang : la Justice et la Liberté ! »

Cette réhabilitation des milices monastiques en vaut bien une autre ! Ce ne sera pas la dernière; on verra mieux avec le temps ce qu'il y avait de libéral et de civilisateur, au sens le plus complet du mot, dans l'action de ces moines. On ne sera pas peu surpris de l'économie, pour ainsi dire moderne, du régime sous lequel ils vivaient, et de constater que « rien n'était plus libre, puisque le pouvoir ne s'y

» exerçait que par la parole » (1). C'est ainsi que, dans un savant Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, M. Victor Le Clerc montra aisément comment les chapitres généraux des ordres religieux donnèrent l'exemple des principaux usages adoptés par les Parlements de nos jours.

Mais c'est moins par quelques détails que par l'ensemble et en allant au fond, qu'on peut juger ces institutions tant de fois séculaires qui s'emparaient de la société et lui imprimaient l'esprit chrétien. Que ce type déplaise aujourd'hui, il ne s'ensuit pas que ce ne fût point un type grand et sublime, et que les peuples, conduits par ces politiques investis d'une mission sacrée, « n'eussent pas raison » d'imiter ce qu'ils avaient sous les yeux, de s'exercer à la » discipline, au dévoûment et au bien public (2). »

Nous n'avons rien gagné probablement à nous écarter de ce type et à vouloir le briser. Il eût été plus sage, peut-être, de ne pas rompre violemment avec de pareilles traditions; nous compterions moins de ruines. Qui sait même où nous en serions aujourd'hui? Oh! qui nous dira ce que le progrès serait devenu s'il eût été selon le christianisme? Replacez-vous donc au point vrai de la perspective. De même que le christianisme, en ces temps que vous appelez barbares, « prenait de l'argile, du sable et de la pierre, qu'il les » élevait en voûtes, les transformait en vitraux, y met- » tait partout le sentiment et la vie, jusqu'à ce qu'il en » eût fait une chose pour ainsi dire spirituelle et que sa » pensée resplendît dans l'édifice; de même, il avait pris » ces choses matérielles et nécessaires: les armes, les » richesses, le lien du sang, et, les employant, les moulant » à son gré, il en faisait un édifice politique qui répondait » à ses desseins. Les hommes ne s'y trompaient pas; au

(1) Ozanam, *Hist. de la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VII.
(2) *Id., ibid.*

» milieu de cette organisation politique dont ils voyaient » l'appareil extérieur plus ou moins imparfait encore, ils » sentaient une puissance intérieure qui en était l'âme [1] ! » Ah ! Monsieur et cher Collègue, dans notre système ou plutôt dans tous nos systèmes, les imperfections extérieures ne sont pas moins palpables, mais où donc est la puissance intérieure ? Où donc est l'âme ? Et quand comprendra-t-on que la base de toute constitution au moyen âge est aussi celle de toute société moderne, et « ne peut être autre » chose, après tout, que la victoire de l'esprit sur la » matière, le règne du droit et l'empire invisible des idées » divines réalisées dans les lois humaines » [2] ? Et cela parce que l'homme est toujours le même et que les nations ne sauraient vivre en dehors de celui qui les a faites !

Mais, en causant, je m'oublie et j'ai mieux à faire que de suivre cette pente glissante. Je me dois tout à vous : je m'empresse donc de reprendre l'analyse de vos écrits et de reconnaître que les mêmes preuves de savoir, les mêmes judicieuses et fortes études pour lesquelles l'Académie n'avait pas été indifférente, quand vous collaboriez aux publications de la *Société française d'Archéologie*, se rencontrent encore dans votre participation aux travaux du *Comité des Arts et des Monuments*, qui a son siége au Ministère de l'Instruction publique, et dont vous êtes dans notre département le représentant autorisé.

Si flatteuses que fussent ces relations avec les maîtres les plus illustres au sein de la capitale, et si large mesure que vous fissiez à ces collaborations lointaines, cela ne suffisait pas à votre ardeur. *La Commission des Monuments historiques de la Gironde*, à laquelle vous appartenez aussi, vous a désigné pour des études délicates et vous a dû des

[1] Ozanam, *Hist. de la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VII.
[2] *Id., ibid.*

mémoires relatifs à nos édifices les plus dignes de provoquer des recherches. Tantôt ce sont les peintures murales de l'église de La Sauve qui vous captivent; tantôt c'est l'église d'Uzeste. Uzeste! « vieilles ruines aux murs chaude- » ment colorés par les âges et dont la silhouette blanche et » grise se détache sur le fond de verdure sombre que forment » les pins à l'horizon (1); » Uzeste, dont l'histoire conserve le nom parce qu'à ce nom se rattache celui bien autrement retentissant de Clément V. Et, qu'il s'agisse de la collégiale où ce pontife, traîné au pilori par la calomnie d'un historien, dort son dernier sommeil, si près de son berceau, ou bien des murs qui nous rappellent le nom de saint Gérard, les difficultés à vaincre ne sont pour vous qu'un jeu.

En passant, j'aime à vous voir professer qu' « en fait » d'art comme en morale, le vrai, le bon et le beau sont » de tous les âges et de toutes les civilisations; et qu'en » refuser le sentiment et l'expression à ceux qui nous ont » précédés, c'est rendre une sentence arbitraire et nous » condamner à subir un jour le même arrêt des juges qui » viendront après nous (2) ! »

C'est ainsi que, dans vos différentes productions, l'équité dont vous ne pouvez vous départir, s'ajoute à la clarté et à l'exactitude, si vous avez à décrire; à l'érudition si vous retracez l'histoire; à la sûreté du coup d'œil, si vous avez à examiner. De toutes les qualités dont vous êtes doué, c'est celle que l'Académie apprécie davantage, si j'en décide par moi; car cette qualité suppose une rare rectitude d'esprit et une honnêteté, une loyauté non moins rare dans la discussion. J'aime à vous voir rendre justice à tout : « La » justice, appliquée aux mouvements comme aux hommes, » est toujours un beau spectacle ! » Ce spectacle, vous en

(1) M. de Castelnau, *Travaux de la Commission des Monuments histor.*
(2) Id., *Examen des peintures murales de La Sauve.*

faites jouir ceux qui vous suivent dans vos études : je ne crois pas qu'on puisse être, plus que vous, impartial non moins que compétent dans la critique, et tout à la fois sobre et net dans l'admiration.

Puisque vous avez su nous donner de vous cette opinion, grâce aux écrits qui ont vu le jour, mettez-y le sceau en ne retenant plus pour vous seul, ou pour un cercle restreint d'amis, les travaux que vous avez préparés dans le silence à travers de rudes pérégrinations. Ce n'est pas seulement notre province, notre France même, que vous avez voulu étudier : c'est l'Espagne. Ceci n'est plus un secret pour l'Académie : nous connaissons des pages imprimées depuis longtemps, pierres d'attente de l'édifice. Nous sommes fondés, par conséquent, à demander votre œuvre tout entière sur l'*art espagnol au moyen-âge,* reflet de l'art français, d'après vous.

Au congrès de Toulouse, vous aviez appelé l'attention sur des faits qui vous avaient vivement frappé peu auparavant dans un voyage archéologique. Vous aviez cru reconnaître des traces précieuses de notre architecture nationale dans les cathédrales des deux Castilles, de la Manche et de l'Andalousie, élevées aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Dix ans s'écoulent; vous complétez vos recherches; vous visitez cette fois la Catalogne, l'Aragon, la Navarre et la province de Léon. Vous revoyez les monuments que vous aviez admirés, et vous en étudiez que vous ne connaissiez pas. Votre conviction devient entière, et, pour vous, il n'y a pas à mettre en doute l'influence de l'art français sur la plupart des grands monuments chrétiens du moyen âge de l'Espagne.

Cette influence, vous ne l'exagérez pas; vous vous en expliquez l'origine et les causes, « soit par les relations très » nombreuses qui existaient à ces diverses époques entre

» les deux royaumes, soit par la grande réputation qu'a» vaient alors nos abbayes, nos universités, nos artistes, et » aussi par les fréquentes alliances qui firent monter sur les » trônes d'Espagne des princesses et des princes français. » Ainsi, en Catalogne, ce sont des comtes Normands; en » Castille, en Navarre, à Léon, des comtes de Champagne » et des princes de la maison de France [1]. » De là ces ressemblances et ces rapports si marqués; et pour vous, Monsieur et cher Collègue, des sources certainement de satisfaction qui vous ont bien dédommagé de vos soins, lorsque vous retrouviez dans les églises espagnoles « nos » procédés de construction, nos plans, notre sculpture, nos » légendes, notre style enfin, adoptés par cette noble terre » et même attestés par des signatures d'artistes français [2]. »

Vous avez pris possession de ce sujet non traité encore; mais vous en tenir là n'est plus permis et n'est pas sans imprudence. Les notes finissent par s'envoler; les renseignements se déflorent; les descriptions, les plans, les dessins, tout cela s'efface, se moisit et se perd dans le portefeuille où l'a caché une main timide; tandis que, coordonné et mis à point pour le public, ce serait un bel et bon livre, une œuvre capitale.

Je n'ignore pas, Monsieur et cher Collègue, combien les jours présents sont peu propres à l'impression d'une œuvre de longue haleine. Il faut pour cela des loisirs, la liberté d'esprit, un suprême dédain qui choses qui passent : et s'isoler ainsi, se dégager de bien des obligations, de bien des devoirs peut-être, ce n'est pas aisé. Est-ce même complètement possible désormais, avec une société troublée comme la nôtre jusque dans ses profondeurs et où chacun

[1] M. de Castelnau, *Influence de l'Architecture ogivale française en Espagne.*
[2] *Id.*

est à bon droit inquiet du lendemain ? Tout se heurte, tout se précipite, à travers l'imprévu, dans des voies sans issues. Une immense transformation s'opère; et ce travail qui, naguère, eût traîné des siècles, s'accomplit brusquement, semblable à un tourbillon qui broie peuples et individus, trônes et fortunes privées, vieilles formes sociales et systèmes du jour, objets sacrés des plus nobles affections et indignes idoles. Au milieu de ce chaos, jouets d'agitations incessantes, le cerveau hanté par des fantômes ou bien usé par des calculs fiévreux, où trouver assez de calme pour réfléchir ? Comment se recueillir pour les labeurs austères de la pensée ? Et qui ose se désintéresser assez du mouvement qui nous emporte pour vivre à l'écart d'une vie idéale ?

Mais les périodes les plus tourmentées ont leurs moments de calme; et vous saurez en profiter. Au plus fort même des orages, vous vous souviendrez de l'Académie : et, pour mieux donner suite à vos projets, vous vous réfugierez souvent ici.

Que ce petit coin où viennent expirer les bruits du monde, vous attire donc, comme un abri sûr, et vous retienne; que les relations simples et cordiales qui s'y échangent ne soient pas pour vous sans charmes. Cultivez-les, et le plus qu'il vous sera loisible, exercez vos droits de citoyen de notre libre république !

S'il vout eût accueilli à ma place, Ch. Des Moulins n'eût pas craint, en vous souhaitant la bienvenue, de donner en ce moment à l'Académie ce vieux nom qui sur nos lèvres ne choqua jamais aucun parti. Ce nom est de mise sous tous les régimes; toutes les révolutions le respectent. Notre Compagnie fait profession de demeurer à l'écart des passions humaines; elle est par suite à l'abri de leurs atteintes. Elle peut donc prendre ce nom que Platon lui eût décerné.

Du reste, vous savez déjà si je m'abuse en définissant

ainsi l'Académie. C'est une cité, n'est-il pas vrai? où l'on vit sur le pied d'une égalité fraternelle; chacun accepte son rôle et sa tâche. C'est une ruche aussi, je vous l'ai dit un jour, où, abeilles industrieuses, nous apportons l'un beaucoup, l'autre peu. Heureux qui a butiné çà et là sur quelques fleurs; plus heureux cependant qui a des trésors comme vous pour enrichir longtemps la ruche entière!

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1876-1877

PAR M. CHARLES DURAND

secrétaire général

Lu dans la Séance publique du 19 juillet 1877.

MESSIEURS,

En commençant ce compte-rendu de fin d'année, je me félicitais de voir que vous aviez fait nombre de bonnes recrues et pas de pertes sensibles, lorsque la mort de notre cher VILLIET est venue changer ma joie en un deuil cruel!

C'est que mes regrets devaient être particulièrement amers, au souvenir de la vie d'artiste de Villiet, s'accomplissant à côté de la mienne, avec une communauté d'idées générales et d'aspirations dans les arts, qui fait les amitiés persévérantes et solides.

Depuis 1859, Joseph Villiet appartenait à votre Compagnie; et personne n'oubliera ce caractère calme et digne, cette âme honnête et droite que rien n'a fait chanceler, ni les hommes ni les événements du temps singulier que nous traversons.

Un autre que moi fera, plus au long, l'éloge de l'artiste, maître dans son art, dont la renommée avait dépassé nos frontières.

Vous ne m'en voudrez pas si je profite de mon privilége d'un jour, pour adresser à la mémoire du confrère et de l'ami, quelques paroles émues d'affectueux souvenir.

Mais, *les morts vont vite*, dit-on! Hâtons-nous donc aussi!

L'Académie avait fait de nombreuses et cruelles pertes l'année dernière. Elle s'est empressée de les combler, avec l'espoir qu'en cette séance solennelle elle arriverait au complet.

Vous venez d'entendre l'un des nouveaux élus, et vous avez pu vous convaincre que M. le marquis de CASTELNAU D'ESSENAULT mérite sa réputation d'observateur, d'archéologue et d'écrivain.

Vous trouverez en MM. GOUGET, de SAINT-VIDAL et LABRAQUE-BORDENAVE, un érudit, un artiste et un juriste bien dignes d'occuper, à l'Académie, la place que vous leur avez faite.

Les demandes du titre de correspondant sont toujours très nombreuses : vous avez pu en accueillir quelques-unes, et peu de temps s'écoulera avant que vous ayez statué sur un plus grand nombre qui attend votre décision.

Avant de commencer le compte-rendu proprement dit des travaux de l'année, je dois vous rappeler les distinctions obtenues par quelques-uns des membres de la Compagnie, qui s'en honore naturellement tout entière.

M. le docteur ORÉ a été nommé membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Bruxelles, qui avait si favorablement accueilli ses importants travaux sur l'emploi du chloral en chirurgie.

M. RAULIN a reçu, lors de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, une médaille d'or pour ses études pluviométriques.

Dans la même solennité, MM. DROUYN, membre résidant, et MARIONNEAU, membre correspondant, ont été nommés officiers d'Académie.

Il est juste de reconnaître, Messieurs, que l'activité a été grande, cette année, dans les travaux des membres résidants, qui vous ont présenté plus de soixante rapports ou communications.

Sans en faire la fastidieuse et inutile nomenclature, je crois cependant devoir citer quelques faits qui m'ont paru d'une importance particulière :

Sur la proposition de M. DEZEIMERIS, vous avez émis le vœu que dans l'organisation de la future Université de Bordeaux, soit comprise une *chaire de langue et de littérature de dialectes gascons*. M. le Ministre de l'instruction publique a pris acte de ce vœu, dont l'initiative vous appartient et auquel se sont associés M. le Recteur et le Conseil municipal de Bordeaux.

M. Leo DROUYN vous a lu quelques chapitres de ses *Variétés Girondines*, travail considérable destiné à faire utilement suite aux *Variétés Bordelaises* de l'abbé Baurein.

M. Jules de GÈRES a patiemment mis en ordre et complété les tables de vos *Actes*. Grâce à lui, il sera désormais facile de puiser dans vos précieuses publications.

M. MANÈS, membre honoraire, vous a fait hommage d'une *Étude historique sur les moyens anciens et nouveaux de passage de la Garonne devant Bordeaux et de la Dordogne devant Cubzac.*

M. le Dr ORÉ vous a lu deux très intéressants mé-

moires sur la ***Transfusion du sang*** et sur les ***Champignons vénéneux.***

M. ABRIA vous a fait présent d'un opuscule sur le ***Potentiel électrique.***

M. BRUNET vous a tout particulièrement intéressés par une étude sur les ***Poésies macaroniques.***

M. Hippolyte MINIER vous a donné la primeur d'une délicieuse comédie en vers, intitulée ***la Victoire d'une Mère.***

M. ROUX a développé, dans une savante dissertation, *le rôle et la mission du* XVIIIe *siècle en France.*

M. VALAT a présenté une *Notice biographique sur M. Léonce de Lamothe.*

M. AZAM, en deux communications, a appelé votre attention sur le *Phylloxera* dans le Midi de la France et spécialement dans notre région.

Vos correspondants vous ont adressé bon nombre de travaux. Je citerai particulièrement, parmi eux :

MM. TAMIZEY DE LARROQUE, Léon PÉRIER, J. SERRET, MARIONNEAU, de TOURTOULON, HAILLECOURT, GASSIES, GRAGNON-LACOSTE, etc.

Les ouvrages que vous avez reçus, en échange de vos *Actes*, ou à titre d'hommages, forment un corps de près de 400 volumes, parmi lesquels il convient de distinguer :

Le premier *Bulletin de la Société protectrice de l'Enfance dans la Gironde.*

Les *Archives du musée Teyler.*

Le *Bulletin de la Société française pour l'avancement des Sciences.*

Celui de l'*Association scientifique de France.*

Le *Journal de la Société géologique d'Irlande.*

Le *Revue des Sociétés savantes des départements.*

Les importantes publications des Sociétés américaines, russes, asiatiques, etc., etc.

Accordons une mention toute particulière à la publication de la *Chronique de Jean de Gauffreteau* par la Société des Bibliophiles de Guienne.

Grâce à ces précieuses acquisitions, votre bibliothèque grandit rapidement : son classement avance et elle pourra prochainement rendre tous les services qu'on est en droit d'en attendre.

Il me reste, Messieurs, à vous rendre compte du concours de 1876-1877 et des récompenses auxquelles il a donné lieu.

Comme d'ordinaire, les réponses sont rares, aux questions que vous aviez posées, et, ne voulant s'en prendre qu'à elle-même du renouvellement de ce fait regrettable, la Compagnie s'est efforcée de poser, pour le prochain concours, des questions bien précisées, susceptibles d'être traitées simplement et sérieusement. Attendons l'épreuve pour juger de la bonté du moyen.

Mais, grâce au ciel, votre Règlement permet de franchir les limites étroites de votre programme, et vous en avez sagement profité.

Dix Mémoires d'histoire ou d'archéologie,

Sept d'instruction ou de linguistique,

Un, de médecine,

Deux, d'industrie ou d'art industriel,

Onze pièces de poésie, dont huit anonymes,

Tel est le contingent considérable soumis à votre jugement et qui a provoqué les récompenses suivantes :

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, pour son *Histoire de Toussaint-Louverture*. L'Académie est heureuse de pouvoir honorer de sa plus haute récompense un travail entrepris, pour ainsi dire, à

son instigation, et où l'auteur résume, en les améliorant, des travaux antérieurs, déjà récompensés par la Compagnie.

Une MENTION HONORABLE à M. Ernest Mourgues, pour son livre : *Les Pyrénées préhistoriques, histoire d'il y a six mille ans.*

Une MENTION à M. Justin Landes, pour la publication de la *Lettre de l'impératrice Marie Théodorowna à l'abbé Sicard.*

INSTRUCTION. — LINGUISTIQUE.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Paul Coq, pour son *Cours d'Économie politique,* professé à Paris à l'École Turgot et reproduit à Saint-Quentin.

Une MENTION HONORABLE à M. Lemarchand, pour ses *Tables sténographiques.*

MÉDECINE ET HYGIÈNE.

Une MÉDAILLE D'OR à M. le Dr Testu, pour son livre : *De la Symétrie dans les affections de la peau.*

RAPPEL d'une MÉDAILLE D'OR à M. le Dr Brochard pour son livre : *La Vérité sur les enfants trouvés.* La Compagnie regrette de n'avoir pas de plus haute récompense à offrir à M. Brochard, pour un travail si plein de véritable amour de l'humanité et de la patrie. Elle a décidé que le rapport qui lui a été présenté et qui contient d'importants extraits du livre de M. Brochard, serait imprimé dans ses *Actes.*

INDUSTRIE, ARTS INDUSTRIELS.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Georges Wenner, facteur d'orgues à Bordeaux, pour les travaux remarquables qu'il a exécutés et les perfectionnements qu'il y a introduits.

POÉSIE.

Des huit pièces du Concours, vous en avez récompensé deux.

Le n° 1, intitulé : *Jeunes Amours*, honoré d'une MÉDAILLE DE BRONZE, est de M. Louis Guibert, de Limoges, auquel vous avez accordé, l'année dernière, une mention honorable. Le bon grain a germé dans la bonne terre et promet une fructueuse moisson.

Les nos 6 et 7, intitulés : *Ruth* et *le Baiser*, ont mérité une MENTION HONORABLE à leur auteur, M. Georges Peyneaud, avocat à Bordeaux.

Enfin, en dehors du concours, vous avez décerné une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Gaston David, pour son volume intitulé : *Le Poëme de la vie*.

En terminant ce compte-rendu, permettez-moi, Messieurs, d'exprimer l'espoir que l'année nouvelle conservera les bonnes traditions de ses devancières et qu'au dehors comme au dedans, l'Académie continuera d'exercer sur les sciences, les lettres et les arts, son utile et bienfaisante influence.

SÉANCE PUBLIQUE

du 19 juillet 1877.

1re PARTIE.

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1876.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1876, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement :

1° Histoire et Archéologie.

Henri IV et sa Correspondance, par M. Guadet.

Lettre de l'impératrice Marie Théodorowna à l'abbé Sicard, par M. J. Landes.

Toussaint-Louverture, par M. Gragnon-Lacoste, correspondant.

Notice sur la commune de Saint-Cibard-des-Combes, par M. Godin.

Lettres inédites de Dadine d'Auteserre, par M. Tamizey de Larroque, correspondant.

Les Pyrénées préhistoriques, par M. E. Mourgues.

Antiquités monumentales du département de l'Aisne, par M. L. Fleury.

Descriptions d'un tombeau du VI[e] siècle et d'un souterrain réfuge dans le département du Tarn.

Édition de la Chronique Bordelaise de Jean de Gauffreteau, par la Société des Bibliophiles de Guienne.

Les six Mariages de Henri VIII et *Heures académiques,* par M. D'Argis.

2° Instruction. — Linguistique.

Nouvelle Étude des Verbes, simplifiée et ramenée à la vraie expression grammaticale, par M. Lacoste.

Étude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oïl, par MM. de Tourtoulon et O. Bringuier.

Relation de l'Expédition suédoise de 1870 au Jenisseï, par M. Théel.

Le Royaume de Norwége et le Peuple norwégien, par M. J. Broch.

Étude sur le calendrier. — Mouvement apparent des planètes, par M. Haillecourt, correspondant.

Carte douanière de la France, par M. Lecamus de Moffet.

3° Médecine. — Hygiène.

De la Symétrie dans les affections de la peau, par le docteur Léo Testu.

4° Arts industriels. — Industrie.

Les Bateaux hémi-plongeurs, par M. Donato Tommasi.

Étude critique sur les abordages, par M. Caffarena.

5° Concours de Poésie.

N° 1. *Jeunes Amours.*
Féminin éternel.

(GŒTHE, second *Faust*.)

N° 2. Du nectar idéal sitôt qu'elle a goûté,
Notre âme se répugne à la réalité.

(LAMARTINE.)

N° 3. *Attenuati sunt oculi mei.*

N° 4. Quatre sonnets :

La Poésie et le Poète.
L'Arbuste.
Le Braconnier.
Épisode de la guerre franco-allemande.

N° 5. *La Petite Guerre.*

Sachez que le printemps gagne la bataille des lilas.

(Victor HUGO.)

N° 6. *Ruth*, poème biblique.

L'art ne fait que les vers : le cœur seul est poète.

(André CHÉNIER.)

N° 7. *Le Baiser.*

Ma vie, en longs soupirs, s'enfuit à chaque haleine.

(LAMARTINE.)

N° 8. *Les Rêveries sanglantes.*
La chute d'un Titan.

Gloria victis.

En dehors du Concours :

1° *Traduction des comédies de Térence et des œuvres d'Horace*, par M. Grille.

2° *Le Poème de la vie,* par M. G. David.

3° *Traduction des huit derniers chants de l'Odyssée,* par M. Jônain.

Après avoir entendu les Rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur la plupart des ouvrages ci-dessus, et après avoir pris l'avis de la Commission spéciale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

1° Histoire et Archéologie.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Gragnon-Lacoste, correspondant, pour son histoire de *Toussaint-Louverture.*

Une MENTION HONORABLE à M. E. Mourgues pour son livre: *les Pyrénées préhistoriques.*

Une MENTION à M. Justin Landes pour la publication de la *Lettre de l'impératrice Marie Théodorowna à l'abbé Sicard.*

2° Instruction. — Linguistique.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. P. Coq pour son cours d'économie politique.

Une MENTION HONORABLE à M. Lemarchand pour ses tables sténographiques.

3° Médecine et Hygiène.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Testu pour son livre : *De la Symétrie dans les affections de la peau.*

Rappel de MÉDAILLE D'OR à M. Brochard pour son livre : *la Vérité sur les enfants trouvés.*

La Compagnie a, de plus, décidé qu'elle imprimerait dans ses *Actes* le rapport de M. Azam qui résume les parties les plus importantes du livre de M. Brochard.

4° Industrie. — Arts industriels.

Une MÉDAILLE D'OR à M. G. Wenner, facteur d'orgues à Bordeaux, pour ses beaux travaux.

5° Poésie.

Concours :

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Louis Guibert, de Limoges, pour son poème : *Jeunes Amours* (n° 1).

Une MENTION HONORABLE à M. Georges Peyneaud, avocat à Bordeaux, rue Fondaudége, n° 145, pour ses deux pièces intitulées : *Ruth* et *le Baiser* (nos 6 et 7).

Hors concours :

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Gaston David pour son livre : *le Poème de la vie.*

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1877.

Histoire.

L'Académie met au Concours les questions suivantes :

1° « Origine des tailles et des aides en Guyenne. »

2° « Monographie d'une ou plusieurs villes ou communes » du département de la Gironde. »

3° « Monographie, soit écrite, soit figurée, d'un ou de

» plusieurs des anciens monuments de la Guyenne : églises, » monastères, châteaux, etc. »

L'Académie demande en outre :

« Des *Notices biographiques* sur les hommes remarqua- » bles qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit » au département de la Gironde. »

Linguistique.

1° Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans la Gironde.

Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches sur cet objet, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître ces vieux idiomes, dont la connaissance est indispensable pour l'intelligence des documents historiques et des poésies d'une grande partie du moyen âge.

En conséquence est proposée la question suivante :

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le dépar- » tement de la Gironde, un lexique joignant, à une nomen- » clature exacte et aussi complète que possible des mots » d'une localité déterminée, la définition de ces mots et

» l'explication précise de leurs acceptions, sans oublier leur
» emploi spécial dans les idiotismes, adages, proverbes,
» dictons agricoles, noëls et vieilles chansons. »

2° « Comment pourrait-on créer un alphabet spécial qui
» permît de reproduire très exactement la prononciation
» d'une langue? »

Histoire naturelle.

La nouvelle maladie de la vigne a appelé l'attention des agriculteurs sur les êtres vivants susceptibles de vivre en parasites sur le précieux arbrisseau. Tout insecte rencontré accidentellement sur les racines est considéré comme phylloxera par un public souvent intelligent, mais privé de renseignements précis; tout œuf, tout corps quelque peu oviforme (tel, par exemple, que les fructifications de certains lichens), qui vient à être observé sur les branches, ou même sur les tuteurs qui les soutiennent, est immédiatement qualifié d'*œuf d'hiver*.

Il importe de prévenir ces erreurs, qui peuvent créer dans une contrée une panique prématurée. Mais il importe aussi de permettre aux propriétaires de reconnaître le fléau dès qu'il se montre chez eux.

En conséquence, l'Académie croit devoir poser la question suivante, qui a, du reste, un intérêt réel au point de vue de l'histoire naturelle pure :

« Dénommer, décrire et classer tous les êtres vivants
» (spécialement les insectes) qui, dans la Gironde, peuvent
» être rencontrés sur la vigne à divers états de leur déve-
» loppement, soit qu'ils vivent aux dépens de cette plante,
» soit qu'ils l'aient prise seulement comme support acci-
» dentel. Tracer le tableau de leurs caractères distinctifs,
» en les présentant en termes aussi élémentaires que précis.

» Accompagner le mémoire des planches nécessaires à » l'intelligence du texte. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert, pour 1877, sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les » moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de » la Garonne. »

Économie politique.

« Étudier le mouvement maritime du port de Bordeaux, » dans son commerce local et dans ses constructions, » depuis 1866. »

Physiologie.

1° « Étudier l'action toxicologique du cuivre et de ses » composés; examiner en particulier le *cuprisme chronique* » et la question de l'emploi des préparations de cuivre dans » l'industrie des conserves alimentaires. »

2° « Étudier l'action physiologique des produits de l'assimi- » lation, et particulièrement des *bases musculaires*. Étudier » particulièrement l'urémie, la cholestérémie, etc. »

Beaux-Arts.

« Étudier les causes de la décadence de la grande pein- » ture à Bordeaux, et les moyens d'y remédier. »

L'Académie décernera, en outre, un prix aux meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

Pour le Concours de poésie, le choix du sujet est laissé aux auteurs.

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. FAURÉ, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté à ses travaux, a, par son testament, en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de 50 fr. de » rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 fr. à décerner tous les six ans au » meilleur Mémoire sur une question posée par l'Académie, intéressant le » bien-être de la population peu aisée de notre ville. L'Académie sera seule » appelée à juger de la valeur de ces Mémoires. »

L'Académie, s'inspirant de la pensée du fondateur, met au concours, pour l'année 1878, la rédaction d'un *Manuel pratique d'hygiène à l'usage des classes laborieuses de la population bordelaise*. Ce travail devra envisager les questions qu'il soulève au point de vue de la situation géographique de notre ville, de sa constitution géologique, de son climat et des diverses industries auxquelles elle s'adonne spécialement.

A défaut de solution de la question ci-dessus, l'Académie accueillerait tout autre travail intéressant le bien-être de la population peu aisée de notre ville.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 30 novembre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir, les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question (1), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages,

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération*.

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs de concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 1er juillet 1877.

BELLOT DES MINIÈRES,
Président.

Charles DURAND,
Secrétaire général.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1876.

—

MESSIEURS

BELLOT DES MINIÈRES (l'abbé), *Président.*
DEZEIMERIS (REINHOLD), *Vice-Président.*
DURAND (CHARLES), *Secrétaire général.*

LOQUIN, } *Secrétaires adjoints.*
FROMENT, }

LEO DROUYN ✻, *Trésorier.*
RAULIN ✻, *Archiviste*

VALAT,
DE LACOLONGE ✻, } *Membres du Conseil d'administration.*
BRIVES-CAZES,
MINIER,

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1877.

MESSIEURS

DEZEIMERIS, *Président.*
LESPIAULT, *Vice-Président.*
DURAND (CHARLES), *Secrétaire général.*

GOUGET ([1]), DE SAINT-VIDAL, — *Secrétaires adjoints.*

DROUYN ✻, *Trésorier.*
RAULIN ✻, *Archiviste.*

BRIVES-CAZES, MINIER, BELLOT DES MINIÈRES, MICÉ, — *Membres du Conseil d'administration.*

([1]) Remplacé, dans le cours de l'année, par M. LABRAQUE-BORDENAVE.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1876.

Membres nés.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.

Membres Honoraires

DONNET (FERDINAND), G. O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
GAUTIER AINÉ, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.
GINTRAC père O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), rue du Parlement-Ste-Catherine, 22.
LAPRADE (VICTOR DE), de l'Académie Française, à Lyon.

Membres Résidants.

1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Cursol, 38.
1841. BRUNET (GUSTAVE), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Delurbe, 23.

1847. RAULIN ✻, profess. de botanique, de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences, rue du Colisée, 18.
1848. DUBOUL (Just-Albert), rue du Saujon, 17.
1849. BAUDRIMONT ✻, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue Duffour-Dubergier, 12.
1850. LEO DROUYN ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.
1850. DABAS ✻, recteur de l'Académie de Bordeaux, rue de la Trésorerie.
1850. CIROT DE LA VILLE, Camérier secret de S. S. le Pape, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur honoraire à la Faculté de Théologie, rue du Hâ.
1852. GÈRES (le vicomte Jules de), à Rions.
1853. A. VAUCHER ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Devise-Sainte-Catherine, 55.
1854. ORDINAIRE DE LACOLONGE ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.
1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, rue Rodrigues-Pereire, 38.
1854. MINIER (Hte), rue Pèlegrin, 39-41.
1859. VILLIET (Joseph) C. +, route d'Espagne, 61 et 63.
1862. LESPIAULT ✻, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.
1862. ROUX ✻, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue Naujac, 29.
1863. ORÉ ✻, professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.
1863. DEZEIMERIS (Reinhold), rue Vital-Carles, 11.
1864. DUPUY (Paul), professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.
1865. MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, rue Foy, 9.
1865. MICÉ, professeur à l'École préparatoire de Médecine et Pharmacie, rue de la Trésorerie, 60.
1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Bouscat).
1866. GUÉ (Oscar), conservateur du Musée, rue de l'Église-Saint-Seurin, 17.

1869. BELLOT DES MINIÈRES (H.), chanoine titulaire, secrétaire de l'Archevêché.
1869. GINTRAC (HENRI) ✻, direct. de l'Ecole prép. de Médec. et de Pharm., rue du Parlement-Sainte-Catherine, 22.
1869. BRIVES-CAZES, juge au tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
1869. LOQUIN (ANAT.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.
1870. DURAND (CHARLES), architecte, rue Michel, 16.
1871. COMBES, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, cours d'Alsace-et-Lorraine.
1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron de), rue Monbazon.
1875. AZAM ✻, docteur en médecine, rue Vital-Carles.
1875. FROMENT, professeur à la Faculté des Lettres.
1876. GOUJET, archiviste du département, rue d'Aviau.
1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (M[is] DE), à Paillet.
1876. SAINT-VIDAL (FRANCIS DE), rue Vital-Carles.

Membres associés non résidants.

GEFFROY ✻, directeur de l'École française à Rome.
JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 84, à Paris.
COQ (PAUL), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.
BELIN-DE LAUNAY, inspecteur d'Académie honoraire, à Paris.
LINDER (OSCAR) O. ✻, ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole des maîtres mineurs d'Alais.
ZEVORT ✻, recteur de l'Académie d'Aix.

Membres Correspondants.

AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de l'Institut de France.
AYMARD (AUG.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASCLE DE LAGRÈZE (GUSTAVE), conseiller à la Cour d'appel de Pau.
BEAUDOUIN (J.) ✻, à Châtillon-sur-Seine.

BELLECOMBE (ANDRÉ), de la Société des Études historiques de France, et de la Société Asiatique, à Paris.

BELLIN (GASPARD), à Lyon.

BERCHON, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac.

BESNOU, pharmacien-major de la marine retraité, à Avranches.

BLADÉ, avocat à Lectoure.

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BONNETON, juge au Tribunal civil, à Moulins.

BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).

CALIGNY (M[is] DE), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CAZENOVE DE PRADINES, à la Garenne, près d'Agen.

CHASSAY (L'ABBÉ ÉDOUARD), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (MARIUS), homme de lettres, à Marseille.

CHERVIN aîné, à Paris.

CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.

CIALDI, à Rome.

CUYPER (DE), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).

DEBEAUX, pharm.-major à l'hôpital Militaire de Perpignan.

DEMOGEOT, professeur de l'Université en retraite, à Paris.

DROUOT, inspecteur général des mines en retraite, à Paris.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac.

DU MONCEL (LE COMTE TH.), président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.

ELWART, ancien prof. au Conservatoire de musique, à Paris.

ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.

FABRE, médecin, cours des Fossés, à Bordeaux.

FERTIAULT, homme de lettres, à Paris.

FEUILLERET, professeur d'histoire.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent.

GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, à Bordeaux.

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
GAVARRET, O. ✻, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.
GIRARDIN, O. ✻, ancien recteur, correspondant de l'Institut.
GINDRE (JULES), ingén. civil des mines, à Itsatsou (B.-Pyr.).
GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).
GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur (Tarn).
GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
GUADET, ex-Sous-D[r] de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.
HAILLECOURT, inspect[r] d'Académie honoraire, à Bordeaux.
HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.
KERCADO (LE COMTE DE), à Bordeaux.
LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collége de Cherbourg.
LALANNE (MAXIME) ✻, artiste peintre, à Paris.
LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.
LEGENTIL, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
LERMIER, à Dijon.
LESPINASSE, premier avocat général à la Cour d'appel de Pau.
LIAIS (EMMANUEL), anc. direct. de l'Observatoire de Rio-Janeiro.
MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de consulat, à St-Germain-en-Laye.
MALVEZIN, avocat, à Bordeaux.
MARIONNEAU, artiste peintre et archéologue, à Nantes.
MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the hill, près de Londres.
MAURY (ALFRED) O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
NAYRAL (Magloire), homme de lettres, à Castres.
PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
PÉRIER, pharmacien, à Pauillac.
PERNET, directeur du Collége de Salins.
PERREY, ancien professeur de Faculté, à Lorient.
PIOGEY, avocat, à Paris.
PIORRY (P.-A.), O. ✻, ancien professeur de clinique méd. à la Faculté de Paris.
POEY, anc. directeur de l'Observatoire de la Havane, à Paris.
RENAN ✻, membre de l'Institut, à Paris.
RÉSAL, membre de l'Institut, à Paris.
RÈVOIL, architecte, à Nîmes (Gard).
ROSNY (Léon de), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.
SAINT-ANGE (Martin), docteur en médecine, à Paris.
SAINT-ESPÉS LESCOT ✻, présid. du Trib, civil de Périgueux.
SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire, à Rome.
SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud.
TARRY, médecin, à Agen.
TOURTOULON (de), à Montpellier.
TRÉVERRET (de) ✻, professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
VIGNEAUX, docteur en médecine, à Bazas.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1876.

SÉANCE DU 18 JUIN 1876.

Présidence de MM. BRIVES-CAZES et BELLOT DES MINIÈRES.

M. le Préfet de la Gironde invite l'Académie à lui transmettre, avant le 5 juillet, un Bulletin indiquant le chiffre des dernières subventions obtenues du Conseil général, et les dépenses éventuelles de l'Académie. — Cette lettre est renvoyée au trésorier.

M. le Président désigne M. Valat pour rendre compte d'un *Cours d'Économie politique* ayant pour auteur M. Paul Coq, membre non-résidant de l'Académie de Bordeaux.

M. le Président prononce ensuite le discours suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je vais quitter ce fauteuil que j'avais abordé en tremblant, soutenu par la pensée que votre bienveillante indulgence me viendrait en aide, faciliterait ma tâche, excuserait mon insuffisance. Veuillez recevoir aujourd'hui l'expression de ma profonde gratitude. Animé du désir d'entretenir la vie dans notre vieille institution, j'aurais voulu pouvoir imprimer à nos travaux une plus grande activité. Il a fallu se contenter de moins hautes aspirations. Grâce à M. le Secrétaire général, un ordre excellent

a été établi dans le service de la correspondance et des détails administratifs. M. l'Archiviste, quand un fâcheux accident est venu rompre ses habitudes d'assiduité et de travail, s'était résolûment mis à l'œuvre pour classer vos richesses bibliographiques dans le vaste local que nous avons récemment obtenu.

Quatre deuils ont, en quelques semaines, fait dans nos rangs des vides bien vivement ressentis. Je me suis fait l'interprète de vos regrets, et il vous reste encore à pourvoir à des remplacements que tout semble rendre bien difficiles. Dans cette œuvre délicate, vous vous inspirerez de la responsabilité que nous imposent la dignité et l'avenir de l'institution dont nous sommes les gardiens.

Je déclare le Bureau de 1876 installé dans ses fonctions, et j'invite les nouveaux membres à prendre la place qui leur appartient.

M. l'abbé Bellot des Minières, après avoir pris place au fauteuil, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

A côté de ses qualités brillantes, notre âge a ses défauts. Ce doit être; il le sait à merveille, et je ne le dénigrerai pas en disant qu'il se pique peu de modestie. C'est partout une manie, un besoin impérieux de faire du bruit; chacun de nous se heurte à des gens qui s'enflent à plaisir et ne s'oublient jamais. Vraiment petit est le nombre des hommes d'intelligence et de cœur qui laissent à autrui le soin de rendre justice à leurs mérites et qui cheminent à ciel ouvert, sans tambour ni clairon, heureux de se dépenser ainsi, pourvu qu'il leur soit donné de faire leur œuvre.

Mais plus ils deviennent rares, plus aussi, lorsque nous avons la bonne fortune de les rencontrer, est-ce pour nous un devoir, comme une joie exquise, de leur témoigner notre affectueuse estime. Sans doute nous n'espérons ni les dédommager de leurs mécomptes, ni leur décerner une récompense digne d'eux; mais l'expression de notre gratitude pour leurs labeurs amoureusement accomplis dans l'ombre, est un tribut qu'ils ne sauraient refuser.

Ce faible, mais légitime hommage, permettez-moi, Messieurs, de l'offrir, en mon nom comme au vôtre, à mon honorable prédécesseur. M. Brives-Cazes y a droit à tous égards; car nul n'a dirigé avec un dévouement plus absolu les travaux de la Compagnie; et nul non plus n'a quitté avec une plus touchante simplicité le fauteuil présidentiel.

Les termes dans lesquels il vient de résigner ses pouvoirs ne vous donneront pas le change. Vous commenterez, à part vous, l'excessive sobriété de ce langage; et, malgré la discrétion d'une bouche qui a si souvent presque peur de trop dire, vous garderez le souvenir du règne qui finit, règne fécond et pacifique, bien que la tâche n'ait pas été sans difficulté. Vous le savez mieux que moi, il a même fallu plus qu'un zèle ordinaire. D'autres s'en prévaudraient : si mon cher et complaisant prédécesseur ne s'en vante pas, vous apprécierez davantage encore sa scrupuleuse fidélité aux moindres choses, ainsi que son esprit pratique et son savoir aussi varié que sérieux.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être épanché de la sorte, en prenant la direction des travaux de la Compagnie, non seulement parce que je suis à cette heure votre interprète naturel, mais aussi, à un point de vue personnel, puisque, passé depuis si longtemps à l'état de transfuge, j'ai infiniment contribué par mon absence à fausser ou à entraver le gouvernement de notre petit monde. Il est par conséquent pour moi de haute convenance de protester tout au moins ce qu'a fait pour l'Académie celui auquel je succède. Je rougirais encore plus de m'asseoir après lui sur ce siége, si je ne reconnaissais avant tout, de la manière la plus sincère, les qualités qu'il n'a cessé de déployer pour entretenir la vie et l'activité parmi nous.

Maintenant, me sera-t-il donné de marcher sur ses traces dans la mesure de mes forces? Après l'éloignement si marqué, j'en conviens, que la Compagnie devrait me reprocher, mais qui peut-être trouverait quelque excuse dans un ensemble de préoccupations morales ou de pénibles devoirs professionnels, me verrez-vous animé à mon tour du noble désir de bien faire, empressé à payer généreusement de ma personne, jaloux en toute occasion de la gloire de notre vieille et toujours jeune institution? N'aurez-vous vraiment qu'à vous reposer sur moi du soin de veiller à nos intérêts, de chercher ce qui sera de nature à nous concilier de plus vives sympathies, de réunir sans cesse en un faisceau nos forces disséminées, de presser instamment de mettre leurs travaux en lumière ceux qui les tiennent sous le boisseau, et de faire encore jaillir l'inspiration des âmes obstinées à laisser tarir en elles, comme dans le sable du désert, les dons les plus précieux? Aurai-je cette initiative, cette suite dans les idées, cette fermeté qui ne se dément pas, cet enthousiasme qui anime tout et que rien ne déconcerte; en un mot, ce je ne sais quoi, Messieurs, que vous êtes en droit d'attendre du collègue appelé à l'insigne honneur de marcher à votre tête? C'est ce que

se demande l'Académie : hélas! et que vous promettre sérieusement de tout cela, sans témérité et sans orgueil? A préjuger de l'avenir par le passé, je ne tiendrai rien, absolument rien; si, en effet, depuis mon apparition parmi vous, je n'ai pas rempli d'humbles engagements, je ne saurais m'acquitter du rôle qui va s'imposer à moi dès cette séance. L'étoile qui scintille à peine dans le crépuscule, ne devient pas en un clin d'œil un météore capable d'illuminer la nuit de feux éblouissants!

Il eût donc été sage de décliner la part imméritée que vous n'avez réservée en un jour d'illusion : mais, précisément par respect pour l'Académie, et par suite aussi de mon attachement à chacun de vous, je n'ai pu m'y résoudre. A présent, il serait trop tard pour briser le sceptre et abdiquer : ce serait mettre le comble à mes torts; me voilà donc!

Mais, croyez-le bien, Messieurs et chers Collègues, cette éphémère royauté ne tournera qu'à l'avantage commun; si j'ai pris sur moi de secouer enfin ma rêveuse et fantasque nature et me suis décidé à venir vous remercier et vous dire que j'étais tout à vous, c'est que je suis réellement à vos ordres et pour faire de mon mieux. Grâce au ciel, la volonté a de merveilleuses ressources; elle se montre d'autant plus parfaite et plus intrépide, une fois libre, qu'elle s'est plus péniblement affranchie : souffrez donc que, plein de confiance dans votre fraternel concours, j'inaugure la reprise de vos travaux. Je sais d'avance ce que me réservent de relations aimables et de collaboration dévouée notre Vice-Président, notre Secrétaire général, et tous les membres du Conseil qui ont fait leurs preuves : nous n'aurons tous à cœur que l'honneur de la Compagnie. Je viens, par conséquent, à vous, sans hésiter, comme si une vie nouvelle m'était donnée, pour vous en consacrer, je ne dis pas les loisirs, mais l'énergie tout entière!

Des applaudissements sympathiques ont accueilli ces discours.

M. Minier donne lecture d'une pièce de vers intitulée : *la Morale aimable.*

M. Froment y répond dans une pièce de vers adressée à M. Minier.

M. Valat expose ensuite, dans un premier mémoire, les

cas singuliers d'analyse qu'il a rencontrés dans la solution d'un problème de géométrie analytique.

Dans un second mémoire, — qui semble n'avoir aucune analogie avec le premier, mais que la discussion dont celui-ci est susceptible lui a suggéré, — M. Valat présente plusieurs propriétés qu'il croit nouvelles, sur les produits de deux ou plusieurs nombres tantôt consécutifs, tantôt séparés par un ou plusieurs nombres intermédiaires; l'honorable membre en a tiré une solution pratique fort simple du problème géométrique, par lequel on exprime en nombre finis, entiers ou fractionnaires, les trois côtés d'un triangle rectangle.

M. Valat termine en présentant à l'Académie un volume : *la Galerie des femmes fortes* du père Lemoyne, qui aurait appartenu à Mme de Grignan, la fille de Mme de Sévigné, avec la copie d'une lettre adressée par l'abbé Testu à la célèbre comtesse qui l'avait chargé d'acheter le volume.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences, nos 9, 11 à 17, 19 à 23.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1876.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 1874-75.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture de Valenciennes, 28e année, t. XXIX, n° 4, avril 1876.

Nouvelles Annales de mathématiques, 2e série, t. XV, mai 1876.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, année 1876, n° 2.

Société industrielle de Saint-Quentin (Cours d'économie politique), année 1874-75, annexe au Bulletin n° 11.

Variétés Bordelaises, t. III et IV, par Baurein.

L'Investigateur, 42e année, mars et avril 1876.

Le Rucher, 4e année, n° 5.

Revue critique, nos 23 et 24, 10e année, 1876.
Association scientifique de France, nos 448 et 449.
Le Bordeaux médical, nos 22, 23 et 24.

Étaient présents :

MM. Brives-Cazes, A. Loquin, Leo Drouyn, Bellot des Minières, de Verneilh, Lespiault, Valat, Roux, Abria, O. Gué, Froment, Minier, G. Brunet.

SÉANCE DU 29 JUIN 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. le Président propose à l'Assemblée, de la part du Conseil, de souscrire, pour la somme de trois cents francs, à l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, ouvrage posthume de M. Boscheron des Portes. Cette proposition est adoptée.

M. Lacoste envoie à l'examen de l'Académie un travail manuscrit sur les verbes. Ce travail est remis par M. le Président à l'appréciation de M. Royer.

M. Valat, considérant que l'ouvrage de M. Paul Coq, confié à son examen, mérite mieux qu'un simple rapport verbal, propose d'en faire l'objet d'un rapport écrit, et de réserver cet ouvrage pour le concours de l'an prochain. Appuyée par M. Reinhold Dezeimeris, cette proposition est renvoyée au Conseil.

M. de Verneilh donne lecture d'un rapport détaillé sur la candidature de M. de Castelnau-d'Essenault au titre de membre résidant. Les conclusions favorables de ce rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Valat lit à l'Assemblée un rapport sur la candidature de M. Gaspard Belin au titre de membre correspondant, candidature posée pour la première fois en 1842. Les conclusions favorables du rapporteur, prises en considération, sont renvoyées au Conseil.

M. le Dr Azam, au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. Auguste Petit-Lafitte et Anatole Loquin, lit un rapport sur le dernier ouvrage de M. le Dr Brochard : *La Vérité sur les enfants trouvés*. Il fait ressortir les funestes effets de la suppression des tours. Le rapporteur conclut en demandant pour M. le Dr Brochard un rappel de médaille d'or. Ces conclusions sont prises en considération.

M. Leo Drouyn, justement frappé de la haute importance des idées développées par M. Azam, demande l'impression de son rapport dans les *Actes*. Cette impression, mise aux voix, est immédiatement votée après avoir consulté l'Académie.

M. le Président autorise MM. de Verneilh et Azam à publier, dans les journaux quotidiens, des extraits de l'*Éloge de G.-Henri Brochon* et du rapport sur le volume : *La Vérité sur les enfants trouvés,* de M. le Dr Brochard.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences, n° 28 (19 juin 1876).

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, 2e série, Ier vol., 1875.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, avril, mai et juin 1876.

La liberta d'insignamento, année 11e, n° 2.

Association viticole de l'arrondissement de Libourne, 5e fascic.

Revue critique, nos 25 et 26.
Association scientifique, nos 450 et 451.
Le Bordeaux médical, nos 25 et 26.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Valat, G. Brunet, Azam, R. Dezeimeris, Brives-Cazes, A. Petit-Lafitte, O. Gué, de Verneilh, Leo Drouyn, Lacolonge, H. Minier, Abria, Micé, A. Loquin.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. Valat présente un ouvrage italien offert à l'Académie sous la réserve qu'elle souscrira à sa publication. L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Le vote sur l'élection de M. Gaspard Belin, de Lyon, candidat depuis 1842 au titre de membre correspondant, a lieu au scrutin secret. M. Belin est élu.

M. Brunet donne lecture d'un travail sur les *Poésies macaroniques*. Il déplore le dédain dans lequel a été tenu longtemps ce genre de littérature, dont les couplets de la cérémonie du *Malade imaginaire* sont un illustre exemple. Avant Molière, et au XVIe siècle, Rémy Belleau, l'auteur des jolies strophes au mois d'avril, avait tracé, en vers très intéressants, le tableau très lamentable des maux que faisaient souffrir à la France les hordes germaniques. M. Brunet cite en outre Antoine Hottmann et Théodore de Bèze, comme s'étant signalés dans la poésie macaronique.

M. le Président annonce la nomination de M. le Dr Oré comme membre correspondant de l'Académie Royale de

Belgique; il félicite M. Oré, au nom de l'Académie, de cette nouvelle distinction accordée à ses remarquables travaux.

M. Reinhold Dezeimeris, au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. Leo Drouyn et Froment, lit un rapport sur la candidature de M. Gouget, archiviste du département de la Gironde. Les conclusions favorables de ce rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. le Président nomme une commission, composée de MM. Brives-Cazes, Micé et Dezeimeris, chargée de réviser et de fixer les articles du Règlement de l'Académie en matière d'élections.

M. le Dr Léopold Micé, au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. Abria et Azam, lit un rapport sur la candidature de M. Dupuy, de Bruxelles, au titre de membre correspondant. Les conclusions de M. Micé seront transmises à M. Dupuy.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description des machines et procédés par brevets d'invention, t. VIII, 1re et 2e parties.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. II, 1874 et 1875.

Le Tournoi, 1er juillet 1876, no 43, 4e année.

Annales de l'Académie de Mâcon, t. VIII.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, t. XXXVI, année 1876, no 3.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. II, septembre à décembre 1875.

Société protectrice de l'Enfance de la Gironde, 1er Bullet., 1876.

Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure : Destruction de la cuscute et programme médical.

Association scientifique, n°s 452 et 453.
Le Bordeaux médical, n°s 27 et 28.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, G. Brunet, Brives-Cazes, de Lacolonge, de Verneilh, C. Durand, Valat, A. Petit-Lafitte, L. Drouyn, Froment, A. Loquin, Oré, Micé, Gaussens, Minier.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. le Secrétaire général transmet à l'Académie le désir exprimé par M. Valat de voir réserver, pour le concours de l'année prochaine, le *Cours d'Économie politique* professé par M. Paul Coq à Saint-Quentin. L'Académie décide que le livre de M. P. Coq sera remis aux archives.

M. le Dr Oré dépose sur le bureau du président, en hommage à l'Académie, les volumes dont les noms suivent :

1° *Études historiques, physiologiques et cliniques sur la transfusion du sang;*

2° *Deux observations de transfusion avec le sang humain et le sang d'agneau;*

3° *Études cliniques sur l'anesthésie chirurgicale par la méthode des injections de chloral dans les veines;*

4° *Des injections intra-veineuses de chloral.*

L'Académie procède au vote sur la candidature de M. Gouget au fauteuil laissé par M. Boscheron des Portes. Vingt membres sont présents. M. Gouget est élu.

L'Académie procède ensuite au remplacement de M. Charles Des Moulins. Vingt-deux membres sont présents. M. le marquis de Castelnau est élu.

MM. Micé et Valat font parvenir à l'Académie des lettres dans lesquelles ils déclarent que, s'il leur avait été possible de venir à la séance, ils auraient voté pour MM. Gouget et de Castelnau.

M. Oscar Gué, au nom d'une Commission dont il faisait partie avec MM. Anatole Loquin et de Lacolonge, donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Francis de Saint-Vidal. Les conclusions favorables de ce rapport, prises en considération, sont renvoyées au Conseil.

M. le Dr Oré fait une communication verbale sur un appareil inventé pour opérer la transfusion du sang, appareil qu'il fait fonctionner devant l'Académie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 43e année, 2e série, t, XXXVIII, 1874; 44e année, 2e série, t. XXXIX et XL, 1875.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences de Belgique, 1875, 41e année; 1876, 42e année.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 11e série, t. XV, 23e tome de la collection, 4e trim. 1875.

Le Bordeaux médical, n° 29.

Die Triangulation von Java.

Ausgefuhrt vom personal der geographischendientes in Niederlandisch ost Indien.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, G. Lespiault, Minier, O. Gué, Cirot de La Ville, Jules de Gères, A. Vaucher, G. Brunet,

Mégret, L. Drouyn, de Verneilh, Brives-Cazes, Oré, Villiet, Froment, Gaussens, Boyer, A. Petit-Lafitte, A. Loquin, Abria, C. Durand.

SÉANCE DU 3 AOUT 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

La Société des Sciences et Arts de Bayonne appelle l'attention des sociétés savantes de France sur l'*Œuvre des fonds de la mer*. M. Lespiault fait ressortir l'intérêt de cette œuvre. Renvoi au Conseil.

M. le vicomte Jules de Gères propose à l'Académie de souscrire aux *Œuvres littéraires de Charles Laterrade*, fils du regretté J.-F. Laterrade, qui doivent former deux volumes in-8°. L'Académie, tout en adoptant le principe de la souscription, renvoie l'affaire au Conseil.

M. Combes est chargé de faire un rapport sur le livre de M. Guadet : *Études sur Henri IV et sa correspondance*.

M. Gouget est introduit dans la salle des séances. Il prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

On a dit, il y a plus de cent ans, dans la même circonstance, qu'il fallait que l'Académie aimât bien le mérite, puisqu'elle en récompensait jusqu'à l'ombre; ce jour-là, mon discours était fait. J'aurai dû aux Archives de ce département l'honneur d'être accueilli par vous; et si dans cette adoption si flatteuse le gardien passe avec le trésor, tout le monde y verra la preuve de l'intérêt que vous portez aux études sur l'histoire, dont ce riche

dépôt est rempli. Qu'est-ce que l'histoire? C'est ce qu'on n'écrit pas. C'est pourquoi les documents, quels qu'ils soient, qui peuvent faire deviner, sous les événements, la pensée dirigeante dont ils ne sont souvent que l'incomplète manifestation, présentent aux recherches un attrait presque irrésistible; témoins muets ou éloquents selon que l'âme de l'historien ou du chercheur y ajoute la vie, on ne voit en eux que ce qu'ils sont. Combien de fois ai-je vu des membres de votre Compagnie, aujourd'hui mes confrères, étudier ainsi les sources de l'histoire, chercher le sens des faits, ranimer, ressusciter vivante, en l'honneur de la vérité ou de la science, cette poussière du passé dont le présent se forme encore; ce n'est pas à moi de les louer, ils sont trop près. Directrice incontestée et bien souvent inspiratrice des efforts de l'esprit dans la province, vers les sciences, les lettres et les arts, l'Académie impose à ses élus le devoir de travailler à se rendre dignes d'elle; je tâcherai de n'y point faillir. J'ai pu dire ailleurs que Bordeaux, par sa forme et l'étendue de son champ d'expansion, est la moitié d'une ville, traversée par la mer, dont l'autre moitiée est partout; en voyant ici tant de travaux sur toutes les branches de la science humaine représentés par un nombre si restreint de personnes, je pense aussi que notre Académie est maîtresse d'un domaine sans fin, et c'est à présent que j'éprouve envers vous, Messieurs, avec le plus de vivacité, des sentiments de reconnaissance bien justes pour l'honneur que vous m'avez fait. L'on devient fort par le voisinage des maîtres, et quand, par l'adoption qu'ils veulent bien faire de vous, on se sent plusieurs en un seul. Messieurs, je vous remercie pour le présent; et pour l'avenir je vous promets de travailler à me rendre digne de vous.

M. le Président lui répond dans ces termes :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Le langage que vous venez de faire entendre nous prouverait, une fois de plus, s'il le fallait, combien le vrai mérite est toujours modeste. Vous n'estimez pas assez vos travaux et vous vous oubliez trop vous-même : mais l'Académie n'a point à se préoccuper de votre peu de justice à votre égard. Elle sait à cette heure la valeur de celui qu'elle reçoit dans son sein ; et, loin de regretter le choix qu'elle a fait, elle le ratifie. A ses yeux, la timidité et la candeur de vos remercîments sont même un titre de plus à un cordial accueil, d'autant mieux qu'il y a là

un nouveau trait de ressemblance entre vous et un homme qui jette encore du lustre sur la Compagnie. Je veux parler de ce docte Baurein qui a passé assez inaperçu de son temps, et qui est tout à fait aujourd'hui du goût du public.

Oui, il y a en vous, cher collègue, quelque chose de cet écrivain d'une simplesse et d'une honnêteté qui n'étaient égalées que par son savoir. Telle, au milieu de ses vieux livres et de ses liasses de papiers indéchiffrables, apparaît vers la fin du XVIII[e] siècle la figure de ce Pausanias de l'Aquitaine : et telle nous entrevoyons votre silhouette, lorsque nous posons le pied sur le seuil de votre cabinet. Vous aussi, Monsieur, dans l'ombre et le silence, vous interrogez d'un œil sagace les riches dépôts confiés à votre garde ; vous aussi, avec une obligeance infinie, vous secouez pour tous, bien plus que pour vous-même, la poussière des parchemins; vous aussi vous unissez une scrupuleuse érudition à la plus douce aménité : infatigable comme le fut Baurein, animé du même amour de la science, vous rendez à notre cité des services qu'elle nous charge en quelque sorte de reconnaître en son nom.

Ce fauteuil est tout ce qu'il nous est permis de vous offrir; et encore ne pouvons-nous vous inviter à y prendre place qu'en vous disant nos regrets pour le confrère qui l'occupait naguère; n'est-ce pas assez pour vous piquer d'émulation?

Vous avez connu ainsi que nous, sinon davantage, M. le président Boscheron des Portes. Vous vous rappelez non seulement sa parfaite honorabilité, mais aussi son goût pour les études historiques; vous savez quelles recherches ont charmé sa retraite; vous l'avez aidé à ennoblir ses loisirs. Mais ce que vous n'avez pas vu d'aussi près que celui qui a l'honneur d'être en ce moment l'organe de l'Académie, c'est la fin, la dernière lueur de cette vie studieuse.

On a dû vous le dire; j'étais là. Laissez-moi donc l'attester. C'est un touchant exemple.

Le mal implacable poursuivait son œuvre. Notre collègue souffrait beaucoup. Seul, sans parents, presque sans relation avec le monde où il allait d'un pied allègre autrefois, mais d'où l'exilaient à présent ses infirmités, le vieux magistrat se sentait encore jeune académicien, et se montrait soucieux de payer ses dettes envers la Compagnie. La douleur le malmenait, mais ne parvenait pas à faire tomber la plume de sa main à demi-glacée : et, quand la mort s'approcha de lui, elle le trouva stoïque et résigné, l'esprit ouvert assurément aux graves pensées d'outre-tombe, mais appliqué à corriger le manuscrit de son histoire du Parlement.

Ce que n'a pas négligé de faire sur le déclin de ses jours et presque en expirant votre prédécesseur, vous ne vous en dispenserez pas, cher collègue, vous qui êtes dans la vigueur de l'âge et qui disposez de ressources exceptionnelles. Vous avez la clef de nos trésors: puisez-y. Plus tard, il sera trop tard peut-être. Le temps, les révolutions, d'irréparables accidents, pourraient détruire cette collection si précieuse. Sachez tout mettre à contribution. Écrivez.

Les sujets ne vous manqueront pas : nos contrées sont aussi fécondes en faits curieux que celles qui vous ont occupé avant de devenir notre compatriote. D'ingénieux rapprochements naîtront d'eux-mêmes; des livres désirés doivent voir le jour.

Cédez à ces vœux légitimes. Bordeaux ne vaut-il pas Niort; et le département de la Gironde celui des Deux-Sèvres? Achevez de publier tout ce qui intéresse sur la vie économique et commerciale de notre beau pays. Le champ d'exploration est immense; la tâche ardue, mais non au-dessus de vos forces. Vous tiendrez, n'est-il pas vrai? la promesse implicitement contenue dans vos remercîments. L'Académie en prend acte, en se félicitant de vous avoir acquis pour toujours.

M. le marquis de Castelnau est à son tour introduit; il s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

En venant m'asseoir parmi vous et recevoir le titre justement envié que vous m'avez conféré, c'est une vive satisfaction pour mon cœur que d'avoir à vous en exprimer d'abord ma gratitude, quand l'usage et les convenances ne m'en feraient pas un devoir.

Dans cette enceinte, en effet, où l'unanimité de vos suffrages m'a appelé à prendre place, je ne vois autour de moi, au lieu de juges sévères, que des maîtres vénérés dont mes souvenirs de jeunesse me rappellent la bienveillance; d'anciens confrères, aujourd'hui magistrats éminents, sous le haut patronage de l'un desquels j'eus autrefois l'honneur d'entrer au barreau, et de nombreux amis, savants, artistes et poètes, dont mes éloges pourraient peut-être blesser la délicatesse, mais qui ne sauraient m'en vouloir de reconnaître hautement, ici, ce que je dois surtout à leur dévouement, à leur inaltérable affection.

A l'expression sincère de ces sentiments, permettez-moi, Messieurs, d'ajouter que vos suffrages, tout particulièrement flatteurs qu'ils sont pour moi, ne m'aveuglent point sur

l'insuffisance ou la médiocrité de mes titres à l'honneur que je suis fier d'avoir obtenu. Si l'archéologie et l'histoire, qui font l'objet de mes plus chères études, ont eu jadis pour les représenter dans l'Académie de Bordeaux des hommes de génie ou d'un profond savoir, tels que Montesquieu, Baurein et Jouannet, nul plus que moi ne rend hommage à leurs travaux, et ne redoute, par conséquent, la difficulté, le péril même de leur succéder.

Mais sans tomber dans le ridicule de songer à remplacer ces grands maîtres, ne peut-il être permis du moins à ceux qui suivent de loin les traces brillantes qu'ils ont laissées, de glaner encore dans le champ qu'ils ont moissonné, et d'essayer de découvrir, parmi nos archives et nos vieux monuments, quelques nouveaux filons de cette mine féconde où nos devanciers ont su trouver des trésors, mais qu'ils n'ont pas épuisée?

C'est peut-être à cette pensée, et certainement à votre indulgence, Messieurs, que je suis redevable du privilége d'être associé à vos travaux. Reprenant la voie que d'illustres prédécesseurs vous avaient ouverte, vous avez sagement compris qu'une académie de province, sans négliger de faire leur large part aux études d'une importance générale, se devait aussi à elle-même de porter plus spécialement son attention et ses recherches sur les faits d'intérêt local, d'en préciser la valeur, de les éclaircir, de les compléter, et de recueillir ainsi les matériaux d'une histoire détaillée du pays, à tous les points de vue qui ont trait au développement des sciences, des lettres et des arts dans notre vaste région.

Je crois donc, Messieurs, ne m'être pas mépris, en entrant dans votre honorable Compagnie, sur le caractère d'une telle distinction, ni sur la nature des devoirs qui y sont attachés. Encouragé par vos suffrages et votre exemple, instruit par vos travaux, et puisant au sein d'une confraternité sympathique des forces nouvelles, j'y trouverai de puissants motifs qui, ranimant mon zèle et mes efforts, me permettront, je l'espère, de prendre une part modeste, sans doute, mais active, à la haute mission que vous vous êtes donnée.

Tels sont, Messieurs, les sentiments qui m'inspirent en prenant rang parmi vous, et dont j'avais à cœur de vous offrir l'expression, si imparfaite qu'en soit la forme; heureux de vous témoigner ainsi ma profonde reconnaissance d'une faveur qui, dans les circonstances où vous me l'avez accordée, n'en est que plus éclatante, et n'en a pour moi que plus de prix.

M. le Président lui répond dans les termes suivants :

Monsieur et cher Collègue,

Vous êtes toujours trop galant homme pour vous soustraire à des usages qui font loi; ce n'est pas en venant siéger parmi nous, que vous voudriez vous y dérober. Nous ne sommes donc pas surpris que vous vous soyez empressé d'offrir à l'Académie l'expression de vos sentiments. Ce tribut ne pouvait coûter à votre cœur.

De notre côté, Monsieur, nous sommes d'autant plus satisfaits de vous accueillir, que notre Compagnie vous regardait depuis longtemps comme désigné d'avance à ses suffrages. Vous comptez ici d'anciennes et fidèles amitiés; elles ne nous laissaient rien ignorer de votre mérite; et tôt ou tard les chaudes sympathies ne font pas défaut à ceux que des collègues affectionnés croient dignes de notre choix.

Ce jour est arrivé pour vous; d'une voix unanime nous avons répondu à vos désirs.

Ce n'est cependant pas sans examen et par pure déférence pour quelques-uns de ses membres, que l'Académie vous a adopté. Non, Monsieur et cher Collègue, c'est bien plutôt avec réflexion et parce que nous fondons sur vous des espérances. Tout nous a plu en vous, en effet, et moins encore le nom que vous portez avec distinction et qui est justement considéré dans le Bordelais, de date immémoriale, que vos qualités personnelles et le sage emploi de votre vie.

Le nom est toujours quelque chose; nous ne pensons pas, ici, qu'il faille l'oublier. Ce n'est toutefois à nos yeux qu'un motif plus pressant, si l'on a pris la plume, de multiplier ses veilles et de les rendre utiles. De bonne heure, vous l'avez également compris, et, lorsque vous êtes venu à nous, c'est l'homme instruit, le chercheur opiniâtre, le consciencieux antiquaire qui s'est annoncé. C'est aussi ce que nous avons vu en vous; je me félicite de pouvoir le dire tout haut, c'est au travailleur dont les cheveux ont grisonné au service de la science que nous avons sans hésiter ouvert nos rangs.

Car nous sommes des ouvriers. Dans une ville opulente et où règnent tous les plaisirs, voilà l'honneur et la raison d'être d'une académie. Bien des institutions sont battues en brèche ou ont disparu; si la nôtre tient bon, c'est que chacun de nous a son rôle et sa tâche. Obstinés à la besogne, si peu qu'il y ait à faire, nous le tentons. Diverses sont nos aptitudes et parfois nos goûts contraires; qu'importe? l'œuvre commune nous rapproche et

nous unit; nous pourrions ne jeter sur la science littéraire ou scientifique qu'un regard distrait; mais il ne nous convient pas d'être d'oisifs spectateurs. Nous voulons nous mêler au drame et influer par notre libre jeu sur le dénouement. Plus ou moins conscients du but à atteindre, et plus ou moins dociles au souffle de celui qui éclaire et dirige d'en haut toute intelligence, nous avons à cœur de réagir contre la torpeur qui envahit les jeunes générations Nous protestons à notre façon contre les tendances égoïstes et mesquines qui bourdonnent autour de nous dans le vide; et, pour tout dire, abeilles, nous aimons notre ruche, et nous nous hâtons d'y confondre nos industries, pour laisser quelque chose après nous qui honore notre Compagnie, ne fût-ce qu'une strophe ou un croquis, une expérience ou un calcul!

Venez, cher collègue, vous associer à nos efforts; car ces dispositions intimes sont les vôtres et vous avez tout ce qu'on peut désirer pour une fructueuse collaboration. Quelle que soit votre spécialité, elle ne restera pas stérile. Suivez vos attraits. L'histoire vous sourit toujours; complétez vos investigations dans le passé. L'archéologie vous passionne encore; aimez-la comme il y a vingt ans. Vous serez un archéologue de la bonne école et un historien sincère. Le souvenir de Charles Des Moulins qui vous restera plus présent qu'à aucun de nous, puisque vous devez nous dédommager de sa perte, si c'est possible, vous portera bonheur! Comme en cet éminent et regretté collègue, l'érudit se double chez vous du croyant; sous les faits, vous découvrirez donc l'idée; dans les lignes des édifices vous saisirez la beauté qui veut ravir nos âmes plus encore que charmer nos regards; dans les humbles artistes du moyen âge qui ne signaient pas leurs chefs-d'œuvre, vous nous révèlerez les conditions du génie et les traditions dont il faut nous inspirer!

Mais je vous retiens trop longtemps loin de moi: il est bien temps que je vous serre la main comme à un ancien condisciple, en vous donnant l'accolade au nom de nos collègues.

MM. Gouget et de Castelnau prennent ensuite place, selon l'usage, auprès du Président.

L'Académie procède au vote sur la candidature de M. Francis de Saint-Vidal comme membre résidant.

M. de Saint-Vidal est élu. Sa réception est renvoyée après les vacances.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Henri IV et sa Correspondance, par Guadet.

Procès-verbaux des séances de la Société malacologique de Belgique, t. V, 1876.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XIX (2e série, t. IX).

L'Investigateur, 42e année, mai et juin 1876.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 4e série, t. II, années 1873-74-75.

Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de France, années 1875.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, 3e série, t. III et IV.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire, 115e année, t. LV, no 1 (janvier 1876) à no 6 (juin 1876).

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Le Tournoi, no 46, 4e année.

Institut des Provinces de France, trimestre no 3.

Le Rucher, 4e année, nos 6 et 7.

Annales de l'Académie de La Rochelle (section des Sciences naturelles), 1875, no 12.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1er trimestre, t. X.

Association française pour l'avancement des Sciences (Documents et informations divers), no 14.

Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 3e et 4e fascicules, 1875.

Revue critique, nos 29 à 31.

Association scientifique de France, nos 455 et 456.

Le Bordeaux médical, nos 30 et 31.

Le Moniteur de Lyon, no 662.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, de Castelnau d'Essenault, A. Loquin, J. de Gères, A. Petit-Lafitte, Abria, Micé, Lespiault, Minier, Mégret, de Lacolonge, Saugeon, Roux, Brives-Cazes, A. Vaucher, Leo Drouyn, Royer, Oré, H. Gintrac, Froment, Gouget.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Francis de Saint-Vidal, élu dans la séance du 3 août dernier. M. de Saint-Vidal, introduit dans la salle par MM. O. de Lacolonge, Anatole Loquin et Oscar Gué, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Je suis très profondément touché de l'honneur que vous me faites en m'admettant dans le sein de votre illustre Compagnie.

J'attribue bien plus cet honneur à votre bienveillante sympathie qu'aux faibles témoignages de mon travail, dont je suis récompensé bien au delà de ce qu'il mérite.

Tout me reste à faire si je veux être digne du titre flatteur de collègue que vous me donnez avec une délicatesse qui n'a d'égal que les sentiments affectueux dont vous voulez bien entourer mes efforts constants.

Si vous pensez m'encourager, m'engager par l'honneur que vous me faites en ce moment, vous ne vous trompez point, Messieurs. Absolument persuadé que le travail large, sans égoïsme personnel, est l'élément essentiel de la régénération de notre pays, vous me verrez m'y employer toute ma vie au profit des idées fortes et honnêtes.

Je ne veux point faire de l'étude une satisfaction banale, une gymnastique plus ou moins ingénieuse de l'intelligence, mais tout au contraire un moyen de progrès constant vers le bien, qui est en quelque sorte la « splendeur véritable » de la nature humaine.

N'est-ce pas dans ce but commun, Messieurs et chers Collègues, que nous devons nous unir? Faisons servir la juste renommée de notre Compagnie à répandre le goût libre et sincère de l'étude en dehors des obligations de la vie. Communiquons sans cesse avec le public, tenons-le au courant de nos travaux afin qu'il s'y intéresse, donnons pour

cela de l'éclat à nos séances; soyons les apôtres infatigables de cette idée que l'esprit de prévoyance, si indispensable à l'avenir et à la bonne entente des peuples, se développe par l'application volontaire, individuelle, aux spéculations élevées de l'esprit.

Une génération ainsi formée, ainsi convaincue, s'éloigne insensiblement des jouissances faciles qui ont déjà fait tant de mal à la France.

Moins nerveuse et impressionnable, cette génération cherche moins à s'étourdir; elle sait regarder tout en face avec un égal sang-froid; mieux équilibrée, ses devoirs multiples, publics ou privés, au lieu de paraître monotones et fatigants, deviennent ce qui est plus puissant que les meilleures lois, ce que vous portez tous en vous, Messieurs, deviennent, dis-je, ce qui fait les nations grandes : « l'amour ardent de la patrie. »

Et pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, Messieurs et chers Collègues, de rappeler ce beau vers de l'affranchi Térence,

Homo sum : humani nihil a me alienum puto,

qui me semble, pour ainsi dire, en dehors des limites d'État ou de parti, le mot de ralliement de toute âme vraiment humaine.

M. le Président, au nom de l'Académie, lui répond en ces termes :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Vous saviez d'avance, en venant vous asseoir parmi nous, à quoi vous en tenir sur nos sentiments à votre égard. L'unanimité de nos suffrages vous avait déjà assez fait entendre quelle cordiale sympathie avait accueilli votre candidature; les applaudissements que provoque l'expression de votre reconnaissance envers l'Académie, vous disent à leur tour combien votre présence nous est agréable.

Elle était désirée depuis le jour de votre élection. Nous avons regretté des retards qu'il n'a pas été permis d'abréger. Les circonstances d'ailleurs sont seules coupables; et puis-

que, en ce moment, nos rangs vous sont ouverts, n'en parlons plus et laissez-nous vous souhaiter la bienvenue.

Désormais, ne l'oubliez pas, vous êtes pour notre Compagnie, non pas un hôte à qui l'on offre en passant un abri ou une place à un banquet, ni un auxiliaire dont le concours au besoin doive être accepté, mais un membre de la famille académique. Il vous appartient de plein droit de vous mêler à tous ses actes et de vous dépenser avec elle dans un labeur désintéressé, au service des saines et fortes idées.

C'est à dessein que j'use, après vous, de ces termes; bien d'autres endroits de votre remercîment appelleraient aussi ma réplique; mais celui-là révèle le fond de votre nature, en même temps qu'il explique le choix que nous avons fait de votre personne. Il me suffira donc de m'y arrêter.

Vous vous êtes, en effet, présenté à vos pairs, mon cher Collègue, comme un homme dans l'existence duquel le labeur libre et volontaire occupe une large place. C'est chose rare dans le monde; d'ordinaire, une fois le pain du jour assuré, on ne cherche plus que des distractions et des plaisirs. Or, l'Académie qui regarde l'amour sérieux du travail comme un devoir sacré, s'enquiert avec soin si le prétendant qui brigue ses faveurs, s'acquitte de ce devoir. Ce qu'elle considère en première ligne, c'est l'honorabilité; et à ses yeux, quelle pourrait être la réelle honorabilité de celui qui recule devant une tâche imposée à tout homme, quelle que soit sa position personnelle?

Heureusement, vous n'êtes pas de ceux qui, la coupe en main, et le blasphème ou du moins la futilité sur les lèvres, s'écrient : « Le temps s'envole vite : c'est le passage d'une » ombre. Hâtons-nous donc. Couronnons nos fronts de roses, » avant qu'elles se flétrissent [1] ! » Heureusement encore vous n'êtes pas de ceux qui, s'ils ne regardent pas la vie comme une fumée qui se dissipe, la voient d'un œil colère et la traînent comme un boulet rivé à leur pied par la fatalité! Pour ceux-ci, le grand point n'est pas de jouir, parce qu'ils n'y peuvent atteindre, mais d'en finir, sans avoir même commencé. « Ne pas naître eût été leur ambition; une

(1) *Livre de la Sagesse*, II, 5-8.

» fois nés, leur félicité suprême serait de rentrer dans » le néant([1]). » Et, d'ici là, ils ne font rien; l'ennui les use et leurs jours sont stériles. C'est trop peu dire ; car le désenchantement de la vie n'aboutit jamais qu'au mal. Vous vous êtes bien trouvé, Monsieur, d'y avoir échappé, en vous désabusant au plus tôt des charmes et des séductions d'une vie facile, et en comblant par d'austères études le vide que laissent toujours çà et là dans l'emploi de nos heures les affaires positives, ou celui bien autrement profond que creusent en nous les déceptions qui se succèdent.

Mais vous ne vous êtes pas seulement préoccupé de rendre votre existence utile et bien remplie : à l'amour du travail se joignent des aspirations de l'ordre le plus élevé. Vos travaux se ressentent de cette contemplation du beau et du vrai à laquelle vous vous adonnez avec passion. Vous êtes artiste; vous l'êtes par goût, par tempérament, par vocation; et il nous est déjà permis, non seulement de nous réjouir, mais de nous enorgueillir aussi de vous avoir adopté.

Avec une modestie exemplaire, vous avez bien rejeté dans l'ombre les titres que nous vous connaissons; plus cependant vous les avez oubliés, et plus il est de toute justice que l'Académie s'en souvienne et les acclame. Car vos richesses sont nôtres; et si nous avions le tort de ne pas les apprécier à leur valeur, le public, censeur inexorable, ne nous le pardonnerait pas. Il nous reprocherait de n'avoir vu en vous qu'un travailleur opiniâtre, lorsqu'à Paris même nul n'ignore que des œuvres éminentes ont concilié tous les suffrages.

Vous n'êtes, pourtant, Monsieur et cher Collègue, qu'au début de cette carrière. Si, jeune encore, votre ciseau compte des succès signalés, quels triomphes n'est-il donc pas destiné à obtenir! Ces rêves de gloire que vos amis ont conçus pour vous, sinon vous-même, les verrons-nous se réaliser? C'est le secret de l'avenir. A Dieu et à vous de si bien faire, que nos vœux soient exaucés un jour! A Dieu, parce que c'est lui qui, après l'avoir donné, féconde le génie;

([1]) *Sophocle,* Œdipe-Roi.

à vous aussi, parce que, si vous avez le feu sacré, il ne faut pas vous dissimuler que ce feu s'éteint, quand il s'endort.

Ah! ne le laissez pas s'éteindre. Restez le fidèle et curieux observateur de la nature, et devenez de plus en plus un de ces vaillants qui prennent corps à corps la matière, et qui la domptent, afin de lui imprimer, avec des formes nouvelles, quelque chose de spirituel et qui soit comme un reflet de l'idéal. Donner ainsi la vie, la beauté, le mouvement ou tout au moins la passion au marbre, c'est être créateur; et lorsque l'artiste qui anime tout de son souffle, n'obéit qu'à de nobles et pures inspirations, il n'est rien de plus digne ici-bas de notre admiration la plus sincère : tel est votre lot. Créez donc; enfantez des merveilles; méritez qu'un grand poète vous dise un jour comme V. Hugo à David d'Angers (1) :

. . . C'est toi, lorsque un héros tombe
Qui le relèves souverain!
Toi qui le scelles sur sa tombe
Qu'il foule avec des pieds d'airain!

Sans toi, peut-être, sa mémoire
Pâlirait d'un oubli fatal;
Mais c'est toi qui sculptes sa gloire
Visible sur un piédestal.
Ce fanal, perdu pour le monde,
Feu rampant dans la nuit profonde,
S'éteindrait sans montrer sur l'onde
Ni les écueils, ni le chemin.
C'est ton souffle qui le ranime;
C'est toi qui, sur le sombre abîme,
Dresses le colosse sublime
Qui prend le phare dans sa main!

Lorsque, à tes yeux, une pensée
Sous les traits d'un grand homme a lui :
Tu la fais marbre; elle est fixée.
Et les peuples disent : c'est lui!
....
....

Va! que nos villes soient remplies
De tes colosses radieux!

(1) *Les Feuilles d'automne.*

Qu'à jamais tu te multiplies
Dans un peuple de demi-dieux!
Fais de nos cités des Corinthes :
Car ta pensée a des étreintes
Dont l'airain garde des empreintes,
Dont le granit s'enorgueillit :
Un métal dans tes veines coule;
Ta tête en bronze est un grand moule
Dont l'idée ardente jaillit!

Oui, cher Collègue, qu'il en soit ainsi; que Bordeaux n'ait rien à envier à Angers! Votre tête est assez ardente pour devenir ce grand moule d'où l'idée jaillira en bronze. Mais n'anticipons pas davantage sur l'avenir et n'escomptons pas même les promesses du talent. Vous avez à l'heure où je parle ce qui vaut mille fois mieux; je veux dire un cœur honnête et plein d'affections. Il vous sera doux de nous en verser les trésors dans nos modestes, mais confraternelles relations. Au nom de l'Académie, je vous tends la main pour resserrer, dès ce soir, les liens qui vous unissent à nous tous.

M. Marionneau, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Une halle à Luçon.*

M. le Président désigne M. J.-A. Duboul pour examiner et rendre compte à l'Académie de deux traductions en vers, de Térence et d'Horace, dues à M. Grille.

M. le Secrétaire général a reçu de la préfecture de la Gironde neuf documents relatifs à l'inventaire des richesses d'art de la France. L'examen de ces pièces est confié à M. Leo Drouyn.

M. Hippolyte Minier demande à présenter une proposition et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

La réception d'un nouveau membre résidant vient d'avoir lieu au milieu de nous; réception affectueuse, confraternelle,

mais intime; et, par cela même, destinée à n'avoir aucun retentissement en dehors de cette enceinte.

Demain, le public bordelais ignorera complètement ce qui s'est passé ici, ce soir, c'est-à-dire qu'un jeune et habile statuaire, un artiste d'avenir, a reçu, en prenant place dans un de nos fauteuils, la consécration de son beau talent.

Et il en a été ainsi, depuis 1870, pour les autres membres résidants qui sont venus, au sein de notre Académie, apporter aux sciences ou aux lettres l'appoint de leur mérite personnel.

Le fait est regrettable à tous les points de vue.

Ai-je besoin de l'expliquer?

Les corps savants n'ont d'influence qu'à la condition d'appeler le public à apprécier par lui-même la valeur des hommes qui les composent; et pourquoi se refuseraient-ils à une solennelle exhibition dont tout le bénéfice leur est acquis?

C'est ce qu'avait fort bien compris notre aimable et dévoué collègue E. Gout-Desmartres, lorsque, sous une présidence qui a laissé de brillants souvenirs, il introduisit chez nous l'usage des réceptions publiques.

Le résultat en fut des plus heureux.

L'Académie sortit enfin de l'ombre dans laquelle elle s'était volontairement ensevelie. La *bonne fille* fit parler d'elle, et ce qu'on en dit ne put blesser que sa modestie.

On apprit, comme par une révélation soudaine, qu'il existait, dans notre ville, une réunion distinguée de savants, de littérateurs et d'artistes; et, dès ce jour, les séances de l'Académie de Bordeaux furent suivies avec autant d'empressement qu'on en avait mis à les fuir.

C'était le bon temps.

Il dura une vingtaine d'années; et pendant ce temps-là, à chaque réception nouvelle, la foule de nos auditeurs grossissait. Les autorités civiles, religieuses, militaires, se faisaient un devoir d'y assister; l'élite de la société bordelaise convoitait nos lettres d'invitation; les discours prononcés étaient immédiatement recueillis par la presse; on nous voyait, on nous écoutait, on nous lisait, on nous discutait, on nous jugeait, en un mot, l'Académie de Bordeaux vivait alors!

Il y a environ six ans, les réceptions publiques ont été supprimées; et l'ombre qu'elles avaient dissipée, recommence à nous envelopper. Nous ne vivons plus qu'en dedans, pour nous seuls, et ce genre de vie équivaut à la mort.

Y sommes-nous résignés?

Je ne le crois pas le moins du monde; en ce cas, recourons au moyen infaillible qui assurera notre existence et nous rendra notre prestige. Rétablissons les réceptions solennelles publiques.

J'en fais l'objet d'une proposition spéciale, que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie.

Cette proposition, mise aux voix, est immédiatement acceptée par l'Académie.

M. Minier demande qu'en exécution de la décision qui vient d'être prise, il soit arrêté que la réception en séance publique de MM. Goujet et de Castelnau ait lieu très incessamment.

Après discussion, il est décidé qu'une séance publique aura lieu en février 1877 pour la réception de MM. Goujet et de Castelnau, qui sont particulièrement invités à présenter les éloges de MM. Ch. des Moulins et Boscheron des Portes.

M. le Président propose de revenir à un ancien usage, tombé fâcheusement en désuétude, et de publier dans les *Actes* des notices historiques et littéraires sur les membres décédés. Cette proposition est adoptée.

M. le Président nomme les différentes Commissions pour le concours de 1877 :

Commission de Poésie : MM. Minier, Froment et Roux;

Commission d'Histoire et d'Archéologie : MM. Leo Drouyn, Dezeimeris et Gougel;

Commission de Botanique : MM. Léopold Micé, Victor Raulin et Auguste Petit-Lafitte;

Commission d'Économie politique : MM. J.-A. Duboul, Gustave Brunet et Valat.

M. Reinhold Dezeimeris donne lecture d'un travail concernant deux lettres inédites de J.-César Scaliger, d'un piquant intérêt, découvertes et traduites du grec par lui. Cette communication est écoutée par l'Académie avec une satisfaction marquée. M. le Président remercie M. Dezeimeris.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Études historiques, physiologiques et cliniques sur la transfusion du sang, par M. Oré.

Études cliniques sur l'anesthésie chirurgicale par la méthode des injections du chloral dans les veines, par M. Oré.

Deux observations de transfusion du sang avec le sang humain et le sang d'agneau, par M. Oré.

Des injections intraveineuses de chloral, par M. Oré.

Descriptions des machines et procédés par brevets d'invention, nouvelle série, t. VI, VII et IX.

Association française pour l'avancement des sciences, 4e session, Nantes.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1874 et 1875.

Atti de l'Accademia Gioenia di Scienze naturali di Catania, seria terza, tomo VI et tomo IV.

Archives du Musée national de Rio de Janeiro, vol. I, 1er trimestre 1876.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, t. VI, 2e partie.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1874.

Séance publique annuelle de la Société centrale d'Agriculture de France, 18 juin 1876.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, année 1876, nos 4, 5 et 6.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Romania, no 9, juillet 1876.

Revue historique, par MM. Manot et Fagnier.

Revista de la Universidad de Madrid, 2ᵉ época, tomo IV, nombre 3, 4 et 5.

Revue industrielle, agricole de Valenciennes, nᵒˢ 5, 6 et 7, 28ᵉ année, mai, juillet et août 1876.

Journal of the royal Geological Society of Ireland, vol. XIV, parties 1 et 2; vol. IV, parties 1 et 2 (new series); 1874 et 1875.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2ᵉ série, t. XVI, 1ᵉʳ et 2ᵉ trimestres de 1876.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 187ᵉ cahier, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres 1875.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.

Une lettre de l'impératrice Marie Theodorowna de Russie à l'abbé Sicard, par Justin Landes.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, 2ᵉ série, t. VIII.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, nouvelle période, t. XVIII, 1875.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 47ᵉ année, 17ᵉ de la 3ᵉ série, 1876, 1ᵉʳ semestre.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. XII, nᵒˢ 1-12.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, de mai 1876 à juillet 1876.

Mémoires de la Société de Médecine de Strasbourg, t. XII.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1876.

Une halte à Luçon, par M. Charles Marionneau.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de la Société française de Statistique universelle.

Société de secours des Amis des sciences : Compte-rendu de la 17ᵉ séance publique (6 juin 1876).

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, t. XXXIII, 2ᵉ partie.

Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers, par le docteur R. Grille.

Comédies de Térence, nouvelle traduction en vers, par le docteur R. Grille.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6ᵉ série, t. III, janvier et février 1876.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, t. XIII, 3ᵉ livraison.

Les bateaux hémi-plongeurs, par Donato Tomasi.

Institut des Provinces : Annuaire des Sociétés savantes de France, 4e série, 6e vol., 1876, 2e partie; et *Bulletin trimestriel,* no 4 (octobre 1876).

Canal du Verdon : Chutes pour forces motrices (3000 chevaux), à Aix-en-Provence.

Association viticole de l'arrondissement de Libourne, 6e fasc.

Nouveau Système du monde, par A. F., un bourgeois de Versailles.

Société d'Apiculture de la Gironde : Statuts et Règlements administratifs.

Le Rucher, nos 8, 9 et 10.

Alfred Guesdon, par Ch. Marionneau.

Le Bon Cultivateur, nos 15 à 20.

Revue critique, nos 32 à 44.

Association scientifique de France, nos 458 à 465 et 468, 469.

Le Bordeaux médical, nos 32, 34, 35, 37 à 42, 44.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, de Saint-Vidal, R. Dezeimeris, A. Loquin, de Lacolonge, Oscar Gué, Duboul, Micé, Gouget, A. Petit-Lafitte, Minier, L. Drouyn, Charles Durand, G. Brunet, Froment, Valat, Abria, Royer, Brives-Cazes, Dabas.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. le Président présente à l'Académie, en en faisant ressortir le mérite, deux volumes d'*Instructions d'après le Concile de Trente,* offerts par leur auteur, M. l'abbé Gaussens, membre résidant.

M. Gustave Brunet a écrit pour s'excuser de ne pouvoir, pour motif de santé, lire à l'Académie son rapport sur la candidature de M. Labraque-Bordenave.

M. Haillecourt, membre correspondant, pose sa candida-

ture comme membre résidant. Cette communication reste sans suite.

M. Pierre Jônain, de Royan, adresse à l'Académie les huit derniers chants manuscrits de sa traduction en vers de l'*Odyssée* d'Homère. M. le Secrétaire général rappelle que M. Jônain est candidat au titre de membre correspondant, et invite la Commission chargée d'examiner sa candidature à hâter ses travaux et à donner ses conclusions.

M. Manceau, curé de Castres, fait hommage à l'Académie de sept volumes de poésie, et pose sa candidature de membre correspondant. M. le Président nomme, pour examiner les titres de M. l'abbé Manceau, une Commission composée de MM. Froment, Maigret et Gaussens.

M. W. Manès, membre honoraire, fait hommage à l'Académie d'un travail manuscrit sur les *Moyens anciens et nouveaux de passage de la Garonne devant Bordeaux, et de la Dordogne devant Cubzac.* Il demande que son travail soit inséré dans les *Actes.* M. le Président désigne M. Valat pour rendre compte à l'Académie du Mémoire de M. Manès.

L'Académie ayant été invitée par M. le Préfet à souscrire pour un ou plusieurs exemplaires d'une carte du département de la Gironde qui sera dressée par M. l'Agent-Voyer chef, le Conseil propose à l'Académie de souscrire pour un exemplaire.

M. de Lacolonge donne sur ce projet de carte quelques renseignements qu'il tient de M. l'Ayent-Voyer chef.

M. R. Dezeimeris saisit cette occasion pour défendre la vieille orthographe des noms géographiques et protester contre l'usage des employés du cadastre qui francisent les vieux noms en leur faisant perdre leur signification

historique. L'Académie s'associe pleinement aux judicieuses observations de M. R. Dezeimeris, et le charge de les transmettre à M. le Préfet, dans une lettre distincte de celle par laquelle il sera souscrit à la carte projetée.

M. Gragnon-Lacoste envoie un volume sur Toussaint-Louverture « qu'il a composé, écrit-il, d'après le Conseil de l'Académie. » Il propose cet ouvrage pour la récompense supérieure qu'on lui a fait jadis espérer. Le livre est renvoyé à une Commission formée de MM. G. Brunet, Mégret et Brives-Cazes.

A la suite de quelques communications officieuses faites aux journaux par des membres de l'Académie, et où s'étaient glissées des inexactitudes, le Conseil propose de se charger lui-même de rédiger et d'adresser périodiquement aux différents organes de la presse des comptes-rendus des séances. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

L'Assemblée procède ensuite aux élections pour l'année 1877. Les scrutins successifs donnent les résultats suivants :

MM. Lespiault, *Vice-Président.*
Gouget et de Saint-Vidal, *Secrétaires adjoints.*
Bellot des Minières et Micé, *Membres du Conseil.*

En conséquence, le Bureau et le Conseil de l'Académie seront ainsi composés pour 1877 :

MM. Dezeimeris (Reinhold), *Président.*
Lespiault, *Vice-Président.*
Durand (Ch.), *Secrétaire général.*
Gouget et de Saint-Vidal (F.), *Secrétaires adjoints.*
Drouyn (Leo), *Trésorier.*
Raulin (Victor), *Archiviste.*
Brives-Cazes, Minier, Bellot des Minières et Micé, *Membres du Conseil.*

M. le Président, sur un rapport verbal de M. Leo Drouyn, charge le Secrétaire général d'écrire à M. le Préfet que l'Académie est disposée à s'associer aux travaux de l'administration des Beaux-Arts pour l'*Inventaire des richesses d'art de la France.*

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description géologique et paléontologique de la colline de Lémenc-sur-Chambéry, par L. Pillet et E. de Fromentel.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, t. VI, 2e partie.

Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier: Section des Lettres, t. VI, 1er fascicule, année 1875; Section des Sciences, t. VIII, 4e fascicule, année 1875.

Journal mensuel de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale et de la Société française de Statistique universelle, 46e année, septembre 1876.

Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft in Andermatt den 12, 13 und 14 september 1875; *58 Jahresversammlung-Jahresbericht*, 1874-75.

Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern aus dem Jahre, 1875, no 878-905.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. III, mars et avril 1876.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, Bulletin no 12, août 1876.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, août 1876 et septembre 1876.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences agricoles et Arts de la Basse-Alsace, 2e et 3e trimestres, t. X.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. VIII, 1851-58.

Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, du 3 décembre 1836 au 1er juillet 1876.

Le Rucher, 4e année, no 11, 1876.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Manche, années 1874 et 1875.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, année 1875, no 11.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, nos 210 et 211, mai et juin 1876.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, t. XXVIII, années 1874 et 1875, nos 185, 186 et 187.

Deux mois passés autour d'un nid d'hirondelles, par M. l'abbé Manceau.

Les hirondelles de Massonville, par M. l'abbé Manceau.

Les fleurs de Bethléem, par M. l'abbé Manceau.

Les échos du sanctuaire de Marie, par M. l'abbé Manceau.

Couronne sur une tombe, par M. l'abbé Manceau.

Proceedings of the American Association for the advancement of sciences : Détroit Michigan, August 1875 (Salem).

Proceedings of the american Academie of Arts and Sciences, new series, vol. III, wob series, vol. XI, from may 1875 to may 1876.

Annual Report of the United-States geological and geographical Survey of the territories, par Hayden.

Report of the superintendent of the United-States coast Survey the yeard, 1869.

Report of the United-States geological Survey of the territories, vol. V.

Scriften der physikalisch-okonomischen Gesellschaft, Zukomgsberg, 1875.

Etaient présents :

MM. Bellot des Minières, J. Duboul, Leo Drouyn, Brives-Cazes, de Saint-Vidal, H. Minier, Ch. Durand, A. Petit-Lafitte, Valat, Gaussens, R. Dezeimeris, Cirot de La Ville, Th. Froment, O. Gué, Abria, Paul Dupuy, de Lacolonge, Oré.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. le vicomte Jules de Gères offre à l'Académie une *Table méthodique* des travaux de l'Académie, depuis le 1er janvier 1860 jusqu'au 31 décembre 1875, faisant

suite aux deux précédentes faites et continuées jusqu'au 31 décembre 1859 par MM. Léonce de Lamothe et Jules de Gères. L'Académie vote, avec des remercîments à M. le vicomte Jules de Gères, l'impression dans ses *Actes* de la nouvelle Table qu'il veut bien lui offrir.

M. Benoît-Pons (de Gannat), ancien magistrat, pose sa candidature au titre de membre correspondant, et il envoie à l'appui trois brochures. M. le Président nomme pour examiner cette candidature une Commission composée de MM. Brives-Cazes, A. Loquin et Roux.

M. Le Camus de Moffet, commis-principal des douanes de Bordeaux, fait hommage à l'Académie d'une *Carte commerciale et douanière de la France,* approuvée par les principales Chambres de commerce de France et d'Europe. Après avoir pris connaissance de cet intéressant document, l'Académie décide qu'il sera déposé dans ses archives et qu'une lettre de remercîments sera adressée par M. le Secrétaire général à M. Le Camus de Moffet.

M. Valat transmet, de la part de M. de Haillecourt, membre correspondant, un mémoire sur *le Calendrier.*

M. le Président expose les difficultés que rencontre l'exécution du legs fait par M. Fauré. Après discussion, MM. Vaucher, Micé et G. Brunet sont nommés pour étudier les moyens de remplir les intentions de cette fondation.

M. Gustave Brunet, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Vaucher et Brives-Cazes, donne lecture d'un rapport sur la candidature, comme membre résidant, de M. Labraque-Bordenave, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux. L'Académie prend cette candidature en considération et la renvoie au Conseil.

Sur le rapport de M. Valat, l'Académie décide que le travail de M. W. Manès, membre honoraire, relatif aux moyens anciens et nouveaux de communication, soit sur la Garonne, soit sur la Dordogne, devant Bordeaux et devant Cubzac, sera imprimé dans ses *Actes*.

M. Anatole Loquin lit un rapport sur les *Orgues monumentales,* important travail de M. Labat, membre correspondant. Depuis que ce travail a été envoyé et soumis à l'approbation de l'Académie par son auteur, plusieurs années se sont écoulées. M. G. Henry Brochon, qui devait rendre compte de ce travail conjointement avec M. Anatole Loquin, est mort. L'auteur lui-même de la notice sur les *Orgues monumentales,* M. Labat, a également payé son tribut à la nature. Dans ces circonstances exceptionnelles, le rapporteur juge inutile de demander aucune récompense pour ce mémoire; mais il propose de l'insérer en entier dans les *Actes*. Ce seront les adieux de M. Labat, le remarquable écrivain sur la musique, à l'Académie de Bordeaux, qui s'honorait de le compter parmi ses correspondants. Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

M. le Dr Oré fait une communication ayant pour objet de récentes expériences sur *les Champignons vénéneux.* L'Académie écoute cet exposé avec un intérêt marqué et M. le Président remercie M. Oré de sa communication.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, vol. IV, 4e cahier, vol. V, 1er cahier.

Bulletin spécial de la Société industrielle de Mulhouse à l'occasion du 30e anniversaire de sa fondation.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, vol. XVIII, 1873-74.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1876, vol. XXXVI.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 11e année, 1875, 2e série, 2e semestre.

L'Investigateur, 42e année, juillet et août 1876.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, année 1876, n° 7.

Notice biographique et bibliographique : Poésies de Villiet-Marcillat, par M. Benoît-Pons.

Cours complet d'instructions d'après le plan, la méthode du concile de Trente, par M. l'abbé Gaussens.

Le Bon Cultivateur, 56e année, n° 23.

Revue critique, nos 47 et 48.

Association scientifique, nos 470, 472 et 473.

Le Bordeaux médical, nos 45 à 48.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, C. Durand, J. Duboul, J. de Gères, de Castelnau d'Essenault, F. de Saint-Vidal, A. Petit-Lafitte, G. Brunet, Th. Froment, Micé, R. Dezeimeris, Gouget, L. Drouyn, H. Minier, Valat, Oré, Paul Dupuy, Combes, A. Loquin, Saugeon, Vaucher, H. Gintrac, Brives-Cazes, Royer.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1876.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES.

M. Dessiaux a envoyé sous ce titre : *Album de pensées vignettes*, un ouvrage, d'abord couronné par l'Académie de Bordeaux, et qu'il a refondu et complété.

M. le Dr Testut offre, par l'intermédiaire de M. Oré, une *Étude physiologique et clinique sur la symétrie dans les affections de la peau,* et sollicite une récompense en application de l'art. 48 du Règlement. M. le Président nomme, pour examiner le livre de M. Testut, une Commission composée de MM. Gintrac, Micé et Oré.

M. Tamizey de Larroque et M. Habasque font hommage à l'Académie : le premier, d'une notice sur *Dadine d'Autesserre*, suivie de lettres inédites de ce savant; le second, du discours qu'il a prononcé, à la rentrée de la Cour d'Agen sur *Étienne de La Boëtie*. MM. Dezeimeris et Brives-Cazes sont désignés par M. le Président pour rendre compte à l'Académie de ces deux ouvrages.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. G. Brunet, A. Loquin, Bellot des Minières, Valat, Brives-Cazes et O. de Lacolonge, est renvoyée au Conseil la question de savoir s'il ne serait pas possible de former un volume spécial contenant la table générale des publications de l'Académie de Bordeaux jusqu'à nos jours, en mettant à profit les travaux de MM. Léonce de Lamothe, Billaudel, Quérard et Jules de Gères.

M. le Président met aux voix la candidature de M. Labraque-Bordenave, qui est immédiatement élu au scrutin secret.

M. Hippolyte Minier fait une lecture sur le dernier ouvrage de M. de Laprade : *le Livre d'un père*.

A la suite de cette lecture, M. le Président propose à la Compagnie de nommer M. de Laprade membre honoraire de l'Académie. Il rappelle que Lamartine, quoique membre de l'Académie française, avait tenu à honneur d'être nommé membre de l'Académie de Mâcon, et qu'il y a deux ans à peine, l'Académie de Toulouse décernait spontanément à M. Thiers le titre de membre honoraire.

MM. Dezeimeris, Froment et Minier approuvent l'initiative de M. le Président, et l'Académie, à l'unanimité, décerne à M. de Laprade le titre de membre honoraire.

M. Ordinaire de Lacolonge fait un rapport verbal sur l'*utilisation des cours d'eau,* et s'attache à exposer quelles ont été les origines connues de l'art des constructions hydrauliques, et quels sont les derniers résultats auxquels il est parvenu. M. de Lacolonge remonte aux roues hydrauliques établies sur l'Euphrate de toute antiquité, et qui existaient encore sur ce fleuve au temps de la prise de Babylone par Cyrus le Grand, vers le milieu du VI[e] siècle avant J.-C. Il fait rapidement l'histoire des roues hydrauliques à l'époque de Vitruve, c'est-à-dire au siècle d'Auguste; à l'époque de Constantin; en France pendant le moyen âge. En arrivant aux temps modernes, il saisit cette occasion de louer la *roue tangentielle* d'un ingénieur illustre, M. Poncelet.

M. Micé, au nom d'une Commission dont il a fait partie avec MM. Brives-Cazes et Dezeimeris, examine le meilleur moyen pour l'Académie de recruter des membres titulaires. La Commission est d'avis de n'enchaîner l'Académie par aucune réglementation et de ne rien statuer par écrit relativement à cette question, mais de persister dans les précédents généralement suivis jusqu'à ce jour par la Compagnie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. XXXIX de la collection, t. XII de la 3[e] série.

Bulletin de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, 114[e] année, nouvelle série, année 1875.

Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. II, n° 3 : *Louis XIII à Bordeaux.*

Revers des Médailles, par Alphonse Baudoin.

Romania, n° 20, octobre 1876.

Don Juan et Haydée : Société académique de Saint-Quentin.
Revue critique, nos 50 et 51.
Association scientifique, nos 475 et 476.
Le Bordeaux médical, nos 49 à 51.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Ch. Durand, Valat, Jules de Gères, Duboul, de Castelnau d'Essenault, H. Minier, F. de Saint-Vidal, G. Brunet, L. Drouyn, Th. Froment, A. Loquin, Aug. Petit-Lafitte, Azam, Gaussens, Brives-Cazes, Oré, de Lacolonge, Vaucher, Micé, Lespiault.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. Labraque-Bordenave est introduit dans la salle des séances par MM. Vaucher et Brives-Cazes.

Installé à la table des récipiendaires, et M. le Président lui ayant donné la parole, il prononce le discours suivant :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» MESSIEURS,

» En me décernant ma première récompense, l'Académie a imprimé une direction à mes travaux, et fixé ma destinée.

» Pour répondre à la question soumise au concours en 1864, j'ai étudié l'origine du navire, les transformations successives qu'il a subies à travers les siècles, et le rôle civilisateur, dans le monde, de ce chef-d'œuvre de l'industrie humaine.

» J'ai essayé de reproduire le passé glorieux de ce magnifique port de la Lune, qui a vu sur ses beaux rivages les formes gracieuses de la birème antique et les plus jolis modèles des constructions modernes; j'ai écouté ses chants d'allégresse dans ses jours de prospérité, et ses cris de

désespoir au milieu des invasions et des guerres privées du moyen âge; j'ai entendu ses murmures pendant les guerres de la République ou de l'Empire, et ses élans de fierté patriotique, au récit des actions éclatantes des corsaires bordelais; j'ai revendiqué ma part d'enthousiasme dans les ingénieuses découvertes des enfants de Bordeaux, et j'ai applaudi aux récompenses que l'Académie leur a quelquefois accordées.

» Lorsque la Gironde a conquis la liberté commerciale, je me suis associé à son triomphe, mais mon âme était navrée, parce que je prévoyais que nos vieux chantiers seraient déserts; que nos fins voiliers, marcheurs de premier ordre, auraient vécu; et que l'histoire des constructions navales n'aurait plus jamais un chroniqueur!

» Quelques années plus tard, la Chambre de commerce a inauguré la fondation de son prix Montesquieu, en réclamant une législation internationale susceptible d'amener l'uniformité dans les lois qui régissent les assurances maritimes. J'ai offert mon concours à cette noble inspiration; et si le succès a couronné mes efforts, je ne puis oublier que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer un Rapporteur pris dans vos rangs, magistrat éminent, après avoir été un avocat modèle. Que M. le président Vaucher reçoive l'assurance de ma plus vive gratitude; son affectueuse sympathie me procure encore l'honneur de vous appartenir! Tous mes succès sont votre œuvre; aussi je suis fier de vos suffrages unanimes, et j'en serais digne si, pour les mériter, il suffisait d'en connaître tout le prix; mais je n'ignore pas les devoirs rigoureux qu'ils m'imposent.

» L'Académie recueille les savants, les littérateurs et les poètes qui sont la gloire et l'honneur de la Gironde; elle s'ouvre devant les explorateurs de la pensée, qui représentent ce qu'il y a de plus rare et de plus difficile: l'*invention;* et qui expriment ce qu'il y a de plus élevé dans l'art: l'*idéal,* la *passion* et la *vie,* et je ne suis, hélas! qu'un obscur travailleur de la mer!

» Pour appartenir dignement aux sciences, aux belles-lettres et aux arts, il faut réunir tous les dons naturels que leur commerce exige; il faut les développer par un travail

opiniâtre et une ténacité supérieure à toutes les épreuves. La réussite n'est qu'à ce prix.

» Vous le savez mieux que moi, et vous pouvez, par votre exemple et vos succès, l'enseigner à ceux qui vous suivent dans cette difficile et glorieuse carrière, vous, Messieurs, qui, par votre bienveillance, m'avez donné le droit précieux de vous nommer aujourd'hui mes collègues, et que je tiendrai toujours pour mes maîtres.

» J'accepte avec orgueil la glorieuse mission de travailler à la prospérité de l'Académie. Je suis l'homme du travail et du devoir; M. Brives-Cazes, mon ancien confrère et ami au Palais, a pu vous dire avec quelle ténacité et quelle patience je savais poursuivre le but à atteindre, et qu'il me permette d'ajouter, avec quelle ardeur j'ai mis à contribution ses éminents travaux pendant ma collaboration au *Mémorial de Jurisprudence*.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Entrer à l'Académie sous votre présidence est pour moi une joie véritable. Votre vénérable père m'avait initié à la vie du barreau, et ses bons conseils ont été des phares lumineux qui ont guidé ma carrière. Vous-même, non content d'ouvrir à mon fils bien-aimé les portes du ciel par le saint Baptême, vous avez flatté mon cœur de père, en perpétuant ce doux souvenir dans vos chants : « *A travers le siècle,* » dans le langage presque divin dont vous possédez si bien les secrets et les trésors!

. . . . Je veux que l'on t'aime,
Cher enfantelet, qu'aux fonts du Baptême
J'ai fait ce matin citoyen du ciel.
Je veux que ton âme, exempte de fiel,
Soit comme un reflet de la beauté même,
Et qu'abeille d'or, la raison suprême
Y laisse en passant un rayon de miel.
. . . .

» Aujourd'hui, vous mettez le comble à votre bienveillance, en m'introduisant dans cette vaillante phalange, qui perpétue avec tant d'éclat le passé glorieux de nos immortels devanciers. Merci!

» Merci à mon savant et judicieux Rapporteur M. Gustave Brunet! Merci à vous tous, Messieurs et chers Collègues, et recevez, avec la promesse de mon concours le plus actif, l'assurance de mon inaltérable gratitude. »

M. le Président lui répond en ces termes :

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Vous venez de nous dire à tous, et à moi personnellement, des choses si gracieuses, que j'en suis fort confus et ne sais trop comment y répondre.

» Je ne puis vraiment ni me dispenser de vous marquer combien me sont précieux les souvenirs que vous avez évoqués, ni m'épancher à ce sujet : dans l'un et dans l'autre cas, j'aurais tort. Car, ce serait vous laisser sur le seuil, lorsque je dois vous souhaiter la bienvenue, que de m'abandonner à l'expression de mes sentiments particuliers; et, si je me taisais absolument, je paraîtrais ne plus rien éprouver que de l'indifférence.

» Il faut donc tout concilier.

» Or, le plus sûr moyen d'accorder ensemble et mon mandat en ce moment et ce qui s'agite en mon âme, après la part si exceptionnelle, j'allais dire irrégulière, que vous m'avez faite dans votre remercîment à l'Académie, si je ne me trompe, le voici : c'est de prendre acte, comme vous le dites au Palais, de cet incident, et de m'autoriser précisément des circonstances intimes auxquelles votre parole, avec une intention qui n'a échappé à nul d'entre nous, me reportait tout à l'heure, pour dire ma pensée entière à votre égard, et proclamer, puisque je vous prends sur le fait, qu'en vous donnant nos suffrages, nous avons acquis en vous, non seulement un juriste érudit, et d'un esprit chercheur et plein d'initiative, mais aussi un cœur noble et délicat.

» Eh bien! donc, je n'ai pas oublié qu'en des jours néfastes vous avez été le dernier ami de mon père réduit au dénûment, et Dieu sait dans quel abandon; et je n'oublierai jamais non plus que vous avez voulu que je fusse le premier ami de votre enfant.

» Je vois encore ces deux scènes : et, sur les fonts du baptême, le doux sourire de cette frêle créature qui vous est si chère; et, sous mon toit désolé, l'adieu suprême que, peu d'heures avant d'expirer, échangeait avec vous dans une muette étreinte le vieillard qui avait fait du *droit* la grave passion de sa vie et se plaisait à en disserter tête à tête pour vous en découvrir les fortes assises et l'harmonieuse ordonnance, lorsque vous débutiez au barreau.

» C'est bien à vous, Monsieur, d'avoir, sans hésiter, ravivé en ce jour ces impressions ineffaçables. Elles se tempèrent l'une l'autre. L'image du berceau se réfléchit sur la tombe; et, puisque votre cœur reconnaissant devait me parler de mon père, vous ne pouviez le faire d'une manière plus touchante qu'en me reparlant de votre enfant.

» Nos collègues sont peu accoutumés, en pareille occasion, à cet échange de réminiscences affectueuses : mais l'Académie est indulgente pour son humble président, et elle me pardonnera d'autant mieux, je l'espère, de m'être cette fois substitué à elle, que je n'ai pas commis ce méfait inspiré par l'égoïsme.

» En répliquant avec cette simplicité à votre allocution, j'ai prétendu vous montrer notre Compagnie sous un aspect qui, à mes yeux, l'emporte sur tout autre mérite, en même temps que je tenais à saisir au passage cette note de votre cœur qui a vibré, pure et émue, comme pour vous révéler à nous et nous apprendre d'avance quelle serait, à dater de ce jour, la chaleur de votre amitié pour tous vos collègues.

» Nous n'eussions point, en effet, parlé de la sorte, ni vous ni moi, si notre Compagnie n'était qu'une institution scientifique et littéraire. Mais vous l'aviez pressenti, et vous en avez maintenant la preuve, l'Académie est avant tout, grâce à Dieu, une famille. Peut-être même est-ce la seule qui reste debout aujourd'hui !

» Ailleurs le nom subsiste, non la chose.

» J'ai beau chercher ; d'après ce qui me revient, la confraternité n'est plus guère qu'un mot, en dehors des Académies dignes de ce nom, et la nôtre est du nombre.

» Ici, pas de rivalités, pas d'ambitions, pas d'intérêts contraires; ici, tout ce qui rapproche et unit est accueilli et

apprécié ; et tout ce qui passionne et divise est exclu sans pitié et interdit. Ici, le savoir et le talent sont de mise ; mais les qualités nécessaires pour des œuvres communes, sans prétentions et sans calculs, sont plus prisées que le génie même. On peut dire ce que l'on pense, parce que l'on ne pense que du bien. On peut faire tout ce qu'on veut, parce qu'on ne fait que ce qui est utile et agréable. On peut discuter, mais on ignore la dispute ; on peut louer, parce que la critique est acceptée et que tout blâme loyal est permis. Les écrits tombent dans l'oubli ou surnagent ; les noms changent et se succèdent ; mais l'âme est la même ; l'Académie a ainsi sa vie propre, et, à travers les vicissitudes et les déceptions, c'est une force et une joie secrète que de lui appartenir, parce qu'on se sent aimé et soutenu par ses collègues.

» Vous en ferez bientôt, Monsieur et ami, l'expérience pleine de charme ; et, si flatteuses que soient pour vous les sympathies et les félicitations que vous valut, il y a juste un an, le 4 janvier, votre traité sur les *Assurances maritimes,* couronné par la Chambre de commerce, permettez-moi d'espérer que notre lauréat de 1865 pour le Mémoire *sur les Constructions navales* aimera encore mieux se rappeler qu'il est devenu ce soir notre confrère. »

Ces deux discours sont accueillis, de la part de l'Assemblée, par les plus sympathiques manifestations.

M. Labraque-Bordenave prend place, suivant l'usage, à la gauche de M. le Président.

M. Valat lit un rapport sur les *Cahiers de la Société des Beaux-Arts de Caen*. Ces cahiers contiennent, entre autres choses : une *Esquisse sur la musique instrumentale de chambre ;* une *Étude des églises de Caen,* par M. Joly, etc. —Ce recueil intéressant mérite l'attention de l'Académie et semble à M. le Rapporteur mériter un échange, à la condition que la publication de ces cahiers sera continuée.

M. Valat rend compte d'une lettre adressée à l'abbé

Sicard par l'impératrice Marie-Théodorowna de Russie. Cette lettre, datée du 4 décembre 1808, est digne de la mère d'Alexandre Ier. Après un éloge flatteur de l'abbé Sicard, l'Impératrice lui demande des conseils pour l'éducation des sourds-muets qu'elle fait élever en Russie. — M. Valat conclut à ce que des remercîments soient adressés à M. Lande, auteur de la brochure où se trouvent consignés les rapports de l'abbé Sicard et de l'impératrice Marie-Théodorowna.

M. Lespiault, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Abria et Valat, lit un rapport sur un travail de M. Haillecourt, concernant des questions de stéréométrie. — Le Rapporteur conclut à ce que le Mémoire de M. Haillecourt soit imprimé dans les *Actes*, à la condition de faire payer à l'auteur les surcharges et les figures. Les conclusions du rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Roux, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, lit une *Étude sur le rôle et la mission du dix-huitième siècle en France.* — Au XVIIIe siècle, selon le savant professeur, l'historien a le droit de renfermer en France le tableau de la civilisation moderne. La France est en effet alors le foyer de la pensée et des lumières; Paris est la métropole de l'Europe, et un rare concours du travail philosophique et du développement littéraire lui donne une action irrésistible. Le XVIIIe siècle est plus qu'une époque, c'est une ère; c'est la migration de la société moderne, pour passer de la monarchie au système représentatif. Si nous voyons aujourd'hui se multiplier en Europe les gouvernements de la discussion libre, c'est au XVIIIe siècle que nous le devons. Son influence est marquée dans nos mœurs et dans nos lois. Il est dans l'air que nous respirons; nous

vivons en lui. Jamais la France n'avait exercé avec plus d'ascendant cette dictature intellectuelle qu'elle ne saurait abdiquer sans forfaire à son passé et à elle-même. Au XVIe siècle, il est vrai, toutes les grandes questions avaient déjà été agitées; la presse était devenue un fait social. Mais l'activité désordonnée de cette époque confuse et troublée ne pouvait produire que le chaos. C'est le XVIIe siècle, dit M. Roux, qui vient modérer ces excès et faire digue entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Il fait régner partout l'ordre, la mesure, l'harmonie, la sagesse. Le XVIIIe siècle reprend en sous-œuvre le travail libéral et novateur du XVIe. Il fait entendre des protestations énergiques contre l'oppression de la pensée; il condamne le despotisme. Massillon lui-même, dans la chaire chrétienne et à Versailles, proclame les droits du peuple. Le XVIIIe siècle, c'est le règne incontesté de l'esprit français que semblent surtout personnifier quatre écrivains de génie : Voltaire, Montesquieu, Buffon et Rousseau.

M. le Président remercie M. Roux de cette intéressante communication, qui pourra être insérée dans les *Actes*, après l'avis du Conseil.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société libre d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercices 1874-1875, 1875-1876.

Société Linnéenne de Normandie : Inauguration de la statue d'Élie de Beaumont à Caen, le 6 août 1876. Compte rendu.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France : Compte-rendu mensuel, tome XXXVI, année 1876, n° 8, séances d'août 1876.

Association française pour l'avancement des sciences : Documents et informations divers, n° 15.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, tome Ier, 3e cahier.

Revue savoisienne, 17e année, nos 10 et 11.
Le Bon Cultivateur, 56e année, no 24.
Association française, no 477.
Nouvelles Annales de mathématiques, 2e série, novembre 1876.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Charles Durand, G. Brunet, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, Hip. Minier, Saugeon, marquis de Castelnau d'Essenault, A. Loquin, baron de Verneilh, Roux, de Lacolonge, Valat, A. Petit-Lafitte, Oscar Gué, E. Gaussens, A. Vaucher, Paul Dupuy, Brives-Cazes, Abria, G. Lespiault, Oré.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. le Président informe l'Académie qu'afin d'assurer l'ordre et la régularité de ses travaux, le Conseil propose de décider que, quels qu'aient pu être les usages antérieurs (d'ailleurs contradictoires), l'ordre du jour à l'avenir sera et demeurera réglé tel que le Conseil l'aura élaboré et arrêté. Ce sera seulement lorsque cet ordre du jour aura été épuisé en séance, que le Président pourra accueillir les demandes qui lui seraient faites pour la lecture, soit de rapports, soit de travaux originaux. Dans ce cas, l'Assemblée se prononcera sur la priorité à accorder aux uns ou aux autres, si plusieurs demandes se produisent simultanément.

L'Académie adopte cette proposition.

L'Académie a reçu, du Comité départemental de l'Exposition universelle de 1878 une circulaire annonçant que cette Exposition comprendra une section destinée aux œuvres d'art. Le Comité demande le concours de la coopération de l'Académie.

M. Abria fait hommage à l'Académie d'une *Théorie élémentaire du Potentiel électrique*, au sujet de laquelle il donne quelques courtes explications.

M. le Président remercie M. Abria et obtient de lui la promesse qu'il voudra bien, prochainement, faire une communication plus étendue sur ce sujet important.

M. Raulin, au nom de Mme veuve Lespinasse, offre à l'Académie le catalogue de la *Flore de Sébastopol,* élaboré par feu M. G. Lespinasse sur les échantillons recueillis pendant la guerre de Crimée par M. le Dr Jeannel. La Compagnie vote l'impression, dans ses *Actes,* de l'œuvre de M. Lespinasse, qui sera précédée d'une notice biographique et bibliographique que M. Raulin se charge de préparer.

M. Manceau, curé de Castres, est élu membre correspondant.

M. le Dr Oré, au nom d'une commission dont il fait partie avec MM. Gintrac fils et Léopold Micé, rend compte du travail de M. le Dr Testu, intitulé : *De la Symétrie dans les affections de la peau.* La commission conclut à la plus haute récompense possible. Ces conclusions sont prises en considération par l'Académie, et renvoyées à la commission générale des récompenses pour le concours de 1876.

Au sujet du travail de M. Testu, M. le Président fait ressortir la convenance qu'il y aurait, en des matières aussi spéciales, de demander aux auteurs des ouvrages envoyés à l'Académie un résumé succinct, dans lequel ils feraient ressortir les points particuliers et les plus remarquables de leurs travaux. Ces conclusions sont adoptées, et M. Oré se charge de demander à M. Testu une note sur son ouvrage.

M. Roux rend compte du livre de M. Letellier, ayant pour titre : *Le Mot, base de la raison et source de ses*

progrès. Il en loue le fond, plein de recherches ingénieuses, d'idées saines et honnêtes, et juge que malgré la singularité et quelquefois la confusion du style, ce livre est digne de sérieux éloges et fait honneur à son auteur.

MM. Gaussens et Dabas sont priés de s'adjoindre à M. Roux pour examiner la candidature de M. Letellier au titre de correspondant.

Sur la proposition du Conseil, l'Académie décide qu'il y a lieu d'imprimer dans ses *Actes* le travail de M. Haillecourt, si toutefois l'auteur consent à contribuer aux frais de gravures et de surcharges dans une proportion qui sera déterminée par la commission d'impression.

M. Leo Drouyn informe l'Académie qu'il se dispose à lui offrir, pour être inséré dans ses *Actes*, un travail faisant, en quelque sorte, suite aux *Variétés bordelaises* de l'abbé Baurein, et relative à la partie de l'ancien diocèse de Bazas qui a été incorporée au département de la Gironde, et qui se trouve entre la Garonne et la Dordogne.

Le même membre fait, sur l'origine de la Gavacherie dans le département de la Gironde, la communication suivante : « D'après M. Jouannet, qui ne donne aucune » preuve à l'appui de son assertion, quarante-sept paroisses » formant une grande partie de l'arrondissement de La Réole » auraient été dépeuplées en 1524 et 1525 par une maladie » pestilentielle. Henri d'Albret, roi de Navarre, fit venir » des familles de cultivateurs de la Saintonge, de l'Angou- » mois et de l'Anjou, auxquelles il donna les terres de celles » que la peste avait enlevées. M. Drouyn prétend que le » dépeuplement de l'Entre-deux-Mers est dû aux désastres » dont ce pays fut le théâtre pendant la guerre de cent ans; » que, dès 1456, c'est-à-dire trois ans après l'expulsion des » Anglais, et surtout à partir de l'avénement de Louis XI,

» les seigneurs de la basse Guienne et les abbés des » monastères de cette province, voyant leurs terres incultes » faute de bras pour les travailler, firent publier, dans la » Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Périgord, le Limouzin » et jusque dans le Béarn, qu'ils avaient de vastes domaines » à donner à fief. Les paysans de ces contrées affluèrent » peu à peu et en si grand nombre dans certaines localités, » que ceux de la langue d'oil, étant devenus plus nombreux » que la population autochthone, y implantèrent si bien » leurs mœurs et leur langage qu'encore à présent leurs » descendants parlent un patois français mélangé de quel- » ques mots gascons. Leurs voisins les virent toujours d'un » mauvais œil et leur donnèrent le nom injurieux de *Gabay* » (Gavaches). Dans les paroisses où ces étrangers vinrent » en petit nombre, leurs descendants se sont si bien mélan- » gés à l'ancienne population, qu'on ne reconnaît qu'à leur » nom qu'ils ne sont pas d'origine gasconne. »

M. Drouyn apportera une grande quantité de documents originaux et inédits à l'appui de son opinion dans le cours du travail qu'il doit publier dans les *Actes de l'Académie.*

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XVI.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, nov. 1876.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Supplément de décembre 1876.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Classe des Sciences, tome XXI.

Programme de l'Académie royale de Turin.

Revue Savoisienne, 17e année, 1876.

Gazette des Lettres, des Sciences et des Arts.

Le Rucher, 4e année, no 12.

Le Bon Cultivateur, 56e année, n° 26; 57e année, n° 1.
Revue critique, 10e année, n° 52; 11e année, n° 1.
Association scientifique, nos 478 et 479.
Le Bordeaux médical, 5e année, n° 52; 6e année, n° 1.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Ch. Durand, J. Duboul, J. de Gères, Hip. Minier, Leo Drouyn, Bordenave, G. Brunet, baron de Verneilh, Abria, Gaussens, Brives-Cazes, Oré, Roux, V. Raulin, Royer, Micé, Valat.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

Le Conseil est d'avis d'imprimer le travail de M. Roux sur *la Mission et le Rôle du* XVIIIe *siècle en France.* L'Académie adopte. — Il est aussi d'avis d'imprimer le rapport de M. Froment sur les *Poésies* de M. l'abbé Manceau, non comme rapport, mais à titre d'étude littéraire, quand ce travail aura été remanié par l'auteur. L'Académie adopte.

Le Conseil ne croit pas qu'il y ait lieu d'envoyer à l'Exposition universelle le *Recueil des Actes de l'Académie.* L'Académie adopte les conclusions du Conseil.

Le Conseil approuve l'impression du travail de M. Lespinasse sur la *Flore de Sébastopol,* avec l'adjonction d'une notice de M. Raulin. L'Académie adopte.

M. le vicomte Jules de Gères s'est chargé de condenser et de coordonner en une seule la table des *Actes,* dressée jadis par M. Léonce Lamothe, et les deux tables, leur faisant suite, qu'il a lui-même rédigées. Il verrait avec plaisir cette publication qu'il a préparée, se grossir de la

liste des membres de l'Académie depuis sa fondation. M. Valat se déclare prêt à concourir à ce travail.

Le concours pour 1876-1877 est déclaré clos.

L'Académie ayant chargé une commission, composée de MM. Vaucher, Brunet et Micé, de poser une question pour le prix de la fondation Fauré, M. le Secrétaire général s'informe si les membres de la commission se sont entendus pour poser une question précise, qui puisse être l'objet de ce concours.

M. Brunet déclare ne pas s'être encore occupé de cette question; mais il prend l'engagement de s'en entretenir bientôt avec M. Vaucher.

M. Valat fait une lecture sur les travaux de M. Léonce de Lamothe, ancien membre de l'Académie. Sur une observation qui lui est faite par M. le Président, M. Valat se déclare prêt à retrancher ou à abréger tous les passages de ce travail que ses collègues voudraient bien lui signaler comme faisant double emploi avec d'autres travaux académiques.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

The Journal of the royal Dublin Society, n° XLIV, vol. VII.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1874 et 1875.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1875-1876, 11e série, tome V.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, tome XVII, 48e vol. de la collection des *Annales*, 1875.

Association viticole de Libourne, 7e fasc.

Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados, année 1877. *Programme de l'Exposition*.

Revue critique, 11e année, nos 2, 3 et 4.

Association scientifique, n°s 480, 481 et 482.
Le Bordeaux médical, 6e année, n° 13.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Ch. Durand, R. Dezeimeris, A. Loquin, A. Petit-Lafitte, G. Brunet, Brives-Cazes, Abria, V. Raulin, Froment, Roux, Bordenave, Valat, Royer.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. Brives-Cazes offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le discours prononcé par M. Dolhassary à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats (18 janvier 1877), sous ce titre : *Il faut un droit pénal de la guerre.*

M. le Préfet de la Gironde transmet à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique qui accorde à l'Académie une subvention de 1,000 fr. pour l'impression des *Observations pluviométriques* de M. Raulin, et une somme de 200 fr. pour le voyage que nécessitent ces études à leur auteur.

L'Académie a reçu d'une Société savante de Sicile une médaille et un diplôme d'honneur.

M. le Président communique une nouvelle invitation de la Préfecture pour engager l'Académie à statuer sur l'acceptation du legs de M. de Lagrange.

M. le Président donne lecture de la clause du testament :

. . . .

« 6° Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-
» Lettres et Arts de Bordeaux une rente de 1,000 fr. pour
» rétablir le prix annuel que feu M. le duc de La Force,

» aïeul de Mme de Lagrange, et l'un des fondateurs de
» l'Académie, avait créé au dix-huitième siècle; ce prix sera
» donc décerné chaque année *au nom de Mme la marquise de*
» *Lagrange, née de Caumont La Force,* qui le renouvelle en
» l'attribuant au meilleur livre consacré à la défense de la
» religion catholique et des principes conservateurs contre
» le débordement des doctrines sauvages, menaçant à la fois
» le monde et la société tout entière.

» 7° Je donne encore et lègue à l'Académie de Bordeaux,
» pour un second prix annuel, une rente de 600 fr.; il
» sera décerné *sous mon nom*, alternativement, au meilleur
» livre ou mémoire sur la langue gasconne dans ses phases
» diverses, dans ses poésies et dans sa prose, dans son côté
» le plus sérieux à la fois et le plus populaire.

» Le prix qui sera décerné l'année qui suivra celle du prix
» de la langue gasconne, sera attribué au meilleur livre ou
» mémoire sur la numismatique de nos provinces méridio-
» nales, qui laisse beaucoup à désirer.

» Ainsi, ces deux sujets se succédant chaque année, celui
» qui en choisira un aura toujours deux ans pour le traiter...»

Le Conseil s'est demandé si ces expressions : « *en attri-*
» *buant le prix au meilleur livre consacré à la défense de*
» *la religion catholique et des principes conservateurs*
» *contre le débordement des doctrines sauvages menaçant*
» *à la fois le monde et la société tout entière,* » n'étaient pas en contradiction avec les Statuts de l'Académie. Il a conclu négativement, et a été d'avis d'accepter le legs de M. le marquis de Lagrange. L'Académie, en effet, n'ayant point de programme à débattre ni de question à mettre au concours, mais ayant à choisir seulement, entre les livres qui lui seront soumis, celui qui répondra le mieux à la pensée du testateur, n'est point exposée à des discussions irritantes et à de fâcheuses divergences d'opinions. Pourrait-elle refuser du reste un legs consacré à la défense de la religion et des principes conservateurs, et résister aux vœux d'un

de ses premiers fondateurs, le duc de La Force, et à ceux de l'un de ses membres les plus regrettés, M. le marquis de Lagrange?

M. le Secrétaire général fait remarquer que la pensée du testateur est plus large et s'étend plus loin que la rédaction de la clause ne pourrait le faire supposer au premier abord. Elle ne porte en aucune façon atteinte à l'indépendance de l'Académie, et respecte les opinions et la liberté de chacun de ses membres.

M. de Verneilh ajoute que l'Académie de Bordeaux ne s'érigera pas plus en concile pour décerner le prix de M. de Lagrange, que l'Académie française ne s'érige en tribunal de vertu pour décerner le prix Monthyon.

M. Froment demande si les livres de poésie et de philosophie, tels que le *Livre d'un père* de M. de Laprade, ou *l'Idée de Dieu* de M. Caro, rentreraient dans le programme de M. de Lagrange.

M. le Président répond affirmativement, attendu que les nobles sentiments traduits en beaux vers par M. de Laprade, et la doctrine spiritualiste éloquemment défendue par M. Caro, ne sont autre chose que la morale et la doctrine de la religion catholique.

Après cet échange d'observations, l'Académie consultée accepte le legs de M. le marquis de Lagrange.

M. Jules Serret a offert à l'Académie une brochure *sur le pont de Villeneuve-sur-Lot.* — M. de Lacolonge fait un rapport sur cette brochure, qui soulève quelques objections. Le pont de Villeneuve-sur-Lot fut construit à l'époque où *les Anglais*, selon M. Serret, *construisaient à Cahors le « pont Valentré* d'après les modèles expédiés de Londres ».

Une discussion s'engage à ce sujet entre M. de Lacolonge. rapporteur, et MM. de Verneilh, Charles Durand et Leo

Drouyn, qui soutiennent que le pont Valentré n'est pas pas l'œuvre d'ingénieurs anglais, mais français. M. Petit-Lafitte rappelle une tradition répandue dans l'Agenais, et qui attribue la construction de Villeneuve à une corporation religieuse. — M. Charles Durand maintient que le pont Valentré est une œuvre gasconne.

L'Académie invite M. le Secrétaire général à prier M. Jules Serret « de vouloir bien faire connaître à la Compagnie sur » quels documents il s'appuie, dans la brochure qu'il lui a » envoyée, pour attribuer la construction du *Valentré* à des » ingénieurs anglais, et de lui donner des renseignements » précis sur les modèles qui furent, dit-il, envoyés de » Londres ».

M. de Lacolonge rend compte d'un travail de M. Tommasi *sur la construction des bateaux hémi-plongeurs et les cuirasses liquides*. — Le rapport conclut à une lettre de remercîments.

M. Leo Drouyn présente à l'Académie le manuscrit d'un ouvrage qu'il vient de terminer, sous ce titre : *Variétés girondines*. Dans la pensée de l'auteur, les *Variétés girondines* sont une suite des *Variétés bordeloises* de l'abbé Baurein : c'est une étude sur le diocèse de Bazas, qui continue celles de l'abbé Baurein sur le diocèse de Bordeaux. — Il en commence la lecture par l'avant-propos et les premiers chapitres relatifs à *l'archiprêtré de Jugazan et la juridiction de Blaignac*.

M. Brives-Cazes rend compte d'un *discours* prononcé par M. Habasque, avocat général près la cour d'Agen, *sur Étienne de La Boëtie*. L'auteur a su mettre à profit les travaux de ses devanciers, en y ajoutant sa quote-part de recherches et d'observations sur les missions d'*Étienne*

de La Boëtie à Agen. — M. le Secrétaire général est chargé d'adresser à M. Habasque une lettre de félicitations et d'encouragements au nom de l'Académie.

A propos de ce rapport, M. Leo Drouyn demande comment se prononce dans le Sarladais le nom de La Boëtie. Dit-on « La Boëcie », « La Boë*t*ie », « La Boi*t*ie » ou « la Boi*c*ie »? — M. Dezeimeris, se fondant sur un vers de Pierre de Brach, répond que *La Boëtie* devait se prononcer « La Boi*t*ie ». — M. Brives-Cazes appuie cette opinion sur la façon dont ce nom est souvent écrit dans les minutes du Parlement.

Après quelques observations échangées entre MM. Brives-Cazes, Froment et Dezeimeris au sujet de l'auteur de *la Servitude volontaire,* M. le Président lève la séance.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Atti dell'Accademia Gioenia di Scienze naturali in Catania, seria terza, tomo X.

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des Lettres, tome VIII, 3ᵉ fasc., année 1875.

Atti della R. Accademia del Lincei, anno CCLXXIV, 1876-1877, seria terza. *Transunti,* vol. 1 et 2, fasciculo 1 et 2.

Description des machines et procédés par brevets d'inventions, tome LXXXV.

Annales de la Société belge du Microscope, tome II, année 1875-1876.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 3ᵉ série, tome II, année 1874, et tome III, année 1875-1876.

Fa-tsien : « Les Billets doux », poème cantonais du VIII des *traï-tsze* modernes, fragments traduits en français par Léon de Rosny.

Andecombo Juliomagus et Andecavi, ou Triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou, par Matti de Latour.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome XXXI, 4ᵉ série; tome Iᵉʳ, 1ʳᵉ livraison, juin 1876.

Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg. Compte rendu de la séance du 30 décembre 1876.

Le Pont de Villeneuve-sur-Lot, son origine et ses restaurations, par Jules Serret.

Étude sur le Chiendent (Athénée de Forcalquier), par Eugène Planchud.

Société nationale d'Encouragement au bien de France. — Comité girondin. — Procès-verbal de la distribution des récompenses.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Gironde, nos 1 et 2.

Association viticole de l'arrondissement de Libourne, 8e fasc.

Gazette des Lettres, des Sciences et des Arts, 2e fasc., nos 2 et 4.

Programme des prix de la Société industrielle de Rouen.

Catalogue of the Books in the library of the Manchester litterary and philosophical Society.

Proceedings of the litterary philosophical Society of Manchester, vol. XIII, XIV et XV.

Memoirs of the litterary and philosophical Society Manchester, vol. V.

Le Bon Cultivateur, nos 2 et 3.

Revue Savoisienne, 18e année, no 1.

Revue critique, no 6, 11e année.

Association scientifique, nos 483, 484 et 485.

Le Bordeaux médical, nos 6, 7 et 8.

Le Prytanée, revue des arts utiles et agréables, 1re année, no 2.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Valat, Charles Durand, Leo Drouyn, Jules de Gères, R. Dezeimeris, V. Raulin, Gouget, baron de Verneilh, G. Brunet, S. Mégret, A. Loquin, Ch. Froment, Hipp. Minier, Brives-Cazes, Gaussens, V. L. Bordenave, A. Petit-Lafitte, Oré, Azam, Roux, de Lacolonge, Dabas, Abria.

SÉANCE DU 8 MARS 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. le Secrétaire général signale à l'Académie trois livraisons des *Fonds de la mer*, ouvrage de M. Périer, membre correspondant de l'Académie, en collaboration avec M. de

Folin. Des lettres de félicitations seront adressées à ces auteurs.

M. Valat transmet une demande de M. Haillecourt, membre correspondant, qui désire être inscrit cette année sur les listes des représentants de la Compagnie à la réunion des Sociétes savantes à la Sorbonne.

M. Dolhassary demande à l'Académie d'examiner son discours, et sollicite une récompense en vertu de l'article 48 du Règlement. L'Académie regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande. Il a été décidé en principe que dorénavant il ne serait plus accordé de médailles aux discours prononcés annuellement à la rentrée des conférences des avocats.

M. Lulé-Déjardin père pose sa candidature de membre correspondant. MM. Minier, Froment et Bellot des Minières sont désignés pour examiner les titres littéraires du candidat.

M. le Président nomme la Commission chargée d'examiner et de rédiger les questions à mettre au concours pour l'année 1877. MM. Brives-Cazes, H. Minier, de Verneilh et Lespiault sont désignés à cet effet.

M. Godin, instituteur à Francs et lauréat de l'Académie, a adressé la monographie manuscrite d'une nouvelle commune. Ce travail ayant déjà paru dans la *Chronique* de Libourne, sans que l'auteur ait informé l'Académie de cette circonstance, une discussion s'engage sur la question de savoir, s'il n'y a pas lieu, aux termes des Statuts, d'écarter ce travail du concours. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Leo Drouyn, Durand, Loquin, Brives-Cazes et Valat, il est décidé que la Commission sera autorisée à trancher la difficulté dans son rapport.

M. le Dr Azam expose à l'Académie ce qu'il appelle « la géographie du phylloxera ». Après avoir mis sous les yeux de l'Assemblée les cartes de M. Duclas, professeur à Lyon, montrant les progrès du phylloxera dans le midi de la France, M. le Dr Azam fait l'historique de l'arrivée du phylloxera dans notre département, et signale la marche rapide de l'insecte sur les deux rives du fleuve.

M. Lespiault fait à son tour une communication semblable au sujet du département du Lot-et-Garonne.

M. Brives-Cazes, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Roux et Loquin, donne lecture d'un rapport sur la candidature de M. Benoit-Pons en qualité de membre correspondant. M. le Rapporteur fait des réserves sur les opinions du candidat, et conclut néanmoins à son admission. Ces conclusions sont renvoyées au Conseil.

M. Valat fait part à l'Académie d'une triste nouvelle. M. Villiet, l'un de ses membres résidants, a été frappé d'une attaque de paralysie et son état inspire de vives inquiétudes.

M. Dezeimeris serait d'avis que l'Académie prît des mesures afin de limiter le nombre des membres correspondants.

M. Micé propose à la Commission du programme de mettre au concours l'étude des animaux parasites de la vigne, autres que le phylloxera, et que l'on confond journellement avec cet insecte.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, 28e année, t. XXIX, nos 9 et 10, septembre et octobre 1876.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), tome III.

Bulletin de la Société académique de Metz, 2ᵉ série, t. III, 1875 et 1876.

Mémoires publiés par la Société centrale d'Agriculture de France, année 1876, tomes I et II.

Manuel d'Agriculture mobiliste.

L'Investigateur, 42ᵉ année, de septembre à décembre 1876.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. XXXI, 4ᵉ série; tome I, 2ᵉ livraison, septembre 1876.

La Crisi della industria laniera italiana brevi conni, per Laigi Bozzallo.

Les Fonds de la mer, tome II, livraison 24, et tome III, livraisons 1 à 6.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, 115ᵉ année, tome LV, nᵒˢ 7 à 12, de juillet à décembre 1876.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2ᵉ série, tome XIII, 11ᵉ livraison.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, janvier 1877.

Revue Savoisienne, 18ᵉ année, nᵒ 2, 28 février 1877.

L'Impôt sur le capital.

Revue critique, nᵒ 7, 11ᵉ année, nᵒ 9.

Le Bordeaux médical, nᵒ 9.

Association française, nᵒˢ 486 et 487.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Ch. Durand, A. Loquin, Leo Drouyn, marquis de Castelnau d'Essenault, G. Lespiault, V. L. Bordenave, Valat, Azam, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Roux, baron de Verneilh, Brives-Cazes, Th. Froment, Dʳ L. Micé.

SÉANCE DU 22 MARS 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. Georges Belin, membre correspondant, accuse réception des *Actes* de l'Académie, et signale quelques rectifica-

tions à faire au sujet des titres ou décorations de plusieurs membres correspondants.

M. de Laprade, membre honoraire, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Voies gallo-romaines*.

M. Caffaréna, avocat à Toulon, adresse à l'Académie trois ouvrages intitulés : 1° *Études critiques sur les abordages*; 2° *De l'absence des chirurgiens à bord des navires du commerce;* 3° *De la nécessité de séparer la marine militaire de la marine marchande*. Il sollicite le titre de membre correspondant. Une Commission composée de MM. V. Labraque-Bordenave, Brunet et de Lacolonge est chargée d'examiner les titres littéraires du candidat.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne,* par M. Édouard Fleury. Cette publication est confiée à l'examen de M. de Castelnau.

M. de Folin, capitaine de port à Bayonne, adresse une lettre rectificative au sujet de l'hommage fait à l'Académie par M. Périer de l'ouvrage sur les *Fonds de la mer*. Il réclame sa part de l'œuvre. M. le Secrétaire général lui écrira.

M. Haillecourt présente un travail sur *le mouvement des planètes*. Ce mémoire est soumis à l'examen de M. Valat.

M. Abria rend compte d'un travail de M. Haillecourt sur le calendrier, et propose son insertion dans les actes de l'Académie. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

A propos du calendrier, M. Dezeimeris fait connaître à l'Académie, que dans une lettre d'un correspondant de J.-C. Scaliger, il a trouvé la date du 1er janvier prise pour le

commencement de l'année 1557, bien qu'en général on commençât l'année à Pâques, et que le 1er janvier n'ait été fixé officiellement, comme premier jour de l'année, qu'en 1563. M. Brives-Cazes fait observer qu'antérieurement à l'année 1563, le commencement de l'année était fixé à Pâques, dans les Registres du Parlement, et au 25 mars dans les Registres capitulaires de Saint-André. M. Leo Drouyn ajoute que dans les Rôles gascons, sous la domination anglaise, le commencement de l'année était fixé au 25 mars.

M. Jules de Gères appuie une proposition de M. Dezeimeris tendant à limiter le nombre des membres correspondants. Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. Valat, Loquin et Durand.

Sur la proposition de M. de Gères, l'Académie vote l'impression dans ses Comptes rendus, d'une lettre adressée par M. Barbot, ancien président de l'Académie, à M. Titon du Tillet, conseiller au Parlement de Paris au XVIIIe siècle.

Au nom d'une commission dant il faisait partie avec MM. Gouget et Dezeimeris, M. Leo Drouyn fait un rapport sur la notice de M. Godin, relative *à la commune de Saint-Cibard*. Il conclut à ce qu'il ne soit pas accordé de récompense.

M. Leo Drouyn continue la lecture de ses *Variétés girondines*, et donne des détails fort intéressants sur la butte de Charlemagne dans la paroisse de Cabarra, sur les communes de Branne et de Lugagnac dont il décrit la vieille église.

M. Brives-Cazes annonce que M. de Gères a refondu les trois tables des *Actes* de l'Académie et les a fait suivre d'une liste des membres de l'Académie depuis sa fondation. M. de Gères fait observer que la liste des membres n'est pas com-

plète, et qu'il y a des lacunes de 1762 à 1766, et même en 1776, qu'on pourra les combler à mesure que des documents historiques feront connaître les noms de nos prédécesseurs.

M. le Président, au nom de l'Académie, remercie M. de Gères du travail qu'il a bien voulu s'imposer dans l'intérêt de la Compagnie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Voies gallo-romaines, par Victor de Laprade.

Étude critique sur les abordages.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, n° 212, juillet 1876.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome III, mai et juin 1876.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome VIII, 2e livraison.

Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome IV, 1er trimestre, 1876.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXIV, 1876-77, seria terza, vol. I, fasc. 3, februario 1877.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par E. Fleury.

Le Bon Cultivateur, n° 5, 10 mars 1877.

Le Prytanée, 1re année, n° 13.

Revue critique, n° 10, 11e année.

Association scientifique, n° 488.

Le Bordeaux médical, nos 11 et 12.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Charles Durand, Hip. Minier, Jules de Gères, marquis de Castelnau-d'Essenault, V. L. Bordenave, V. Raulin, G. Brunet, Leo Drouyn, A. Petit-Lafitte, Valat, Th. Froment, Abria, G. Lespiault, Brives-Cazes. Dabas, A. Loquin, Dr L. Micé, Oré, baron de Verneilh.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. le Président donne lecture de la correspondance. Elle se compose en particulier de :

1° Une lettre de M. Jules de Gères fournissant quelques renseignements sur la lettre du président Barbot lue à la précédente séance. Il résulte de ces détails nouveaux que l'Épître en question a certainement été adressée à Titon du Tillet, et qu'elle doit être de l'année 1747, époque de la réception de cet auteur comme associé de l'Académie.

2° Une lettre de M. Victor de Laprade, de l'Académie française, remerciant l'Académie de Bordeaux de l'avoir inscrit parmi ses membres honoraires et annonçant l'envoi de ses ouvrages.

M. le Président lit aussi la lettre par laquelle il avait fait connaître à M. de Laprade le vote spontané de l'Académie qui lui conférait ce titre.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Bordeaux, le 25 décembre 1876.

» *A Monsieur Victor de Laprade.*

» Monsieur et éminent poète,

» Jeudi soir, l'Académie de Bordeaux a eu une bonne fortune : elle serait heureuse que vous voulussiez bien vous prêter à en consacrer le souvenir.

» M. Hippolyte Minier qui vous est particulièrement connu, et l'un des membres les plus distingués de notre Compagnie, nous lisait des fragments du *Livre d'un Père*. Sous le charme de ces beaux vers, l'Académie, attentive et émue, applaudissait sans doute aux rares qualités de l'écrivain ; mais elle allait au-delà. Après quelques stances, chacun de nous ne

songeait plus à la forme et à l'harmonie, dons divins que les Grâces et les Muses vous prodiguèrent au berceau : nous pensions tous avec votre mâle pensée; nos cœurs se ranimaient à la chaleur du vôtre; nous sentions comme vous nos abaissements profonds; et avec vous nous rêvions de revanche et d'avenir, lorsqu'il échappa un vœu à l'un de ceux qui savent le moins contenir leurs impressions. « Pourquoi, » s'écria-t-il, l'Académie ne s'honorerait-elle pas en cher- » chant à s'attacher par un lien intime la grande âme qui » parle ainsi à la France entière? »

» Ces mots furent entendus; et, d'un vote unanime, l'Académie vous acclama membre honoraire; faible hommage de son admiration sincère, mais la plus haute et la plus exceptionnelle marque de l'estime que professe pour votre talent ainsi que pour votre caractère un corps demeuré fidèle au culte des Lettres.

» Ce titre, si modeste qu'il soit, permettez-moi donc, Monsieur, de vous l'offrir au nom de l'Académie. S'il ne peut rien ajouter à votre gloire, il nous sera, du moins, à nous, toujours cher.

» Je suis fier pour ma part d'être à cette occasion l'interprète des sentiments de mes collègues, et de me dire personnellement, Monsieur et éminent poète,

» Votre très humble et très obéissant serviteur. »

M. le Président rappelle aux rapporteurs des diverses commissions qu'il y a nécessité absolue à ne pas retarder la lecture de leurs rapports et à les préparer pour les plus prochaines séances. Cette observation est faite en particulier à la commission du programme.

M. Lespiault, membre de cette Commission, fait remarquer que le rôle des commissaires doit se borner à examiner des questions soumises par les membres de la Compagnie et non à en poser eux-mêmes. Or, le dossier des propositions n'a point encore été présenté à la commission. — M. Brives-Cazes annonce le dépôt de ce dossier pour un jour très prochain.

M. le Président rappelle les distinctions accordées à plusieurs membres de l'Académie, au concours des Sociétés savantes. Une médaille d'or a été décernée à M. Raulin pour son travail inséré dans nos *Actes*, et MM. Leo Drouyn et Marionneau ont été nommés officiers d'Académie. — L'Académie s'associe aux félicitations adressées par le Président aux académiciens honorés de ces distinctions.

M. Drouyn se fait l'interprète des regrets de la Compagnie à l'occasion de la mort d'un de ses lauréats, M. Bailby, professeur de perspective à l'École de dessin de la ville.

M. Hippolyte Minier donne lecture d'une comédie en vers intitulée : *La Victoire d'une mère*. M. le Président remercie M. Minier et constate le vif intérêt avec lequel l'Académie a écouté cette œuvre charmante.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, tome XXXVI, année 1876, nº 9.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 19e année, nº 22, et planches du 18e vol.

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome VII, fasc. 2.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, février 1877.

L'Investigateur, 43e année, janvier et février 1877.

Le Prytanée, 1re année, nº 4, avril 1877.

Romania, nº 21, janvier 1877.

Le Breviari d'Amor, par la Société archéologique de Béziers.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, février 1877.

Catalogue des brevets d'invention, t. X, nouvelle série, 1874.

Revue Savoisienne, 18e année, nº 13, 25 mars 1877.

Association scientifique, nos 489, 490 et 491.

Le Bordeaux médical, nos 11, 13, 14 et 15.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, G. Brunet, J. Duboul, marquis de Castelnau-d'Essenault, Aug. Petit-Lafitte, Leo Drouyn,

Hip. Minier, V. L. Bordenave, Abria, G. Lespiault, E. Royer, V. Raulin, Oscar Gué, Saugeon, Brives-Cazes, Oré, L. Micé, Valat, Charles Durand.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. le Président donne lecture d'un passage de la *Revue scientifique*, dans lequel M. Blanchard décerne les plus grands éloges aux travaux de M. Raulin sur le régime pluviométrique insérés dans les *Actes* de l'Académie.

La Société des Sciences, Arts et Lettres de Bar-le-Duc adresse à l'Académie plusieurs volumes de ses *Actes* et demande la réciprocité; M. Leo Drouyn est chargé de les examiner.

M. Jules de Gères communique à l'Académie deux lettres : l'une de M. Sarrau, secrétaire général, à Titon du Tillet; l'autre de J.-J. Bel à J.-Baptiste Rousseau à Bruxelles. L'Académie vote l'impression de ces deux documents dans ses *Actes*.

M. le docteur Azam offre à l'Académie une carte des progrès du phylloxera dans le département de la Gironde pour 1876. Elle sera déposée aux Archives.

M. Duboul donne lecture d'un rapport sur le travail de M. Abraham Furtado intitulé : *Des Dissensions civiles et des Révolutions*. Ce travail est fort intéressant, mais il est incomplet, puisque le septième et dernier livre ne se trouve pas dans le manuscrit. M. Duboul n'en conseille pas la publication. Ce rapport sera transformé en une étude de nature à être insérée dans les *Actes* de l'Académie.

M. Valat fait un rapport sur un ouvrage d'économie politique de M. Paul Coq, résumant le cours fait par l'auteur à l'École Turgot, et demande que l'Académie lui accorde une médaille d'or. L'Académie prend en considération la proposition de M. Valat.

M. Dezeimeris propose à l'Académie de demander à M. le Ministre de l'instruction publique la création d'une chaire de *langue et littérature gasconnes* près la Faculté des lettres de Bordeaux. L'Académie adopte cette proposition qui sera insérée dans ses *Actes*.

M. Dezeimeris donne lecture de trois lettres offertes à l'Académie par M. Marionneau, membre correspondant : l'une de Montesquieu, l'autre de la fille de Montesquieu, et la troisième du libraire Plassan, éditeur des œuvres de Montesquieu. Ces trois lettres seront insérées dans les *Actes* de l'Académie.

M. H. Révoil, membre correspondant, offre son discours de réception à l'Académie de Marseille, intitulé : *Éloge de M. Léon Vaudoyer*, architecte éminent de cette ville.

M. de Tourtoulon, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'un opuscule qui a pour titre : *Étude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oil*. M. Dezeimeris est chargé d'en rendre compte.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Discours de réception à l'Académie de Marseille, par M. Révoil.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), tome XXIX, 28e année.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, tomes I à VI.

Travaux du Conseil d'hygiène publique de la Gironde pendant l'année 1876, tome XVIII.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1876, t. XXXVII.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, tome XX, 1876.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 47e année, 17e de la 3e série, 1876, 2e semestre.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 1re année, n° 4.

Étude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oil.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 5e vol., 5e cah.

Jardin des Plantes de Bordeaux : *Extrait du Catalogue des graines récoltées en 1876*, 14e année.

Le Bon Cultivateur, n° 7, 57e année, avril 1877.

Revue critique, nos 13 à 16.

Association scientifique de France, n° 492.

Le Bordeaux médical, n° 16.

Discours de rentrée à la Cour d'appel de Pau.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, J. Duboul, J. de Gères, A. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, marquis de Castelnau d'Essenault, Th. Froment, V. Raulin, Gaussens, V.-L. Bordenave, Paul Dupuy, Leo Drouyn, Hyp. Minier, G. Brunet, Azam, G. Lespiault, Valat, baron de Verneilh, Oré, Charles Durand.

SÉANCE DU 17 MAI 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président

M. le Secrétaire général communique une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique donnant acte à l'Académie du vœu par elle émis et relatif à la création d'une chaire de langue gasconne à la Faculté des lettres de Bordeaux.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à s'associer à l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*, entreprise sous ses auspices.

M. d'Argis, membre de l'Académie de Rouen, annonce

l'envoi de deux de ses ouvrages, et demande de vouloir bien les examiner.

M. Théel a adressé de Suède à l'Académie le compte rendu d'une *Mission suédoise au Yénisséï*, et M. le docteur Brock, un ouvrage intitulé : *Le Royaume de Norvége et le Peuple norwégien*. — M. Labraque-Bordenave est chargé de l'examen de ces travaux.

La Société des Bibliophiles de Guienne adresse à l'Académie un exemplaire du premier volume de la *Chronique de Gauffreteau*. M. Minier veut bien se charger de l'examen de cette publication.

M. Baudrimont rend compte des trois ouvrages soumis à son examen : 1° *De la fermentation et de la putréfaction*, par M. Mencarelli ; 2° *Tables sténographiques*, par M. Lemarchand ; 3° Les *Pyrénées préhistoriques*, par M. Maurgues ; 4° *Le basque et les langues américaines*, par M. Julien Vincent ; 5° *Essai sur les œuvres de Couerbe*, par M. Léon Périer, pharmacien à Pauillac. Des remercîments seront faits aux auteurs de ces travaux.

M. Leo Drouyn continue la lecture de ses *Variétés girondines*, et fournit des documents nouveaux et fort intéressants sur certaines familles de la province. Il pose des jalons pour établir l'origine des *Gavaches* et de la *Gavacherie*. M. le Président remercie M. Leo Drouyn de sa communication, et annonce que les *Variétés girondines* seront reproduites dans les *Actes* de l'Académie. Il annonce qu'une séance supplémentaire aura lieu jeudi prochain.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

International exibition Philadelphia Norvegian special Catalogue.

Le Royaume de Norwège et le Peuple norwégien, par O.-Y. Broch.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mars, avril et mai 1877.

Table des Annales de la Société d'Agriculture du Puy.

Mémoires de l'Académie des Sciences d'Amiens, 3e série, t. III.

Forhandlinger Vidinskal sclekabet i Christiania, mars 1874 et 1875.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, années 1876 et 1877.

Biographie de la Charente-Inférieure, par Feuilleret et de Richemont.

Bulletin de la Société d'Apiculture, n° 5.

L'Académie de Marseille, par l'abbe Dassy.

Chronique Bourdeloise, par Jean de Gauffreteau (1er vol.).

Notice sur la vie et les œuvres de Théodore Vibert, par Arsène Thévenet.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1877.

Archives municipales d'Agen : Chartes, par MM. Magin et Tholin.

Le Prytanée, n° 5, 1re année, mai 1877.

Le Bon Cultivateur, n° 9.

Association scientifique de France, nos 494 et 495.

Le Bordeaux médical, nos 17, 18 et 19

Étaient présents :

MM. H. Bellot, baron de Verneilh, Ch. Durand, R Dezeimeris, J. de Gères, Hyp. Minier, A Petit-Lafitte, V. Raulin, G. Brunet, Baudrimont, Brives-Cazes, Leo Drouyn, V. L. Bordenave, Abria, Saugeon, E. Royer, Valat.

SÉANCE DU 24 MAI 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. J. d'Argis, membre de l'Académie de Rouen, sollicite de l'Académie de Bordeaux le titre de membre correspondant. MM. Brunet, Combes et Froment sont désignés pour examiner les titres littéraires de ce candidat.

M. de Lacolonge signale à l'Académie un emploi nouveau des siphons pour amener les eaux à de grandes distances. il réclame la priorité de l'invention pour M. Perret, ingénieur civil à Bordeaux.

M. Charles Durand offre à l'Académie vingt lettres de l'architecte Louis, adressées à son grand-père. — L'Académie remercie M. Ch. Durand et décide que ces lettres seront insérées dans les *Actes* de l'Académie.

M. Brives-Cazes donne lecture des questions proposées pour le concours, et les soumet aux suffrages de l'Académie. — M. Micé propose deux questions de physiologie; M. de Verneilh, une question relative aux Beaux-Arts; et M. Loquin, une question de linguistique. — Ces questions sont acceptées.

Sur l'observation de M. de Gères, M. le Secrétaire général s'engage à faire distribuer à tous les journaux, en même temps, le compte rendu des séances de l'Académie.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, Charles Durand, Brives-Cazes, A. Petit-Lafitte, L. Micé, A. Loquin, G. Brunet, J. de Gères, Th. Froment, V. L. Bordenave, de Lacolonge, Hyp. Minier, Leo Drouyn, baron de Verneilh.

SÉANCE DU 31 MAI 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. Boutelier, président de l'Académie de Rouen, annonce que la souscription en faveur du monument consacré à la mémoire de M. Pouchet va être close, et fait un dernier appel à l'Académie de Bordeaux. Cette lettre est renvoyée au Conseil.

M. le Recteur accuse réception de la lettre par laquelle M. le Secrétaire général lui a communiqué le vœu exprimé par l'Académie pour la création d'une chaire de langue et littérature gasconnes.

M. le Maire de Bordeaux a transmis à l'Académie une expédition du même vœu émis par le Conseil municipal.

M. Tamizey de Larroque, membre correspondant, sollicite de l'Académie l'hospitalité dans ses *Actes*, pour un travail inédit intitulé : *Antoine de Noailles*. L'Académie accueille cette proposition à l'unanimité.

M. Dezeimeris dépose sur le Bureau un exemplaire, tiré à part, de sa traduction de deux lettres de Scaliger.

M. Gassies, membre correspondant, fait hommage de deux opuscules lus par lui au Congrès des Orientalistes à Marseille.

M. H. Minier, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Roux et Froment, donne lecture du rapport sur le concours de poésie. La Commission demande : une mention honorable pour l'auteur de *Ruth*, et du *Baiser*, pièces inscrites sous les n°s 6 et 7 ; une médaille de bronze pour l'auteur des *Jeunes Amours*, pièce inscrite sous le n° 1. En dehors du concours, l'Académie a reçu un volume intitulé : *Poème de la Vie*, par M. Gaston David. La Commission propose une médaille d'argent. — Ces diverses propositions sont prises en considération et renvoyées à la Commission générale des concours.

M. Mégret demande à l'Académie de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine séance la lecture du rapport de M. G. Brunet sur le livre de M. Gragnon-Lacoste.

Au nom d'une Commission composée de MM. Abria, de

Lacolonge et Loquin, ce dernier lit un rapport sur les orgues de M. Georges Wenner, et demande pour ce fabricant, qui est un véritable artiste, une médaille d'or. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des concours.

M. le Président fait part à l'Académie du deuil qui frappe l'un de ses membres. M. le Dr Oré vient de perdre son fils aîné. L'Académie charge M. le Président de transmettre à M. Oré l'expression de ses douloureuses sympathies.

M. Valat fait une communication sur le forage d'un puits artésien opéré dans une commune située près de Bourg, et fait hommage à l'Académie de quelques échantillons géologiques provenant du forage de ce puits.

M. Leo Drouyn rappelle que quatre artistes bordelais, MM. Dupain, Auguin, Chabry et Teyssonnière ont obtenu des récompenses à l'Exposition de peinture de Paris. L'Académie consigne au procès-verbal de la séance l'expression de ses félicitations sympathiques.

M. Dezeimeris donne lecture d'un article écrit par lui en 1865 sur M. Lespine, philologue bordelais, aussi modeste que distingué, et annonce la publication d'un travail fort intéressant de cet auteur.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Charles Durand, A. Loquin, Valat, A. Petit-Lafitte, de Lacolonge, Abria, G. Brunet, V. Raulin, Th. Froment, Leo Drouyn, Brives-Cazes, V. L. Bordenave, Saugeon, Roux, Dabas, Hyp. Minier, L. Micé, Gaussens.

SÉANCE DU 14 JUIN 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

M. H. Minier rend compte des décisions prises par la Commission générale des concours au sujet des récompenses proposées.

L'Académie, après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Valat et entendu les observations de MM. Froment, Raulin et Dezeimeris, accorde définitivement : 1° Une médaille d'*or* à M. Wenner et à M. le docteur Testut; 2° une médaille d'*argent* à M. Coq et à M. Gaston David; 3° une médaille de *bronze* à l'auteur de la pièce inscrite sous le n° 1 et intitulée : *Jeunes amours;* 4° une *mention honorable* à l'auteur des pièces incrites sous les n°s 6 et 7, *Ruth* et le *Baiser*.

M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des lauréats du concours de poésie. — L'auteur des *Jeunes amours* est M. Louis Guibert, à Limoges, qui avait obtenu l'année précédente une mention honorable, n° 1. L'auteur des n°s 6 et 7 est M. Georges Peynaud, avocat.

M. Lespiault dépose sur le bureau une brochure sur les orages de 1875 dans les départements de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

M. Valat remet au président un rapport sur le mémoire de M. Haillecourt relatif au mouvement des planètes et réclame l'insertion de ce travail dans les *Actes* de l'Académie. — La décision est ajournée.

Au nom d'une commission composée de MM. Brives-Cazes, Mégret et Brunet, ce dernier fait un rapport sur

l'ouvrage de M. Gragnon-Lacoste, intitulé: ***Histoire de Toussaint-Louverture,*** et réclame au nom de la majorité de la commission une médaille d'or pour ce travail. M. Mégret appuie ces conclusions. M. Brives-Cazes regrette que M. Gragnon-Lacoste n'ait pas indiqué les sources où il a puisé ses nombreux renseignements sur l'origine du célèbre noir. Il ne faut pas que l'Académie accueille, sous le titre d'histoire, une sorte de légende arrangée pour la satisfaction de certains amours-propres. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Brunet, Froment, Dezeimeris et Bordenave, l'Académie vote une médaille d'or, sous les réserves exprimées par M. Brives-Cazes et qui seront transmises à M. Gragnon-Lacoste.

La séance publique est fixée au 12 juillet 1877.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. ***Mémoires de la section des Lettres***, tome VI, 1er fasc., 1875.

Atti della R. Accademia dei Lincei. Anno CCLXXIV, 1876-1877, seria terza. *Transunti,* vol. 1, fasc. V, aprile 1877.

Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et arts de Rochefort. Travaux des années 1875-76.

Annales de la Société d'Horticulture de la Gironde, ann. 1876.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1876, 1re et 2e séries.

Revue Agricole de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, 29e année, tome XXX, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 1re année, no 6.

Verhandelinger der Koninklijke Akademie Van-wetenschappen vijfliende-deel metplaten. — Id. Wetenschappen Afdeeling letterkunde achtste deel. — Id. Wetenschappen Afdeeling Natur-kunde twesde Reeks negende deel.

Jaarboek van de Koninklijke Akademie van wetenschappen gevestigo te Amsterdam, voye 1874.

Processen verbaal van de Gewone vergadringen der koninklijke Akademie van Wetenschappen Afdeeling natuurskunde van mei 1874, tot en met april 1875.

Carmina Latina.

Verdandelingen der Koninklijke Akademie van wettenchappen Zestiende deel, met platen. — Id. Wettenchappen afdeeling letterkunde tiend deel.

Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wettenchappen afdeeling letterkunde tweede Reeks, vijfde deel. — Id. Wettenchappen afdeeling natuurkunde tweede Reeks tiende deel.

Jaarboek van de koninklijke Akademie van wettenchappen Gevestigo, te Amsterdam voor 1875.

Processen verbaal.

Hollandia-Karmen Franci Pavesi Mediolamensis.

Catalogus van de Boekerij der koninklijke Akademie van wetenschappen Gevestigo the Amsterdam.

Le Bon Cultivateur, 57e année, n° 11, 2 juin 1877.

Revue Savoisienne, 18e année, n° 5, 31 mai 1877.

Revue critique, nos 19, 20, 21 et 22.

Association scientifique, nos 497, 498, 499, 500.

Le Bordeaux médical, nos 20, 21, 22, 23, 24.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, Leo Drouyn, A. Petit-Lafitte, G. Brunet, Abria, Gaussens, Hyp. Minier, V. Raulin, de Mégret de Belligny, marquis de Castelnau d'Essenault, V. L. Bordenave, Brives-Cazes, G. Lespiault, Oré, Roux, Th. Froment.

SEANCE DU 28 JUIN 1877.

Présidence de M. l'abbé BELLOT DES MINIÈRES, Président.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Leo Drouyn, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. — M. Leo Drouyn rappelle que M. Charles Beylard, sculpteur, ancien pensionnaire de la ville de Bordeaux, a reçu une récompense à l'Exposition de Paris ; — et que M. Auguin, paysagiste, vient d'obtenir une

première médaille d'or à l'Exposition d'Angleterre. — Mention en sera faite au procès-verbal.

La Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine désire entrer en relation avec l'Académie. La question est renvoyée au Conseil.

M. Cirot de La Ville transmet à l'Académie, de la part de M. l'abbé Gabriel, un volume intitulé : *La Morale de l'Enfance.* M. l'abbé Gabriel demande que son livre soit l'objet d'un rapport. — M. le Président nomme pour examiner le livre de l'abbé Gabriel une commission composée de MM. Roux, de Castelnau et Bordenave.

M. le Président donne lecture des livres reçus par l'Académie. — Il signale entre autres : une étude sur la *Troupe de Molière* à Agen, d'après un document inédit, par M. Adolphe Magen ; — une *Étude sur Colbert et son temps,* par M. Alfred Veymarck.

M. de Verneilh est chargé d'examiner le recueil des actes de la Société des Sciences et Arts de Saint-Quentin.

M. Dezeimeris propose à l'Académie de souscrire à la publication d'un *Essai de Bibliographie générale de la Gaule,* par M. Ruelle. — Ce livre est un répertoire très commode, qui donne la biographie des travaux publiés sur les anciennes circonscriptions et les diverses parties de la France. — M. Brunet se joint à M. Dezeimeris pour engager l'Académie à se mettre au nombre des souscripteurs et des collaborateurs de M. Ruelle. — La proposition est prise en considération et renvoyée au Conseil.

M. Dezeimeris fait une communication sur les fouilles opérées au coin du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue Porte-Basse, et qui ont amené la découverte d'une magnifique inscription.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Saint-Vidal donne le résumé des impressions qu'il a rapportées de sa visite à l'Exposition de Paris. — La sculpture, suivant lui, l'emporte de beaucoup sur la peinture. M. de Verneilh fait quelques observations sur le mérite respectif des deux arts.

M. Micé fait une communication à l'Académie sur la visite qu'il vient de faire à la magnanerie installée par M. Gintrac père dans la cour de sa propriété rurale. — Il rend le témoignage le plus favorable aux résultats qu'a obtenus M. Gintrac par l'éducation en plein air.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Les six mariages de Henri VIII, par Jules d'Argis.

Annual report of the trustees of the museum of comparative zoology, 1876.

Association Française pour l'avancement des Sciences. Congrès de Clermont-Ferrand, 1876.

Revue agricole, industrielle, littéraire, artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, avril, mai 1877.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, mars, avril, 1877.

Colbert et son temps, par Alfred Neymart.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'Études diverses, années 41e et 42e, 1874, 1875.

Descriptions des machines et procédés par brevets d'invention, tome 86e.

Description des coquilles fossiles découvertes dans les environs de Hauterive (Drôme).

Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 7e série, 12e année, 1876, 2e série.

La Troupe de Molière à Agen, par Adolphe Magen.

Bulletin de la Société centrale d'Horticulture de Caen et du Calvados, année 1875.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, année 1877, n° 2.

Association Française pour l'avancement des Sciences. Documents et informations divers, n° 76.

L'Investigateur, 43e année, mars, avril 1877.

Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou, année 1874, nos 1, 2, 3.

Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres de Saint-Quentin, 3e série, tome XIV, travaux de juillet 1875 à juillet 1876.

Catalogue de la Bibliothèque de Montpellier : Belles-Lettres, Théologie, Jurisprudence.

Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse, juin 1877.

Atti della Accademia dei Lincei, 1876-77, seria terza, vol. 1, fasc. 2.

Mélusine, revue de mythologie littéraire.

Le Prytanée, 1re année, n° 6, juin 1877.

Description des machines et procédés par brevet d'invention, nouvelle série, tome II, 1re partie.

Opportunité des traitements hydriatiques pendant la période menstruelle, par P. Delmas.

Revue critique, nos 23, 24.

Association scientifique, nos 501, 502.

Le Bordeaux médical, n° 25.

Étaient présents :

MM. Bellot des Minières, R. Dezeimeris, G. Lespiault, V. Raulin, Brives-Cazes, V. L. Bordenave, marquis de Castelnau-d'Essenault, A. Petit-Lafitte, baron de Verneilh, G. Brunet, Abria, Hyp. Minier, de Saint-Vidal, L. Micé, Th. Froment.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME (1876).

Compte-rendu des séances.

Bordeaux. – Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

